



VIOLENCE PARENTALE et VIOLENCE CONJUGALE

**Des réalités plurielles,
multidimensionnelles
et interreliées**

CLAIRE CHAMBERLAND



Presses de l'Université du Québec

**VIOLENCE
PARENTALE
et
VIOLENCE
CONJUGALE**

© 2003 – Presses de l'Université du Québec

Édifice Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bureau 450, Québec, Québec G1V 2M2 • Tél. : (418) 657-4399 – www.puq.ca
Tiré : *Violence parentale et violence conjugale*, Claire Chamberland, ISBN 2-7605-1216-9 • D1216N

Tous droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation réservés

Dans la même collection

Sous la direction de Henri Dorvil et Robert Mayer

Le virage ambulatoire : défis et enjeux

Sous la direction de

Guilhème Pérodeau et Denyse Côté

2002, ISBN 2-7605-1195-2, 216 pages

Priver ou privatiser la vieillesse ?

Entre le domicile à tout prix

et le placement à aucun prix

Michèle Charpentier

2002, ISBN 2-7605-1171-5, 226 pages

Huit clés pour la prévention du suicide chez les jeunes

Marlène Falardeau

2002, ISBN 2-7605-1177-4, 202 pages

La rue attractive

Parcours et pratiques identitaires
des jeunes de la rue

Michel Parazelli

2002, ISBN 2-7605-1158-8, 378 pages

Le jardin d'ombres

La poétique et la politique

de la rééducation sociale

Michel Desjardins

2002, ISBN 2-7605-1157-X, 260 pages

Problèmes sociaux

• Tome 1 – Théories et méthodologies

Sous la direction de

Henri Dorvil et Robert Mayer

2001, ISBN 2-7605-1126-X, 622 pages

Problèmes sociaux

• Tome 2 – Études de cas

et interventions sociales

Sous la direction de

Henri Dorvil et Robert Mayer

2001, ISBN 2-7605-1127-8, 700 pages

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450

Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2

Téléphone : (418) 657-4399 • Télécopieur : (418) 657-2096

Courriel : puq@puq.quebec.ca • Internet : www.puq.quebec.ca

Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.

845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Téléphone : (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur : (418) 831-4021

FRANCE

DIFFUSION DE L'ÉDITION QUÉBÉCOISE

30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, France

Téléphone : 33 1 43 54 49 02

Télécopieur : 33 1 43 54 39 15

SUISSE

SERVIDIS SA

5, rue des Chaudronniers, CH-1211 Genève 3, Suisse

Téléphone : 022 960 95 25

Télécopieur : 022 776 35 27



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels.

L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».



VIOLENCE PARENTALE et VIOLENCE CONJUGALE

Des réalités plurielles,
multidimensionnelles
et interreliées

CLAIRE CHAMBERLAND

2003



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Sainte-Foy (Québec) Canada G1V 2M2

© 2003 – Presses de l'Université du Québec

Édifice Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bureau 450, Québec, Québec G1V 2M2 • Tél. : (418) 657-4399 – www.puq.ca
Tiré : *Violence parentale et violence conjugale*, Claire Chamberland, ISBN 2-7605-1216-9 • D1216N

Tous droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation réservés

Veette principale au titre :

Violence parentale et violence conjugale : des réalités plurielles,
multidimensionnelles et interreliées

(Collection Problèmes sociaux & interventions sociales ; 8)
Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7605-1216-9

1. Violence familiale. 2. Violence entre conjoints. 3. Victimisation.
4. Violence familiale – Aspect psychologique. 5. Violence familiale – Aspect social.
6. Victimes de violence familiale, Services aux. I. Chamberland, Claire, 1953-
II. Collection.

HV6626.V58 2003

362.82'92

C2003-940318-1

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Programme d'aide au développement
de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Révision linguistique : MONELLE GÉLINAS

Mise en pages : CARACTÉRA PRODUCTION GRAPHIQUE INC.

Couverture

Conception graphique et illustration : RICHARD HODGSON

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2003 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés
© 2003 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 3^e trimestre 2003

Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada
Imprimé au Canada

Ce livre n'aurait pu voir le jour sans la collaboration et le soutien de personnes extrêmement précieuses dans mon environnement. Je tiens d'abord à remercier Lise Laporte, Chantal Lavergne, Catherine Roy et Geneviève Lessard qui ont contribué à enrichir le contenu de ce livre. Je souhaite aussi souligner l'apport inestimable de Lise et Catherine dans la phase ingrate de relecture du manuscrit ; grâce à elles, la qualité du document a été significativement rehaussée. Le travail exemplaire d'évaluation critique de Louise Éthier et de Dominique Damant mérite toute mon admiration et ma gratitude ; elles ont accepté généreusement de lire le manuscrit en plein cœur de l'été. Leurs judicieux commentaires ont ajouté de la pertinence et de la rigueur à ce livre.

Plusieurs personnes ont aussi à différents moments apporté un soutien technique essentiel. Merci encore une fois à Lise Laporte, soutenue par Julie Smyth-Laporte, Mandana Hojjat et Dominic Beaudet, pour m'avoir aidée à compléter la longue liste de références consultées. Le professionnalisme et l'engagement du personnel des Presses de l'Université du Québec ont aussi été exemplaires. Un merci tout spécial à Angèle Tremblay qui m'a fait confiance et a cru tout au long de notre collaboration à ce projet de livre. Je suis également reconnaissante à Henri Dorvil et Robert Mayer d'avoir accueilli le manuscrit au sein de la collection sur les problèmes sociaux qu'ils dirigent.

Enfin, le soutien et les très nombreuses manifestations quotidiennes d'appui de mon conjoint Jacques Lajoie furent inestimables ; son soutien fut indubitablement un ingrédient nécessaire à la réalisation de cet ouvrage. Je dois confesser que cela fut une entreprise très envahissante pour ma famille. J'ai dû parfois négliger mon fils Jules et mon conjoint ; plusieurs fins de semaine furent consacrées à essayer de comprendre, puis communiquer sur ce sujet si préoccupant qu'est la violence au sein de la famille. Espérons que je n'ai pas trop abusé de leur patience !

Claire Chamberland

REMERCIEMENTS	VII
INTRODUCTION	1
 CHAPITRE 1	
LA VIOLENCE À L'ENDROIT DES FEMMES ET DES ENFANTS EN CONTEXTE FAMILIAL	
La définir et la mesurer pour mieux la saisir	7
LA VIOLENCE DANS LA SPHÈRE PRIVÉE :	
UNE CENTRATION SUR CERTAINES VICTIMES	7
LES RÉFÉRENTS DE NOS REPRÉSENTATIONS	
DE LA VIOLENCE : UNE QUESTION DE MŒURS	9
Les droits humains et les normes sociales :	
au carrefour de l'histoire et de la culture	9
Les fondements de l'égalité des femmes	
et de la protection des enfants	11
Les manifestations macrosystémiques et structurelles	
de la violence	12
POUVOIR ET RAPPORTS SOCIAUX	14
Le pouvoir dans les relations conjoint-conjointe	
et parent-enfant	14
Les féministes et le pouvoir : la lutte contre le patriarcat	15
Les féministes et la violence des femmes à l'endroit	
des enfants	16
Des explications qui remettent en question le patriarcat	
comme perspective théorique dominante	19
La structuration du pouvoir au sein de la famille :	
des rapports sociaux multiples et dynamiques	20

LA VICTIMISATION DANS LA SPHÈRE PRIVÉE	23
Le point de vue des acteurs	23
Lorsque l'agresseur est un proche	27
L'agression commise ou subie	28
VERS UNE DÉFINITION PROVISOIRE DE LA VIOLENCE PRIVÉE, DE SES DYNAMIQUES, DE SA GRAVITÉ ET DE SON AMPLEUR	33
Les différentes formes d'agression :	
une menace pour l'intégrité personnelle et familiale	33
Le continuum de la victimisation : des agressions non violentes aux agressions abusives	37
L'ESTIMATION DE L'AMPLEUR DE LA VICTIMISATION PRIVÉE	40
Les situations extrêmes	40
Les sources d'information et les réalités multiples	
de la violence familiale	41
La victimisation des conjointes	53
La victimisation des enfants	56
Les familles où conjointes et enfants sont simultanément victimes	57
La violence des femmes et des enfants	59

CHAPITRE 2

EXPLIQUER LA VIOLENCE PRIVÉE

Des perspectives théoriques qui se conjuguent au pluriel	63
---	-----------

LA PERSPECTIVE ÉVOLUTIONNISTE OU LES DÉTERMINANTS ET PROCESSUS QUI VIENNENT DU TRÉFONDS

DE L'HISTOIRE	65
L'agression est un comportement contingent	65
Les enjeux de la reproduction ou le contrôle d'une ressource très convoitée : les femmes	67
La famille, une alliance utile pour l'enfant mais parfois compromettante pour les femmes	70
Les agressions à l'endroit des enfants :	
une menace à leur sécurité	74
Le caractère primitif du traitement de l'information	76

LA PERSPECTIVE SOCIOLOGIQUE : LES DÉTERMINANTS

ET DYNAMIQUES CULTURELS ET SOCIOSTRUCTURELS	81
Le point de vue culturel : normes et pratiques dans la vie privée	82

Le point de vue sociostructurel :
 droits humains et forces sociales 87
Ouverture anthropologique 92

LA PERSPECTIVE SYSTÉMIQUE :
PLEINS FEUX SUR LES INTERACTIONS 97
 Le système familial est un ensemble de sous-systèmes
 de relations et d'influence 98
 Les systèmes familiaux violents :
 une réalité multiforme..... 99
 Comment un sous-système influence-t-il l'autre ? 101
 Retour sur les théories 103
 La perspective systémique familiale 104
 L'écologie humaine et l'écologie sociale 108
 L'écologie et l'étude de la violence privée 110
 Les réticences des féministes
 à l'égard des approches systémiques 114

CHAPITRE 3
LA CONSCIENCE DE LA VIOLENCE CHEZ LES CONJOINTS
ET LES PARENTS 119
CONCEPTUALISER ET TOLÉRER LA VIOLENCE PRIVÉE :
LA PENSÉE HUMAINE AU CARREFOUR
D'INFLUENCES MULTIPLES 119
LES COGNITIONS DANS LES SYSTÈMES VIOLENTS :
DES LIENS À ÉTABLIR ENTRE LES ÉMOTIONS
ET LES COMPORTEMENTS 122
LA CONTRIBUTION DE LA PSYCHOLOGIE SOCIALE
NORD-AMÉRICAINE 123
 Les cognitions sociales 123
 Les schémas: reconnaître et définir la violence 124
 Les attitudes: des théories implicites sur la violence 127
 Les attributions: à qui la faute ? 133
 Le concept de justification de la violence 141
L'APPORT DES THÉORIES DE L'INFORMATION SOCIALE :
POUR UNE COMPRÉHENSION PLUS DYNAMIQUE
DES PROCESSUS QUI GÉNÈRENT LA VIOLENCE 143
 Les émotions influencent le traitement
 de l'information sociale 145
 Les communications abusives 149
 Une dyade systématiquement dysfonctionnelle 151

Le traitement de l'information : un processus puissant à la base de la reproduction de la violence	152
L'agression comme une défense ou comme une stratégie de domination?	153
Des enjeux de base : l'insécurité et le contrôle	155
Les questions liées à l'intention et à la conscience	156
L'agression est un acte volontaire mais pas nécessairement prémédité	161
Rapports sociaux, intention et responsabilité	164
LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES, DES COGNITIONS ANCRÉES DANS LE SOCIAL : L'INFLUENCE DE LA PSYCHOLOGIE SOCIALE EUROPÉENNE	
Les représentations sociales sont des métasystèmes	167
Représentations, rapports sociaux et idéologies	169
L'ancrage et l'objectivation	172
Des dynamiques cognitives qui structurent les prototypes médiant notre rapport au réel	175
Représentations sociales de la violence psychologique à l'endroit des enfants et des femmes : construire une image plus claire	179
La pluralité des ancrages	181
 CHAPITRE 4	
LES COGNITIONS ET REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE LA VIOLENCE CHEZ LES CONJOINTS ET LES PARENTS ...	
Des preuves empiriques	185
Des choix	186
LES RELATIONS HOMME-FEMME	187
Les déclencheurs et les enjeux des épisodes violents	187
Les conceptions de la violence dans le couple	189
Les attitudes chez les conjoints	194
Les attributions des conjoints	200
Les cognitions familiales : un système interdépendant?	207
LES RELATIONS PARENT-ENFANT	209
Les déclencheurs et les enjeux des épisodes violents	209
Les conceptions sur la violence envers les enfants	216
Les attributions parentales	248
L'amorce d'une interaction dangereuse	258
CONCLUSION	270

CHAPITRE 5

**AGIR AUPRÈS DES FAMILLES OÙ IL Y A DE LA VIOLENCE
CONJUGALE ET DE LA VIOLENCE PARENTALE 275****DES SOLUTIONS ENVISAGÉES 276**

Les législations et les politiques sociales 276

Les services psychosociaux offerts aux femmes violentées . . . 280

Les services psychosociaux pour les enfants maltraités 290

Les autres organisations offrant des services
aux femmes violentées et à leurs enfants 297**LES ENJEUX CONTEMPORAINS DE L'INTERVENTION 303**

Intégrer les points de vue féministe et systémique 303

Harmoniser les interventions auprès des femmes
et des enfants 304

Les dynamiques de pouvoir 306

Les regards divers sur la violence 307

Replacer au cœur des débats les réalités vécues
par les victimes de violence ainsi que leurs besoins 308Le problème de l'enfant exposé : des convergences
possibles 314

Concevoir des pratiques en réseau 316

CONCLUSION 317

ÉPILOGUE

**UNE RÉFLEXION SUR LE THÈME
DE LA VIOLENCE PRIVÉE 319****QUELQUES PRÉCISIONS : LES LIMITES****ET DES POSTULATS DE BASE 319**

La nature de la violence 320

Les impacts sur le développement des personnes
et des familles 321

Une orientation 322

**LES BESOINS SOCIAUX ET AFFECTIFS : LES BESOINS
DE SÉCURITÉ ET LES ENJEUX D'IDENTITÉ ET D'INTIMITÉ . . 323**

Du côté de l'agresseur 324

Des dépendances dangereuses, contingentes...
et historiques 324

Du côté de la victime 326

Les dynamiques agressives 327

LES BESOINS DE POUVOIR: ÉVITER LES MENACES	
OU RECHERCHER DES OPPORTUNITÉS	328
Des réalités plurielles	329
La violence des femmes et la négligence des pères	330
La violence comme prise de contrôle ou perte de contrôle . . .	330
Le pouvoir et la recherche de contrôle sont aussi une qualité	332
LES DIMENSIONS SUBJECTIVES:	
LA VIOLENCE IMPULSIVE OU PRÉMÉDITÉE	333
Des interprétations dangereuses	334
Une conjugaison de perspectives théoriques	339
LES DIMENSIONS OBJECTIVES: LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE	
ET L'INTÉGRATION SOCIALE	340
LA PROFONDEUR DES ENJEUX: L'ANCRAGE BIOLOGIQUE,	
PSYCHOLOGIQUE ET SOCIAL	343
Les rapports entre les conjoints	344
Les rapports parent-enfant	345
Une approche biopsychosociale	346
Vivement l'interdisciplinarité: pour comprendre et pour agir	351
BIBLIOGRAPHIE	359

La violence parentale et la violence conjugale sont de moins en moins considérées comme des phénomènes de nature privée mais de plus en plus comme des problèmes de société. Ce livre portera surtout sur la victimisation des femmes et des enfants dans la famille : celle dont sont responsables les conjoints envers leur conjointe et celle des parents envers leur enfant. Ce choix repose sur l'importance que les sociétés occidentales actuelles accordent à ces manifestations ; importance qui révèle aussi la manière dont elles renvoient l'image de la violence familiale. Cette attitude est aussi perceptible dans les travaux réalisés par la communauté scientifique. Il existe en effet moins de recherches sur la violence des conjointes envers leur partenaire¹, la violence des pères envers leur enfant², la violence des jeunes envers leur parent ou encore la violence au sein d'une même fratrie, ce qui laisse malheureusement des lacunes dans notre compréhension de ces réalités. Le phénomène de la violence familiale est ainsi objectivé à travers le prisme des catégories construites par les chercheurs qui, eux, sont perméables au milieu social et politique dans lesquels ils vivent. Nous sommes conscients de ces limites qui trouvent un écho dans ce livre.

1. Peut-être à l'exception de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents et les jeunes adultes. Les études épidémiologiques réalisées par le *Family Violence Laboratory* aux États-Unis se fondent néanmoins sur la mesure avec un instrument, le *Conflict Tactics Scale* qui invite à évaluer les conduites d'agression des hommes comme des femmes.
2. La violence parentale est beaucoup plus documentée lorsque c'est la mère qui est en cause que lorsque c'est le père. Karen Swift (1995) a critiqué la focalisation des services de protection de l'enfance sur la mère dans son livre intitulé *Manufacturing Bad Mother*.

Cependant, nous avons décidé de traiter de la victimisation des femmes et des enfants comme point de départ d'une réflexion plus générale sur la violence entre les proches et non comme point d'arrivée. Nous avons souhaité établir, dans un premier temps, des passerelles entre les domaines de la violence parentale et de la violence conjugale afin d'amorcer une réflexion plus intégrée sur les dynamiques de violence au sein de ce lieu névralgique de socialisation et de reproduction sociale qu'est la famille. Une proportion importante des familles sont confrontées à ces deux problèmes; *ces situations sont en fait assez souvent reliées l'une à l'autre*. Et pourtant, dans la majorité des cas, la violence à l'endroit des enfants est analysée scientifiquement et gérée socialement séparément de celle commise à l'endroit des conjointes. Bien souvent, les chercheurs n'appartiennent pas aux mêmes réseaux et ne sont pas influencés par les mêmes cadres conceptuels. Les intervenants sont plus ou moins dans la même situation. Comme nous le verrons dans ce livre, les organisations qui ont le mandat d'assurer la sécurité des femmes et des enfants n'ont pas émergé des mêmes bases historique et stratégique et n'ont pas, en général, les mêmes philosophies d'action. Et pourtant, la violence entre proches révèle des enjeux parfois similaires et souvent paradoxaux, au carrefour de l'intimité, de l'affectivité, de l'amour, de la haine, de l'impuissance et du pouvoir. Analyser la victimisation des enfants et des femmes permet ainsi d'examiner le rôle de rapports sociaux différents dans les processus de violence privée : les rapports entre hommes et femmes ainsi que les rapports entre adultes et enfants. Nous devons toutefois aviser le lecteur que nous ne nous sommes pas attardés à la violence sexuelle commise à l'endroit de ces derniers, mais plus à la violence physique et psychologique et, dans une moindre mesure, à la négligence à protéger des agressions.

Ce livre s'adresse aux étudiants, professeurs et chercheurs, mais aussi aux professionnels qui travaillent dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse, des femmes ou de la famille. Plus qu'un état des connaissances, on y propose : 1) une réflexion sur les paramètres qui influencent les définitions et la mesure de ces problèmes; 2) une intégration de certains grands courants explicatifs; 3) une investigation théorique et empirique sur l'importance de la conscience pour s'éloigner de la violence; et enfin, 4) une analyse du déploiement des dispositifs sociaux dans les cas de violence conjugale et de violence parentale.

Notre ouvrage se divise en cinq chapitres. Dans le chapitre 1, nous voulons cerner la nature des phénomènes de la violence parentale et de la violence conjugale. Les définitions que nous proposons s'appuient sur des fondements éthique, épistémologique et théorique; elles servent de repères à l'ensemble de la réflexion, laquelle a pour

prémisse que la violence vécue dans la sphère privée est une construction sociale qui reflète l'état actuel des valeurs sociales. Différents événements historiques et mouvements sociaux ont influencé l'élaboration des contenus des représentations sociales; ils ont favorisé la manière dont la violence privée est actuellement objectivée. Le concept de pouvoir, si présent dans les définitions, est souvent mal défini. La violence est façonnée par le rapport social qui positionne les proches entre eux; le pouvoir n'est pas une caractéristique stable, mais varie précisément selon qu'on tente de comprendre les conflits entre les conjoints ou entre le parent et l'enfant. Une femme peut être en déficit de pouvoir avec son conjoint mais abuser de son pouvoir avec son enfant. De plus, la violence entre conjoints s'inscrit dans des *dynamiques structurelles plurielles*; parfois, les rapports entre hommes et femmes sont asymétriques et parfois beaucoup moins. Les enjeux et le type de violence qui y est observé sont alors différents. Nous présentons également une analyse critique des diverses positions féministes sur ces questions. Nous décrivons les multiples formes d'agression qui peuvent survenir sur la scène familiale et présentons des repères pour situer ces agressions sur une échelle de gravité, selon qu'il s'agit d'une agression, de violence ou d'abus. Nous faisons aussi la synthèse des données épidémiologiques les plus récentes sur la mesure de l'ampleur de ces deux problèmes. La quantification du problème ne doit cependant pas être considérée comme une façon définitive d'évaluer objectivement ces problèmes, mais plutôt comme un indicateur de notre capacité collective à appréhender ces réalités. Enfin, nous soulevons certaines questions pour faire progresser la réflexion sur la manière de penser ce problème social.

Dans le chapitre 2, nous convions le lecteur à construire une *réflexion multidimensionnelle* sur la violence parentale et conjugale à travers le prisme de trois grands courants théoriques. D'abord, les théories de l'évolution, qui permettent de retracer les enjeux de base qui sont à l'œuvre dans les épisodes agressifs entre proches. L'histoire de l'humain est aussi phylogénétique; ce point de vue décrypte notre passé d'animal et les processus primitifs de traitement de l'information en jeu lorsque l'adulte est en danger ou cherche à contrôler son environnement. Ensuite, les théories sociologiques, qui fixent notre attention sur les forces culturelles et sociales qui amplifient ou réduisent les possibilités de violence dans les familles. Ces théories nous empêchent de verser dans des explications trop psychologisantes; la famille est un milieu perméable aux influences sociales. Les explications féministes de la violence conjugale s'ancrent surtout dans ce courant. Enfin, les courants systémiques, qui étudient les transactions entre la personne et son milieu. L'approche systémique propose une analyse de la violence conjugale qui considère la famille dans ses dynamiques et ses structures, et en fait l'entité de base investiguée.

Critiquée par les féministes, cette approche est néanmoins celle d'une proportion non négligeable des intervenants. L'approche écologique a souvent été plus ou moins confondue avec l'approche systémique de la famille ; elle a surtout influencé le développement des connaissances dans le domaine de la violence parentale et de la maltraitance des enfants. Nous présentons ses racines théoriques et donnons quelques exemples pour montrer la pertinence et l'utilité de ce cadre de référence ainsi que sa compatibilité avec les autres courants théoriques.

Dans le chapitre 3, nous posons les jalons théoriques permettant de saisir un concept aussi ambitieux que la conscience de la violence chez l'agresseur ou la victime. La capacité de réfléchir sur ses émotions, pensées et comportements peut-elle ou non constituer un facteur de protection en violence familiale ? Inversement, des lacunes dans la médiation cognitive ou des distorsions cognitives peuvent-elles être des facteurs de risque chez le conjoint ou le parent ? Nous avons d'abord cherché à construire un cadre de référence général qui s'applique aux différents rapports sociaux au sein de la famille. Au-delà des conditions objectives qui influencent les possibilités de violence, une partie des risques provient de la manière dont les acteurs familiaux interprètent les réalités difficiles qu'ils vivent avec leurs proches. Leur subjectivité peut en effet être à l'origine d'interprétations dangereuses. Des concepts empruntés à la psychologie sociale cognitive nord-américaine permettent de saisir les outils qui servent à élaborer le sens que recevra une situation sociale donnée. Les théories du traitement de l'information sociale éclairent de manière plus dynamique les conceptions, les attitudes, les explications ou les rationalisations qui participent à l'élaboration du sens et se conjuguent pour influencer les épisodes de violence. Les théories des représentations sociales, surtout élaborées par les psychologues sociaux européens, ajoutent aux contributions précédentes. Elles permettent de situer l'activité cognitive de l'individu dans son contexte social. Enfin, nous abordons dans ce chapitre les épineuses questions liées aux motivations et aux intérêts de l'agresseur, ainsi que les relations entre les concepts de danger, de pouvoir et de violence. La violence est-elle l'instrument d'une volonté de contrôler ou l'expression d'une impuissance ou d'une menace ? La recherche de contrôle révèle-t-elle un état d'impuissance ou plutôt un abus de pouvoir ? Quels sont les paramètres qui nous permettent de statuer sur le niveau de conscience des acteurs ?

Le chapitre 4 est d'abord empirique. Nous y faisons la synthèse des données disponibles (et repérées) sur les processus cognitifs des conjoints et des parents qui ont recours à l'agression dans leurs relations avec leurs proches. Ce chapitre est en quelque sorte le pivot de ce livre. Les chapitres précédents ont servi de base conceptuelle pour organiser le matériel

consulté et donner un sens aux résultats de recherche cumulés. Nous discutons différents thèmes dans ce chapitre : les enjeux décelables dans l'analyse des éléments déclencheurs d'un épisode d'agression ; les différentes conceptions ou définitions de la violence ; les attitudes reliées à des sujets sensibles concernant les relations conjugales et parentales ; la manière dont conjoints et parents s'expliquent les incidents violents ; et enfin, qui tient-on généralement pour responsable ou qui blâme-t-on pour ces situations. Nous analysons chacun de ces thèmes du point de vue des relations entre conjoints et entre parents et enfants. Nous avons donc consulté un large éventail de recherches pour pouvoir rendre compte de divers contextes violents et parce que le degré de gravité des situations nous semble être un indicateur utile pour saisir différentes dynamiques de violence familiale. Nous décrivons également dans le détail l'amorce d'un incident qui comprend tous les ingrédients pour exploser en conflit violent.

Dans le chapitre 5, nous nous intéressons aux interventions auprès des familles qui sont confrontées au double problème de violence conjugale et de violence parentale. Nous décrivons les solutions politiques, législatives, communautaires ou cliniques mises de l'avant durant les dernières décennies, en présentant leur histoire, la nature des services implantés et les controverses et défis qu'elles ont soulevés. Nous montrons comment la sécurité des enfants et des femmes est assumée par des acteurs et des organisations qui travaillent la plupart du temps en parallèle, et tentons de comprendre pourquoi. La pertinence d'un service se mesure bien sûr à sa capacité d'atteindre ses objectifs. Mais qui définit ces objectifs : les intervenants, les chercheurs ou les victimes ? Nous nous penchons donc aussi sur le point de vue des femmes violentées. Enfin, nous analysons les problèmes auxquels sont confrontés les acteurs qui travaillent dans les services de protection de l'enfance et d'aide aux femmes victimes de la violence de leur conjoint, dans l'espoir que ces questions seront un jour dépassées. Pour l'heure, il faut cependant encore nous interroger sur la cohérence et la qualité du soutien offert à ces familles, dont les dynamiques de violence sont souvent plus sévères et complexes.

En tout dernier lieu, nous proposons au lecteur une réflexion personnelle qui reprend en partie les sujets traités dans ce livre. Certaines idées de fond ont émergé au fur et à mesure de l'écriture de cet ouvrage. Une lecture plus transversale des informations colligées a en effet permis de dégager des questionnements sur les besoins et enjeux du développement humain, la conscience des acteurs lors d'une interaction violente et, finalement, les conditions objectives auxquelles les familles doivent s'adapter.

Bonne lecture !

Claire Chamberland

© 2003 – Presses de l'Université du Québec

Édifice Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bureau 450, Québec, Québec G1V 2M2 • Tél. : (418) 657-4399 – www.puq.ca
Tiré : *Violence parentale et violence conjugale*, Claire Chamberland, ISBN 2-7605-1216-9 • D1216N

Tous droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation réservés

1

LA VIOLENCE À L'ENDROIT DES FEMMES ET DES ENFANTS EN CONTEXTE FAMILIAL

La définir et la mesurer pour mieux la saisir

Claire Chamberland, Lise Laporte et Chantal Lavergne

L'existence consiste à transformer en conscience
l'expérience la plus vaste possible.

André MALRAUX

LA VIOLENCE DANS LA SPHÈRE PRIVÉE : UNE CENTRATION SUR CERTAINES VICTIMES

La violence et les abus à l'endroit des enfants et des femmes en contexte familial font depuis quelques décennies l'objet d'une attention croissante de la part des décideurs et de l'ensemble des acteurs sociaux¹. Si l'on accorde plus d'attention à ces victimes, inscrites dans des rapports sociaux familiaux spécifiques, c'est que nos collectivités ont elles aussi décidé de

-
1. En particulier au Québec, deux des 19 objectifs de la Politique de santé et du bien-être visent directement la réduction de la violence dans la famille (Gouvernement du Québec, 1992). Dans la région de Montréal, la diminution de la violence faite aux femmes et aux jeunes arrive au deuxième rang (sur 19 propositions) des préoccupations de la population et figure également au deuxième rang des problèmes pour les 400 établissements consultés (Bilodeau, 1999).

se mobiliser plus massivement au sujet des agressions commises envers les conjointes et les enfants. C'est un choix dépendant, historiquement compréhensible, qui a largement orienté les politiques publiques, la nature des services publics ou communautaires ainsi que les hypothèses de recherche contemporaines.

En effet, ces deux problématiques ont acquis progressivement le statut de problèmes sociaux sur lesquels différentes catégories d'acteurs – intervenants, gestionnaires, politiciens, chercheurs – se sont mobilisés de manière plus intensive durant les trente dernières années. Les débats qui en résultent ne sont pas exclusivement de nature académique ; ils soulèvent aussi des questions éthiques et idéologiques (les valeurs), paradigmatiques (les explications) ou politiques (la position des acteurs dans la définition du champ et dans la maîtrise des ressources et des solutions) (Bilodeau, 2000 ; Lavergne, 1998 ; Prilleltensky, Laurendeau, Chamberland et Peirson, 1999). La construction d'un problème social repose sur la capacité de certains acteurs à faire consensus de manière plus ou moins provisoire à propos de trois types de préoccupations : leurs définitions de la violence en contexte familial (le quoi), son caractère plus ou moins épidémique (le combien) et enfin, son impact sur les victimes mais aussi plus largement sur la société (les conséquences). Dans ce chapitre, nous tenterons de retracer la manière dont nos sociétés ont répondu à ces trois questions ; de cet exercice découlent les principales assises de nos représentations collectives de la violence parentale et conjugale. Nous prêterons d'abord une attention particulière aux facteurs d'influence ainsi qu'aux éléments constitutifs des représentations sous-jacentes aux définitions de la violence entre proches. Cette réflexion précède les autres questions puisque, pour chiffrer un phénomène, il faut d'abord s'entendre sur la nature du problème qu'on tente de mesurer. Évaluer l'ampleur de la victimisation des femmes et des enfants suppose en effet qu'on ait accès à des repères collectifs sur ce qu'on entend par la violence parentale ou conjugale. Néanmoins, mesurer ces phénomènes permet non seulement de juger s'ils sont prévalents, mais aussi de façonner les images sociales véhiculées sur ces réalités qu'on rangeait encore, jusqu'à tout récemment, dans l'ordre exclusif de la vie privée.

Pour produire une définition acceptable de l'agression, de la violence et des abus à l'endroit des femmes et des enfants dans le contexte familial, on doit d'abord clarifier différents concepts et référents qui conditionnent les représentations sociales qu'on se fait de la violence vécue dans la sphère privée : 1) le recours à des normes et à l'évolution de la conception des droits humains (et des valeurs sur lesquelles elles s'appuient) pour distinguer les agressions à caractère violent et abusif ; 2) les manifestations macrosystémiques des agressions ; 3) le concept de pouvoir, central dans

les définitions entourant la violence – en particulier dans celles proposées par les perspectives féministes – selon qu'on l'applique aux relations homme-femme, ou à celles entre parent et enfant ; 4) la victimisation dans la sphère privée qui rend ce problème parfois si paradoxal ; et enfin, 5) les cas d'agression indirecte et par omission. C'est après avoir précisé ces termes que nous proposerons une définition de ce qui constitue la violence privée à l'endroit des enfants et des conjointes. Nous décrirons donc en deuxième partie les multiples formes d'agression qui peuvent survenir sur la scène familiale et examinerons les conséquences de chacune d'elles suivant la nature des menaces qu'elles font vivre aux victimes. Nous proposerons aussi des repères pour situer ces agressions dans un continuum de gravité de l'expérience de victimisation, selon que l'on réfère à une agression, à de la violence ou bien à de l'abus. Nous rapporterons aussi des données pour mesurer l'ampleur de ces deux problèmes dans les sociétés occidentales. Enfin, nous concluons sur certains enjeux, questions et limites qu'aura soulevés ce premier chapitre et sur lesquels il serait pertinent de continuer à réfléchir.

LES RÉFÉRENTS DE NOS REPRÉSENTATIONS DE LA VIOLENCE : UNE QUESTION DE MŒURS

LES DROITS HUMAINS ET LES NORMES SOCIALES : AU CARREFOUR DE L'HISTOIRE ET DE LA CULTURE

L'agression est un comportement d'adaptation observé chez une grande diversité d'espèces animales, utilisé pour accéder ou protéger des ressources nécessaires à la survie ou à la reproduction (Chapais, 1999). Chez les humains, les compétitions agressives portent sur des enjeux plus complexes qui peuvent renvoyer à des questions de statut politique et économique et de privilèges sociaux. Si l'agression est apparue comme une stratégie utile pour survivre et se reproduire, qu'est-ce qui la distingue alors de la violence ou encore des abus²? « L'agression est perçue comme violente

-
2. Dans ce livre, l'«abus» est considéré comme plus grave que la «violence». Cette distinction provient surtout du contexte des relations parent-enfant. Le parent peut commettre des gestes violents mais qui ne seront pas nécessairement considérés comme des mauvais traitements dans la mesure où ces conduites ne menacent pas la sécurité et le développement selon les prescriptions de la Loi de la protection de la jeunesse. Dans le contexte conjugal, agresser physiquement sa partenaire est jugé comme une voie de fait. À notre connaissance, le terme «abusif» n'est pas spécifiquement employé ; le degré de gravité est toutefois aussi évalué en fonction du degré de compromission, soit l'atteinte à la sécurité des femmes.

lorsque le comportement est jugé abusif ou inadapté selon les normes sociales ambiantes explicites et parfois implicites» (Paquette et Malo, 1998, p. 5).

La violence et les abus soulèvent d'abord des questions morales et éthiques ; ces réalités renvoient notamment aux réactions sociales et institutionnelles qui déterminent que certains comportements agressifs sont intolérables et illégitimes. Pour juger du degré de violence ou d'abus d'une conduite (référé) et la distinguer d'une agression, on doit pouvoir faire appel à un référent (norme étalon, un schéma). La construction sociale de la violence et de l'abus faits aux femmes ainsi qu'aux enfants est intimement liée au processus d'élaboration des normes qui ont progressivement défini certaines conduites illégitimes (Gagné, 1999 ; Lavergne, 1998). La production d'un certain schéma collectif explicite concernant ces normes est apparue assez récemment dans l'histoire de notre espèce. Cette construction s'appuie notamment sur la reconnaissance internationale des droits humains promulguée le 10 décembre 1948 et celle des droits des enfants, officialisée par la Convention de Genève le 20 novembre 1989 (ONU, 1999). L'accent est surtout mis, dans ces cas, sur les droits de la personne, soit l'importance de la liberté, le droit à l'intégrité, la sécurité, l'autodétermination et l'égalité civique formelle (application des lois pour tous) et, beaucoup plus secondairement, sur les droits sociaux (principe d'égalité réelle) comme le droit au travail, à l'instruction publique ou à un niveau de vie décent (ONU, 1999). Selon la Convention de Genève, l'enfant est considéré comme un sujet de droit ; cette position sociale lui garantit un certain nombre de droits civils, politiques, économiques et sociaux.

Ces représentations des droits humains et des enfants ont émergé dans des cultures qui valorisent le sujet, le soi, c'est-à-dire l'individu devant être affranchi d'un maximum de contraintes et doté d'une capacité de liberté, de contrôle de son environnement, d'autodétermination et de la responsabilité morale de ses comportements (Maitra, 1996)³. Les sociétés de droit et la morale individuelle sont des inventions, somme toute récentes, qui ont permis de domestiquer l'humain en régulant ses capacités naturelles à la violence par l'internalisation des valeurs contenues dans ces chartes et par la construction d'États de droit qui a favorisé l'émergence de nos démocraties contemporaines (Rocher, 2001).

3. La culpabilité serait l'émotion dominante pour préserver l'intégrité du groupe contre les impulsions individuelles dans des cultures égocentriques. La honte jouerait le même rôle dans des cultures plus sociocentriques (Maitra, 1996).

LES FONDEMENTS DE L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS

Les revendications historiques des mouvements féministes vont dans le sens des principes énoncés dans la Charte des droits humains. Elles sont aussi à l'origine d'une profonde révolution dans le rapport social homme-femme qui voulait s'affranchir de siècles, voire de millénaires, de patriarcat. Les femmes ne sont plus la propriété des hommes et elles ont des droits civiques égaux (du moins dans la civilisation occidentale). Les comportements qui outrepassent ces droits sont ainsi de plus en plus perçus comme violents et abusifs. La position sociale des enfants diffère bien sûr de celles des femmes. Comme ils sont par nature intrinsèquement plus dépendants des soins et de la protection des adultes pour survivre, la définition de leurs droits doit tenir compte de cette contrainte. On n'affirmera pas tant leur droit à l'égalité⁴ que leur droit à la sécurité et au développement, base à partir de laquelle ils pourront aspirer à l'autodétermination et à la citoyenneté lors de leur vie adulte (Prilleltensky *et al.*, 1999). Les comportements qui menacent ces droits sont également perçus comme violents, voire abusifs. En somme, est violent ou abusif ce qui viole les codes de conduite qui émergent au gré des revendications d'un nombre croissant d'acteurs capables de se mobiliser pour faire échec aux anciens codes et imposer de nouveaux seuils. Il faut reconnaître que les revendications pour la promotion des droits humains et ceux spécifiquement reconnus aux enfants n'ont pu émerger qu'à la faveur de transformations réelles et historiques des conditions de développement de nos sociétés (Gordon, 1987).

Il est intéressant de constater que durant la première vague du mouvement féministe aux États-Unis (1880-1930), la promotion des droits des femmes était très liée à celle des enfants. Les féministes de l'époque étaient étroitement associées au mouvement social pour améliorer la protection des enfants et réformer les institutions sociales qui en avaient la charge. Par contraste, la seconde vague du mouvement féministe était surtout influencée par des femmes plus jeunes, souvent sans enfants. Leurs réflexions ont très subsidiairement porté sur la cause des enfants maltraités⁵ et sur les questions touchant de façon plus générale la réalité quotidienne

4. Le principe d'égalité s'actualise surtout par l'accès aux ressources jugées essentielles pour assurer un meilleur état de santé possible et permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social. La Convention de Genève indique que les enfants ont droit aux leviers essentiels à leur sécurité et à leur développement sans distinction de leurs origines sociales.
5. À l'exception des campagnes mineures à propos des soins aux enfants et, depuis quelques années, des luttes portant sur l'action et la prévention des abus sexuels à l'endroit des enfants (comme le programme ESPACE «importé» au Québec par les CALACS), les féministes contemporaines sont très peu intervenues sur des enjeux concernant les enfants.

du vécu maternel. La réalité des soins concrets aux enfants a été de fait très peu problématisée si ce n'est comme source d'oppression des femmes, dans le cas des féministes radicales, et comme acte de création, isolé de son contexte social et politique, dans celui des féministes de la femelléité (Descarries et Corbeil, 1994). Les féministes ont eu ainsi peu d'impact dans les débats sur la protection sociale des enfants. On postulait implicitement que les intérêts de la mère convergeaient toujours avec ceux des enfants, ce qui fut remis en question : « An assumption challenged not only by the facts of child abuse and neglect but also by the necessity of sometimes severing maternal custody in order to protect children » (Gordon, 1987, p. 70). Ce constat est tout à fait d'actualité si l'on considère le clivage qui existe entre ceux qui se préoccupent des droits des femmes et ceux qui s'intéressent aux droits des enfants⁶. Néanmoins, les enfants témoins de violence conjugale représentent un problème social qui peut historiquement et conjoncturellement faire converger les intérêts des féministes et des acteurs associés à la protection des enfants. Nous aborderons plus amplement cette question dans le chapitre 5 de ce livre.

LES MANIFESTATIONS MACROSYSTÉMIQUES ET STRUCTURELLES DE LA VIOLENCE

La réalité qu'examinent la plupart des chercheurs qui s'intéressent à la violence et aux abus indique à quel point leurs définitions de ces phénomènes est étroite. Il est difficile de faire reconnaître des réalités violentes autrement qu'en les conceptualisant de manière individuelle ou interpersonnelle⁷. L'exclusion, la pauvreté, les manœuvres de taxage des représentations de la haute finance sont rarement reconnues comme violentes. Et pourtant, il n'y a pas que des personnes ou des relations violentes et abusives, il y a aussi des communautés violentes et abusives, des institutions⁸,

6. La mobilisation des acteurs pour rendre visible et contrer la violence faite aux femmes et la mobilisation pour contrer celle faite aux enfants sont passablement différentes, voire parallèles. La lutte contemporaine face à la violence faite aux femmes s'inscrit plus largement dans les revendications qui ont marqué les mouvements féministes québécois. Les acteurs ont été historiquement plus communautaires. La lutte contre la violence faite aux enfants a plus émergé de ceux qui travaillaient auprès des enfants en difficulté. Les acteurs sont plus institutionnels.
7. Cette concentration sur l'individu est fortement conditionnée par le mythe états-unien du *self made man*, soit celui qui veut peut arriver à ses fins. Cette croyance est la pierre angulaire du système capitaliste qui repose sur l'effort individuel et qui concède à l'individu le pouvoir de changer sa trajectoire de vie avec une aide minimale de l'État.
8. Les travaux des tenants de l'approche antipsychiatrique durant les années 1960 ont bien identifié la famille comme système ou institution violente. Ce courant a significativement influencé l'approche systémique en psychologie.

décideurs, règles, normes, politiques, économies et valeurs qui entraînent beaucoup d'agressions et de toxicité dans la vie des personnes (Coulton, Korbin, Su et Chow, 1995; Garbarino, 1995, 1997, 1998; Lung et Daro, 1996; Sedlack et Broadhurst, 1996; Mayer, 1998; Trickett et Schellenbach, 1998).

La pauvreté, comme forme d'agression économique qui porte atteinte aux droits fondamentaux des personnes, en est un des exemples les plus manifestes. Tessier (1996) associe clairement la pauvreté à une forme explicite de violence systémique et structurelle qui affecte tout particulièrement la sécurité et le développement des enfants (et particulièrement les femmes quand elles sont monoparentales). Elle considère les exclusions qui en résultent comme illégales et discriminatoires. Ce sont des atteintes aux droits humains, notamment parce que la mise en œuvre réelle du droit à l'égalité implique l'accès à l'éducation, à la culture, au logement, à l'emploi et aux biens et services. Le principe d'égalité formelle a été plus facilement concrétisé: il s'incarne par une application des lois pour tous. Le principe d'égalité réelle qui s'actualise dans l'application des droits sociaux s'impose de plus en plus comme le fondement des démocraties modernes. Sa non-concrétisation pour des populations vulnérables sur le plan social, économique ou politique, comme les enfants et les femmes, est à la source d'innombrables agressions physiques et psychologiques attaquant ou menaçant leur sécurité, leur intégrité physique et psychologique, ainsi que leur bien-être et leur développement. Ainsi, l'exercice de plusieurs droits fondamentaux est intimement lié à l'accès aux ressources associées à ces droits. À l'exclusion économique s'ajoute l'exclusion sociale et symbolique (Castel, 1995). L'infériorité économique est assimilée à l'inadaptation sociale (De Gaujelac, 1989). Cette vision de la pauvreté est subtilement cautionnée par les institutions sociales qui semblent considérer la pauvreté comme une tare personnelle, une défaillance psychologique, alors qu'elle est plus souvent qu'autrement la conséquence d'une situation économique.

Ces déterminants ne sont pas proximaux, les agresseurs (des structures ou des acteurs sociaux qui représentent les institutions sociales) sont plus difficiles à repérer et ne provoquent pas nécessairement un impact direct sur leur victime, mais ils sont à l'origine d'une cascade d'événements qui, en dernier lieu, agressent violemment ou de façon abusive les personnes (effets ou agressions indirects)⁹. Le caractère microsystemique ou macrosystemique des représentations de la violence ou des abus a une incidence

9. Parfois, l'ordre des choses (l'organisation sociale) engendre le chaos et le désordre dans de multiples vies humaines. Les données de recherche mettent régulièrement en évidence les relations entre le stress, l'impuissance, la frustration, la rage et la violence.

directe sur la formulation des problèmes. Les violences sont plus souvent qu'autrement exprimées au niveau individuel (trait de personnalité, conduites agressives) ou interpersonnelles (relation entre l'agresseur et la victime). Il faut reconnaître l'importance et l'urgence de conceptualiser les agressions violentes et abusives envers les conjointes et les enfants d'une manière plus structurelle sans pour autant nier leurs dimensions personnelles ou interpersonnelles. La violence est multidimensionnelle dans sa nature comme dans ses causes (voir le chapitre 2). Il serait éventuellement utile d'emprunter la typologie présentée dans la seconde partie de ce chapitre en articulant les faits sociaux ou économiques aux différentes manifestations de violence. À l'exception de notre proposition d'inclure les agressions indirectes comme une forme de violence (plus loin dans ce chapitre), une des limites des définitions que nous donnons de la violence dans ce livre est précisément de ne la considérer que du seul point de vue microsystemique. Les ouvrages consultés reposent en effet majoritairement sur une conception ontosystemique ou microsystemique des manifestations de la violence privée.

POUVOIR ET RAPPORTS SOCIAUX

LE POUVOIR DANS LES RELATIONS CONJOINT-CONJOINTE ET PARENT-ENFANT

Plusieurs définitions de la violence renvoient aux concepts de contrôle et de pouvoir, particulièrement dans les ouvrages qui traitent de la violence faite aux femmes (Alpert, Cohen et Sege, 1997; Sev'er, 1997). Dans le tableau 1 présenté plus loin, l'exercice inapproprié et abusif du contrôle est décrit comme une manifestation explicite d'agression psychologique. D'autres manifestations d'agressions psychologiques (le terrorisme, l'intimidation, l'exploitation, l'aliénation ou la corruption) ou encore différentes formes d'agression physique ou sexuelle révèlent également la présence d'une dynamique de pouvoir dans la relation entre un conjoint et une conjointe ou entre un parent et son enfant. Toutefois, les tentatives – ou l'exercice – de contrôle d'un homme à l'endroit d'une femme et celle d'un parent envers son enfant ne seront pas jugées de la même façon. Dans le premier cas, c'est une atteinte aux droits humains de l'adulte (liberté et égalité); dans le second, cela peut être un geste éducatif, la réponse à une attente sociale. La discipline est une responsabilité parentale, son recours abusif peut néanmoins être violent (Chamberland et Malo, 1999).

Ainsi, le concept de pouvoir est utilisé différemment selon que l'on étudie les sous-systèmes conjoint-conjointe ou parent-enfant. Conformément aux distinctions en matière de droit des femmes et de droit des enfants, les rapports de pouvoir sanctionnés ou cautionnés différeront et seront par conséquent jugés violents ou non.

LES FÉMINISTES ET LE POUVOIR : LA LUTTE CONTRE LE PATRIARCAT

Le lien entre la conceptualisation du pouvoir et la problématique de la violence a été particulièrement développé par les féministes dont l'orientation sociologique a profondément marqué les réflexions sur la violence, privée comme publique. L'influence prépondérante de la sociologie dans la manière de penser la violence familiale a amené les chercheurs, surtout les féministes, à voir dans l'inégalité des pouvoirs entre hommes et femmes, profondément enracinée dans les sociétés patriarcales, la cause essentielle de la violence envers les femmes dans la sphère de la vie privée (Dobash, Dobash, Wilson et Daly, 1992 ; Pâquet-Deehy, 1997 ; Straus, 1994). Au sein de ce type de société, l'autorité de l'homme est socialement légitimée par les structures patriarcales qui cautionnent la coercition et le contrôle qu'il exerce sur sa conjointe (Roy et Rondeau, 1997 ; Shalhoub-Kevorkian, 1997). Les féministes ont grandement contribué à mettre en lumière les facteurs sociaux (inégalités) et culturels (valeurs et normes, légitimation) à l'origine de la violence des hommes à l'endroit des femmes et même, dans une certaine mesure, de la violence à l'endroit des enfants. En effet, les luttes féministes pour la promotion des droits des enfants et des femmes ont convergé dans la première moitié du XX^e siècle, car leur oppression était commune : le pouvoir patriarcal dominait conjointe comme enfant.

Le patriarcat dans son sens historique fait référence à une organisation familiale et sociale qui repose sur une hiérarchie où la femme est subordonnée à l'homme – qui détient le monopole des ressources économiques – et les enfants à leur père mais aussi à leur mère. Avec l'avènement du capitalisme industriel et du salariat, la « modernisation » des familles a renouvelé le patriarcat. Elle a entraîné l'exclusion des femmes de la sphère économique, leur implication à temps plein dans la fonction maternelle et, par conséquent, leur dépendance accrue par rapport à leurs conjoints, mais, étonnamment, un affranchissement peut-être plus important des enfants de leurs parents (Gordon, 1987).

Dans cette première moitié du XX^e siècle, la sensibilité accrue à l'égard des droits des enfants a en quelque sorte affaibli le système patriarcal en diminuant le pouvoir du père sur ses enfants. Sans pour autant

envisager la « libération » des enfants de l'autorité parentale, on considérerait que le recours à la violence excessive était le symptôme d'une autorité exercée de manière inadéquate. On ne remettait pas en cause l'autorité parentale, mais plutôt la violence physique sévère comme méthode disciplinaire. Par ailleurs, le confinement des femmes dans la sphère domestique a renforcé le rôle de pourvoyeur unique du père, ce qui a entraîné un plus grand contrôle de l'épouse par son conjoint¹⁰. La rhétorique des droits en faveur des enfants ne s'est pas généralisée à ceux des femmes.

Les luttes féministes de la deuxième moitié du XX^e siècle ont porté sur des enjeux susceptibles d'affranchir la femme de cette relation de dépendance et ont contribué à remodeler la famille contemporaine (Dandurand, 1991) : l'appropriation de la sphère publique (égalité civique, emploi), le contrôle des naissances ou encore le droit de se soustraire à une relation violente ou insatisfaisante (lois sur le divorce et sur les politiques favorisant l'arrestation et la mise à distance du conjoint violent). Cette restructuration de l'organisation familiale a généré des gains, mais aussi beaucoup de sources de défi, voire de conflit potentiel, notamment dans la répartition des tâches familiales (Chamberland et Côté, 1991). En effet, comme nous le constaterons dans le chapitre 4, les incidents ou les éléments déclencheurs des agressions familiales contemporaines sont aussi liés à la manière dont les responsabilités sont partagées : les femmes ne sont plus mères à temps plein, elles ont désormais accès à un revenu, et les pressions sont plus fortes sur les hommes pour qu'ils assument leur rôle social dans la vie domestique.

LES FÉMINISTES ET LA VIOLENCE DES FEMMES À L'ENDROIT DES ENFANTS

Jusqu'à tout récemment, les ouvrages féministes étaient plutôt silencieux à propos des relations de pouvoir abusif que des mères peuvent entretenir avec leur enfant (Featherstone, 1997). Dans leur récente étude, Lavergne *et al.* (2001a) analysent trois perspectives féministes concernant les mauvais traitements envers les enfants. Le premier courant conçoit la maternité comme une institution intrinsèquement violente, la femme étant annihilée au profit de la mère. La violence maternelle est ainsi perçue comme une réponse au caractère oppressif de la maternité-institution produisant de multiples contraintes matérielles et idéologiques (Roberts, 1995 dans

10. Et par voie de conséquence, la domination économique du conjoint sur sa partenaire.

Lavergne *et al.*, 2001a). Il faut donc affranchir les femmes de la maternité-institution, reconnaître l'opposition des femmes comme des actes de résistance politique, développer des solidarités et remettre en question l'aide professionnelle.

La seconde perspective est celle qui est la plus répandue et connue : la victimisation des enfants et des femmes prend ses racines dans la domination masculine. La violence conjugale et les mauvais traitements sont souvent présents au sein d'une même famille. Ils sont l'expression d'une même cause : l'inégalité des genres est le déterminant principal de la violence privée. On dénonce l'invisibilité des pères et l'occultation de leur responsabilité dans les mauvais traitements qu'ils infligent aux enfants (Star et Flitcraft, 1988; McKernan et McKay, 1994 dans Lavergne *et al.*, 2001a). La violence conjugale altère la capacité maternelle; la violence maternelle est un moyen de défense, une stratégie de survie et une réponse à la domination masculine que la femme subit au sein de la famille. Les femmes sont perçues comme ayant peu de pouvoir, et les réponses des institutions contribuent bien souvent à les revictimiser. Redonner du pouvoir aux femmes est la meilleure stratégie de prévention des mauvais traitements envers les enfants. Dans ces deux premiers courants, la représentation des femmes et des hommes est parfois même manichéenne. Elles sont coopératives, pacifiques et altruistes alors qu'ils sont compétitifs, violents et égoïstes.

La troisième approche est celle qui remet le plus en question la vision parfois monolithique des visions féministes précédentes du patriarcat. Selon cette dernière approche, même si les analyses des deux courants précédents sont pertinentes, elles sont insuffisantes pour expliquer les diverses réalités de la violence familiale. La famille est un lieu de relations de pouvoir asymétriques non seulement entre les genres mais aussi entre les générations (Gordon, 1987; Swift, 1995; Delphy, 1991). Ces différents rapports sociaux sont inhérents aux structures patriarcales dénoncées par les féministes de la première vague (Gordon, 1987). Dans un mode d'organisation patriarcal plus ancien, la mère aussi dominait les enfants, qui étaient au service des parents. L'analyse des dossiers de protection du début du siècle nous indique des cas d'exploitation et de violence sévère d'enfants par leur mère, certes souvent victimisée elle-même par des conditions d'isolement, de violence conjugale, de désertion du père et de pauvreté (Gordon, 1987). Les attentes que la société a commencé à exprimer dans la première moitié du xx^e siècle à l'égard d'une autorité parentale qui s'exercerait avec modération se sont accentuées tout le long de ce siècle.

En fait, l'intérêt des enfants n'est pas assimilable à celui de leur mère. La dépendance de l'enfant face à sa mère n'est pas un fait de nature, mais bien un fait social (Delphy, 1991). Le lien mère-enfant n'occupe pas une place présociale et n'est pas le fondement de toute culture.

Il ne peut y avoir abus de pouvoir que dans la mesure où il y a préalablement pouvoir [...] et changer de protecteur ne change rien à la situation de non-pouvoir qui est à l'origine du besoin de protection [...] rien n'est naturel dans une société humaine. Que c'est la société qui donne ce pouvoir aux parents [...] dans le Code civil français et jusqu'en 1939, les femmes étaient assimilées à des mineurs [...] la métaphore juridique populaire la plus puissante pour expliquer le statut de sujétion c'est d'être traité comme un enfant. L'enfant est dans la loi et dans le discours, le modèle, la référence de la situation d'assujettissement. (Delphy, 1991, p. 109-110.)

Ainsi, un projet féministe qui ne remet pas en cause toutes les formes de sujétion devient un projet corporatiste. Les enfants n'appartiennent pas plus à la mère qu'au père ; l'amélioration de leur situation n'est pas garantie, même si le nouveau propriétaire s'avérait meilleur que l'ancien (Delphy, 1991). Pères et mères ont en commun d'être des adultes. Selon ce troisième point de vue féministe, la violence maternelle est envisagée à la fois comme abus de pouvoir dans son rapport social intergénérationnel et comme expression d'impuissance (Featherstone, 1997). N'oublions pas que les mères qui maltraitent leur enfant sont fréquemment très mal positionnées dans la société en raison de leur faible capital social et économique. Les recherches plus récentes sur les mauvais traitements nous indiquent en effet que ces situations ne sont pas distribuées au hasard au sein de la société. Elles sont plus fréquentes dans les foyers où les femmes sont monoparentales, isolées et pauvres (Chamberland, Bouchard et Beaudry, 1986 ; Mayer, 1998 ; Tourigny *et al.*, 2002 ; Trocmé *et al.*, 2001)¹¹. C'est un phénomène fortement traversé par des facteurs structurels comme la dépendance économique et la division des tâches selon le genre. Le patriarcat laisse encore de puissantes traces au sein de la famille moderne. La violence systémique faite aux mères est une condition dangereuse pour les enfants. Toutefois, les situations familiales sont polymorphes ; le pouvoir de la femme au sein de sa famille dépend en bonne

11. Il apparaît néanmoins important de nuancer ce propos. Les femmes chefs de famille ne sont pas nécessairement sans conjoint même si elles sont les seules soutiens stables de la famille ; les conjoints, eux, vont et viennent. L'invisibilité des partenaires nuit aux femmes, car bien souvent elles sont les seules considérées comme responsables par les autorités en protection de la jeunesse. De plus, les cas de maltraitance les plus graves et chroniques sont observés dans les familles où la femme vit avec un conjoint. Elles s'en sortiraient moins bien que les femmes monoparentales (Dozier, 2002).

partie de ses ressources personnelles, sociales et économiques, qui façonnent considérablement le contexte dans lequel elle se trouve (Lavergne *et al.*, 2001). Les institutions doivent considérer davantage les différents aspects de la réalité de ces familles et ne pas contribuer à reproduire encore et toujours des inégalités structurelles au détriment des femmes et aussi des enfants. Pour Gordon (1987), rendre compte de la violence des femmes envers leur enfant est un défi particulièrement important à relever pour les féministes.

Defending women against violence is so urgent that we fear women's loss of status as political, deserving « victimes » if we acknowledge women's own aggressions. These complexities are at their greatest in the situation of mothers, because they are simultaneously victims and victimaires, dependent and depend on, weak and powerful... child abuse becomes the more interesting and challenging to a feminist because in it we meet women's rage and abuse of power. (Gordon, 1987, p. 69.)

En somme, les féministes et les autres chercheurs intéressés par la question des soins et du bien-être des enfants doivent analyser la relation de pouvoir des mères face à leur enfant comme l'élément essentiel dans l'étiologie de la violence à leur endroit. Il faut néanmoins situer cette relation dans un contexte plus large, de manière à cerner l'influence des contraintes socioéconomiques ou de la violence systémique qui s'exercent sur les femmes et la famille contemporaine (Swift, 1991).

DES EXPLICATIONS QUI REMETTENT EN QUESTION LE PATRIARCAT COMME PERSPECTIVE THÉORIQUE DOMINANTE

Dutton (1994) considère aussi que le patriarcat ne peut être le seul facteur explicatif de la violence privée. Son étude porte sur l'explication de la violence conjugale. Les dynamiques de pouvoir au sein du couple ne seraient pas liées linéairement à la violence. C'est dans les couples où l'homme est dominant que l'on observerait les plus hauts taux d'agression physique mineure (dirigée vers la femme ou vers l'homme), lesquels seraient cependant suivis de très près par ceux observés dans les couples où la femme domine. Plus de 9 % des couples s'inscriraient dans une logique de patriarcat ; plus de 7 % des couples vivraient une relation plus matriarcale ; 54 % seraient dans une situation où le pouvoir fait l'objet de luttes (Coleman et Straus, 1986) ; enfin, 29 % des couples seraient égalitaires. Selon Dutton, une des causes majeures de violence conjugale serait le manque de consensus sur la répartition du pouvoir ; la majorité des hommes ne sont pas violents ; ils n'occupent pas non plus de position dominante claire dans leur couple. D'après certaines enquêtes auprès de la population, les agressions associées au phénomène des « femmes battues » surviennent dans au plus 11 % des couples (Dutton, 1994).

Selon Dutton (1994), les féministes feraient une erreur écologique (*ecological fallacy*)¹² en attribuant au patriarcat et à la socialisation mâle toutes les situations de violence conjugale. Les données épidémiologiques sur la violence entre conjoints invitent toutefois à constater que nous nous trouvons peut-être dans une situation de transition dans la structuration des rapports de pouvoir au sein du couple. Une minorité de couples seraient organisés dans des logiques de domination très asymétrique. Dans l'étude de Coleman et Straus (1986), 54 % des couples interviewés vivent des conflits à propos du pouvoir. En outre, des recherches portant sur la violence dans les couples homosexuels (hommes ou femmes) mettent en évidence un taux parfois plus élevé de violence dans ces couples que dans les couples hétérosexuels (Lie et Gentlewarrior, 1991 ; Lie, Schilit, Bush, Montague et Reyes, 1991 dans Dutton, 1994). Le rapport homme-femme ne semble pas une condition indispensable à l'existence de la violence à l'endroit de l'adulte dans la sphère privée.

Les observations de Gagné (1999) révèlent aussi la diversité de l'organisation familiale dans les cas de violence psychologique à l'endroit des enfants. Deux des quatre types de familles définis par son étude correspondent à des situations familiales où l'on peut détecter plus clairement des rapports de pouvoir de domination, associés à un mode patriarcal dans l'un et matriarcal dans l'autre. Les deux autres types comportent des dynamiques relationnelles et sociales différentes où le problème de violence vient de facteurs structurels autres que le genre (pauvreté, exclusion, etc.). Malo, Moreau, Chamberland et Roy (2003) ont également observé des profils de relations différents chez des familles qui sont prises en charge par la Protection de la jeunesse ou dans des contextes sociaux ou personnels difficiles. Dans un type de cas, le parent domine l'escalade du conflit et en contrôle l'issue. Dans le second, c'est l'enfant qui exerce ce contrôle. La domination intergénérationnelle habituellement associée au patriarcat est ici aussi remise en question.

LA STRUCTURATION DU POUVOIR AU SEIN DE LA FAMILLE : DES RAPPORTS SOCIAUX MULTIPLES ET DYNAMIQUES

La représentation du pouvoir à laquelle les perspectives féministes font le plus souvent référence s'inscrit dans un type de sociologie qui conçoit les relations humaines comme fondamentalement traversées par des rapports

12. L'erreur écologique consiste à généraliser une explication de niveau agrégatif au niveau individuel.

de domination–subordination (Bourdieu, 1980 dans Lemay, 1999)¹³. Avec Foucault, le pouvoir perd en partie sa connotation négative : il n'est pas que répressif, il est coextensif au corps social, omniprésent et se transforme en micropouvoirs qui s'exercent dans tout le corps social (Foucault, 1977 dans Lemay, 1999). Différemment de la perspective patriarcale, les post-structuralistes considèrent que le pouvoir est non univoque et contextualisé, bien qu'il puisse avoir des effets de domination (Healy, 1998).

Or l'étude du pouvoir de cette microphysique suppose que le pouvoir qui s'y exerce ne soit pas conçu comme une propriété, mais comme une stratégie, que ses effets de domination ne soient pas attribués à une « appropriation » mais à des dispositions, à des manœuvres, à des tactiques, à des fonctionnements; qu'on défriche en lui plutôt qu'un réseau de relations toujours tendues, toujours en activité plutôt qu'un privilège qu'on pourrait détenir; [...]. Il faut en somme admettre que ce pouvoir s'exerce plutôt qu'il ne possède, qu'il n'est pas le privilège acquis ou conservé de la classe dominante, mais l'effet d'ensemble de ses positions stratégiques – effet manifeste et parfois reconduit de ceux qui sont dominés. (Foucault, 1977, dans Lemay, 2000, p. 36.)

Ainsi, les rapports ne sont pas déterminés au sens où l'entendent ceux et celles qui luttent contre les structures patriarcales : les relations ne sont pas uniquement causées par la position des acteurs dans une structure prédéterminée. Les rapports sont certes structurés par un ensemble de règles et de ressources, mais ils mettent en scène des agents compétents utilisant les conditions contraignantes et habilitantes des structures sociales et jouant un rôle actif dans le changement et la fabrication de l'histoire (Giddens, 1987 dans Lemay, 2000). Nul n'est sans pouvoir. Pour comprendre les rapports de pouvoir entre un conjoint et une conjointe par exemple, on doit pouvoir considérer les conditions des différents systèmes d'action dans lesquels chaque rapport social s'inscrit, d'où sa part de contingence (Hindess, 1982 dans Lemay, 2000). L'histoire des sociétés comme des personnes, de même que les contextes propres dans lesquels s'inscrit une relation sociale donnée contribuent à la structurer sans la déterminer. Gordon (1987) décrit très bien la réalité de mères du début du XX^e siècle qui étaient en contact avec les agences de protection des enfants; elles n'étaient pas sans ressources ni dominées de manière unilatérale par les institutions sociales. La chercheuse montre bien aussi qu'elles étaient de fines négociatrices et qu'elles utilisaient parfois de manière stratégique et opportune

13. Certaines auteures féministes ont toutefois exploré les implications du post-structuralisme de Foucault à propos du pouvoir. Notons par exemple Featherstone (1997).

les services de protection pour obtenir du soutien et se soustraire à un conjoint violent. Elles étaient parfois alliées avec ces agents et non pas uniquement contrôlées socialement. Les agents sociaux ont permis dans certaines occasions de faire ressortir les intérêts divergents de la famille en soutenant ceux des plus faibles (femme et enfant). Ces observations montrent à quel point les rapports sociaux sont complexes et qu'il importe de recourir à des cadres théoriques qui puissent relever le défi de la complexité.

Les données de recherche, de même qu'une observation un tant soit peu attentive des réalités contemporaines, nous indiquent que les familles patriarcales classiques ne semblent pas majoritaires, que la position des femmes est plus avantageuse qu'elle ne l'était et que les enfants sont parfois très influents dans leur famille, comme c'est le cas dans les familles permissives où l'enfant, qu'on ne veut pas frustrer, semble faire la loi. À cet égard, Baumrind (1996) a observé trois types de rapports entre parent et enfant dans les sociétés occidentales. Le parent autoritaire (*authoritarian*) recourt davantage à la punition pour discipliner les enfants ; le parent permissif emploie des méthodes plus inductives (raisonnement) et est très peu enclin à mettre des limites ; et enfin, le parent autocratique (*authoritative*)¹⁴ utilise à l'occasion la punition mais de manière spécifique et dépendante, et fait aussi largement appel au raisonnement de l'enfant. Dans le premier cas, le pouvoir est entre les mains du parent ; dans le second, le parent renonce plus ou moins à sa fonction d'autorité envers l'enfant ; et dans le dernier, le parent a une relation d'autorité qui n'est pas exercée de façon violente ou abusive et qui intègre la discipline aux enjeux de développement de l'enfant (voir le chapitre 4).

Ainsi, le niveau de symétrie ou d'asymétrie des relations conjoint-conjointe et parent-enfant varie en fonction des caractéristiques individuelles et des différents contextes écologiques (interpersonnel, organisationnel, culturel, social et historique). La division sociale selon le sexe ou l'âge a certes une influence structurante significative sur les rapports sociaux homme-femme et parent-enfant dans les sociétés contemporaines, mais ces mêmes rapports sont également dépendants de d'autres facteurs, l'histoire et ses acteurs se chargeant d'en modifier son évolution, voire sa transformation. Les conflits et les luttes de pouvoir au sein de la famille ont un caractère plus multidimensionnel que ne le laissaient croire certaines analyses féministes. Le pouvoir n'est pas que domination, il est

14. Il est intéressant de constater que ce terme inclut la notion d'autorité. Ce type de parent avait été traduit par « démocratique », mais cette traduction nous semble inappropriée. L'idée de liberté et d'égalité associée aux principes démocratiques ne rend pas compte de la responsabilité éducative du parent ni de sa fonction d'autorité envers l'enfant.

aussi influence. La relation entre violence et pouvoir est plus complexe qu'il n'y paraît; certains postulats sur le pouvoir conceptualisé par l'analyse féministe du patriarcat auraient avantage à être « déconstruits » afin de pouvoir examiner la structuration unique de chaque relation ainsi que le niveau d'asymétrie et de conflits qui lui est propre.

En somme, la répartition de l'autorité dans la famille moderne (ou post-moderne) et occidentale est très variable, la configuration des forces sociales en jeu étant plus complexe que dans les sociétés plus traditionnelles. C'est pourquoi le courant post-structuraliste du pouvoir nous semble dans une majorité de cas¹⁵ plus pertinent pour décrypter les rapports sociaux familiaux, multiformes, uniques, dynamiques et traversés par l'histoire et les différents contextes écologiques.

LA VICTIMISATION DANS LA SPHÈRE PRIVÉE

LE POINT DE VUE DES ACTEURS

Les problématiques d'agressions violentes et abusives envers les enfants et les conjointes s'inscrivent dans le champ plus large de la victimologie (qui traite aussi des agressions dans la sphère publique). Ce domaine de recherche a largement documenté la nature et l'ampleur des impacts subis par des victimes d'agressions de diverses natures, et a ainsi accordé une attention particulière au point de vue de la victime (Finkelhor et Kendall-Tackett, 1996). Les effets menaçants de la victimisation sur le bien-être, la dignité, l'intégrité et le développement des enfants comme des conjointes sont à cet égard fort bien documentés dans les ouvrages (Crittenden, 1998; Edleson, 1999; Holtzworth-Munroe, Smutzler et Sandin, 1997; Tjaden et Thoennes, 1998). Les féministes, quelles que soient leurs traditions théoriques ou épistémologiques, ont en commun le souci de faire entendre et comprendre les femmes victimes (Poulin et Ross, 1997). Quant au point de vue de l'enfant victime, il est la plupart du temps rapporté par les adultes, sous prétexte de sa condition de mineur. L'imaturité de l'enfant, qui serait un facteur de vulnérabilité additionnel, est l'argument habituellement invoqué pour ne pas aller chercher directement leur point de vue; on postule en effet que la violence exercée contre eux risque en général de produire chez eux plus de dommages que chez l'adulte (Finkelhor et Kendall-Tackett, 1996). Mais où sont les enfants?

15. À l'exclusion possiblement des familles patriarcales ou matriarcales identifiées par Dutton (1994) et Gagné (1999).

dira Barrie Thorne (Delphy, 1991). Peu de place est accordée à leur parole dans les recherches. On prétend, peut-être à tort, pouvoir parler en leur nom. De telles recherches posent d'importants problèmes éthiques aux chercheurs. Est-il éthique de définir les expériences de victimisation des enfants sans tenir compte du regard qu'ils portent sur ce qu'ils subissent ? Parmi les quelques études qui ont donné une voix aux enfants, la recherche de Dean *et al.* (1986) éclaire de manière significative comment l'expérience de la maltraitance affecte la conception que l'enfant se fait des relations interpersonnelles. Près d'une centaine d'enfants de race noire et provenant d'un milieu défavorisé sont invités à raconter des histoires qui mettent en scène des enfants et des adultes dans des situations de réciprocité et de non-réciprocité. D'abord, les enfants, qu'ils aient été maltraités ou non, jeunes (6 à 8 ans) ou adolescents (12 à 14 ans) semblent très conscients de l'asymétrie de pouvoir entre l'adulte, détenant pouvoir et statut, et l'enfant inférieur. Les adultes possèdent, les enfants sont de corvée. Les parents se vengent lorsque les enfants sont méchants, mais l'inverse n'est pas vrai. Les parents punissent les enfants lorsque ceux-ci désobéissent. Les adultes ne sont pas décrits comme coopératifs, capables de compromis, sympathiques ou compréhensifs. Les parents de ces enfants seraient probablement considérés comme autoritaires selon Baumrind (1996)¹⁶. Toutefois, les enfants maltraités de l'étude de Dean *et al.* (1986) ont tendance à justifier les comportements négatifs des parents par le fait que l'enfant l'a mérité : non seulement l'adulte n'est pas critiqué, mais l'enfant est blâmé. De plus, dans leur récit, les jeunes enfants répondent positivement à un geste positif de l'adulte, tandis que les adultes ignorent bien souvent les gestes positifs des enfants ; le rapport générationnel semble influencer l'obligation de réciprocité positive chez ces enfants. Ainsi, selon Crittenden (1998), dans les situations où le lien affectif parent-enfant est déficient, l'enfant « travaille plus fort » pour maintenir une proximité physique et un lien affectif avec le parent. La non-réceptivité de l'adulte est plus associée à l'absence de valeur de l'enfant qu'au rejet du parent. Ironiquement, cette interprétation menacerait moins l'estime de soi de l'enfant. La représentation de la relation parent-enfant est à la limite de l'aliénation : l'enfant se voit à travers le regard de l'adulte ; son expérience directe, même si elle s'apparente à de la victimisation, est reconstruite de telle sorte qu'elle coïncide davantage avec la perception de l'adulte. L'attitude des enfants ressemble en cela étrangement à celle des femmes victimes de violence conjugale : l'agresseur est innocenté et la victime culpabilisée.

16. L'échantillon de l'étude provient d'un milieu défavorisé où l'on retrouve plus souvent ce type de structures familiales.

Enfin, les chercheurs qui s'intéressent au phénomène de la violence n'étudient pas suffisamment le point de vue de ceux et de celles qui agressent, ce qui contribue à décontextualiser les situations de violence ou d'abus et à les présenter comme extrêmes et déviantes (Eisikovits et Buchbinder, 1996). Parce qu'elle permet de rendre compte du sens qu'ils attribuent à ce qu'ils subissent ou font subir ainsi que de la manière dont ils vivent cette expérience, la prise en compte de la perspective de chacun des acteurs impliqués dans les situations de violence ou d'abus est certainement un élément essentiel pour mieux comprendre ces situations et en saisir les dynamiques sous-jacentes. Les recherches de Turcotte (2002), de Gilgun (2000) et de Goldner *et al.* (1990) font école. Dans le premier cas, le chercheur nous convie à examiner le cheminement de conjoints agresseurs dans un contexte d'intervention de groupe. On peut constater l'évolution des perceptions de ces hommes de l'accueil à la fin du programme ou même après, et voir comment les interprétations d'hommes violents peuvent se raffiner et s'enrichir au gré des prises de conscience favorisées par le travail thérapeutique. Les hommes ont appris non seulement à mieux s'observer, mais aussi à observer les autres. Leur capacité à percevoir les sentiments de leur conjointe et les effets de leur comportement est d'ailleurs palpable : les bénéfices et les coûts ne sont plus définis en fonction d'intérêts exclusivement personnels ; les proches sont aussi considérés (la partenaire et les enfants).

Les deux autres études ont aussi permis de construire une représentation de la violence des hommes plus nuancée et moins manichéenne. Gilgun (2000) a examiné en profondeur les récits d'hommes qui avaient sévèrement agressé des femmes et Goldner *et al.* (1990) ont colligé des informations sur des couples en thérapie qui vivent de la violence et qui ont, pour la plupart, cherché volontairement de l'aide. Ces investigations patientes ont produit des données d'une qualité exceptionnelle. La violence des hommes y est décrite comme un acte à la fois instrumental et expressif. Gilgun (2000) montre bien que la violence est tantôt une perte de contrôle, tantôt une prise de contrôle. De plus, la femme n'est pas seulement dépeinte comme une victime sans pouvoir ou une masochiste parce qu'elle ne quitte pas l'homme qui lui fait du mal (Goldner *et al.*, 1990).

We tried to get beyond the reductionist view of men as simply abusing their power, and of women as colluding in their own victimization by not leaving. This description casts men as tyrants and women as masochists, which deprives both of their humanity while simultaneously capturing a piece of truth. (Goldner et al., 1990, p. 344.)

Ces auteures ont en outre le mérite d'avoir prêté attention aux points de vue du conjoint comme de la conjointe et d'avoir ainsi saisi de manière très riche les dynamiques paradoxales à l'œuvre dans ces couples. D'abord, ils vivent des conflits destructeurs qui les divisent et qui s'enracinent bien souvent dans leur famille d'origine. Mais, aussi paradoxal que cela puisse paraître, les liens d'attachement et de loyauté qui les unissent ont un très grand pouvoir du fait qu'ils viennent de leur volonté commune de réparer les blessures passées et de faire alliance face aux contraintes imposées par leur famille d'origine respective et parfois par le monde extérieur en général. Les auteures mettent également en évidence les différences dans les enjeux d'identité sexuelle qui cristallisent insidieusement les termes de la relation : la dépendance, la vulnérabilité, l'empathie et l'abandon pour l'homme, l'autodétermination et le passage de la condition d'objet à la condition de sujet de sa propre existence chez la femme. Ces défis, qui prennent leur origine dans leur socialisation, mettent aussi en scène d'autres acteurs que le couple. Les familles des partenaires sont bien souvent, historiquement ou de façon contemporaine, partie prenante de leurs difficultés. Les récits sur les dyades père-mère et fils-fille sont éclairantes pour saisir les dynamiques identitaires mais aussi culturelles qui s'expriment dans les conflits du couple. Des attentes et des schémas dangereux s'élaborent au fil des expériences enfantines. Ils influencent les représentations de soin, d'attention et d'exclusivité chez l'homme ; et sont à l'origine même de la vulnérabilité chez la femme. Ces schémas alimentent en effet des attentes de prise en charge qui accentuent sa dépendance concrète envers son conjoint ; ils favorisent le développement de l'empathie, ce qui la rend sensible aux excuses et prompte à pardonner. Ces « fantaisies dangereuses » participent au développement et au maintien de la violence conjugale par une synergie malheureuse : chez l'homme, le recours à l'agression lorsqu'il est frustré dans ces attentes de soin et menacé d'abandon, et chez la femme, une sensibilité particulière à accueillir favorablement les excuses et à innocenter son agresseur. Les schémas qui façonnent de telles réactions prennent souvent racine dans des négligences affectives, dans le rejet et dans les abus physiques que ces hommes et ces femmes ont subis de leurs parents.

The contradictions inherent in the conflicting logic of these gender constructions generate paradoxes in all levels of psychic and familial organization. The child not only absorbs these mystifying presentation of filial gender arrangements, but is also enlisted in participating in impossible relationship binds as a funeste of his or her sex. In other words, the child's sex becomes implicated in the political force field of the family drama. (Goldner et al., 1990, p. 350.)

En somme, donner la parole aux acteurs nous éloigne d'une vision réductrice de la réalité. Les recherches féministes ont eu le mérite de faire parler les femmes victimes. Il existe un courant émergent qui favorise l'accès à la parole des enfants. Des recherches plus récentes veulent maintenant interroger plus d'un acteur dans une même famille, ce qui permet de lever le voile sur l'extraordinaire complexité des dynamiques personnelles et familiales. Nous traiterons ce point plus en profondeur dans les chapitres suivants.

LORSQUE L'AGRESSEUR EST UN PROCHE

Les agressions vécues à l'intérieur d'une relation intime intense ont des impacts affectifs particuliers, notamment en raison de la dépendance (ou l'interdépendance) et parfois paradoxalement du soutien affectif et matériel qui lie la victime à l'agresseur. Certains hommes violents, par exemple, rapportent des réactions paradoxales de colère lorsqu'ils sont dans l'intimité.

Only a minority of batterers are misogynistic, and few are violent to intimate women; a much larger group experience extreme anger about intimacy. If there is politic, it exist primarily in the microsystem of the dyad. (Dutton, 1994, p. 174.)

Comme nous l'avons déjà mentionné, les ingrédients qui lient les membres d'une même famille sont faits certes de pouvoir, mais aussi de vulnérabilité, de dépendance, de soutien qui alimentent autant le conflit que l'attachement (Bond, 1997; Théberge, 1997). Certains chercheurs ont déjà fait remarquer les contradictions entre l'expérience d'intimité et celle d'être agresseur ou victime (Grandin et Lupri, 1997) : l'intimidation, les sentiments de jalousie ou le rejet, les blessures ou le traumatisme se conjuguent avec le lien d'affiliation et d'amour (Holtzworth-Munroe, 1992). Agresseurs et victimes sont amis et ennemis : les sentiments de confiance et de méfiance alternent selon des règles bien souvent imprévisibles. Comme nous l'avons constaté dans les recherches de Dean *et al.* (1986) et de Goldner (1990), des forces d'attraction importantes attachent l'enfant à son parent et la femme à son conjoint. En outre, Fernet (2002) constate que les représentations de l'amour et l'idéalisation du partenaire chez les adolescentes victimes de violence dans leur relation amoureuse étaient déterminantes dans leur décision de ne pas quitter leur partenaire. Ce n'est pas tant l'expérience de la violence et de la victimisation que l'effritement de l'amour, la désillusion ou la négligence et l'abandon du partenaire qui les motivent à se soustraire à la relation. Fernet constate en effet que ces jeunes filles vivent un lien d'attachement intense, aveuglant et fusionnel qui a pour effet d'altérer la conscience de

la violence qu'elles subissent. L'amour guérit et répare les blessures du passé. Cette idéalisation les protège en quelque sorte de la violence en diminuant leur capacité à reconnaître leur propre expérience de victimisation. Les observations de Fernet (2002) sont très compatibles avec celles de Goldner *et al.* (1990). Le partenaire est ainsi simultanément une source de sécurité affective et d'insécurité physique et psychologique.

Les théories systémiques sur la famille et les théories de l'attachement sont utiles pour comprendre les forces d'attraction qui relient les proches, en dépit de celles qui les divisent. Les théories sur les représentations sociales de l'amour et les stéréotypes culturels véhiculés dans nos sociétés sont également utiles pour voir à quoi la jeune fille se réfère pour interpréter ce qui lui arrive et ultimement prendre ses décisions. Ces approches sont examinées dans les chapitres suivants.

L'AGRESSION COMMISE OU SUBIE

Nous avons consulté le dictionnaire pour connaître les référents reconnus du concept de base qui traverse tout ce livre (*Dictionnaire universel francophone*, Hachette, 1997). L'agression y est définie du point de vue militaire comme « une attaque brusque » : on met alors l'accent sur le comportement de l'agresseur. Une deuxième définition, plus interpersonnelle, vise l'agression mais aussi la victime : « c'est une attaque brusque et violente contre une personne ». Une troisième inclut les agressions psychologiques : « tout acte commis à caractère hostile envers autrui, réel, simulé dans le jeu ou imaginé ». Une quatrième insiste sur les impacts qui affectent la victime et, de manière beaucoup plus vague, sur l'agresseur : « atteinte à l'intégrité des personnes par des agents nuisibles ». Enfin, une dernière définition met surtout en évidence le caractère nocif et préjudiciable d'une cause qui peut être générale : « un acte ou phénomène nuisible ». En somme, la seule définition très restrictive de l'agression provient du milieu militaire. Plusieurs autres insistent sur l'impact nuisible dont l'agent peut être diffus et général¹⁷. Qu'en est-il maintenant des ouvrages scientifiques sur l'agression dans la sphère privée ?

Il est aisément admis que la violence et l'abus sont considérés comme les conséquences potentiellement traumatiques d'un acte produit par un agent. Pour qu'il y ait violence ou abus, il faut un agresseur et une victime,

17. En anglais, le terme *aggressiveness* définit la mobilisation active d'un individu vers un objectif d'adaptation (besoins, défense, etc.). Tandis que le terme *aggressivity* renvoie davantage à une mobilisation négative. En français, le mot « agressivité » est surtout utilisé dans un sens négatif.

en d'autres termes, un émetteur et un récepteur. L'accent est mis à la fois sur une commission produite par un agresseur et sur les conséquences les plus directes possible sur la victime. La victimologie, comme champ de recherche et d'action, a permis de déplacer notre intérêt vers l'expérience de la victime plutôt que de nous concentrer exclusivement sur la menace que représente l'agresseur. Ces dernières années, de plus en plus d'études ont examiné les réactions physiologiques, émotionnelles, cognitives ou comportementales des victimes (Finkelhor et Kendall-Tackett, 1996). Par ailleurs, nous devons reconnaître que certaines formes de violence sont négligées et fort peu conceptualisées, comme la violence indirecte et celle produite par omission.

La négligence violente

Certaines formes de négligence peuvent-elles être violentes? Ne pas protéger un enfant d'une agression, est-ce de la violence ou seulement de la négligence (Mayer, 1998)? C'est un peu se demander si les pays dits développés qui ne portent pas assistance à des pays en proie à des guerres civiles sont des acteurs, des agents de cette violence ou s'ils sont seulement coupables de négligence¹⁸. Trop souvent, les définitions de la violence mettent l'accent sur l'agression commise mais pas suffisamment sur l'enchaînement d'une suite d'événements ou de non-événements qui ont des effets délétères sur la victime. L'agression d'un agent bien déterminé est alors considérée comme une condition nécessaire pour dire d'une situation qu'elle est violente, et les agressions perçues par la victime, sans agent directement identifiable, ne peuvent donc être tenues pour des expériences violentes. L'enfant qu'on néglige de nourrir subit de graves crampes d'estomac. L'agression subie n'est-elle alors que de nature physiologique, parce que la composante sociale de l'événement est la négligence? L'expérience de manque et le danger qui en résulte sont pourtant réellement provoqués par l'omission d'agents qui ne sont pas que des spectateurs! Ils sont manifestement nuisibles puisque leur manque d'action est préjudiciable à l'enfant. Selon ce raisonnement, l'intention de nuire n'est pas une condition nécessaire pour statuer sur le caractère violent d'une omission qui dégénère en agression chez la victime. Au mieux, l'omission réfléchie accroît la responsabilité de l'agent dans les conséquences négatives subies par la victime. Le concept de besoins est ici très utile pour construire nos référents à propos de ce qui peut être considéré comme menaçant ou toxique pour la victime (Prilleltensky, Laurendeau, Chamberland

18. Je remercie Rima Azar, étudiante au doctorat en psychologie, de m'avoir fait réfléchir à cette idée.

et Peirson, 2001). En plus des paramètres fournis par les concepts de droits humains, les connaissances disponibles sur les menaces pour le développement humain sont centrales pour définir ce qu'est une agression violente ou abusive. Il est ainsi légitime de penser la violence privée comme une attaque à l'intégrité physique et psychologique d'une personne, susceptible d'affecter la sécurité et le développement des enfants et des femmes. L'absence d'action qui crée une telle menace serait alors considérée comme une agression à potentiel de violence. L'agent est alors celui qui a une responsabilité face à la victime. Il est bien sûr que le degré de vulnérabilité de la victime, le fait qu'elle puisse ou non se protéger, est alors un élément déterminant. On peut penser que la négligence faite aux enfants a un potentiel de violence plus grand que celle faite à un adulte. Mais comment qualifier la négligence de la société quand il s'agit de protéger des femmes menacées de mort par leur conjoint?

Les agressions indirectes

C'est parce qu'elle a une conception étroite de la violence que notre société occulte trop souvent les agressions et les négligences institutionnelles et économiques en ne les reconnaissant pas comme de la violence systématique. Notre compréhension collective de la violence s'inscrit somme toute dans un schéma assez rigide, de nature interpersonnelle : l'agresseur doit avoir un impact le plus direct possible sur la victime. Le diagnostic est beaucoup plus flou lorsque l'agresseur est éloigné de la victime, lorsque l'impact de l'agression indirecte est médié par une cascade d'événements, ou encore lorsque l'absence d'événement produit précisément une cascade d'agressions qu'un agent a le pouvoir de prohiber. Comment qualifier l'absence ou l'insuffisance de politiques publiques concernant le logement social ou la sécurité du revenu, ou encore le comportement et les décisions de compagnies transnationales et de spéculateurs financiers qui ont des effets dévastateurs sur l'économie des pays et provoquent la mise à pied d'adultes et de parents qu'ils condamnent au désespoir et à la frustration? Ces états psychologiques sont éminemment explosifs; dans l'étude de Cascardi et Vivian (1995), les hommes qui rapportent les agressions les plus sévères sont ceux qui se disent plus stressés par le travail et l'argent.

La négligence à protéger: un cas troublant

Cette conception limitée de la violence non seulement occulte certains agresseurs, mais rend parfois des victimes responsables d'agressions qu'elles n'ont pas commises. Il est bien connu que la négligence à protéger l'enfant est une des formes de mauvais traitements inscrits dans les lois de protection de la jeunesse. Elle est particulièrement invoquée dans les cas

où l'enfant vit au sein d'une famille où il y a de la violence conjugale (Kaufman Kantor et Little, 2001). La négligence est la forme de mauvais traitements la plus fréquente (43 %) dans les cas retenus par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) (Lavergne, Chamberland et Laporte, 2001). Parmi les huit catégories de négligence, le « défaut de protéger l'enfant contre un préjudice physique », souvent associé à la problématique de violence conjugale, constitue la situation la plus souvent jugée fondée (26 %) dans le cas des enfants qui vivent au sein d'une famille où il y a de la violence conjugale. De plus, dans les familles où les intervenants reconnaissent qu'il existe une problématique familiale de violence conjugale, les mères sont considérées comme responsables à l'endroit des enfants « du défaut de protéger contre un préjudice physique » plus souvent que les pères (78 % contre 22 %). On assiste dans ce cas à une reconstruction sociale du problème ainsi qu'à un glissement des responsabilités : dans la majorité des cas, l'agresseur est le conjoint, mais la responsabilité de protection envers l'enfant incombe bien souvent à la mère. Celle-ci se retrouve non seulement agressée personnellement, mais aussi négligée dans son propre besoin de protection et, finalement, culpabilisée pour les agressions commises par son agresseur. Dans ces situations, la femme est doublement victimisée : par son conjoint et par les institutions de protection de l'enfance. L'enfant est aussi agressé, indirectement par son père ou son substitut. Il est assez terrifiant de voir sa mère se faire violenter !

En somme, nos représentations collectives de la violence s'articulent encore trop souvent autour du pivot que constituent : 1) l'identification de l'agent de l'agression, le fait d'être agressé n'étant pas suffisant pour qualifier une réalité de violente ; et 2) le fait que l'agresseur soit un proche vivant avec la victime. La conception de la violence privée qui en résulte évacue plusieurs réalités : les négligences violentes ou les violences systémiques en sont des exemples. Bien des agresseurs violents restent dans l'ombre ! Il incombe notamment aux chercheurs d'élaborer un vocabulaire pour décrypter ces réalités. Les études sur la violence psychologique sont un bel exemple de l'effort collectif de la communauté de la recherche pour nommer et décrire des agressions pernicieuses pour lesquelles, jusqu'à très récemment, nous n'avions que bien peu de mots.

La négligence affective : un cas à part

Contrairement à ce qui se passe pour plusieurs autres formes de négligence, il existe un « certain » consensus dans les ouvrages pour considérer la négligence affective comme une manifestation possible d'agression psychologique, tant envers les conjointes (Larouche, 1987) qu'envers

les enfants (Gagné, 1999). Être ignoré par un conjoint ou un parent peut être stratégique (retrait délibéré de l'attention) ou plutôt la marque de l'indifférence. Ouellet et Clément (1996) estiment que seule l'indifférence simulée constitue de la violence psychologique entre conjoints; ces situations pourraient aussi être associées à une forme de rejet, lequel est une forme active d'agression affective. La frontière entre omission et commission est alors bien mince.

Le consensus est moins fort pour considérer l'indifférence (non planifiée) comme une forme d'agression psychologique¹⁹. Pour notre part, nous avons décidé de l'inclure dans la taxonomie que nous présentons dans la section suivante sur les agressions psychologiques (par omission) tant pour la femme que pour l'enfant. Comme nous l'avons dit plus haut, la violence peut résulter d'une action comme d'un manque provoqué par l'absence d'action; notre repère est le niveau de menace à la sécurité (affective et physique) et au développement. Comme nous le verrons au chapitre 4, une des dimensions structurantes des représentations contemporaines de la violence est son impact psychologique sur les victimes. De plus, il y a une accumulation de preuves empiriques des effets psychologiquement dangereux de la négligence affective, particulièrement celle des proches²⁰. En outre, cette menace est bien réelle pour la victime, même lorsque l'agent ne cherche pas délibérément à nuire. Nous traiterons de la question de l'intentionnalité et du niveau de conscience de l'agression dans les chapitres 3 et 4. La menace pour l'intégrité psychologique, donc l'impact sur la sécurité et le bien-être de l'enfant ou de la femme, devient de plus en plus un élément de la représentation sociale de la violence. Nous retiendrons donc ce type de négligence comme une forme d'agression potentiellement violente. Le niveau de dangerosité, d'absence d'attention (et de soin) ou encore d'impact sur la victime déterminera si une situation donnée sera ou non considérée comme violente par son entourage et par la société.

-
19. Ces conduites sont souvent identifiées chez les enfants comme une des formes de mauvais traitements psychologiques. Toutefois, nous souhaitons distinguer la forme de l'agression de sa gravité: il peut y avoir une négligence affective qui ne soit pas abusive mais néanmoins déstabilisante pour la personne qui la subit.
 20. Les familles dans les sociétés modernes partagent, avec un nombre croissant d'institutions sociales (services de santé et sociaux, école, police, etc.), plusieurs de ses fonctions traditionnelles (soins et protection, éducation). Toutefois, la satisfaction des besoins affectifs et d'intimité serait encore la chasse gardée de ce système social, fonction qui aurait augmenté en importance dans les familles modernes comparativement aux familles dans les sociétés préindustrielles (Swift, 1991).

VERS UNE DÉFINITION PROVISoire DE LA VIOLENCE PRIVÉE, DE SES DYNAMIQUES, DE SA GRAVITÉ ET DE SON AMPLEUR

LES DIFFÉRENTES FORMES D'AGRESSION : UNE MENACE POUR L'INTÉGRITÉ PERSONNELLE ET FAMILIALE

Les agressions peuvent être de nature physique, psychologique ou sexuelle (Straus, Hamby, Finkelhor, Moore et Runyan, 1998; Straus et Gelles, 1986). Le tableau 1 propose une typologie des différentes formes d'agression, leurs définitions et leurs manifestations. Ces agressions sont jugées violentes ou abusives à l'endroit des femmes et des enfants en fonction de nos représentations sociales de ce que sont les droits humains et eu égard aux conceptions scientifiques et populaires sur la satisfaction des besoins et la promotion des compétences considérées comme indispensables pour assurer leur sécurité et leur développement dans les sociétés contemporaines (Gagné, 1999; Garbarino, 1997; Hart, Germain et Brassard, 1987; Lavergne, 1998). Ces référents façonnent les lois et les normes sociales explicites et implicites; ils conditionnent les jugements à propos de la gravité des situations qui vont des formes plus subtiles de contrôle et d'entrave à la réalisation de soi (chantage émotif, manipulation, etc.) à des formes graves d'abus (abandon, homicide, etc.).

Le tableau 1 fournit aussi des indications sur la nature des droits ou besoins compromis par les différentes formes d'agression. Celles-ci génèrent des menaces qui peuvent porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique des individus. La violence peut être de nature physique, psychologique ou sexuelle. La première attaque l'intégrité et le sentiment de sécurité physique de la femme ou de l'enfant par des moyens physiques de gravité variable, allant de la bousculade à l'homicide. La violence psychologique, de plus en plus reconnue et admise dans nos définitions collectives de la violence, a la capacité de blesser directement ou indirectement la victime, en empruntant différentes formes: l'intimidation/terrorisme, l'agression et la négligence affective, l'abus de contrôle²¹, la corruption, l'aliénation ou encore l'exploitation (Gagné, 1999; Ouellet et Clément, 1996). Enfin, la violence sexuelle à l'intérieur de la famille (l'inceste) porte atteinte à l'intégrité physique, psychologique et sexuelle de la victime et peut perturber, lorsque les agressions sont sévères, l'apprentissage des relations intimes; la victime peut alors développer une propension excessive ou au contraire une aversion face à la sexualité (Hamelin,

21. La violence économique qu'un conjoint exerce sur la conjointe est une forme d'abus de contrôle et de domination.

Tableau 1
Nature des agressions et des menaces pour les victimes

Formes	Définitions	Manifestations	Domaines menacés
Agression physique ¹	Geste physique brutal, excessif ou irrationnel qui attaque l'intégrité physique et psychologique de la victime en la blessant à l'aide de moyens physiques.	<i>Violence physique mineure</i> : donner la fessée avec ou sans objet, taper, pincer, secouer. <i>Violence physique grave</i> : gifler le visage, frapper avec un objet, bousculer ou jeter par terre, frapper avec le poing ou le pied. <i>Violence physique très grave</i> : battre la victime, la faire suffoquer, lui infliger des brûlures. Infliger la mort (homicide).	L'intégrité physique et psychologique.
Agression psychologique ²	Geste de commission ou d'omission qui peut blesser directement ou indirectement la victime par des moyens psychologiques.	Les commissions et les omissions sont de différentes natures.	L'intégrité psychologique.
Agression émotionnelle	Marque de rejet, d'exclusion, de favoritisme, de dénigrement, de désapprobation ou d'attentes excessives, d'aliénation ou de déshumanisation.	Humilier, insulter ; dénigrer, désapprouver, blâmer, exclure, ignorer, boudier, entretenir des attentes irréalistes ou non adaptées au niveau de développement ; exposer la victime à des situations troublantes qui induisent chez elle le doute et invalide ses perceptions.	Le développement d'un sentiment de sécurité affective et d'appartenance ainsi que la construction de processus d'affiliations sociales.
Terrorisme/ intimidation	Menaces de pratiques punitives brutales, excessives ou irrationnelles.	Menacer de frapper avec ou sans arme, de quitter la victime, d'enlever les enfants, de briser des objets, de donner des ordres brutalement, etc.	Le sentiment de sécurité physique et de peur.
Exercice inadéquat et abusif du contrôle	Moyen utilisé par un agresseur pour contrôler ou tenter de diriger, par domination ou influence, les pensées et les émotions.	Ne pas répondre aux besoins de base ; priver la victime d'objets aimés ; isoler/confiner/ séquestrer ; infantiliser, surprotéger ; manipuler, faire du chantage affectif ; entraver la réalisation de soi, etc.	Le développement de l'autodétermination et d'affiliations extra-familiales.

Tableau 1
Nature des agressions et des menaces pour les victimes (suite)

Formes	Définitions	Manifestations	Domaines menacés
Exploitation/ aliénation et corruption	Exposer la victime à des milieux insécurisants, troublants ou déviants, ou encore lui faire subir des modes de vie problématiques en raison notamment des problèmes d'agression indirecte (la victime est ici témoin), de toxicomanie, de problème de santé mentale ou de criminalité.	Menace ou agression des êtres aimés ; exposition à des modèles confondants, violents ou antisociaux, encouragement à des activités illégales ; renversement des rôles, attribution d'un rôle de serviteur.	La sécurité physique et affective, l'estime de soi, l'autodétermination et l'isolement.
Négligence affective	Manque de sensibilité aux besoins affectifs, cognitifs et sociaux.	Manque d'écoute, de considération, de chaleur, d'intérêt ; indifférence.	Les besoins de sécurité affective, d'estime de soi, d'appartenance et d'amour.
Agression sexuelle ³	Relations hétérosexuelles ou homosexuelles en situation de pouvoir ou de contrôle qui impliquent un contact physique avec le corps de l'enfant ; actes à connotation sexuelle mais sans contact physique tel l'exhibitionnisme.	Contacts sexuels complets, tentative d'avoir une relation sexuelle ; attouchements ; exhibitionnisme ; harcèlement et exploitation sexuelle.	L'intégrité physique et psychologique.

1. Straus, M.A. (1979). « Measuring Intrafamily Conflict and Violence. The Conflict Tactics Scale », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 41, p. 75-88.
2. Hart, S.N., N.J. Bingleli et M.R. Brassard (1998). « Evidence for the Effects of Psychological Maltreatment », *Journal of Emotional Abuse*, vol. 1, p. 27-58.
3. Tourigny, M. (1991). Rapport concernant la littérature scientifique sur l'incidence, les facteurs de risque et les programmes de prévention des abus sexuels envers les enfants, Document inédit, Québec, MSSS.

2000; Turner, 2000). Ces différents types d'agression menacent le sentiment de sécurité et le développement des femmes et des enfants : des sentiments de peur pouvant aller jusqu'à l'expérience du syndrome post-traumatique qui paralysent et immobilisent de manière plus ou moins sévère le développement des personnes ; des sentiments de méfiance et de trahison qui endommagent la capacité d'entretenir des rapports de confiance avec son milieu et qui mettent en cause l'apprentissage de relations sociales positives ; des sentiments de dépression et d'impuissance qui menacent le développement d'un concept de soi positif et qui compromettent la capacité d'autonomie, d'autodétermination et de réalisation de soi.

Ces agressions minent aussi l'intégrité du système familial. La *négligence et l'agression affectives* laissent supposer que la victime est mal ou peu soutenue par l'agresseur et le parent non-agresseur qui, par ailleurs, font théoriquement partie de son réseau social intime. Ces pratiques menacent la cohésion familiale, compromettent les liens d'attachement, suggèrent la présence de dynamiques de soutien inadéquates ou favorisent l'anomie, le chaos et la désorganisation sociale de la famille. Les agressions physiques *d'intimidation, de terrorisme et de contrôle* mettent généralement en scène des enjeux de pouvoir au sein de la famille et révèlent la nature des rapports sociaux de domination et de subordination ou encore le niveau de conflits et des controverses qui opposent le conjoint à sa conjointe ou le parent à son enfant. Ils révèlent les structures d'inégalité et aussi les luttes intestines pour la domination, l'influence ou le contrôle des ressources, des décisions, des idées ou des comportements. Les *agressions indirectes*²² révèlent à la fois les structures et processus de soutien au sein de la famille et les structures et dynamiques de pouvoir qui la traversent. Enfin, les *agressions sexuelles* commises de manière coercitive ou encore initiées par un agresseur en position de responsabilité ou d'autorité, laissent entrevoir des relations de pouvoir où la victime, adulte ou non, est en net désavantage. En outre, l'agresseur sexuel est dans sa famille un agent potentiel de soutien ou de protection. Cette source de soutien est très sérieusement compromise, voire détruite, pour la victime. En somme, les agressions commises ou vécues au sein de la famille, qu'elles soient directes ou indirectes, révèlent *des structures et des dynamiques de pouvoir et de soutien problématiques*, ce qui indique une organisation sociale susceptible non seulement de compromettre l'intégrité de ce système, mais aussi de blesser les personnes qui en font partie.

22. Comme l'exploitation, l'aliénation, la corruption ou le fait d'être témoin de violence.

LE CONTINUUM DE LA VICTIMISATION : DES AGRESSIONS NON VIOLENTES AUX AGRESSIONS ABUSIVES

Des paramètres pour juger du continuum de la victimisation

Il y a un consensus grandissant sur le fait que la victimisation des femmes et des enfants ne peut être réduite à ses expressions extrêmes, soit lorsque les actes posés sont jugés compromettants sur le plan légal (du point de vue du Code criminel ou de la Loi de la protection de la jeunesse). Les situations « sous-abusives » de victimisation (Graziano, 1994) sont souvent pernicieuses, discrètes, mais peuvent néanmoins nuire de manière significative au développement d'un sentiment de sécurité et à l'autonomie, ou encore au bien-être quotidien des femmes et des enfants. Gagné (1999) préconise l'emploi du terme « violence » pour décrire des situations qui dépassent les bornes (normes implicites) ; ces agressions affectent le sentiment de bien-être et la qualité de vie des victimes. L'expression d'« abus » ou de « mauvais traitement » est ainsi réservée aux manifestations les plus sévères, qui violent les normes explicites (lois) et compromettent la sécurité, physique et affective, ainsi que le développement. Toutefois, les expressions « abus et mauvais traitement » sont surtout utilisées pour les situations de victimisation des enfants. Il est possible que la distinction entre abus et violence ne soit pas pertinente pour ce qui est de la violence conjugale²³.

Le continuum de la victimisation va ainsi des agressions non violentes (les moins graves), aux agressions violentes (une forme plus intermédiaire), et enfin, aux agressions abusives (ou les mauvais traitements) (Kashani, Anasseril et Dandoy, 1992). Ce continuum renvoie aussi au contexte, de sorte que le même comportement observé dans des circonstances différentes peut y occuper une place différente²⁴. Plusieurs paramètres peuvent guider notre interprétation du degré de menace que représente la situation : 1) la gravité, si les agressions sont mineures ou sévères ; 2) la fréquence ;

23. Je remercie Dominique Damant de m'avoir sensibilisée à cette possible controverse.

24. Cette conception du continuum s'éloigne de celle qui se dégage de la critique qu'en fait Gelles (1991). Selon cette conception, le continuum renverrait à l'idée que la punition corporelle infligée aux enfants et l'homicide constitueraient des manifestations plus ou moins extrêmes d'un seul et même phénomène, soit la violence physique envers les enfants. Qui plus est, ces actes ou comportements auraient une étiologie commune. Notre définition du continuum considère plutôt les agressions comme un ensemble de situations et de comportements distincts qui rendent compte de l'expérience de victimisation selon des niveaux différents de gravité. Cette formulation invite à conceptualiser les agressions en terme dimensionnel plutôt que catégoriel (Weiss, Dodge *et al.*, 1992).

3) la présence simultanée de différentes formes d'agression (les victimisations multiples); 4) la stabilité ou chronicité; 5) leur prévisibilité; 6) l'interprétation des incidents ainsi que les conséquences physiques, psychologiques et sociales observées ou probables chez la victime. Les agressions seraient perçues comme violentes ou abusives lorsqu'un ou plusieurs de ces paramètres se situent dans l'extrême du continuum de gravité.

La mesure de la victimisation et ses limites

Quelques auteurs ont proposé un gradient de gravité des situations d'agression. Feld et Straus (1989) ont par exemple proposé une typologie reposant sur une combinaison de mesure de fréquence et de durée, allant de l'absence d'agression à un acte d'agression suivi de sa cessation et, enfin, à l'agression commise de manière continue. Hanson *et al.* (1997) constatent que le fait que le conjoint ait une personnalité antisociale influence la gravité des actes; la quantité des facteurs de risque détermine aussi la gravité des agressions. Holtzworth-Munroe et Stuart (1994) suggèrent une typologie qui varie selon l'étendue des contextes où la violence du conjoint se manifeste: le conjoint commet des agressions uniquement au sein de sa famille (la violence n'est que privée); le conjoint est instable psychologiquement (dysphorique/état limite); le conjoint est violent dans les sphères publique et privée (personnalité antisociale). Pour leur part, Straus et Gelles (1990) ont identifié trois échelles sur la *Conflict Tactics Scale*, probablement l'instrument le plus utilisé dans le milieu de la recherche sur la violence familiale. Cet outil évalue les agressions dans tous les sous-systèmes de la famille, autant entre conjoints, entre parent et enfant que dans la fratrie. Une de ces échelles mesure les attaques mineures et sévères²⁵. Une autre échelle mesure les agressions psychologiques, que les auteurs n'associent pas toutefois à de la violence (Straus, 2001). Deux autres échelles de la CTS pour adultes mesurent la coercition sexuelle et les blessures infligées, mineures ou sévères (ce qui constitue une évaluation des conséquences). Dans la dernière version de la CTS pour enfants, une échelle de négligence a été ajoutée. Plusieurs des éléments du tableau précédent sont cependant absents. Cet instrument a permis d'établir des estimations de la violence privée dans plusieurs pays et a ainsi favorisé les études comparatives entre différentes nations. Il est très utile pour dresser un portrait des études internationales à partir d'échantillons tout-venant.

25. À partir de la version révisée de 1996, le concept d'attaque physique a remplacé le concept de violence jugé trop large. Straus (1996) continue toutefois de parler de violence pour les actes associés aux attaques physiques. Cependant, ni dans la version de 1996, ni dans celle de 2001, il n'associe formellement l'agression psychologique à de la violence.

Toutefois, malgré les efforts récents, force nous est de constater les importantes lacunes de ce champ de recherche. Au-delà des conduites émises ou omises, de leur gravité et de leur fréquence, le contexte dans lequel se déroulent les interactions, qui peut ou non exacerber les impacts sur la victime, n'est pas suffisamment pris en compte dans les études qui ont recours à la CTS. Il est difficile de juger si une seule menace d'être abattue par une arme à feu (violence sévère : terrorisme) est plus ou moins violent ou abusif que d'être traitée d'idiote (agression affective) cinq fois par semaine pendant vingt ans. L'évaluation de la gravité des situations de violence ou d'abus psychologique apparaît singulièrement plus complexe. Soucieuse d'inclure l'expérience des femmes tout en cherchant à mesurer le phénomène selon les standards traditionnels de l'empirisme, Rhodes (1992, dans Poulin et Ross, 1997) a développé un autre outil, le *Measure of Wife Abuse* (MWA), pour remplacer la CTS. Cette grille d'évaluation, élaborée par et avec des femmes, permet de contextualiser les abus et d'inclure des formes de violence non incluses dans la CTS.

Les dynamiques de pouvoir et de soutien, ainsi que le degré de vulnérabilité de la victime, sont aussi des éléments de contexte qui devraient être évalués. En outre, la mesure des agressions est largement tributaire de la capacité des individus à les reconnaître et à les définir comme telles. Or, la reconnaissance des agressions est souvent hasardeuse parce qu'elle suppose que tout le monde a les mêmes normes et les mêmes repères, ce qui apparaît peu fondé, en particulier dans les situations familiales à très haut risque (Dobash *et al.*, 1992). Enfin, la comparabilité des données apparaît problématique dans la mesure où il existe des variations importantes entre les études sur le plan des caractéristiques méthodologiques (type d'échantillon, période de référence, définitions-critères, identité et diversité des répondants de la famille, méthode de collecte des données, etc.).

Malgré les nombreux obstacles qui rendent difficile l'évaluation de l'ampleur de la violence conjugale et de la violence parentale, beaucoup d'efforts ont été consentis pour chiffrer leur importance dans les sociétés modernes. N'oublions pas que les mesures produites sont un des facteurs qui participent au développement des représentations sociales de la violence entre proches; elles servent aussi à mobiliser les différents acteurs à chercher des solutions pour la contrer ou la prévenir. Notre capacité collective à dresser un portrait valide de ces problèmes dépend non seulement des technologies (instruments, statistiques, etc.) dont nous disposons, mais aussi des outils conceptuels qui reposent précisément sur les consensus obtenus à propos des définitions de la violence privée. C'est ainsi que les instruments qui servent à quantifier la violence sont limités par notre compréhension parfois confuse de ce qu'est ou n'est pas la violence. Nos référents collectifs à propos de la violence vécue dans le

privé laissent ainsi dans l'ombre plusieurs réalités dangereuses, notamment les violences par omission ou les agressions indirectes et structurelles. La section suivante lève donc le voile sur une partie seulement du phénomène. En somme, mesurer la victimisation des enfants et des femmes permet d'objectiver ces réalités sans pour autant fournir une description objective de ces situations.

L'ESTIMATION DE L'AMPLEUR DE LA VICTIMISATION PRIVÉE

LES SITUATIONS EXTRÊMES

Aux États-Unis, l'homicide est une des cinq causes principales de la mortalité chez les enfants de moins de 12 ans (Bureau fédéral d'investigation, 1994 dans Emery et Laumann-Billings, 1998). De tous les enfants tués entre 1976 et 1997, 54 % l'ont été par leur parent (*Department of Justice*, 1998). Au Canada, de 1974 à 1999, 63 % de tous les homicides de jeunes de moins de 18 ans étaient commis par un membre de leur famille. Près de 60 % de ces homicides avaient été précédés d'une agression déclarée à la police (Centre canadien de la statistique juridique, 2001).

Aux États-Unis, de 1993 à 1999, 45 % des femmes assassinées l'ont été par leur mari ou leur ami (*Department of Justice*, 1999) ; la violence du conjoint est la principale cause des blessures chez les femmes de 15 à 44 ans (Bureau fédéral d'investigation, 1996). Au Canada, de 1990 à 1999, les conjointes représentent 14 % de toutes les victimes d'homicide résolu et 38 % des homicides familiaux : ce sont les jeunes femmes de moins de 25 ans qui risquent le plus d'être tuées après la séparation. En 2000, environ 80 femmes canadiennes ont été assassinées par leur partenaire masculin ; 55 % des femmes assassinées le sont par quelqu'un de très proche (Statistique Canada, 2000). En 1996, une femme mariée était sept fois plus susceptible d'être tuée par son conjoint que par un étranger ; neuf fois sur dix les agressions conjugales signalées à la police visent une femme (Statistique Canada, 1996). Les meurtres des conjointes sont souvent précédés d'antécédents de violence : de 1991 à 1999, 57 % des conjointes assassinées étaient connues de la police (Centre canadien de la statistique juridique, 2001). Bien sûr, ce portrait révèle la pointe de l'iceberg et nous dévoile les situations de victimisation les plus graves.

LES SOURCES D'INFORMATION ET LES RÉALITÉS MULTIPLES DE LA VIOLENCE FAMILIALE

Ainsi, pour appréhender de manière subtile et nuancée l'ensemble des phénomènes de victimisation des enfants et des femmes dans la sphère privée, plusieurs stratégies de mesure sont nécessaires. Différentes sources de données permettent de se faire une idée plus exhaustive de la situation : 1) les données opérationnelles fournies par les services spécialisés « en bout de ligne » de protection, d'hébergement, médicaux, judiciaires et policiers (niveau 1) ; 2) les données provenant de la communauté de professionnels ayant ou non un pouvoir d'enquête (niveau 2) ; 3) les données auprès d'échantillons représentatifs (probabilistes) de la population (Sedlack et Broadhurst, 1996 ; Guay *et al.*, 2002 ; Lavergne et Tourigny, 2000 ; Mayer, 1998). Certaines fournissent un portrait des situations de victimisation les plus sévères (populations cliniques et criminalisées), d'autres permettent aussi de détecter les situations à risque et de cerner le phénomène dans ses formes « sous-abusives ». En somme, on arrive à un portrait différent de l'ampleur du problème et de son continuum de gravité selon les sources qu'on a utilisées (Lavergne et Tourigny, 2000). Les tableaux 2 et 3 font une synthèse des données disponibles sur la victimisation physique et psychologique²⁶ des enfants et des femmes selon

26. Nous avons fait le choix de nous concentrer sur les agressions physiques et psychologiques. Nous reconnaissons toutefois l'importance fortement menaçante des agressions sexuelles sur la vie des enfants et des femmes et de la négligence sur celle des enfants.

Les données de maltraitance à l'égard des femmes et des enfants proviennent d'articles, de rapports et de documents publiés entre 1980 et 2001. Quatre méthodes de repérage ont été utilisées pour localiser les publications sur l'incidence des mauvais traitements. Une recherche bibliographique a été effectuée auprès des principales banques de données (*Child Abuse and Neglect*, *Eric*, *Medline*, *Sociofile*, *PsycINFO*, *Sociological Abstracts* et *Social Science Abstracts*). Les mots clés utilisés dans cette recherche sont : *sexual abuse*, *physical abuse*, *emotional or psychological abuse or violence or maltreatment* ; *child*, *infant*, *adolescent*, *partner*, *wife*, *spouse* ; *family violence*, *marital violence*, *domestic violence*, *child abuse*, *child maltreatment*. Des recensions d'écrits ont également été utilisées pour repérer les publications qui n'ont pu être identifiées par la technique précédente. Une troisième stratégie a consisté à interroger des banques de données accessibles sur le site web de certains organismes pertinents (*National Clearinghouse on Child Abuse and Neglect Information*, États-Unis ; Statistique Canada, Canada ; *National Center for the Protection of Cruelty to Children*, États-Unis ; *Australian Institute of Health and Welfare*, Australie). Finalement, certaines publications nous ont été indiquées par des chercheurs du domaine. Nous avons limité notre recherche aux études publiées en français ou en anglais et provenant de pays ayant une culture similaire (Australie, Amérique du Nord et Europe de l'Ouest). Nous n'avons conservé que les études ayant une solide méthodologie et, dans le cas des tableaux 2 et 3, un échantillon de 500 sujets et plus. Cependant, étant donné la rareté des études ayant des résultats de concomitance de la violence parentale et conjugale, nous avons inclus les études portant sur de plus petits échantillons. Nous avons également exclu les études portant sur des populations cliniques ou spécialisées (ex. : l'armée).

Tableau 2
Femmes agressées psychologiquement et physiquement selon les études de niveau 1
Critère légal de violence physique utilisé dans les rapports de police et les refuges pour femmes – Échantillons volontaires et de probabilités

Auteur / Année	Échantillon	Période de référence	Taux de réponse	N	Agression physique	Agression psychologique
États-Unis <i>National Incident-Based Reporting Program (NIBRS)</i> (1998)	Femmes américaines victimes de violence familiale	1998	14 États	79 706	Voie de fait par conjoint : 42,7 %	
Canada Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC2) (1997) (2000)	Femmes canadiennes victimes d'abus par conjoint	1997 2000	48 % ¹ 53 %	19 575	Voie de fait simple : 75 % Voie de fait grave : 13 %	Harcèlement criminel : 10,5 % Menace : 17,6 % Harcèlement criminel : 8,8 % Menace : 18 %
Ministère de la Sécurité publique (DUC2) (2000) ¹	Femmes québécoises victimes d'abus par conjoint	2000	96,5 %	15 977	Voie de fait : 66 %	Harcèlement criminel : 11 % Menace : 19 %
<i>Canadian Urban Victimization Survey</i> (1983)	Crimes déclarés à la police par les femmes canadiennes			2 618 900	Voie de fait par conjoint : 37 %	

1. 166 services de police dans six provinces

Tableau 2 (suite)

Femmes agressées psychologiquement et physiquement selon les études de niveau 2

Critère légal de violence physique utilisé dans les rapports de police et les refuges pour femmes – Échantillons volontaires et de probabilités

Auteur / Année	Échantillon	Période de référence	Taux de réponse	N	Agression physique	Agression psychologique
Canada						
Enquête sur les maisons d'hébergement (1999-2000)	Échantillon national de femmes hébergées dans les refuges (15 ans et +)	2000	91 %	2 826	Violence conjugale : 81 %	
Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté (2000-2001)	Femmes québécoises hébergées	2000/2001	39/40 maisons		33 %	Violence psychologique : 38,5 % Menace : 13,8 %

Tableau 2 (suite)
Femmes agressées psychologiquement et physiquement selon les études de niveau 3
Étude de population

Auteur / Année	Échantillon	Période de référence	Taux de réponse	N	Agression physique	Agression psychologique
Australie McLennan (1996) <i>Women's Safety Survey</i>	Femmes australiennes (15 ans et +) Entrevue téléphonique et à la maison	1996	78 %	6 300	2,4 % ¹ (31 % voie de fait ; 56 % voie de fait grave)	
Nouvelle-Zélande Mullen <i>et al.</i> (1988)	Femmes de Nouvelle-Zélande Entrevue		73,9 %	1 516	16,2 %	
Fergusson <i>et al.</i> (1986)	Mères des enfants de la cohorte de Nouvelle-Zélande	1981 / 1986 (6 ans)	89 %	960	8,5 %	
Angleterre Mirrlees-Black (1998) <i>British Crime Survey</i>	Femmes britanniques (16 ans et +) Entrevue face à face	1998	79 %	6 000	4,2 % 23 %	
Painter et Farrington (1998) <i>National Survey of Wives</i>	Échantillon national d'épouses (18 ans et +) Entrevue	1989	98 %	1 007	27,9 % ²	

1. Seulement les articles de la loi pouvant être considérés comme des offenses criminelles selon la loi de l'État (utilisation de force dans le but de blesser ou de faire peur).
2. Déjà été battue par le conjoint.

Auteur / Année	Échantillon	Période de référence	Taux de réponse	N	Agresion physique	Agresion psychologique
États-Unis Greenfield (1998) <i>National Crime Victimization Survey</i>	Échantillon national de membres de famille Entrevue	1996 (6 mois)		837 899	7,5 sur 1000 : victimisation violente (41 % blessées; 4,5 % sévèrement blessées)	29 % ¹
Schafer, Cactano et Clark (1998) National Alcohol Survey	Échantillon national de couples Entrevue face à face	1994/1996	85 %	1 599	CTS adaptée Estimé des limites de confiance inférieure et supérieure : 5,21 % et 13,61 % ² CTS modifiée 1,3 % : abus physique	
Tjaden et Thoennes (1998) <i>National Violence against Women Survey</i>	Échantillon national de femmes (18 ans et +) Entrevue téléphonique	1996/1996		8 000	CTS mineure : 8,4 % sévère : 3,2 %	
Plitcha et Weisman (1995)	Échantillon national d'épouses	1993	56 %	1 324	6 % ³ (63 % ont subi blessures physiques)	
Georgia Women Health Survey (1995)	Échantillon de l'État (Géorgie) (15 à 44 ans) Entrevue téléphonique	1994	78 %	3 130	CTS mineure : 9 % sévère : 1,9 %	
Kaufman Kantor (1994) <i>National Alcohol et Family Violence Study</i>	Échantillon national de personnes (18 ans et +) Entrevue face à face	1992		1 970	CTS mineure : 11,6 % sévère : 3,4 %	74 %
Straus et Gelles (1986) <i>National Family Violence Survey</i>	Échantillon national de personnes (18 ans et +) Entrevue téléphonique	1985	84 %	6 002		

1. Tentative d'attaque physique ou menacées de violence physique. Un tiers des victimes prétendent avoir été menacées d'être tuées par l'agresseur.
2. Lorsque l'un ou l'autre des conjoints rapporte un acte de violence durant l'année.,
3. Déjà été battue par conjoint.

Tableau 2 (suite)
Femmes agressées psychologiquement et physiquement selon les études de niveau 3
Étude de population

Auteur/ Année	Échantillon	Période de référence	Taux de réponse	N	Agression physique	Agression psychologique
Canada						
Fitzgerald (1999) <i>La violence familiale au Canada : Un profil statistique</i>	Échantillon national de femmes (18 ans et +) Entrevue téléphonique	1997	10 provinces	12 300	29 % ou 25 %	35 % couples marisés
Grandin, Lupri et Brinkerhoff (1998)	Échantillon de couples (Calgary) Entrevue face à face Questionnaire autoadministré		82 %	562	10,3 % 24,6 % ¹	13,2 % 36,7 % ¹
Ratner (1993)	Échantillon de femmes (Edmonton) Entrevue téléphonique		78,7 %	516	10,6 %	23 %
Enquête Santé-Québec (1993)	Échantillon provincial de femmes (Québec) Questionnaire rempli à domicile	1993			CTS modifiée mineure : 6 % sévère : 2 %	58 %
Kennedy et Dutton (1989)	Échantillon provincial de couples (Alberta) Entrevue face à face et téléphonique	1987	90 %	708	CTS mineure : 11,2 % sévère : 2,3 %	
Brinkerhof et Lupri (1988)	Échantillon de couples (Calgary) Entrevue face à face et questionnaire autoadministré		72 %	1 124	CTS modifiée mineure : 5,5 % sévère : 4,8 %	
Smith (1987)	Échantillon de femmes (Toronto) (18-50 ans) Entrevue téléphonique	1987	56,4 %	604	CTS mineure : 14,4 % sévère : 5,1 %	25 %

1. Violence de couple bidirectionnelle.

Tableau 3
Enfants agressés physiquement et psychologiquement selon les études de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3
Critère légal utilisé dans le service de la protection de l'enfance – Sujets volontaires

Auteur / Année	Échantillon	Période de référence	Taux de réponse	N	Agression physique	Agression psychologique
NIVEAU 1						
Australie						
Johnstone et Broadbent (1998)	Enfants australiens (0-16 ans)	1996/1997	6/8 États	47 964	26 % à 57 %	5 % à 40 %
Broadbent et Bentley (1997)	Enfants australiens (0-16 ans)	1995/1996	8/8 États	91 734	28 %	31 %
Angus et Hall (1996)	Enfants australiens (0-16 ans)	1994/1995	8/8 États	76 954	29 %	28 %
France						
Gabel <i>et al.</i> (1997)	Enfants français (0-17 ans)	1995	80 %	20 000	35 %	35,7 % ¹
	Données agrégées des services de protection ontariens	1996	80 %	21 000	35,7 %	35 %
États-Unis						
Benedict <i>et al.</i> (1994)	Families d'accueil de Baltimore (0-17 ans)	1985/1987		20 795	36,6 %	
				291	8,9 %	
US Dept. (1998) NCANDS	Enfants américains (0-17 ans)	1996	31/51 États	572 943	22,2 %	5,9 %
	Formulaire d'enquête rempli par les services de protection de l'enfance		40/51 États	1 077	Homicides d'enfant : 1,6/100 000	
		1993	50/51 États	966 163	24 %	5 %
		1990	31/51 États	558 234	23,6 %	6,8 %
Wang et Daro (1998) NCPA	Enfants américains (0-17 ans)	1997	31/51 États	1 054 000	22 %	4 %
	Entrevue téléphonique auprès des services de protection de l'enfance					

1. Inclut la négligence sévère.

Tableau 3 (suite)
Enfants agressés physiquement et psychologiquement selon les études de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3
Critère légal utilisé dans le service de la protection de l'enfance – Sujets volontaires

Auteur/ Année	Échantillon	Période de référence	Taux de réponse	N	Agression physique	Agression psychologique
McCurdy et Daro (1994) NCPCA	Enfants américains (0-17 ans) Entrevue téléphonique auprès des services de protection de l'enfance	1992	31/51 États	1 160 400	27 %	7 %
Canada						
Trocmé <i>et al.</i> (2001) <i>Canadian Incidence Study</i>	Enfants canadiens (0-15 ans) Formulaire d'enquête rempli par les intervenants des services de protection de l'enfance	1998	90 %	135 573 enquêtes	25 % (2,47/1000) (cas fondés)	37 % (3,64/1000) (cas fondés)
Trocmé <i>et al.</i> (1995)	Enfants ontariens (0-15 ans) Formulaire d'enquête rempli par les intervenants des services de protection de l'enfance	1993 (3 mois)	85 %	2 447 ¹	22 % (cas fondés)	21 % (cas fondés)
Trocmé <i>et al.</i> (1992)	Enfants ontariens (1-15 ans) Données agrégées des services de protection ontariens	1990		45 000	24 % (3,2/1000) (cas fondés)	2 % (0,2/1000) (cas fondés)
Tourigny, Mayer, Wright, <i>et al.</i> (2002)	Enfants québécois Formulaire d'enquête rempli par les intervenants des DPJ du Québec	1998 (3 mois)	86 % 16/18 DPJ	4 774 signale- ments	1,9/1000 (cas fondés)	2,5/1000 (cas fondés)
MSSS du Québec	Enfants québécois (0-18 ans) Données agrégées des DPJ du Québec	1997/1998 1996/1997 1996/1995 1995/1994	10/19 DPJ 11/19 11/19 13/19	6 214 6 620 6 689 7 699	15 % (1,1/1000) 15 % (1,1/1000) 15 % (1/1000) 15 % (0,9/1000)	

1. Cas de familles prises en charge.

Tableau 3 (suite)
Enfants agressés physiquement et psychologiquement selon les études de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3
Critère légal utilisé dans le service de la protection de l'enfance – Sujets volontaires

Auteur / Année	Échantillon	Période de référence	Taux de réponse	N	Agression physique	Agression psychologique
États-Unis						
<i>National Incident-Based Reporting</i>	Enfants américains (12-17 ans) Données sur les crimes déclarés par la police	1998		11 674	Agression simple : 10,1 % Agression sévère : 9,7 %	menace : 1,5 %
Program (NIBRS)	Enfants américains (0-12 ans)	1998		8 430	Agression simple : 4,7 % Agression grave : 9,7 %	menace : 4 %
NIVEAU 2						
Sedlak et Broadbent (1996) NIS-3	Enfants américains (0-17 ans) ¹ Formulaire d'enquête rempli par les professionnels Niveaux 1 et 2 ²	1993	81,5 %	4 369 400	NIS-1 ³ 6/1000 NIS-2 ⁴ 9/1000	3/1000 7,9/1000
Sedlak (1990) NIS-2	Enfants américains (0-17 ans) Niveaux 1 et 2	1986	88,5 %	4 369 400	NIS-1 4/1000 NIS-2 5/1000	2,5/1000 3/1000
<i>US Dept.</i> (1980) NIS-1	Enfants américains (0-17 ans) Niveaux 1 et 2	1979/1980		625 100	NIS-1 3,1/1000	2,1/1000

1. Questionnaires autoadministrés par des professionnels.
2. Services de protection de l'enfance et autres sciences publics.
3. L'enfant a souffert de préjudices marqués résultant de mauvais traitements.
4. Leur santé ou sécurité étaient menacées à cause de l'abus ou de la négligence.

Tableau 3 (suite)
Enfants agressés physiquement et psychologiquement selon les études de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3
Critère légal utilisé dans le service de la protection de l'enfance – Sujets volontaires

Auteur / Année	Échantillon	Période de référence	Taux de réponse	N	Agression physique	Agression psychologique
Canada						
Fitzgerald (1999) (DUC II)	Enfants canadiens (0-17 ans) Données sur les crimes déclarés par la police Niveau 2	1996	47 % des affaires criminelles	22 833	Voie de fait ¹ : 20 %	
Statistique Canada (1996)	Refuges canadiens pour femmes violentées Questionnaire envoyé par la poste	1995	90,1 % des réfugiés	2 217		Enfant témoin de la violence conjugale : 93 %
NIVEAU 3						
Ministère de la Sécurité publique (2000)	Enfants victimes de crimes contre la personne	2000	96,5 % des affaires criminelles	2 052	Voie de fait : 5,5 %	Menaces 1,9 % Harcèlement criminel 1,4 %
Great Britain						
Nobes <i>et al.</i> (1999)	Enfants britanniques (1-12 ans) Entrevues auprès des parents	1998	80,9 %	M ² = 362 P = 103	Punition corporelle ³ M = 26,8 % P = 26,2 %	
États-Unis						
Straus <i>et al.</i> (1998)	Enfants américains (0-17 ans) Entrevue téléphonique auprès des parents	1995	81 %	1 000 parents	CTSPC Aggression mineure : 614/1000 Aggression sévère : 49/1000	CTSPC 856/1000

1. Les enfants comptent pour 22 % de toutes les agressions déclarées par la police.
2. M = mère ; P = père
3. Une fois par semaine (au moins). Punition corporelle inclut frapper/battre, restriction physique, punition et forcer l'ingestion.

Tableau 3 (suite)
Enfants agressés physiquement et psychologiquement selon les études de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3
Critère légal utilisé dans le service de la protection de l'enfance – Sujets volontaires

Auteur/ Année	Échantillon	Période de référence	Taux de réponse	N	Agression physique	Agression psychologique
Vissing <i>et al.</i> (1991)	Enfants américains (0-17 ans) Entrevue téléphonique auprès des parents	1985	84 %	3 346		CTS-AV ¹ : 63,4 % 10 fois ou plus 257/1000 20 ou plus 138/1000 25 ou plus 113/1000
Wauchope et Straus (1990)	Enfants américains (3-17 ans) Entrevue téléphonique auprès des parents	1986	84 %	3 362	Punition corporelle ² M : 51 % P : 49 %	
Meredith <i>et al.</i> (1986)	Enfants américains (3-17 ans) Questionnaire envoyé par la poste aux parents	1985	76 %	304	Aggression mineure M : 50 % P : 58 % Aggression sévère M : 17 % P : 21 %	
Straus et Gelles (1986)	Enfants américains (3-17 ans) Entrevue téléphonique auprès des parents	1985	84 %	1 428	CTS : 620/1000 Violence physique mineure ³ 107/1000 Violence physique sévère ⁴ : 19/1000	

1. Inclut : insulter ou sacrer après l'enfant ; boudier ou refuser d'en parler ; sortir bruyamment de la chambre, de la maison, de la cour ; faire ou dire quelque chose pour vexer l'enfant ; lancer, fracasser, frapper ou donner un coup à quelque chose.
2. Inclut : pousser, agripper, repousser des objets et des personnes ; donner une claque ou une fessée.
3. Violence physique mineure : lancer un objet qui pourrait blesser ; tordre le bras ou tirer les cheveux ; pousser ou bousculer ; agripper brusquement ; gifler ;
4. Violence physique sévère : utiliser un couteau ou une arme ; donner un coup de poing ou frapper avec un objet qui aurait pu le/la blesser ; étrangler ; projeter brutalement contre un mur ; battre mon (ma) partenaire ; brûler ou ébouillanter volontairement ; donner un coup de pied.

Tableau 3 (suite)
Enfants agressés physiquement et psychologiquement selon les études de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3
Critère légal utilisé dans le service de la protection de l'enfance – Sujets volontaires

Auteur / Année	Échantillon	Période de référence	Taux de réponse	N	Agression physique	Agression psychologique
Canada						
Clément, Bouchard, Jetté et Laperrrière (2000)	Enfants québécois (0-17 ans) Entrevue téléphonique auprès des mères	1999	76,7 %	2 469	PCCTS : Violence physique mineure : 47,8 % Violence physique sévère : 6,6 %	78,6 %
Bouchard et Tessier (1996) Québec	Enfants québécois (3-17 ans) Entrevue auprès des mères	1992/1993	85 %	812	CTS : Violence mineure : 27,4 % Violence sévère : 4,4 %	CTS : Agression verbale / symbolique : 47,9 %
Statistique Canada (1993) <i>Enquête sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal</i>	Enfants canadiens (0-17 ans) Entrevue téléphonique auprès des mères	1993		12 300		Enfants témoins de la violence faite aux femmes par le conjoint : 39 %

le niveau ou la source des données colligées. Dans notre synthèse, nous donnons des informations sur l'échantillon, le moment où l'étude a été réalisée, le taux de réponse ainsi que la nature des agressions. Le tableau 4 présente les données de concomitance de la violence faite aux femmes et de celle faite aux enfants.

LA VICTIMISATION DES CONJOINTES

Comme nous l'avons vu plus haut, il existerait plusieurs dynamiques de violence au sein des couples, lesquelles indiqueraient des rapports sociaux structurellement différents entre l'homme et la femme. La dynamique patriarcale²⁷ (*patriarchal terrorism*) serait associée notamment aux situations de victimisation les plus sévères (mais pas exclusivement) et serait plus susceptible d'apparaître chez des couples où l'homme domine sa conjointe (Grandin et Lupri, 1997). Les données provenant des statistiques policières ou des réseaux d'intervention associés aux urgences sociales (maisons d'hébergement, hôpitaux, etc.) donnent un meilleur aperçu de ce phénomène. Ces réalités refléteraient une minorité des situations de violence dans la famille, mais leurs victimes se conjuguent plus au féminin qu'au masculin : d'après un rapport du département de la justice des États-Unis, en 1994, dix fois plus de femmes que d'hommes sont victimes d'incidents de violence (Bachman, 1994)²⁸. La seconde réalité est celle des situations où le couple vit des relations moins asymétriques, et où les conflits sont alimentés ou exacerbés du fait précisément que la répartition du pouvoir ou des responsabilités ne fait pas nécessairement consensus. Ces mêmes conflits peuvent dégénérer en actes de violence, les conjoints et conjointes pouvant être tantôt agresseurs tantôt victimes, sans toutefois que leurs expériences soient pour autant équivalentes. Les données provenant des enquêtes auprès de la population mesurent plus la nature et l'ampleur de la violence qui peut survenir dans ces couples. Selon une recension des différentes études qui ont utilisé majoritairement la CTS auprès d'échantillons probabilistes, les taux de prévalence à vie de violence envers les conjointes peuvent varier de 18,8 % à 36,4 % si l'on considère l'ensemble des agressions physiques, mineures et sévères, et de 7,3 % à 11,3 % s'il s'agit d'agressions sévères. Le taux d'incidence annuel varie

27. Il serait pertinent d'examiner les dynamiques de violence dans les familles matriarcales. C'est un sujet tabou et, à notre connaissance, très peu étudié.

28. Au Canada, en 1999-2000, 57 000 femmes ont été admises dans les 448 maisons d'hébergement pour échapper à une situation de violence (Locke et Code, 2001). Les centres d'hébergement ont répondu en majorité à des demandes pour raison de violence conjugale (82,5 %) (Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale au Québec, 2001).

Tableau 4

Concomitance des mauvais traitements envers les conjointes et envers les enfants

Auteur / Année	Échantillon	N	Taux de cooccurrence
NIVEAU 1			
États-Unis			
Shepard et Raschick (1999)	Parents d'enfants signalés pour MT ¹	74	32 %
<i>Child Welfare Partnership</i> (1996)	Dossiers d'enfants pris en charge	2 200	26 %
Magen <i>et al.</i> (1995)	Parents d'enfants signalés pour MT	125	28 %
Hangen (1994)	Ensemble des dossiers de protection des enfants signalés (Massachusetts)		32 %
Hess, Folaron et Jefferson (1992)	Parents d'enfants faisant l'objet d'un placement	62	56 %
Carlson (1991)	Entrevues d'adolescents en hébergement	101	50 %
Daro et Cohn (1988)	Questionnaire clientèle enfants victimes de MT	1 686	11 %
Australie			
Tomison (1995)	Enfants pris en charge provenant de familles biparentales	213	31 %
Tomison (1995)	Professionnels ² de divers organismes impliqués auprès d'enfants à risque ou victimes de mauvais traitements	260	22,4 %
Canada			
Trocmé <i>et al.</i> (2001)	Intervenants auprès d'enfants signalés	35 573	23 %
EIQ Tourigny <i>et al.</i> (2002)	Intervenants auprès d'enfants signalés au Québec	4774	Parent 1 : 22 % Parent 2 : 9 %
NIVEAU 2			
États-Unis			
McGuigan et Pratt (2001)	Mères identifiées à risque de VC ⁵	410	38 %
Browne et Hamilton (1999)	Dossiers de police pour plaintes pour MT envers enfant et pour violence conjugale	320	21,6 % ³ 46,3 % ⁴
Magen, Conroy, McCarthess <i>et al.</i> (1995)	Mères d'enfants identifiées à risque par services sociaux	256	51,3 %
Suh et Abel (1990)	Entrevues avec femmes victimes de VC ⁵ hébergées dans refuge	258	40 %

Tableau 4

Concomitance des mauvais traitements envers les conjointes et envers les enfants (suite)

Auteur/Année	Échantillon	N	Taux de cooccurrence
O'Keefe (1995)	Questionnaires auprès de mères victimes de VC hébergées dans refuge	120	35 % par les deux parents
Stark et Flitcraft (1988)	Dossiers médicaux de mères d'enfants soupçonnés d'être victimes de MT	116	45 %
Walker (1990)	Entrevues individuelles avec femmes victimes de VC hébergées dans refuge	403	53 %
Stacey et Scupe (1983)	Entrevues avec femmes victimes de VC hébergées dans refuge	452	45 %
Australie			
Goddard et Hiller (1992)	Dossiers médicaux – enfants pris en charge	125	47 %
NIVEAU 3			
États-Unis			
Straus et Gelles (1986)	Entrevues téléphoniques de familles biparentales	6 002	22,8 %
Straus et Gelles (1990)	Entrevues téléphoniques d'adultes	6 002	50 %
Canada			
Santé Québec (1993)	Entrevues individuelles et questionnaires – mères	812 124	70 %
Clément <i>et al.</i> (2000)	Entrevues téléphoniques – femmes victimes de VC ⁵		92 % enfants : violen­ce psychologique 63 % : violen­ce physique 19 % : violen­ce grave

1. Mauvais traitements.
2. La majorité des enfants ont été identifiés par les services policiers et les services de protection de l'enfance. Les autres organismes sont les centres d'aide aux victimes d'abus sexuel, les foyers de groupe pour enfants victimes de mauvais traitements, les services sociaux, les médecins, les cliniques médicales pour enfants et les infirmeries en milieu scolaire.
3. Taux officiel des cas de concomitance reconnus par la police.
4. Taux réel de concomitance.
5. Violence conjugale.

de 6 % à 14 % pour l'agression physique globale et de 1,9 % à 5 % pour l'agression sévère rapportée à la CTS. Les taux d'agressions psychologiques varient de 13,2 % à 74 %. Malgré d'importantes variations dans les taux, c'est au moins 20 % des conjointes qui ont déjà été agressées physiquement au cours de leur vie par leur partenaire et près de la moitié

(10 %) qui ont été victimes d'agressions sévères. Annuellement, en moyenne une femme sur dix subit des agressions physiques; environ le tiers de ces femmes rapportent des incidents graves; quatre ou cinq conjointes sur dix ont aussi subi des agressions psychologiques. On peut en conclure que c'est loin d'être un problème social mineur. On peut aussi supposer que, dans ces situations, les hommes sont parfois non seulement agresseurs mais aussi victimes. Mais on peut surtout considérer que ces évaluations sont très conservatrices.

LA VICTIMISATION DES ENFANTS

Comme les données sur la violence conjugale, les données des services de protection de l'enfance révèlent les situations de victimisation des enfants les plus graves, alors que celles des enquêtes auprès de la population décrivent un éventail de conduites de gravité variable. Le taux annuel de signalements de mauvais traitements retenus de 1994 à 1998 est d'environ 1/1000 (0-18 ans) (Lavergne et Tourigny, 2000). Les études d'incidence révèlent des taux d'abus physique fondé variant de 0,9 à 8,5 par 1000 enfants (le taux élevé correspond à une étude réalisée auprès d'une population d'immigrantes pauvres qui travaillent) et des taux d'agression psychologique fondée de 0,2 à 3,64 par 1000 enfants. Les données sur les enfants connus des services de protection décrivent des milieux où la sécurité et le développement sont compromis ou risquent de l'être, de sorte qu'on peut penser que les agressions sont abusives²⁹. Les études réalisées auprès de la communauté de professionnels offrent une représentation plus large du problème, en incluant les cas d'abus mais aussi de violence. Les résultats d'enquête auprès de la communauté de professionnels, ayant ou non un pouvoir d'enquête, révèlent des taux supérieurs, soit environ 3 à 9 enfants sur 1000³⁰ (*US Department of Health Service*, 1995 ; Guay, Lavergne et Mayer, 2002). Enfin, la synthèse de différentes études de population recensées révèle des taux

29. En général, les statistiques portant sur les cas de mauvais traitements révèlent que les situations de négligence sont nettement majoritaires; environ de 20 à 25 % concernent les abus physiques et moins de 10 % font référence aux abus sexuels. Les situations d'abus psychologiques sont rarement évaluées dans la mesure où elles ne sont pas retenues comme article de loi spécifique et sont très difficiles à prouver devant un juge, sauf bien sûr dans les cas d'abandon (la forme la plus extrême de négligence affective). Toutefois, dans la récente enquête sur les cas signalés à la protection de la jeunesse au Québec (EIQ), on a dénombré 2,5 cas fondés de mauvais traitements psychologiques sur 1000 enfants, la troisième problématique en importance après les troubles de comportement (5,2/1000) et la négligence (5,1 sur 1000). Le portrait est différent lorsqu'on considère les signalements reçus et les signalements retenus (voir Tourigny, Mayer, Wright, Lavergne *et al.*, 2002).

30. Ces chiffres sont puisés dans des recherches qui ont pu établir un taux d'incidence, qui ont donc eu accès à un échantillon représentatif de la population d'enfants étudiée.

d'incidence d'agressions physiques mineures variant de 27 % à 62 %, les taux d'agressions physiques sévères allant de 3 % à 21 % et les taux d'agressions psychologiques de 48 % à 85 %. La majeure partie des réalités mesurées par les enquêtes auprès de la population appréhendent davantage l'agression envers l'enfant « au quotidien » et les violences dites sous-abusives.

On peut ainsi constater que les enfants sont plus souvent agressés par leurs parents que les femmes par leur conjoint. Par ailleurs, plus les enfants sont jeunes, plus le risque d'être puni corporellement est élevé (Straus et Gelles, 1990). Les agressions physiques et psychologiques sont des conduites très répandues et surviennent souvent lorsque le parent tente d'éduquer l'enfant (Chamberland et Malo, 1999). Cela nous semble refléter l'existence de rapports sociaux différents entre parent et enfant et entre conjoint et conjointe. Ces études permettent également de lever le voile sur l'ampleur de la violence psychologique au sein de la famille. Phénomène encore méconnu et peu visible, cette forme d'agression est plus répandue que les autres et aurait des conséquences importantes sur la victime (Gagné, 1999).

LES FAMILLES OÙ CONJOINTES ET ENFANTS SONT SIMULTANÉMENT VICTIMES

La concomitance de la violence envers la conjointe et de celle envers l'enfant au sein d'une même famille indique généralement que les problèmes sont plus sévères et plus complexes. On note en effet que lorsqu'il y a concomitance de ces deux problèmes sociaux, la gravité des actes de violence est plus élevée (Chamberland, Damant, Jacob et Lavergne, 1999). Straus et Gelles (1990) rapportent que les hommes qui battent régulièrement leur femme abusent leur enfant dans 50 % des cas. Au Québec, l'étude auprès de la population réalisée en 1992-1993 révèle que les jeunes dont la mère est victime d'agression physique dite mineure sont de deux à trois fois plus nombreux à être victimes d'agressions psychologiques et physiques mineures ou sévères (Bouchard et Tessier, 1996). En 1999, chez les enfants dont les mères affirment vivre une relation de couple difficile ou violente, 92 % subissent de l'agression psychologique, 63 % de la violence physique et 19 % de la violence physique sévère (Clément *et al.*, 1999). Dans la dernière enquête sur la violence conjugale au Québec, parmi les femmes victimes d'agressions conjugales, 45 % évaluent que leur enfant a aussi été témoin d'un ou de plusieurs incidents de violence du couple (Rinfret-Raynor, Cantin et Riou, 2002). Une synthèse des données sur le niveau de concomitance des mauvais traitements envers les conjointes et les enfants est présentée au tableau 4.

Encore une fois, les statistiques des données de service et les données d'études de population révèlent des réalités différentes. Sur les 2000 demandes d'aide acheminées aux centres d'hébergement québécois en 1998-1999, 800 enfants auraient subi de la violence et 721 avaient été témoins de violence conjugale (Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées au Québec, 2001). Ces observations sont congruentes avec celles relevées dans les ouvrages provenant des États-Unis. En effet, Edelson (1999), Appel et Holden (1998) ainsi que Tomison (1995) constatent, après leur recension systématique de vingt études portant sur la concomitance des problématiques dans des échantillons cliniques, que le taux de cooccurrence médian est de 40 % (allant de 6 % à 100 %) ³¹. Contrairement à la tendance préalablement observée, les taux de cooccurrence générés par les données de service sont en général plus élevés que ceux des études de population. En effet, lorsqu'une famille recourt à des services spécialisés et cliniques, la situation est en général plus détériorée, critique et même extrême : la probabilité est dès lors plus forte que la violence ou l'abus affecte non seulement le sous-système conjugal mais aussi les relations entre les parents et leurs enfants. Quatre études réalisées auprès d'échantillons tirés de la population générale qui portent sur l'expérience d'agression durant la dernière année spécifient que dans 5,7 % à 6,9 % des familles états-uniennes, il y a des agressions commises à la fois envers la femme et envers l'enfant (Straus, Gelles et Steinmetz, 1980). Si l'on considère une période de temps plus grande (la vie entière), ce taux varie de 5,6 % à 21 % (Gelles et Straus, 1988 ; Silvern, Karyl, Waelde *et al.*, 1995).

Ainsi, dans environ une famille sur dix, l'enfant et sa mère auraient été concurremment victimes d'agressions. On peut raisonnablement en déduire que les situations de violence sont plus sérieuses dans ces cas. Rappelons que Dutton (1994) estimait à environ 11 % les situations plus classiques de « femmes battues ». Enfin, la plupart des études de cooccurrence portent sur les situations de violence physique et laissent dans l'ombre les familles où l'enfant ou la conjointe, ou les deux, sont agressés psychologiquement. De plus, ces études rapportent presque exclusivement le point de vue de la conjointe et restent silencieuses à propos de ce que l'enfant perçoit.

En somme, les études sur l'épidémiologie de la violence menées jusqu'à présent reposent dans la plupart des cas sur une épistémologie positiviste qui évacue le point de vue des acteurs sur le sens et le contexte dans lequel les situations d'abus et de violence surviennent. Ces études

31. La très grande majorité de ces études a été réalisée dans les lieux d'intervention pour femmes violentées. Très peu d'informations sont disponibles auprès des services de protection de l'enfance, que ce soit aux États-Unis, au Canada ou au Québec.

négligent également de prendre en considération les rapports de pouvoir à géométrie variable qui viennent moduler l'importance de la victimisation et la vulnérabilité de la victime.

LA VIOLENCE DES FEMMES ET DES ENFANTS

Le choix d'analyser la victimisation des conjointes et des enfants reflète l'attention sélective que notre collectivité y accorde ; le nombre important d'ouvrages à ce sujet et les dispositifs publics pour la contrer sont des indicateurs tangibles de cette mobilisation sociale. Il faut cependant étudier davantage la violence des femmes et celle des enfants. Les femmes interrogées dans les études de Bookwala *et al.* (1992) et de Byrne et Arias (1997) rapportent autant d'incidents d'agression physique de leur part que de celle de leur partenaire. Ce serait un moyen pour elles de signifier à leur partenaire leur colère et leur sentiment d'avoir été blessées affectivement, mais aussi une façon de se défendre (Follingstad *et al.*, 1991). Dans une des études consultées, plus d'une femme sur dix rapportent avoir initié l'agression mais plus d'une sur deux disent avoir eu recours à ce comportement pour se défendre (Bookwala *et al.*, 1992). Dans l'étude de Campbell *et al.* (1997), les femmes comme les hommes recourent à des conduites agressives, physiques ou verbales, qui peuvent agresser directement (frapper) ou indirectement (stigmatiser) la victime mais constituent dans les deux cas un moyen pour contrôler l'autre³². Dans la recension des études d'incidence et de prévalence de la violence dans les relations amoureuses effectuée par Fernet (2002), les adolescents disent être très souvent autant victimes de violence physique et psychologique que les adolescentes. Toutefois, les adolescentes sont clairement plus souvent victimes d'agressions sexuelles que les adolescents.

Ces incidents surviennent le plus souvent dans une dynamique d'escalade et d'intensification du conflit. Se défendre, riposter ou se venger sont les motifs les plus régulièrement invoqués pour justifier l'agression chez les jeunes femmes (O'Keefe, 1997 dans Fernet, 2002). Les hommes se disent plus violents si leur partenaire l'est envers eux ; la jalousie étant un motif très important pour eux (Follingstad *et al.*, 1991). Les couples de l'étude de Cascardi et Vivian (1995) perçoivent que leur mésentente chronique précipite les épisodes d'agression. En fait, il semblerait que l'agression de l'un active celle de l'autre (Feld et Straus, 1989 ; Follinghead *et*

32. Les jeunes femmes auraient également recours à plus de conduites expressives négatives (râler ou jurer contre l'autre en son absence) que les jeunes hommes. Mais ces auteurs ne considèrent pas ces comportements comme une forme d'agression puisque l'intention de nuire n'est pas explicite. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre 3.

al., 1991). Cependant, même si les femmes recourent à l'agression, surtout dans des dynamiques conjugales où elles sont mieux positionnées, l'impact de leurs conduites est moins dangereux que lorsque c'est l'homme qui agresse. Rares sont les hommes qui disent avoir été physiquement blessés par leur conjointe. La violence des hommes serait plus dangereuse (Bethke et Dejoy, 1993) ; elle nécessite d'ailleurs plus souvent l'intervention policière (Cascardi et Vivian, 1995). Par ailleurs, même si les recherches consultées mettent plus en évidence les incidents d'agression physique (voir les chapitres 2 et 4), on accorde une attention de plus en plus grande à la violence psychologique. Ses conséquences dévastatrices sur la sécurité affective et le développement de la personne pourraient nous faire «découvrir» que les hommes sont aussi très fréquemment des victimes. Les blessures psychologiques sont souvent plus profondes : elles portent atteinte à l'intégrité de soi. Les impacts sont d'autant plus grands dans des sociétés comme les nôtres, qui cultivent plus particulièrement le moi. D'après une étude auprès de 1625 jeunes adultes étudiant au baccalauréat, les jeunes femmes seraient plus jalouses, plus verbalement agressives et plus contrôlantes que les jeunes hommes (Kasian et Painter, 1992).

Il existe encore moins d'études sur la violence des enfants envers leur parent (Laporte, Chamberland, Hamel et Cousineau, 1999). Les résultats de Pagani (2000) montrent que les fils et les filles agressent leur mère dans une proportion significative de cas. Treize pourcent des adolescents de son échantillon agressent physiquement leur mère, parfois sévèrement. Les mères le confirment dans 85 % des situations. À l'instar de ce que l'on observe chez les conjointes victimes, elles minimisent ces faits et ont tendance à excuser leur agresseur. Les filles de mères scolarisées sont plus agressives verbalement³³. Ces données nous invitent à réfléchir sur la nature des rapports sociaux qui traversent les relations entre le parent et le jeune dans ces familles ; l'autorité parentale est certainement questionnée et le pouvoir n'est pas nécessairement entre les mains de l'adulte. Outre les rapports de génération et de genre, les rapports de classe sont également interpellés. Le langage est un outil qui a affranchi en partie l'humain de sa condition d'animal. On considère souvent que la capacité de symboliser est un puissant modérateur de violence ; cette capacité est plus développée chez les personnes scolarisées. Mais comme toute chose, un outil peut être utilisé à bon ou mauvais escient. On avait déjà constaté que la violence verbale se retrouve dans toutes les couches de la société, alors que la violence physique est plus prévalente dans les milieux défavorisés ; la violence physique sévère envers les enfants est

33. On peut faire l'hypothèse que ces comportements, assez typés selon le genre, augurent pour l'avenir. Ils rappellent les patrons d'agression dans les couples.

rapportée deux fois plus souvent chez les femmes qui se perçoivent comme pauvres ou très pauvres (12 % *vs* 6 %) que chez les autres femmes (Clément *et al.*, 2000). La violence physique commise à l'endroit des conjointes est également plus prévalente chez les femmes pauvres ; 14,5 % des femmes pauvres ou très pauvres interviewées dans la dernière enquête de Santé Québec rapportent des incidents d'agression physique, alors que c'est le cas de respectivement 6,5 % et 4,4 % chez les femmes de classe moyenne et supérieure (Rinfret-Raynor *et al.*, 2002).

Les parents dont les pratiques éducatives s'appuient davantage sur les mots que sur les coups permettent aussi à leurs enfants de mieux se positionner face à eux. Toutefois, lorsque le verbe est aussi agression, les mots peuvent faire aussi mal. En situation de conflit, la parole peut ainsi servir de dard à celui qui a appris à la maîtriser et surtout à celui qui se sent autorisé à l'exprimer. En somme, les résultats de l'étude de Pagani (2000) mettent en lumière l'extraordinaire complexité de l'influence des rapports sociaux dans les dynamiques interpersonnelles et nous invitent à comprendre l'agression en tenant compte des rapports sociaux, de genre, de génération et de classe qui façonnent à la fois la vulnérabilité de la victime et le pouvoir de l'agresseur. Nous estimons que le concept de pouvoir, très présent dans les ouvrages sur la violence, doit être mieux opérationnalisé, et que sa relation avec la violence doit être plus clairement articulée et évaluée auprès des familles qui vivent de la violence³⁴. Pour mieux cerner les multiples facettes et enjeux des réalités vécues, l'analyse des rapports de pouvoir au sein des familles vivant une expérience de violence doit tenir compte des conditions socioéconomiques (souvent précaires) dans lesquelles ces familles, et en particulier les mères, se retrouvent (Swift, 1991).

Il est important de se rappeler que, même si nous vivons une mutation sociale profonde dans la répartition de l'égalité selon le genre, ainsi qu'une transformation importante de ce qui constitue l'autorité parentale « autocratique », la transition d'une structure sociale à une autre ne se fait pas sans heurts. Les formes archaïques du passé patriarcal laissent parfois des traces qui traversent les rapports parent-enfant et homme-femme, même chez les couples et les parents qui aspirent à vivre des relations égalitaires, responsables et non violentes. L'éthique véhiculée dans les conceptions dominantes des besoins et des droits des femmes et des enfants dans les sociétés occidentales actuelles nous renvoie aux contradictions entre les aspirations d'une société et les pratiques héritées de son passé. C'est l'effet contemporain de l'histoire et de ses tendances lourdes.

34. Ce constat est également noté par Lemay (2000) en ce qui concerne les interventions basées sur des perspectives d'*empowerment*.

En somme

LE REGARD INTERDISCIPLINAIRE : UN CHOIX NÉCESSAIRE

Pour définir et mesurer les conduites de violence privée, il faut nous interroger sur les référents qui conditionnent nos représentations de la violence. Pour ce faire, nous avons jugé pertinent de jeter un regard plus interdisciplinaire, compte tenu de la diversité des enjeux et des niveaux de réalité en cause. Le droit nous éclaire sur l'évolution des normes qui façonnent les réactions sociales et les lois, qui font que certaines agressions seront ou non considérées comme violentes, illégales, déviantes, voire criminelles, par différents acteurs sociaux à un moment précis de notre histoire. La sociologie met en lumière la contribution des forces sociales (le genre et la classe sociale) qui ont un rôle important dans la production ou la reproduction de ces problèmes. Cette discipline (comme la philosophie et les sciences politiques) fournit aussi des théories utiles pour comprendre ce qu'est le pouvoir dans la vie privée et ainsi analyser les rapports sociaux qui médient les relations entre les proches. La psychologie, en se concentrant sur l'étude de la psychopathologie, du développement et des besoins humains, contribue à modifier les normes sociales puisqu'elle fournit des données empiriques sur les facteurs personnels et interpersonnels associés à des épisodes familiaux violents, sur l'impact de la violence sur la sécurité et le développement des personnes, et permet de développer des hypothèses fécondes sur la violence psychologique. Le service social s'est démarqué par sa connaissance approfondie des clientèles victimes de la violence privée; l'implication professionnelle des travailleurs sociaux auprès des conjointes ou des enfants exposés à de la violence grave a éclairé significativement les contextes dans lesquels ces victimes survivaient. La victimologie comme champ de recherche interdisciplinaire (la criminologie y joue un rôle important) a permis de se décentrer de l'agression et de l'agresseur pour examiner davantage le point de vue des victimes; les recherches ont également mis en évidence les similarités entre l'expérience traumatisante vécue dans les cas d'agression dans les sphères de vie, privée comme publique. Enfin, le féminisme a plus ou moins influencé toutes ces disciplines par son regard critique sur l'organisation familiale, comme élément étiologique de première importance dans la violence privée. Il nous apparaît absolument essentiel d'intéresser davantage les féministes aux réalités des enfants victimes et de les associer plus étroitement à la compréhension des relations de pouvoir entre les mères et leurs enfants, qu'elles soient ou non victimes de violence conjugale. Pourtant, malgré les contributions riches et complémentaires de chacune de ces disciplines, l'analyse interdisciplinaire est encore peu pratiquée. C'est, selon nous, une condition nécessaire pour avancer dans notre compréhension de ces problèmes sociaux et trouver des solutions.

EXPLIQUER LA VIOLENCE PRIVÉE

Des perspectives théoriques qui se conjuguent au pluriel

Claire Chamberland

Many researchers have been superficial consumers of the paradigm. It is time to move beyond a stage characterized by descriptive and atheoretical investigations, simplistic models [...].

Georges HOLDEN

Toute théorie n'est qu'une intuition impatiente.

Georges STEINER¹

Nous disions dans le chapitre 1 que la violence est multiforme, que sa définition résulte de consensus contemporains et provisoires, produits par des acteurs sociaux, dont fait partie la communauté scientifique qui est loin d'être souveraine en cette matière. La représentation collective qui en résulte révèle l'état des normes et des valeurs de nos milieux ambiants, véritables baromètres culturels de nos états d'âme collectifs. Ainsi, selon les paramètres que les sociétés ont élaborés au fil des temps, la violence privée envers les femmes et les enfants est diversifiée dans sa nature ou

1. *Le Monde de l'éducation*, juillet-août 2001, n° 294, p. 37.

dans ses représentations. Ce problème social est non seulement multidimensionnel dans ses formes, il l'est aussi dans ses causes. Nombreux sont ceux qui ont tenté de fournir des explications sensées pour comprendre pourquoi des proches se font si mal. L'objectif de ce chapitre est d'analyser la contribution de trois grands courants théoriques² qui ont proposé des interprétations différentes de l'étiologie de la violence privée : les théories de l'évolution, les théories sociologiques (incluant le point de vue féministe) et ethnologiques, et enfin les théories systémiques. À grands traits, nous examinerons les contributions respectives de chacun de ces courants théoriques puisqu'ils apportent des éclairages complémentaires, et parfois contradictoires, du problème très complexe de la violence familiale. Nous ne prétendons nullement présenter de manière exhaustive ces théories. Nous les avons choisies parce qu'elles nous semblaient interpellier des dimensions spécifiques du phénomène à l'étude : la violence est simultanément biologique, psychologique et sociologique. Loin d'opposer ces différents types de causalité, nous croyons utile de proposer une lecture qui vise à intégrer la part de l'inné, de l'acquis, du personnel et du social. Pour chacune de ces théories, nous proposons une synthèse très partielle des éléments théoriques qui les caractérisent ainsi qu'une présentation de quelques données empiriques qui illustrent et appuient leur pertinence pour éclairer le problème de la violence privée³.

-
2. Les limites de cet ouvrage sont ici clairement perceptibles. Bien des théories sur la violence privée ne sont pas décrites; nous laissons le soin au lecteur d'explorer d'autres écrits pour satisfaire la curiosité qu'il pourrait entretenir à propos d'autres cadres explicatifs de ce phénomène.
 3. La maîtrise que l'auteure a de ces différents courants est toutefois très inégale; elle étudie le modèle écologique depuis maintenant plus de vingt ans. Il va sans dire que la présentation de ce courant est possiblement plus claire et la compréhension de ses fondements vraisemblablement plus nuancée. En outre, les données de recherche viennent parfois appuyer des liens théoriques de manière indirecte, et les propositions théoriques de chaque courant ne sont pas présentées de façon exhaustive. Il s'agit ici plutôt d'esquisser des explications qui permettent éventuellement de proposer une lecture étiologique plus élargie.

LA PERSPECTIVE ÉVOLUTIONNISTE OU LES DÉTERMINANTS ET PROCESSUS QUI VIENNENT DU TRÉFONDS DE L'HISTOIRE

[...] l'être humain est un être de chair et d'âme.
C'est un animal et c'est plus qu'un animal [...] on peut et on doit comprendre l'humanité à partir de son animalité qu'elle dépasse en l'intégrant.

Edgar MORIN⁴

L'AGRESSION EST UN COMPORTEMENT CONTINGENT

L'agression est un comportement observé chez une grande diversité d'espèces pour faire face à deux enjeux de base absolument incontournables : la survie et la reproduction des individus (Chapais, 1999). La réduction des menaces ou la recherche d'opportunités sont alors essentielles. L'agression est stratégique et même parfois prédatrice lorsqu'elle est déployée pour accéder, conserver ou protéger des ressources nécessaires. Les impératifs peuvent être de nature diverse : chez les espèces phylogénétiquement moins évoluées, l'accès à de la nourriture et à des « femelles » sont des contextes à fort potentiel d'agression, surtout quand ces mêmes ressources sont rares et potentiellement contrôlables (Chapais, 1999)⁵. Les comportements agressifs sont aussi utiles pour se protéger des dangers et des menaces perçus ou réels ; l'agression, plus de type défensif ou conditionnée par un besoin de protection des plus jeunes comme des adultes, vise alors à contrer l'insécurité perçue dans l'environnement. Ainsi, l'agression est-elle conditionnée par les besoins fondamentaux que sont la recherche de la sécurité et du pouvoir ; elle peut être proactive (stratégique) ou réactive (défensive) (Bowen, Provost et Vitard, 1999), adaptée comme mésadaptée. Elle est dans les deux cas instrumentale et contingente ; elle est renforcée négativement dans les cas d'agression

4. *Le Monde de l'éducation*, juillet-août 2001, n° 294, p. 185.

5. Dans les sociétés humaines dites avancées, il s'agit plutôt d'avoir accès à un statut social ou politique, à des privilèges et à des ressources sociales et économiques, et de maîtriser les moyens de production du capital économique et culturel. En fait, s'approprier ou conserver une position économique, sociale ou symbolique avantageuse est une traduction sophistiquée de l'accès aux ressources névralgiques pour s'adapter à l'environnement. L'intelligence, un patrimoine économique substantiel, un réseau social influent, des traits ou des compétences instrumentales pertinentes à nos cultures, comme la maîtrise du langage et du raisonnement logique, la témérité et l'audace ou encore la beauté sont des ressources très utiles pour survivre dans les sociétés occidentales contemporaines, dites du savoir.

défensive (éviter de menacer) et renforcée positivement dans les cas d'agression proactive et stratégique (recherche d'opportunités). Selon cette perspective, l'adéquation de ces conduites est une question relativement non pertinente ; elle renvoie à la conformité aux normes, tandis que l'adaptation renvoie aux conditions de survie⁶.

En somme, les théories de l'évolution portent sur la description et l'analyse des processus qui ont contribué à l'adaptation de l'espèce humaine ; ces processus sont aussi primitifs qu'anciens. Dans cette histoire, l'agression est une conduite sélectionnée en raison de son efficacité à favoriser la survie et la reproduction de ceux et celles qui y ont eu recours. L'agression défensive, ou organisée en fonction des logiques de protection et d'autoprotection, vise essentiellement à garantir la sécurité physique en évitant les menaces dans l'environnement physique et social (enjeux de survie) ainsi qu'à assurer la protection des enfants (enjeux de reproduction). L'agression stratégique et prédatrice vise l'accès et la maîtrise des ressources et du pouvoir sur l'environnement physique et social. Les probabilités de survie et de reproduction sont augmentées lorsque l'adulte, d'une part, se procure suffisamment de nourriture pour répondre à ses besoins (enjeu de survie) et, d'autre part, accède à un rang dans la hiérarchie sociale qui lui permet notamment de pouvoir s'accoupler avec le (la) partenaire de l'autre sexe le (la) plus avantagé(e) possible (enjeu de reproduction).

Nous ne décrivons pas de manière exhaustive l'ensemble des contextes générant des conduites agressives chez le mammifère-humain. Cependant, nous examinerons sommairement les implications contemporaines des fondements sociobiologiques de l'agression sur les rapports homme-femme (H-F) et parent-enfant (P-E). Les enjeux de contrôle et de pouvoir sont au cœur de la présente analyse dans le cas des rapports H-F, et les enjeux de protection, dans les cas des rapports P-E. Cela ne signifie toutefois pas que ce soient les seuls enjeux qui déterminent ces mêmes rapports.

6. Paradoxalement, violer les normes peut être nécessaire pour augmenter la capacité de survie. En outre, des normes contradictoires peuvent coexister ; les valeurs du gang ont souvent préséance sur les valeurs officielles qui ne sont pas toujours aussi dominantes qu'on le voudrait et surtout si instrumentales pour s'assurer de l'accès aux ressources !

LES ENJEUX DE LA REPRODUCTION OU LE CONTRÔLE D'UNE RESSOURCE TRÈS CONVOITÉE : LES FEMMES

L'accouplement et la sexualité sont aussi des enjeux sociobiologiques ; sélectionner un partenaire, autant pour la femme que pour l'homme, est crucial pour la survie et la reproduction. Chez plusieurs primates, on constate en effet que le mâle dominant qui veut s'accoupler a un accès privilégié aux femelles réceptives. La dispersion d'odeurs fortement musquées ou l'émission de longs cris stridents sont notamment des moyens pour manifester aux autres mâles leur domination et signifier ainsi aux mâles subordonnés la menace qui pèse sur eux s'ils cherchent à s'accoupler avec les femelles disponibles dans le territoire (Maggioncalda et Sapolsky, 2002). Les mâles adultes peuvent à cet égard être très agressifs envers les adolescents qui compétitionnent pour l'accès ou le contrôle des ressources ; ces derniers représentent un défi de domination pour les mâles adultes. Chez ces adolescents, le niveau élevé de glucocorticoïde et de prolactine, des hormones fortement associées à des états de stress, indique qu'ils sont régulièrement confrontés à des épisodes d'agression compétitive. Le mâle dominant peut ainsi s'assurer de se reproduire en établissant à la fois une certaine réciprocité avec la femelle, mais aussi un contrôle certain sur elle (et sur ses gènes) en « se ou la protégeant d'autres rivaux potentiels ou réels » (Chapais, 1999).

Par ailleurs, on constate que des mâles non dominants peuvent être aussi efficaces à se reproduire. Chez les orangs-outans d'une communauté de Sumatra, des chercheurs ont constaté que la moitié des bébés sont nés d'adolescents dont la croissance est interrompue (*state of arrested development*) ce sont des mâles à profil bas (*low profile adolescent*) (Maggioncalda et Sapolsky, 2002). Ces mâles ont des caractéristiques plus juvéniles et consomment moins de nourriture ; leur croissance est stratégiquement interrompue. Ils représentent une menace ou un défi moins important pour les mâles dominants, qui se traduit par moins d'agressions compétitives à leur égard ; leurs taux de glucocorticoïde et de prolactine sont inférieurs à ceux des adolescents en état de croissance. Cela indique qu'ils sont moins stressés par des enjeux de compétition, ce qui ne les empêche pas d'être fonctionnellement matures sur le plan sexuel. La très grande majorité des femelles étant surtout sexuellement réceptive au mâle mature, l'accès aux femelles se fait de manière plus coercitive ; les viols sont alors très courants. Dans une étude réalisée dans une communauté de Bornéo, les chercheurs ont constaté que sur les 151 copulations observées de mâles dont le développement est interrompu, 144 sont coercitifs (Maggioncalda et Sapolsky, 2002). Le viol serait donc une pratique courante pour se

reproduire chez ces mâles subordonnés⁷. L'accès à un rang social et la compétition chez le mâle dominant (ou en position potentielle pour le devenir) ainsi que la coercition chez les moins bien positionnés⁸ sont donc des stratégies très anciennes pour s'accoupler et se reproduire.

Des implications contemporaines

Selon la perspective évolutionniste, la tendance chez le mâle à se considérer comme sexuellement propriétaire des femelles serait une « adaptation psychologique » chez l'homme (Wilson et Daly, 1993). La jalousie et le sentiment d'abandon lors des séparations dans le couple seraient des déclencheurs potentiels importants de la violence conjugale. Ces sentiments émergeraient dans des situations où une personne se sent dépossédée d'une ressource ou menacée de l'être. Pour être dépossédé de quelqu'un, il faut avoir le sentiment d'en être le propriétaire. En somme, la perte d'exclusivité que certains hommes vivent de façon si aversive s'inscrit dans un schéma qui prendrait aussi ses racines dans des scénarios qui se sont joués voilà très longtemps. Ils ont certes été « bonifiés » et cautionnés par des schémas culturels de type patriarcal et des schémas psychologiques comme la différenciation de l'identité sexuelle et le besoin de pouvoir sur sa réalité. Le sentiment de propriété des mâles face à la femelle est par conséquent une tendance aussi primitive qu'archaïque !

Les hommes violents seraient des personnes très possessives et jalouses⁹ (Dobash *et al.*, 1979). La jalousie serait une cause très importante des colères « incontrôlables » des hommes violents (Sugarman et Hotaling, 1989 dans Silverman et Williamson, 1997). Les hommes se sentent aussi souvent humiliés par l'adultère de leur femme. L'appropriation de la femelle par le mâle serait sanctionnée par de nombreux codes de loi, telles

7. Par ailleurs, chez certaines espèces, comme les babouins des savanes, la femelle a plus de contrôle dans le choix d'un partenaire ; elle choisit ainsi fréquemment des mâles qui manifestent des capacités affiliatives mâle-femelle et parentales élevées plutôt que des habilités à compétitionner avec d'autres mâles. Les femelles initient souvent des accouplements clandestins surnommés « copulation dérobée ». Pour ces mâles subordonnés, il est stratégique du point de vue des théories de l'évolution de déployer des patrons de relations plus affiliatifs et amicaux avec les femelles ; cela leur permet de se reproduire tout en évitant le stress de la compétition avec des mâles plus dominants et les blessures qui résultent de ces affrontements (Maggioncalda et Sapolsky, 2002).
8. L'ourang-outan est le seul primate non humain à pratiquer le viol comme moyen systématique pour se reproduire. Les généralisations hâtives sur le caractère « naturel » de cette conduite doivent donc être évitées. De plus, comme le rappellent Maggioncalda et Sapolsky (2002), les chercheurs n'ont jamais observé des ourangs-outans mâles blesser intentionnellement une femelle durant une copulation.
9. Rappelons que les jeunes femmes de l'étude de Kasian et Painter (1992) évoquées dans le chapitre 1 seraient elles aussi très jalouses et contrôlantes.

qu'en font foi les différentes punitions dont sont passibles les coupables d'adultère dans certains pays; ces sanctions avantagent beaucoup plus souvent les hommes que les femmes (Shalhoub-Kevorkian, 1997). La « désertion » de la femme peut également entraîner des réactions violentes : les femmes courent d'importants risques lorsqu'elles se séparent ou divorcent (Riou, Chamberland et Rinfret-Raynor, 1996; Wilson et Daly, 1993). La rupture des liens maritaux initiée par les femmes est considérée aujourd'hui comme un signe d'émancipation, voire « d'évolution ». Cependant, le conjoint peut y voir une perte de contrôle sur la ressource que représente sa conjointe, ce qui peut provoquer des sentiments de colère très néfastes¹⁰. Les homicides et les incidents de violence sévère sont plus probables dans les situations de séparation (Riou *et al.*, 1996).

L'agression défensive ou prédatrice ?

Deux hypothèses rivales, compatibles avec ce courant théorique, s'opposent dans le champ d'étude sur la violence faite aux femmes (Gilgun, 2000). Les agressions sont une perte de contrôle attribuable à des états émotionnels intenses qui provoquent une dérégulation physiologique et affective qui alimente le sentiment intense de menace préconscient, hérité de cette très longue histoire de l'humanité. La peur de l'abandon, des sentiments d'insécurité, d'instabilité affective et de rejet sont les déclencheurs habituellement invoqués; la perte de la ressource qu'est la femme est vécue comme une menace identitaire. C'est l'hypothèse de l'agression défensive et expressive. Ou encore, les agressions sont l'expression d'une prise de contrôle pour récupérer la ressource que représente la femme; la perte de cette ressource équivaldrait à une diminution d'opportunités. Les sentiments d'humiliation, de honte et de déshonneur témoignent plutôt que l'homme est menacé socialement; son statut et sa place dans l'organisation sociale seraient compromis par le désengagement de sa partenaire à son égard. La réaction sociale et le positionnement de l'homme face à la femme sont des éléments importants qui alimentent le caractère aversif de la situation. L'agression est ici stratégique et témoigne plus des rapports de domination que l'homme exerce sur la femme. Ces hypothèses seront examinées plus en profondeur dans les chapitres 3 et 4.

A man can enforce his will and extend his areas of privilege in a relationship by hitting or merely threatening to hit his wife. Eventually he can get his way merely by a shift in his tone of voice or facial expression. In this sense, violence is a strategy of intimidation in the service of male

10. En outre, selon le courant éthologique des études sur l'attachement, la séparation est l'événement le plus stressant qui puisse être vécu par un enfant. Cela génère un très haut niveau d'anxiété, d'angoisse et parfois aussi de colère chez l'humain (Bowlby, 1978).

domination, a strategy that a man « consciously » chooses. At another level, violence can be underground as an impulsive, expressive act. It is often felt by men to be a regressive experience, the feeling of « losing it ». We believe that both are true; that male violence is both willfull and impulse ridden, that it represents a conscious strategy of control, and a frightening, disorienting loss of control. (Goldner et al., 1990, p. 346.)

En somme, ces conduites, états et sentiments pourraient refléter l'existence de schémas qui ont émergé dans une histoire très ancienne, lesquels continuent encore à façonner nos relations de couple, malgré le vernis qu'apporte la civilisation. Le regard évolutionniste ne suppose pas qu'on puisse justifier les situations de violence dans le couple ; il nous amène plutôt à décrypter certains processus ou déterminants primitifs dont il est parfois nécessaire de s'affranchir pour aspirer à développer des relations pacifiques et égalitaires entre les hommes et les femmes. L'émergence de ces valeurs s'inscrit également dans l'histoire de notre espèce et si elles parviennent à s'imposer comme schéma et contingences dominants, elles pourraient, selon plusieurs, améliorer de beaucoup la capacité de l'humanité à survivre.

LA FAMILLE, UNE ALLIANCE UTILE POUR L'ENFANT MAIS PARFOIS COMPROMETTANTE POUR LES FEMMES

La relation parent-enfant s'inscrit également dans un scénario dont les fondements remontent à un passé lointain. Dans les différents scénarios de survie expérimentés au fil des temps, certaines alliances stratégiques ont fait histoire. Le meilleur moyen de faire face aux enjeux de reproduction de l'espèce humaine, c'est de sélectionner le meilleur arrangement social possible pour assurer la protection de l'enfant. L'alliance maritale qui lie de manière spécifique une femelle à un mâle a permis à celle-ci de s'impliquer intensivement dans l'éducation des enfants qui nécessitent des soins de plus en plus prolongés (Belsky, 1984). La modification du canal pelvien de la femme, attribuable notamment à la position bipède, a produit le phénomène de néoténie, la naissance précoce chez les enfants *homo sapiens*. Cette situation, engendrée par une suite d'événements fortuits et contingents, a contribué à augmenter la vulnérabilité de l'enfant : l'enfant *homo sapiens* naît désormais plus immature sur le plan développemental et fonctionnel. Le nourrisson humain n'étant pas assez développé à la naissance pour prétendre à une autosuffisance rapide, il a besoin de plus de soins pendant une période de temps plus longue, durant laquelle il dépend de la protection des adultes. L'augmentation de cette période de protection, associée au fait que le cerveau est plus immature, donc plastique, a favorisé les opportunités de jeux et d'apprentissage en contexte sécuritaire ; ce qui a facilité le développement du cerveau et donc de l'adaptabilité de l'espèce

tout entière. Les horizons du développement humain se sont ainsi considérablement agrandis. Dans ce contexte, les hommes avaient pour tâche d'apporter nourriture et protection contre les menaces de l'environnement, en échange de quoi ils s'assuraient de se reproduire dans les meilleures conditions possible. La famille est née de cette contingence. C'est ce qui fait dire à Wilson et Daly (1993) que l'alliance maritale est « panhumaine ». L'enfant est donc le déclencheur de l'arrangement social qu'est la famille par son immaturité importante à la naissance (vulnérabilité) et ses potentialités de développement élargies (Belsky, 1984).

Même si les enjeux de sécurité et de développement chez l'enfant se sont considérablement complexifiés dans les sociétés modernes et post-modernes, certains processus acquis au début de l'histoire de notre espèce sont encore bien contemporains. Les théories de l'attachement sont des outils conceptuels très pertinents pour décrire et comprendre certains de ces processus. La sensibilité de la mère aux besoins de protection (des menaces physiques et sociales de l'environnement) jouerait un rôle prépondérant pour que l'enfant développe un attachement sécurisant, base affective à partir de laquelle il peut se distancer de ses parents et explorer les multiples facettes de son environnement qui s'élargit à mesure qu'il grandit (Ainsworth, Blehar, Waters et Wall, 1978). Dans cet arrangement, le père joue un rôle de soutien plus périphérique face à l'enfant. Il est le protecteur du système élargi. L'influence directe du père sur les enfants porterait davantage sur la régulation de l'agression, surtout chez le garçon, et l'encouragement à s'ouvrir au monde extérieur (Paquette, 2002 ; Turcotte, Dubeau, Bolté et Paquette, 2001)¹¹. La femelle a alors intérêt à s'accoupler à un mâle dit dominant, capable de les protéger contre les agressions d'autres mâles ou les menaces de l'environnement et aussi de leur donner accès à de la nourriture. La protection de l'enfant est donc fonction d'une double contingence : la sensibilité de sa mère et le bon

-
11. La fonction biologique du père peut aussi être directe. Paquette (2002) fait l'hypothèse que les jeux physiques (*rough and tumble play*) du père avec son enfant réguleraient les conduites d'agression, surtout chez le garçon, et stimuleraient la prise de risque chez sa progéniture, qualité essentielle pour explorer et s'ouvrir au monde extérieur. L'implication particulière des pères dans les jeux physiques et dans des conduites et des activités qui stimulent la découverte de l'environnement est largement documentée (Turcotte, Dubeau, Bolté et Paquette, 2001). La qualité d'attachement qui relie l'enfant à son père se mesurerait par la fréquence et la qualité de ces jeux. Ce chercheur avance même que ces situations ludiques sont analogues à la situation de la personne étrangère élaborée par Ainsworth pour mesurer le type d'attachement mère-enfant. Enfin, la participation des pères dans le bien-être des enfants pourrait être névralgique dans les familles monoparentales maternelles (Furstenberg, Morgan et Allison, 1987).

positionnement du père dans l'organisation sociale, ce qui implique chez ce dernier de bonnes capacités d'agression¹². On peut comprendre la position de certaines féministes qui perçoivent la maternité comme une institution oppressante (!) (Ong et Roberts, 1995 dans Lavergne *et al.*, 2001). En effet, paradoxalement, la vulnérabilité du jeune *homo sapiens* accroît la dépendance de la mère vis-à-vis d'un mâle ; l'enfant et sa mère ont tous deux intérêt à ce qu'il soit dominant, donc agressif¹³. Cependant, la dépendance et les besoins de protection des mâles sont des indicateurs de vulnérabilité dans ce contexte.

Des implications contemporaines

Les sentiments de dépendance affective ou concrète, ainsi que les besoins de protection sont parfois des tabous pour l'homme contemporain. Ainsi, la socialisation de certains hommes violents¹⁴ ne les aurait pas ou peu autorisés à exprimer de tels besoins. La vulnérabilité est plutôt incompatible avec les prescriptions sociobiologiques qui renforcent plutôt le développement du mâle guerrier. Des chercheurs constatent que les expériences d'intimité et de dépendance suscitent beaucoup de colère chez ces hommes (Dutton, 1994 ; Goldner, 1990). Avoir peur est interdit et être prêt à attaquer lorsqu'une menace survient sont les mots d'ordre.

Looking first at the fathers, we hypothesize that, in these families, the son developed the conviction that his father's love was dépendant on his fulfilling a particular definition of masculinity. In one case, for example, the son's connection to his father was predicated on never showing fear; in another it was a readiness to fight back against a perceived insult to the family; in another, never listen to a woman's opinion, in another, always to use physical force when threatened. (Goldner et al., 1990, p. 351.)

12. Nous souhaitons toutefois mettre un bémol à cette représentation de la famille. Il existe une très grande diversité d'arrangements sociaux, tant chez les autres espèces que chez la nôtre, qui favorisent la survie des enfants. Nous avons délibérément choisi cet arrangement social, à l'origine de la famille nucléaire, compte tenu de la prévalence de ce type de système dans les sociétés occidentales contemporaines.
13. Par ailleurs, comme nous l'indiquions dans la note 6, chez certaines espèces (comme les babouins des savanes), la femelle a plus de contrôle dans le choix d'un partenaire ; elle choisit ainsi fréquemment des mâles qui manifestent des capacités affiliatives mâle-femelle et parentales élevées plutôt que des habilités à compétitionner avec d'autres mâles (Maggioncalda et Sapolsky, 2002).
14. Probablement surtout ceux qui sont impliqués dans des dynamiques de violence patriarcale selon la typologie de Grandin et Lupri (1997) présentée dans le chapitre 1.

Ces injonctions sont des reliquats de notre histoire, mais elles semblent encore bien d'actualité pour certains hommes. Ressentir le besoin de dépendance et de protection équivaut à se comporter comme une femme, ce qui est psychologiquement intolérable et honteux aux yeux de ceux qui l'ont éduqué.

We have discussed the violent act as a pseudo solution to a contradiction these men experience when they have feelings they deem unmanly: dependency, fear, sadness, and so on. These are unacceptable feelings in that they do not fit socialized gender premises about masculinity. Indeed, in remembering escalator that precedes violent moment, the men often describe an internal struggle between unmanly feelings and macho feelings, which are described as occurring in rapid-fire altercations. (Goldner et al., 1990, p. 354.)

Les émotions ressenties par ces hommes sont certes façonnées par une socialisation traditionnelle fortement marquée par une structuration patriarcale des rapports homme-femme. Mais le patriarcat a aussi une ancre ; le scénario est encore plus ancien qu'il n'y paraît ! Bien évidemment, l'organisation familiale a considérablement évolué et s'est diversifiée. L'affranchissement du patriarcat est une des grandes luttes du ^{xx}e siècle, comme nous l'avons dit dans le chapitre 1. Si les féministes de la seconde vague n'ont pas subordonné leurs intérêts à ceux des enfants, c'est peut-être bien qu'ils étaient, dans une certaine mesure, historiquement divergents. L'affranchissement de la femme de sa condition de dépendance vis-à-vis d'un homme fragilise encore plus la situation déjà passablement précaire de l'enfant vulnérable.

Actuellement, l'agression privée est en quelque sorte une aberration du point de vue des théories de l'évolution : l'homme menace ses propres probabilités de reproduction et ses possibilités de survie¹⁵. Au contraire, les contingences sociales cherchent plutôt à décourager de telles conduites ainsi qu'à marginaliser ceux qui y ont recours : la criminalisation de la violence conjugale et le retrait de la parentalité lorsque l'enfant vit dans un environnement violent témoignent bien de l'évolution des seuils collectifs de tolérance face à ces pratiques. En ce sens, dans la période historique que nous vivons et dans les sociétés occidentales, la violence privée est contre-productive et peu contingente. On ne peut malheureusement généraliser cette affirmation à tous les lieux de la planète.

15. L'agression et la colère peuvent être fonctionnelles lorsqu'elles font suffisamment peur au partenaire et permettent d'éviter la séparation. Elles sont dysfonctionnelles lorsque, à l'inverse, la conjointe associe sa proximité avec le partenaire au danger.

Même si les rapports maritaux et la division des responsabilités parentales¹⁶ ont changé, les fonctions parentales sont encore essentiellement articulées autour du double enjeu de la sécurité et du développement de leur progéniture. Les cas de protection des enfants sont des révélateurs pertinents à cet égard.

LES AGRESSIONS À L'ENDROIT DES ENFANTS : UNE MENACE À LEUR SÉCURITÉ

Cette capacité à nous mobiliser intensément pour le bien-être de l'enfant serait enracinée très profondément dans notre histoire d'adaptation. Des lacunes dans la mobilisation familiale, de quelque nature qu'elles soient, mettent très certainement l'enfant dans une situation de danger. Lorsque l'État intervient dans la vie de la famille, c'est pour des raisons fondamentales qui nous renvoient aux fonctions essentielles qu'a commencé à jouer la famille à l'aube de notre histoire : protéger le mineur¹⁷ (!) des dangers et s'assurer qu'il se développe suffisamment pour qu'il puisse éventuellement survivre dans la société. L'esprit qui a animé l'implantation de la Loi sur la protection de la jeunesse au Québec en 1979 puise dans cette très longue histoire (Joyal, 2000). Les cas d'abus ou de négligence sont de plus en plus interprétés comme des indicateurs de troubles d'attachement (Saint-Antoine, 1999), lesquels indiquent une relation parent-enfant plus fragile ou désorganisée. L'enfant développerait dans ces contextes un rapport plus insécure avec son environnement social, ce qui pourrait

-
16. Entre autres, la division des tâches parentales selon le genre a considérablement évolué. Le contrôle des naissances par les femmes, l'accroissement des divorces, l'intégration des femmes dans des emplois rémunérés ont provoqué des mutations importantes dans les structures et les dynamiques familiales (Chamberland et Beaudry, 1989). Deux mouvements opposés en ont résulté : une tendance centrifuge pour la femme et un mouvement centripète pour l'homme. La femme renégocie son implication domestique et ne veut plus jouer toute seule les rôles de protection et de développement auprès de l'enfant. Plusieurs travaux s'intéressent désormais (et ce n'est pas un hasard) à l'engagement paternel. Certaines féministes perçoivent même que c'est un enjeu important pour promouvoir l'égalité entre homme et femme et, d'une certaine façon, l'affranchissement des mères (Delphy, 1991 ; Descarries et Corbeil, 1994). En outre, Wilson (2002), sociobiologiste de la première heure, constate qu'une des grandes avancées de l'humanité est précisément le contrôle des naissances par les femmes : cette régulation diminue la progression démographique et, par conséquent, les demandes de ressources sur la planète.
 17. Le concept de mineur renvoie à la période où le jeune est socialement considéré comme immature. Cet espace temporel a considérablement évolué : l'adolescence, comme construit social, est apparue à la fin du XIX^e siècle, alors que les sociétés devenaient industrielles.

éventuellement compromettre sérieusement sa qualité de vie, sinon ses probabilités de survie. Nous reviendrons sur cette question dans la section suivante et dans le chapitre 3.

Des implications contemporaines

Les cas d'homicide infantile sont des exemples pertinents pour illustrer la contribution des processus sociobiologiques qui ont marqué l'histoire d'adaptation de notre espèce dans les cas de violence extrême. En général, ce sont les caractéristiques socioculturelles d'un état qui prédisent le mieux le taux d'homicides chez les adultes (à titre d'exemple, les plus hauts taux d'homicides se trouvent dans le sud des États-Unis). On ne trouve pas d'application de ce modèle pour les infanticides. Par ailleurs, les conjoints non biologiquement liés à l'enfant sont très nettement surreprésentés comme auteurs de ces meurtres (Gelles, 1991). L'hypothèse avancée veut que ces hommes ne développeraient pas avec le tout-petit un lien suffisamment intense pour mobiliser les capacités de protection et de sensibilité qui assureraient sa survie. La sollicitude parentale est discriminative; elle dépend de l'évaluation des chances que l'enfant a d'améliorer ou non ses propres chances de reproduction. Lorsque l'enfant n'a pas le même répertoire génétique que l'homme, la probabilité de dissémination des gènes est bien entendu nulle.

[...] *we should expect parental feelings to vary as a function of the prospective fitness value of the child in question [...] when people are called upon to fill parental roles toward unrelated children, we may anticipate an elevated risk of lapses of parental solicitude.* (Daly et Wilson, 1985.)

Selon Gelles (1991), les théories de l'évolution seraient particulièrement utiles pour comprendre les cas de victimisation sévère d'un enfant, tandis que les théories sociologiques, écologiques ou d'apprentissage seraient plus pertinentes pour les cas de violence moins extrême. En somme, il n'existerait pas de continuum de violence, allant des manifestations mineures à sévères, qui partagerait la même lecture étiologique¹⁸.

Les réactions des enfants à leur parent indiquent également que des processus bien anciens sont activés. Pour s'assurer de recevoir attention et protection, les enfants victimes d'abus physique déploient des stratégies différentes selon que les agressions du parent sont ou non prévisibles (Crittenden, 1998). L'obéissance compulsive apparaît adaptative lorsque

18. Comme dans toute situation de violence, aussi grave soit-elle, une seule théorie ne peut expliquer exhaustivement des événements de violence. Tous les pères non biologiques ne maltraitent pas leur enfant et ceux qui le font ont en général une trajectoire problématique qui indique la présence concomitante d'autres facteurs de risque (Gilgun, 2000).

les agressions parentales sont consistantes et prévisibles : l'enfant développerait une hypervigilance à détecter des signaux avant-coureurs d'agression chez ses parents ainsi qu'une propension excessive à se conformer de manière préventive. Les comportements externalisés seraient plus probables lorsque les agressions du parent sont chaotiques, inconsistantes et irrégulières. Aucun indice stable ne permet à l'enfant d'anticiper les événements hostiles ; par ailleurs, les comportements externalisés de l'enfant peuvent être très stratégiques, utilisés pour obtenir l'attention du parent et donc susciter sa mobilisation, même si elle est négative. Ces dynamiques de survie sont vraiment paradoxales : se protéger des dangers potentiels générés par le protecteur (autoprotection) mais en même temps travailler fort pour maintenir une proximité physique avec celui-ci pour survivre (recherche de soins) (Dean *et al.*, 1986). L'obéissance compulsive et les comportements externalisés peuvent néanmoins correspondre à des moyens adaptés et instrumentaux pour réduire les dangers et optimiser les opportunités de soins. En ce sens, ces conduites sont adaptatives même si elles sont considérées comme inadéquates selon les normes scientifiques et sociales ambiantes. L'enjeu de développement est toutefois le même pour ces enfants : le besoin de sécurité et la recherche de protection. Trop souvent, les comportements sont interprétés en fonction de caractéristiques personnelles et pas suffisamment pour leur fonction essentielle.

LE CARACTÈRE PRIMITIF DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION

L'interaction avec notre environnement social est gouvernée par trois systèmes nerveux distincts et hiérarchiquement structurés : le premier, le plus évolué, est responsable de la *communication* prosociale, le second favorise la *mobilisation* face aux dangers et le dernier est associé à des réactions extrêmes comme l'*immobilisation*. Ainsi, les comportements prosociaux, innés (vocalisations, contact visuel) comme acquis (langage, etc.), seraient une propriété du système nerveux autonome apparue plus récemment chez les mammifères, et impliqueraient l'activation des régions supérieures du système nerveux (cortex et néocortex) et l'inhibition de fonctions plus primitives¹⁹ (Porges, 2000). Ces fonctions sont activées lorsque l'environnement est perçu comme sécuritaire. Les régions phylogénétiquement moins évoluées, comme les systèmes sympatiques et végétatifs, seraient davantage impliquées dans le déploiement de stratégies anti-sociales, asociales ou autodestructives. En situation de menace, le système

19. Les prescriptions culturelles agissent précisément à ce niveau. Les arrangements sociaux et les normes et pratiques cautionnées ou sanctionnées font ici toute une différence. Nos capacités historiques d'agression peuvent être stimulées ou inhibées : les deux scénarios sont possibles !

sympathique, responsable d'un ensemble divers de réponses physiologiques et hormonales (rythme cardiaque, production d'adrénaline, etc.), déclencherait un processus de mobilisation. L'individu adopte alors une stratégie de défense : l'attaque ou la fuite. Lorsque la menace est trop intense, elle paralyse l'individu qui évite le danger de manière passive (*passive avoidance*). C'est là que le système dit végétatif intervient pour prendre le relais des deux autres systèmes pourtant plus évolués. Les réactions posttraumatiques et les comportements dissociatifs seraient sous le contrôle de ce système végétatif.

En somme, les théories de l'évolution permettent d'explorer un certain nombre de processus et de déterminants anciens et émergents, fonctionnellement liés à notre survie comme espèce et qui, malgré « leur vieil âge », sont activés dans la vie de tous les jours, particulièrement en situation de danger ; ils sont, dans une certaine mesure, tout à fait contemporains. Les systèmes plus anciens, comme le système sympathique, utilisent davantage les régions subcorticales du cerveau (*precortical defensive responding*) (Crittenden, 1998) ; les agressions de type défensif seraient plus contrôlées par ces régions. Les processus qu'elles génèrent ont pour caractéristique d'assurer un traitement rapide de l'information lorsqu'une personne perçoit un danger (peur) ou ressent de la colère. L'impératif de protéger sa progéniture d'un danger imminent²⁰, la peur d'être abandonné ou de perdre son accès exclusif à « sa » femme seraient ainsi des situations qui provoqueraient des réactions émotionnelles intenses (*primitive fear*), et déclencheraient du coup des réponses d'attaque ou de fuite. Cela étant, les traitements de l'information impliquant des cheminements plus élaborés et plus longs et faisant appel à des structures corticales plus évoluées (tels le cortex préfrontal ou l'hippocampe) sont exclus. Il est alors improbable que la personne réagisse dans ce cas en faisant des interprétations nuancées ou en recherchant une solution alternative (Chamberland et Malo, 1999).

Abuse has something to do with love, anger, and fear in the process of human interaction, particularly familial interaction [...]. The rationale, in both spousal and parental violence, is that interpersonal behavior is organized to promote the safety of self, children, and partners [...]. When necessary, the function of protection may be to promote through angry feelings that motivate violent behavior [...] learning about safety and danger is an innate, preconscious priority that organizes mental and behavioral functioning for all humans [...] under stress (i.e. threat of danger),

20. On peut raisonnablement supposer que les parents « surprotecteurs » et infantilisants perçoivent de manière exagérée l'imminence de dangers alors qu'objectivement, l'enfant est en sécurité. Ces réponses seraient possiblement activées par un circuit de traitement de l'information plus ancien, moins évolué.

primitive fears are elicited and regulate behavior [...] recent experience with fear-eliciting stimuli leads to potential response states in which the individual is hypervigilant with regard to stimuli indicative of danger, respond more rapidly to such stimuli, and responds with greater amplitude. (Crittenden, 1998, p. 17-21.)

Des implications contemporaines

Comme nous le verrons dans les chapitres 3 et 4, ces observations coïncident avec les résultats de recherche sur les communications abusives entre conjoints et entre parent et enfant : les systèmes d'interprétation et de sélection des réponses de l'agresseur sont alors gouvernés par des règles simples, automatiques et déclenchées par un sentiment de déstabilisation affective et la sensation d'être en danger (Bugental, 1993 ; Gilgun, 2000).

[...] choice is involved when persons act and think in a certain way and not others. The choices however are not rational and are based on the autonomic nervous system whose mysterious workings are conditionned by past repetitive actions, thoughts, emotions, mental imaging, and whatever else goes into creating automatic responses. Many perpetrators have told me that they feel as they are on automatic pilot when they perpetrate. This suggest that somehow their perpetration is embedded in their « neurological memory ». (Gilgun, 2000, p. 9.)

L'expérience d'être maltraitée affecte considérablement l'acquisition des modes de communication prosociale avec les autres membres de son espèce. Les enfants qui sont exposés à des environnements de soin problématiques sont plus susceptibles de développer une représentation négative de leur monde social (Crittenden, 1998) : les humains sont des agents potentiellement menaçants. L'enfant est alors plus gouverné par les systèmes de traitement de l'information les moins évolués. L'évitement, l'anxiété, l'agressivité ou encore, dans des formes extrêmes, la compulsivité, l'obsession, la paranoïa ou la dissociation sont différentes réactions face à un environnement hostile (Crittenden, 2001). La peur, la souffrance et la colère sont des états qui activent le fonctionnement de processus primitifs de traitement de l'information et qui, dès lors, favorisent l'apparition de distorsions affectives et cognitives (Crittenden, 1998 ; Gilgun, 2000). Ces stratégies compromettent la capacité de faire face aux différents défis de son développement (*developmental task*), comme jeune puis comme adulte, et contribuent à produire une trajectoire d'agression ou de victimisation (Finkelhor et Kendall-Tackett, 1996 ; Pepler, 2000). Nous reviendrons sur ces questions, du point de vue conceptuel au chapitre 3, et du point de vue empirique au chapitre 4.

En somme

L'être humain gagne à être vu comme un produit de l'évolution d'un type singulier qui s'est constitué à la jonction de forces biologiques et culturelles, à la fois enraciné dans une longue histoire de primates et dégagé de celle-ci dans la mesure où il l'achève.

(BIBEAU, 2001, p. 50.)

Même si le courant de pensée évolutionniste est loin d'être suffisant pour saisir l'extraordinaire complexité des réalités contemporaines de la violence au sein des familles, il nous permet néanmoins de lever le voile sur les déterminants les plus anciens de notre histoire. Il n'est pas aisé de nous affranchir des côtés sombres de l'animal qui sommeille en nous. Le répertoire de l'humain résulte d'une longue histoire d'interaction avec son environnement, les finalités de l'adaptation étant de survivre et de se reproduire. L'agression, comme la coopération d'ailleurs, se sont avérées des stratégies utiles pour maximiser les opportunités ou échapper aux menaces du milieu.

La perspective évolutionniste traite notamment des questions liées à la sécurité et à la protection du jeune *homo sapiens*, vulnérable jusqu'à sa maturité fonctionnelle. Elle s'intéresse aussi à l'accès et au contrôle des ressources comme facteurs clés de survie et de reproduction ; à cet égard, la femelle et le mâle sont des ressources pour l'un et pour l'autre. L'accouplement (*mating*) et les comportements de soin sont d'ailleurs des activités fondamentales à étudier pour les éthologues²¹. Les femmes sont une ressource que le mâle doit s'approprier pour assurer sa reproduction ; le choix du mâle est néanmoins très névralgique pour cette dernière. La menace d'être dépossédée ainsi qu'une socialisation guerrière, prompte à l'attaque mais exécrant la peur, sont des conditions primitives dangereuses pour la conjointe. La sollicitude parentale est discriminative et loin d'être inconditionnelle, ce qui expose certains enfants au risque d'être tués. Certains comportements de l'enfant, que des épris de normalité qualifieraient d'inadéquats, sont en fait des adaptations à un environnement précaire et dangereux. Et l'agression entraîne les conditions de sa propre reproduction : un milieu de soin hostile engendre l'hostilité.

Les systèmes de réponses impliquant les régions corticales plus évoluées du cerveau prennent aussi racine dans ces processus primitifs, pour le meilleur comme pour le pire. La sensibilité parentale est encore

21. L'éthologie est la discipline qui étudie les fondements biologiques des conduites chez les différentes espèces qui vivent sur cette planète, dont le primate humain.

tout à fait adaptative, alors que la polygamie et le patriarcat sont plus questionnables. Les mécanismes affectif et défensif se conjuguent avec des mécanismes plus instrumentaux, acquis par apprentissage social, qui impliquent l'activation des systèmes corticaux les plus évolués²². Le type de société et le milieu social ambiant créent un ensemble de conditions qui viennent amplifier ou modérer notre capacité historique à être agressif. Par exemple, les systèmes de privilèges et de contrôle dans les sociétés patriarcales, cautionnés par des croyances hégémoniques, façonnent un répertoire de cognitions et de comportements qui augmentent la probabilité de l'agression de l'homme face à la femme, notamment en renforçant les comportements de contrôle chez l'homme et en ne favorisant pas l'inhibition de l'agression envers sa femme (Gilgun, 2000)²³. En outre, dans les sociétés occidentales, les déficits de protection des parents face aux enfants ont entraîné l'installation de dispositifs sociaux très coûteux qui suppléent au peu de soins et aux conduites risquées des parents qui compromettent la survie de leurs enfants.

Le caractère adapté ou mésadapté de l'agression se mesure par son impact sur les capacités de survie de celui qui l'utilise et de sa progéniture. L'agression n'est donc ni violente ni inadéquate, mais adaptée ou mésadaptée du point de vue de l'évolution future de l'individu et, ultimement, de l'espèce à laquelle nous appartenons. D'ailleurs, Bibeau (2001) suggère de réserver le terme « violence » à l'humain et d'employer le mot « agression » pour les comportements des non humains. Comme nous l'avons dit dans le chapitre 1, le qualificatif attribué à l'agression dépend du regard social. Considérer toute agression chez les humains comme violente aurait pour effet de banaliser la violence. Les étiquettes de « violent » ou « d'inadéquat » attribuées aux actes d'agression font appel au jugement moral, juridique ou éthique qui s'élabore à partir de référents culturels construits au fil de l'évolution de nos sociétés. Les théories qui traitent de la production des normes, des droits humains et de la morale sont plus éclairantes à ce propos. Les théories sociologiques prennent ainsi le relais des théories de l'évolution pour examiner comment ces différents rapports sociaux (homme-femme et parent-enfant) évoluent et sur quels fondements culturels et

22. Certains aspects problématiques dans nos cultures impliquent aussi l'activation des parties les plus évoluées de notre cerveau. Il serait erroné d'assimiler ce que nous abhorrons à notre primitivité animale. Celle-ci est à l'origine du meilleur (coopération, comportement de soin, prise de risque, recherche de la nouveauté) comme du pire (l'agression qui a dégénéré en cruauté, en haine et en vengeance dont, d'après Rocher (2001), seuls les humains sont capables).

23. Rappelons que dans certaines régions de la planète, l'appropriation sociale de la femme par l'homme est explicitement légitimée par des codes culturels et religieux qui structurent un ordre social très dangereux pour les femmes.

structurels ils s'érigent. La sélection culturelle complexifie le scénario. L'agression et la violence sont-elles encore socialement contingentes ? Ces conduites, aussi primitives soient-elles, sont-elles encore efficaces pour obtenir du pouvoir sur son milieu et contrer les menaces (Gilgun, 2000) ?

LA PERSPECTIVE SOCIOLOGIQUE : LES DÉTERMINANTS ET DYNAMIQUES CULTURELS ET SOCIOSTRUCTURELS

Je suis fatigué de fuir. Je fuis parce que je ne sais pas me défendre. Je suis toujours le vaincu. Je m'imaginais toujours en train de perdre et j'en ai honte [...]. J'ai raté mes études et n'ai aucune profession [...] je ne sais pas me battre dans le monde du travail, me lier à des gens sans chercher à m'attacher à eux comme un enfant perdu [...]. Je suis sans fonction sociale et sans source de revenus [...] je n'ai rien et ne suis rien [...] n'ayant rien conquis, rien à transmettre, je voulais tuer.²⁴

Les théories sociologiques analysent généralement deux types de déterminants de la violence privée. Certains chercheurs questionnent l'influence culturelle et normative des sociétés. L'univers des valeurs, des normes et des pratiques collectives influence la manière dont les personnes, sur le plan individuel, interprètent et agissent dans des situations interpersonnelles ; en retour, leurs perceptions et comportements contribuent à modérer ou amplifier les possibilités de violence sur le plan collectif. D'autres chercheurs s'intéressent plus au rôle des inégalités sociales et de l'anomie sociale dans la genèse de la violence privée comme publique. Qu'on pense aux études sur la stratification et la désorganisation sociales comme détonateurs importants, qui exacerbent les tensions sociales et contribuent à la production de la violence interpersonnelle. Nous terminerons cette section par une réflexion plus anthropologique sur la manière dont les normes culturelles et les modes d'organisation sociale s'associent pour réguler les interactions au sein de la famille.

24. Propos de Richard Durn, 33 ans, qui a tué huit conseillers municipaux de la ville de Nanterre le 26 mars 2002, puis s'est suicidé le lendemain. (*Le Monde*, 10 avril 2002, p. 12.)

LE POINT DE VUE CULTUREL : NORMES ET PRATIQUES DANS LA VIE PRIVÉE

Certaines explications sont culturelles, en ce sens qu'elles renvoient aux systèmes de croyances et aux pratiques de violence légitimes existant dans les différents systèmes sociaux fréquentés par les membres de la famille. On s'intéresse alors aux référents sur lesquels se fondent nos définitions plus ou moins raffinées de la violence, aux valeurs l'approuvant ou la désapprouvant (macrosystème), aux processus qui transforment ces mêmes valeurs en normes; ces déterminants peuvent participer à l'institutionnalisation de la violence ou à sa répression (exosystème). Ces référents symboliques, et leur concrétisation dans les normes et dans les lois, influencent les différents modes d'interaction pratiqués au quotidien (onto-micro-mésosystèmes). Comme nous l'avons déjà mentionné, les normes ne sont pas immuables; elles reflètent les jugements collectifs provisoires sur des réalités sociales connues. C'est ainsi que des actes de violence sévère ou mineure, physique ou psychologique peuvent être légitimés ou condamnés en vertu des référents qui dominent dans une culture ou une période historique donnée.

Nos cultures sont ainsi traversées par des systèmes de croyances plus ou moins hégémoniques qui sont fortement influencés par la manière dont le pouvoir et les ressources sont distribués entre les différents groupes sociaux. Outre les classes sociales, ainsi que l'appartenance à une race, à une ethnie ou à une religion, le genre et l'âge sont deux déterminants puissants qui conditionnent les représentations sociales des relations interpersonnelles dans la sphère privée (voir la section sur les forces sociales et sociostructurelles).

When men behave in hegemonic ways, they enact cultural themes and practices that assume that men can impose their definitions of situations in their own terms without negotiating with affected others, control the conditions under which issues and events are discussed and understood, and construct ideals and standards under which moral worth is judged [...] entitlement was (also) related to age and not (only) gender. They used status and authority as being older, bigger, and more knowledgeable to sexually use younger people both boys and girls. (Gilgun, 2000, p. 11-12.)

Les hommes, comme les parents, sont systématiquement exposés à des thèmes culturels hégémoniques ainsi qu'à des pratiques collectives qui les reflètent; ils sont tolérés ou cautionnés par leurs groupes de pairs, les médias ou différentes institutions sociales (l'école, la police, la DPJ, etc.) (Tolan et Guerra, 1998). Ainsi, les valeurs culturelles qui approuvent une hiérarchisation rigide des rapports homme-femme et parent-enfant agissent comme de puissantes influences normatives qui amplifient les probabilités de violence privée. Par ailleurs, comme nous l'avons vu dans

le chapitre 1, le ^{xx}e siècle a été témoin d'une véritable révolution socio-culturelle dans les sociétés occidentales : les mouvements pour la promotion des droits des femmes et des enfants et celui, plus large, pour la promotion des droits humains ont entraîné de grands changements dans les rapports sociaux dans la sphère de la vie privée. Les comportements qui menacent les droits à la sécurité et au développement des femmes²⁵ et des enfants sont désormais considérés comme violents dans ces cultures.

Les influences normatives et les interactions homme-femme

Même si elles sont récentes, les études épidémiologiques réalisées auprès des populations²⁶ sur les opinions et les pratiques conjugales en matière de violence conjugale fournissent un baromètre intéressant de l'évolution des attitudes et des comportements collectifs à propos des relations homme-femme. Selon les chercheurs du *Family Violence Laboratory*, véritable observatoire national de la violence privée depuis plusieurs décennies aux États-Unis, on noterait, entre 1968 et 1994, une diminution significative du nombre d'adultes qui approuvent le fait que l'homme gifle sa femme. En 1994, le pourcentage de femmes et d'hommes qui approuvent que la femme ait recours à l'agression physique est plus grand qu'en 1968. Pour toutes les années mesurées²⁷, les hommes approuvent invariablement plus que les femmes le recours à la gifle, que l'agresseur soit un homme ou une femme (Straus, Kantor et Moore, 1997).

Les pratiques au sein du couple ont elles aussi connu des changements. Les taux annuels d'agressions mineures envers la conjointe auraient été de moins de 10 % en 1975, d'environ 8 % en 1985 et d'un peu plus de 9 % en 1992. Les taux d'agressions sévères auraient été de 4,75 % en 1975, d'environ 4,25 % en 1985 et enfin, de 2 % en 1992 (Straus, Kantor et Moore, 1997). Au Québec, les femmes interviewées dans les deux enquêtes nationales menées jusqu'à maintenant, ont rapporté avoir été victimes d'agressions physiques dans une proportion de 6 % en 1992-1993 et de 6,1 % en 1998, (Riou, Chamberland et Rinfret-Raynor, 1996 ; Rinfret-Raynor, Cantin et Riou, 2002). En 1992-1993, 58,3 % et 14,6 % estimaient avoir été respectivement agressées verbalement et contrôlées-humiliées par leur conjoint ; c'était le cas de 66 % et de 12,6 % des femmes interviewées en

25. Et aussi le droit à l'égalité pour les femmes.

26. Les données présentées dans cette section et la suivante proviennent de recherches qualifiées de niveau 3 dans le chapitre 1.

27. Ce sont des enquêtes effectuées auprès de populations états-uniennes, réalisées en 1968, 1985, 1992 et 1994.

1998. Enfin 1,2 % des femmes ont rapporté avoir été agressées sexuellement en 1992-1993 ; 6,8 % des participantes de l'enquête de 1998 rapportaient de tels incidents.

La fréquence des agressions mineures faite aux conjointes est relativement stable si l'on se fie aux résultats des enquêtes populationnelles. Toutefois, la diminution notable de l'incidence des agressions sévères, du moins aux États-Unis, serait en partie attribuable à la diminution de la tolérance sociale vis-à-vis de la violence conjugale²⁸ ; ainsi, les normes sociales explicites (lois) contribuent à réguler, du moins dans ses formes les plus sévères, les interactions dans le privé. Rappelons par ailleurs qu'il a fallu que les féministes travaillent très fort pour imposer leur référent sur ce qui est normal et anormal dans la vie d'un couple. Cependant, l'augmentation de la tolérance à l'endroit des femmes qui ont des conduites agressives est questionnable.

Les influences normatives et les interactions parent-enfant

Contrairement aux relations homme-femme, les tentatives de contrôle et les agressions physiques mineures d'un parent à l'endroit de son enfant ne seront pas considérées *de facto* comme un geste violent. La discipline est une responsabilité parentale, y avoir recours de façon excessive peut néanmoins être jugé violent. Apparues dans la première moitié du XX^e siècle, les attentes sociales à l'endroit d'une autorité parentale qui s'exercerait avec modération se sont accentuées dans les décennies qui ont suivi. Rappelons que, durant la première moitié du XX^e siècle, les luttes féministes et celles en faveur des enfants ont convergé pour affaiblir le système patriarcal (Gordon, 1987). Les méthodes éducatives coercitives et parfois brutales des immigrants prolétaires non-WASP²⁹ aux États-Unis, ainsi que le recours à la punition corporelle permise par la tradition calviniste faisaient alors l'objet de bien des controverses. La légitimité du recours à la punition corporelle même mineure (comme la fessée) dans un contexte disciplinaire génère encore maintenant bien des débats passionnés (Straus et Larzelere, 1994).

28. Mills (1996) développe toutefois une argumentation pertinente qui remet en question l'efficacité absolue de la criminalisation de la violence conjugale et montre l'importance de penser les solutions de manière à réellement aider les femmes qui ne sont pas toujours à l'aise de réagir de façon aussi extrême. L'intervention doit être envisagée dans son but ultime : améliorer la capacité d'action de ces femmes.

29. *White Anglo-Saxon Protestant*.

Le *Family Research Laboratory* a aussi voulu rendre compte de l'évolution des normes et pratiques collectives dans les relations parent-enfant aux États-Unis dans les dernières décennies. En 1968, la population états-unienne exprimait un consensus clair : 94 % des adultes interviewés approuvaient le recours à la fessée, peu importe l'origine raciale, régionale, sociale ou le sexe. En 1994, six études plus tard, ce point de vue est entériné par 68 % de l'échantillon, ce qui laisse entrevoir des différences plus marquées dans l'opinion publique selon la région (nord ou sud des États-Unis), le niveau d'éducation et l'origine raciale (Straus et Mathur, 1996). Les auteurs concluent que le consensus s'est affaibli et que le recours par le parent à la punition physique est de moins en moins soutenu par une norme collective. Les adultes aux prises avec des stress structuraux et des opportunités réduites sont ceux qui cautionnent le plus l'usage de la punition corporelle. Aux facteurs de risque structurels s'ajoutent les facteurs de risque culturels. Au Québec, la toute récente enquête populationnelle sur la violence familiale indique que 50 % des 2469 parents interviewés approuvent l'utilisation de la fessée comme mesure disciplinaire. Cette opinion est cependant plus fréquente chez les parents d'enfants victimes d'agressions psychologiques ou physiques (Clément, Bouchard, Jetté et Laferrière, 2000).

Les enquêtes qui portent sur les pratiques parentales en matière de violence indiquent également une évolution du rapport social parent-enfant qui va au-delà de leur « symbolisation ». En 1975, aux États-Unis, 63 % de l'échantillon rapportait avoir eu recours à la punition corporelle au cours des douze mois précédant l'enquête et 14 % des parents avaient agressé de manière sévère leur enfant. En 1985, les données étaient à peu près identiques. En 1995, 61 % rapportaient des incidents d'agression mineure mais seulement 5 % déclaraient des incidents d'agression sévère (Clément, Bouchard, Jetté et Laferrière, 2000). Les résultats des enquêtes annuelles du Comité national américain pour la prévention de l'abus envers les enfants, réalisées auprès d'adultes choisis aléatoirement dans la population, indiquent aussi une diminution des agressions physiques commises à l'endroit des enfants : le recours à la fessée aurait diminué de 21 % entre 1988 et 1999 (62 % en 1988 *vs* 41 % en 1999). Au Québec, dans l'enquête la plus récente, 47,8 % des répondants ont déclaré une agression physique mineure et 6,6 %, une agression sévère (Clément, Bouchard et Tessier, 1999). Pour plusieurs de ces enfants, l'agression physique s'est répétée trois fois et plus : plus de 16,4 % pour les agressions mineures et 1,3 % pour les agressions sévères.

Il est intéressant de constater que ces enquêtes s'intéressent de plus en plus aux agressions psychologiques, problème social émergent dans le contexte de relations intimes. Les données collectées par le Comité national

américain indiquent une diminution de 15 % en dix ans (53 % en 1988 vs 38 % en 1999). Selon les premières données du *National Family Violence Survey*, en 1995, 86 % des parents y auraient eu recours (Straus et Mathur, 1996). Au Québec, c'est 78,6 % des parents qui rapportent un incident d'agression psychologique envers leur enfant au cours des douze derniers mois précédant l'enquête (Clément, Bouchard et Tessier, 1999).

En somme, chez les états-unis, les parents qui reconnaissent avoir agressé sévèrement leur enfant sont de 9 % moins nombreux qu'il y a vingt ans. Aucune différence notable n'est toutefois constatée pour ce qui est des agressions mineures. Une autre enquête nationale montre cependant que les parents qui recourent à la fessée pour discipliner leur enfant sont de 20 % moins nombreux qu'il y a dix ans. Au Québec, les parents rapportent autant d'agressions sévères mais moins d'agressions physiques mineures et d'agressions psychologiques³⁰.

Des valeurs aux pratiques : l'institutionnalisation de la non-violence ?

Les recherches qui s'inscrivent dans le courant des théories socioculturelles donnent accès aux contenus des représentations collectives de la violence dans les relations interpersonnelles : ce qui est considéré comme violent, acceptable, tolérable ou légitime. Bien souvent, les conduites et les opinions sont partiellement liées entre elles, comme en témoignent les études réalisées auprès des populations au cours des dernières décennies. L'évolution des attitudes et des pratiques en matière de violence privée, tant envers les femmes qu'envers les enfants, révèle une certaine tendance à la condamner et à la réprimer, surtout dans ses formes les plus sévères. La punition corporelle à l'endroit des enfants ne fait plus l'objet d'un consensus : les opinions sont désormais partagées. Les seuils de tolérance sont de plus en plus bas. La norme collective qui définit ce qui est violent se déplace ; on s'intéresse de plus en plus aux agressions psychologiques, même si elles sont, comparativement aux agressions physiques, moins systématiquement jugées comme un indicateur de violence (voir le chapitre 4 ; Turgeon et Chamberland, 1994). Lorsqu'une collectivité construit un ensemble de valeurs, normes et attitudes très critiques face au recours à l'agression dans les relations privées, elle met parfois en place une série de règles et de lois qui institutionnalisent et régulent de manière plus explicite ces conduites sociales. L'implantation de la Loi 24 vers la fin des années 1970 a envoyé un message clair à la société québécoise : la victimisation sévère des enfants

30. La dernière enquête Santé Québec a utilisé le même instrument que le *Family Research Laboratory*. Cela permet d'établir des comparaisons entre les données aux États-Unis et celles au Québec.

est intolérable. Il n'y a toutefois pas de consensus pour ce qui est des agressions plus mineures. Par exemple, le débat sur la criminalisation possible de l'agression physique mineure envers les enfants, même dans un contexte disciplinaire, reflète la nature des controverses idéologiques sur la question. Dans la récente enquête de Santé Québec, seulement 33 % des parents se disent d'accord avec une telle loi. De plus, Lavergne (1998) décrit bien comment la violence conjugale est devenue un problème socio-pénal au Canada et au Québec; le processus de criminalisation de la violence conjugale a débuté en 1982; jusqu'alors, on considérait que ce problème était d'ordre privé. Paradoxalement, d'autres influences sociales renforcent des idéologies pro-violentes. Certains contenus médiatiques et les lobbys pour les armes à feu, par exemple, sont des déterminants idéologiques puissants qui s'opposent à l'idéologie de la non-violence dans les relations interpersonnelles (Tolan et Guerra, 1998).

LE POINT DE VUE SOCIOSTRUCTUREL : DROITS HUMAINS ET FORCES SOCIALES

Un droit exercé par un-e seul-e plus puissant-e
n'est pas un droit mais un privilège exercé
seulement au détriment des droits des autres.

(ARONOWITZ *et al.*, 2002.³¹)

Le positionnement social des personnes et des groupes, ainsi que la nature et la qualité des liens sociaux qui les unissent sont des facteurs socio-structurels. On s'intéresse donc au statut social des enfants et des femmes comme aux forces sociales qui le déterminent. Les inégalités juridiques et structurelles (de genre, de classe, de race, d'éducation, etc.) ainsi que la désorganisation sociale exacerbent les possibilités de violence, qu'elle soit publique ou privée (Tolan et Guerra, 1998). Par conséquent, les analyses se concentrent sur les questions touchant les droits des enfants et des femmes, leur pouvoir social, culturel et économique (ou leur exclusion) et finalement, le degré d'anomie ou de cohésion sociale de la société. Un statut peu reconnu dans les chartes de droits, un manque de pouvoir économique, un faible capital culturel, des rôles sociaux subalternes et un manque d'attachement aux institutions sociales et à la communauté (qui favorise réciproquement l'exclusion) sont des semences de violence. Nous avons précédemment constaté que le sort des femmes et des enfants, même s'il est perfectible, a connu une nette amélioration au cours du

31. Cet extrait provient d'un texte écrit par plus de 120 universitaires et journalistes états-uniens : « Lettres de citoyens américains à leurs amis en Europe », *Le Monde*, 9 avril 2002.

xx^e siècle. Les femmes et les enfants sont devenus, du moins dans les sociétés occidentales, des sujets de droit. Les recherches sur la construction et l'évolution des statuts et des droits humains fournissent des connaissances utiles pour analyser la protection des victimes ainsi que leur droit à s'émanciper de relations violentes ou abusives. Nous n'aborderons toutefois pas ce champ de recherche dans ce livre.

Les théories qui analysent l'impact des forces sociales

Trois courants théoriques dominent les ouvrages portant sur l'analyse des forces sociales qui génèrent la violence : deux concernent la stratification sociale et un insiste sur les effets négatifs de la désorganisation sociale. Les deux premières théories mettent l'accent sur l'inégalité de pouvoir et de ressources entre l'homme et la femme (la perspective féministe) d'une part, et entre riche et pauvre d'autre part³².

L'inégalité en fonction des genres

La probabilité de victimisation sévère d'une femme par son conjoint serait plus basse lorsque cette femme est indépendante socialement et économiquement (Levinson, 1989). On trouverait plus de violence sévère à l'endroit des femmes dans des mariages non égalitaires (Coleman et Straus, 1986 ; Straus, 1994). Cependant, une minorité de couples seraient organisés dans des logiques de domination favorisant l'homme ; ce serait le cas d'environ 10 % des couples. Le patriarcat serait ici le cadre explicatif le plus plausible. Turcotte (2002) avance que l'oppression suivant le genre compromettrait non seulement le développement des femmes mais aussi celui des hommes. Les contraintes de rôle auraient ainsi pour effet, chez l'homme, de sacrifier une partie de son humanité au profit de l'endurance physique, du stoïcisme émotionnel, de l'agressivité et de la compétition, de la réussite et de l'accomplissement et, enfin, de l'évitement de tout ce qui est féminin. Ses schémas culturels façonneraient puissamment la socialisation des garçons et produiraient les conditions favorables à l'émergence de la violence masculine.

Dans des couples où le pouvoir est distribué de manière plus symétrique, les dynamiques de violence seraient qualitativement différentes (Grandin et Lupri, 1997). La théorie du conflit serait une alternative à la perspective patriarcale (Straus, 1994). Dans l'étude de Coleman et Straus

32. On aurait pu aussi ajouter l'agisme comme une autre force sociale à l'origine d'une autre forme de stratification sociale. C'est une autre limite de cet ouvrage.

(1986), 54 % des couples interviewés luttent pour le pouvoir³³. Comme nous le suggérons dans le chapitre 1, les données actuellement disponibles montrent l'importance de poursuivre la réflexion théorique pour saisir les mutations sociales dans la structuration des rapports sociaux homme-femme.

Les études sur les relations parent-enfant que nous avons consultées ne tiennent pas vraiment compte de la variable sexuelle. L'analyse suivant le genre semble pourtant pertinente si l'on en croit les recherches qui indiquent une surreprésentation des familles dirigées par une femme chez les enfants victimes de mauvais traitements (Chamberland *et al.*, 1986 ; Mayer, 1997 ; Swift, 1991). Les études d'incidence canadienne et québécoise sur le profil des familles dont le signalement est retenu à la Protection de la jeunesse révèlent que 40 % des familles canadiennes et 38 % des familles québécoises sont monoparentales (Trocme *et al.*, 2002 ; Tourigny, Mayer *et al.*, 2002). Toutefois, monoparentalité se conjuguant bien souvent avec pauvreté, il est difficile de dissocier la contribution des inégalités relevant du genre de celles relevant de la classe sociale. Les féministes ont tendance à attribuer la violence des mères à des facteurs structurels : la précarité des conditions de vie et la maternité comme institution opprimante. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, elles critiquent le glissement de responsabilité qui survient lorsque l'enfant est signalé à la Protection de la jeunesse et que leur mère est aussi victime de mauvais traitements. L'enfant témoin de violence conjugale est ainsi perçu comme un enfant négligé que la mère n'a pas protégé (Kaufman Kantor et Little, 2001 ; Lavergne *et al.*, 2001b).

Dans le réseau d'aide à l'enfance, l'analyse selon le genre est perceptible dans cette tendance à surresponsabiliser la mère et à occulter la responsabilité du père (Lavergne *et al.*, 2001b). À cet égard, les représentations ayant cours dans les institutions de protection de l'enfance contribuent à reproduire la division stéréotypée des rôles au sein de la famille. Certaines études tendent pourtant à démontrer que l'agression des pères est plus nocive que celle des mères. Crockenberg et Langrock (2001) constatent que les enfants témoins de la violence entre leurs parents sont plus affectés par les agressions du père car elles leur semblent plus sérieuses. En outre, dans les récentes études sur les signalements fondés par les services de protection de la jeunesse canadiens, les pères biologiques sont reconnus comme les agresseurs dans 37 % des cas d'abus physique, dans 20 % des cas d'abus sexuel, dans 58 % des situations de mauvais traitements psychologiques et dans 94 % des familles québécoises où l'enfant

33. En outre, Dutton (1994) mentionne que les taux de violence dans les couples lesbiens et homosexuels sont parfois plus élevés que dans les couples hétérosexuels. Ces données suggèrent que le genre ne serait pas une cause nécessaire à la structuration de modèles de violence au sein des couples adultes.

est témoin de violence conjugale (Chamberland, Laporte, Lavergne, Tourigny, Mayer, Hélie et Malo, sous presse; Trocmé *et al.*, 2001). Les conjoints des mères (ou les pères non biologiques) sont également reconnus comme des agresseurs dans une proportion significative de cas : 40 % des cas d'abus physique, 34 % des cas d'abus sexuel et 55 % des cas de mauvais traitements psychologiques. Les féministes se sont intéressées plus particulièrement à deux problématiques touchant la protection : les enfants victimes d'agression sexuelle et les enfants exposés à la violence conjugale ; probablement parce que les victimes pour lesquelles elles se mobilisaient étaient d'abord des femmes ou des jeunes filles, ou encore parce que ces victimes contribuaient à la transmission intergénérationnelle de la violence conjugale (Kaufman Kantor et Little, 2001).

L'inégalité économique

Les femmes et les enfants qui vivent dans des sociétés où l'on constate d'importants écarts dans la distribution de la richesse sont à risque. Les opportunités y sont réduites, les contraintes et les stress élevés, et l'accès aux ressources difficile et frustrant. La violence et les mauvais traitements à l'endroit des enfants et des femmes seraient plus prévalents en milieu de pauvreté, surtout lorsqu'il s'agit d'agressions physiques et de violence sévère et chronique³⁴ (Bouchard et Tessier, 1996; Clément *et al.*, 1999; Riou, Chamberland et Rinfret-Raynor, 1996; Kruttschnitt, McLeod et Dornfeld, 1994; Mayer, 1997; Straus, Gelles et Steinmetz, 1980). Cette relation est aussi observée pour les phénomènes de violence publique (criminalité) (Coulton, Korbin, Su et Chow, 1995). Toutefois, les agressions physiques mineures comme les agressions psychologiques faites aux femmes et aux enfants s'observent dans différents contextes socioéconomiques (Riou *et al.*, 1996; Bouchard et Tessier, 1996; Clément, Bouchard et Tessier, 1999).

Plusieurs indicateurs tangibles des inégalités sociales défavorisant femmes et enfants persistent encore. Par exemple, en 1997 au Québec, 20,9 % des enfants sont pauvres, 45,7 % des mères monoparentales survivent avec un revenu sous le seuil de pauvreté ; les femmes seules ont un faible revenu dans une plus forte proportion (54,7 %) que les hommes (40,2 %) (Conseil national du bien-être, 1999). En 2001, le revenu des

34. La relation entre pauvreté et violence envers les femmes fait toutefois l'objet de résultats contradictoires (Straus, 1994). Quant à celle observée pour les enfants, les résultats sont plus probants. Néanmoins, il faut souligner la difficulté d'identifier un effet significatif de la variable socioéconomique dans des échantillons où le statut socioéconomique est bas, alors que l'on compare des familles où il y a abus à celles où il n'y en a pas. L'absence de variance de la variable économique occulte l'observation de son effet (Trickett, Carlson, Aber et Cicchetti, 1991).

familles monoparentales canadiennes ayant un enfant de deux ans et bénéficiaires de la sécurité du revenu était une fois et demie à deux fois inférieur au seuil de pauvreté (Conseil national du bien-être social, 2002).

La désorganisation sociale

La troisième théorie s'intéresse à la nature des liens sociaux dans une communauté et à sa capacité réduite de réguler (ou contrôler) les comportements des individus : un attachement ténu entre les membres d'une même communauté et une faible adhésion à des normes collectives sont producteurs de violence. La qualité des liens sociaux repose sur les opportunités et la stabilité des contacts sociaux qu'indiquent notamment la mobilité géographique d'une population, son taux de divorce et son taux de monoparentalité. L'ampleur de la désorganisation dans une communauté est associée à la violence privée comme à la violence publique qui y sévissent. En effet, les recherches indiquent des relations significatives entre ces facteurs et la violence à l'endroit des conjointes (Straus, 1994), envers les enfants (Chamberland, Bouchard et Beaudry, 1986 ; Garbarino et Crouter, 1978 ; Korbin et Coulton 1996 ; Mayer, 1997), et la criminalité en général (Tolan, 2000). En outre, des milieux qui ne favorisent pas l'égalité des sexes et qui n'ont qu'une faible cohésion sociale sont plus à risque pour les conjointes. Aux États-Unis, ce sont les États où la désorganisation sociale est la plus élevée et les indicateurs d'égalité des sexes les plus bas qui ont les plus hauts taux de violence envers la conjointe (Straus, 1994).

Le travail des sociologues, et spécialement des féministes, a contribué d'une manière toute particulière à analyser le phénomène de la violence au sein de la famille sous un angle plus social, économique et politique, notamment en débusquant les rapports sociaux (en particulier le pouvoir) qui se jouent sur la scène familiale. Les champs théoriques, que nous avons très brièvement explorés, mettent l'accent sur les déterminants structurels et donc sur la répartition des pouvoirs et sur les opportunités d'attachement social. La violence privée se développe beaucoup plus dans des territoires où les pouvoirs et les ressources sont distribués de façon non équitable et où la cohésion sociale est fragile et précaire.

Les théories présentées dans cette section ont surtout été développées par des chercheurs nord-américains, notamment dans la foulée de la perspective fonctionnaliste de Durkheim. Ces théories s'intéressent aux facteurs d'intégration sociale et considèrent que la structure sociale détermine les individus (Lemay, 1999). Elles ont aussi une parenté évidente avec le développement théorique et empirique de l'écologie humaine (que nous verrons plus loin). Les limites du présent ouvrage ne nous permettent

pas d'explorer les implications d'autres types de sociologie, plus interprétative (d'inspiration surtout européenne), qui offrent d'autres points de vue très pertinents pour l'analyse de la violence au sein de la famille (par exemple, la sociologie du sujet)³⁵.

Après avoir considéré l'influence des normes culturelles et celle des modes d'organisation sociale sur les probabilités d'agressions violentes dans la vie privée des familles, nous examinerons succinctement comment mieux intégrer ces deux corpus de connaissances. L'ethnologie nous semble une discipline qui favorise une lecture plus holistique de la violence privée.

OUVERTURE ANTHROPOLOGIQUE³⁶

The lack of usable information on family violence in other cultures, particularly preindustrial cultures, is one of the most obvious lacunae in the research data on spouse abuse. Such knowledge would be especially important to the culturally pluralistic societies of North America, where policies are too often created by middle-class social and government workers with highly ethnocentric ideas regarding morals, the nature of family life, residential patterns, and so on.

(ERCHAK, 1984, p. 331.)

La régulation sociale: de la tribu à la vie urbaine

Erchak s'est intéressé à la violence familiale alors qu'il faisait des recherches en Afrique de l'Ouest dans les années 1970. Il a vécu un an dans un village du Liberia, dans une communauté Kpelle dont l'économie est essentiellement agraire et la structure sociale, patriarcale et mystico-religieuse. L'agression physique au sein des relations de couple est interdite. Deux épisodes

35. Voir à cet égard la thèse de doctorat de Nicole Dallaire (1998) qui fournit des analyses pertinentes de la violence à partir de ces cadres d'analyse.

36. On remarquera le choix du terme « ouverture » pour signifier l'intérêt de l'auteure pour une lecture plus ethnologique de la violence privée. Il met en évidence le caractère très limité des informations accessibles sur le sujet. La première étude consultée est celle d'un ethnologue, alors que la seconde documente de manière indirecte l'influence de la culture sur les pratiques éducatives.

de violence conjugale se sont produits durant cette année, et l'alcool³⁷ faisait toujours partie du scénario. Les voisins et la famille élargie sont intervenus pour mettre fin à ces situations considérées comme très marginales.

The case in which actual battering took place involved a very disturbed « marginal man » whom I once saw grab and violently twist the breast of a woman he was flirting with. I asked him why he had done it when it had obviously hurt her. « I don't know I just like to hurt women ». This man was certainly not a typical Kpelle family. (Erchak, 1984, p. 331.)

Le chercheur n'a pas non plus été témoin durant cette même année de cas d'abus sévère des enfants par leurs parents. Avant l'âge de 7 ans, les agressions physiques mineures (fessée) sont extrêmement rares, mais les agressions psychologiques fréquentes (menacer, ridiculiser) ; par ailleurs, les explications d'un ordre et le renforcement positif sont très rares. Après l'âge de 7 ans, où l'on considère que l'enfant est capable de saisir la différence entre ce qui est bien et ce qui ne l'est pas, la punition corporelle est parfois utilisée. Le terrorisme et l'agression physique grave sont utilisés durant les rites initiatiques à l'adolescence. L'agression physique sévère est ici légitimée par une idéologie religieuse ; elle vise l'intégration sociale. Comme nous l'avons vu plus haut, plusieurs sociologues (Straus et Mathur, 1996 ; Tolan et Guerra, 1998) ont constaté qu'il existe une relation positive entre les normes et pratiques culturelles pro-violentes et celles qui gèrent les relations dans la vie privée. Or, la culture Kpelle n'est pas ce qu'on peut appeler non violente. La violation de la loi sacrée Poro est punissable de grandes tortures, voire de mort. Les chefs de guerre occupent un statut très élevé dans la hiérarchie sociale de cette communauté. Pourtant, cette « culture violente » ne s'actualise pas dans la vie familiale. Le réseau social qui entoure la famille ne le tolère pas. Les Kpelle vivent beaucoup dehors ; le contrôle social des voisins et de la famille élargie est constant.

It is not that spouses in Liberia never think of hitting each others but rather that they can't. (Erchak, 1984, p. 332.)

L'organisation sociale de cette communauté est tissée très serrée. Les normes sociales très claires (qui ne légitiment pas la violence privée mais plutôt la condamnent et la répriment) sont respectées sous peine d'intervention très rapide de l'environnement social. La violence est pratiquée

37. Les relations récurrentes entre alcool et agression privée, dans les relations entre conjoints et entre parent et enfant, rappellent l'importance des mécanismes d'inhibition au niveau cortical. Les injonctions socioculturelles sont très puissantes et pressantes pour favoriser l'installation de ces mécanismes d'inhibition dans la population. Comme nous le constaterons, il est clair que les Kpelle semblent très efficaces pour réguler les conduites des membres de leur communauté.

et légitimée dans certaines conditions très précises : le maintien de l'ordre social, la protection de la tribu ou l'intégration et la reproduction sociales. Des agressions très sévères sont en effet observées durant les rites d'initiation des adolescents, lorsque la loi sacrée n'est pas respectée ou en contexte de guerre. Le potentiel de violence existe très clairement, mais il est fortement régulé par la culture.

La migration de membres de cette tribu vers un milieu urbain (souvent dans des bidonvilles insalubres et pauvres) entraîne des transformations énormes dans les relations familiales : précarité et impuissance économique, émotions dépressives, agressions sévères des tout-petits et des conjointes, et indifférence du milieu ambiant. En somme, à l'insécurité économique chronique s'ajoute la culture non interventionniste, d'évitement de la confrontation, d'anonymat et d'anomie. Cela participe de manière non négligeable à la production et à la reproduction de la violence privée.

Les théories culturelles de la stratification sociale et de la désorganisation sociale fournissent conjointement un bon cadre conceptuel pour expliquer l'ensemble des faits rapportés par Erchak (1984). Il faut aussi noter que chaque facteur, pris individuellement, ne peut pas expliquer la présence de la violence dans la vie privée des familles. On ne pourrait par exemple prétendre que la culture patriarcale des Kpelle protège les femmes de la violence de leur conjoint ! C'est la réunion de facteurs modérateurs (normes explicites claires, liens sociaux fortement tissés, écarts de richesse faibles) et de facteurs amplificateurs bien réels (culture patriarcale et guerrière) qui favorise de manière singulière cet équilibre social. Le passage des membres de cette communauté à la vie urbaine vient rompre cet équilibre. Les dynamiques qu'on observe alors ne sont pas sans rappeler les contextes sociaux urbains de bien des endroits sur la planète, où les amplificateurs de la violence sont bien souvent plus nombreux que ses modérateurs.

La discipline parentale en contexte

Des chercheurs ont examiné l'impact de la punition physique sur les comportements externalisés des enfants selon leur appartenance raciale (Deater-Deckard et Dodge, 1997). Si les enfants pauvres sont abusés plus sévèrement que les enfants plus riches (Kruttschnitt *et al.*, 1994), cela est surtout vrai pour les enfants noirs, car les enfants blancs de milieux défavorisés sont moins souvent qu'eux victimes de violence grave. Toutefois, pour une punition physique de même gravité, les enfants afro-américains présentent un taux plus bas de comportements externalisés que les enfants euro-américains. Deater-Deckard et Dodge (1997) avancent l'hypothèse

que cela viendrait de la signification culturelle qu'ont les stratégies disciplinaires pour les parents et pour les enfants. Vu leur environnement passé et présent de survie, les enfants afro-américains n'interpréteraient pas leur expérience d'être punis de la même façon que les enfants euro-américains. Les contextes écologiques de ces deux groupes diffèrent singulièrement. D'abord, les mères d'enfants noirs et pauvres sont plus souvent monoparentales, vivent dans des ghettos urbains dangereux et sont plus isolées que les mères pauvres de race blanche. De plus, culturellement, le passé d'esclavage et la dureté des conditions dans lesquelles ce groupe social a dû survivre ont favorisé ce que Alice Miller (1986) appelle une pédagogie noire : une discipline très coercitive, centrée sur l'obéissance et la conformité. Compte tenu de ces contingences passées et présentes défavorables, la discipline coercitive est un choix presque forcé pour protéger efficacement l'enfant et assurer sa survie. Les pratiques parentales et les représentations de l'éducation qui les légitiment s'inscrivent dans des contextes historique, transgénérationnel et économique bien particuliers : ces pratiques disciplinaires violentes, voire abusives, sont culturellement normatives et structurellement potentiellement adaptatives.

[...] that the variation across groups in the effects of harsh discipline is due to corresponding variation in the culturally specific and contextually specific meaning of discipline behaviors. This meaning is mediated by the child's mental representation of the entire discipline experience. (Deater-Deckard et Dodge, 1997, p. 171.)

Les représentations sociales et culturelles de ce qui est acceptable dans les relations entre les proches sont liées aux conditions bien concrètes dans lesquelles les relations interpersonnelles prennent place (voir le chapitre 3). La conception qu'un parent ou un conjoint se fait de ce qui est violent et les raisons qu'ils invoquent pour rendre l'intolérable tolérable, d'abord à leurs propres yeux puis au regard des autres, s'élaborent au fil du temps, de leurs propres expériences sociales mais aussi des expériences collectives de ceux auxquels ils s'affilient. Cependant, on peut légitimement se questionner sur le caractère adaptatif de ces conditions défavorables.

En somme

Différents facteurs sociaux et culturels contribueraient à produire ces problèmes qualifiés ici de sociaux. Certains macrofacteurs augmentent la probabilité de violence (amplificateurs) alors que d'autres la diminuent (modérateurs) (Fecteau, 2001). Conceptualisés à l'échelle sociétale, ces facteurs, amplificateurs et modérateurs, rappellent les concepts de risque et de protection utilisés à une échelle plus individuelle (Chamberland, 1996). La configuration de ces facteurs macrosociaux diffère d'une culture à l'autre et d'une période historique à une autre (Bibeau, 2001 ; Fecteau, 2001 ; Rocher, 2001). Il n'y aurait pas nécessairement des cultures ou des périodes historiques plus ou moins violentes ; ce serait plutôt la nature des comportements considérés comme violents, l'importance et l'arrangement entre les détonateurs, les éléments pacifiants et les modes de régulation sociale entre ceux-ci qui différencieraient. Dans les sociétés occidentales actuelles, les amplificateurs sont nombreux et ont tendance à s'alimenter les uns les autres : la glorification de l'individualisme, l'isolement des familles, l'anomie communautaire, une faible capacité collective à nous appuyer sur nos expériences passées parce que nous sommes obnubilés par le progrès et le futur, des horizons limités pour une fraction importante de la population ou encore des modes de régulation sociale (et économique) laxistes pour les bien positionnés et coercitifs pour les moins nantis³⁸. Il serait surprenant que, malgré les dispositifs sociaux mis en place pour modérer la violence privée³⁹, la famille soit imperméable à ce milieu qui réunit autant de sources de nuisance différentes. Les mutations économiques majeures provoquant la marginalisation et l'exclusion de ceux qui ne parviennent plus à se faire une place seraient un des nouveaux visages

38. Les États sont négligents à sanctionner les agressions parfois très violentes des bien positionnés et malheureusement plus prompts à débusquer celles des moins nantis. Le droit de faire de l'argent génère beaucoup d'opportunités pour certains, mais malheureusement, d'innombrables conséquences destructrices pour d'autres. Toutefois, les censeurs sociaux sont plus aptes à capter les agressions chez ces derniers qui sont en partie conséquentes des actions de ceux-là.

39. Nous évoluons dans une société qui a installé plusieurs dispositifs pour modérer la violence privée : la criminalisation de la violence conjugale et la Loi de la protection des enfants en sont des exemples très clairs. Ce sont des modérateurs importants de la violence privée. L'augmentation des signalements à la Protection de la jeunesse (27 % en Ontario entre 1993 et 1998) ne signifie pas nécessairement que le problème augmente, mais plutôt que notre sensibilité collective se déplace. En outre, dans la dernière décennie, les agressions physiques graves à l'endroit des enfants comptent pour une proportion infime de signalements par rapport aux morbidités sociales, comme la négligence, les mauvais traitements psychologiques et les agressions indirectes (l'enfant témoin de violence conjugale) (Trocme *et al.*, 2001). Ce sont des indices concrets que les modifications dans les normes et les représentations collectives de la violence privée se traduisent par des modifications dans les comportements collectifs.

de la violence contemporaine (Bibeau, 2001). Ces phénomènes sont mortifères car ils sont notamment étroitement associés à la violence tournée contre soi, phénomène plus prévalent dans nos sociétés dites avancées. Le cas de Richard Durn, dont les propos sont cités plus haut, ne peut uniquement être attribuable à un trouble psychiatrique; il illustre aussi le désespoir explosif de l'exclusion.

Tous les écrits que nous avons consultés jusqu'à maintenant nous invitent à conceptualiser la violence familiale de manière complexe et nuancée. Les réalités à considérer sont très diverses, allant de l'évolution de notre espèce aux modes de régulation sociale et culturelle. L'humain est biologique, psychologique et social⁴⁰. Chacune de ces dimensions le rend capable d'agression comme d'inhibition. Nous aborderons un peu plus loin une perspective qui nous semble pouvoir intégrer ces différentes dimensions : l'approche écologique dans le contexte plus général de la théorie des systèmes.

LA PERSPECTIVE SYSTÉMIQUE : PLEINS FEUX SUR LES INTERACTIONS

Le biologiste Von Bertalanffy a développé une théorie générale des systèmes en étudiant la structure, la séquence et l'organisation de différents systèmes biologiques; il a notamment postulé que le tout est plus grand que ses parties, ces dernières entretenant des relations synergiques entre elles. Le mathématicien Weiner a enrichi la pensée de Von Bertalanffy en introduisant la théorie cybernétique : des processus de rétroaction d'informations à l'intérieur d'un système permettent une certaine autocorrection qui favorise son équilibre et assure son intégrité. Ces mécanismes permettent en quelque sorte une « régulation du système vers une valeur stable », ce qui favorise l'homéostasie du système.⁴¹ Le biologiste Bateson a tenté d'examiner les implications de ces théories sur l'étude des modèles

40. Il existe un consensus voulant qu'une approche biopsychosociale de la violence soit préférable. Ce n'est toutefois pas parce qu'un chercheur mesure les caractéristiques socioéconomiques de son échantillon qu'il pratique cette approche. Caractériser un individu socialement comme si c'était un trait de personnalité de plus ne révèle pas les dynamiques sociales dans lesquelles les émotions, les processus cognitifs et les comportements prennent place. Cela ne nous renseigne en rien sur l'environnement dans lequel il survit et encore moins sur le regard qu'il porte sur son expérience de victime ou d'agresseur.

41. Les sociologues qui adoptent un point de vue structurel ont beaucoup critiqué ce principe, arguant qu'il légitime l'ordre établi et occulte l'action des forces sociales sur la détermination des conduites familiales. Toutefois, la conceptualisation de la sociologie de la régulation offre la possibilité d'établir des ponts intéressants (Boltansky et

de communication chez l'humain. L'individu pathologique est remplacé par l'interaction pathologique (Bond, 1997). C'était déjà un premier pas vers la reconnaissance de l'importance du milieu.

LE SYSTÈME FAMILIAL EST UN ENSEMBLE DE SOUS-SYSTÈMES DE RELATIONS ET D'INFLUENCE

La famille nucléaire est constituée d'un réseau de relations. Par exemple, en plus du système qu'elle constitue, une famille comptant deux adultes et deux enfants forme un total de six dyades et quatre triades, et se décompose en trois sous-systèmes : le conjugal, le parental et la fratrie. Il y a donc plusieurs réalités possibles. En se basant sur les modèles de Sameroff (1975), Cook (2001) définit trois sources d'influence sociale possibles au sein des différentes réalités familiales : des effets principaux, interactionnels et transactionnels. Dans le premier modèle (*main effect*), ce sont les caractéristiques personnelles, du conjoint(e), du parent ou du jeune qui influencent la relation. Le tempérament difficile de l'enfant, la domination du conjoint et le style de discipline parentale autoritaire seraient des déterminants directs de l'agression ; les causes sont linéaires et unidirectionnelles. Dans l'étude de Cook (2001), le père influencerait plus les membres de sa famille et serait plus résistant à se faire influencer. L'agression du père face à la mère aurait aussi un effet négatif plus déterminant que l'inverse chez les enfants, filles comme garçons (Crockenberg et Langrock, 2001). Les systèmes d'influence dans les familles patriarcales correspondent à ce premier modèle dont l'analyse se limite aux influences personnelles, unidirectionnelles et non systémiques. Dans le second modèle, l'interaction serait singulière, le niveau de compatibilité des caractéristiques de chaque partenaire étant l'élément le plus important (*goodness of fit model*). Bugental (1992) a notamment mis en évidence que la combinaison entre un enfant difficile et un parent au style d'attribution problématique constitue la dyade la plus à risque de coercition (voir les chapitres 3 et 4) ; l'influence réciproque des deux membres de cette relation serait potentiellement explosive. Enfin, le dernier modèle présente le niveau de réciprocité le plus élevé, le comportement de chaque partenaire étant à la fois cause et conséquence de l'interaction. Dans ce dernier cas, l'interaction peut produire différents enchaînements de réponses. Une relation réciproque positive entraîne des conduites favorables (*responsiveness*) qui diminuent la probabilité d'interactions agressives. Les agressions sont plus

Thévenot 1991, dans Bilodeau, 2000). La valeur stable d'un système pourrait être une autre façon de nommer l'ordre social, ses mécanismes de régulation étant les processus sociaux qui visent à en maintenir l'intégrité. Dans une approche systémique, on ne préjuge pas d'un ordre donné, qui peut être fonctionnel ou dysfonctionnel, mais on explique comment il se maintient.

probables dans un contexte de réciprocité problématique ou négative : le pouvoir exercé par l'un peut engendrer de la résistance ou de la confrontation chez l'autre. Les escalades sont fréquentes dans les familles violentes (Feld et Straus, 1989 ; Follinghead *et al.*, 1991 ; Goldner *et al.*, 1990 ; Malo, Moreau *et al.*, 2003). Les systèmes d'influence des familles où le pouvoir est distribué de manière plus asymétrique relèveraient davantage des deux derniers modèles. Leur attention porte également plus sur les effets de type systémique ; on postule que les causes sont circulaires et bidirectionnelles.

Dans la triade, les comportements d'un parent peuvent modérer le comportement de l'autre de manière compensatoire ou préventive. Ainsi, la rigidité de l'un des parents peut favoriser un comportement extrême chez l'autre parent, comme une grande permissivité envers l'enfant (Cook, 2001). De plus, les systèmes conjugal et parental s'influencent l'un l'autre. Par exemple, la coercition dont une mère violentée par son conjoint fait preuve envers son enfant peut paradoxalement être une stratégie préventive et protectrice pour l'enfant : faire cesser le comportement négatif de l'enfant afin d'éviter que le père n'intervienne de manière encore plus sévère (Holden et Ritchie, 1991). Certaines combinaisons parentales sont plus problématiques : leur concomitance produit un risque cumulé. Ainsi, dans les familles où les membres du couple sont agressifs entre eux, les comportements d'externalisation des filles comme des garçons sont plus probables lorsque la mère est coercitive et le père permissif envers l'enfant (Crockenberg et Langrock, 2001). Les mères rejetteraient plus leur garçon et seraient plus coercitives envers lui après une altercation avec leur conjoint, tandis que les pères témoigneraient peu de soutien et d'engagement après de tels événements (Kitzman, 2000).

LES SYSTÈMES FAMILIAUX VIOLENTS : UNE RÉALITÉ MULTIFORME

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, la concomitance entre la violence conjugale et la violence parentale au sein d'une même famille est élevée. Les agressions familiales surviennent toutefois dans des contextes très variables. Appel et Holden (1998) ont proposé un cadre conceptuel très pertinent pour décrire différentes familles où les sous-systèmes maritaux et parentaux sont conjointement violents ; il existerait au moins cinq types de systèmes violents selon que l'agression est unidirectionnelle ou bidirectionnelle. Dans les trois premiers systèmes, l'agression est unidirectionnelle. Dans le premier type, l'agresseur est unique ; le conjoint est agressif envers la conjointe ($H \rightarrow F$) et l'enfant ($P \rightarrow E$). McCloskey (1997) a constaté que la probabilité que le père maltraite son enfant est deux fois plus élevée lorsqu'il violence également sa conjointe. Dans le second type, l'agression est séquentielle ; le conjoint est agressif envers la conjointe ($H \rightarrow F$) et la mère l'est envers son enfant ($M \rightarrow E$). Malo, Chamberland Laporte *et al.* (2002) constatent que les mères adolescentes vulnérables

agressées par leur conjoint sont plus susceptibles d'agresser leur enfant que les mères adolescentes moins vulnérables de leur échantillon. Kruttschnitt et Dornfeld (1992) ont aussi mis en évidence que les femmes maltraitées par leur conjoint sont plus susceptibles de maltraiter leur enfant. Dans le troisième cas, le conjoint est agressif envers la conjointe ($H \rightarrow F$), mais les deux parents sont agressifs à l'endroit de l'enfant ($P \rightarrow E/M \rightarrow E$). Jouriles et LeCompte (1991) rapportent une probabilité plus élevée d'abus envers l'enfant, perpétré par le père comme par la mère, lorsque celle-ci est elle-même violentée. Dans les quatrième et cinquième situations, les agressions sont bidirectionnelles. Appel et Holden (1998) ont recours à l'expression « violence maritale » pour décrire le quatrième système : les deux conjoints sont réciproquement agressifs ($H \leftrightarrow F$) et sont aussi agressifs envers l'enfant ($P \rightarrow E/M \rightarrow E$). Moore et Pepler (1998) et Simons *et al.* (1995) observent des relations entre l'agression bidirectionnelle entre conjoints et l'agression parentale. Enfin, les familles dysfonctionnelles sont les systèmes où le niveau de réciprocité négative est le plus élevé ; non seulement les adultes sont agressifs entre eux ($H \leftrightarrow F$) et envers l'enfant, mais l'enfant a lui aussi des conduites agressives envers ses deux parents ($P \leftrightarrow E/M \leftrightarrow E$). Hotaling et Sugarman (1990) constatent que les enfants qui vivent dans une famille dont les parents sont violents entre eux et envers les enfants, ont 18 fois plus de risque d'être eux-mêmes violents à l'endroit de leurs parents⁴².

La famille patriarcale⁴³ correspondrait aux trois premiers types de famille. Dans les second et troisième types, on constate un effet de débordement (*spillover*) du système marital sur le système parental. Dans le quatrième, on se retrouverait dans des contextes de dynamiques conflictuelles de couple où le pouvoir est plus symétriquement réparti (Gandrin et Lupri, 1997) et qui affecteraient négativement la capacité parentale. Le dernier cas est le système le plus chaotique : le comportement externalisé du jeune, probablement plus âgé, est vraisemblablement une des conséquences des agressions dans le couple. L'enfant devient un acteur, le système violent se reproduit⁴⁴. Ce système correspondrait possiblement

42. Il existe un autre sous-système où les probabilités de violence privée sont très élevées : les relations au sein de la fratrie. La violence entre frère et sœur peut aussi refléter le niveau de tension qui existe entre les conjoints et reproduire les modèles relationnels appris dans les interactions entre le parent et l'enfant.

43. Les agressions de la femme dans ces familles sont en général défensives et répondent aux agressions du conjoint (Jacobsen, Gottman, Waltz, Rushe et Holtzworth-Munroe, 1994 dans Appel et Holden, 1998).

44. Il est probable que les jeunes qui vivent dans ces familles soient plus âgés. Les troubles de comportement de ces jeunes viennent alors complexifier leur difficulté déjà prononcée, compte tenu des agressions qu'ils subissent déjà. Ce serait un cas où l'agression répétée transforme la victime en agresseur.

aux familles à problèmes multiples; elles sont surreprésentées dans les services de protection à l'enfance (Tourigny, Mayer *et al.*; 2002, Trocmé *et al.*, 2001).

COMMENT UN SOUS-SYSTÈME INFLUENCE-T-IL L'AUTRE ?

Dans le dernier type de famille décrit plus haut, on constate que l'agression entre les parents compromet de manière explicite l'adaptation psychosociale du jeune. Toutefois, on peut soupçonner que les autres contextes d'agression familiale entraînent aussi des problèmes d'ajustement (d'internalisation et d'externalisation) chez l'enfant exposé aux agressions ou directement victime. Trois processus pourraient influencer l'ajustement des enfants et, dans certains cas, favoriser la reproduction de la violence entre les générations. Les deux premiers sont indirects. D'abord, l'agression entre les conjoints peut affecter l'enfant par l'intermédiaire de l'influence de comportements parentaux négatifs. Dans le premier type de famille décrit par Appel et Holden (1998), les mères auraient les ressources personnelles ou sociales pour ne pas faire vivre à l'enfant ce qu'elles-mêmes subissent: on peut émettre l'hypothèse que le comportement maternel serait dans ces cas plus protecteur et favoriserait la régulation des émotions de l'enfant face à un tel stress⁴⁵. Ainsi, les réactions de certaines mères permettraient à l'enfant d'apprendre à faire face aux situations d'agression conjugale; ce faisant, elles fourniraient un modèle positif compétent de gestion du stress, en particulier à leur fille (Crockenberg *et al.*, 1996, dans Crockenberg et Langrock, 2001). Dans les autres types de famille, la coercition conjugale entraîne la coercition parentale par effet de débordement émotionnel (*spillover effect*), par le stress qui diminue les seuils de tolérance ou pour prévenir une réaction paternelle plus nuisible. Dans l'étude de Malo, Chamberland, Laporte *et al.*, (2002), la victimisation des mères n'est associée à la victimisation des enfants que dans les familles où les mères sont plus vulnérables. L'agression parentale est plus dangereuse si elle est concomitante avec l'agression entre conjoints (Crockenberg et Langrock, 2001; Fantuzzo *et al.*, 1991; Hugues *et al.*, 1989; Jouriles *et al.*, 1987; Gordis, Margolin et John, 1997); la gravité de la violence entre conjoints et la chronicité de cette situation seraient aussi particulièrement nuisibles (Margolin, 1998; McCloskey, Figueredo et Koss, 1995).

45. La violence conjugale est parfois interprétée comme une forme directe de mauvais traitements, en ce qu'elle altère le sentiment de sécurité affective de l'enfant, constitue une forme de terrorisme et menace la satisfaction des besoins de l'enfant dépendant. Elle provoquerait un haut niveau de stress, lequel mobiliserait les systèmes de défense de l'enfant (peur, anxiété, colère). Mais, parfois, le stress est suffisamment intense pour immobiliser l'enfant; dans ce dernier cas, la violence conjugale produirait des effets analogues aux stress posttraumatiques (Margolin, 1998).

Le deuxième processus influençant l'adaptation du jeune à l'agression conjugale renvoie à l'interprétation que l'enfant fait de la situation maritale de ses parents : ses cognitions (conceptions, attitudes, attributions) et les émotions qu'il ressent peuvent amplifier ou modérer l'impact que ces stress exercent sur lui. Les théories du traitement de l'information sociale sont alors très utiles pour comprendre comment l'enfant construit une représentation de ces expériences difficiles. Nous traiterons de la contribution de ces théories dans le chapitre 3. La capacité de trouver une signification aux événements stressants que l'on vit dépend de l'âge et du genre. Par ailleurs, les réactions émotionnelles sont affectées par le tempérament de l'enfant et par sa capacité à réguler ses émotions ; ces dernières peuvent varier de la colère à la peur ou, au contraire, témoigner de sa compétence à ajuster ses réactions. Seule l'agression du père envers sa conjointe provoque des sentiments de peur et de colère chez les jeunes enfants de l'étude de Crockenberg et Langrock (2001)⁴⁶. La peur est associée à des problèmes que les garçons et les filles intériorisent, alors que la colère est associée à des problèmes que seul le garçon extériorise. Ce sont les filles qui rapportent avoir très peur et être très en colère, qui manifestent le plus de comportements internalisés. L'agression psychologique des pères est également nuisible sur le plan émotif. Il se pourrait que le comportement du père soit perçu comme plus menaçant pour l'enfant, quand il élève la voix ou menace de quitter le foyer par exemple. Ces constats trouvent aussi un écho dans l'étude longitudinale de Fergusson et Horwood (1998) ; l'exposition à l'agression de la part du père est associée à plus de problèmes d'adaptation que celle initiée par la mère.

Le troisième processus favorise nettement la reproduction de la violence : l'agression entre parents a alors une influence directe sur l'enfant qui la considère comme une stratégie de résolution de conflits et l'adopte. Le genre joue ici aussi un rôle. Les filles dont les mères sont agressives envers leur conjoint ont des conduites plus externalisées, que la mère soit ou non coercitive envers elles, et même si elles ont peur ou sont en colère. Les garçons ont des conduites plus externalisées si leur père est plus agressif envers sa conjointe, peu importe si le père est coercitif à l'endroit de l'enfant. L'agression du père n'est pas liée aux conduites externalisées de sa fille si la mère n'est pas elle-même aggressive envers son conjoint. L'acquisition d'un répertoire de conduites agressives est

46. C'est un échantillon tout-venant. On peut postuler que les enfants gravement maltraités sont particulièrement vulnérables dans ce contexte, compte tenu que ces mêmes expériences de victimisation altèrent leur capacité à traiter de manière nuancée l'information de leur environnement social ainsi que leur capacité à s'autoréguler (Crittenden, 1998).

fortement influencée par les modèles transmis par le parent de son sexe. Goldner *et al.* (1990) ont également constaté l'importance de la socialisation selon le genre chez les couples qu'elles suivaient en thérapie.

RETOUR SUR LES THÉORIES

Appel et Holden (1998) identifient quatre cadres théoriques pour expliquer la violence familiale. Deux des théories empruntent à des disciplines qui prêtent attention aux facteurs personnels : la personnalité antisociale de l'agresseur et les croyances des agresseurs comme celles des victimes. On traite alors surtout des effets de type personnel (*main effect*). La génétique et plusieurs domaines en psychologie s'intéressent à ces facteurs, notamment la psychopathologie développementale, les sciences cognitives ou la psychologie sociale. L'antisocialité du conjoint comme de la conjointe peut en partie influencer les phénomènes d'agression maritale et parentale. D'après Appel et Holden, ces facteurs peuvent être d'une certaine pertinence, en particulier pour trois types de famille : les modèles de l'agresseur unique (n° 1), de la violence maritale bilatérale (n° 4) et de la famille dysfonctionnelle (n° 5). En outre, Hanson *et al.* (1997) et Holtzworth-Munroe et Stuart (1994) ont déjà suggéré une typologie de la violence conjugale selon que le conjoint possède ou non une personnalité antisociale ; la présence d'un tel facteur serait étroitement associée à la gravité du contexte de violence au sein de la famille.

Les théories cognitivistes aident à comprendre comment se produisent les distorsions cognitives chez les agresseurs et chez les victimes, et de quelle façon l'agresseur légitime ses conduites. Elles s'appliquent à toutes les réalités familiales précédentes. Ces courants seront amplement décrits dans le chapitre 3 et les données empiriques pour appuyer leur pertinence, dans le chapitre 4.

Les deux derniers cadres théoriques retenus par Appel et Holden (1998) sont systémiques : les approches systémiques familiale et écologique. Plusieurs de leurs postulats infèrent la présence d'influences bidirectionnelles, interactives et parfois transactionnelles. L'approche systémique familiale est particulièrement utile pour expliquer les contextes familiaux où la violence est bidirectionnelle (nos 4 et 5)⁴⁷ ; elle se concentre essentiellement sur ce qui se passe à l'intérieur de la famille. Par ailleurs, l'approche écologique considère la famille comme un système ouvert aux

47. Nous souhaitons toutefois mettre un bémol à cette affirmation. Même si la violence est unilatérale, les dynamiques relationnelles sont interactives. En ce sens, l'approche systémique familiale est aussi pertinente pour comprendre les interactions dans les familles de types 1, 2 et 3.

nombreux autres milieux qui composent son environnement, ce qui permet de situer la violence familiale dans un contexte social plus large. Rappelons que ces familles sont aussi souvent exposées à plusieurs autres stress culturels et sociaux (Fergusson et Horwood, 1998). Nous verrons plus en détail ces deux approches dans les sections suivantes. Nous examinerons les résultats de recherches sur la violence familiale en nous inspirant de quelques-uns des concepts clés des théories systémiques familiales et des approches d'écologie humaine et sociale. Comme pour les précédentes théories, nous n'aspérons nullement à en faire une présentation exhaustive, notre propos étant plutôt d'illustrer comment ces théories contribuent à éclairer le phénomène de la violence privée.

LA PERSPECTIVE SYSTÉMIQUE FAMILIALE

La théorie systémique familiale se distingue des théories psychologiques de la violence en ce qu'elle porte sur un système plus large que l'individu : elle s'intéresse essentiellement à la structure, au fonctionnement et au développement de systèmes familiaux, dont certains sont dysfonctionnels ou violents (Théberge, 1997). En tenant compte aussi parfois des attributs individuels, les approches familiales systémiques examinent surtout l'organisation des relations (structure) entre agresseur et victime qui se caractérise notamment par la position respective des différents membres de la famille ; on pense ici aux enjeux de pouvoir (le conjoint qui domine ou non la conjointe ou le parent qui terrorise l'enfant). Les relations sont aussi façonnées par le niveau de distanciation ou de proximité affective entre les membres de la famille, où s'expriment des enjeux de sécurité affective ; l'histoire d'attachement des protagonistes et leurs troubles d'attachement influencent les dynamiques interpersonnelles lors d'épisodes d'agression.

Les enjeux de sécurité relationnelle : la cohésion, l'expression de soi et les conflits

Les systèmes violents oscillent en général de la tendance de l'agresseur à maintenir une distance à l'attitude intrusive face à la victime. En fait, l'agresseur crée parfois des conditions environnementales très proches des situations qui peuvent générer une névrose expérimentalement : les chocs électriques alternent avec les renforcements positifs selon un ordre parfois imprévisible. Dans l'étude de Oldershaw, Walters et Hall (1989), certains parents abusifs, qualifiés de très interventionnistes, sont aussi enclins à renforcer qu'à punir. Les réactions contradictoires de conjoints violents face à l'intimité, variant entre l'exclusivité exigeante et l'aversion pour son

propre besoin de dépendance, sont également très déroutantes pour la conjointe (Goldner *et al.*, 1990). Les sentiments d'amour et de haine ou encore de dépendance et de contrôle alternent dangereusement; ces drames familiaux sont souvent très shakespeariens! La dépendance entre les membres de familles violentes est élevée, la communication, mauvaise et les conflits, omniprésents.

Glaser et ses collègues (1993) ont évalué la perception de trois groupes de mères du climat et du fonctionnement de leur famille. Les mères des familles où il y a de l'abus envers les enfants rapportent plus de problèmes de communication au sein de leur famille que les mères des familles en détresse⁴⁸; les mères des familles provenant d'une population tout-venant sont celles qui perçoivent le moins de problème de communication. Les mères des familles suivies par la Protection de la jeunesse sont celles qui indiquent le niveau de cohésion et d'expression le plus bas et le niveau de conflit le plus élevé; elles rapportent en même temps que leurs proches sont moins indépendants. Les membres des familles interviewées qui vivent de la violence (échantillon de provenance clinique et tout-venant) dans l'étude de McCloskey, Figueredo et Koss (1995) se donnent moins de soutien entre eux et les comportements parentaux sont moins chaleureux que dans les familles où l'on n'observe pas de violence.

En somme, les patrons des communications sont chroniquement conflictuels, rigides et répétitifs (Glaser, Sayger et Horne, 1993; Cascardi et Vivian, 1995). Même lorsqu'ils sont contrôlés par l'agresseur, leur maintien implique également la participation de la victime. Selon la perspective systémique familiale, la victime n'est pas passive: les relations sont négativement réciproques. Les agressions se déroulent bien souvent en contexte d'escalade et d'intensification des conflits autant entre conjoints (Feld et Straus, 1989; Follingstad *et al.*, 1991; Goldner *et al.*, 1990) qu'entre parent et enfant (Malo, Moreau, Chamberland *et al.* (sous presse); Paterson, 1982 dans Glaser *et al.*, 1993). La victime est un acteur; elle participe au maintien du système violent même si c'est elle qui en fait les frais.

Toutefois, la victime est plus ouverte aux besoins de l'agresseur qu'à ses propres besoins, en même temps qu'elle est hypervigilante à des manifestations éventuelles d'insatisfaction et de colère (frontière/ouverture). L'obéissance compulsive (Crittenden, 1998), des pratiques de réciprocité unilatérales envers l'adulte chez l'enfant maltraité (Dean *et al.*, 1986) ou la tendance de la conjointe à pardonner et à humaniser son conjoint

48. Ces familles consultent de leur plein gré un intervenant pour des difficultés qu'elles vivent avec un des enfants.

(Goldner *et al.*, 1990) illustrent la souplesse avec laquelle la victime transige avec son agresseur. L'attitude de l'agresseur est plus marquée par la distanciation (frontière/fermeture) ; il est fermé aux besoins de dépendance de ses proches. Strasberg (1997) a en effet constaté que les mères agressives⁴⁹ ont tendance à juger plus sévèrement les demandes (*request*) et les commentaires neutres (*statement*) de l'enfant que les mères d'enfants peu agressifs. L'agresseur est aussi fermé à ses propres besoins ; sa capacité d'introspection est limitée. La colère et le profond malaise que ressentent les conjoints face à l'intimité ou à leur propre sentiment de tristesse, de peur et de vulnérabilité (Dutton, 1994 ; Goldner *et al.*, 1990) peuvent expliquer le développement de stratégies de déni qui l'éloignent non seulement de ses proches mais aussi de lui-même.

Les enjeux de pouvoir: le contrôle et l'organisation du système

Le fonctionnement des systèmes violents se caractérise aussi par une tendance élevée à revendiquer ou à imposer ses droits (ou privilèges) plutôt que par des dynamiques de soutien réciproque. Dans les dynamiques patriarcales, les droits sont rigidelement accordés aux conjointes ou aux parents. Les déclencheurs d'épisode d'agression dans les couples seraient plus l'abandon, le rejet, les attentes de conformité, la jalousie et la vengeance (voir le chapitre 4). Dans l'étude de Glaser *et al.* (1993), les familles suivies par la Protection de la jeunesse ne rapportent pas de difficultés particulières dans le contrôle et se comparent aux familles tout-venant ; le contrôle ne semble pas un objet de controverse. Dans ce type de famille, les responsabilités sont surtout du côté de la victime. Les conjoints et parents violents ont parfois tendance à responsabiliser leur victime en la blâmant pour des gestes qu'ils ont pourtant commis ; nous y reviendrons dans les chapitres 3 et 4 (Chilamkurti et Milner, 1993 ; Gortner *et al.*, 1997). Même si l'agresseur est dans une position de contrôle et de domination face à la victime, cela ne signifie pas qu'il ait le sentiment de maîtriser son environnement. Le lieu de contrôle externe et la faible estime de soi des parents et conjoints violents sont largement documentés dans les recherches (Bugental *et al.*, 1998 ; Janssens, 1994). Néanmoins, l'approche systémique familiale est relativement silencieuse à propos de l'existence des rapports sociaux homme-femme qui traversent l'interaction particulière : l'analyse selon le genre, la classe ou l'âge est généralement occultée ou négligée. C'est une des critiques majeures des féministes à l'endroit de l'analyse systémique familiale : pour elles, le conflit est un épiphénomène, le rapport de pouvoir étant le problème de fond.

49. Les comportements externalisés de l'enfant sont un indicateur de la coercition parentale.

Dans des familles où les rapports sociaux ne s'inscrivent pas dans une logique de dominant-dominé, et où la distribution du pouvoir est moins asymétrique, comme dans les couples plus égalitaires ou chez les parents permissifs ou autocratiques, la répartition des droits et des obligations et les luttes de pouvoir feraient plus l'objet de controverses. Ces divergences seraient à l'origine de conflits et éventuellement d'agressions entre conjoints comme entre parent et enfant⁵⁰. La mésentente chronique précipite bien souvent les agressions entre conjoints et parfois ceux-ci ne se rappellent même plus ce qui a causé l'épisode violent (Cascardi et Vivian, 1995). Chez ces couples, les détonateurs seraient des conflits touchant le contrôle, les tâches domestiques, la jalousie, la sexualité ou l'argent (chapitre 4). De plus, dans l'étude de Glaser *et al.* (1993), les familles qui ont recherché de l'aide pour leurs difficultés avec un de leurs enfants, sont celles qui rapportent le plus de problèmes de contrôle dans la famille. Nous verrons dans les chapitres 3 et 4 que, paradoxalement, certains parents qui agressent leur enfant attribuent plus de pouvoir à leurs enfants qu'à eux-mêmes; leur représentation de la relation est d'ailleurs fortement axée sur les problèmes de pouvoir (Bugental et Clayton, 1998).

L'intégrité du système et les liens avec l'extérieur

Les frontières du système supposent l'existence d'un environnement extérieur à la famille (forces centrifuges) en même temps que l'intégrité du milieu familial (forces centripètes); toutefois, le concept d'environnement est peu explicité par cette perspective. Les familles violentes peuvent avoir des frontières très rigides et fermées; elles sont alors isolées sur elles-mêmes (Bowen *et al.*, 1999). On constate en effet que ces familles sont plus souvent isolées et peu soutenues par un réseau ou par leur communauté (Bouchard et Tessier, 1996; Riou, Chamberland et Rinfret-Raynor, 1996). Les frontières peuvent aussi être entremêlées et chaotiques; la famille est alors un système peu défini au contour ambigu. En général, le développement d'un système violent appauvrit le milieu familial au lieu de le complexifier, l'énergie de ses membres étant surtout mobilisée à se protéger et à maintenir tant que bien que mal son intégrité et sa stabilité. La rupture du système (séparation et divorce) ou des problèmes de santé, d'internalisation ou d'externalisation de ses membres marquent le plus souvent la trajectoire des familles violentes (Théberge, 1997).

50. Comme nous l'avons vu plus haut, la théorie du conflit élaborée par Straus (1994) et une conception poststructuraliste de l'analyse du pouvoir (Foucault, 1977 dans Lemay, 2000) sont des cadres théoriques plus pertinents pour expliquer les interactions violentes dans ces familles.

En somme, les théories systémiques familiales s'intéressent aux structures et dynamiques de tous les types de relations au sein des familles ; les systèmes violents ont en général moins de cohésion. Leur stabilité et leur intégrité sont menacées par les agressions provenant des enjeux de sécurité et de pouvoir.

L'ÉCOLOGIE HUMAINE ET L'ÉCOLOGIE SOCIALE

Resterait à ce trésor de promesses qu'est l'enfant
à se frayer un chemin dans un monde où les
règles biologiques et écologiques sont souvent
mises à mal par les hommes eux-mêmes et leur
folie guerrière.

Boris CYRULNIK⁵¹

L'écologie fait partie des théories systémiques mais propose une définition de l'environnement plus complexe que celle de la théorie précédente. Elle reconnaît l'interdépendance de systèmes sociaux multiples et conçoit le système familial comme ouvert aux influences externes ; même si les frontières de la famille sont bien définies, sa perméabilité au monde extérieur est indiscutable. Des familles désorganisées, isolées ou très fermées sont néanmoins influencées par la société dans laquelle elles vivent ; elles sont plus souvent déterminées par les valeurs, les lois et institutions qu'elles ne les déterminent. Deux courants ont principalement marqué le développement de ce modèle : l'écologie humaine et l'écologie sociale (Mayer, 1998 ; Tessier, 1989). Dans le champ de l'écologie comme discipline générale, ces deux courants correspondent à la synécologie, qui étudie la dépendance mutuelle entre les éléments d'un écosystème, à la démocologie, qui analyse les dynamiques des populations, ainsi qu'à l'auto-écologie, qui se centre sur les rapports entre un organisme (l'humain) avec son milieu (Dajoz, 1971, Dansereau, 1957).

L'écologie humaine puise ses sources surtout en sociologie et s'intéresse à l'analyse des milieux sains ou pathogènes (Mayer, 1998). Elle prend racine dans l'École de Chicago qui, au début du siècle, a contribué à établir un lien entre les différents problèmes psychologiques et de santé et le milieu dans lesquels ils surviennent le plus fréquemment (Catalano, 1979). Plusieurs chercheurs ont été influencés par ce courant d'analyse, en examinant l'adaptation humaine dans ses différents contextes : la famille (Moos et Moos, 1976), l'école (Trickett, 1993), le milieu de travail ou la communauté. Son champ d'analyse est l'agrégat, les données individuelles

51. *Le Monde de l'éducation*, juillet-août 2001, p. 180.

étant un indicateur de la qualité d'un environnement. Garbarino et ses collègues (1978, 1980) se sont intéressés il y a plus de vingt ans à concevoir un modèle prédictif pour identifier les quartiers où les taux de mauvais traitements envers les enfants seraient les plus bas ou les plus élevés. Ils ont identifié une série d'indicateurs environnementaux, dont les plus importants sont le niveau de pauvreté et le degré d'isolement social des familles. Cette recherche s'inscrit dans la tradition des courants structuraux en sociologie : la théorie de la stratification sociale fondée sur le rapport de classe et celle de la désorganisation sociale (voir la section précédente). Cette étude a été refaite depuis, notamment à deux reprises à Montréal et dans d'autres villes aux États-Unis (Chamberland *et al.* 1986 ; Mayer, 1997).

L'écologie sociale s'est surtout développée dans le giron de la psychologie et se centre sur la personne en interaction avec son milieu (Bronfenbrenner, 1996 ; Chamberland et Beaudry, 1989 ; Chamberland, 1996a ; Tessier, 1989). En écologie, elle correspond à l'**autoécologie** (**auto** = soi-même, lui-même), soit l'étude de l'organisme dans son écosystème. L'écologie sociale se représente l'humain au carrefour de plusieurs systèmes, la famille étant bien entendu un milieu de vie névralgique. Ce modèle est véritablement biopsychosocial puisqu'il intègre une diversité de facteurs situés sur différents plans systémiques. L'adaptation d'une personne est multidéterminée par son histoire et ses caractéristiques personnelles (ontosystème/chronosystème), sa famille, ses différents milieux de vie (microsystème, mésosystème), la société (exomacrosystème) et l'histoire de son espèce (chronosystème). Ces influences sont proximales mais aussi distales, tant dans le temps que dans l'espace. En ce sens, ce modèle est général et multidisciplinaire ; il invite les chercheurs de tout horizon à examiner une variété de déterminants microsociaux et macrosociaux qui s'influencent réciproquement. Ces mêmes facteurs peuvent menacer (facteurs de risque) ou promouvoir l'adaptation des personnes (facteurs de protection ou d'opportunité) ; ils peuvent être stables ou transitoires (Cicchetti et Lynch, 1993).

L'écologie humaine, comme l'écologie sociale, reconnaît implicitement l'influence déterminante de la culture, des normes sociales (macrosystème), des structures et des institutions sociales (exosystème) dans la violence privée ; néanmoins, les disciplines comme la sociologie, l'anthropologie ou les sciences politiques sont plus utiles pour comprendre les processus macrosociaux qui y sont associés. L'écologie sociale met aussi en évidence les facteurs personnels et microsociaux dans l'adaptation humaine et s'appuie sur des théories explicatives pour examiner les divers

facteurs : par exemple, les théories en psychologie sont utiles pour comprendre les facteurs ontosystémiques, les théories familiales pour éclairer les facteurs microsystémiques et la psychologie communautaire pour comprendre les facteurs mésosystémiques.

Au-delà des concepts qui décrivent l'organisation structurale des systèmes, certains processus, de nature plus dynamique, caractérisent ce modèle : notamment, les concepts d'adaptation, d'interdépendance, d'invasion, de recyclage des ressources et de succession (Catalano, 1979 ; Mann, 1978). Le concept d'adaptation est emprunté aux théories de l'évolution décrites plus haut : c'est un point en commun avec ce cadre théorique. Les concepts d'interdépendance et de succession stipulent que les éléments à l'intérieur d'un système et entre les systèmes sont liés entre eux, dans l'espace comme dans le temps ; les notions d'interaction et d'influences réciproques sont donc centrales. C'est pourquoi ce modèle est considéré comme systémique. Le concept d'invasion est aussi très intéressant : il suppose que les organismes d'un écosystème entretiennent des relations de domination ; le phénomène de gentrification des populations dans les quartiers urbains en est un exemple⁵². C'est un concept très voisin du concept de pouvoir-domination. Le recyclage des ressources, notion associée au mouvement social écologique, exprime l'idée que toute énergie se transforme, se déplace mais demeure.

Toutefois, mis à part ces concepts de nature plus dynamique, l'analyse écologique de la violence privée est beaucoup plus descriptive qu'explicative : elle nous aiguille plus sur les déterminants et leurs poids relatifs que sur les processus en cause.

L'ÉCOLOGIE ET L'ÉTUDE DE LA VIOLENCE PRIVÉE

Selon ce modèle, on peut affirmer que la violence privée compromet les capacités adaptatives présentes et futures de la conjointe ou de l'enfant (Peirson, Laurendeau et Chamberland, 2001). Même si, dans certaines occasions, la violence représente une stratégie efficace de contrôle de la victime, l'agresseur compromet aussi ses possibilités d'interaction réussie avec son environnement par les risques d'exclusion sociale qu'il encourt. À titre d'exemple, la judiciarisation croissante de la violence envers les enfants et les femmes (exosystème) témoigne des valeurs et des normes contemporaines (macrosystème) à propos de ce qui est acceptable ou non sur le plan des relations privées.

52. Une plante peut envahir un territoire et forcer une autre plante à se déplacer ou à disparaître.

Belsky (1980) fut l'un des premiers chercheurs à transposer les principes théoriques de l'écologie sociale dans l'étude de la maltraitance. Garbarino et Sherman (1980) a joué le même rôle pour ce qui est de l'écologie humaine. Tous deux ont été des étudiants de Bronfenbrenner (1979) qui avait appliqué les principes de l'écologie au domaine du développement des enfants. À notre connaissance, les courants de l'écologie sociale et humaine ont peu influencé l'étude de la violence faite aux femmes, alors qu'ils ont été marquants pour l'étude de la violence à l'endroit des enfants. Ce constat nous amène à comprendre, en partie du moins, le relatif parallélisme dans l'étude de ces deux problématiques. Pourtant, les preuves empiriques indiquent bien la concomitance de ces deux problèmes sociaux (Appel et Holden, 1998).

En somme, l'écologie est un modèle général qui fournit des repères pertinents pour identifier le choix des variables et examiner leur configuration (Chamberland, 1996). Des théories plus spécifiques sont nécessaires pour saisir les relations particulières entre les différents facteurs, notamment les théories cognitivistes, les théories de l'attachement, des représentations sociales, de l'apprentissage social, de la stratification et de la désorganisation sociale.

Quelques exemples de l'interdépendance entre les systèmes

Analyser de manière écologique la violence privée, c'est tenter de cerner l'interdépendance des facteurs relevant de systèmes écologiques multiples et aussi de comprendre les relations troublantes entre la violence et l'adaptation. Quatre exemples illustreront notre propos. Le premier nous vient d'une étude qui a montré que l'homme violent a tendance à avoir un réseau d'amis qui approuvent la violence envers les femmes (Smith, 1991). Des valeurs patriarcales (macrosystème), cautionnées par son réseau (mésosystème), favorisent l'adhésion à des normes dangereuses qui influencent ses conceptions des relations intimes (ontosystème) et ses modes d'interaction avec sa conjointe (microsystème). Réciproquement, la conformité à ces normes (ontosystème) peut s'avérer stratégique pour s'insérer à son groupe de pairs (mésosystème).

Le deuxième exemple nous est fourni par la relation observée entre la chronicité de la pauvreté et la récurrence de l'abus (un indicateur de la gravité de la victimisation). Les enfants qui sont victimes de mauvais traitements à répétition vivent le plus souvent dans des familles ayant une histoire de violence généralisée, comme la criminalité et la violence conjugale (Kruttschnitt, McLeod et Dornfeld, 1994). Ces familles ont également une longue histoire intergénérationnelle de pauvreté. Les chaînes causales

reliant la pauvreté intergénérationnelle, la criminalité des parents, la violence conjugale et les abus récurrents envers l'enfant sont complexes. Il est possible que la violence au sein de la famille soit à la fois cause et conséquence et participe à maintenir une continuité dans la chaîne de ces relations, laquelle entraîne une détérioration des conditions économiques et des conduites antisociales (Caspi, Bem et Elder, 1989). Dans l'étude de Straus et Gelles (1986), le fait d'être pauvre et d'être témoin de violence augmente de 400 % la probabilité d'être abusé. L'antisocialité du parent émergerait et se maintiendrait dans des systèmes où se conjuguent plusieurs facteurs de risque. La détérioration des conditions de vie d'une génération à l'autre compromet plus dangereusement la sécurité et le développement des enfants et des conjointes de ces familles. C'est ainsi que la chronicité de la pauvreté se conjuguerait avec la chronicité des mauvais traitements. Plus la complexité des facteurs négatifs qui s'enchevêtrent s'accroît, plus la victimisation est sévère.

Nous avons emprunté le troisième exemple à Straus et Yodanis (1996). Ils proposent un modèle qui relie le fait d'avoir été victime de punitions corporelles à l'adolescence (chrono/micro) et le recours à l'agression dans une situation conjugale à l'âge adulte (onto/micro). Ce modèle invoque différentes influences : les normes culturelles qui sanctionnent le recours à la violence au sein du couple (macro/onto ; cognition), l'incapacité à résoudre pacifiquement des conflits à l'aide de stratégies de résolution de problème (onto-comportement) et l'état dépressif (onto-émotion). Ainsi, avoir été puni physiquement à l'adolescence augmente la probabilité : 1) d'avoir une attitude tolérante vis-à-vis du recours à la violence face à son conjoint ; 2) de vivre des états dépressifs ; et 3) d'avoir de nombreux conflits maritaux à l'âge adulte. Chacune de ces conséquences est elle-même associée à une probabilité accrue d'être agressif envers son conjoint. Avoir été témoin de violence entre ses parents (micro/chrono) est également associé à la violence dans son propre couple. Cela illustre encore les interrelations entre les systèmes : le lien entre le passé et le présent (chrono), entre les valeurs collectives et les croyances individuelles (macro/micro) ainsi qu'entre les émotions, les conceptions et les comportements chez une même personne (intra/onto). Ainsi, être témoin de violence et être puni corporellement renforcent des systèmes de croyances qui légitiment l'agression dans les relations familiales (comportement-cognition/onto). En même temps, cela réduit les occasions d'acquérir des habiletés à gérer pacifiquement les conflits (comportement-comportement/onto). Et finalement, les états dépressifs créent un contexte affectif négatif, susceptible de miner la relation conjugale (onto/micro).

Le dernier exemple provient d'une étude québécoise réalisée par Fortin, Chamberland *et al.* (2000) auprès de 127 parents issus de populations clinique, à risque et tout-venant. La probabilité pour les parents d'avoir des conduites d'agression sévère envers l'enfant est plus élevée s'ils ont un revenu bas, s'ils ont subi de la violence durant leur enfance, s'ils vivent de la violence conjugale de nature verbale, s'ils ont des attributions⁵³ qui ont pour effet de les déresponsabiliser de leur propre violence en invoquant des excuses pour s'innocenter, si leurs attitudes témoignent de leur conception négative de l'enfance et de leur ouverture face aux pratiques éducatives coercitives et, enfin, s'ils ont une définition de la violence parentale étroite, en particulier pour ce qui est des comportements d'intimidation du parent. Par ailleurs, la probabilité d'appartenir au groupe de parents qui ont recours à la violence mineure à l'endroit de l'enfant est plus élevée s'il y a de la violence conjugale dans le couple, des attributions qui innocentent le parent, des attitudes qui ont pour effet de banaliser les conduites disciplinaires violentes et une conception limitée de la violence (intimidation). Ainsi, la configuration des facteurs de risque diffère selon qu'ils sont associés aux agressions sévères ou mineures⁵⁴. La complexité et l'étendue des déterminants en cause dans les cas d'agressions sévères supposent que les processus impliqués dans la production de la violence grave sont multiples. Les facteurs sont à la fois distaux dans le temps (histoire de violence ; chrono/onto) et dans l'espace (pauvreté ; exo) et proximaux comme la violence dans son milieu de vie (violence conjugale) et l'activité cognitive du parent (onto). Cette complexité diminue dans les cas d'agression mineure ; seuls les facteurs proximaux ressortent.

En somme, l'approche écologique est essentiellement une théorie de l'interaction, qui prend en considération les transactions complexes entre la personne et ses différents milieux de vie. Elle postule que les sources d'influence, de nature systémique, sont multiples, proximales et distales, particulièrement lorsque la violence entre proches est sévère et chronique. Puisque ce modèle identifie plusieurs systèmes, les théories familiales, de l'attachement, de l'apprentissage social, de la cognition sociale, de la psychologie sociale et de la psychopathologie développementale, mises en relation avec les théories structurelles de la sociologie, peuvent contribuer à mieux cerner les variables et les processus en cause dans les quatre situations décrites plus haut.

53. Voir le chapitre 3 pour une définition complète.

54. Il est à noter que, dans cette recherche, le groupe auquel ils sont comparés est composé de parents qui disent ne pas utiliser l'agression physique à l'endroit de leur enfant.

LES RÉTICENCES DES FÉMINISTES À L'ÉGARD DES APPROCHES SYSTÉMIQUES

Les approches systémiques familiales

Les approches systémiques de la violence familiale ont fait l'objet de plusieurs critiques de la part des féministes, dont l'orientation plus sociologique a très tôt imputé la violence aux inégalités structurelles entre les genres (Rondeau et Brodeur, 2001)⁵⁵. Selon l'approche familiale, les relations homme-femme sont soit complémentaires, soit symétriques; pour les féministes, ces relations sont traversées par des rapports sociaux qui placent les femmes dans une position désavantageuse. Pour les systémiciens, la violence conjugale peut être instrumentale ou expressive, unidirectionnelle ou bidirectionnelle. Pour les féministes, la violence de l'homme n'est qu'instrumentale et unilatérale; celle de la femme est défensive, expressive, bilatérale et réciproque. L'analyse des systémiciens est plus descriptive, fonctionnaliste et psychosociale; elle nous informe sur le « comment cela se passe ». Chez les féministes, l'analyse est explicative et d'abord sociopolitique; elle nous renseigne sur le « pourquoi de la violence ». La causalité est circulaire dans le premier cas et surtout linéaire dans le second (de l'homme vers la femme). Pour les systémiciens, la responsabilité peut être partagée entre l'homme et la femme; pour les féministes, l'agresseur est le seul responsable de ses gestes, et blâmer la victime pour les conduites inacceptables de son conjoint est une erreur majeure. Chez les systémiciens, les solutions sont d'abord conjugales (communication) et secondairement individuelles (protection de la victime, contrôle de soi, différenciation entre moi et l'autre). Pour les féministes, la protection de la victime, le développement de son autonomie et les changements sociaux sont aussi prioritaires. Les interventions familiales combinent parfois les approches unilatérales et bilatérales, personnelles et dyadiques. Le maintien du couple est envisagé mais l'accompagnement dans la séparation l'est également. Les modalités d'intervention féministes sont unilatérales, dirigées exclusivement vers la femme. La criminalisation de l'agresseur est privilégiée par rapport aux approches thérapeutiques, bien que certaines encouragent aussi la thérapie de groupe pour conjoints violents; un soutien est également apporté pour aider la conjointe à quitter son conjoint. Du point de vue éthique, le systémicien condamne le geste

55. Rondeau et Brodeur (2001) ont présenté une synthèse intéressante des divergences entre les théories systémiques familiales et le point de vue féministe. Nous résumons ici les principaux points qui se dégagent de leur analyse.

mais pas la personne qui y a recours. Pour les thérapeutes féministes, il est important de rendre explicites ses jugements de valeur et de dénoncer clairement les abus de pouvoir du conjoint.

Il est intéressant de constater que des thérapeutes comme Goldner et ses collègues (1990) ont fait un réel effort pour établir des ponts entre ces deux courants. Sans renier leurs conceptions à propos des influences systémiques de la famille, elles situent clairement les enjeux de pouvoir entre les hommes et les femmes et les effets de la socialisation patriarcale sur la réalité du couple. Mais, en même temps, elles partent du postulat que, malgré la violence qui divise, l'attachement entre le couple est une force très réelle qui le soude. Les données empiriques appuient partiellement la conception féministe de la violence conjugale; plusieurs des modèles décrits par Appel et Holden (1998) reposent sur une conception unilatérale de l'agression du conjoint, où l'agression du conjoint est plus terrorisante pour les femmes et pour les enfants (Gottner *et al.*, 1997; Bethke et Dejoy, 1993; Crockenberg et Langrock, 2001). D'ailleurs, les enfants exprimeraient plus de colère à l'endroit de leur père et auraient tendance à le blâmer davantage (Langrock et Crockenberg, 1999, dans Langrock et Crockenberg, 2001). Toutefois, le point de vue systémicien trouve aussi un appui empirique. Il existe des systèmes familiaux où la violence est bidirectionnelle et où les agressions de l'homme sont aussi expressives et défensives (Gilgun, 2000; Goldner, 1990). Ainsi, la violence des mères et des conjointes ne s'explique pas exclusivement par un sentiment d'impuissance; leur capacité d'agression pour résoudre des conflits est manifeste, et leur capacité à la transmettre à leur fille également (Crockenberg et Langrock, 2001).

L'approche écologique

Comme nous venons de le constater, les controverses opposent de manière explicite les systématiciens familiaux et les féministes. Par ailleurs, celles-ci ont tendance à assimiler l'approche écologique avec sa cousine, l'approche systémique familiale; par conséquent, elles sont aussi portées à intégrer les deux approches dans la même catégorie. Il est vrai que les critiques féministes à l'endroit de l'approche systémique familiale sont partiellement applicables à l'approche écologique, dans la mesure où cette dernière adhère aux postulats de réciprocité des influences des différents facteurs.

Malgré les similitudes évidentes entre les deux courants systémiques, les perspectives diffèrent quant à certaines dimensions, notamment l'ouverture très claire de l'écologie aux facteurs macrosociaux. Contrairement à la perspective systémique familiale, l'écologie conçoit explicitement la famille comme un système ouvert aux influences externes et structurelles que sont les idéologies et les institutions sociales. En ce sens,

l'analyse patriarcale n'est pas incompatible avec les postulats de base de l'écologie qui reconnaît l'influence du politique, du social et de l'économique : il faut néanmoins reconnaître que ce courant théorique a très peu décortiqué les rapports asymétriques de pouvoir selon le genre, mais plus les rapports selon l'âge (Bronfenbrenner, 1979)⁵⁶. En fait, ces deux perspectives n'ont pas travaillé sur les mêmes problèmes sociaux : leur compétition s'en trouve par conséquent réduite. La perspective écologique, humaine comme sociale, s'est surtout intéressée à l'étude de la violence à l'endroit de l'enfant, alors que la perspective féministe a essentiellement examiné la violence à l'endroit des femmes. Le clivage qu'on observe dans l'étude de ces deux problématiques est à l'image des relations entre les écologistes et les féministes : ils s'ignorent et négligent de partager, voire confronter, leur vision respective de la violence familiale.

En somme

Nous avons tenté dans ce chapitre d'intégrer plusieurs regards de la violence familiale. Un peu à l'image d'une boîte à outils, les théories sont des instruments complémentaires pour décrypter les réalités multiples de la violence privée. Leur nécessaire diversité permet de capter ses différentes dimensions et d'éclairer progressivement les nombreux aspects nébuleux dont plusieurs demeurent, il faut bien l'avouer, encore bien obscurs. La qualité de la perception collective que nous avons de ce problème dépend beaucoup de la pertinence des hypothèses générées par les cadres conceptuels actuels.

Chacune des théories soumises à l'examen du lecteur s'est élaborée dans un territoire qui lui est propre. Les théories de l'évolution examinent les fondements sociobiologiques de l'agression qui, malgré leur ancienneté, structurent encore le développement des cultures et des conduites humaines. Elles postulent que l'agression est une conduite qui a été sélectionnée dans l'histoire de notre espèce parce qu'elle a été efficace pour nous protéger des menaces et pour nous permettre d'accéder aux ressources vitales ; en somme, qu'elle favorise la survie et la reproduction des individus. Ces théories nous invitent donc à penser les agressions sous l'angle de leur fonction essentielle et à ne pas négliger

56. L'angle plus sociologique ou même anthropologique est en général peu présent : comment, par exemple, la notion de parent propriétaire s'est-elle construite ou encore comment l'enfant s'est-il affranchi de ce même rapport (Gordon, 1987). Dans les sociétés préindustrielles, les enfants étaient d'abord des forces de travail et des moyens pour la famille (plus souvent élargie) de survivre. Le couple était d'abord organisé par des impératifs économiques : la cohésion venait d'enjeux de survie bien concrets. Le soutien était surtout instrumental et fort peu affectif (Chamberland et Beaudry, 1989).

la part d'animal qu'il y a encore en nous. La violence serait un concept à réserver à l'humain, la représentation qu'il s'en fait étant fortement perméable au milieu et à la période historique dans lesquels il évolue. L'agression est une conduite historiquement adaptée. La question est de savoir si elle l'est encore maintenant et dans quelle mesure !

Les théories sociologiques, qu'elles soient culturelles ou socio-structurelles, invitent à porter notre regard au-delà des réalités immédiates de la famille. Une relation interpersonnelle est aussi un rapport social ; une croyance personnelle est aussi un indicateur des idéologies parfois contradictoires qui traversent nos sociétés. Ces théories nous éloignent des interprétations exagérément psychologisantes et psychiatrisantes de la violence du conjoint ou du parent. Elles nous convient à questionner aussi les manifestations invisibles de la violence sociale qui revictimise parfois les victimes, agresse les agresseurs ou néglige les plus vulnérables. L'ordre ou le désordre social sont aussi interpellés que l'ordre ou le désordre familial. Enfin, elles nous invitent à penser les solutions de manière plus globale.

Les perspectives systémiques ne s'intéressent à l'arbre que si elles peuvent aussi voir la forêt, l'un étant indissociable de l'autre. L'agression est interactive, c'est un moyen d'influence mais aussi une réponse à l'influence de l'autre. L'action d'un agent est récursive et dynamiquement liée aux propriétés structurelles du système dans lequel elle se déploie. La famille n'est pas qu'un cumul de personnes ; c'est aussi un tout. De la même manière que les théories de l'évolution, l'écologie reconnaît les déterminants de notre très vieille histoire ; l'agression du parent ou du conjoint est un moyen d'éviter les menaces ou d'accéder à des opportunités. Elle est donc expressive et instrumentale. Toutefois, les systèmes sociaux dans lesquels s'inscrit la famille structureront les contingences, cautionnant ou sanctionnant (ou même parfois les deux !) ces conduites privées. En cela, l'analyse écologiste de la famille est aussi compatible avec celle des sociologues. L'anthropologue favorise, pour sa part, une intégration souhaitable entre les microréalités et les macrodéterminants : l'idéologie et les institutions sont appréhendées dans la quotidienneté des pratiques d'interaction entre conjoints et entre parents et enfants.

Ce qui ressort clairement de toutes ces lectures, c'est que structure sociale et individu entretiennent toujours un rapport dynamique : l'humain est acteur et jamais complètement déterminé par une structure qu'il contribue lui-même à façonner (Giddens, 1987 dans Lemay, 2000). Les comportements patriarcaux du conjoint ou les conduites disciplinaires autoritaires et coercitives du parent sont influencés par leur réseau et les normes sociales ambiantes. Mais, en même temps, la violence quotidienne du conjoint ou du parent contribue à consolider ses pratiques, en les figeant dans la normalité et en les transmettant à sa progéniture. Les agressions violentes sont à la fois le résultat de forces

biologiques, culturelles, sociales et historiques, et un déterminant des conduites familiales futures et de celles de la génération qui va suivre. En outre, la réponse de la victime au pouvoir ou du moins aux tentatives d'influence qui s'expriment dans l'agression n'est jamais complètement déterminée. Elle peut se conformer, normaliser ses réactions, résister ou innover dans ses rapports avec son agresseur (Lemay, 2000). L'agresseur n'est pas le seul acteur; sa cible, la victime, a elle aussi un certain contrôle sur l'évolution du scénario.

LA CONSCIENCE DE LA VIOLENCE CHEZ LES CONJOINTS ET LES PARENTS

Claire Chamberland

CONCEPTUALISER ET TOLÉRER LA VIOLENCE PRIVÉE : LA PENSÉE HUMAINE AU CARREFOUR D'INFLUENCES MULTIPLES

Au cours des dernières années, plusieurs chercheurs ont fait d'intéressantes avancées, sur le plan conceptuel et empirique, à propos du rôle central des émotions et des processus cognitifs dans l'apparition et le maintien des conduites violentes du conjoint comme du parent. Ainsi, les patrons de communication abusive seraient fortement dominés par un traitement de l'information problématique qui indique un état d'urgence et est dominé par des états émotifs intenses comme la peur, la rage ou la colère (Bugental, 1993; Crittenden, 1998). Nous avons vu précédemment que les théories de l'évolution se centrent sur l'analyse des systèmes de réponse face aux dangers, dans des contextes où des enjeux fondamentaux, comme la sécurité, sont mis en cause. L'activation de processus cognitifs primitifs, où l'analyse des situations est aussi rapide que simple, serait largement sous le contrôle d'émotions négatives; le niveau d'activation physiologique et émotif de l'agresseur serait particulièrement élevé.

Par ailleurs, les théories socioculturelles fournissent des explications pertinentes sur les référents du conjoint comme du parent. En fait, les valeurs, conceptions et attitudes collectives agissent comme des médiateurs

qui influencent grandement leur interprétation des situations sociales et leur niveau de tolérance face à la violence privée¹. Les théories structurelles permettent de saisir comment les appartenances sociales multiples du parent ou du conjoint (classe sociale, scolarité, âge, genre, ethnie, religion, communauté, réseau de pairs, etc.) déterminent non seulement leur positionnement social mais aussi la probabilité qu'ils adhèrent à des systèmes de pensée à fort ou faible potentiel de violence². En somme, les théories culturelles et sociostructurelles nous invitent à examiner les cognitions comme des systèmes de pensée ancrés dans le social.

Les théories systémiques renforcent aussi l'hypothèse de la relation entre les cognitions individuelles de l'adulte et les cognitions des collectivités avec lesquelles il est en contact. Dans le cas des théories systémiques familiales, on s'intéresse aux relations entre les cognitions des membres d'une même famille. Cichetti et Lynch (1993) font référence au concept de paradigmes familiaux qu'ils décrivent comme un système de postulats, de croyances ou de convictions qu'une famille entretient sur son environnement ; ceux-ci influencent la manière de traiter l'information sur la réalité³. En fait, les cognitions des membres d'une même famille se construisent de manière réciproque ; elles sont interdépendantes et doivent être examinées de manière plus interactive (Bugental et Johnston, 2000). Les

-
1. Outre les schémas collectifs liés spécifiquement aux pratiques dans les relations interpersonnelles (voir le chapitre 2), d'autres conceptions viennent affecter les contextes dans lesquels ces relations prennent place. Les sociétés fondées sur la poursuite de l'intérêt personnel et des droits individuels, sur la compétitivité et la territorialité, sur l'anomie ou encore sur la seule solidarité intragroupe produisent des schémas à fort potentiel de violence. Les sociétés dont l'éthique est basée conjointement sur la coopération et la solidarité (incluant la solidarité intragroupe), l'égalité ainsi que le respect des droits humains génèreraient des systèmes cognitifs collectifs plus pacifiques.
 2. Ces appartenances, et le positionnement qui en résulte, conditionnent l'adhésion d'un conjoint ou d'un parent à des systèmes de valeurs qui seront plus ou moins organisés en fonction du danger, de l'autoprotection, de la désaffiliation sociale ou encore de la prédation et de l'appropriation d'autrui, ainsi que des rapports de pouvoir marqués par la domination ou la soumission ; cela entraîne la production de schémas à fort potentiel de violence. Au contraire, d'autres types de positionnement qui ont la caractéristique de placer le conjoint ou le parent dans des situations quotidiennes moins menaçantes et plus opportunes peuvent favoriser l'adhésion à un schéma à plus faible potentiel de violence et favorisant notamment l'exploration, l'ouverture, le respect d'autrui, l'intégration sociale et des rapports de pouvoir plus égalitaires.
 3. Certains systémiciens ont parlé de mythes familiaux. Ils influencent la manière dont les membres d'une même famille interprètent les situations et y réagissent, de façon à maintenir l'intégrité de ce système.

théories écologiques conçoivent la famille comme un système ouvert de multiples influences extérieures; elles sont donc compatibles avec les théories culturelles et socioculturelles (Bronfenbrenner, 1979; 1986). Les valeurs d'une société (macro) et son organisation sociale (exo) façonnent les croyances et les attitudes familiales et individuelles (micro, onto).

Ces différentes théories nous rappellent l'importance de construire des référents théoriques capables d'intégrer différents niveaux de réalité pour expliquer de manière nuancée comment un parent ou un conjoint reconnaît ou non la violence qu'il subit ou fait subir (comment il la tolère ou, au contraire, la condamne)⁴. En somme, les comportements violents au sein d'une famille s'inscrivent dans un contexte d'une extraordinaire densité. C'est pourquoi nous avons privilégié une orientation théorique qui considère aussi les relations parent-enfant et conjoint-conjointe comme des rapports sociaux historiquement construits (voir le chapitre 1) et dont la violence ne peut pas s'expliquer par un cadre théorique unique (voir le chapitre 2).

Dans ce chapitre, nous explorerons les facteurs et processus cognitifs qui influencent la probabilité de violence au sein de la famille. De plus en plus de recherches indiquent leur importance. Ces processus sont déterminants pour prédire également le niveau de conscience (*awareness*) des expériences de violence tant chez l'agresseur que chez la victime; ils agissent comme médiateurs dans l'interprétation des interactions familiales. Ils sont eux-mêmes perméables à une quantité d'autres facteurs: les états physiologiques et affectifs, les habitudes passées, les schémas collectifs à propos de ce qui est acceptable et les enjeux biologiques, personnels et sociaux auxquels sont confrontés le parent ou le conjoint.

4. Nous pensons ici à l'organisation sociale et à ses mécanismes de régulation; aux influences normatives des différentes appartenances sociales; à l'effet délétère du stress lorsqu'il génère de la détresse; aux dynamiques et au pouvoir dans la famille qui produisent des relations plus ou moins toxiques; aux vulnérabilités et aux atouts, intérêts et ressources inégales au sein d'une même famille, qui peuvent produire de la soumission, de la résistance ou de l'agression; et, enfin, à l'histoire de notre espèce qui nous rappelle notre appartenance au monde animal.

LES COGNITIONS DANS LES SYSTÈMES VIOLENTS: DES LIENS À ÉTABLIR ENTRE LES ÉMOTIONS ET LES COMPORTEMENTS

La peur exerçait sur ces gens ignorants son effet
habituel, les rendant nerveux et portés à la violence.

Caleb CARR

Il est pertinent de bien saisir les relations entre les systèmes responsables des émotions, des cognitions et des comportements pour comprendre comment et pourquoi, par exemple, un agresseur interprète une situation comme une menace, un danger qu'il faut affronter ou encore une insulte ou une provocation qui commandent une réparation. Quels sont les systèmes de croyances qui viennent valider ces sentiments, cautionner le recours à certaines stratégies agressives et empêcher l'inhibition de réponses dangereuses pour la victime ? Des questions analogues se posent aussi pour la victime. Quels sont les systèmes cognitifs et émotifs qui accentuent sa tolérance ou son sentiment de responsabilité face à l'agression dont elle est l'objet ? Enfin, compte tenu du taux élevé de concomitance de la violence envers la conjointe et de la violence envers l'enfant au sein d'une même famille (Coohey et Braun, 1997), les schèmes d'interprétation et d'action de l'adulte sont-ils les mêmes selon qu'il est en relation avec sa conjointe ou avec son enfant ? En somme, existe-t-il ce que Cicchetti et Lynch (1993) appellent un paradigme familial, qui serait alimenté par les différentes cognitions des membres d'une même famille et qui orienterait leur manière de percevoir la réalité ? Ce paradigme peut-il mettre certains de ses membres dans des situations qui menacent leur qualité de vie et, plus grave encore, leur sécurité et leur développement ? On parlerait dès lors de systèmes cognitifs ou de paradigmes à risque.

Ce chapitre est d'abord théorique et conceptuel. Nous y décrivons les principaux concepts et théories portant sur le traitement de l'information dans des contextes d'interaction sociale ; ces connaissances proviennent surtout de la psychologie sociale et des sciences cognitives nord-américaines. Nous examinons ensuite les concepts de base associés aux théories de la représentation sociale afin de nous rappeler qu'une cognition ou un paradigme familial n'est pas seulement ontosystémique ou microsystémique, mais émerge, est maintenu et se transforme dans un système social plus large (meso-exo-macro). Ces théories découlent des travaux de la psychologie sociale européenne ; elles permettent d'appréhender les cognitions sociales non seulement sous l'angle des caractéristiques individuelles, mais aussi comme des indicateurs du social dont elles découlent. Comprendre la violence du conjoint et du parent permet

aussi de comprendre la société à laquelle ils cherchent à s'adapter. Dans le chapitre 4, nous présentons une synthèse des preuves empiriques des liens entre cognitions à risque et comportements à risque.

LA CONTRIBUTION DE LA PSYCHOLOGIE SOCIALE NORD-AMÉRICAINE

L'esprit humain est un système humain de
processeurs d'information qui adaptent leur
stratégie en fonction de la situation.

Steven PINKER

Penser est un processus beaucoup plus abstrait
que parler.

Steven PINKER

Plusieurs concepts et théories utilisés en psychologie sociale sont pertinents pour comprendre des problèmes sociaux comme la violence conjugale ou les mauvais traitements envers les enfants. Les concepts comme les schèmes, les valeurs, les croyances, les attitudes ou les attributions sont très utiles pour identifier les référents à partir desquels agresseur comme victime symbolisent leur propre expérience de violence ; ils nous fournissent en somme des clés d'interprétation pertinentes pour comprendre comment les protagonistes perçoivent et s'expliquent ce qu'ils vivent. Ils constituent des opérateurs qui sont à la base de la construction de la réalité et qui influencent considérablement le monde de signification et de perception. En fait, les cognitions des parents ou des conjoints violents seraient différentes de celles des parents ou conjoints non violents. Mais clarifions d'abord les concepts de base auxquels nous nous référons lorsque nous parlons des cognitions sociales.

LES COGNITIONS SOCIALES

La rencontre de la psychologie sociale, des sciences cognitives et des théories liées au traitement de l'information a donné lieu à un développement conceptuel très fécond qui a enrichi notre compréhension des mécanismes en cause dans les transactions de la personne avec son environnement social. L'intégration des savoirs liés aux domaines de l'attention, de la perception et de la mémoire, d'une part, avec ceux produits par la psychologie sociale cognitive, d'autre part, a permis de conceptualiser la violence familiale de manière plus dynamique : de voir comment les représentations de la réalité se construisent, se modifient, influencent la perception de la violence ainsi que la façon d'y réagir. Plus particulièrement, les

connaissances portant sur les notions comme les schèmes (cognitions descriptives), les attitudes (cognitions évaluatives ou prescriptives) et les processus d'attribution (cognitions analytiques)⁵ (Worchel, Cooper, Goetals et Olson, 2000) permettent de comprendre comment des événements violents sont reconnus, définis, tolérés ou expliqués de manière différente, selon que les personnes aient ou n'aient pas été exposées, victimes ou auteurs de comportements violents. Ces cognitions peuvent être facilement accessibles à la conscience et à la réflexion, alors que d'autres sont évoquées de manière automatique et préconsciente. Cette distinction a fait l'objet de recherches en psychologie sociale (Bargh, 1982; Bargh *et al.*, 1996); mais elle commence à peine à émerger pour ce qui est des cognitions familiales (Bugental, 1992; Bugental et Johnston, 2000).

LES SCHÉMAS : RECONNAÎTRE ET DÉFINIR LA VIOLENCE

On ne peut parler de ce qui n'est pas envisageable.
Soldat français en Algérie

Issu de la psychologie cognitive, le concept de schéma renvoie à un système interne de connaissances sur un domaine particulier, notamment sur les interactions sociales : par rapport à soi, à autrui, aux rôles sociaux (comme les rôles sexuels ou parentaux), ou aux problèmes sociaux comme la violence (Fiske et Taylor, 1991; Higgins et Bargh, 1987). Constitués en réseaux d'information, les schémas sont à l'origine des référents qui guident les perceptions, les représentations, les interprétations ainsi que les actions avec autrui : ils sont de véritables scénarios qui mettent en scène les catégories sociales comme l'expérience idiosyncratique. Ils sont aussi modifiables par l'expérience. En tant que processus, ils influencent les mécanismes d'attention, d'entreposage et de rappel des informations. En tant que contenus, ils rassemblent ce que nous avons accumulé comme associations au sujet de la violence. Ils sont l'architecture de la pensée; ils aident à rassembler et à structurer les données cumulées sur la violence au fil des années. Ils sont en quelque sorte des classeurs où sont entreposées les généralisations cognitives (prototypes), des règles d'inclusion comme d'exclusion permettant notamment de classer un événement ou un comportement comme violent ou non violent. Ils incluent des éléments spécifiques liés au phénomène même, qui sont au cœur de sa définition. Par exemple, pour certains, l'insulte est de la violence affective, alors que pour d'autres le concept de violence affective n'existe tout simplement pas. Dans la recherche de Chamberland, Fortin, Turgeon, Laporte et Léveillé (2003), les adultes, hommes et femmes, reconnaissent et jugent beaucoup

5. Ces concepts sont générés par le développement de la cognition sociale.

moins violents les comportements d'agression affective et les comportements de domination que les comportements d'agression physique. Le schéma collectif de la violence semble reposer plus clairement sur les menaces compromettant l'intégrité physique que sur les atteintes à l'intégrité psychologique. Le genre et l'expérience de la violence sont aussi des facteurs importants dans la construction des schèmes associés à la violence. Être une femme, comme avoir un vécu de violence dont on a pris conscience, est associé à des schèmes plus diversifiés de la violence privée.

Les schèmes peuvent aussi intégrer des informations à propos d'expériences de violence (j'ai été victime de violence quand j'étais jeune) et des données qui orientent l'action (une personne violente agit de telle façon). En fait, il peut y avoir des schèmes directement liés au phénomène de violence : de quoi s'agit-il, qui cela concerne-t-il, où cela se passe-t-il, pourquoi cela arrive-t-il, comment doit-on intervenir? Les schèmes sur les phénomènes connexes sont également utiles pour traiter l'information à propos de la violence familiale : les schèmes sur l'enfance et l'éducation (conceptions de la punition physique, des besoins des enfants ou plus généralement de l'enfance) ou encore les standards entretenus à propos de la sexualité, de la communication ou du contrôle dans les relations de couple.

Le bagage de connaissances ou d'expériences influence la richesse et la complexité des schémas. Une personne fortement « schématique » pour un domaine donné (comme la violence, l'abandon, le pouvoir, la provocation, etc.) réagit plus vite lorsqu'elle est exposée au phénomène, émet des jugements plus rapidement, se rappelle plus facilement les éléments constitutifs du schéma et fournit plus d'exemples de conduites passées correctes (Markus et Zajonc, 1985). Inversement, les personnes « aschématiques » semblent n'avoir pas ou peu emmagasiné d'informations sur l'objet. Cela peut signifier qu'elles ont eu peu d'expériences avec l'objet « violence » ou, au contraire, indiquer sa surexposition à la violence : dans ce cas, les mécanismes défensifs ou d'habitude neutralisent les processus d'attention et d'orientation, ce qui élève les seuils et affecte les processus d'emmagasinement de l'information. Cela empêche l'élaboration complexe d'un schéma bien structuré du concept de violence. La personne en fait alors l'expérience sans recourir à la médiation cognitive.

Ainsi, les diverses associations au concept de violence alimentent les représentations de la violence. Elles sont des filtres cognitifs qui peuvent se modifier au gré des expériences. Elles orientent de façon sélective le traitement de l'information sur les situations de violence : 1) en nous rendant attentifs à certains événements et pas à d'autres ; la perte d'information n'est pas aléatoire ; 2) en favorisant l'entreposage de l'information dans la mémoire ; des contenus sont remisés ; 3) en rappelant au moment opportun l'information pertinente (*schema access*) qui vient bien souvent

confirmer nos schémas préexistants (*schema confirmation*) ; on se souvient plus des informations conformes à nos structures cognitives préencodées⁶ ; 4) en fondant la constitution des attitudes et des attributions qui influencent les processus d'explication, d'évaluation et de jugement.

Différents facteurs influencent l'accès à des schèmes déjà constitués ou emmagasinés. Parmi ceux-ci, notons l'importance des déterminants émotifs et stratégiques (Pelletier et Vallerand, 1994). L'intensité et la saillance du stimulus ont le potentiel de provoquer des émotions, des imageries et des sensations ; cela oriente aussi l'attention et le traitement des informations. L'activation d'un affect intense provoque le rappel de schémas fortement ancrés dans l'histoire de la personne. Ces schémas préconscients sont accessibles très rapidement. Les émotions ressenties vont limiter le traitement plus complexe de la situation. Ces cognitions de base structureraient l'ensemble des activités cognitives du sujet, même celles qui sont explicites et plus conscientes. Lorsqu'ils sont activés, ces schémas déclenchent les réactions émotionnelles et les pensées qui lui correspondent. Nous verrons ce point plus en détail lorsque nous présenterons le modèle de Bugental (1992). Les buts visés par le percevant structurent également les processus d'attention et d'accès au schéma ; ainsi, les informations utiles pour atteindre un objectif considéré comme important ont prééminence sur les autres. Nous verrons plus loin qu'il existe deux modes d'organisation de la violence : l'une plus réactive où l'émotion gouverne le processus de traitement de l'information, l'autre proactive où la violence est un instrument utilisé à des fins spécifiques.

En somme

L'être humain est un percevant actif. Ses schémas orientent ses processus d'attention, d'habitation, d'assimilation, d'accommodation et d'évaluation ; ils l'aident à organiser l'information en un tout cohérent afin de donner une signification aux situations sociales. Ces processus sont influencés par les émotions mais aussi par les buts visés par l'individu. Ils sont en fait des raccourcis cognitifs qui permettent d'interpréter efficacement les événements. Dans un versant positif, ils aident à reconnaître et à conceptualiser la violence. À l'inverse, ils peuvent aussi engendrer des biais dans l'interprétation de situations sociales, comme nous le verrons dans les sections suivantes. Enfin, ces schémas peuvent être accessibles ou non à la conscience des conjoints et des parents.

6. Piaget fait référence au mécanisme d'assimilation pour décrire le fait que l'information nouvelle est intégrée dans des structures cognitives préexistantes.

LES ATTITUDES : DES THÉORIES IMPLICITES SUR LA VIOLENCE

Les attitudes s'édifient sur les réseaux d'associations que constituent les schémas. Elles ont donc les mêmes propriétés : ce sont des systèmes organisés reflétant l'état mental et neuropsychologique ainsi que l'expérience privée de la personne. Elles résultent de l'expérience sociale et ont une influence sur le comportement. Ce sont, comme les schémas, des éléments constitutifs des représentations sociales (voir plus loin dans ce chapitre) entreposées dans la mémoire. On distingue généralement trois composantes dans une attitude : les composantes cognitive, affective et conative (Lafrenaye, 1994).

La dimension cognitive

La dimension cognitive de l'attitude est à la base de la construction du jugement, des opinions ou des théories sur la violence privée. Les attitudes expriment donc les relations entre cet objet (la violence privée) et les différentes caractéristiques qui lui sont associées au fil des expériences de l'individu. L'attitude synthétise alors un ensemble d'énoncés qui relient un objet et ses propriétés : ses causes, ses conséquences, ses contingences, son occurrence ou encore sa gravité.

- Si l'on est sévère envers l'enfant (objet), il nous remerciera plus tard (conséquence).
- Une tape sur les fesses (objet), ça ne fait pas de tort (conséquence).
- Les enfants pleurent (objet) sans raison valable (cause).
- C'est fréquent aujourd'hui (propriété/occurrence) de voir des enfants qui ne respectent pas leur parent (objet).
- La violence envers les femmes (objet), c'est un problème mineur et rare (gravité/occurrence).
- Les femmes victimes de violence (objet) l'ont bien mérité (cause/responsabilité)⁷.

L'attitude sert à structurer l'information à propos de la violence privée et à la catégoriser en un ensemble cohérent : c'est important et grave ou c'est insignifiant et peu probable (gravité, conséquence) ; certains comportements des enfants (par ex., la désobéissance) ou des femmes (par

7. Les quatre premiers énoncés sont extraits de l'instrument de mesure de la justification de la violence envers l'enfant (MJVE) mis au point par Fortin et Lachance (1996) et les deux derniers, de l'instrument de mesure de la justification de la violence envers les femmes (MJVF) mis au point par Auger (1990).

ex., l'adultère) doivent être ou non punis plus ou moins sévèrement (contingence ; *rule governing behavior*) ; la victime est ou non associée à la cause (inférences causales). Les attitudes favorables à la violence conjugale et à celle faite aux enfants reposent donc sur un ensemble d'énoncés qui considèrent que différentes expressions de violence (objet) sont rares, peu graves et ont peu d'effet sur les victimes (propriétés) (Fortin et Lachance, 1996 ; Auger, 1990). La banalisation de ces phénomènes et leur tolérance s'appuient sur ces associations cognitives. À ce niveau, le traitement est d'abord cognitif ; il constitue un baromètre du cadre de référence interne, des théories implicites et des opinions que l'individu s'est construites à propos de la violence privée. Ainsi, des attitudes stéréotypées laissent supposer que l'opinion de la personne en cette matière repose sur des schémas qui tolèrent mal l'ambiguïté et la contradiction ; l'individu a tendance à généraliser les caractéristiques d'une catégorie sociale donnée à tous les membres de cette catégorie (Bourhis et Gagnon, 1994). Les jugements qui en découlent sont souvent erronés.

- Les femmes qui sont violentées, c'est parce qu'elles le veulent bien⁸.
- Les enfants pleurent pour rien⁹.

Ces stéréotypes sont des généralisations excessives qui occultent la perception et l'analyse des différences et des expériences individuelles que les femmes et les enfants font des épisodes d'agression qu'ils subissent. En fait, la structuration de la pensée est organisée à partir d'associations très typées entre un objet (la violence privée) et certaines de ses propriétés ; la représentation de la réalité est sursimplifiée et les attitudes se cristallisent autour de mythes et d'opinions prêts-à-porter qui permettent de réagir très rapidement à certaines situations sociales (Pelletier et Vallerand, 1994). Dans ces cas, malgré son efficacité apparente, le traitement de l'information crée des distorsions cognitives et des préjugés qui produisent des interprétations problématiques.

La dimension affective

L'attitude reflète aussi l'émotion associée à l'objet, son caractère désirable ou indésirable, l'aversion ou l'attrait qu'il suscite. Ainsi, plus une personne a répondu positivement aux énoncés précédents, plus elle témoigne de croyances qui favorisent fortement l'installation de la violence dans la vie

8. Extrait de l'instrument de mesure de la justification de la violence envers les femmes (MJVF) mis au point par Auger (1990).

9. Extrait de l'instrument de mesure de la justification de la violence envers l'enfant (MJVE) mis au point par Fortin et Lachance (1996).

privée des familles. Quatre caractéristiques de l'attitude peuvent nous informer sur le rôle central des émotions dans l'expression de l'attitude : la direction (polarité), l'intensité, la centralité et l'accessibilité. Premièrement, la structure cognitive élaborée autour d'un objet peut s'organiser de manière bipolaire ou unipolaire. Les valeurs, qui sont des ensembles plus larges que les attitudes, sont souvent exprimées de manière essentiellement positives et unipolaires : le courage, la maîtrise de soi, la créativité, la fraternité, etc. Lorsque l'information relative à un objet est organisée de manière bipolaire, les schémas fondateurs sont structurés suivant des pôles extrêmes. Ainsi, une personne farouchement contre l'utilisation de la coercition envers les enfants serait favorable à une série de croyances comme « l'enfant, ça raisonne » ou encore « les enfants doivent être respectés ». Elle serait par contre défavorable à des croyances que Miller a décrites comme l'expression d'une pédagogie noire¹⁰. Cette personne adhérerait à une opinion qui repose sur des énoncés reflétant, d'une part, le caractère désirable d'un rapport social adulte-enfant plus égalitaire et, d'autre part, le caractère indésirable d'un rapport social de type patriarcal.

Deuxièmement, certains objets peuvent susciter une émotion très vive (intensité des affects). La violence privée est un de ces objets qui laisse rarement indifférent. On constate alors une tendance à utiliser les scores extrêmes (favorable ou défavorable) pour exprimer une opinion sur la question. Chamberland, Fortin et leurs collègues (2003) ont constaté que les scores moyens associés aux agressions physiques qu'un conjoint exerce à l'endroit de sa conjointe sont plus élevés que ceux associés aux agressions émotionnelles et de contrôle¹¹. De plus, la variation dans les opinions exprimées est très faible pour les jugements associés aux comportements d'agression physique (faible écart-type) ; elle est nettement plus élevée pour les agressions psychologiques. En somme, l'agression physique reçoit des scores beaucoup plus extrêmes ; on peut inférer que ces comportements suscitent chez les participants de cette recherche des émotions plus intenses que les agressions de type psychologique.

Les émotions sont également perceptibles dans le caractère plus ou moins nuancé d'une opinion ; on parle alors du degré de « complexité intégrative » de l'attitude. Les croyances sont modérées lorsque les positions

10. Miller (1986) a bien décrit ce type de croyances comme l'expression d'une adhésion à une pédagogie noire. L'enfant y est décrit comme quelqu'un de fondamentalement mauvais dont l'intégration sociale requiert le recours à une discipline stricte.

11. Dans cette étude, des adultes provenant de populations tout-venant et cliniques avaient à indiquer sur une échelle de 1 à 6 si différents comportements étaient ou non violents à leurs yeux. Un score de 6 signifiait que le comportement était très violent et un score de 1 qu'il ne l'était pas du tout.

face à un objet ne sont pas extrêmes et que l'information n'est pas traitée de manière bipolaire. Par exemple, on peut adhérer à un ensemble d'attitudes favorables à l'émancipation des enfants et défavorables à des structures familiales autoritaires, désapprouver le recours aux agressions physiques à l'endroit des enfants, mais estimer parfois nécessaire le recours à la punition physique. On peut reconnaître l'influence néfaste du patriarcat dans les relations homme-femme, mais reconnaître aussi que la femme est violente dans certains couples. Nos systèmes de croyances peuvent parfois être contradictoires. Ainsi, dans l'étude de Gough et Reavy (1997), les adultes qui parlent de leur propre expérience de la punition quand ils étaient enfants peuvent, dans une même entrevue, exprimer des opinions contradictoires sur ces épisodes disciplinaires. Nous reviendrons sur ce sujet dans le chapitre 4. Toutefois, un traitement complexe tolère le paradoxe. La structuration des attitudes évolue bien souvent de manière dialectique ; des accommodations nécessitent une modification des contenus des schémas existants. Les nouvelles synthèses sont généralement issues des oppositions entre des attitudes contradictoires, structurées de manière multipolaire. Turcotte (2002) montre la progression des perceptions de la violence chez un groupe d'hommes selon qu'ils sont au début, au milieu, en fin de thérapie ou encore en postprogramme. Les attitudes face à la violence, à soi, à sa partenaire et à la relation conjugale se raffinent considérablement tout le long du cheminement thérapeutique. Les schémas de violence renvoient à des contenus de plus en plus divers, il y a une reconnaissance de soi comme être violent, une capacité accrue à détecter la violence chez les autres ainsi qu'à se percevoir comme une cause du problème. Les compétences d'introspection s'améliorent et l'on observe une reconnaissance claire de la dissonance entre l'expérience vécue et le concept de soi. En somme, les hommes qui persévèrent en thérapie développent de nouveaux cadres de référence qui les amènent non seulement à intégrer plus d'information, mais aussi à gérer les inconsistencies entre les anciennes croyances et celles nouvellement acquises dans leur groupe de thérapie. Ils arrivent éventuellement à tolérer les contradictions entre l'image qu'ils avaient d'eux-mêmes et le fait d'accepter leur violence et leur responsabilité pour les gestes qu'ils ont commis.

Troisièmement, certaines attitudes sont plus centrales que d'autres. Elles définissent plus profondément la personne ; elles sont « fortement ressenties » et psychologiquement investies ; elles sont ainsi subordonnées à des enjeux identitaires. Plus l'objet fait appel à des valeurs et plus les schèmes qui lui sont associés sont « réseautés » avec la représentation de soi, plus le traitement de l'information sera intense. On peut penser que

les personnes très impliquées dans la défense des droits des enfants et des femmes sont très « sollicitées » par leur victimisation ; elles adhèrent vraisemblablement à un ensemble de croyances condamnant vigoureusement la violence dont ils sont l'objet, mais non à celles exprimant une indifférence ou une neutralité sur le sujet. L'implication de soi est un facteur qui augmente l'intensité du traitement de l'information. Plus l'objet sollicite un complexe cognitivo-affectif proche des valeurs et de l'identité personnelles, plus l'expression de l'attitude tendra à être polarisée (Sherif, Sherif et Nebergall, 1965 dans Lafrenaye, 1994). Encore une fois, l'émotion et la cognition sont très intimement liées.

Le degré d'accessibilité de l'attitude est la dernière caractéristique qui indique la présence des affects. Les attitudes qui génèrent un état émotif important vont plus aisément être rappelées lorsque la situation évoque des associations correspondant aux schémas qui les constituent (*schema access*). Plus un objet est fortement associé à l'univers des affects, plus l'évaluation est rapide. Les temps de réaction indiquent la force de l'attrait ou de la répulsion (Fazio, 1989). Une attitude « bien structurée cognitivement et émotivement » produit des temps de réaction généralement rapides, ce qui suppose un seuil de réactivité face à l'objet très bas. On parlera ici de stabilité et de cristallisation de l'attitude (Snyder et Swann, 1976). En fait, notre mémoire recèle des informations plus ou moins organisées en fonction d'attitudes spécifiques. Certaines personnes peuvent n'avoir que des opinions très « laxistes » sur la violence envers les enfants et les femmes. On peut parler ici de « non-attitude » ou de personne aschématique sur un objet donné. Les informations enregistrées ne sont pas organisées de façon à former une attitude bien définie. Aussi, ces personnes sont-elles plus lentes à réagir lorsqu'on leur demande leur avis. D'autres n'ont pas nécessairement des attitudes bien organisées pour ce qui est de la violence, mais ont développé des croyances bien figées voulant que le monde social environnant soit hostile ou encore que les femmes ou les enfants soient des êtres généralement provocants. Ces représentations sont alors très aisément rappelées à la mémoire. Le risque de violence peut donc être élevé chez des personnes qui témoignent d'une faible élaboration face à la violence (structuration des attitudes peu organisée) mais qui ont construit, au fil de leur expérience sociale, des associations très négatives avec le monde social qui les entoure. Nous verrons plus loin que la qualité des premières expériences sociales du très jeune enfant influence considérablement le développement et la structuration des attitudes face aux relations intimes (Crittenden, 1998). Les schèmes fondateurs sont non seulement figés, mais facilement accessibles, particulièrement lorsque la personne se croit en danger (Bugental, 1993, 1998).

La dimension conative

L'attitude a aussi une dimension conative. Les représentations du monde orientent les actions et les réactions, bref les pratiques sociales. Un homme qui adhère à des attitudes défavorables face à la violence privée est plus susceptible d'éprouver un inconfort cognitif (dissonance cognitive) et émotif (culpabilité) s'il agresse sa conjointe ou son enfant. Même si l'attitude n'est pas le comportement, elle peut exprimer à tout le moins des intentions comportementales. De plus, la perception de l'efficacité de l'agression interpersonnelle, influencée par les comportements passés ou l'observation de modèles, alimente des attitudes proviolentes. Ainsi, dans sa dimension conative, l'attitude reflète les structures cognitives d'anticipation de l'action. La théorie du comportement planifié conçue par Ajzen (1985, 1988) repose précisément sur le postulat que les intentions d'agir sont en partie influencées par les attitudes personnelles. Nous verrons dans une autre section son application dans le domaine des études sur la violence familiale.

En somme

Chacune de ces dimensions, cognitive, émotive et conative, exprime différentes facettes de l'attitude : ce que nous pensons, ce que nous ressentons et ce que nous avons l'intention de faire. Le sens attribué à un événement violent et la façon d'y faire face sont médiés par des référents internes ; ceux-ci sont structurés en schèmes réseautés autour d'attitudes. Ces dernières ne font pas que refléter un jugement froid et cognitif, mais sont fortement empreintes d'émotions activées par ces évocations. L'attitude n'indique pas uniquement ce que la personne connaît et pense de la situation (ses théories implicites sur la violence), elle exprime aussi ses croyances et ses valeurs. Elle est parfois un outil pour protéger son estime d'elle-même et aussi une manière de contrôler son environnement (Katz, 1960). Comme nous le verrons plus loin, le traitement de l'information n'est pas que cognitif, il est aussi émotif ; l'attitude peut également être un moyen de défense et un instrument pour maîtriser la réalité.

Les schèmes et les attitudes sont tissés des réseaux d'information liés aux émotions et aux comportements ; ils sont modelés par les expériences passées. Les processus de construction de ces associations sont variés. Nous faisons l'hypothèse que les théories sur l'attachement et le conditionnement seraient plus pertinentes pour éclairer des attitudes structurées de manière défensive et fortement contrôlées par les émotions. La fonction autoprotectrice des schèmes et des attitudes s'exprime lorsque la personne juge son environnement menaçant. Les évocations émotionnelles sont alors intenses ; des schèmes très saillants sont rappelés à la mémoire. Des attributions malicieuses, des attentes négatives,

des jugements ou des opinions risquées sur les relations interpersonnelles sont dès lors plus facilement activés¹². Par ailleurs, les théories sur le conditionnement opérant ou l'apprentissage social sont plus utiles pour expliquer l'acquisition d'attitudes à caractère plus stratégique. Les conceptions de la violence, les théories sur l'éducation parentale, l'intimité, l'égalité, le contrôle, le soutien ou la communication dans le couple se sont aussi élaborés en fonction des contingences sociales. Bref, les schèmes et les attitudes sont l'expression de notre histoire personnelle d'adaptation; elles influencent l'agression, qu'elle soit réactive ou proactive.

LES ATTRIBUTIONS: À QUI LA FAUTE ?

[...] *Interest increasingly turned to parent's causal analysis of their family relationships and interactions with their children [...] it focused on interpretative questions rather than on feeling and attitude [...] parental attributions came to be seen as interpretative filters through which meaning is assigned – to the behaviors and characteristics of children and to the nature of the parent-child relationship.*

BUGENTAL *et al.*, 1998, p. 460.

Les attributions sont des inférences causales sur ses propres comportements, ceux des autres ou encore des événements extérieurs (Vallerand, 1994). Ces activités cognitives jouent un rôle central dans la régulation de la conduite humaine; elles permettent en effet d'organiser un ensemble de renseignements, de créer des invariants ainsi que de prédire le futur, particulièrement en situation d'incertitude et d'échec (Weiner, 1986). En somme, l'attribution de causalité donne un sens à ce qui arrive tout en facilitant la compréhension, l'explication et la justification d'un événement. Les individus font spontanément des inférences à propos des causes d'un événement (Antaki, 1988), particulièrement lorsque la situation est aversive ou potentiellement menaçante (Wong et Weiner, 1981 dans Silvester, Bentovim, Stratton et Hanks, 1995). La façon d'expliquer les événements a une incidence très réelle sur les réactions comportementales et affectives (Dix et Reinhold, 1991; Siegel, 1985 dans Silvester *et al.*, 1995), ainsi que sur la qualité des relations interpersonnelles (Fincham *et al.*, 1987 dans Silvester *et al.*, 1995). Les hypothèses peuvent être plus ou moins fondées et entraîner dans certains cas des erreurs ou des préjugés dans

12. Par exemple: le monde est hostile et source d'insécurité, de méfiance ou même de chaos.

l'interprétation. Comme pour les schèmes et les attitudes, les processus d'attention, d'entreposage et de rappel influencent l'encodage en mémoire des informations sur les causes probables des événements (Wyer et Srull, 1986).

Les inférences peuvent être élaborées à partir de plusieurs dimensions (Weiner, 1985). L'origine de la cause peut être interne ou externe (causalité liée à soi ou à l'autre) ; les causes peuvent être stables (dispositions) ou instables (situations), globales (surgénéralisation) ou spécifiques (discrimination). Les contingences d'un événement ou d'un comportement peuvent être considérées comme contrôlables ou incontrôlables (lieu de contrôle). L'événement négatif peut avoir été provoqué intentionnellement ou non par la conjointe ou l'enfant (attribution d'intention).

- Les raisons qui font que je bats mon enfant sont en moi (interne).
- Mon conjoint s'est emporté parce qu'il avait eu une grosse journée de travail (externe ; instable).
- Je crie contre mon enfant parce qu'il est toujours tannant (externe ; stable ; incontrôlable) et en plus il fait exprès (attribution d'intention).
- Mon conjoint est violent parce qu'il a été battu lui-même quand il était jeune (externe ; stable ; incontrôlable).
- Je l'ai frappée mais c'est elle qui m'a provoqué ; je n'ai fait que me défendre (externe).
- Je l'ai enfermé dans le garde-robe parce que je n'en pouvais plus (incontrôlable).
- J'ai été chanceuse que ma copine soit là ce jour-là sinon il m'aurait frappée (externe ; incontrôlable).
- J'ai convaincu ma mère de garder les enfants pour prendre un peu de répit (contrôlable).
- Il est désobéissant, colérique, méchant et provocant (externe/stable). J'en ai assez qu'il fasse la loi (incontrôlable).
- Je me sens tellement mauvais parent (interne/blâme)¹³.

Les croyances causales n'ont pas pour seule fonction d'expliquer la réalité. Elles peuvent aussi servir de fondements pour évaluer sur qui faire porter la responsabilité de la situation et, dans certains cas, qui est à

13. Le lieu de causalité est défini selon l'événement décrit, son comportement ou celui de l'autre.

blâmer (Fincham et Bradbury, 1992, 1993). On peut reconnaître qu'on a été violent mais justifier sa conduite. On peut, par exemple, admettre qu'on est la cause mais l'interpréter de manière à s'innocenter (non-responsabilité ou non-blâme) par des circonstances ou des états incontrôlables : être jaloux, impulsif ou malade mentalement (interne/stable/incontrôlable) ou encore être saoul ou en colère (interne /instable/incontrôlable). On peut aussi considérer que la victime était à l'origine de l'agression et la blâmer, parce qu'elle avait l'intention de nuire à l'agresseur (intention malicieuse) ou parce qu'elle le provoquait ; l'agression est alors une réaction de légitime défense ou motivée par l'offense subie (externe/responsable et coupable). On blâme l'autre surtout lorsqu'on considère ne pas être la cause (externe) et qu'on ne lui attribue aucune bonne raison de se disculper. On se considère comme innocent si la situation est incontrôlable (interne/stable ; incontrôlable) ou encore si l'on se croit en légitime défense (externe). On a alors de bonnes raisons pour se disculper. Ainsi, lorsqu'un conjoint attribue la responsabilité de sa violence à la conjointe pour son comportement séducteur envers les autres hommes, il attribue implicitement la cause réelle de sa violence à sa conjointe (externe) parce qu'elle se comporte de façon inacceptable (attitude à propos des femmes). Sa jalousie et le sentiment implicite d'être propriétaire de sa femme ne sont nullement mis en cause. Lorsque le parent attribue sa coercition excessive à l'enfant parce qu'il l'a provoqué (externe) et l'a fait exprès (attribution d'intention malicieuse), l'inférence causale se fonde sur une certaine conception de l'enfant ou de l'enfance (attitudes). Une attribution problématique se conjugue alors avec une attitude problématique pour générer un comportement problématique. Les référents normatifs ou moraux sont ainsi activés dans l'élaboration du jugement de causalité, de responsabilité et de culpabilité.

Un nombre croissant d'incidences indiquent que les couples dysfonctionnels, les conjoints violents et les parents dont les conduites sont négligentes ou violentes perçoivent que les comportements négatifs du conjoint ou de leur enfant sont voulus (intentionnellement motivés) et attribuent leurs agressions à leur endroit au comportement des victimes plutôt qu'à la situation (lieu de causalité interne à la victime et externe à l'agresseur) ; ils s'expliquent ces mêmes comportements comme stables et globaux (Auger et Turgeon, 1990 ; Fortin, Chamberland et Lachance, 2000 ; Holtzworth-Munroe et Hutchinson, 1993 ; Tonizzo, Howells, Day, Reidpath et Froyland, 2000). Ces attributions entraînent généralement des

attributions de responsabilité et de blâme. Les six dimensions¹⁴ qui situent ces cognitions sociales au cœur des processus d'évaluation dans les relations entre proches correspondent au modèle d'*entailment* développé par Fincham et Bradbury (1992; 1993). Nous décrirons les preuves empiriques dans le chapitre 4.

À propos de quelques théories

Quatre théories sont régulièrement invoquées pour comprendre les explications des agresseurs ou les victimes dans des contextes de violence familiale. La théorie de l'attribution défensive (Shaver, 1970 dans Kristiansen et Giulietti, 1990) postule que plus on se considère comme victime, moins on est susceptible d'attribuer une responsabilité à la victime. On suppose alors que les femmes ont moins tendance à blâmer les femmes et à tenir les hommes pour responsables. Le processus en cause serait l'identification positive à la victime. Locke et Richman (1999) constatent que des femmes, de races blanche et noire, auxquelles on a décrit des situations hypothétiques de violence conjugale impliquant des femmes de races blanche et noire, ont plus tendance à blâmer les conjoints que les hommes et à sympathiser davantage avec les femmes victimes. Les sujets de race noire ont aussi plus tendance à sympathiser avec la victime noire.

La théorie de l'équilibre (*balance theory*, Heider, 1958 dans Kristiansen et Giulietti, 1990) met plus l'accent sur l'importance de la dissonance cognitive dans les processus d'attribution. Les personnes qui entretiennent des attitudes favorables face aux femmes ont moins tendance à les blâmer; les attitudes positives face aux femmes influencent leur jugement sur la responsabilité. Plusieurs études ont montré qu'il y a des liens entre les attitudes positives à l'endroit des femmes et l'égalité entre homme et femme, leur niveau de sympathie envers les victimes de violence et de viol et leur tendance accrue à blâmer l'agresseur et à innocenter les victimes (Kristiansen et Giulietti, 1990).

Une troisième théorie s'appuie sur la croyance que le monde est juste (Lerner, 1980) et soutient que chacun reçoit ce qu'il mérite et mérite ce qu'il reçoit. Selon cette interprétation, les victimes sont bien souvent blâmées ou tenues pour responsables. La dissonance créée entre, d'une part, la croyance que le monde est juste et, d'autre part, celle qu'une victime

14. Les six dimensions de l'attribution sont : 1) le caractère interne ou externe de la cause de l'événement violent ; 2) la stabilité ou l'instabilité de cette cause ; 3) la globalité ou la spécificité de cette cause ; 4) le caractère interne ou externe du lieu de contrôle de la situation ; 5) les intentions malicieuses ou non ; et 6) la non-culpabilité ou la culpabilité de l'agresseur ou de la victime.

est injustement traitée, génère un besoin de rééquilibrage, cette fois-ci en défaveur de la victime. Les individus qui indiquent des attitudes favorables envers les femmes sont moins susceptibles d'adhérer à la croyance que le monde est juste. Les résultats actuels des recherches sur la violence privée ne soutiennent pas beaucoup cette théorie (Muller, Cladwell et Hunter, 1994).

Néanmoins, ce besoin de croire en une certaine forme de justice « immanente » peut venir du besoin de sécurité et de la volonté de diminuer l'incertitude. Ce besoin serait plus grand chez les personnes vulnérables qui considèrent que le lieu de contrôle de la situation violente était externe : en blâmant la victime, elles peuvent conserver l'illusion de contrôle. Il est ainsi possible d'échapper soi-même à l'éventualité d'être une victime. La théorie d'attribution axée sur la perception de contrôle (*controllability attributional theory*) suppose que plus la personne perçoit de similitudes entre la victime et elle-même, plus elle a tendance à la blâmer (Muller *et al.*, 1994). Dans ces cas, l'identification à la victime est plutôt négative. En blâmant la victime pour ce qui lui arrive, la personne peut entretenir une certaine illusion de contrôle et ainsi éloigner psychologiquement la menace. Tenir la victime pour responsable de ce qui lui arrive suppose qu'elle aurait pu éviter l'événement négatif.

Des facteurs historiques, affectifs et cognitifs prédisent la probabilité que la victime d'une agression soit blâmée. Un passé de victimisation peut produire un état de vulnérabilité rendant improbable le développement du sentiment de compassion nécessaire pour avoir de l'empathie face à une victime (Muller *et al.*, 1994). Ces expériences négatives peuvent amener la personne à généraliser ses attitudes à tous les types de victime (Muller *et al.*, 1994). Lorsque ces expériences engendrent des sentiments anxieux, d'insécurité, de dépendance et le souci de se conformer, le besoin est plus grand d'avoir des principes rassurants pour réguler son environnement (Muller *et al.*, 1994). Les théories du monde juste ou les attributions dominées par le besoin de contrôle pourraient être pertinentes pour comprendre les évaluations de personnes très vulnérables. Celles-ci pourraient être amenées à surresponsabiliser une victime et à la condamner. Il semble que des processus d'identification, positive ou négative, de dissonance cognitive ainsi que les besoins de sécurité et de contrôle influencent la manière dont une personne s'explique un événement violent. D'autres recherches sont toutefois nécessaires pour mieux comprendre les mécanismes en cause dans les attributions à propos de la violence privée. Néanmoins, certaines attributions témoignent d'une ouverture au monde social, et d'autres une fermeture.

Les biais d'attribution : se protéger ou dominer ?

Les interprétations de l'adulte peuvent décrire de façon plus ou moins rationnelle la réalité. Plusieurs distorsions cognitives peuvent détourner la manière de s'expliquer les événements. Puisque les attitudes et les attentes (*self-prophecy*) sont des filtres qui orientent notre attention, elles occultent par conséquent une partie des informations qu'il pourrait être pertinent d'analyser. On observe aussi certains travers assez fréquents dans les jugements d'attribution : on a par exemple tendance à surestimer l'influence des facteurs relatifs aux dispositions d'autrui, particulièrement lorsque les événements sont négatifs ; lorsque c'est soi qui est en cause, on constate généralement l'inverse, soit une tendance à surestimer les facteurs situationnels. Deux raisons expliquent cet état de fait, l'une cognitive, l'autre affective. Il est plus complexe et exigeant d'extraire des informations sur une situation précise afin d'inférer avec plus de justesse les facteurs qui sont spécifiquement en cause (apprentissage discriminatif). L'intelligence, la scolarisation et la capacité de réguler ses émotions augmentent les compétences d'attribution (Vallerand, 1994). L'activation physiologique et les émotions altèrent la capacité de traiter l'information avec nuance, ce qui engendre bien souvent des erreurs importantes dans l'interprétation des événements. Il est en effet subjectivement plus difficile de s'attribuer des échecs interpersonnels ; il est plus facile d'invoquer des explications qui nous innocentent ou surresponsabilisent autrui. Le déplacement de la causalité vers des sources plus périphériques à soi permet non seulement de fournir une bonne compréhension de la situation, mais aussi de protéger l'estime de soi. La lucidité menace parfois la quiétude et le bien-être.

Toutefois, l'attribution ne sert pas que des fins défensives ; elle est aussi stratégique. Construire une explication, c'est donner un sens à ce qui arrive non seulement à soi mais aussi aux autres. Si le rapport social désavantage très nettement la conjointe ou l'enfant, la probabilité est alors plus forte que le conjoint ou le parent impose ses propres explications. Il y aurait alors un double enjeu de contrôle : sur leur comportement futur mais aussi sur leur interprétation des événements. La domination est aussi symbolique ; on parle d'hégémonie lorsqu'une personne en situation de pouvoir réussit à imposer sa définition de la réalité en négligeant ou en invalidant celle de l'autre (Gilgun, 2000). Les processus d'attribution sont névralgiques à cet égard. Ils peuvent fortement contribuer à aliéner la victime. Andrews et Brewin (1990) ont constaté que les femmes violentées qui demeurent avec leur conjoint violent attribuent moins la violence à leur partenaire que celles qui ont quitté leur mari. Plus les femmes avaient tendance à s'attribuer le blâme, plus elles avaient été brutalisées ; elles étaient déprimées même lorsque la relation était terminée (Janoff-Bulman (1992). En fait, victimes et agresseurs ont des styles attributionnels qui contribuent à maintenir, voire à amplifier les problèmes de violence.

L'observation de Janoff-Bulman (1992) met aussi en relief les liens entre l'attribution et le sentiment d'impuissance généralisée. Une situation incontrôlable ou non dépendante (la violence du conjoint) génère un sentiment d'impuissance seulement si les attributions de la victime sont internes (reliées à soi), stables et globales (Abramson, Seligman et Teasdale, 1978). Cette compréhension des événements génère des réactions dépressives et une faible estime de soi qui a tendance à se généraliser à d'autres situations¹⁵. L'expérience d'être agressé mine la capacité de percevoir son environnement comme un lieu que l'on peut contrôler.

Le fait de considérer qu'une situation est incontrôlable est aussi un préalable à l'agression. Elle peut motiver l'agresseur de manière défensive ou stratégique. Dans le premier cas, l'agression est plutôt une façon de réagir à une menace dont l'origine est diffuse (externe et globale). Les attributions de l'agresseur (lieu de contrôle externe) ont ainsi le potentiel de produire chez lui un sentiment d'impuissance, donc un état potentiellement explosif. Dans le deuxième cas, la situation est certes momentanément incontrôlable et l'agression devient un outil pour reprendre le contrôle. C'est donc une action fortement dépendante et réfléchie ; le lieu de contrôle de l'agresseur est alors interne. Le traitement de l'information est plus stratégique car il vise à trouver les éléments permettant de reprendre le contrôle sur les événements ; ce contexte ne produit pas de l'impuissance, l'agression est au contraire une manière d'augmenter son pouvoir¹⁶. Nous verrons plus loin que la dimension de l'attribution liée à la perception de contrôle sur les événements est déterminante dans la genèse d'épisodes d'agression au sein de la famille (Bugental *et al.*, 1997).

Des attributions façonnées par le contexte ou par l'histoire d'une personne

Être vieux, c'est de ne plus être capable d'intégrer
un événement à notre histoire, comme si notre
histoire était fermée.

Suzanne JACOB

Les processus d'attribution peuvent être influencés par l'évaluation du contexte et impliquer une analyse discriminant les informations pertinentes. Ils peuvent aussi être influencés par l'histoire de la personne et,

15. Inversement, lorsque les attributions pour expliquer un événement non contingent sont externes, instables et spécifiques, on n'observe pas d'état de résignation.

16. Les chercheuses féministes ont largement traité de ce deuxième type (voir le chapitre 1). Nous reviendrons plus loin sur une typologie qui distinguerait des profils distincts d'agresseurs : les réactifs et les proactifs.

ainsi, être peu perméables aux événements en cause. Dans ce dernier cas, les détours cognitifs sont plus probables. Deux grandes approches théoriques ont façonné nos connaissances sur ces processus : les théories de l'attribution et les théories attributionnelles (Bugental *et al.*, 1998). Les premières s'intéressent plus spécifiquement aux attributions organisées suivant les informations qu'offre le contexte (*stimulus dependent*). On parle donc des dimensions déjà décrites : le lieu de causalité, l'intentionnalité, la stabilité et la contrôlabilité. Les attributions sont ici des médiateurs entre les événements antécédents et les émotions, les motivations et les comportements. L'activité cognitive est consciente et délibérée ; elle interpelle la mémoire épisodique, celle des événements particuliers. Les explications peuvent se modifier au gré des nouvelles expériences avec les personnes ou les situations. Les attributions générées peuvent donc être malléables et flexibles.

Les secondes s'intéressent aux attributions déterminées par l'histoire, qui prennent racine dans la mémoire sémantique. Ces explications reposent la plupart du temps sur des notions générales et fortement schématisées qui ont plus ou moins cristallisé les représentations de la nature des choses (*memory dependant*). Ces schémas sont accessibles et viennent très rapidement influencer le jugement de la personne (Bugental et Johnston, 2000). L'interprétation des causalités et des responsabilités est alors filtrée par l'accès rapide à ces schémas (*schema access, schema confirmation*) qui structurent de manière plus ou moins automatique les représentations de la réalité et les réponses du parent ou des conjoints (*working model*)¹⁷. Le traitement de l'information est souvent inconscient, spontané, rapide et relativement imperméable aux nouvelles informations. Dans ce contexte, les attributions se fondent sur des jugements stéréotypés, dominés par une pensée hautement schématique ; le traitement des informations se fait sans grand effort (Bugental et Johnston, 2000). Il s'apparente aux processus d'évaluation que l'on observe lorsque la personne est en danger (voir Crittenden dans le chapitre 2). Les processus d'attribution font donc partie des stratégies de mobilisation et sont gouvernés par les émotions ou des sentiments d'impuissance. Les situations sont souvent considérées comme incontrôlables, non contingentes et analysées de manière globale

17. Des études ont montré que s'occuper d'un enfant réactive les expériences du parent en tant qu'enfant. Des événements resurgissent donc dans la mémoire du parent devenu adulte et façonnent l'interprétation des situations contemporaines en fonction du passé. Par exemple, les mères qui vivent de l'impuissance avec leur bébé se sont souvent senties impuissantes à attirer l'attention de leur propre parent.

(Donovan, Leavitt et Walsh, 1990 dans Bugental *et al.*, 1998). Nous verrons plus loin que les attributions de ce type sont fréquentes dans les communications violentes (voir Bugental, 1993).

En somme

La recherche d'une explication ne répond pas qu'à des besoins épistémiques ou cognitifs (connaître mieux le monde social qui nous entoure); elle est aussi motivée par des besoins de sécurité et de contrôle. L'attribution est un processus fondamental pour assurer la survie sociale de l'humain (Pittman et Pittman, 1980). Elle est au cœur des relations interpersonnelles parce qu'elle dicte les perceptions face à autrui, les émotions et les comportements sociaux (Vallerand et Bouffard, 1985). Elle peut être influencée par une analyse spécifique des événements ou encore par l'histoire de la personne. Le traitement de l'information se centre sur différentes dimensions de l'événement: le lieu et la « contrôlabilité » de la cause, l'importance relative accordée aux facteurs personnels ou contextuels, le caractère plus ou moins transitoire et spécifique des causes inférées. Le traitement n'est pas que descriptif ou même explicatif, il est aussi évaluatif; des attributions d'intention et des jugements de responsabilité, et parfois de culpabilité, sont alors bien souvent observés. Différents processus psychologiques sont impliqués: l'identification, la dissonance cognitive ou la perception du lieu de contrôle. L'inférence causale peut servir à se protéger d'un contexte considéré comme menaçant; elle peut aussi devenir un instrument d'aliénation et de contrôle, et renforcer ainsi le pouvoir du parent comme celui du conjoint. En ce sens, des attributions erronées peuvent menacer l'adaptation des conjoints et des enfants. Dans le chapitre 4, nous verrons que c'est le cas.

LE CONCEPT DE JUSTIFICATION DE LA VIOLENCE

[...] à un moment ou un autre de leur existence les gens sont portés à rationaliser. Rationaliser, c'est la meilleure façon d'éviter d'être tenu responsable. Et personne n'a envie d'être responsable, encore moins quand les choses tournent mal.

Élizabeth GEORGE

Dans les années 1990, Auger (1990) et Fortin et Lachance (1996) ont adapté le concept de justification que Aronson (1984) avait défini pour analyser les préjugés et les stéréotypes intergroupes, au domaine de la recherche sur la violence envers les femmes et les enfants. Le concept de justification se définit comme un système de croyances, d'attitudes et

d'attributions qui excusent la personne pour son comportement problématique en fournissant des explications en apparence logiques et rationnelles. Cette notion comporte trois composantes. La composante dite cognitive¹⁸ qui se reflète dans les croyances que certaines formes de violence ne sont pas de la violence ; on mesure alors la nature des définitions ou des conceptions de la violence (schéma). La seconde composante, considérée comme évaluative ou « attitudinale »¹⁹, traduit l'adhésion aux mythes qui banalisent la violence ; on mesure alors les attitudes qui participent à la construction d'une tolérance à l'endroit des incidents violents. La dernière composante, dite d'attribution²⁰, regroupe un ensemble d'explications qui nient la responsabilité de l'agresseur et l'innocent, ou encore qui blâment la victime (Fortin et Lachance, 1996). Des processus cognitifs problématiques seraient caractérisés par des croyances comme « ce n'est pas de la violence », « c'est pas grave » ou encore « c'est pas de ma faute, c'est de sa faute ». La justification regroupe donc les notions de schèmes, d'attitudes et d'attributions décrites plus haut. Elle met en évidence l'existence de croyances qui fonctionnent de manière multidimensionnelle pour donner un sens aux situations sociales et les interpréter. Les descriptions de ce qui est vécu sont déterminées par la reconnaissance et la conception de la violence ; l'analyse est façonnée par les inférences causales ainsi que par les opinions, les jugements et les attentes modulés par les attitudes.

De plus, le concept de justification invite à conceptualiser l'activité cognitive d'une personne de manière systémique. Chamberland, Fortin *et al.* (2003) constatent que lorsqu'un adulte identifie plus de conduites d'agression envers une femme, sa définition de la violence conjugale est moins étroite. En outre, plus ces adultes ont une capacité à détecter et à définir la violence conjugale, moins ils ont des attributions et des attitudes problématiques face à la violence des enfants ; leur définition de la violence parentale est également plus diversifiée. Les croyances sociales au sujet de la violence à l'endroit des enfants sont liées entre elles ; elles semblent aussi dépendre des croyances sur la violence envers les femmes. Nous donnerons quelques illustrations empiriques au chapitre 4.

Cependant, le concept de justification suppose une certaine forme d'intentionnalité et une conscience explicite. Il met surtout en évidence le caractère instrumental des cognitions sociales : la réduction de la dissonance et la préservation du concept de soi (Lafrenaye, 1994). C'est une expression

-
18. Nous associons ce type de cognitions à des cognitions descriptives : elles décrivent si les conduites parentales sont ou non considérées comme violentes.
 19. Nous associons ce type de cognitions à des cognitions évaluatives/prescriptives ; elles informent sur le caractère plus ou moins désirable des conduites de l'enfant ou du parent.
 20. Nous associons ce type de cognitions à des cognitions analytiques ; elles informent sur le sens donné à l'événement, sur son explication.

d'autoaffirmation. Cela semble bien s'appliquer dans le cas d'un des groupes de parents suivis par la Protection de la jeunesse de l'étude de Dietrich *et al.* (1990) ; pour eux, l'agression envers leur enfant est un acte légitime. Leurs cognitions contrastent avec celles d'un second groupe qui reconnaissent leur responsabilité dans la violence parentale et expriment des sentiments de culpabilité et de remords. Par ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, l'activité cognitive opère aussi de manière préconsciente, automatique ; elle peut aussi être fortement dominée par les émotions, particulièrement dans sa fonction autoprotectrice et défensive. Une grande partie de notre fonctionnement cognitif nous échappe ; nos référents sont souvent implicites et pas facilement accessibles à la conscience, donc difficiles à articuler de manière explicite. Les réponses fournies par les sujets ne sont pas toujours valides, car elles ne traduisent pas nécessairement les standards effectivement utilisés pour guider le comportement (Fincham, Bradbury et Scott, 1990). Pour le troisième groupe de parents de l'étude de Dietrich *et al.* (1990), l'agression est une perte de contrôle et survient dans des moments d'instabilité affective²¹. Nous reviendrons sur ces questions un peu plus loin dans ce chapitre.

Il reste que le concept de justification apparaît utile pour appréhender l'étude d'un certain type de cognitions, plus stratégiques. La manière qu'ont les agresseurs de justifier leur violence nous fournit des indicateurs précieux pour mesurer leur niveau de conscience et comprendre comment ils légitiment leurs actes. C'est aussi une des fonctions importantes des représentations : justifier ses prises de position et ses pratiques (Abric, 1994).

L'APPORT DES THÉORIES DE L'INFORMATION SOCIALE : POUR UNE COMPRÉHENSION PLUS DYNAMIQUE DES PROCESSUS QUI GÉNÈRENT LA VIOLENCE

Les théories du traitement de l'information se sont développées au carrefour des études sur la mémoire et de la cybernétique (sciences cognitives) ; elles ont enrichi les approches en psychologie sociale, et plus récemment le domaine des cognitions sociales appliquées aux études sur la famille. Les concepts de schème, d'attitude et d'attribution sont compris de manière plus dynamique ; ces théories éclairent les processus qui président

21. Il existe, en psychopathologie notamment, deux types de désordres associés à la volatilité des émotions. L'instabilité affective est un problème observé surtout chez des personnes présentant un trouble de la personnalité ; c'est un trait stable caractérisé par une grande variabilité d'états émotifs. Ces personnes sont très sensibles aux événements dans leur environnement. Elles passent rapidement d'un état euphorique à un état dysphonique (anxiété, dépression, colère). Les problèmes de dérégulation des affects sont observés surtout chez des personnes présentant des troubles de l'anxiété et de l'humeur, comme

à leur création comme à leur recours dans les interactions sociales quotidiennes. Elles décrivent comment une personne prête attention à certains stimuli plus qu'à d'autres (mécanisme d'attention), les emmagasine, organise l'information en un ensemble qui fait sens (schème, attitude) et y fait référence dans certaines situations (rappel), soit pour interpréter ce qui lui arrive, soit pour orienter son comportement. Par exemple, les attitudes vont affecter le traitement de l'information de trois façons : en régulant les processus d'attention ou d'exposition, de perception et de mémorisation de l'information. On évite les informations qui défient nos croyances (théorie de la dissonance cognitive ; attention et exposition sélectives). De même, on a tendance à percevoir la réalité à travers le prisme que les attitudes façonnent ; (perception et jugement sélectifs) (Holden, 1995). Enfin, on réagit plus rapidement à des informations qui font appel à des schémas préexistants (mémoire sélective).

De plus en plus de recherches sur la violence familiale s'inspirent du modèle du traitement de l'information sociale d'abord conceptualisé par McFall (1982 dans Holtzworth-Munroe, 1992). Ce modèle conçoit qu'une personne socialement compétente déploie une suite d'opérations cognitives qui lui permettent d'interpréter adéquatement la situation devant laquelle elle se trouve et d'agir en conséquence. Inversement, des populations aux prises avec différents problèmes sociaux ou de santé mentale éprouvent des difficultés à traiter efficacement l'information sociale disponible lors de leurs interactions sociales. La première phase est celle où l'individu décode la situation sociale : cela implique qu'il capte l'information, la perçoive et l'interprète. Des facteurs comme l'inattention peuvent interférer avec la réception des stimuli. L'insuffisance des référents peut aussi occulter la réception d'informations pertinentes ; une personne qui a une conception restreinte de la violence privée (aschématique) ne détectera pas sa présence. Une perception biaisée de la situation peut éventuellement entraîner une interprétation inappropriée ; certaines distorsions cognitives peuvent en effet altérer la construction du sens donné aux événements tout le long de l'interaction, notamment des attentes irréalistes, des attributions erronées ou des croyances problématiques (Chilamkurti et Milner, 1993 ; Paz Montes, De Paul et Milner, 2000). La seconde phase débute lorsque la personne se mobilise à sélectionner la manière de réagir à la situation : la recherche d'alternatives, le choix

les dépressions majeures ou bipolaires. Ces perturbations des affects sont plus stables et semblent déterminées de manière plus interne ; elles sont plus indépendantes des événements ou des situations. Dans le premier cas, c'est la variation des états affectifs qui est stable, alors que dans le second, c'est la perturbation de l'humeur qui peut durer plusieurs semaines (Paris *et al.*, 2001). Dans la recherche de Dietrich *et al.* (1990), les parents du troisième groupe nous semblent présenter des troubles d'instabilité affective.

d'une réponse, la compatibilité avec son répertoire, l'évaluation des coûts et bénéfices potentiels. Les personnes violentes ont tendance à escamoter la recherche d'options et à surestimer les bénéfices éventuels de l'agression. Enfin, la dernière phase consiste à émettre la réponse et à évaluer les conséquences ainsi produites. Les gens violents ont un répertoire plus limité de comportements sociaux compétents et perçoivent peu les impacts négatifs de leur comportement sur autrui.

McFall (1982 dans Holtzworth-Munroe, 1992) avait aussi postulé que ce processus pouvait être affecté par ce qu'il appelait des facteurs transitoires comme l'alcool, la colère ou l'activation sexuelle. Les réactions affectives peuvent donc affecter significativement ce processus. On sait par ailleurs que les émotions des parents et des conjoints violents sont généralement plus négatives : colère, hostilité, dépression, tristesse, sentiment d'être provoqués et menacés dans leur estime de soi (Conjoint : Dutton et Browning, 1988 ; Margolin, John et Gleberman, 1988 dans Holtzworth-Munroe, 1992) ; (Bauer et Twentyman, 1985 ; Milner *et al.*, 1995 dans Milner, 1998). En outre, l'agresseur qui considère la victime comme menaçante est plus susceptible de vivre des sentiments d'hostilité. Chez le conjoint, on constate une peur d'être abandonné, d'être ridiculisé, d'être contrôlé ou d'être envahi (Sonkin *et al.*, 1985 dans Holtzworth-Munroe, 1992). Chez le parent, on observe la perception que l'enfant est intentionnellement désobéissant, défie son pouvoir et cherche à le dominer (Bugental, 1993). Ainsi, certaines situations agiraient comme des stimuli discriminatifs suscitant un haut niveau d'activation émotionnelle négative, propice à la construction d'une réalité biaisée et au choix de certains schèmes ou attitudes.

LES ÉMOTIONS INFLUENCENT LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION SOCIALE

[...] l'agir n'est jamais complètement séparé du sentir. L'état précède l'acte. Il est le substrat qui permet à l'acte de se développer. Il n'y a pas de connaissance neutre ni d'action neutre. Quand nos systèmes de représentation se construisent dans le cerveau, sous forme de réseaux neuronaux, ils se bâtissent sur un fond d'affects.

Jean Didier VINCENT²²

Ainsi, ne faut-il pas seulement avoir des attitudes, mais encore qu'elles soient accessibles pour venir influencer le traitement de l'information au moment opportun, lorsque la personne interprète ce qui lui arrive ou se

22. *Le Devoir*, 2001, XCII, 296, p. 1.

prépare à agir. Cette accessibilité suppose que certaines attitudes soient plus saillantes que d'autres par l'intensité affective qu'elles suscitent ; on parlera de force associative entre l'attitude à propos d'un objet (par ex., la fessée), sa désirabilité (par ex., le niveau d'accord avec le recours à la fessée) et l'évaluation de l'objet sur laquelle repose cette attitude (par ex., sa plus ou moins grande efficacité). La force de cette relation est déterminante ; certaines attitudes sont plus rapidement accessibles et influencent donc plus le comportement (Fazio, 1986 dans Holden, 1995). On parlera dans ce dernier cas de mémoire sélective.

[...] *that attitudes can affect behavior without any effort or intention in a spontaneous or automatic manner for well-learned associations.* (Holden, 1995, p. 383.)

Cette accessibilité, désirabilité et sélectivité supposent que les états émotifs jouent un rôle dans le traitement de l'information. En effet, on réalise de plus en plus que les schèmes ou les attitudes sont fortement liés à des états émotifs. Par exemple, dans Dix, Ruble et Zambarano (1989, dans Holden, 1995) les mères ayant des attitudes autoritaires admettent être plus irritables, sévères et imposer de plus longues périodes de retrait (*time out*) à leur enfant que les mères qui ont des attitudes moins autoritaires. Dans Malo, Chamberland, Laporte, Moreau et Paquette (2002), les mères à risque de violence rapportent plus d'émotions négatives pendant et après des épisodes disciplinaires difficiles avec leur enfant : elles disent vivre plus d'impatience, de crainte, de colère ou d'inquiétude face à l'avenir. Chez ce groupe de mères, une variété d'émotions négatives (impatience, colère, fatigue, peur, dévalorisation) sont également fortement associées à la probabilité d'agresser psychologiquement et physiquement l'enfant. Ces émotions sont elles-mêmes associées à des cognitions problématiques²³ quant à la violence commise à l'endroit des enfants mais aussi des femmes. Pour leur part, Bugental *et al.* (1990) ont constaté que les adultes qui perçoivent qu'ils ont peu de contrôle dans leur interaction avec un enfant, particulièrement lorsqu'il est difficile, expriment plus de sentiment d'impuissance. Les mimiques et les propos des mères suivies par les services de protection témoignent plus d'états émotifs négatifs (réactions dysphoriques se manifestant par moins de sourires et plus de tristesse)²⁴. Ainsi, certains parents minimisent leur capacité à contrôler la situation (lieu de contrôle externe) et exagèrent celle de leur enfant ; ce style attributionnel est associé à une réactivité physiologique et affective négative (Bugental, Blue et Cruzcosa, 1989). Le comportement de l'enfant est interprété comme une menace ;

23. Conception limitée de ce qui est violent, attitudes tolérantes face à la violence conjugale et parentale et attributions qui externalisent la responsabilité de l'agresseur.

24. Les réactions de ces mères seraient des exemples de troubles d'instabilité affective.

les explications et les jugements de responsabilité inférés par le parent (attribution d'intentions malicieuses; blâme) amplifient ainsi sa sensibilité négative aux événements. Lorsque l'enfant est considéré comme responsable de la situation, le parent peut éprouver des sentiments de frustration, d'impuissance et de dépression. Le parent peut aussi éprouver des sentiments de colère et de rage (Smith-Slep et O'Leary, 1998). Dans les deux cas, ces émotions peuvent contribuer à renforcer une spirale conflictuelle (agression/coercicion).

[...] as Berkowitz (1989) recently noted in a reformulation of the frustration-aggression hypothesis, frustration may also lead to depressed affect, and depressed affect has often been observed to escalate to subsequent anger and aggression. (Bugental, Blue et Lewis, 1990, p. 637.)

Ces dynamiques cognitives, qui ont pour effet de générer des biais perceptuels, sont plus souvent observées chez des parents qui ont des conduites maltraitantes. On ne peut donc pas ignorer le lien entre les cognitions et les affects.

Given the salience of affect in parenting, work at the interface of childrearing attitudes and emotion is needed. (Holden, 1995, p. 384.)

Ces observations trouvent aussi un écho dans les recherches sur la violence conjugale. En effet, les perceptions des conjoints violents de l'étude de Eckhardt, Barbour et Davison (1998) ont un potentiel explosif. Après avoir écouté trois scénarios enregistrés mettant en scène différentes situations inconfortables et susceptibles de provoquer de la colère (abandon, jalousie, humiliation), ces hommes témoignent de beaucoup plus de pensées irrationnelles et de distorsions cognitives (attribution hostile et biaisée), et de moins de contrôle de leurs émotions négatives (colère). Leurs propos exagèrent le caractère « aversif » des situations, leur pensée est plus dichotomique et moins nuancée, leurs inférences plus arbitraires, leurs critères pour évaluer le caractère acceptable ou inacceptable plus rigides (du style « tout ou rien »), et enfin, ils ont tendance à surestimer la confiance que les autres ont en eux. De plus, ils éprouvent plus de difficultés à se sortir d'une communication « aversive » en inhibant leurs sentiments de colère et en déployant des stratégies d'adaptation prosociales. L'enjeu n'est donc pas que cognitif mais fait aussi appel aux processus de prise de décision et d'adaptation (*coping*) dans des contextes suscitant des émotions négatives intenses. Les auteurs en concluent qu'il faut mieux comprendre les liens entre les processus de traitement de l'information qui entraînent des distorsions cognitives, la colère et l'agression conjugale. Les associations entre les différentes opérations cognitives (distorsions, mémoire, schèmes) et des émotions comme la colère seraient plus nombreuses chez les conjoints violents.

Turcotte (2002) constate que les hommes violents qui suivent une thérapie témoignent aussi de beaucoup d'émotions négatives après avoir demandé de l'aide : dépression, honte, insuffisance, désespoir, découragement. Un des enjeux névralgiques du travail thérapeutique consiste à ne pas laisser les émotions négatives intenses contrôler les comportements et déterminer la manière d'analyser et d'interpréter les situations. En même temps, le travail d'introspection peut être infiniment coûteux pour l'estime de soi ; néanmoins, l'expérience de la honte et de l'insuffisance est peut-être nécessaire pour amorcer un processus de changement. En fait, sortir du déni est une expérience très douloureuse sur le plan affectif ; toutefois, avoir honte et se sentir coupable, c'est aussi être capable d'intégrer le regard de l'autre.

Les émotions sont une information

[...] car c'est l'affect qui préside à toute la construction de nos représentations du monde [...]
Jean Didier VINCENT²⁵

Un nombre croissant de recherches, tant sur la violence familiale que sur d'autres sujets, montrent l'influence réciproque des émotions et des cognitions. Lazarus et Folkman (1984 dans Bugental *et al.*, 1990) dirigent depuis des années un programme de recherche portant sur les conséquences de l'évaluation cognitive sur les réponses émotionnelles ; leur intérêt porte surtout sur les processus conscients. Pour sa part, Epstein (1984) a suggéré que des affects peuvent être générés par ce qu'il a appelé des processus d'évaluation « précognitifs », impliquant un niveau d'éveil ou de conscience minimal. Ces dynamiques cognitivo-affectives peuvent même subordonner les processus de traitement de l'information plus sophistiqués qui impliquent des structures neurologiques supérieures.

Automatic or precognitive affect (Epstein, 1984), *which in turn may influence subsequent controlled or aware cognition. Unlike the conscious appraisal or interpretation processes [...] initial schematic processing of social stimuli operates very quickly, automatically, and with little awareness [...] these automatically accessed structures may then directly access affect that is associated with a schema [...] as « schema-triggered affect » [...] affective state engendered may act to influence, focus, or limit subsequent processing at a higher level of awareness and cognitive complexity, that is, the processing involved in appraisal and planning [...] automatic cognition are, however, expected to act as central organizers of controlled cognition [...] expected to trigger or prime congruent affect.* » (Bugental, 1992, p. 223-224.)

25. Entrevue réalisée par Pierre le Hir, *Le Monde*, 13 juin 2002, p. 27.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, le fonctionnement humain repose parfois sur des processus primitifs, acquis depuis fort longtemps. En fait, les situations sociales auxquelles nous faisons face génèreraient deux types d'information, affective et cognitive (Crittenden, 2001). Le premier type nous informe sur l'intensité de la stimulation et est à l'origine des réponses d'activation ou d'inhibition qui peuvent impliquer des réponses d'exploration, de mobilisation (attaque, évitement) ou d'immobilisation (comme la réponse de stress posttraumatique). Comme l'ont indiqué les travaux sur les théories de l'attachement, généralement l'exploration est activée lorsque l'environnement est jugé non dangereux. Les réponses d'attaque, d'évitement ou d'immobilisation, souvent associées à des épisodes de violence, sont plus susceptibles de survenir dans des situations perçues dangereuses. Ainsi, l'émotion est-elle une information plus diffuse (*unfocused*) mais néanmoins pertinente et utile pour juger du caractère plus ou moins sécuritaire de l'environnement (Crittenden, 2001). L'information cognitive fournit des repères spatiotemporels pour interpréter ce qui arrive (*focused*) ; la construction du sens s'élabore notamment par les explications (attributions et croyances causales), les jugements (attitudes) et la compréhension des contingences qui influencent le cours des événements (lieu de contrôle). En somme, des contextes d'activation émotionnelle intense entraînent des biais dans l'interprétation et, inversement, l'élaboration cognitive peut générer des réactions de peur, d'impuissance ou de colère. Ces dynamiques cognitivo-affectives font souvent partie des scénarios de violence.

LES COMMUNICATIONS ABUSIVES

*Interpretative bias have their origins in stable
« threat-oriented » cognitive constructions
about relationships.*

(BUGENTAL, 1993, p. 289.)

Dans certains cas, les conjoints et les parents violents traiteraient l'information en s'appuyant sur des schémas facilement accessibles (*working model*), révélant leur expérience passée, souvent très négative, des relations humaines. Ces schémas agissent un peu à la manière d'un paradigme ; ils reposent sur des postulats (implicites) et orientent la sélection et le traitement de l'information. Ils sont bien souvent de nature défensive et déployés dans un contexte d'urgence et d'insurrection appréhendée. Bugental *et al.* (1992, 1993, 2000 ; Bugental *et al.*, 1997) ont élaboré une théorie intéressante pour comprendre les processus qui gouvernent les relations sociales à fort potentiel de violence. Cette théorie s'applique aussi bien au parent qu'au conjoint violent, même si ces recherches ont essentiellement porté sur les relations parentales problématiques. La

séquence d'une scène dangereuse s'amorce par une hypervigilance de l'agresseur ; les indices d'hostilité sont les premiers sélectionnés. Il y aurait donc un accès rapide à des schémas à forte connotation agressive et hostile (attention sélective). Les événements sont rapidement évalués, sous l'angle d'une menace à leur pouvoir ; en effet, les schémas sont fortement organisés autour du thème du pouvoir et du conflit (perception sélective). L'autre est jugé malveillant (attribution d'intention) ; ces situations génèrent beaucoup d'impuissance (lieu de contrôle externe). La victime est bien souvent blâmée et la responsabilité de l'agresseur minimisée. L'enfant ou la conjointe sont le plus souvent perçus à travers le prisme de catégories sociales globales ou prototypiques et cognitivement peu complexes (méchant, niais, etc.)²⁶. Les systèmes d'interprétation sont ainsi gouvernés par des règles simples, automatiques, qui incitent à un traitement rapide de l'information, ne nécessitant ni efforts ni ressources cognitives complexes et favorisant des jugements très expéditifs. L'étape de sélection des réponses implique elle aussi peu d'effort cognitif ; des scénarios de défense, culturels ou idiosyncratiques sont rapidement envisagés (*schema access*). En fait, ce sont des structures apprises et programmées qui émergent de la mémoire (mémoire sélective). La probabilité est aussi forte que les agressions, l'escalade et les sanctions font partie du scénario retenu et actualisé. On observerait dans ces situations une activation du système nerveux autonome, ce qui implique la mise en action du système sympathique et le déploiement de stratégies d'attaque. C'est ce que nous avons décrit dans le chapitre 2 comme le système de mobilisation. La résistance de l'enfant et de la conjointe contribue à l'intensification du conflit, et cette escalade vient bien souvent confirmer chez l'agresseur (*schema confirmation efforts*) la nécessité d'accentuer la coercition. Bugental (1993) compare ces processus à ce qui se passe dans les systèmes de défense militaire. Plusieurs distorsions cognitives jalonnent ce processus.

26. Des auteurs ont remarqué qu'il y a un clivage entre des extrêmes dans la façon de penser de certaines personnes violentes : la haine et l'idéalisation se côtoient, ce qui laisse peu de place à un jugement nuancé. Selon les théories psychodynamiques, l'humain recourrait à des mécanismes cognitifs pour éviter l'angoisse. Par ailleurs, selon les théories de l'attachement, l'individu considéré comme évitant éprouverait souvent de la colère à l'endroit de ses parents. Cette colère pourrait donner lieu à deux réactions contradictoires ; ou bien il dénigre son parent, ou bien il l'idéalise (Main *et al.*, 1998). Si l'idéalisation est utile à l'enfant qui a besoin de considérer son parent comme parfait, elle semble beaucoup moins adaptée chez l'adulte. En fait, idéaliser permet d'éviter le sentiment de colère et coupe la personne de ses souvenirs négatifs.

UNE DYADE SYSTÉMIQUEMENT DYSFONCTIONNELLE

Bugental (1992) décrit de manière fort intéressante l'apparition (l'amorce) d'une scène dangereuse entre un parent et un enfant, où s'entremêlent réactions affectives et comportements stratégiques. Cette séquence compterait sept étapes :

La séquence des événements d'une interaction à fort potentiel d'agression (adaptée de Bugental, 1992)

1. L'enfant est un *stimulus qui met au défi les capacités de l'adulte* qui en prend soin (comportements ambigus, inhabituels ou aversifs) ; *déclencheur*.
2. L'adulte *active un schéma de manière automatique*, ce qui a pour effet de lui donner accès à des structures de connaissances organisées en fonction de la domination dans les relations interpersonnelles (accès à un schéma où l'enfant est perçu comme une menace) ; *interprétation défensive : cognition automatique et spontanée qui active des schèmes relationnels et d'attribution causale qui génèrent un sentiment d'impuissance*.
3. L'adulte déploie un répertoire de *réactions défensives et met en action des systèmes de réponses affectives autonomes* :
 - a) augmentation de la fréquence cardiaque et de l'activité électrodermale ;
 - b) mise en action de cognitions correspondant à l'état affectif et physiologique : évaluation, rumination ou plan ; *interprétation : cognition plus consciente ; conception, attitude, attribution* ;
4. a) des comportements expressifs incontrôlables se manifestent : confusion dans le langage, déficits dans la capacité de traiter de l'information, comportement moteur ;
 b) des comportements expressifs contrôlables se manifestent : comportement verbal, expression faciale ayant pour but d'influencer l'enfant ;
5. L'enfant traite l'information affective et cognitive en fonction du message ambigu et inconstant de l'adulte ainsi que de ses capacités de développement.
6. L'enfant modifie son comportement : modification de l'attention, de l'affect et de la réceptivité à l'adulte ; effort de réfutation.
7. Le système est maintenu : les cognitions de l'adulte sont confirmées.

Nous présenterons des illustrations empiriques de ce modèle dans la dernière section du chapitre 4. Toutefois, nous n'avons des preuves que pour les dyades parent-enfant. Cette proposition théorique pourrait néanmoins avoir une valeur heuristique intéressante pour comprendre comment s'amorce une interaction agressive entre deux conjoints. En plus de jeter un éclairage intéressant sur le déclenchement d'un épisode agressif dans une relation entre proches, ce modèle permet d'illustrer comment l'enfant fait l'apprentissage de réactions défensives et de comportements sociaux problématiques. En fait, on commence à préciser comment des interactions jugées menaçantes, tant pour l'adulte que pour l'enfant, favorisent l'acquisition par l'enfant de patrons de réponses physiologiques, affectives, cognitives et comportementales problématiques.

LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION : UN PROCESSUS PUISSANT À LA BASE DE LA REPRODUCTION DE LA VIOLENCE

Les enfants victimes de mauvais traitements ont recours à des stratégies cognitives problématiques : hypervigilance à des signaux hostiles ; biais dans les attributions qui surestiment la responsabilité de la victime et sous-estiment celle de l'agresseur ; accès rapide à des schémas d'agression comme solutions possibles ; faible anticipation des impacts ou évaluation positive des conséquences résultant de l'agression ; et difficulté à apprendre de ses expériences (Dodge, Bates, Pettit, Valente, 1995 ; Downey et Walker, 1989 ; Freedendfeld, Ornduff et Kelsey, 1995). Ces processus sont non seulement les conséquences d'une expérience de victimisation, mais aussi la cause éventuelle de la production de nouvelles victimes. Il semble qu'être victime d'agressions génère des processus émotifs, cognitifs et comportementaux qui seront à leur tour associés à des agressions futures. Les conséquences de la violence deviennent ainsi un préalable à des violences futures. Dodge, Bates, Pettit et Valente (1995) ont d'ailleurs constaté que les enfants présentant des troubles de comportement sont quatre fois plus nombreux à avoir été victimes d'abus physique. En outre, ces jeunes ont plus tendance à décoder de manière erronée, à attribuer aux autres des intentions hostiles, à recourir à des schémas d'action agressifs et à évaluer positivement les conséquences de ces mêmes stratégies. Ces processus de traitement de l'information problématique favoriseraient donc la transmission intergénérationnelle de la violence²⁷.

Bugental et Martorell (1999) sont de cet avis. Elles ont constaté que les parents qui disent avoir un déficit de pouvoir au profit de leur enfant ont des enfants qui se trouvent dans la même situation par rapport à leurs amis. Ces enfants ont aussi plus de comportements verbaux compétitifs et tendance à s'autolouer. Ces comportements compromettent l'intégration sociale de l'enfant²⁸. Par ailleurs, les attributions problématiques de l'enfant médient la relation entre les biais d'attribution du parent et la

27. La non-reproduction de ces schémas relationnels rigides et des processus cognitifs problématiques est possible surtout lorsque l'enfant agit avec des personnes qui lui proposent un autre type d'expérience sociale. Ainsi, Egeland, Jacobvitz et Sroufe (1988) ont constaté que les mères qui ont été victimes de mauvais traitements mais qui n'ont pas de conduites maltraitantes à l'endroit de leur enfant ont eu du soutien affectif durant leur enfance. Cela a vraisemblablement favorisé la construction de schémas relationnels moins stéréotypés qui supposent une représentation du monde social moins hostile et donc moins susceptible de générer des affects négatifs.

28. À court terme, ces conduites de renforcement du moi restaurent son estime de soi et son sentiment qu'il a de la valeur, mais à long terme, surtout lorsqu'ils s'accompagnent de conduites de « dérogation de l'ami », ces comportements sont coûteux socialement.

compétitivité de l'enfant. La transmission intergénérationnelle d'interactions sociales négatives passerait donc par la reproduction de styles cognitifs problématiques. L'enfant reproduirait ainsi les patrons de communication de ses géniteurs; les parents qui se sentent en déficit de pouvoir avec leur enfant ont des échanges verbaux compétitifs avec lui (Bugental et Happaney, 2000; Bugental et Martorell, 1999). La reproduction de patrons cognitifs à risque est plus prononcée dans les dyades mère-fils. Ce constat trouve un écho dans les résultats de Patterson, Reid et Dishion (1998); l'utilisation inefficace du contrôle chez la mère est liée au niveau d'agressivité de son garçon. En outre, le niveau de compétitivité verbale entre les enfants est le plus élevé lorsque les deux enfants se sentent en déficit de pouvoir. Les dyades où les deux enfants perçoivent qu'ils ont du pouvoir l'un face à l'autre viennent en deuxième place. On peut émettre l'hypothèse que la recherche de pouvoir est défensive dans la première dyade et proactive ou «prédatrice» dans la seconde.

En somme, non seulement l'expérience de la violence affecte l'évaluation cognitive fondant l'interprétation contemporaine des événements, mais elle a aussi un impact sur les interprétations futures des situations conflictuelles (*appraisal*) et la façon d'y faire face (*coping*) (Finkelhor et Kendall-Tackett, 1996). La victimisation des enfants est aussi mésosystémique: des processus d'interactions négatives se déplacent de la scène familiale aux relations entre les pairs.

L'AGRESSION COMME UNE DÉFENSE OU COMME UNE STRATÉGIE DE DOMINATION ?

Un homme doit rester maître de soi. Les gens qui s'affolent sont des gens dangereux.

Jacques CHIRAC,
Le Monde, 8 mai 2002, p. 14.

Le développement de réponses agressives peut s'expliquer par deux processus distincts, l'un défensif, l'autre stratégique. De plus en plus de chercheurs soulignent l'importance de distinguer l'agression réactive et défensive de l'agression offensive, instrumentale ou prédatrice (Hastings et Hamberger, 1997; Bowen, Provost et Vittaro, 1999). Dans le premier cas, l'agression est déployée en réaction à une menace perçue ou réelle qui génère de l'instabilité affective. Ainsi, l'activation d'émotions négatives amène l'individu à se sentir en danger et à déployer des mécanismes plus primitifs d'adaptation de type *fight or flight* (voir Bugental, 1993 et Crittenden, 1998, chapitre 2). Ici, l'agression est d'abord motivée par

l'autoprotection. L'agression est alors défensive et réactive. Le modèle de « frustration-agression » adapté de la théorie de l'impuissance acquise (Abramson *et al.*, 1978) apparaît ici utile (Berkowitz, 1993 ; Dodge, 1991). Les théories du conditionnement classique et de l'attachement sont aussi éclairantes pour comprendre cette réalité. Ainsi, les premières expériences sociales de l'enfant produisent des schémas d'interactions de base qui influenceraient la manière dont ils effectueraient le traitement de l'information dans des situations sociales futures (Crittenden et Ainsworth, 1989 ; Bugental, 1992). Des expériences de violence répétées peuvent amener le jeune enfant à conclure que son monde social n'est pas un lieu sécuritaire mais plutôt hostile et dangereux, et l'amener à développer des schémas négatifs et stéréotypés à propos des rapports humains (*working model*) ; ces schémas, en retour, médieraient ses rapports présents et futurs avec autrui. Lorsque les comportements parentaux de soin ou de coercition sont inconsistants et donc imprévisibles, il est très difficile d'extraire une information claire et cohérente de son environnement ; cette situation caractérise bon nombre de dyades abusives parent-enfant. Les stratégies adaptatives de ces enfants sont alors dominées par des affects négatifs²⁹ ; ils éprouvent de la difficulté à traiter l'information sociale de manière

29. Il existerait des patrons d'adaptation de développement des enfants qui vivent dans des contextes qui génèrent de l'insécurité. Ces typologies dérivent des travaux de recherche issus des théories de l'attachement, très utiles pour comprendre le développement des enfants dans des environnements dangereux (Crittenden et Ainsworth, 1989). Le premier, de type B, correspond aux enfants qui ont développé des relations d'attachement solide. Ce sont ceux qui, en situation de stress, s'appuient sur des personnes de confiance pour se rassurer, ce qui favorise chez eux l'ouverture nécessaire pour explorer un environnement nouveau. L'information affective et cognitive est traitée de manière intégrée. Le type A inclut des enfants qui ont subi des agressions ou une mauvaise qualité de soins ; ces agressions ont toutefois été assez prévisibles pour favoriser chez l'enfant la tendance à extraire de l'information de son environnement social pour organiser son comportement de sorte à éviter les situations aversives. Ce serait un terrain propice à l'apprentissage de l'hypervigilance et de l'obéissance compulsive. L'évitement défensif serait une stratégie dominante et le besoin de contrôle serait marqué. Les stratégies de *coping* sont surtout cognitives, les affects étant une information moins traitée et intégrée aux contenus cognitifs (*false affect*). L'évitement de sentiments désagréables comme la colère sont souvent observés chez ces personnes (Main *et al.*, 1998). Le type C fait référence aux situations où les comportements parentaux sont davantage erratiques et imprévisibles ; le renforcement et la punition ont tendance à être administrés de façon intermittente. Cela engendre des comportements d'ambivalence ou de coercition. Ce sont les affects qui organisent principalement les comportements. On observe plus d'états d'activation émotionnelle, les cognitions étant ici à la remorque des émotions. Les biais d'attribution à connotation négative reflétant une représentation du monde hostile sont souvent observés (*false cognition*). Les enfants qui présentent des troubles de comportement sont régulièrement associés à ce type (voir la section 2). Les enfants victimes de mauvais traitements peuvent être de type A ou C et parfois d'une combinaison des deux (AC). Dans les situations les plus graves, leur patron d'attachement serait désorganisé.

cognitive (faible compréhension de la causalité et des contingences sociales) (Crittenden, 2001). Des biais d'attribution sont alors fréquents. Les interprétations sont dominées par des sentiments de menace et d'hostilité; elles activent la mobilisation à se défendre chez la personne qui se perçoit en danger.

A poor understanding of social causality is theorized to arise in children who have a history of social learning characterized by erratic parental actions and « whose internal working models of attachment do not permit them to know which way to act [...] and what to expect ». (Freeddenfeld, Ornduff et Kelsey, 1995.)

Dans le second processus, l'exposition à des conduites violentes fournit à l'enfant des modèles cognitifs et comportementaux qui légitiment le recours aux comportements violents par leur efficacité dans l'atteinte des résultats escomptés (Porges, 2000; Bowen, Provost et Vitard, 1999). Les études de Patterson sur la coercition parentale sont ici très utiles pour comprendre comment un enfant en arrive à constater l'efficacité de l'agression dans les relations humaines (Pateron, Reid et Dishion, 1998; Dodge *et al.*, 1995; Dodge, Lochman, Harnish, Bates et Pettit, 1997). Ces expériences sociales peuvent contribuer à la création d'attitudes explicites qui ont pour effet de banaliser, de tolérer et de légitimer l'agression comme moyen socialement envisageable de se comporter. Le recours à l'agression se verrait alors normalisé par la double action des attitudes tolérantes et prescriptives et des comportements appris (Finkelhor et Kendall-Tackett, 1996). Les modèles culturels et communautaires que le milieu ambiant offre à l'enfant viennent renforcer la légitimation de telles attitudes lorsqu'ils présentent la violence comme une stratégie gagnante (médias, quartiers violents; normes collectives) (Tolan et Guerra, 1998). Les théories cognitivistes, behaviorales et socioculturelles nous permettent de saisir les relations entre les processus cognitifs, comportementaux et sociaux qui sont alors en cause. L'agression est ici un moyen non seulement efficace mais aussi légitime d'accéder à une opportunité, d'exercer le contrôle ou de maintenir son statut; elle est alors dite stratégique et proactive.

DES ENJEUX DE BASE : L'INSÉCURITÉ ET LE CONTRÔLE

L'étude de Straus et Yodanis (1996) montre comment un enfant victime de la violence de ses parents peut devenir un conjoint agresseur. Cette étude met implicitement en relief les dimensions stratégiques et défensives de l'agression dans la sphère privée. Les facteurs médiateurs identifiés sont sociocognitifs, affectifs et comportementaux. Ils supposent d'abord la contribution d'un environnement social qui, culturellement, tolère et approuve de telles conduites (normes qui approuvent la violence au sein

du couple). Les cognitions collectives et familiales fournissent elles aussi un terreau à partir duquel se construisent celles du jeune. Ces fondements participent activement à l'élaboration de ses interprétations des événements. La présence d'états dépressifs indique un niveau d'impuissance propice à des élaborations cognitives problématiques comme la surresponsabilisation et le blâme de l'autre (attribution de responsabilité et lieu de contrôle externe). Les sentiments dépressifs sont d'autant plus importants qu'il existe un écart entre le désir de contrôler et le sentiment de contrôler (Garant et Alain, 1995). Cette volonté de contrôler non actualisée accentue la vulnérabilité des personnes, surtout lorsque les conditions sont incontrôlables (Shapiro *et al.*, 1993 dans Garant et Alain, 1995). L'impuissance à maîtriser les événements, associée à la volonté de contrôle, pourrait éventuellement générer un sentiment de frustration³⁰. Enfin, un faible répertoire d'habiletés à résoudre des conflits déterminerait non seulement une faible capacité d'analyse (comme le révèlent les deux premiers facteurs), mais aussi un registre limité d'action, un manque de flexibilité comportementale et des difficultés à apprendre par l'expérience³¹. L'agression est une pratique relationnelle beaucoup plus facile que la conciliation. Enfin, l'expérience passée de victimisation nous indique l'apprentissage vicariant d'attitudes et de méthodes de résolution de conflit; elle peut aussi révéler l'expérience directe de l'insécurité et du danger, qui contribue à créer la vulnérabilité affective d'une personne, comme le laisse présager la présence d'états dépressifs. On peut donc en déduire que les conditions propices à la reproduction de la violence mettent en relief des processus d'autoprotection mais aussi de recherche de contrôle. La violence en dit long sur l'insécurité comme sur le pouvoir. L'insécurité peut générer des besoins de contrôle comme des débordements affectifs.

LES QUESTIONS LIÉES À L'INTENTION ET À LA CONSCIENCE

Nous avons déjà vu que la violence pouvait être une stratégie défensive mais aussi faire partie d'un plan délibéré pour contrôler le comportement de l'enfant ou de la conjointe. Pour statuer sur le caractère stratégique ou non d'une agression, il faut pouvoir distinguer chez l'agresseur si ces actes sont volontaires, intentionnels ou prémédités, le niveau de conscience associé à ces différents états étant variable (Chamberland et Malo, 1999). Un acte volontaire résulte de la volonté et non d'une impulsion; il y a une

30. Voir le modèle de frustration-agression que Berkowitz (1993) a adapté de la théorie de l'impuissance acquise de Abramson *et al.*, (1978) que nous évoquions précédemment.

31. Aldous Huxley disait cette très belle phrase: « L'expérience, ce n'est pas ce qui nous arrive, c'est ce qu'on fait avec ce qui nous arrive. »

conscience des actes faits ; l'acte conscient peut néanmoins révéler des motivations qui ne sont pas toujours accessibles à la conscience de l'individu. Le contraire d'un acte volontaire est un acte automatique, involontaire ; par exemple, les actions sous le contrôle du système autonome sont involontaires. L'acte intentionnel est ce qui est fait à dessein, dans le but de produire un effet ; il y a une conscience des effets anticipés. L'acte prémédité implique une réflexion sur les stratégies et leurs conséquences ; il y a une conscience des effets mais aussi des moyens de les produire.

Straus (1979) conçoit l'intentionnalité du comportement ou des effets anticipés (à causer de la douleur) comme une composante essentielle de la violence. Dans une revue exhaustive des écrits portant sur la violence psychologique envers les femmes, Ouellet et Clément (1996) notent aussi que l'intention de l'agresseur est un élément nécessaire pour statuer sur le caractère violent de ses comportements. Campbell, Sapochnick et Muncer (1997) appuient également cette thèse. Pour qu'un comportement soit étiqueté agressif, il doit viser explicitement le contrôle de l'autre et impliquer une volonté de faire du mal ; l'appellation est ainsi réservée strictement aux agressions stratégiques, qu'elles soient directes ou indirectes (par ex., dire du mal de quelqu'un pour l'ostraciser). Pour eux, des conduites expressives indirectes (comme râler ou jurer contre quelqu'un qui n'est pas présent) ne sont pas nécessairement des agressions, surtout si elles servent d'exutoire et expriment le besoin de communiquer à un proche plutôt que l'intention de nuire³².

Dans les ouvrages sur les mauvais traitements envers les enfants, la référence à l'intention est moins claire. Environ la moitié des auteurs consultés considèrent que c'est une condition nécessaire pour juger du caractère violent d'une situation, et l'autre moitié que l'enfant peut être victimisé sans que le parent ait nécessairement l'intention de le heurter physiquement ou psychologiquement (Chamberland et Malo, 1999). En général, les travaux sur la victimisation des enfants ont examiné à la fois les aspects défensifs/expressifs et les aspects offensifs/stratégiques de l'agression du parent envers son enfant. Par ailleurs, les féministes, dont la perspective est dominante dans les écrits sur la violence conjugale, ont surtout insisté sur la dimension offensive et stratégique de la violence des conjoints. Le défi consiste donc à préciser si les agressions du conjoint ou

32. Les jeunes garçons ont plus de conduites agressives instrumentales que les petites filles. Cette différence n'est toutefois pas observée chez les jeunes adultes. Cependant, les jeunes filles ont plus de comportements expressifs indirects (Campbell *et al.*, 1997).

du parent, dans une circonstance donnée, sont défensives et expressives ou offensives et stratégiques. L'intention de nuire n'est pas explicite dans les deux premiers cas, mais plus claire dans les deux derniers.

Les relations entre conjoints

Gilgun (2000) propose un modèle théorique intéressant pour comprendre la violence dans les relations interpersonnelles, en intégrant ses aspects réactifs et proactifs. Elle a interviewé plusieurs hommes qui ont subi des mauvais traitements durant leur enfance et qui ont été témoins de la violence d'autrui ; certains ont commis des crimes très graves comme des abus sexuels et physiques envers leur enfant et leur conjointe, des voies de fait avec violence ou des tentatives de meurtre. Trois concepts génériques traversent ses travaux : la dérégulation³³, la volonté (*agency*) et la légitimation (*entitlement*). De ces analyses émerge une typologie qui distingue les hommes dont la violence est réactive de ceux dont la violence est proactive. Les premiers s'apparentent grandement au patron décrit plus haut : la gouvernance des comportements passe par les émotions, l'interprétation des événements étant largement dominée par des processus de traitement primitifs et souvent automatiques qui laissent peu de place au raisonnement et à la planification réfléchie. Bien souvent, ces hommes ont vécu des expériences de victimisation sévères et d'abandon non résolues.

For reactors, violence is a means of re-regulating; it is a means of alleviating rage and emotional pain and restoring themselves to emotional equilibrium and a sense of competence. (Gilgun, 2000, p. 13.)

La dérégulation est précédée par le rappel d'événements aversifs, contemporains ou passés, qui minent leurs capacités cognitive, émotive, neurophysiologique et comportementale et provoquent des états de confusion, de rage ou de culpabilité. Il n'y a pas beaucoup de place pour l'empathie. Leur point de vue domine. Dans ce cas, le recours à l'alcool ou la drogue serait un moyen d'échapper au désespoir et de se reréguler, retrouver un sentiment de confort. Toutefois, bien souvent ces agents exacerbent le risque de violence par leurs effets négatifs sur le jugement et l'inhibition. Le recours à des agents toxicologiques serait une stratégie de rerégulation et d'autoprotection face à la souffrance et au danger. En général, les féministes ont toutefois interprété ces dépendances tout à fait différemment ; pour elles, le fait que ces produits exacerbent l'impulsivité n'excuse en rien les comportements violents. Prendre des drogues ou de l'alcool est un acte volontaire et conscient, tout comme l'agression commise envers leur conjointe est instrumentale, stratégique et injustifiable. Néanmoins, pour Gilgun (2000), la violence est un moyen antisocial de

33. Dans ce contexte, la dérégulation peut générer des mécanismes de défense primitifs.

rerégulation qui est cautionné par des systèmes de croyances d'origine culturelle. Rappelons que les hommes violents sont plus souvent entourés d'un groupe de pairs qui approuvent la violence à l'endroit des femmes (Smith, 1991).

Les comportements violents des « proactifs », eux, sont moins sous l'influence des émotions et ne sont pas déclenchés par le rappel d'un événement souffrant. Leur rage est plutôt éveillée par des circonstances qui menacent leur statut, contrecarrent leur plan ou leur volonté d'obtenir un effet particulier (*agency*). Ils associent très peu de signification affective à ces conduites, outre le fait qu'elles relèvent d'une stratégie efficace pour obtenir ce qu'ils veulent, pour avoir l'approbation d'autrui ou pour prouver quelque chose à soi ou aux autres³⁴. Ils apprécient le pouvoir que l'agression leur procure et la peur qu'elle suscite chez leur victime et les témoins. Cela les excite et devient le moyen de punir l'autre d'une provocation ou d'une humiliation qu'ils sont bien souvent les seuls à avoir considérée comme telle. Ils ont des valeurs misogynes et des systèmes d'interprétation hégémoniques qui viennent légitimer leurs conduites futures (*entitlement*). Ils interprètent les motivations de leur victime de manière erronée. Ils imposent leur définition de la situation, laquelle est peu ou pas reliée à celle de la victime. Ils ne semblent pas « connectés » à l'autre.

The entitled used cultural themes and practices to construct persons as they saw fit and then they acted on these constructions. These social construction of reality can be considered fantasies. These fantasies indicate how out of touch with others some perpetrators of violence are and how dangerous such perpetrators can be because they have the power and the will (agency) to act their fantasies. (Gilgun, 2000.)

Le proactif pourrait même avoir une haute opinion de lui-même et surévaluer la confiance que d'autres lui portent (Eckhardt, Barbour et Davison, 1998). Suivant les travaux de Baumeister (2001) et de Bushman et Baumeister, (1998), les conduites agressives dangereuses sont très probables chez des personnes qui combinent une estime élevée d'eux-mêmes et des tendances narcissiques importantes. On observe chez la personne

34. Nous souhaiterions ici risquer une hypothèse. Les « réactifs » seraient des individus dont le comportement serait essentiellement en fonction des émotions et à des fins d'auto-protection. Ils correspondraient plus au type C et probablement AC de la classification de Crittenden (2001). L'interprétation et le sens qu'ils accordent aux événements sont peu élaborés et se construisent surtout dans l'urgence. Les « proactifs » seraient des individus dont le comportement serait plutôt organisé en fonction des cognitions et du contrôle (A) ; ils intègrent très peu leurs émotions dans leurs comportements et leurs fantasmes dangereux révèlent qu'ils ont une représentation problématique de la réalité. Ce sont des personnes qui ont potentiellement plus la capacité d'anticiper et de planifier.

narcissique une estime de soi démesurée, des idées de grandeur, un manque d'empathie, un besoin d'être admiré et approuvé, un sens aigu de la comparaison sociale (envieux et besoin d'être envié), une tendance élevée à considérer son autorité comme légitime (*entitle*) et des comportements arrogants et exploitants. Cette dynamique affective, cognitive et comportementale peut engendrer de l'agression lorsque l'individu a le sentiment que la haute opinion qu'il a de lui-même est menacée (*threat egotism*). L'insulte ou la provocation sont une humiliation, un manque de respect déshonorant, susceptible d'entraîner une perte appréhendée de son statut de supériorité et de domination. Les systèmes de croyances viennent ici valider la très haute opinion que la personne a d'elle-même. L'alcool vient amplifier (*boost*) cette opinion favorable en même temps qu'il diminue l'inhibition. Toutefois, ce n'est pas tant l'estime de soi élevée qui pose problème que l'édifice fragile sur lequel elle repose. Ce sont les individus dont l'estime de soi est volatile et instable qui sont le plus hostiles (Kernis, 1980 dans Baumeister, 2001). Lorsque l'image élevée qu'on a de soi est à ce point facile à déstabiliser qu'elle peut provoquer des épisodes agressifs, il faut s'interroger sur le niveau de sécurité socioaffective de la personne et sur les dimensions autoprotectrices de son comportement violent en apparence stratégique et offensif.

Le « proactif » correspond bien au prototype de l'homme violent décrit par les féministes et produit par des siècles de gouvernance patriarcale. Sa violence est stratégique, planifiée, intentionnelle et consciente. Elle prend appui sur les systèmes culturels qui ont érigé la violence privée comme un patron de comportements acceptables pour avoir le contrôle sur les actes, idées et émotions d'autrui ou encore restaurer son honneur blessé et son statut ébranlé. Le « réactif » s'appuie aussi sur les croyances culturelles qui approuvent la violence envers la conjointe. Les théories qui expliquent ces réalités sont socioculturelles et sociostructurelles : des normes qui légitiment et des rapports sociaux qui favorisent l'agresseur au détriment de sa victime (voir le chapitre 2). Toutefois, ses comportements violents renvoient aussi à des processus qui remontent aux tout débuts de l'histoire de l'espèce. On n'a qu'à penser à ce que les théories de l'évolution disent du rapport au danger (voir le chapitre 2). Dans le cas du « proactif », son apparente hyposensibilité est suspecte, car elle suppose une incapacité à traiter de manière sensée les dimensions affectives d'une situation sociale. Dans le cas du « réactif », son hypersensibilité laisse supposer la présence d'une intensité affective malsaine qui perturbe sérieusement sa capacité à élaborer cognitivement une interprétation nuancée des événements. Dans les deux cas toutefois, on note un manque d'empathie face à la victime.

Les relations parent-enfant

Les différents types d'agresseurs définis par Gilgun trouvent leurs pendants dans les études sur les relations parent-enfant. En effet, Dietrich *et al.* (1990) ont constaté que les parents suivis par les services de protection de l'enfance ne constituent pas une clientèle homogène. Trois types de parents ont émergé de l'analyse des 73 entrevues réalisées auprès d'eux. 1) Les parents du premier type sont des agresseurs impulsifs. Ils correspondent aux violents réactifs : leurs agressions sont impulsives et leur colère est difficile à gérer. Ils ont de sérieux problèmes à se réguler et les émotions gouvernent leurs réactions. Les auteurs suggèrent de travailler tout d'abord la gestion de leur colère. 2) Les parents du deuxième type se sentent justifiés de recourir à la punition et croient en son efficacité : l'enfant est blâmé et le parent légitimé. Ils correspondent aux agresseurs « proactifs » (*entitle*). Avant de penser changer leurs stratégies disciplinaires, il est ici nécessaire de questionner leur perception de la réalité et leurs croyances éducatives ; c'est ce type de parents qui posent le défi le plus difficile aux intervenants. 3) Les parents du troisième type éprouvent du remords, se sentent coupables et injustifiés d'utiliser de la violence à l'endroit de leur enfant. Contrairement à ceux du deuxième type, ces parents s'attribuent le blâme de l'agression. Leur sentiment de responsabilité est une bonne base pour susciter un processus de changement chez ces parents.

L'AGRESSION EST UN ACTE VOLONTAIRE MAIS PAS NÉCESSAIREMENT PRÉMÉDITÉ

Néanmoins, l'agression est d'abord un acte volontaire (*agency*). Certains sont dans un état de déséquilibre lorsqu'ils se comportent de cette manière, d'autres le sont apparemment moins. Ainsi, ce comportement peut-il être plus ou moins conscient. Toutefois, dans les deux cas, l'agression est contingente ; elle produit des effets qui entraînent le contrôle accru de son état ou des événements.

[...] persons can choose violence in both regulated and dysregulated states. When persons are dysregulated, violence is a mean to restore disequilibrium, to get relief [...] Much violence, however, takes place in regulated states. Persons who perpetrate violence, whether regulated or not, find violence has many benefits. Violence gets people what they want. It solves problems. It makes people feel powerful and in control. It punishes people for transgressions sometimes only for the perpetrator sees. It restores honour. (Gilgun, 2000, p. 18.)

La violence est un bon moyen d'atteindre ses fins (lieu de contrôle plus interne). Elle permet aussi d'échapper à des états émotionnels négatifs et devient utile pour faire face au sentiment d'impuissance (lieu de contrôle externe). Il s'agit dans les deux cas d'un acte volontaire contingent

et instrumental, d'une manière de maîtriser les événements. Mais le caractère prémédité et délibéré de l'action distingue le « proactif » du « réactif ». Le niveau de conscience est en effet plus élevé chez le premier que chez le second. Il est permis de penser que le « proactif » a intériorisé des croyances plus explicites sur l'efficacité potentielle de l'agression en tant que moyen d'arriver à ses fins (*means to an end*), que ses actes sont plus intentionnels, que son comportement est plus gouverné par ses croyances que par ses émotions, qui ont moins le pouvoir de le dérégler. Le besoin de contrôle semble plus en amont des événements chez le « proactif ». Chez le « réactif », le besoin de retrouver le contrôle laisse supposer des états d'impuissance plus aigus et des réactions plus en aval des événements ; toutefois, les moyens de rerégulation sont antisociaux et, paradoxalement, soutenus par des croyances qui cautionnent encore de tels comportements dans certains réseaux. Les « proactifs » et les « réactifs » ont néanmoins des points communs : 1) leur apparente incapacité à déployer des stratégies de communication sociale efficace ; 2) l'importance de leurs émotions, soit parce qu'elles les dérèglent ou, au contraire, parce que le contrôle de l'autre procure une excitation ; et 3) une élaboration cognitive qui rend tolérable, acceptable et souhaitable le recours à l'agression. Gilgun (2000) conclut toutefois que, même si les processus cognitifs sont des opérateurs puissants, ils ne doivent pas occulter le pouvoir des émotions dans les transactions humaines.

Like Bandura (1977) theory of moral disengagement, relapse prevention focuses on cognitive processes and pays little attention to subjective human experience, although its importance is both embedded in its distancing language and made obscure by this abstract language. My research shows the centrality of individual human decision-making and the significance of emotions. (Gilgun, 2000.)

La théorie du comportement planifié : lorsque l'agression est instrumentale et consciente

L'intention est un important préalable de l'agir humain ; elle fournit les motivations qui poussent la personne à orienter son comportement dans une direction donnée. Elle exprime aussi une dimension de la conscience de l'agresseur et de sa capacité à planifier de manière délibérée ses comportements futurs. Selon Ajzen (1985, 1988), l'action planifiée serait influencée par les intentions³⁵, lesquelles seraient déterminées par trois facteurs : les normes sociales, les attitudes personnelles et le contrôle du comportement à adopter. Les normes sociales correspondent à la lecture que la

35. Lorsque le comportement est sous contrôle volontaire, les intentions et les attentes relatives à une certaine manière de se comporter ne devraient pas être différentes.

personne fait des attitudes collectives face à la violence ; à la manière qu'elle a d'évaluer la perception d'autrui quant aux conséquences sociales de la violence : tolérance ou intolérance du réseau social (réactions sociales). Les attitudes font référence aux évaluations personnelles des conséquences anticipées : sanctions criminelles, réactions de la conjointe, rejet et perte du respect d'autrui. Enfin, le contrôle que la personne juge avoir sur son comportement reflète son sentiment d'être capable de le produire ou de l'inhiber. Tolman, Edleson et Fenderich (1996) ont analysé si ces déterminants de l'intention et de l'attente de se comporter de manière non violente permettaient de prédire la récidive ou la non-récidive quatre mois plus tard chez 179 hommes dont l'agression physique et la menace envers leur conjointe avaient été suffisamment sévères pour que la cour leur ordonne de suivre une thérapie. Les facteurs qui prédisent le plus la non-récidive sont l'intention de ne pas être violent (dimension conative de l'attitude) et le sentiment de contrôler le comportement violent (lieu de causalité interne/cause contrôlable). L'influence des attitudes collectives et personnelles (dimension cognitive de l'attitude) est médiée par les intentions (ou attentes) de ne pas être violent. La perception de perdre le respect de sa famille et de ses amis est plus élevée chez les non-récidivistes. En outre, règle générale, les hommes connaissent bien les conséquences, car ils ont pu constater que leur conduite les avait amenés devant les tribunaux. Si l'on se fie à cette étude, le déterminant lié à la conscience du comportement qui prédit le plus efficacement l'occurrence ou la non-occurrence de la violence est l'attribution que le comportement violent est sous contrôle volontaire. Ce qui fait dire aux auteurs de l'étude que les programmes d'intervention devraient accentuer les habiletés de l'homme violent à contrôler efficacement ses comportements : la promotion des habiletés sociales, notamment la gestion pacifique des conflits, les techniques pour réduire leur tendance à nier et les amener à considérer leur comportement comme une prise de contrôle plutôt qu'une perte de contrôle. On renvoie ici implicitement aux théories de l'apprentissage (répertoire de comportements), de l'attribution (lieu de causalité/contrôlabilité) et de l'information sociale (choix des options non violentes).

Toutefois, le rôle des attitudes dans la récidive semble moins clair que celui du contrôle. Nous verrons plus loin, dans la section réservée aux données empiriques, que les hommes violents ont parfois tendance à sous-estimer les réactions négatives de la conjointe, à être peu sensibles aux conséquences morales de leur comportement, à faire preuve d'une plus grande volatilité émotionnelle et à surestimer l'efficacité de leur comportement violent (*rule governing behavior*).

RAPPORTS SOCIAUX, INTENTION ET RESPONSABILITÉ

On peut dire que le caractère plus ou moins prémédité des agressions physiques ou psychologiques définit le niveau de responsabilité du conjoint comme du parent. Cependant, les repères diffèrent lorsqu'il s'agit de juger du niveau de responsabilité du parent selon les paramètres d'intentionnalité. Le rôle important du parent dans la socialisation de l'enfant l'amène en effet à poser des gestes dont l'impact réel qu'il avait prévu pourra différer. Il est légitime, voire attendu, qu'un parent essaie de contrôler son enfant; ce qui est illégitime, ce sont les actes de contrôle excessif. Ainsi, une majorité de parents ne planifient pas d'être violents ou excessifs; ces comportements sont plus susceptibles de se produire de manière non réfléchie (Thompson et Jacobs, 1991). Ils peuvent même être effectués intentionnellement par des parents qui pensent le faire dans le meilleur intérêt de l'enfant (Sternberg et Lamb, 1991); l'acte est ici intentionnel, volontaire, mais ne comporte aucune intention de nuire. Il en va différemment des rapports entre conjoints. On ne s'attend plus d'un conjoint qu'il contrôle ou discipline sa partenaire, du moins dans les sociétés occidentales. Ces comportements font même de plus en plus partie de nos définitions collectives de la violence, à titre de comportements de domination (Ehrensaft et Vivian, 1999; Tolman, 1989; Turgeon, 1996). En somme, pour déterminer la gravité d'une agression en fonction de l'intentionnalité de celui qui la commet, il faut tenir compte de règles à géométrie variable. Les attentes d'un conjoint en matière de contrôle ne sont pas les mêmes que celles d'un parent, et cela influence l'évaluation que nous pouvons faire des relations entre l'intention et la responsabilité, voire de la culpabilité de l'agresseur.

En somme

Les théories du traitement de l'information sociale prennent appui sur les concepts de la psychologie sociale cognitive et de la cybernétique. Toute situation sociale comporte des informations: les comportements des personnes en cause, leurs émotions et leurs cognitions. Agressors comme victimes sont des percevants actifs; les comportements de l'autre sont d'abord captés et interprétés avant de donner lieu à une réaction qui sera par la suite évaluée. Les personnes agressives manifesteraient des déficits et des biais dans la manière de traiter les informations sociales, en amont comme en aval de leurs comportements. Les processus de traitement de l'information pourraient se reproduire d'une génération à l'autre et contribuer ainsi à la transmission intergénérationnelle de la violence. Les conduites agressives peuvent être motivées par des questions de sécurité et d'autoprotection; elles sont alors plus sous l'influence d'émotions qui déstabilisent et de cognitions inconscientes. L'agression est dans ce cas plus de type défensif et

le caractère intentionnel ou prémédité de ces comportements n'est pas évident. Par ailleurs, ces mêmes conduites peuvent aussi être déterminées par la recherche du contrôle et l'accès à des ressources; elles sont alors plus animées par une volonté explicite de produire un effet. L'agression est dans ce cas plus de type stratégique, offensif, voire prédateur. Il est alors important de comprendre à quel moment la violence est une prise de contrôle ou une perte de contrôle. Enfin, les manifestations de contrôle, même lorsqu'elles sont planifiées, seront jugées différemment selon qu'elles proviennent d'un conjoint ou d'un parent. Cela nous amène à explorer les influences sociales qui façonnent les activités cognitives des conjoints et des parents.

LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES, DES COGNITIONS ANCRÉES DANS LE SOCIAL: L'INFLUENCE DE LA PSYCHOLOGIE SOCIALE EUROPÉENNE

Les représentations sont réalisées dans des territoires cérébraux plus ou moins spécialisés selon la nature sensorielle des données en provenance du monde. Elles constituent des formes à partir d'ensembles de neurones connectés par des liaisons plastiques, c'est-à-dire versatiles, qui peuvent s'effacer, réapparaître, se renforcer ou s'estomper.

Jean Didier VINCENT, 2001
dans *Le Monde de l'éducation*, n° 294,
juillet-août 2001.

Il y a dans le racisme un noyau dur, un matériau impalpable qui résiste, autour duquel on peut tourner comme les électrons tournent autour de leur noyau, mais dans lequel on ne pénètre pas. Un noyau aussi dur et aussi résistant que la mort elle-même.

MOSCOVICI, 1984,
repris dans *Le Monde*, 25 avril 2002, p. 36.

Les représentations sont, comme les cognitions sociales, à la fois des produits et des processus; elles résultent de l'activité mentale par laquelle l'individu reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique (Abric, 1994; Herzlich, 1972). Trois paramètres la composent: une personne, un objet (la violence, les relations familiales, etc.) et une image (Jodelet, 1989 dans Lessard, 1998). Le référent (ou

l'image du réel) s'incarne dans les réseaux d'information qui sont associés à l'objet. Le produit de cette construction s'actualise dans les valeurs, les attitudes, les opinions, les schémas, les informations et les affects qui y sont associés³⁶. L'image que les gens se construisent de la violence se projette dans sa définition (manifestations), ses causes, ses buts et ses conséquences (Gobeil, 1996).

Les travaux de recherche en ce domaine ont porté sur trois grands objets (Jodelet, 1993 dans Lessard, 1998)³⁷ : les éléments du contenu, leurs processus d'élaboration ainsi que leur structure et leur organisation. Les éléments du contenu sont les thèmes constitutifs ou référentiels des représentations (informations, schémas, attitudes, normes, valeurs, attributions) ; ils donnent un sens aux réalités vécues, protègent l'identité, orientent et justifient les pratiques (Lessard, 1998). Nous avons déjà partiellement abordé ce point. Nous l'approfondirons dans le chapitre 4 par l'analyse des thèmes associés aux conceptions, attitudes et attributions qui distinguent les conjoints et parents violents des non violents. L'élaboration de ces représentations suit deux processus : l'ancrage et l'objectivation. Nous y reviendrons dans une prochaine section. Enfin, la structure et l'organisation de ces éléments suppose que certains sont plus centraux que d'autres. Moscovici (1986) renvoie ici au concept de champ pour en définir le contour. Abric (1976, dans Lessard, 1998) décrit le noyau central de ce champ comme le lieu fondamental autour duquel se construit la représentation ; imperméable au changement, il assure en quelque sorte son intégrité. Les schémas facilement accessibles, les attitudes plus centrales et les valeurs de base fortement associées à l'identité d'une personne ou encore les attributions très bien ancrées dans l'histoire sont les éléments qui occupent cette position. Autour du noyau, coexistent des éléments plus périphériques dont la stabilité varie selon leur distance par rapport à lui (Abric, 1994 dans Lessard, 2001). Liées plus concrètement à la réalité contemporaine, les attitudes peuvent servir à confirmer les schémas existants et ainsi défendre le système de représentation de l'individu. Nous avons déjà vu que des parents ou conjoints violents entretenaient bien souvent un rapport à la réalité « autoconfirmatoire », peu sensible aux faits présents et à l'analyse nuancée des événements. Ces éléments jouent alors un rôle plus défensif pour préserver les croyances fondamentales autour desquelles le moi s'est

36. La complémentarité des domaines de la cognition sociale et des représentations sociales est ici évidente.

37. Je remercie Geneviève Lessard, auteure du dernier chapitre de ce livre, pour m'avoir éclairée sur les différents objets de recherche dans le domaine des représentations sociales. Je lui suis beaucoup redevable pour l'écriture de cette section.

édifié³⁸. Ces éléments périphériques que sont les attitudes peuvent aussi être plus influencés par la réalité extérieure et favoriser l'adaptation de la représentation³⁹. L'ouverture des conceptions de la violence aux dimensions plus psychologiques, la modification des attitudes parentales à mesure que l'enfant vieillit et le fait que les attributions soient plus reliées aux circonstances des événements en témoignent.

LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES SONT DES MÉTASYSTÈMES

Les représentations sociales jouent un rôle fondamental dans l'interaction sociale puisqu'elles définissent ce qu'est la réalité, en même temps qu'elles produisent un système d'anticipation et d'attentes qui déterminent la relation de l'individu avec son environnement. Le rapport avec la réalité est donc médié par ces systèmes symboliques. L'étude des représentations sociales ne s'intéresse pas seulement aux contenus spécifiques des représentations, comme le fait la psychologie sociale cognitive, mais aussi aux principes, fondements ou schèmes organisateurs qui structurent ces mêmes contenus (métasystème) (Doise, 1990). Les attitudes sont aussi des théories sociales implicites qui favorisent l'intériorisation des normes sociales ambiantes; elles deviennent représentations lorsqu'elles révèlent les rapports sociaux et les réalités institutionnelles (pouvoirs). Ce sont des savoirs sociaux qui s'élaborent par des processus cognitifs mais aussi au gré des interactions de la personne avec les processus de régulation sociale que sont les normes, les routines, les pratiques (notamment maritales ou parentales) et les institutions sociales (la famille, l'école, le travail, l'État, la religion). Ils participent, de ce fait, à la reproduction sociale dans la mesure où, en tant que savoirs du réel, ils renforcent bien souvent ces mêmes processus sociaux. Les systèmes cognitifs sont à la fois structurés et structurants; ils sont d'importantes courroies de transmission des sociétés dans lesquelles nous vivons. Ils régulent les rapports entre les groupes, en organisant l'évaluation de l'environnement social⁴⁰.

38. Rappelons que les attitudes servent aussi à protéger l'estime de soi.

39. Les attitudes servent aussi à contrôler son environnement.

40. Le point de vue coconstructionniste de Valsiner, Branco et Dantas (1997) est partiellement compatible avec le champ des représentations sociales. Il stipule que les référents symboliques personnels s'élaborent de manière complémentaire et mutuelle avec la culture collective. « *Cultural messages are actively communicated (by parents) and equally actively reassemble by their recipient children, who are joint constructor of the new cultural knowledge through constructive internalization/externalization processes* » (Valsiner, Branco et Dantas, 1997, p. 284). Dans les deux cas, on postule que la réalité se construit en interaction avec le milieu social.

Deux exemples illustrent comment les représentations sociales structurent les relations parent-enfant et homme-femme. D'abord, les attitudes éducatives autoritaires, ce que Miller (1986) nomme « la pédagogie noire », révèlent d'abord une manière de positionner l'enfant par rapport au parent. Le schème fondateur est patriarcal, la distribution du pouvoir étant asymétriquement répartie entre le parent et l'enfant. Ces attitudes expriment aussi une conception négative de l'enfance (l'enfant malicieux, à dresser), alimentées par les croyances protestantes et calvinistes (Baumrind, 1996), qui se représentent le monde comme quelque chose d'hostile ou de conflictuel qu'il faut affronter. L'éducation parentale étant un moyen important de régulation sociale (socialisation), le parent se débrouille comme il peut pour inculquer à son enfant des stratégies pour faire face à ce qu'il a expérimenté du monde social⁴¹. C'est ainsi que les pratiques disciplinaires très coercitives (*harsh discipline*) ou très axées sur l'obéissance de l'enfant se trouvent légitimées par une lecture très contraignante de l'environnement dans lequel l'enfant⁴², devenu adulte, aura à s'adapter et de la manière de le faire : en l'affrontant de manière conflictuelle (ou *adversarial*) ou en s'y conformant de manière quasi compulsive. Dans les deux cas, les représentations des parents laissent entrevoir une perception essentiellement menaçante du réel. La religion et la défavorisation sociale sont des facteurs macrosociaux qui nourrissent chez l'adulte cette représentation hostile de son environnement.

Ensuite, l'approbation du recours à la violence envers la conjointe est le second exemple qui indique une manière de concevoir le rapport social homme-femme. Plus qu'un discours narratif individuel, cette attitude est aussi un discours normatif sur la société qui en dit long sur la collectivité dont fait partie celui qui l'adopte. Ce référent (ou cette image des rapports homme-femme) permet la légitimation de l'agression de l'homme dans sa vie privée ainsi qu'une conception pour le moins suspecte de l'égalité entre homme et femme. Des attitudes sexistes supposent une perception des femmes et des hommes fortement en fonction de la

41. Ces pratiques éducatives sont courantes chez les parents qui ont subi des mauvais traitements. Elles sont aussi plus fréquentes dans les milieux défavorisés où les stress sociaux se conjuguent avec les stress parentaux. Dès les années 1960, Kohn avait constaté que les croyances éducatives des pères provenant de classes ouvrières (cols bleus) visaient la conformité (obéissance, propreté, etc.), alors que celles des pères de classes plus favorisées (cols blancs) insistaient davantage sur la créativité et l'autonomie (Kohn, 1977). Dans son interprétation, le sociologue soulignait le caractère instrumental des attitudes parentales, moyen de socialisation à l'environnement spécifique dans lequel le parent interprète que son enfant va avoir à s'adapter. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre 4.

42. L'étude de Deater-Deckard et Dodge (1997) est très éloquentes à ce sujet (voir le chapitre 2).

catégorie sociale de genre ; celle-ci s'avère dès lors très saillante pour le percevant. Bien que le sexisme et le patriarcat ne soient pas des concepts synonymes, le second renvoyant plus explicitement à la distribution du pouvoir au sein de la famille, ces deux schémas organisateurs sont intimement liés. Des attitudes se fondant sur des valeurs comme le patriarcat et le sexisme s'associent bien souvent à des attitudes portant sur d'autres thèmes connexes comme une certaine conception du contrôle et des relations intimes. On peut poser l'hypothèse que les représentations sont alors faiblement schématisées en fonction de thèmes comme la communication, la liberté, la justice, l'égalité, la solidarité, la responsabilité ou encore l'éthique. Des représentations sociales qui cautionnent et orientent le recours à la violence privée sont tissées à partir de construits sociaux qui alimentent le développement et le renforcement de certains schèmes au détriment de d'autres. Ces référents sont faiblement connectés à des images dissonantes comme celles véhiculant des représentations plus pacifiques des rapports humains.

REPRÉSENTATIONS, RAPPORTS SOCIAUX ET IDÉOLOGIES

Dans notre culture, on encourage l'enfant blessé à faire une carrière de victime. Anna Freud disait qu'il faut deux coups pour faire un traumatisme : le premier dans le réel, c'est la blessure ; le second, dans la représentation du réel, c'est l'idée qu'on s'en fait sous le regard de l'autre. Or, nous avons précisément tendance à enfermer l'enfant blessé dans une étiquette qui l'empêchera de s'en sortir.

Boris CYRULNIC

Ces représentations du monde social (de l'enfance, de l'éducation, de la division des genres, des relations homme-femme) se fondent sur des principes générateurs qui sont de véritables prises de position (l'enfant face au parent ; l'homme face à la femme) ; elles sont liées à des insertions spécifiques dans le contexte d'une mosaïque de rapports sociaux passés et présents (Moscovici, 1986). Ainsi, les représentations des rapports entre parent et enfant ou encore entre conjoints, sont influencées par les expériences de différents rapports sociaux, comme femme ou comme homme, comme enfant ou encore comme témoin des rapports entre les conjoints qu'ont été leurs parents. Ces expériences ne sont pas neutres ; elles sont modulées par le genre, la classe sociale ou la culture et la cohorte historique d'appartenance. Rappelons qu'en l'espace de moins de vingt ans (de 1968 à 1992), les normes à propos de la violence privée et des pratiques familiales violentes de la population états-unienne ont considérablement évolué (Straus et Mathur, 1996) : d'hégémoniques qu'elles étaient,

elles se sont progressivement différenciées selon les classes sociales, la scolarité ou les régions du pays (nord-sud) (voir le chapitre 2). L'ancrage social du parent comme du conjoint façonne ses représentations autant que ses conduites.

La culture véhicule ainsi des repères symboliques qui façonnent le rapport à la réalité et conditionnent les expériences sociales du parent et du conjoint violent. L'ethnopsychologie s'est penchée sur les différences de conceptualisation afin de mieux comprendre les liens singuliers entre émotions, cognitions et comportements propres à une culture. Les systèmes de perception, de compréhension et d'explicitation des réalités sont largement filtrés par la culture, pas toujours accessibles directement ou formellement. Levy (1984) a développé les concepts d'hypercognitions et d'hypocognitions. Dans le premier cas, le système culturel a produit une diversité de schémas pour interpréter et comprendre certaines expériences, alors que dans l'autre, ces expériences sont vécues de manière privée et tacite. Certaines cultures sont plus centrées sur des émotions, comme la honte, et d'autres, sur la culpabilité (Maitra, 1996). Les sociétés du bassin méditerranéen ou de l'Asie du Sud sont plus préoccupées par l'honneur et la réputation (la honte). Les sociétés influencées par l'héritage judéo-chrétien sont davantage centrées sur l'internalisation du contrôle (la culpabilité). C'est pourquoi la réparation d'une offense procède selon des logiques différentes. Dans le premier cas, on doit restaurer l'honneur et faire en sorte que la victime récupère sa position de droit dans son groupe. Dans le second, on vise plus la réparation de l'estime de soi⁴³. L'identité d'un individu qui évolue dans une culture centrée sur un schème de honte est fortement dépendante du regard des autres; ce sont des sociétés plus sociocentriques. Dans les sociétés plus axées sur la personne, l'estime de soi dépend davantage du regard individuel. La honte, comme la culpabilité, sont néanmoins des émotions sociales qui favorisent l'installation de processus d'autocontrôle. Ce sont des moyens de régulation sociale importants⁴⁴. La honte produit des réponses d'évitement, de réparation ou de vengeance. La culpabilité invite le sujet à faire amende honorable et aussi à se faire pardonner. C'est ce qui fait dire à Shaver *et al.* (1987) que ces deux émotions reposent sur le même prototype émotionnel de base.

43. Certaines agressions sont en effet vécues comme un moyen de restaurer l'identité de l'agresseur blessé dans son honneur ou son estime de soi.

44. La morale et la culpabilité sont des façons qu'ont trouvées les sociétés modernes pour éloigner l'individu de la violence. L'État de droit et la morale, inventés récemment par l'homme, sont des moyens pour réguler les comportements sociaux entre humains (Rocher, 2001).

Shalhoub-Kevorkian (1997) décrit bien la très grande permissivité des sociétés arabes face à la violence faite aux femmes. Les jeunes filles sont socialisées à considérer le mariage comme une valeur très importante et à préserver l'honneur de la famille et le respect social. Des attitudes favorables à la violence faite aux femmes, observées chez des hommes arabes en Israël, seraient associées à la structure patriarcale et non égalitaire des mariages, à une division stéréotypée des rôles sexuels, à des attitudes négatives face aux femmes, à une faible capacité à communiquer et au fait d'avoir été témoin de violence dans la famille d'origine (Haj-Yahia, 1997). Lorsque les femmes sont battues, non seulement elles n'ont pas accès à de l'aide, mais le réseau informel les empêche d'envisager d'autres options.

This socio-cultural and religious ostracism of women is well ingrained into women's cognition. It creates a psychological barrier for women which prevents them from violating the norms. With time, women develop self-sanctions that forbid them from violating the norms. (Shalhoub-Kevorkian, 1997, p. 6.)

Lorsque la religion et la culture se conjuguent pour confiner la femme dans un rôle subordonné, la probabilité est forte non seulement qu'elle soit violentée mais aussi qu'elle n'ait pas les repères symboliques pour juger cette situation inacceptable. C'est le cas des femmes arabes qui vivent dans des sociétés islamiques. La position de la femme est inextricablement liée à l'identité arabe, fortement influencée par la religion musulmane⁴⁵. Or, cette position socialement désavantageuse participe directement à l'élaboration de représentations qui contribuent à la vulnérabilité de ces femmes.

Not only was the structure of the social system very patriarchal, the ideologies used to justify the system were patriarchal as well. [...] in the Arab world, cultural nationalism and Islam appear as practically interchangeable terms [...] belief that such a step would reinforce imperialism's attempt to change Arab identity which is itself closely tied to Islam [...] (Shalhoub-Kevorkian, 1997, p. 6.)

Chaque personne occupe différentes positions à la fois, qui reflètent la diversité des insertions dans un ensemble de rapports sociaux traversés par diverses idéologies qui coexistent plus ou moins bien entre elles. Le pouvoir va donc dépendre de ces configurations singulières : par exemple, être homme, de race blanche, de religion musulmane, sous-scolarisé et

45. Il existe d'autres religions dans les milieux arabes. Néanmoins, la religion musulmane y est dominante. Dans un nombre croissant de cas, la religion domine aussi la vie politique et civile des peuples. On parle d'islamisme lorsque la vie publique et la vie privée des individus sont régies par ses prescriptions religieuses.

pauvre *versus* être femme, de race noire, athée, scolarisée et économiquement aisée. C'est ainsi que les émotions, conceptions, attitudes et attributions qui alimentent les représentations de la violence envers l'enfant ou la femme nous renseignent sur l'expérience sociale de la hiérarchie, du pouvoir, des relations familiales et sur la manière dont l'identité personnelle ou collective est structurée.

[...] *her inaction (and silence) suggests collusion. In fact, it is an indication of the desperation by the limited vocabularies of self-definition permitted by her culture and the terrible price she must pay to preserve her identity within her culture.* (Rimonte, 1991, p. 1319, dans Mills, 1996.)

En somme, les contenus cognitifs sont organisés suivant des schèmes révélant un réseau d'associations qui reflètent non seulement les dynamiques symboliques personnelles mais aussi celles des rapports sociaux ancrés dans une culture particulière (Doise, 1990). Les représentations se situent au carrefour des dynamiques cognitives et des dynamiques sociales.

L'ANCRAGE ET L'OBJECTIVATION

Phenomenological perspective could be useful in the study of common couple violence at the micro level because it focuses sharply on meanings and understandings as critical components of social action.

GRANDIN et LUPRI, 1997

La construction et l'évolution des représentations s'opèrent suivant deux processus : l'ancrage et l'objectivation (Doise, 1990 ; Jodelet, 1989 dans Lessard, 1998). L'ancrage rend familier ce qui ne l'était pas, en évaluant la nouveauté en fonction d'un cadre de référence. Comme nous l'avons déjà relevé, les processus d'attention, de rétention et de rappel de l'information ne sont pas aléatoires. Ils sont gérés par les schémas déjà emmagasinés dans la mémoire. Or, ces schémas instruisent sur les fondements idéologiques à partir desquels la personne construit un sens. Ainsi, pour des parents qui sont bien positionnés dans l'échiquier social (scolarité, revenu, emploi, statut, etc.), il est important d'aider les enfants à raisonner, à être curieux et à devenir intelligents. En fait, ce sont des croyances très stratégiques, puisque la lecture de l'environnement dans laquelle ils sont eux-mêmes « ancrés » leur révèle le caractère très instrumental de ces compétences dans une économie du savoir (Ogbu, 1981). Pour un groupe croissant d'adultes, la communication et l'égalité sont des schèmes centraux

de leur conception du couple « moderne »⁴⁶. Même si l'idéologie dite moderne du couple est plus satisfaisante pour le groupe social des femmes, il n'en demeure pas moins qu'on est toujours dans l'univers des représentations. Elles semblent tellement naturelles qu'on oublie parfois qu'elles reposent aussi sur un système de croyances socialement construit et spécifique qui a « bien heureusement » contribué à transformer la réalité des femmes. Plus une représentation sociale est partagée et convenue, plus elle est « naturalisée » (Doise, 1989). Pour en arriver à un tel résultat, un deuxième processus est nécessaire : l'objectivation.

L'objectivation consiste à sélectionner des informations parmi celles qui circulent à propos d'un objet donné et à les ordonner de manière cohérente. La communication avec son milieu, mais aussi les contraintes qui lui viennent de ses appartenances sociales multiples, orientent et structurent les éléments constitutifs de la représentation (Lessard, 1998). Alors que l'ancrage informe sur les repères préexistants, l'objectivation décrit le processus de catégorisation qui n'est pas qu'une activité cognitive. Comme nous l'avons vu plus haut, les psychologues sociaux nord-américains ont centré l'analyse de ces processus sur leur dimension individuelle (attention, mémoire, etc.). Mais c'est aussi un processus de régulation sociale. Nos descriptions de la réalité en apparence « objective » (cet enfant est hyperactif, cette femme est dépressive) sont autant de reconnaissances immédiates d'interprétations qui sont en fait une manière méconnue de perpétuer les hiérarchies (et les pouvoirs). Non seulement elles confirment la place des autres (l'enfant dérangeant, la femme qui a des problèmes psychologiques), mais elles donnent aussi à l'observateur le sens de sa propre place. Le diagnostic justifie le rôle des intervenants ou du chercheur et légitime une approche psychologisante des problèmes qui sont aussi sociaux. C'est souvent notre propre rapport aux réalités qu'on tente de décrire ou d'expliquer et qu'on parvient à légitimer par le processus d'objectivation. L'enfant difficile peut aussi être représenté comme souffrant; il peut aussi résister à un pouvoir : celui du parent, du professeur ou de l'intervenant, bref des institutions sociales et des normes qu'elles véhiculent. La femme dépressive peut aussi être victime de violence et d'impuissance psychologique, symbolique (aliénation), sociale (isolement) et économique (pauvreté). La monoparentalité peut être dépeinte comme une caractéristique personnelle des femmes ou comme

46. Palacios (1996 dans Bugental et Johnston, 2000) s'est intéressé à la diversité des cognitions parentales en Espagne. Ce chercheur a constaté trois types de systèmes de croyances parentales : le système traditionnel conçoit que les caractéristiques d'un être humain sont stables; le système moderne que la nature humaine est malléable et le système paradoxal est un mélange plus ou moins consistant des deux premiers.

un indicateur de contexte adverse et difficile (Chamberland, 1996b). Un intervenant peut identifier la femme ou l'enfant en besoin d'aide comme un patient, un bénéficiaire, un usager, un client ou un citoyen. Nos descriptions ne sont pas neutres; elles révèlent notre rapport social face à l'autre et notre propre construction de la réalité. Elles confirment le *statu quo* et les pouvoirs dominants ou s'inscrivent en faux contre eux (Lemay, 2000). Récemment, Foglia (2001), chroniqueur à *La Presse*, a fait une analyse intéressante de l'effet analgésique du processus d'objectivation dans un texte qu'il a intitulé « La morale scientifique ».

Madame Ayotte est devant le problème de la drogue dans le sport comme madame la juge dans le procès Hilton devant Hilton : elles sont toutes les deux devant un monstre. Mais elles sont, toutes les deux, devant une culture et elles n'ont pas l'air de s'en douter. Hilton est le produit d'une sous-culture, une sorte de non-être au-delà même de toute l'amoralité. Cela n'atténue en rien la gravité des accusations [...] ce qui me tanne, c'est d'entendre parler de Hilton « de notre point de vue », du point de vue de notre normalité, de nos valeurs. C'est d'une vanité absolue [...] Pour influencer sur ce monde particulier, il faudrait le comprendre. Et pour cela, d'abord l'entendre. (Foglia, 2001, p. 5.)

Il arrive malheureusement que les chercheurs intéressés par la violence privée commettent le même type d'erreur ! Par l'objectivation, ils séparent les contenus mentaux des individus (conception de la violence), de leurs jugements et de leurs idées (schèmes, attitudes, attributions), ce qui leur confère un caractère extérieur et en fait une « substance » ou une force autonome ; en se projetant et en prenant ainsi figure, ils donnent l'impression d'être vrais et indépendants de celui qui les a construits (Moscovici, 1986).

En somme, les psychologues sociaux européens reconnaissent, comme leurs collègues nord-américains, l'existence de processus cognitifs, telles la sélection et la mise en ordre des informations sociales. Toutefois, leurs points de vue se distinguent sur deux questions : l'une est épistémologique (la construction de la réalité) et l'autre est théorique (les déterminants des contenus). La naturalisation des faits suppose une conception constructiviste du rapport à la réalité ; celle-ci est continuellement médiée par des systèmes d'interprétation d'origine sociale. Il n'y a pas de réalités objectives mais il y a effort actif du percevant à l'objectiver et la légitimer. Pour les psychologues sociaux nord-américains, la description des processus de traitement de l'information permet objectivement d'accéder à la réalité perçue. Leur épistémologie est donc positiviste. La production des contenus fait également l'objet de deux conceptions distinctes : habituellement, les psychologues nord-américains considèrent les contenus comme des caractéristiques individuelles, même s'ils prennent racine dans

l'interaction sociale, tandis que leurs collègues européens utilisent les concepts d'ancrage et de métasystème pour situer ces contenus dans les dynamiques sociales dans lesquelles ils se sont élaborés.

L'origine des contenus des cognitions est en grande partie sociale et culturelle⁴⁷. Les schèmes, comme les attitudes, sont non seulement des indicateurs du fonctionnement cognitif d'une personne mais aussi du milieu social dans lequel cette activité se produit. La psychologie sociale nord-américaine étudie l'individu dans son environnement social. Même si les objets étudiés sont surtout sociaux (attitudes parentales, relations intergroupes, etc.), les théories explicatives sont, de façon générale, confinées dans le champ des théories en psychologie (théories de l'apprentissage, sciences cognitives, etc.). De son côté, la psychologie sociale européenne étudie le social dans l'individu (Moscovici, 1986). Son objet et ses théories explicatives n'empruntent pas qu'à la psychologie, mais aussi à la sociologie ou à l'anthropologie.

DES DYNAMIQUES COGNITIVES QUI STRUCTURENT LES PROTOTYPES MÉDIANT NOTRE RAPPORT AU RÉEL

Comme nous l'avons vu, les processus d'ancrage et d'objectivation influencent la manière dont la réalité est perçue. Mais comment cette perception évolue-t-elle ? Est-elle en mouvance ou figée dans l'histoire de la personne ? Piaget avait déjà identifié deux processus qui interviennent dans la construction de la réalité : l'assimilation⁴⁸ et l'accommodation (Piaget, 1954). Dans le premier cas, le schème est confirmé ou encore enrichi et dans le second, il est transformé et remodelé. Ceux qui interprètent les événements de manière rigide et automatique font référence à des images enracinées dans leur histoire et ont moins tendance à utiliser leur expérience contemporaine pour faire évoluer leurs référents. Leur pensée se fonde sur un nombre restreint des schèmes qui n'invitent pas à interpréter les situations sociales de manière nuancée. Ils sont fortement schématiques pour ce qui est de certains thèmes sociaux et aschématiques pour bien d'autres. Ils sont peu enclins à faire évoluer leurs représentations. Leurs perceptions sociales renvoient à une image plus figée et stéréotypée des personnes et des événements. Ils risquent plus

47. Nos souhaitions toutefois mettre un bémol à cette affirmation. Comme nous l'avons dit dans le chapitre 2, l'humain est un primate civilisé. Cette détermination historique et son ancrage biologique ne doivent toutefois pas être négligés ni occultés.

48. Le neuropsychologue Hebb fait référence au concept de *mental set* pour décrire la tendance à répondre à une nouvelle situation en fonction de schèmes familiaux.

de faire appel à des prototypes sociaux qui réduisent la complexité psychologique et sociale des événements auxquels ils font face, surtout si ces derniers génèrent de l'incertitude, de la peur ou de la colère. Les catégories sociales sont plus rigidelement constituées selon une logique binaire. Leur monde est plus manichéen : idéaliser ou haïr. Enfin, leur dynamique cognitive les entraîne dans un processus plus confirmatoire qu'accommodatoire (Bugental, 1993). La seconde dynamique cognitive est plus centrée sur l'exploration, l'enrichissement des schèmes et leur éventuelle accommodation ; cette approche favorise l'analyse et l'intégration de nouvelles informations. La complexité intégrative à laquelle nous faisons référence précédemment nécessite une telle approche dans le traitement de l'information.

Les catégories sociales qui émergent à la faveur de ces dynamiques cognitives produisent des prototypes de nature variable. Le prototype⁴⁹ n'est pas nécessairement une catégorie construite selon une logique aristotélicienne : son contenu est composé de différents éléments (Rosch, 1975 dans Doise, 1990). Par exemple, l'agression physique peut révéler un élément central dans le prototype « violence », alors que l'agression psychologique resterait plus périphérique. Les temps de réaction sont à cet égard d'excellentes mesures pour juger si un élément est ou non perçu comme un bon exemple de la catégorie (Doise, 1990).

La sensibilisation à la violence familiale, qu'elle se fasse par procuration (messages sociaux antiviolence) ou de façon directe (sa propre expérience), peut amener l'individu à faire évoluer ce prototype. L'assimilation de nouveaux contenus à un réseau de schèmes préexistants peut finir par faire changer la représentation traditionnelle du prototype. Ce processus d'ancrage peut susciter l'enrichissement du prototype. Or, l'expérience de la vie peut favoriser le changement des représentations de la violence. Ainsi, Gobeil (1996) a constaté que les définitions du concept de violence des adultes (population d'intervenants) étaient moins restrictives que celles des jeunes. Les jeunes interviewés dans son étude percevaient

49. Le prototype est une catégorie sociale élargie constituée d'un réseau de schèmes plus ou moins fortement associés entre eux. Les attributs catégoriels et les critères d'inclusion ou d'exclusion sont multiples. Les prototypes sont les membres d'une catégorie qui la représentent le mieux. Des résultats de recherche montrent que les sujets traitent différemment, du point de vue cognitif, les éléments (schèmes) considérés comme bons ou mauvais exemples (temps de reconnaissance) (Rosh, 1973, 1975 dans Doise, 1990). En fait, le prototype rend compte de la structure interne qui permet de comprendre l'organisation cognitive sous-jacente aux catégories sociales. Dans nos recherches, les agressions psychologiques sont les éléments les moins représentatifs de la catégorie prototypique « violence » et les agressions physiques ceux qui lui sont le plus associés.

l'agression physique comme le baromètre de la violence ; l'agression psychologique, jugée moins violente, était plus associée à de la méchanceté. L'expérience de la vie peut donc faire évoluer les représentations !

Le cheminement personnel qui fait suite à une intervention sociale influence lui aussi la manière d'objectiver la violence familiale. Dans la recherche de Chamberland, Fortin, Turgeon, Laporte et Léveillé (2003), des hommes violents qui ont suivi une thérapie et qui disent ne plus agresser physiquement leur partenaire depuis au moins un an, reconnaissent plus de comportements de violence physique et de violence psychologique que les hommes qui se trouvent au début de leur thérapie et même que des hommes recrutés dans la population en général. Leur définition de la violence est aussi plus large ; elle inclut beaucoup plus d'éléments concrétisés par différentes formes d'agression physique ou psychologique. Le prototype « violence » est en somme plus riche en contenus ; la signification du réseau d'associations lié au prototype « violence » est plus diverse et permet une interprétation sociale plus nuancée. Comme nous n'avons pas de mesure du prototype au pré-test, nous ne pouvons pas en déduire que cela viendrait de l'expérience de conscientisation qu'ils ont vécue durant leur thérapie.

La recherche de Turcotte (2002) peut cependant répondre en partie à cette interrogation. Il a réalisé des entrevues auprès d'hommes à différents moments dans leur thérapie. Il constate que le travail de conscientisation permet progressivement à ces hommes de réfléchir sur leur situation personnelle avec de plus en plus de nuance. D'abord leur *schéma de violence* se transforme ; ils apprennent à mieux reconnaître ses différentes manifestations. Puis, ils deviennent de plus en plus capables de se concevoir comme violents (*schéma de soi*). Ils apprennent aussi à détecter la violence chez les autres (*schéma de violence*). Enfin, ils sont de plus en plus capables de comprendre qu'ils font partie du problème, qu'ils en sont aussi une cause (*schéma d'attribution*). Leur manière d'objectiver leur expérience se transforme au fil des rencontres : le déni s'estompe, l'auto-observation augmente, la capacité de se comparer aux autres s'améliore et la valorisation de la violence diminue. Le problème n'est plus considéré comme un problème de couple ou comme une réponse à une provocation ; c'est de la violence conjugale. La pensée est plus complexe et flexible et les causes sociales sont appréhendées. Bref, la représentation sociale de la violence dans les relations intimes est modifiée et devient plus compatible avec une vision critique axée sur l'oppression de genre.

La recherche de Damant, Paquet, Bélanger et Dubé (2001) illustre la diversité des représentations de la violence conjugale chez trois groupes de femmes victimes entourées par des acteurs sociaux dont les représentations de la violence conjugale sont très variées. Dans le premier groupe,

les femmes font plutôt l'expérience de l'impuissance. Les indices sont nombreux. Elles ressentent plus de peur, de dépression mais aussi de colère. Le discours social des intervenants impliqués (policiers, médias, parents) conforte la femme dans la privatisation de sa victimisation : le respect de la vie privée et des attributions qui innocentent le conjoint (alcool, fatigue, stress) ou blâment la conjointe (provocation). Avec pour résultat que ces femmes considèrent qu'il s'agit d'un problème de couple. Dans le second groupe, les femmes font une prise de conscience ; elles ont le sentiment d'être crues et protégées et vivent moins d'impuissance. Les réactions du milieu social sont plus critiques envers le conjoint : il y a plus d'indignation et cette violence privée est moins tolérée. Non seulement le problème conjugal est-il plus reconnu, mais les femmes sont plus identifiées comme les victimes et les hommes comme les responsables. Les problèmes de couple se transforment en violence conjugale. Ces femmes sont plus susceptibles de faire des démarches sociopénales sans pour autant aller au bout de leur démarche. Dans le troisième groupe, les femmes sont celles qui témoignent par leurs représentations d'une expérience d'appropriation plus importante. Malgré la peur, elles rapportent une perception de contrôle et même de bien-être personnel. Elles lient la violence conjugale au contexte social et lui reconnaissent le statut de problème social. De moins en moins d'intervenants tiennent ce discours. L'action auprès de ces femmes est plus sociale. Les démarches judiciaires pour porter plainte ne favoriseraient pas en tant que telle l'acquisition du pouvoir, mais le fait qu'elles les aient suivies jusqu'au bout indique qu'elles sont dans une démarche d'appropriation⁵⁰. On peut donc postuler que les représentations de départ, celles des femmes et de ceux qui les soutiennent, sont des déterminants importants de leur prise de pouvoir dans le système judiciaire.

On constate donc que la sensibilisation et l'intervention sociales contribuent à faire évoluer le prototype de « violence ». Toutefois, cela peut aussi entraîner sa « dénaturalisation ». Par exemple, l'approche de la « tolérance zéro » affichée dans de plus en plus de milieux et prônée par un nombre croissant d'acteurs sociaux peut à la limite favoriser une banalisation de la violence. Insulter une fois sa conjointe ou son enfant durant la dernière année ne fait pas de cette femme ou de cet enfant des victimes de violence conjugale ou parentale. C'est pourquoi nous avons privilégié, dans le chapitre 1, le recours au schéma d'agression qui peut être qualifiée de violente ou, dans ses extrêmes, d'abusives ; une agression en soi, selon nous, peut ne pas être associée au prototype de « violence ».

50. Mills (1996) a un point de vue intéressant sur la dominance du schéma sociopénal comme réaction sociale à la violence conjugale. Elle défend l'idée que cette représentation des solutions ne convient pas à toutes les cultures ni à toutes les femmes.

REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE À L'ENDROIT DES ENFANTS ET DES FEMMES : CONSTRUIRE UNE IMAGE PLUS CLAIRE

L'agression, la violence ou l'abus psychologique sont des phénomènes plus difficiles à cerner; les représentations associées à ces phénomènes sont floues; les repères sociaux et symboliques sont encore peu construits⁵¹. Intégrer de telles expériences dans le schème de violence contribuerait à l'enrichir de nouvelles significations et à rendre visibles des situations souvent vécues difficilement par les victimes. Deux recherches québécoises récentes ont contribué à éclairer les phénomènes de violence psychologique envers les enfants et les femmes. La recherche de Gagné (1999) a enrichi les représentations qu'on se fait de la violence psychologique envers les enfants ainsi que les dynamiques cognitives en jeu dans l'élaboration cognitive de ces mêmes représentations. L'étude de Ouellet et Clément (1996) a fait des avancées significatives pour les représentations de la violence faite aux femmes dans un contexte conjugal.

Gagné (1999) a montré que l'impact des agressions psychologiques était au cœur de la représentation sociale de la violence psychologique chez les 26 adultes interviewés dans son étude. Il y a violence lorsqu'il y a blessures ou menaces à l'intégrité psychologique. On s'exprime ainsi pour concrétiser ce phénomène par essence plus abstrait et intangible :

- « la destruction : ça gruge, casse, écrase, abat, anéantit ;
- la dévalorisation : ça abaisse, rabaisse, diminue, déprécie, disqualifie ;
- la perte : ça gâche la vie, ça fait perdre, ça coupe, ça enlève quelque chose ;
- l'impact, la séquelle : ça fait mal, ça fait souffrir, ça rend pogné, ça traumatise, ça laisse des traces, ça ébranle, débalance, désorganise [...] » (Gagné, 1999, p. 70).

Elle est généralement définie en comparaison avec la violence physique : « L'agression psychologique équivaut à un coup, mais un coup invisible [...] [qui] atteint l'intégrité psychologique, affective, morale et même spirituelle de l'enfant victime » (Gagné, 1999, p. 67). Trois processus cognitifs ont été retenus pour faire ressortir ces impacts : l'observation, l'empathie et l'introspection. Le premier processus est l'observation, rétrospective ou prospective ; il permet de déduire qu'un enfant est victime. La perception d'un fonctionnement perturbé ou la prise de conscience

51. La mobilisation récente des chercheurs et des intervenants vis-à-vis de ces problèmes laisse suggérer une évolution et un enrichissement de ces repères dans les prochaines années.

de conduites parentales problématiques génèrent chez l'observateur l'interprétation de ce que l'enfant ressent ou l'anticipation d'une éventuelle détérioration. L'assimilation des conduites parentales à un schème de violence psychologique s'élabore par la contingence inférée entre la cause (la conduite parentale) et l'effet sur l'enfant. Le second processus est l'empathie. Ici, l'observateur projette ses propres émotions sur l'agresseur ou la victime (compassion, douleur, etc.). La relation entre la conduite parentale et les émotions pénibles que cette scène a déclenchées est à la base du processus d'assimilation. Le dernier processus est l'introspection; il fait appel aux expériences passées comme victime. La perception d'une contingence entre le comportement parental et l'effet passé et présent sur la victime, puis l'assimilation de ces mêmes conduites à un schème de violence psychologique procèdent de manière idiosyncratique, par phénomène de recul et d'autoanalyse.

Outre l'impact, le jugement normatif favorise l'émergence de représentations autour du thème de la violence psychologique à l'endroit des enfants. Les valeurs, attitudes et croyances sur les droits et les besoins des jeunes, le rôle parental et une certaine conception de ce qu'est une relation parent-enfant de qualité, façonnent les opinions et le processus d'assimilation des réalités vécues à de la violence psychologique. Nous avons amplement montré l'influence des référents symboliques et sociaux dans la construction des repères personnels et sociaux dans ce chapitre et dans les chapitres 1 et 2.

Après avoir fait une revue exhaustive des ouvrages et réalisé des entrevues auprès de 19 adultes (10 hommes et 9 femmes), Ouellet et Clément (1996) ont retenu trois paramètres pour circonscrire l'expérience de la violence psychologique chez les femmes: l'origine du comportement, sa nature et son effet sur la victime. Contrairement à Gagné (1999), elles accordent une importance particulière à l'intention de l'agresseur; l'intention de blesser⁵² et le caractère répétitif du comportement, alors que la victime signifie qu'elle est affectée par ce même comportement, font partie intégrante de la représentation⁵³. Les manifestations peuvent être directes ou indirectes, actives ou passives. Blâmer, boudier, contrôler, dégrader, harceler, intimider, sur/sous-responsabiliser sont des agressions directes

52. En cela, elles rejoignent le point de vue de plusieurs chercheurs. Notons que Campbell, Sapochnick et Munger (1997) utilisent cet argument pour dire des conduites expressives indirectes (râler ou jurer contre l'autre en son absence) qu'elles ne sont pas intrinsèquement une forme d'agression, précisément parce que l'intention de nuire n'est pas démontrée.

53. Pour notre part, nous avons indiqué dans le chapitre 1 que l'intentionnalité n'est pas une condition nécessaire à la présence d'événements violents.

actives ; simuler l'indifférence ou priver intentionnellement sont des agressions directes passives. Agresser leur enfant est une agression indirecte active commise à l'endroit des femmes ; nier la condition ou l'état de l'autre est une agression indirecte passive. Dénigrer, humilier, insulter ou rabaisser sont les agressions les plus souvent évoquées tant par les hommes que par les femmes participant à l'étude. Toutefois, la référence au contrôle est trois fois plus présente dans les entrevues réalisées auprès des femmes. La présence de comportements contrôlants chez les conjoints violents a bien été documentée dans d'autres recherches (Ehrensaft et Vivian, 1999). En outre, les femmes de l'étude de Ouellet et Clément (1996) parlent des différentes réalités de violence psychologique de manière beaucoup plus personnelle et concrète que les hommes : « c'est se faire dire [...], ce sont des remarques qui me blessent, des paroles qui me font sentir, etc. » (p. 61). Les hommes en parlent de manière plus neutre et plus abstraite, comme s'ils étaient extérieurs à la situation : « c'est quelqu'un qui dit à sa femme, c'est le gars qui traite sa femme comme si [...], c'est quelqu'un qui n'a pas de respect pour sa femme, etc. » (p. 62). Comme dans l'étude de Gagné (1999), plusieurs propos des participants font des conséquences de l'agression une partie intégrante de la représentation. Pour tous les adultes, la violence psychologique fait plus mal que la violence physique. Pour les hommes, elle détruit, blesse, atteint, décourage, induit le doute et mène au suicide. Pour les femmes, c'est d'abord un acte méchant, qui atteint à l'intérieur de soi et mine l'estime de soi.

Les recherches de Gagné (1999) et de Ouellet et Clément (1996) accordent une importance aux impacts. Il y a donc une perception de contingence explicite entre un comportement (objet) et une conséquence (propriété). L'image est construite au carrefour de ce réseau d'associations. Ouellet et Clément (1996) insistent sur la présence d'antécédents aux conduites des agresseurs ; la conscience des effets anticipés ferait partie intégrante de la représentation, au même titre que la conduite et son impact. Enfin, Gagné (1999) nous instruit sur les processus cognitifs sous-jacents à l'élaboration de ces contenus et à partir desquels s'effectue l'assimilation de nouvelles informations aux schèmes existants.

LA PLURALITÉ DES ANCRAGES

Le processus d'ancrage suppose que les représentations soient un indicateur du tissu social dans lequel elles émergent, se maintiennent ou évoluent. On peut donc s'attendre à ce que la violence soit définie différemment selon nos appartenances et nos expériences sociales. Comme nous l'avons constaté, hommes et femmes se représentent différemment la violence psychologique. Dans nos recherches, les femmes reconnaissent plus des comportements d'agression psychologique que les hommes ; les hommes qui admettent commettre des actes d'agression physique envers leur

conjointe et les femmes qui disent le plus en subir, sont ceux et celles qui reconnaissent le moins les comportements d'agression psychologique (Chamberland, Fortin *et al.*, 2003). La probabilité que la violence soit un objet défini de manière restreinte dépend, dans nos échantillons, du genre et de l'expérience directe avec des réalités violentes. Les mères dont les enfants sont suivis par la Protection de la jeunesse et les mères qui présentent certains facteurs de risque (jeune âge, pauvreté et monoparentalité) reconnaissent moins le contrôle d'un homme face à sa conjointe que des mères qui ne présentent pas ces vulnérabilités. En outre, les mères vulnérables définissent la violence à l'endroit des enfants de manière plus restreinte; les parents plus vulnérables considèrent moins les comportements d'intimidation comme violents mais associent plus les comportements de rejet⁵⁴ et d'isolement à l'objet « violence ».

Deux conclusions peuvent être dégagées de ces résultats. D'abord, chez les populations vulnérables, l'agression physique, les comportements de rejet et d'isolement sont des conduites qui représentent mieux le prototype « violence envers les enfants » que les comportements d'intimidation. Ensuite, les représentations de la violence privée sont influencées par les catégories sociales d'appartenance des adultes (jeune âge, faible scolarité, monoparentalité, pauvreté). Comme nous le disions plus haut, il semble que survivre dans un environnement adverse affecte les systèmes de croyance des parents. Les dynamiques sociales covarient avec les dynamiques cognitives. En fait, on apprend beaucoup sur le processus d'ancrage lorsqu'on étudie les cognitions sociales.

En somme

Les cognitions vécues individuellement semblent aller de soi et refléter la réalité du percevant; elles participent en fait à la naturalisation des faits sociaux. C'est en les objectivant et en les comparant avec d'autres systèmes de représentations que l'on réalise les mécanismes de production de ces référents personnels. À cet égard, les travaux issus du domaine des cognitions familiales, de tradition plus nord-américaine, nous aident à comprendre comment le contenu des cognitions sociales s'élabore sur le plan individuel. Les processus d'attention, d'habituation, de mémoire ou encore les opérateurs que sont les schémas, les attitudes ou les attributions participent activement à la construction de la réalité ainsi qu'à son objectivation. Les référents de l'individu, produits

54. Cette observation doit néanmoins être nuancée. Par exemple, dans l'étude de Moreau *et al.* (2001), les comportements de rejet sont moins reconnus dans les groupes de mères vulnérables; c'est particulièrement le cas pour les grand-mères.

par ces activités cognitives, constituent le matériel à partir duquel il va décrire, comprendre et évaluer les événements sociaux, sélectionner une façon d'y réagir et en évaluer les conséquences sur soi et autrui.

Néanmoins, il ne faut pas confondre objectivation et objectivité. C'est probablement un des points de rupture entre la tradition constructiviste européenne et la tradition positiviste nord-américaine. Les interprétations individuelles sont aussi des indicateurs sociétaux. Dans les sociétés traditionnelles, le processus d'insertion sociale est plus monolithique, il crée des hiérarchies plus stables⁵⁵; les systèmes de croyances sont plus hégémoniques. Dans les sociétés post-modernes, la complexité est reine; les expériences d'ancrage sont plurielles. La nature humaine comme les rapports sociaux ne sont plus immuables; les appartenances sociales sont multiples. Les systèmes cognitifs sont très perméables à ces environnements parfois très paradoxaux. Parce que l'activité mentale individuelle dépend considérablement des forces sociales et des systèmes symboliques collectifs, les représentations sociales sont plus que des cognitions sociales. La capacité de reconnaître qu'on est violent ou violenté, ainsi que la construction du sens de ces expériences ne sont pas que des particularités individuelles. Elles instruisent beaucoup sur les milieux auxquels parents et conjoints cherchent à s'adapter.

Les dynamiques cognitives, le traitement symbolique de l'information, les appartenances sociales multiples qui positionnent une personne dans la société, participent à la production et à la reproduction des représentations sociales. Celles-ci jouent un rôle important dans l'organisation des rapports symboliques entre acteurs sociaux et dans la régulation des hiérarchies (Doise, 1990). Le tissu social est fabriqué des interactions entre tous ces éléments. Ces savoirs sociaux que sont les attitudes face au *parenting*, aux relations de couple ou à la violence privée sont des indicateurs précieux de la société et nous informent sur la manière dont des acteurs sociaux (parent, homme) se situent par rapport à d'autres acteurs sociaux (enfant, femme).

La reconnaissance des droits des enfants et celle des droits des femmes sont une « invention récente »; ces mouvements sociaux ont façonné puissamment nos environnements symboliques et ont contribué à générer de nouveaux modes de pratique sociale dans la sphère privée. Ainsi, l'action des forces structurelles est indissociable de l'action des forces culturelles; la modification des rapports de pouvoir entre

55. Dans les sociétés traditionnelles, la conception de la nature et celle des rapports humains sont figées (Palacios, 1996 dans Bugental et Johnston, 2000). Les auto-rités sont clairement établies et stables.

homme et femme et entre parent et enfant est influencée par l'émergence de systèmes de représentations. Dans cette évolution des représentations de la violence privée dans notre société de droit, la violence des hommes et des femmes s'est reconstruite. La violence des hommes est offensive, instrumentale et stratégique. Celle des femmes à l'endroit du conjoint est souvent considérée comme expressive, défensive et une réaction de légitime défense. La violence des mères est un épiphénomène, car elle est subordonnée à celle qui lui est faite; elle n'est pas une prise de contrôle, elle est plus un geste d'impuissance⁵⁶. Et pourtant, il existe d'autres systèmes familiaux où la violence conjugale est bidirectionnelle et peut donc venir de la femme, et où le jeune est violent envers ses parents⁵⁷. De plus en plus de recherches montrent que l'agression de l'homme comme du parent est parfois plus défensive ou expressive, motivée par l'insécurité, la peur et la perception d'une menace dérégularisante. À l'autre extrême, les ouvrages ont bien documenté l'agression comme instrument stratégique de contrôle, consciente et préméditée. Ces deux dynamiques s'observeraient autant dans les relations entre conjoints que dans celles entre parent et enfant.

Si les recherches continuent à étayer cette thèse, cela ne pourra pas manquer d'avoir des implications sur notre perception collective du problème et de ses solutions. Dans le milieu juridique, le niveau de conscience, déterminé par l'évaluation du caractère volontaire et prémédité de l'acte répréhensible, influence considérablement les jugements de responsabilité et de culpabilité; cette volonté et cette préméditation semblent nettement plus évidentes dans les cas d'agression stratégiques et prédatrices. En outre, les interventions devraient être différentes selon le niveau de conscience des agressions produites ou subies. Le rôle d'émotions et de cognitions inconscientes devrait faire l'objet d'une attention plus grande dans les cas d'agressions à caractère défensif; les systèmes de croyances qui cautionnent les abus de pouvoir doivent être spécifiquement ciblés dans les cas d'agressions stratégiques et prédatrices. La pertinence de notre construction sociale des problèmes de violence familiale dépend de notre capacité collective à capter, à décrire et à comprendre de la manière la plus nuancée possible les réalités plurielles que vivent les familles de notre société post-moderne. La capacité de trouver les moyens de contrer efficacement ces problèmes sociaux dépend considérablement de notre lecture collective de ces phénomènes. Nous aborderons ce point dans le chapitre 5.

56. Cette vision semble correspondre à la deuxième catégorie de féministes qui ont parlé de la violence des mères, telle que décrite par Laverne *et al.* (2001). Elle correspond aussi aux trois premiers types familiaux de Appel et Holden (1998) qui mettent en scène une pratique unidirectionnelle de la violence de l'homme envers la femme.

57. Voir les deux derniers types familiaux dans Appel et Holden (1998).

4

**LES COGNITIONS ET
REPRÉSENTATIONS AU SUJET
DE LA VIOLENCE CHEZ LES
CONJOINTS ET LES PARENTS**
Des preuves empiriques

Claire Chamberland en collaboration
avec Catherine Roy

Les mots contre les maux.

Georges STEINER

Dans quelle mesure les conjoints ou les parents violents ou leur victime sont-ils plus ou moins conscients de la violence qu'ils font subir ou qu'ils subissent? Les enjeux à l'origine d'épisodes de violence privée sont-ils de type défensif ou offensif? Mettent-ils en scène des besoins de sécurité ou des besoins de pouvoir? Les agresseurs comme les victimes ont-ils des conceptions restreintes de la violence qui entraînent chez eux une faible capacité à reconnaître la violence lorsqu'ils en vivent? Les rationalisations des agresseurs comme des victimes contribuent-elles à minimiser, à banaliser, à rendre la violence tolérable, à innocenter l'agresseur ou à blâmer la victime? Dans ce chapitre, nous rapportons une synthèse des données des ouvrages récents sur les cognitions dans les relations familiales violentes. Cette recension ne fait état que des recherches nord-américaines. Pour chaque rapport social, conjoint-conjointe et parent-enfant, nous faisons la synthèse et l'analyse des données portant sur les déclencheurs et enjeux lors d'épisodes violents, les définitions de la violence, les attitudes entourant les relations familiales, et les attributions de cause et de responsabilité chez l'agresseur et, parfois, chez la victime. Nous citerons les études auprès

de populations cliniques et tout-venant pour évaluer si ces cognitions varient selon la gravité des situations de violence. Néanmoins, les études sur le sujet étant en pleine expansion, il est tout à fait possible que nous en ayons omis certaines, et ayons ainsi laissé dans l'ombre des informations qui auraient pu être pertinentes à notre propos. C'est le risque que prend tout auteur qui tente de faire la revue des travaux sur un sujet aussi vaste et complexe que les cognitions sociales de la violence au sein de la famille.

DES CHOIX

Cette recension a aussi pour objectif de rapprocher deux univers de recherche souvent abordés séparément : la violence à l'endroit des enfants et celle faite aux conjointes. Nous avons sensiblement appliqué la même grille d'analyse pour intégrer les informations générées par ces recherches. C'est un défi que nous souhaitons relever, compte tenu de la grande concomitance de ces deux problèmes sociaux au sein d'une même famille (voir le chapitre 1). En outre, la tradition nord-américaine étant historiquement de nature empirique, plus d'information factuelle est disponible sur les cognitions que sur les représentations. Toutefois, lorsque c'est possible, nous intégrons des concepts de base liés au champ théorique des représentations. Ce point de vue est traité de manière plus transversale puisqu'il a orienté l'analyse thématique du matériel consulté. C'est ainsi que nous avons élargi notre objet d'analyse : les thèmes traités ne concernent pas exclusivement l'agression ou la violence¹ au sens strict, mais aussi des objets connexes aux relations entre proches. Les enjeux sur lesquels se cristallise un conflit mettent souvent en scène les rapports d'intimité et de pouvoir entre les acteurs familiaux. Les théories sur l'enfance, l'éducation, les pratiques disciplinaires, dont bien sûr la coercition, sont très utiles pour décrire les contenus sur lesquels s'appuient les parents lorsqu'ils interprètent ce qui leur arrive lors d'une interaction potentiellement explosive avec leur enfant. Les standards d'un adulte au sujet des relations intimes, ou encore les croyances qu'il a sur l'égalité des sexes, influencent sa manière de réfléchir aux désaccords qui peuvent survenir au sein du couple. Enfin, en nous inspirant du concept d'ancrage, nous considérons que les cognitions sont aussi façonnées par les différentes expériences et insertions sociales des adultes ; nous en avons donc tenu compte. La structuration théorique de ce chapitre est également fortement influencée par le domaine des cognitions sociales : les concepts de schéma (conception), d'attitude et d'attribution sont les principaux thèmes en fonction desquels nous avons analysé le matériel. En même temps, ces notions

1. La majorité des recherches consultées ne font pas de distinction entre ces deux concepts. Il est donc difficile de les traiter séparément.

sont aussi comprises dans le cadre conceptuel des représentations : ce sont des opérateurs qui participent activement à l'objectivation de la réalité des conjoints et des parents. En somme, le domaine des cognitions familiales en matière de violence privée enrichit le portrait empirique et théorique que nous allons esquisser, alors que le domaine des représentations sociales alimente surtout notre regard théorique sur les données.

LES RELATIONS HOMME-FEMME

LES DÉCLENCHEURS ET LES ENJEUX DES ÉPISODES VIOLENTS

L'insécurité et le contrôle

L'analyse des motifs qui déclenchent des épisodes d'agression au sein du couple laisse supposer le caractère à la fois expressif et instrumental de l'agression au sein des relations privées ; l'agression est aussi autoprotectrice et prédatrice. Il arrive que les conjoints ne se rappellent plus ce qui a provoqué les disputes ; l'origine de la mésentente, bien souvent chronique, est parfois obscure pour les conjoints (Cascardi et Vivian, 1995 ; Feld et Straus, 1989), l'abandon, le rejet, le sentiment d'être envahi, la jalousie, l'alcool, les attentes de conformité et d'obéissance, les conflits au sujet du contrôle, des tâches domestiques, de la sexualité ou de l'argent, l'agression physique et la vengeance sont les principales raisons qui génèrent des interactions à fort potentiel de violence (Delgado et Bond, 1993 ; Roy, 1977 ; Cascardi et Vivian, 1995 ; Follingstad *et al.*, 1991 ; Holtzworth-Munroe et Hutchinson, 1993). Comme nous l'avons vu plus haut, les besoins de sécurité et de pouvoir sont des motivations fondamentales pour expliquer les agressions au sein du couple. Se sentir envahi, rejeté ou abandonné (séparation et divorce) menace le sentiment de sécurité socioaffective et laisse s'installer la sensation subjective « d'être en danger » ou impuissant. La jalousie a des causes à la fois fortement affectives et stratégiques. C'est aussi une très vieille excuse dont on trouve les traces dans la Bible judéo-chrétienne (Delgado et Bond, 1993). Elle suppose l'existence complexe de sentiments d'amour, de propriété et la sensation d'être blessé.

Le contrôle : un besoin fondamental ou l'expression d'une domination ?

Les tentatives de contrôle sont les raisons les plus régulièrement constatées dans les ouvrages pour expliquer le déclenchement d'un épisode violent (Umberson *et al.*, 1998). Elles seraient une composante essentielle de la violence conjugale ; les femmes violentées physiquement sont aussi bien souvent dominées (Tolman, 1989). Paradoxalement, le contrôle de

son environnement est aussi une dimension essentielle des conceptions occidentales de la santé mentale et de la compétence. La maîtrise de son environnement, le sentiment d'efficacité et la perception des contingences sont régulièrement évoqués pour décrire une personne compétente, donc qui a le contrôle. Certains auteurs prétendent même que le sentiment de contrôle est une composante centrale de l'identité masculine et qu'elle serait possiblement plus extrême chez certains hommes (Gondolf, 1985; Stets, 1988 dans Johnson et Sacco, 1995)

[...] *when people suffer a loss of control over their environment, this threatens their view of themselves as having efficacy or mastery, and compensation through controlling others will occur in order for them to regain the view that they have control.* (Stets, 1995, p. 491.)

Les hommes et les femmes qui ont une forte motivation de contrôle sont à risque d'agresser physiquement leur partenaire (Rouse, 1990). De plus, sentir qu'on a le contrôle prédit la perception que l'agression physique et psychologique est une stratégie utile pour résoudre un conflit de couple chez les hommes de l'échantillon de l'étude de Nedegaard, *et al.* (1997). En outre, les deux partenaires de couples violents dans l'étude de Ehrensaft et Vivian (1999) rapportent avoir le sentiment d'être contrôlés par l'autre; l'homme aurait néanmoins plus recours à l'agression physique comme stratégie de contrôle ou pour faire cesser un comportement indésirable. Ehrensaft et Vivian (1999) ont filmé des situations de résolution de problème chez des couples où il y avait ou non de la violence : comparativement à des hommes en détresse mais non violents, les hommes violents physiquement résistent plus aux tentatives de leur partenaire pour diriger la conversation. Les conjointes d'hommes violents ont aussi plus tendance à se soumettre lorsque leur conjoint cherche à contrôler la conversation. En fait, la désobéissance ou la défiance de la conjointe sont des déclencheurs importants (Ehrensaft et Vivian, 1999). Les tentatives de contrôle des hommes seraient stratégiques ou instrumentales, alors que celles de femmes, plus sous l'influence de la colère, seraient plus expressives (Cascardi et Vivian, 1995). Toutefois, les comportements de contrôle de l'homme ne seraient pas dès le départ stratégiques; ils seraient progressivement considérés comme utiles à mesure que l'homme fait l'expérience de leur efficacité.

Rapport social et contrôle

La nature du rapport social définit le niveau de symétrie dans la répartition du pouvoir entre des conjoints. Nous avançons l'hypothèse dans le chapitre 1 qu'il existe probablement deux types de réalité : la dynamique patriarcale et la violence dans des couples où la répartition du pouvoir est plus égalitaire (Grandin et Lupri, 1997). Johnson et Sacco (1995) identifient les agressions dans les couples égalitaires sous l'expression *common couple*

violence. L'enjeu du contrôle serait très marqué dans ces couples, et ses lieux d'exercice ne manquent généralement pas : le partage des tâches, l'argent, la sexualité, la jalousie [...] Coleman *et al.* (1985, dans Dutton, 1994) rapportent même que l'accès au pouvoir domine les conflits pour 54 % des couples participant à sa recherche. Cela ne veut pas dire néanmoins qu'ils accordent la même signification à la recherche du contrôle qui dégénère en violence. Les femmes percevraient la violence comme une perte de contrôle qui génère des conséquences négatives. Les hommes auraient plus tendance à y recourir comme moyen de retrouver le contrôle et leur estime d'eux-mêmes. Toutefois, Umberson *et al.* (1998) ont observé que le recours à la violence n'augmentait pas le sentiment de contrôle chez les hommes, mais ne le diminuait pas non plus. Or, chez les femmes de leur échantillon, les épisodes de violence sont plus terrifiants ; ils minent aussi davantage leur sentiment de contrôle.

En somme

Il faut distinguer la recherche du contrôle intermittente et motivée par des facteurs situationnels du contrôle exercé au sein d'une dynamique patriarcale. Dans ce dernier cas, cela correspondrait à un besoin beaucoup plus général chez l'homme, ancré dans sa dynamique personnelle et sociale. Il importe également d'envisager les enjeux de contrôle différemment selon le genre, car il est possible que la relation entre violence et contrôle personnel sous-tende des processus sociaux et psychologiques distincts (Umberson *et al.*, 1998). Enfin, les comportements d'agression peuvent révéler des motivations défensives (besoin de sécurité) comme instrumentales (recherche de pouvoir) ou même les deux à la fois. Les tentatives de contrôle, de plus en plus incluses dans nos représentations collectives de la violence conjugale, sont dominées tantôt par des sensations subjectives de danger (s'extraire d'une situation menaçante, recourir rapidement à des schémas d'autodéfense), tantôt par une volonté plus réfléchie, pour soumettre l'autre à ses attentes ou pour se venger.

LES CONCEPTIONS DE LA VIOLENCE DANS LE COUPLE

Les blessures affectives liées aux agressions physiques et psychologiques

La conception populaire veut que la violence soit assimilée à des comportements brutaux, ce qui implique une force physique. On a longtemps considéré que le schème « violence » était d'abord associé à de l'agression physique sévère ; il était alors exagéré de considérer l'agression physique mineure ou l'agression psychologique comme des manifestations de

violence (Cantin, 1994). Et pourtant, l'agression physique sévère ne survient pas spontanément mais émerge progressivement et est précédée de violence dont les manifestations sont plus subtiles. L'agression est d'abord non physique ; puis, apparaissent les agressions physiques mineures qui peuvent éventuellement s'intensifier en agressions graves (Bilodeau, 1987). Les chercheurs du groupe de recherche du New Hampshire ont inclus dans leur définition de la violence l'agression physique mineure ; les agressions psychologiques ne sont toutefois pas étiquetées comme violentes (Straus, 1979). Certains chercheurs (Tolman, 1989 ; Tolman, 1992) ont introduit deux catégories de violence non physique : la violence par domination (restriction, contrôle et coercition) et la violence émotionnelle (dénigrement, humiliation, blâme). La soixantaine de femmes ayant participé à la recherche de Cascardi et Vivian (1995) ont rapporté que la violence psychologique était plus dommageable que la violence physique. Les 148 étudiants de l'étude de Bethke et Dejoy (1993), exposés à un scénario où un conflit entre un jeune couple dégénère en agressions psychologiques et physiques, considéraient que les actions observées génèraient en moyenne plus de blessures affectives que de blessures physiques. Les participants de la recherche de Arias et Johnson (1989) pensaient eux aussi que les impacts les plus graves de l'agression sont psychologiques. Ainsi, les dimensions psychologiques sont non seulement associées à la nature des agressions mais aussi aux impacts qu'on leur attribue.

Les agressions physiques

Les contenus associés au schème de violence varient selon les insertions sociales, notamment selon le genre, la classe sociale ou l'expérience de violence. Ainsi, Locke et Richman (1999) constatent que les femmes, qu'elles soient euro-américaines ou afro-américaines, jugent l'agression physique comme un événement plus sérieux que les hommes. Laporte et Chamberland (2002) ont évalué les conceptions, croyances et attributions de près de 800 adolescents de tout milieu âgés en moyenne de 17 ans. Dans cette recherche, garçons et filles conçoivent différemment certaines formes d'agression : même si une majorité d'entre eux considèrent l'agression physique comme une manifestation de violence, plus de garçons que de filles considèrent que forcer l'autre à des activités sexuelles (13 % *vs* 4 %), pousser ou brasser (14 % *vs* 4 %) et gifler l'autre (9 % *vs* 5 %) sont des conduites non violentes. En outre, les jeunes couples de l'étude de Ehrensaft et Vivian (1999) impliqués dans des relations violentes ont un niveau de tolérance plus élevé face à l'agression physique que ceux qui ne vivent pas une telle relation. Enfin, Greenblat (1983) a constaté que les femmes victimes de violence physique ne se percevaient pas comme des victimes de violence.

Les agressions psychologiques

En général, adultes et adolescents considèrent les comportements de contrôle comme moins violents que les agressions physiques (Chamberland, Turgeon, Laporte et Léveillé, 2003; Laporte et Chamberland, 2002; Malo, Chamberland, Laporte *et al.*, 2002). Toutefois, Ehrensaft et Vivian (1999) constatent que, chez une population universitaire, les hommes considèrent moins que les femmes que des comportements de contrôle, de coercition et de dominance sont des manifestations de contrôle. Cette observation corrobore celles de Ouellet et Clément (1996). Laporte et Chamberland (2002) constatent qu'isoler son partenaire et être jaloux sont considérés comme non violents par en moyenne trois adolescents sur dix. En outre, plus un adolescent rapporte agresser sa partenaire ou être victime de violence dans son couple, moins il considère l'intimidation et l'isolement comme des comportements violents. De plus, ce sont les adultes, hommes et femmes, ayant des relations non violentes qui considèrent le plus les comportements contrôlants comme des incidents violents (Locke et Richman, 1999).

Dans nos études auprès de populations d'adultes et d'adolescents, (Chamberland *et al.*, 2003; Laporte et Chamberland, 2002; Moreau *et al.*, 2001), les agressions psychologiques (rejet, humiliation, dénigrement, critique) sont moins reconnues et jugées moins violentes que le contrôle et l'agression physique. Comme c'est le cas pour les comportements de contrôle, les femmes adultes sont celles qui reconnaissent le plus les agressions psychologiques. En outre, les individus auteurs ou victimes d'agressions reconnaissent moins ces conduites comme des manifestations de violence.

Les facteurs cognitifs et contextuels qui façonnent les définitions de la violence

Il est possible que les hommes et les femmes qui recourent à l'agression dans leur relation intime sous-évaluent l'impact des agressions psychologiques (contrôle et rejet) sur leur victime; la probabilité d'assimiler ces conduites au schème de la violence s'en trouve ainsi réduite. Cette tendance a été plus observée chez les hommes que chez les femmes dans l'étude de Ehrensaft et Vivian (1995). De plus, les attitudes et les attributions participent vraisemblablement à construire un raisonnement qui contribuerait à occulter la perception de ces situations, dont le décodage implique un traitement de l'information plus subtile (voir les deux prochaines sections). Que ce soit parce que l'agresseur est aschématique vis-à-vis de cet objet (agressions psychologiques) ou à cause des croyances qu'il entretient ou des inférences qu'il fait, l'agresseur néglige de juger les impacts de ces conduites sur la victime. Or, Gagné (1999) et Ouellet

et Clément (1996) ont constaté que percevoir les conséquences d'une agression non physique sur autrui est un déterminant important dans la constitution du schème de la violence psychologique. Ces processus sont également observés chez les victimes. Les adolescentes de l'étude de Fernet (2002) ont également tendance à minimiser la gravité de la violence de leur partenaire violent et à banaliser l'impact qu'elle a sur elles. Elles ont tendance à se distraire des aspects aversifs de la relation en prêtant plus attention aux dimensions positives de l'expérience intime qu'elles vivent : les gestes pour leur faire plaisir, les marques d'amour ou d'écoute à leur endroit ou encore sa présence rassurante. Cette fixation sur le romantisme et l'amour a pour conséquence non seulement d'idéaliser son partenaire mais aussi de créer l'aveuglement qui occulte la violence qu'elles subissent.

Les définitions de la violence peuvent aussi varier à la faveur des contextes dans lesquels elle survient : une agression physique en réaction à une attaque peut être jugée moins violente en raison du caractère de légitime défense (attribution). Le caractère violent d'une conduite motivée par la jalousie varie aussi selon que l'adversaire est un proche ou une personne en qui on a plus ou moins confiance. Encore une fois, les conceptions que l'on se fait de la violence privée ne sont pas déterminées par des règles fixes d'inclusion ou d'exclusion ; elles fluctuent plutôt selon les attitudes et attributions du moment, qui structurent les processus d'interprétation d'une situation donnée.

La reconnaissance de la violence chez des populations cliniques et à risque

Des recherches menées auprès de populations cliniques montrent que des conjoints violents ont une conception étroite de la violence et, par voie de conséquence, une capacité plus limitée à la reconnaître. Cascardi et Vivian (1995) ont demandé à 62 couples qui sont en thérapie de raconter leur pire épisode de violence durant la dernière année. L'identification de l'événement violent fait consensus dans un cas sur trois ; pour ces couples, il y a un accord sur qui est la victime et qui est l'agresseur dans deux cas sur cinq. Il y aurait, de plus, une tendance chez les conjoints à minimiser l'occurrence et la gravité des agressions physiques ainsi que la fréquence des agressions psychologiques. Ainsi, dans cet échantillon, 7 % des hommes reconnaissent lors de l'entrevue avoir été violents, même s'ils ne l'avaient pas admis lorsqu'ils avaient passé le *Conflict Tactics Scale* (CTS). De plus, bien que 87 % des femmes rapportent avoir été victimes d'agressions sévères ayant entraîné des blessures, le pire épisode raconté par les

hommes n'était que modérément sévère (chez 67 % des hommes). Avant de subir une agression physique, les conjoints rapportent être victimes de deux à six fois plus d'agressions psychologiques qu'elles n'en font subir. Les hommes disent ne pas perpétrer plus d'agressions psychologiques qu'ils n'en reçoivent. L'étude de Tonizzo *et al.* (2000) révèle également comment les processus de reconnaissance affectent le niveau de conscience des conjoints. Parmi les 90 conjoints inscrits à un programme pour conjoints violents, 21 % estiment que leur relation maritale est très satisfaisante. Holtzworth-Munroe *et al.* (1993) avaient aussi constaté que les maris physiquement violents étaient plus satisfaits de leur relation conjugale que les maris en détresse mais non violents physiquement. L'interprétation avancée par Tonizzo *et al.* (2000) est double. Ou bien les hommes nient la réalité car ils sont au début de la thérapie et en état de crise, ou bien ils sont réellement satisfaits de leur situation maritale puisqu'ils sont en position de contrôle. Dans le premier cas, on ferait face à des réactions d'autoprotection et, dans le second, on aurait affaire à un rapport où la femme est dominée.

D'autres études auprès de conjoints violents et de femmes victimes de violence conjugale ou en situation de grande vulnérabilité permettent d'établir un lien entre une conception restreinte de la violence conjugale et la présence de facteurs de risque psychosociaux. Chamberland, Fortin *et al.* (2003) ont constaté que des hommes violents qui avaient persévéré dans leur thérapie et qui rapportaient ne pas avoir été physiquement agressants envers leur partenaire dans la dernière année, reconnaissent significativement plus les agressions psychologiques que des conjoints en début de thérapie ou des hommes tout-venant. En outre, ces mêmes conjoints ex-violents jugent plus sévèrement que les autres groupes les agressions physiques ou psychologiques commises à l'endroit des femmes. Pour eux, l'objet violence serait un schème plus diversifié et accessible. Leur plus grande capacité à reconnaître les manifestations les plus subtiles de la violence indique une possible richesse du réseau d'information maintenant associée à cet objet. La persévérance de ces hommes peut également indiquer leur motivation à modifier leur situation de couple ; il est par conséquent possible d'imaginer que ces situations les impliquent davantage sur le plan affectif. Il est aussi possible, par conséquent, que l'information concernant l'objet violence évoque un schéma plus facilement accessible et plus central dans l'évolution de leur identité comme conjoint (voir le chapitre 3). Dans cette même étude, les femmes victimes ou non victimes reconnaissent et évaluent les situations d'agression de la même façon. Seules les femmes qui ont jadis séjourné en maison d'hébergement mais qui sont encore impliquées dans une

relation violente évaluent moins sévèrement les agressions physiques que les ex-victimes, les victimes séjournant en maison d'hébergement ou les femmes non victimes. Ces femmes ressemblent à celles des recherches de Greenblat (1983) : être exposée à la violence et à des contextes difficiles ne garantit pas qu'on apprenne à reconnaître la violence, mais peut plutôt favoriser sa tolérance.

En somme

Conformément à ce que nous disions dans le chapitre 3, le noyau central du schème collectif de violence est composé des agressions physiques. On constate néanmoins le déplacement progressif des éléments constitutifs du schème vers les agressions psychologiques, de moins en moins occultées par les adultes. Cet enrichissement de l'objet « violence » peut révéler un niveau de conscience plus élevé. De plus, il est intéressant de constater qu'on parle souvent des impacts pour décrire les réalités violentes. C'est par eux qu'on reconnaît l'agression psychologique, intrinsèquement plus invisible. On emprunte sémantiquement au vocabulaire qui décrit la violence physique pour rendre compte de la violence psychologique : le terme « blessure » est fréquemment mentionné. Inversement, on assimile des conséquences psychologiques aux agressions physiques ; les blessures émotionnelles seraient parfois plus importantes que les menaces à l'intégrité physique. Enfin, le réseau d'associations qui produit une définition de la violence dans le couple nous renseigne sur l'expérience sociale du sujet. Règle générale, les femmes reconnaissent et définissent la violence de manière plus complexe. L'expérience directe de la violence est associée à une conception qui réduit l'objet « violence » à ses manifestations les plus évidentes (agressions physiques) ou les plus sévères. La reconnaissance s'en trouve dès lors affectée, comme le laissent sous-entendre les études de Cascardi et Vivian (1995) et de Tonizzo *et al.* (2000) : les hommes violents considèrent moins leur comportement comme violent ou lui reconnaissent moins de gravité. Les femmes exposées à des risques psychosociaux ou qui n'échappent pas à la violence de leur conjoint pourraient ne reconnaître la violence que dans ses formes les plus extrêmes.

LES ATTITUDES CHEZ LES CONJOINTS

Lorsque nous avons parlé dans le chapitre 3 du concept d'attitude utilisé par la psychologie sociale nord-américaine, nous avons décrit ses trois dimensions : cognitive, affective et conative. On se rappellera que les

attitudes constituent des repères importants pour construire une interprétation du réel. Elles révèlent beaucoup sur ce qu'est la personne : l'architecture de sa pensée (les réseaux d'associations), son univers affectif (ses désirs comme ses répulsions) et ses intentions comportementales (les attentes, la perception du contrôle, l'évaluation des options et de leurs conséquences). Pour étudier la nature des attitudes et leur influence sur les phénomènes de violence conjugale, on doit aller au-delà de la stricte analyse des attitudes par rapport à l'objet principal qu'est la violence dans le couple. Les attitudes face aux femmes, aux hommes, aux rôles sexuels, à la vie de couple et face à sa propre conjointe ou à son propre conjoint sont aussi des informations qu'il faut considérer. En fait, pour saisir les contenus cognitifs qui structurent l'idée qu'une personne se fait de la violence privée, on doit pouvoir examiner ses opinions du point de vue général (ses théories sur les relations intimes) comme du point de vue particulier (la violence de son conjoint).

Les croyances à propos des relations intimes

Holtzworth-Munroe et Stuart (1994) ont examiné si les croyances à propos des relations de couple différaient selon que le conjoint est violent (ordonnance par la cour de suivre une thérapie) ou non violent, selon qu'il est en situation de détresse ou non. Les standards auxquels se réfèrent les hommes en détresse diffèrent significativement de ceux des hommes qui ne le sont pas. Cependant, il n'y a pas de différence entre les hommes physiquement violents en détresse et ceux qui sont en détresse mais non violents, ce qui laisse supposer que le facteur le plus important associé aux croyances est le niveau d'insatisfaction maritale. Les hommes insatisfaits adhèrent plus à des attitudes comme « les désaccords entre un couple sont destructifs » ou encore « les partenaires ne peuvent pas changer ». Ils ont aussi des attentes élevées par rapport à la sexualité et ont moins tendance à juger important de passer du temps ensemble, d'investir temps et énergie dans leur vie de couple et d'être affectivement démonstratifs. Enfin, ils sont plus enclins à penser que les décisions devraient être prises par une seule personne. Ils considèrent aussi que ces standards sont moins bien concrétisés dans leur vie de couple. Ces croyances révèlent une pensée rigide (le perfectionnisme dans l'accord ou la sexualité ; le scepticisme face au changement), une conception du pouvoir non égalitaire (mode de prise de décision) et une tendance à accorder moins d'importance au rôle de soutien réciproque entre conjoints (passer du temps ensemble, expression d'affection). Les chercheurs concluent que même si les conjoints violents sont plus susceptibles d'adhérer à ces systèmes de croyances, d'autres processus cognitifs doivent être présents, notamment certains types d'attributions causales ou des déficits importants dans les habiletés

sociales. Byrne et Arias (1997) ont noté des relations significatives non seulement entre des attributions problématiques et l'insatisfaction maritale, mais aussi entre l'agression physique dans le couple et l'insatisfaction maritale. En outre, Bookwala *et al.* (1992) ont examiné les relations entre les attitudes de jeunes étudiants universitaires et le recours à l'agression physique ou à l'intimidation dans leur couple. La probabilité d'agression est plus forte chez des jeunes hommes qui conçoivent la sexualité de manière conflictuelle. Enfin, Fernet (2002) a constaté que le principal facteur qui contribue à ne pas quitter un partenaire violent est le fait d'avoir une conception romantique et idéalisée de l'amour.

Les attitudes face au partenaire et à l'égalité des sexes

Ellington et Marshall (1997) ont examiné la perception du partenaire chez 142 femmes victimes d'agressions psychologiques, physiques mineures ou sévères. Ces perceptions varient selon la gravité de la victimisation, la plus négative étant observée chez les femmes qui sont sévèrement agressées à la fois psychologiquement et physiquement. Les conjoints psychologiquement agressants semblent présenter des états émotifs négatifs : d'humeur volatile, défensifs, égocentriques mais assez favorables à l'égalité des rôles. Les conjoints qui sont agressifs de manière sévère manifesteraient un niveau faible de féminité : ils sont considérés comme peu chaleureux, peu compréhensifs et moins sympathiques. Les femmes sont également invitées à préciser la perception que leur conjoint ont d'elles. Les femmes sévèrement agressées attribuent à leur conjoint les perceptions les plus négatives : ils leur feraient moins confiance, les considéreraient comme moins féminines, moins amicales et extraverties. Les femmes agressées psychologiquement adhèrent à des croyances d'égalité dans le couple et se considèrent comme moins traditionnelles que leur conjoint. Elles reconnaissent toutes être le pilier socioaffectif dans leur couple ; leurs conjoints sont plutôt les leaders. Plusieurs similitudes sont observées chez les trois groupes de femmes : leur perception d'elles-mêmes est plutôt positive, elles conçoivent leur identité essentiellement autour de pôles féminins, mais entretiennent des croyances égalitaires à propos du couple. En fait, les différences ne seraient pas tant dans les perceptions qu'elles ont d'elles-mêmes que dans les attitudes du partenaire face à elles. La gravité des agressions est associée à la situation la plus négative. C'est ce qui fait dire aux auteurs que :

Physical violence has more to do with the roles and attitudes of the perpetrators than with the role and attitudes of the victims. (Ellington et Marshall, 1997, p. 366.)

D'après la recension d'écrits de Hotaling et Sugarman (1990), il est très difficile de conclure que les femmes violentées adhèrent à la division des rôles traditionnelle. Il est en effet très possible, au contraire, que des femmes croyant à l'égalité dans le couple soient plus exposées à la violence. Cela pourrait en partie expliquer ce que Johnson et Sacco (1995) appellent les *common couple violence*. Les femmes violentées et en détresse (Walker, 1990) adhéreraient davantage à des attitudes égalitaires que les femmes non violentées ou maritalement satisfaites. Même si les conjointes violentées décrivent leur partenaire comme plus traditionnel, aucune différence n'a été relevée dans des études qui comparent les hommes qui suivent une thérapie à des hommes d'un groupe contrôle (Crossman, Stith et Bender, 1991, Margolin, 1998). La seule différence claire qui ressort des différentes études, c'est l'association entre des croyances patriarcales et les conduites de violence sévère. Cette observation appuie l'hypothèse qu'il existerait différentes dynamiques de violence et que la violence la plus sévère se retrouverait dans des couples structurés de manière patriarcale. Dans les couples plus égalitaires, la violence refléterait possiblement l'expression de conflits dont les enjeux sont les tentatives de contrôle entre les conjoints; l'exercice du pouvoir de l'homme est plus susceptible d'engendrer de la résistance que de la soumission. Rappelons que les tentatives de contrôle sont les raisons les plus fréquemment invoquées pour déclencher un épisode violent. Toutefois, Stith et Farley (1993) ont constaté que les comportements violents étaient plus probables lorsque des hommes, inscrits à des programmes pour hommes violents ou alcooliques, n'approuvaient pas l'égalité des sexes mais approuvaient la violence dans le couple.

Les attitudes face à la violence

D'autres recherches se sont penchées plus particulièrement sur les attitudes face à la violence au sein du couple. Dans une recension des écrits sur les croyances chez les hommes violents, Gortner, Gollan et Jacobson (1997) rapportent qu'approuver la violence maritale est le meilleur prédicteur de la violence du conjoint. Cependant, différents paramètres modulent l'évaluation de la violence, notamment la nature de l'agression, le genre, l'expérience de violence, la provenance ethnique ou la proximité affective de la victime. Ainsi, dans la recherche de Mills et Malley-Morrison (1998), plus de 100 étudiants non diplômés considèrent la violence psychologique comme plus acceptable que la violence physique. De plus, une étude réalisée auprès de 265 étudiants non diplômés, révèle que les femmes désapprouvent plus la violence envers les conjointes; en outre, les euro-américains la désapprouvent plus que les afro-américains (Locke et

Richman, 1999). Laporte et Chamberland (2002) ont aussi montré que les adolescents ont des attitudes plus tolérantes que les adolescentes face à la violence dans les relations amoureuses, particulièrement lorsqu'il s'agit du harcèlement et des pratiques sexuelles. Plus un garçon rapporte avoir vécu une expérience de violence, comme victime mais surtout comme agresseur, plus ses croyances banalisent ou approuvent le recours à la violence privée. Cette observation n'est pas corroborée dans l'étude de Bethke et Dejoy, (1993) ; les attitudes ne sont pas liées à l'expérience personnelle de violence dans le couple chez un échantillon composé d'étudiants universitaires. Toutefois, ces chercheurs ont constaté que la tolérance face à la violence était variable. La violence est jugée moins grave lorsque l'agresseur est connu ou marié à la victime ; un coup est considéré comme moins approprié lorsque la relation est moins sérieuse ou lorsqu'elle dure depuis moins longtemps. Ces observations corroborent celles de Hilton (1989) voulant qu'on minimise la gravité d'une agression lorsque la victime connaît son agresseur. En outre, un acte d'agression est jugé moins acceptable, plus dommageable et plus criminel si c'est un homme qui le commet que si c'est une femme. Dans la recherche de Arias et Johnson (1989), la seule situation où l'on tolère l'agression physique, tant pour les hommes que pour les femmes, c'est lorsqu'elle répond à une agression. Enfin, Riggs et Caulfield (1997) ont examiné comment 125 étudiants mâles sous-diplômés évaluaient les conséquences anticipées des agressions envers la conjointe. Les jeunes adultes qui rapportent être les plus agressifs dans leur couple sont ceux qui considèrent le plus l'agression comme une stratégie efficace, se sentent le moins coupable et se soucient le moins des émotions de leur conjointe. Leurs efforts d'anticipation portent surtout sur les effets sur eux-mêmes. Leur collègues non agressifs appréhendent plus que de tels gestes puissent entraîner la rupture de la relation. Ces données corroborent celle de Nedegaard *et al.* (1997). Après avoir présenté à leur échantillon d'hommes des scénarios relatant des conflits de couple, ils ont noté que les conjoints violents considéraient plus que l'agression physique ou psychologique était utile que les conjoints en détresse maritale mais non violents ou les conjoints non en détresse et non violents. Invités à imaginer différentes solutions aux conflits, les trois groupes ne différaient pas cependant sur le nombre d'options envisagés. Toutefois, ils se distinguaient dans leur compétence à évaluer les différentes réactions de la partenaire ; ce sont les hommes du groupe contrôle qui ont manifesté la plus grande habilité à reconnaître les réactions les plus prosociales, habilité qui suppose que l'individu a des repères pour juger des conséquences de ses comportements. Comme dans Gortner, Gollan et Jacobson (1997), les conjoints violents sous-évaluent les conséquences de leurs conduites violentes.

Rappelons néanmoins que les attitudes face à la violence (perception des conséquences des normes du réseau) n'étaient pas directement liées à la récurrence de conduites violentes chez le groupe d'hommes violents de l'étude de Tolman, Edelson et Fenderich (1996). La perception que le comportement agressif est sous contrôle et l'intention de ne pas y recourir sont de meilleurs prédicteurs de la non-récurrence. Dans ce cas, les dimensions conatives de l'attitude (intention comportementale) et les processus d'attribution (lieu de contrôle interne et cause contrôlable) seraient plus déterminants.

En somme

En général, les agressions psychologiques sont plus tolérées que les agressions physiques. On constate une plus grande tolérance de ces conduites chez les hommes mais, curieusement, elles semblent plus légitimes lorsque c'est la femme qui y a recours. En même temps, on tolère plus l'agression au sein d'une relation plus sérieuse ou en réaction à une agression. Enfin, les personnes agressives auraient des attitudes qui conçoivent la violence comme une stratégie efficace; leur difficulté à anticiper les effets sur leur victime laisse supposer l'absence d'inférences (ou des attitudes floues) sur ce qui est vécu par l'autre. L'ensemble de ces constats pourraient refléter: 1) une responsabilisation plus grande des hommes face à la violence; 2) une légitimation de la « vengeance » ou de la « légitime défense »; 3) une certaine mentalité de propriétaire qui s'installe quand le couple devient plus intime ou est reconnu légalement; 4) une certaine forme d'aschématization chez l'agresseur concernant la réalité vécue par la victime; 5) des dimensions conatives de l'attitude plus déterminantes que les dimensions cognitives; 6) enfin, l'importance des processus d'attribution de l'agresseur face à ses propres comportements violents (l'agression a une cause interne et contrôlable); ces croyances seraient efficaces pour prévenir la violence.

Les recherches, qu'elles soient effectuées auprès d'échantillons tout-venant ou cliniques, montrent le rôle des croyances face à l'objet principal, soit la violence, ou à des objets plus périphériques comme les relations intimes, l'égalité des sexes ou son partenaire. D'autres études sont toutefois nécessaires pour distinguer les situations plus extrêmes de violence patriarcale de celles où le couple est en détresse, avec ou sans violence, et des échantillons qui rapportent ne pas vivre de violence, physique ou psychologique. La recherche d'Ellington et Marshall (1997) est à cet égard éclairante; elle permet de différencier des situations d'agression dont la gravité et la nature sont variables. Néanmoins, plusieurs études mentionnées se basent sur le CTS pour déterminer

le niveau de violence². Des réserves doivent être soulignées, compte tenu que les hommes et les agresseurs en général ont généralement tendance à sous-rapporter les incidents de violence (Sugarman et Hotaling, 1997).

LES ATTRIBUTIONS DES CONJOINTS

Les processus d'attribution utilisent les croyances pour traiter l'information et en tirer des conclusions quant à la causalité et à la responsabilité d'agression. Fincham et Bradbury (1992, 1993) ont développé un modèle qui accorde une importance grandissante aux attributions; elles seraient un prédicteur efficace pour déterminer le niveau de satisfaction dans les relations intimes. Le modèle, connu sous le nom de *Entailment Model*, prévoit que les attributions de causalité (lieu, stabilité, globalité, contrôlabilité) entraînent des jugements de responsabilité puis de blâme pour un problème donné. Alors que l'attribution de causalité informe sur la perception des causes, les dimensions évaluatives et le jugement relèvent davantage des attributions d'intention, de responsabilité et de culpabilité. Ces cognitions nous en disent long sur la perception du contrôle, tant chez l'agresseur que chez la victime, et sur les facteurs qui produisent des états émotionnels négatifs comme la frustration et la colère (Fincham et Bradbury, 1992).

Les études auprès de populations cliniques

De nombreux textes ont montré que les couples en détresse ont des styles d'attribution problématiques: les conjoints invoquent des causes externes et instables pour expliquer leurs propres comportements négatifs et des causes internes, stables et globales pour les comportements négatifs de leur partenaire (Byrne et Arias, 1997; Bradbury et Fincham, 1990; Gortner *et al.*, 1997; Horneffer et Fincham, 1997). Fincham *et al.* (1997) ont aussi mis en évidence le fait que la détresse maritale est le facteur le plus directement associé à la probabilité d'observer des attributions problématiques. Les comportements négatifs du partenaire sont expliqués par ses dispositions, tandis que ses propres comportements problématiques relèvent de facteurs situationnels. Une seconde étude menée par les mêmes

-
2. L'inventaire des comportements abusifs de Shepard et Campbell (1992), dont l'orientation plus féministe permet de capter davantage les dimensions de pouvoir et de contrôle dans une relation abusive, pourrait être un instrument plus sensible pour détecter la violence physique et psychologique dans le couple. Mills et Malley-Morrison (1998) l'ont adapté à une population de jeunes adultes qui ne vivent pas encore une relation maritale.

chercheurs auprès de 60 nouveaux conjoints montre que les attributions de responsabilité prédisent la satisfaction maritale 12 mois plus tard, quand on exclut du groupe les conjoints physiquement violents. Ainsi, on a observé des attributions problématiques chez des conjoints qui vivent une détresse maritale sans qu'il y ait nécessairement de la violence physique au sein du couple. Nous avons parlé dans le chapitre 3 d'erreurs d'attribution pour décrire la tendance d'un conjoint à attribuer à la situation ses propres comportements négatifs et à invoquer l'importance des traits de caractère lorsque c'est son partenaire qui est en cause. La conséquence prévisible est que l'on s'innocente pour ses conduites répréhensibles et que l'on blâme autrui dans les mêmes circonstances. Le traitement cognitif est alors peu complexe, peu nuancé et parfois manichéen.

L'application de ce modèle à l'étude de la violence familiale n'en est toutefois encore qu'à ses débuts. Les quelques recherches effectuées sur ce sujet montrent généralement que les hommes violents ne se considèrent pas comme la cause de leur comportement inadéquat (Bograd, 1988; Dutton, 1986)³. Ils invoquent généralement la jalousie, le rejet, l'agressivité de leur conjointe, des attentes non satisfaites, la colère ou l'alcool (Cascardi et Vivian, 1995; Holtzworth-Munroe et Hutchinson, 1993)⁴. Certains chercheurs (p. ex., Dutton, 1986) ont comparé les attributions de conjoints qui sont en thérapie par ordonnance de la cour à celles des conjoints qui s'y sont inscrits de leur propre chef. Seulement 16 % des hommes du premier groupe se sentent personnellement responsables des épisodes de violence, alors que c'est le cas de plus de la moitié des hommes du second groupe. Les auteurs ont observé trois grandes stratégies qu'utilisent les hommes pour réduire leur sentiment de culpabilité. Il y a ceux qui minimisent grandement leurs agressions (conception) et blâment leur conjointe (attribution), ceux qui minimisent beaucoup leurs agressions mais qui se blâment et enfin ceux qui minimisent moins leurs agressions et qui se blâment. Les cognitions les plus problématiques seraient celles du conjoint qui ne reconnaît pas vraiment sa violence et attribue la responsabilité de ses propres comportements, voire la faute, à sa conjointe; le système de croyance aurait ici pour effet de justifier sa propre violence (Auger et Turgeon, 1990; Fortin et Lachance, 1996).

-
3. Byrne et Arias (1997) ont constaté que les attributions problématiques modéraient la relation entre la détresse maritale et la violence dans le couple seulement chez les femmes. L'échantillon comprend 66 couples mariés recrutés dans la communauté (échantillon tout-venant). Il est possible que l'absence d'influence des attributions chez les hommes vienne en partie de la composition de l'échantillon, non recruté dans des groupes cliniques (thérapies pour détresse ou violence conjugale).
 4. La violence des femmes serait plus expliquée par la colère et le fait d'être blessée émotionnellement (Follingstad *et al.*, 1991 dans Byrne et Arias, 1997).

Même si certains hommes violents assument la responsabilité de leur action, la majorité d'entre eux ont tendance à minimiser la fréquence, la gravité et les conséquences de leurs conduites violentes (conception) et à les attribuer à des causes externes (Dutton, 1986 ; Shield et Hanneke, 1983 dans Gortner, Gollan et Jacobson, 1997).

Néanmoins, le portrait est un peu plus équivoque lorsqu'il s'agit d'analyser les attributions à propos des comportements négatifs de l'autre conjoint chez les couples violents. Lorsqu'on demande à des hommes physiquement violents d'évaluer les comportements négatifs de leur conjointe, ils sont plus susceptibles de percevoir des intentions négatives chez leur conjointe et d'y réagir de manière violente, de lui attribuer des motivations égoïstes et de la blâmer que des hommes en détresse non violents physiquement et des hommes non en détresse et non violents (Holtzworth-Munroe et Hutchinson, 1993 ; Tonizzo *et al.*, 2000). Comme ils s'y attendaient, Tonizzo *et al.* (2000) ont aussi constaté que les conjoints violents considéraient les comportements négatifs de leur partenaire comme non modifiables (stabilité/globalité). Contrairement à ce qu'on observe chez les couples en détresse, les conjoints violents de cette étude ne sont pas plus enclins à attribuer ces situations aversives à des causes internes chez la femme (lieu de causalité/dispositions)⁵. Fincham (1985) avait aussi déjà relevé que les conjoints en détresse avaient plus tendance à considérer la partenaire et la relation comme les causes conjointes des problèmes du couple. Il est aussi possible que la confusion entre soi et l'autre, observée chez ces personnes, rende plus ardue l'évaluation du lieu de contrôle (Aron *et al.*, 1997). En somme, les conjoints violents attribuent plus d'intentions hostiles et de motivations malicieuses ; ils attribuent plus de responsabilité à leur conjointe et la blâment davantage que les conjoints non violents, qu'ils soient ou non en détresse sur le plan marital. Cela suppose que ces hommes décodent et répondent à des signaux sélectivement négatifs et traités de manière biaisée ; cela suppose aussi une hypervigilance aux situations d'agression. Les attributions négatives entraîneraient une spirale négative : des états émotionnels très négatifs sont activés, comme la colère, et entraînent une agression punitive (Fincham et Bradbury, 1992).

Enfin, les femmes violentes qui sont en thérapie de couple ont plus tendance à s'excuser face au partenaire et à s'attribuer ainsi la responsabilité de leurs comportements négatifs (Cascardi et Vivian, 1995). Le risque de violence est augmenté si la femme victime participe à renforcer la

5. Les chercheurs pensent que ces résultats peuvent venir de problèmes méthodologiques. La formulation binaire des énoncés peut avoir orienté la réponse aux questions.

perception que la victime est aussi responsable que l'agresseur. Malo, Chamberland *et al.* (2002) ont aussi constaté que ce sont les mères adolescentes les plus vulnérables⁶ qui sont les plus enclines à innocenter l'agresseur. Ces résultats suggèrent l'existence d'un lien entre vulnérabilité et style d'attribution problématique. Dans son étude, Fernet (2002) a elle aussi constaté que les adolescentes victimes se blâmaient ou excusaient leur partenaire; attribuer la responsabilité de la violence à quelqu'un d'autre que l'agresseur serait, selon la chercheure, une manière de préserver le lien et d'empêcher la rupture.

Les études auprès de populations tout-venant

Ainsi, les attributions des conjoints en détresse ou violents indiqueraient la présence de processus problématiques dans le traitement de l'information sociale; ces processus généreraient un potentiel de violence non négligeable. Les quelques études auprès d'échantillons tout-venant que nous avons consultées révèlent aussi leur présence dans des groupes non cliniques. Bethke et Dejoy (1993) ont constaté que des jeunes hommes sont considérés comme moins responsables des agressions qu'ils commettent à l'endroit de leur partenaire si la relation est sérieuse. Plus des jeunes adultes sont engagés affectivement dans une relation, plus le comportement négatif du partenaire est attribué de manière externe (Mills et Malley-Morrison, 1998) par la victime. Outre le caractère sérieux de la relation, le genre est également associé à des processus d'attribution spécifique. Laporte et Chamberland (2002) rapportent que les adolescents ont plus tendance que les adolescentes à adhérer à des croyances qui blâment la victime et minimisent la responsabilité de l'agresseur. L'attribution du blâme est plus probable lorsque « la partenaire l'énervé » ou « ne comprend pas autrement ». L'agresseur minimise sa responsabilité en invoquant des raisons dispositionnelles (problème mental, manque d'autocontrôle, difficulté à s'exprimer) mais aussi des motifs qui peuvent être en partie interprétés comme transitoires ou situationnels (colère, perte de patience). Chez les garçons comme chez les filles, il existe une faible tendance (significative) à adhérer à des croyances attributionnelles problématiques lorsqu'on a été victime de violence durant l'enfance. Toutefois, la relation est beaucoup plus importante chez les adolescents qui rapportent être actuellement agresseurs dans leur relation amoureuse. Pour leur part, Mills

6. L'index de risque pour mesurer le degré de vulnérabilité des jeunes mères est un score composite qui tient compte de l'évaluation de l'histoire de maltraitance et de placement, de la santé mentale et des troubles de comportement durant la grossesse ainsi que de la santé mentale et des conditions de vie (déménagement et problèmes financiers) alors que l'enfant a trois ans. Cet indice a l'avantage de capter l'histoire passée et récente de la mère ainsi que sa situation personnelle et sociale du moment.

et Malley-Morrison (1998) ont constaté, chez plus de 100 jeunes universitaires, que les femmes ont plus tendance à attribuer le comportement négatif de leur partenaire à des causes internes et ont moins tendance à se blâmer. Les hommes attribueraient les comportements négatifs de leur partenaire à des causes externes (Shields et Hannekey, 1983 dans Mills et Malley-Morrison, 1998). Cette attribution serait renforcée par la croyance stéréotypée que les femmes sont plus déterminées par les influences externes (lieu de contrôle externe). Les caractéristiques d'une victime peuvent aussi influencer les processus d'attribution. Katz *et al.* (1997) ont soumis des situations hypothétiques de violence à l'égard des femmes à 145 femmes étudiantes non diplômées. Les jeunes femmes qui ont une faible estime d'elles-mêmes et plus tendance à s'attribuer la responsabilité du comportement violent de leur partenaire leur pardonnent davantage et manifestent moins l'intention de le quitter. Les attributions de responsabilité expliquent une part importante de leurs réactions face à la violence du partenaire (partir ou rester). Le niveau de contrôle perçu (estime de soi, lieu de contrôle) pourrait ainsi affecter le contenu des attributions.

Kristiansen et Giulietti (1990) ont également rejoint plus de 150 jeunes universitaires à qui ils ont soumis aléatoirement des scénarios mettant en scène un conflit conjugal. Dans un des scénarios, la femme a des comportements qui peuvent être considérés comme provocants. Les femmes ne jugent pas plus négativement et ne blâment pas davantage le conjoint agresseur que les hommes; la théorie de l'attribution défensive ne trouve donc pas appui dans cette étude (Shaver, 1970). Plus les participants ont des attitudes favorables envers les femmes, plus ils jugent sévèrement le conjoint et le blâment. Les hommes qui disent avoir des attitudes égalitaires ont moins tendance à juger négativement et à blâmer la femme, même lorsqu'ils sont soumis au scénario provocant. Ces données soutiennent la théorie de l'équilibre de Heider (1958) : on se dissocie des personnes qui se comportent de façon contradictoire à nos croyances afin de réduire la dissonance cognitive éprouvée dans de telles circonstances. En outre, les femmes jugent plus négativement et blâment davantage la conjointe dans le scénario où la conjointe riposte (provocation). Ces résultats n'appuient pas la théorie du monde juste (Lerner, 1980) qui aurait plutôt prédit que les femmes innocentes (scénario non provocant) auraient été plus blâmées que la victime responsable. En outre, plus les femmes adhèrent conjointement à des attitudes favorables face aux femmes et face à un monde juste, plus elles blâment la femme dans le scénario provocant. Les attributions de responsabilité de ces femmes s'expliqueraient par le fait que celles-ci, plus favorables à l'égalité des sexes, se perçoivent plus comme des victimes potentielles; le fait qu'elles adhèrent à une vision du monde juste laisse supposer qu'elles ont un besoin de contrôle plus élevé. La théorie de Walster (1966; *controllability attributional*

hypothesis) pourrait aider à comprendre ce résultat. La croyance en un monde juste peut révéler une grande attente de contrôle sur les événements (lieu de contrôle interne) en même temps qu'un grand sentiment de vulnérabilité⁷. D'autant plus que le scénario « provocant » montre une situation plus réaliste des dynamiques de couple où la femme ne réagit pas passivement aux insultes et agressions de son conjoint. Le sentiment de vulnérabilité de certaines femmes peut favoriser chez elles une élaboration cognitive qui laisse intacte l'illusion d'un environnement sous contrôle. Ainsi, les attributions des hommes et des femmes dans cette recherche (où la femme est une victime passive ou active et où l'homme est agresseur) seraient influencées par des processus cognitifs distincts. Les attitudes face aux femmes et le besoin de maintenir un équilibre cognitif (en se dissociant des hommes violents) seraient plus opérants chez les hommes. Chez les femmes, les perceptions et attributions face aux femmes violentées seraient dépendantes des attitudes face aux femmes mais aussi à leur propre besoin de maîtriser l'environnement.

Locke et Richman (1999) ont exposé à plus de 150 étudiants euro-américains et afro-américains des scénarios inspirés de ceux de Kristiansen et Giulietti (1990) mais qui mettent en scène des conjoints euro-américains et afro-américains. Ils ont constaté des différences de genre dans l'attribution de blâme : les femmes, quelle que soit leur origine raciale, blâment davantage le conjoint que les hommes et sympathisent plus avec la conjointe. Les afro-américains sympathisent plus avec la victime de la même race. De plus, le conjoint euro-américain est plus blâmé que le conjoint afro-américain, par les hommes et par les femmes ; chez les femmes, la victime d'un conjoint euro-américain fait l'objet de plus de sympathie que celle d'un conjoint afro-américain. Le fait que les conjoints afro-américains soient moins blâmés peut s'expliquer par le stéréotype que les noirs sont plus violents et moins capables de se contrôler (cause interne mais non contrôlable). Il est donc postulé que l'attribution de blâme est influencée par les attributions de cause, lesquelles seraient médiées par les attitudes (stéréotypes). La faute est moins grande lorsque le comportement ne relève pas du contrôle volontaire ; rappelons que le caractère planifié ou prémédité d'une agression détermine le niveau de culpabilité de celui qui la commet. Paradoxalement, cette relative absolution bénéficie à celui-là même qui fait l'objet d'un stéréotype négatif. Cette dynamique cognitive

7. Nous disions dans le chapitre 3 que l'écart entre le désir de contrôler et le sentiment de contrôler est associé à un état de vulnérabilité, surtout lorsque les conditions sont incontrôlables (Shapiro *et al.*, 1993 dans Garant et Alain, 1995).

met aussi en lumière le caractère systémique des différentes cognitions entre elles; les attributions de responsabilité et de blâme sont fortement associées à la manière dont on s'explique les événements.

En somme

L'attribution est un processus cognitif qui joue un rôle important dans les relations intimes agressives et violentes. Des conceptions restreintes de la violence, comme les différentes attitudes envers les relations intimes, sa partenaire ou l'égalité des sexes sont inextricablement liées à la construction de l'explication de son comportement violent ou de celui de sa partenaire. Cette explication des causes de la violence détermine en retour l'attribution de responsabilité et de blâme; dans les relations difficiles ou violentes, on constate trop souvent que la victime est responsabilisée ou blâmée et que l'agresseur est excusé et innocenté. C'est une explication qui apaise l'agresseur et légitime sa conduite, mais qui cause un tort important à la victime qui ne trouve plus les repères pour juger sa situation dangereuse et aliénante. Il est problématique de tolérer davantage l'agression lorsque la relation est sérieuse. Il nous semble qu'on confond l'intimité avec la propriété. Il est bien entendu que la probabilité de vivre des conflits augmente à mesure qu'on partage un territoire ainsi que des expériences communes dans le quotidien. La manière de résoudre ces différends fait alors toute la différence. Est-il raisonnable qu'on tolère, qu'on banalise et qu'on déresponsabilise un conjoint ou une conjointe pour ses agressions envers sa ou son partenaire simplement parce qu'il ou elle la connaît mieux?

À la lumière des données cumulées par les recherches, les théories d'attribution qui nous semblent le plus intéressantes sont celles de Heider (1958) et de Walster (1966). En effet, l'inconfort engendré par la dissonance cognitive, créée par l'identification potentielle à la victime ou à l'agresseur, engendre deux effets opposés: on blâme un agresseur qui agresse une victime à l'endroit de laquelle on entretient des attitudes positives; ou l'on tolère les comportements d'un agresseur auquel on est attaché. La perception du contrôle est aussi névralgique dans les dynamiques de violence. Les attributions de cause comme de responsabilité sont très affectées par le besoin de contrôler ou le sentiment de manquer de contrôle. Les femmes qui croient que le monde est juste (et donc contrôlable) vont même jusqu'à responsabiliser davantage celles qui ripostent aux agressions de leur conjoint. Les femmes qui semblent situer le contrôle à l'extérieur d'elles-mêmes (faible estime de soi) ont au contraire tendance à surresponsabiliser les victimes et à pardonner leur agresseur. Certains stéréotypes envers les femmes ou les noirs ont paradoxalement pour effet de les absoudre lorsqu'ils commettent des agressions; en effet, certaines croyances comme le caractère influençable de la nature féminine ou l'incapacité

d'autocontrôle des hommes noirs font que ces deux groupes sociaux sont parfois moins blâmés pour leur comportement agressif. Plusieurs recherches indiquent que les agresseurs considèrent que leur comportement agressif a une cause interne mais qu'il n'est cependant pas sous leur contrôle. Tolman *et al.* (1996) ont par ailleurs montré que la non-violence est liée à la perception que le comportement violent est contrôlé par l'agresseur. Finalement, l'insertion sociale conditionne le contenu des attributions: le genre, l'expérience de violence, comme victime ou agresseur, l'origine raciale et le fait d'être de la même race que sa victime (Laporte et Chamberland, 2002; Locke et Richman, 1999; Mills et Malley-Morrison, 1999). Des ancrages variés peuvent ainsi conditionner la manière de comprendre et d'interpréter des conjoints dans des situations conjugales risquées: la socialisation de la femme à assumer plus que sa part dans le soutien affectif et la cohésion de la famille la rend encline à se percevoir plus responsable et sujette à pardonner; l'apprentissage de la méfiance dans des relations précoces menaçantes peut entraîner le développement de distorsions cognitives; ou encore le fait de ne pas appartenir au même groupe ethnique que l'autre peut susciter des inférences moins complexes et moins nuancées.

LES COGNITIONS FAMILIALES: UN SYSTÈME INTERDÉPENDANT ?

Les cognitions des membres d'une même famille se coconstruisent de manière continue. Cichetti et Lynch (1993) réfèrent au concept de paradigme familial pour décrire les interrelations entre les croyances au sein d'une même famille. Les tenants des théories systémiques familiales vont parler des mythes familiaux pour désigner les croyances qui structurent les perceptions familiales. En outre, Bugental et Johnston (2000) soulignent la pertinence d'aller au-delà de l'analyse des cognitions individuelles et de se centrer sur les cognitions familiales comme un système interdépendant en coconstruction continue. Et pourtant, peu de recherches ont examiné les liens entre les différentes expériences que l'adulte fait de la violence privée, sur le plan affectif, cognitif et comportemental, dans les différents rapports sociaux qu'il entretient au sein de sa famille. Existe-t-il chez l'individu un système cognitif qui oriente de manière cohérente ses comportements envers les différents membres de sa famille? Ainsi, un adulte qui a des conceptions restreintes de la violence envers les conjoints, des attitudes tolérantes et des attributions problématiques en ce qui concerne le couple témoigne-t-il de la même tendance dans ses cognitions à propos de la violence envers les enfants? Un adulte violent envers son enfant a-t-il des cognitions conjugales problématiques?

Chamberland, Fortin *et al.* (2003) ont constaté que des pères et des mères tout-venant ont des cognitions cohérentes en matière de violence lorsqu'on les interroge en tant que parent ou en tant que conjoint. Ainsi, les femmes qui associent moins les conduites d'agression physique et émotionnelle à de la violence envers les femmes sont celles qui ont la conception la plus restreinte des agressions à l'endroit des enfants (intimidation ou rejet). Les hommes qui reconnaissent le moins les situations d'agression émotionnelle ont également une conception plus restreinte de la violence parentale : les agressions, à la frontière de l'agression physique et psychologique chez l'enfant (intimidation), sont moins définies comme un comportement violent. Mais ce qui est le plus frappant, c'est que les hommes qui reconnaissent le moins le contrôle comme un acte violent envers les femmes sont ceux-là mêmes qui ont une définition limitée de la violence faite aux enfants (intimidation, rejet, isolement). Ils adhèrent aussi davantage à des croyances problématiques face aux enfants ; ils ont une tendance à les blâmer et à avoir des attitudes tolérantes face à la violence parentale. En outre, les hommes qui jugent moins sévèrement les agressions physiques et psychologiques à l'endroit des femmes sont plus susceptibles de définir de manière plus restreinte la violence parentale, qu'elle soit physique ou psychologique. Dans cette recherche, les prédicteurs de la victimisation des enfants rapportée par le parent sont surtout conjugaux : le fait de ne pas reconnaître le contrôle envers la conjointe comme une forme de violence conjugale et le niveau de victimisation verbale et physique (mineure) de sa conjointe.

Malo, Chamberland *et al.* (2002) ont également constaté des interrelations importantes entre les sphères conjugale et parentale. Dans cette étude, les jeunes mères qui indiquent avoir été prises de colère lors d'épisodes disciplinaires avec leur enfant sont celles qui reconnaissent le moins la violence envers les femmes lorsqu'elles y sont exposées. Les conduites parentales sont également associées aux cognitions conjugales. Moins les mères font appel à des stratégies inductives pour régler un conflit avec l'enfant, plus leur définition de la violence envers les femmes est restreinte : ces femmes jugent moins violentes les conduites de domination, d'intimidation, d'isolement et d'agression physique. Elles ont aussi une propension plus grande à blâmer les femmes lorsque leur partenaire les agresse. Les mères qui agressent verbalement leur enfant ont aussi plus tendance à avoir une conception restreinte de la violence conjugale : l'agression physique et le contrôle sont considérés comme moins violents. Elles ont également plus tendance à sous-responsabiliser les hommes et à excuser l'agresseur lorsque ce dernier agresse sa conjointe. Plus les mères reconnaissent et conçoivent de manière limitée la violence conjugale, qu'elle soit psychologique ou physique, plus elles ont une conception limitée de la violence à l'endroit des enfants et plus elles ont des attitudes problématiques face à

l'enfant. Concevoir de manière restreinte la violence conjugale est aussi lié à une conception limitée de la violence envers l'enfant. En outre, des attributions problématiques qui surresponsabilisent la conjointe et sous-responsabilisent le conjoint sont liées à d'autres attributions problématiques qui blâment l'enfant et innocentent le parent. Des attitudes problématiques face à la violence faite aux femmes sont également liées à une tendance accrue à blâmer l'enfant et à concevoir de manière limitée la violence à son égard.

Ces données suggèrent l'existence de représentations cohérentes de la violence privée chez l'adulte. Les cognitions conjugales ou parentales ne se développeraient pas en vase clos ; les conduites dans une des sphères de la vie de l'adulte sont aussi des indices de sa vie cognitive dans une autre sphère de son expérience familiale. En somme, même si les représentations et les conduites du parent et du conjoint s'inscrivent dans des rapports sociaux distincts, elles seraient perméables l'une à l'autre : des cognitions problématiques en tant que conjoint pourraient révéler l'existence de cognitions à risque en tant que parent. Dans la section suivante, nous faisons la revue des écrits sur les référents cognitifs de l'adulte en tant que parent. Ces référents sont des filtres importants pour interpréter et faire face aux situations difficiles avec l'enfant ; ils peuvent ainsi contribuer à façonner des perceptions dangereuses qui mettent en péril la sécurité et le bien-être de l'enfant.

LES RELATIONS PARENT-ENFANT

LES DÉCLENCHEURS ET LES ENJEUX DES ÉPISODES VIOLENTS

Le pouvoir légitime : socialiser et discipliner

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, la relation parent-enfant s'inscrit dans un rapport social qui reconnaît aux parents un pouvoir sur leurs enfants. Les attentes sociales face à ce rôle sont d'ailleurs très claires : le manque de supervision et d'encadrement est une des situations de négligence prévue par la Loi sur la protection de la jeunesse. Ainsi, la société confère aux parents une autorité qu'elle souhaite leur voir exercer dans le respect toutefois de certaines limites. L'abus physique est une autre forme de mauvais traitements qui illustre bien les balises prescrites : l'usage excessif de la punition corporelle n'est pas socialement acceptable. En fait, on reconnaît aux parents le pouvoir d'éduquer et de socialiser en même temps qu'on définit des balises au-delà desquelles la société réagit par d'importants dispositifs sociaux et légaux. Le parent a l'obligation sociale et morale d'éduquer son enfant (Gough et Reavy, 1997). La famille est

une institution sociale de première importance pour assurer la régulation et la reproduction sociale. L'amour et la discipline sont les principaux ingrédients pour assurer le développement des enfants (Melo Dantas et Branco, 1996). L'intervention parentale affecte d'ailleurs plusieurs aspects de la vie des enfants : son développement physique, affectif, cognitif, sexuel, interpersonnel ou moral (Koverola, Hinson et Morahan, 2001).

Les situations problématiques émergent dans l'exercice quotidien de la parentalité, qui met régulièrement en scène des conflits potentiels. Les transgressions de l'enfant sont des raisons très souvent invoquées pour expliquer le début d'un épisode agressif. Des comportements de l'enfant peuvent mettre en cause sa propre sécurité physique (traverser la rue ou fuguer) ; d'autres peuvent exprimer une dérégulation affective mettant en cause sa capacité d'apprendre à réguler ses émotions (comme faire une crise de rage, casser des objets) ; enfin, certains comportements doivent être ajustés pour réguler ses interactions dans les sphères sexuelle, interpersonnelle ou morale (agresser autrui). Silva-Sletz (2001) a soumis à des parents d'enfants d'âge préscolaire 103 comportements problématiques ; seulement six comportements sont perçus comme des problèmes disciplinaires : désobéir, faire une crise de rage, être en colère, ne pas venir quand on l'appelle, prendre trop son temps (flâner) et se battre avec d'autres enfants. L'opposition aux parents et les conduites agressives caractérisent la presque totalité de ces comportements. Ces observations trouvent également écho dans la recherche de Malo, Moreau, Chamberland et Roy (2003). Holden, Coleman et Schmidt (1995) ont demandé à 39 mères de décrire leurs réactions envers les comportements difficiles de leur enfant âgé de trois ans durant une période de 14 jours. Sur un total de 537 incidents, 14 % se terminent par une fessée pour 30 des mères participant à l'étude. Les déclencheurs sont essentiellement les conduites inappropriées (34 %), les attentes d'obéissance (35 %) ou la menace de sévir (29 %). Les chercheurs ne constatent aucun effet de genre. Dans ces dernières situations, la fessée est précédée d'une menace, ce qui laisse soupçonner un accroissement de l'intensité des affects chez le parent. Cette conduite disciplinaire survient dans différents contextes et à différents moments de la journée ; toutefois, la moitié des événements se déroulent de 17h à l'heure du coucher. Le comportement difficile de l'enfant, ainsi que les attitudes du parent, prédisent la probabilité de recourir à la punition corporelle (voir les sections suivantes).

Une action disciplinaire serait nécessaire lorsque les parents sentent le besoin de décourager un comportement donné. Le recours à la discipline n'est pas justifié lorsque le comportement est approprié, compte tenu de l'âge de l'enfant ou de l'existence concomitante d'autres besoins auxquels il importe plus de répondre (fatigue, attention, etc.), ou encore

lorsque ce même comportement ne compromet pas le développement de l'enfant. À titre d'exemple, les comportements oppositionnels de l'enfant ne sont pas uniformément considérés comme sujets à discipline. Un peu plus de la moitié (55 %) des conduites de non-conformité de l'enfant sont associées à des problèmes de discipline contre un tiers des comportements de demande de l'enfant. Cependant, les parents qui maltraitent leur enfant sembleraient moins tolérants face au comportement dépendant de l'enfant et plus enclins à réagir négativement à leur manque d'autonomie (Malo, Moreau *et al.* (sous presse), Peterson, Ewigman et Vandiver, 1994). En outre, plusieurs études laissent supposer une plus grande intolérance des parents face aux comportements difficiles de leur garçon (Bouchard et Tessier, 1996). Toutefois, Malo *et al.* (sous presse) ont constaté que les mères réagissent plus fortement aux comportements négatifs de leur fille : elles s'attendent à plus d'obéissance de la part de leur fille et réagissent davantage au besoin de bouger du garçon. Ces observations vont dans le même sens qu'une autre étude qui comparait des parents violents et non violents (Hastings et Rubin, 1999). Les idées sur l'enfance et l'éducation diffèreraient selon que l'enfant est un garçon ou une fille. Elles agissent comme médiateur important entre le sens que les parents donnent aux situations et leurs réponses (voir plus loin la section sur les attitudes).

En somme, même si une conduite inappropriée de l'enfant appelle à être éventuellement modifiée, elle n'impliquera pas nécessairement une approche disciplinaire. Socialiser est un enjeu plus large que discipliner. Et discipliner peut se faire sans punir et sans coercition, comme lorsque le parent a recours à des approches inductives (raisonner, expliquer, questionner, etc.). À titre d'exemple, les mères et les pères interviewés dans l'étude de Malo *et al.* (Malo, Moreau *et al.*, 2002) indiquent avoir des réactions différentes dans les situations difficiles qu'ils vivent avec l'enfant : formulation de demandes ou de refus, explications, aide, compromis ou acceptation de la demande. Raisonner et négocier avec l'enfant sont des stratégies qui reviennent souvent dans l'étude de Holden *et al.* (1995).

Les transgressions de l'enfant : des détonateurs

Les transgressions d'un enfant comme d'un adolescent sont d'importants déclencheurs d'épisode disciplinaire et parfois de violence. Celles-ci sont de nature différente mais fortement liées aux finalités éducatives énoncées précédemment. Trois types de transgression sont généralement identifiés : les violations du code moral (blesser autrui, ne pas respecter les droits humains) et des conventions sociales (propreté, manières, règles familiales, prudence, etc.), ainsi que les transgressions de nature personnelle (se ronger les ongles, etc.) (Milner, 1993). La nature et la gravité des transgressions

influenceraient significativement le jugement du parent à propos de la punition physique (Milner et Chilamkurti, 1991). Ainsi, les comportements sociaux (agressivité) ou de défi sont les situations les plus susceptibles d'entraîner une réponse hostile du parent (Dietrich *et al.*, 1990; Holden *et al.*, 1995). Les conduites de retrait social en suscitent moins (Catron et Masters, 1993). Les parents se sentent aussi plus justifiés de recourir à la punition physique lorsque leur enfant enfonce les normes morales. Dans ces situations, les parents à risque ne se comportent pas différemment des parents à faible risque (Holden, *et al.*, 1995; Paz Montes, de Paul et Milner, 2000; Milner et Chilamkurti, 1991). Les différences s'observent plutôt dans les contextes qui mettent en scène les deux autres types de transgression. Les parents à risque ou ceux qui maltraitent leur enfant évaluent plus négativement les transgressions sociales et personnelles; les transgressions personnelles et morales sont jugées plus sévèrement ou plus aversives (Caselles et Milner, 2000; Paz Montes, de Paul et Milner, 2000).

En outre, les parents qui ont des conduites abusives s'attendent à plus de désobéissance dans le cas de transgressions morales et à plus d'obéissance pour des transgressions personnelles (Chilamkurti et Milner, 1993). Les transgressions mineures sont également jugées plus graves. En fait, les attentes d'obéissance seraient plus explicites pour des transgressions plus bénignes et liées au développement normal des enfants. Par contre, les parents étiquetés comme violents auraient moins d'attentes d'obéissance face aux transgressions morales. Cette observation corrobore en partie celle de Peterson et ses collègues (1994): les parents dont les conduites sont violentes ont tendance à être irrités par les comportements négatifs mineurs de leur enfant. Nous verrons plus loin que le niveau de responsabilité attribué à l'enfant affecte aussi le jugement et l'émotion du parent qui maltraite son enfant (voir la section sur les attributions).

Les agressions instrumentales ou émotionnelles: besoin de contrôler ou perte de contrôle?

La désobéissance, le défi et les comportements extrêmes seraient les principales raisons à l'origine du recours à la fessée (Peterson, Ewigman et Vandiver, 1994). Ainsi, la non-conformité du jeune est un enjeu de base qui déclenche des comportements parentaux punitifs (Hastings et Rubin, 1999). Ces comportements génèrent bien souvent des émotions de colère et un besoin accru de contrôler son enfant, émotions qui, en retour, influencent le degré et l'intensité de la réaction disciplinaire, bien souvent de l'agression verbale ou physique. Presque la moitié des mères participant à l'étude de Holden *et al.* (1995) rapportent être en colère en réaction aux comportements négatifs de leur jeune enfant; toutefois 35 % d'entre elles mentionnent être d'humeur négative avant l'incident déclencheur. La

punition physique s'inscrit aussi dans une dynamique d'escalade : 34 % des épisodes sont précédés d'une autre tentative disciplinaire (d'une menace ou d'une période de retrait). Une étude réalisée auprès de collégiens révèle que leurs parents étaient dans la très forte majorité des cas (9 sur 10) en colère lorsqu'ils leur donnaient la fessée (Graziano et Namaste, 1990). En outre, les études de Malo *et al.* (Malo, Chamberland *et al.*, 2002 ; Malo, Moreau *et al.*, sous presse) auprès de différentes cohortes de parents de jeunes enfants rapportent l'importance des états émotionnels pendant et après les conflits parentaux. Les jeunes mères indiquent une variété d'émotions négatives pendant et après des épisodes disciplinaires : peur, fatigue, découragement, impatience, frustration, colère, culpabilité. Les pères notent des émotions comparables à la différence près qu'ils ne mentionnent pas se sentir dévalorisés et diminués par les conflits qui les opposent à leur enfant (Malo, Moreau *et al.*, 2002). La persistance d'états émotionnels négatifs et la difficulté de retrouver son calme plusieurs minutes après un incident contrariant distinguent un groupe de parents jugés à risque de mauvais traitements psychologiques d'un second groupe jugé non à risque (Malo, Moreau *et al.*, sous presse). Enfin, la vulnérabilité personnelle, conjugale et sociale des femmes compromet sérieusement leur capacité de faire face aux défis qu'elles rencontrent comme parent. Les mères les plus à risque de cet échantillon⁸ et qui sont aussi victimes d'agressions de la part de leur conjoint sont plus susceptibles de ressentir de la fatigue lors d'un épisode disciplinaire ; elles disent aussi être plus préoccupées et effrayées après l'incident.

Les agressions commises dans le contexte disciplinaire sont souvent perçues comme des gestes incontrôlés et impulsifs. L'incapacité de contrôler sa colère est la variable la plus fortement associée à des agressions sévères et à de l'abus physique (*Berkely Planning Associates*, 1983 ; Dix, Reinhold et Zambarano, 1990). Plus de la moitié des parents étiquetés comme maltraitants de l'étude de Dietrich *et al.* (1990) rapportent de la colère et une perte de contrôle juste avant l'incident disciplinaire. Malo, Moreau *et al.* (2002) observent que le risque de violence physique et psychologique est le plus élevé chez le groupe de mères qui réagissent avec le plus d'intensité affective aux comportements difficiles de leur enfant. Plusieurs études ont aussi constaté l'importance d'affects dépressifs chez les parents qui ont des conduites maltraitantes : ils sont moins joyeux, plus tristes et affichent plus de faux sourires (Bugental, Blue et Lewis, 1990). Berkowitz (1993) a constaté que la frustration peut produire des états émotionnels de type internalisé comme externalisé. Ces résultats laissent penser que des comportements négatifs chez l'enfant et des

8. Voir la note 6, p. 203.

perceptions et interprétations négatives du parent, amplifiées par un état émotionnel négatif (la dépression ou la colère), constituent une combinaison explosive. Certaines recherches tendent aussi à montrer que des parents en colère perçoivent plus négativement leur enfant (Brody et Forehand, 1986 ; Goodnow, 1988). Interpréter le comportement négatif de l'enfant comme un défi à son autorité est fortement associé à la colère et aux conduites parentales abusives (Peterson *et al.*, 1994).

Défier l'autorité, c'est implicitement reconnaître que les protagonistes ne sont pas dans une relation égalitaire. Reste à savoir si les comportements violents du parent sont motivés par un besoin de pouvoir (Crockenberg, 1987), le besoin de restaurer son identité, menacée par la perception d'avoir été provoqué et humilié (Felson, 1987), ou s'ils expriment plutôt un sentiment d'impuissance (Bugental *et al.*, 1989). Dans le premier cas, la coercition ou l'abus est stratégique et contingent : par exemple, arrêter un comportement jugé inapproprié, que ce soit ou non dans l'intention explicite d'éduquer (Ball-Rokeach, 1980). Dans le deuxième cas, la perception d'une offense et la menace à son identité dominent le traitement de l'information ; la non-conformité de l'enfant ébranlerait le parent dans son rôle et sa position (besoin de dominance) mais affecterait aussi son intégrité psychologique (perception d'une menace). Le déséquilibre affectif semble ici plus évident. Dans le dernier cas, les émotions gouvernent le processus. Ces parents sont dans un état très négatif et l'action est plus de nature impulsive : des idées, des souvenirs et des actions surgissent et contribuent à amplifier la situation déjà frustrante (Berkowitz, 1983, 1989). L'activation émotionnelle semble déterminée autant par des éléments internes au parent que par la transgression de l'enfant proprement dite. En somme, le parent cherche-t-il stratégiquement à dominer l'enfant parce qu'il souhaite maintenir ou affirmer son pouvoir face à lui (pouvoir) ; ou réagit-il plus ou moins impulsivement parce qu'il se sent impuissant et sans pouvoir (insécurité). La coercition ou l'abus parental pourrait donc s'articuler selon ces deux logiques d'action et laisser entrevoir deux types d'enjeux distincts. La transgression, la non-conformité, voire la défiance de l'enfant générera dans le premier cas des agressions plus stratégiques et, dans le second cas, des agressions plus expressives, défensives et impulsives (pour plus de détails, voir le chapitre 3). Le sens donné aux conduites de l'enfant ainsi que ses affects sont alors déterminants.

Une combinaison périlleuse : le comportement difficile de l'enfant, les affects négatifs du parent et des perceptions dangereuses

Dix a été l'un des premiers chercheurs à avoir attiré l'attention de la communauté scientifique sur l'influence de l'humeur dans l'interprétation que les parents font des comportements de leur enfant (Dix et Reinhold, 1991 ; Dix et Lochman, 1990). Des états émotionnels négatifs jumelés à des cognitions

problématiques seraient des prédicteurs de la coercition parentale (Smith-Slep et O'Leary, 1998). Plus les mères rapportent des émotions négatives, plus elles ont des attitudes tolérantes face à la violence à l'endroit des enfants, ainsi que des attributions problématiques (blâment ou excusent l'agresseur), et plus elles mentionnent avoir commis des agressions verbales et physiques, mineures et sévères, envers leur enfant (Malo, Chamberland *et al.*, 2002). Les mères à risque dans cet échantillon rapportent globalement vivre plus d'émotions négatives. Affects et cognitions se conjugueraient pour mettre en place un contexte propice à la coercition et à la violence.

En somme

La coercition s'inscrit dans un rapport social où le parent a la responsabilité légitime de socialiser son enfant. C'est ainsi que réagir aux transgressions de l'enfant, l'encadrer et mettre des limites sont non seulement acceptés mais attendus socialement. Il existe une panoplie d'événements où l'enfant déploie des comportements problématiques; le parent n'y réagit pas nécessairement en disciplinant l'enfant ou en adoptant un comportement coercitif. C'est souvent l'occasion pour le parent de manifester de l'empathie et de l'attention aux besoins qui ne manquent pas de s'exprimer chez un enfant en développement. Socialiser est une entreprise beaucoup plus vaste que discipliner, et punir n'est qu'une des stratégies pour discipliner. C'est à ce moment-là que les idées, conscientes ou non, que le parent a sur l'éducation, interviennent; les attitudes, spécialement les approches concernant l'éducation (*child vs parent centered*) ou encore les conceptions de ce qui est un comportement disciplinaire acceptable ou non, médient la réaction du parent face aux transgressions de l'enfant (Bugental et Johnston, 2000). Nous aborderons ces questions dans les sections suivantes.

Les parents dits à risque ou maltraitants réagissent différemment aux défis que leur pose leur enfant. Ils sont plus irrités par des manques d'autonomie et par des transgressions mineures, personnelles ou sociales. Cependant, comme les autres parents, ils désapprouvent les comportements de leur enfant qui transgressent des valeurs morales (agression envers autrui) mais, étonnamment, ils s'attendent moins à ce que leur enfant leur obéisse. Ce portrait est pour le moins intrigant. Ils sont plus déstabilisés par la non-conformité mineure et par des demandes de soins, mais reconnaissent plus leur sentiment d'impuissance lorsque les enjeux d'éducation touchent l'intégration du jeune dans la société.

Une des questions essentielles du présent ouvrage concerne la conscience de celui qui est violent. Ses agressions sont-elles instrumentales ou expressives, impulsives ou réfléchies? L'importance des émotions dans les épisodes d'agression ne peut plus être niée. Les preuves que

les parents étiquetés comme maltraitants, à risque ou même tout-venant sont d'humeur négative quand ils punissent leur enfant sont bien étayées. Cependant, les parents qui ont des conduites maltraitantes ou à risque présenteraient possiblement un patron affectif et cognitif qui accentuerait la probabilité de recourir à l'agression de manière plus régulière. Pour certains d'entre eux, les émotions et les cognitions problématiques sont peut-être plus difficilement gouvernables, plus enracinées dans des schèmes de réponses acquis très précocement dans leur histoire et qui nous révèlent bien souvent une vision pessimiste et hostile du monde social. Ces affects et cognitions génèrent une activation qui semble contrôlée par le système autonome et donc de nature plus involontaire. Les conduites disciplinaires seraient alors déployées par un parent agité, perturbé et en état de déséquilibre.

LES CONCEPTIONS SUR LA VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS

Lorsqu'un parent croit que la fessée est un comportement non violent, il nous communique sa vision de la réalité, sa manière d'objectiver ce qui est en fait une représentation de la réalité. Celle-ci est vue à travers un prisme, diront les constructivistes. Elle est naturalisée, diront d'autres (Lessard, 2001). À l'image de ce que l'on observe dans le domaine de la violence conjugale, les référents sur lesquels se fondent nos définitions collectives de la violence envers l'enfant sont loin de faire l'unanimité. Et pourtant, ces définitions façonnent considérablement les perceptions et interprétations des interactions sociales, ainsi que la capacité pour le parent impuissant, déprimé, irrité ou en colère d'inhiber sa tendance à réagir de manière agressive.

La frontière subtile entre discipliner un enfant et le violenter

La violence envers un enfant est d'abord associée aux seules agressions physiques qui laissent des marques (Ney, 1987; Berger, Knutson, Mehm et Perkins, 1988). La nature des conduites (agression physique) ainsi que la gravité de leur impact (blessure physique grave) constituent le noyau central de notre représentation collective de cette violence. Pour les 207 étudiants de premier cycle à qui l'on demandait d'évaluer leur histoire disciplinaire, une pratique abusive est un comportement parental qui a comme effet de blesser l'enfant (impact) (Bower et Knutson, 1996). Pour la majorité d'entre eux, la fessée n'est pas un acte abusif. Par ailleurs, être frappé avec un objet est généralement perçu comme abusif (nature et gravité). Pour Graziano et Namaste (1990), il existerait des conduites violentes socialement acceptables comme gifler, donner la fessée et même frapper dans un but disciplinaire. Ces auteurs les qualifient pour leur part

de conduites violentes sous-abusives. Il existerait ainsi un continuum de violence parentale. D'autres chercheurs associent ces conduites à des formes mineures de violence et les conduites abusives à des formes de violence sévère (Straus, 1979 ; Straus, Gelles et Steinmetz, 1980). D'autres encore vont faire référence au concept de punition corporelle et de punition sévère (*harsh punishment*) (Kelder *et al.*, 1991).

Parmi les milliers d'étudiants questionnés par l'équipe de l'Université de l'Iowa durant une période de dix ans (Knutson et Selner, 1994), 3 % rapportent avoir été violentés physiquement par leur parent. Cela ne représente qu'un quart des jeunes qui ont rapporté avoir été l'objet de punitions physiques sévères. Considéré que l'on a été abusé n'est pas lié à un comportement parental spécifique. C'est plutôt le nombre des objets utilisés par le parent ainsi que la gravité des blessures qui servent de repères pour s'auto-étiqueter comme quelqu'un qui a été abusé. La moitié des hommes et des femmes qui ont été disciplinés à l'aide de cinq objets et plus se considèrent comme des victimes d'abus physique. Plus le nombre de fois qu'ils disent avoir été blessés est élevé, plus ils reconnaissent avoir été abusés. Ce n'est qu'un quart des femmes et un cinquième des hommes blessés assez sévèrement pour avoir eu besoin d'une aide médicale qui considèrent avoir été abusés physiquement par leur parent. Lorsque les blessures infligées ont nécessité deux consultations médicales et plus, cette proportion s'élève au deux tiers de l'échantillon. En somme, un adulte doit avoir été sévèrement puni pour qualifier de violents les comportements de ses parents. Être conscient d'avoir été abusé physiquement ne semblerait donc pas être un processus automatique. Le défi est d'autant plus grand lorsque l'abus est psychologique.

Les contenus associés aux représentations de la violence psychologique

Dans l'instrument mis au point par Straus et son équipe, la *Conflict Tactics Scale*, les agressions psychologiques ne sont pas directement associées au concept de violence. Comme nous l'avons dit dans le chapitre 1, la violence était, jusqu'à la révision de l'échelle en 1996, liée aux items d'agression physique. Par la suite, le concept d'attaque a été préféré au concept de violence jugé trop large. Toutefois, Straus *et al.* (1996) réfèrent encore explicitement à la violence lorsqu'ils parlent des assauts physiques (Straus 2001). Pour ces chercheurs, la violence semble surtout se limiter aux seules agressions physiques. Toutefois, les mauvais traitements, l'abus comme la négligence physiques s'accompagnent de maltraitance psychologique par « commission » ou par omission : intimidation ou terrorisme, rejet, négligence émotionnelle. Dans l'étude d'incidence québécoise, les intervenants en protection évaluent que ce problème est présent dans près

d'un signalement sur quatre⁹. Des études sur la population, tant québécoise qu'états-unienne, estiment qu'environ 80 % des enfants sont agressés psychologiquement. Malo, Chamberland *et al.* (2003) constatent que le profil dyadique parent-enfant le plus à risque de maltraitance psychologique est composé principalement de familles qui reçoivent des services de la Protection de la jeunesse. Dans cette étude, les victimes sont majoritairement des filles.

Giovanni et Becerra (1979) ont demandé à des parents et à des professionnels d'évaluer la gravité des situations qui impliquaient de l'abus émotionnel : ceux-ci les ont systématiquement jugées moins graves que les cas d'abus physique ou sexuel. Toutefois, Burnett (1993) a examiné le niveau de conscience (*awareness*) de professionnels et de citoyens à propos de ce problème. Parmi les dix comportements soumis, neuf ont été considérés comme psychologiquement abusifs : le confinement, l'humiliation publique sévère, le favoritisme (syndrome de Cendrillon)¹⁰, l'abus verbal sévère¹¹, les menaces¹², l'incitation à la délinquance, le refus de traitement psychiatrique, le manque d'opportunités pour stimuler le développement affectif et social¹³, l'environnement familial non chaleureux¹⁴. Le comportement immoral du parent est le seul qui n'a pas été jugé psychologiquement abusif. Les sujets de cette étude ont aussi considéré ces comportements comme des événements suffisamment graves pour justifier une intervention. Surtout si la victime est un garçon.

Après ses entrevues en profondeur avec 26 adultes, Gagné (1999) a proposé trois grandes catégories de violence psychologique : les actes commis (ou « commissions »), les omissions et la violence indirecte. Les « commissions » sont des conduites qui ciblent directement l'enfant, avec

-
9. Ce sont des signalements retenus préalablement par les équipes de réception et de traitement de la Direction de la protection de la jeunesse.
 10. Cette forme d'abus est associée à la fois à du rejet et à de l'exploitation.
 11. Ces conduites impliquent un rejet explicite ou implicite, l'enfant se sentant non désiré, bouc émissaire ou ridiculisé.
 12. Ces comportements sont ceux où l'enfant est menacé de mort, d'être blessé, abandonné ou agressé sexuellement. Ils peuvent avoir comme effet de l'effrayer au point de compromettre sa capacité d'explorer et d'être curieux.
 13. Ce sont des conduites qui interdisent à l'enfant d'utiliser ou de développer ses compétences pour s'intégrer dans un système de socialisation comme la garderie ou l'école ou dans son réseau de pairs.
 14. Le développement psychosocial des enfants repose sur la capacité de son environnement à fournir un milieu sécuritaire, protecteur, chaleureux, encourageant et stimulant. Des lacunes importantes sont souvent observées chez les familles aux prises avec des problèmes multiples.

ou non intention malveillante de la part du parent : le rejet¹⁵, le dénigrement¹⁶, le favoritisme¹⁷, la dureté et la sévérité excessive¹⁸, l'intimidation, les menaces et les gestes terrorisants¹⁹, l'entrave à la réalisation de soi²⁰ et le contrôle abusif²¹. Les omissions sont des manques chroniques qui servent bien souvent de toile de fond à des « commissions » : le manque de sensibilité aux besoins, l'indifférence, l'abandon. La violence indirecte réfère aux modes de vie du parent et à son état de santé mentale : la violence conjugale, le reversement des rôles, l'aliénation et la corruption²². Le comportement immoral du parent est ici considéré comme psychologiquement violent. Il y a une convergence quasi parfaite entre les catégories ayant émergé du discours des participants et celles construites par la communauté scientifique. Une seule exception à la règle : les participants ont mis en évidence une nouvelle sous-catégorie : le contrôle abusif par la manipulation (distinct du contrôle exercé par le chantage affectif).

Ces deux recherches permettent de voir quels sont les éléments constitutifs de la représentation sociale de la violence psychologique. Toutefois, on ne peut encore déduire de ces résultats les composantes centrales ou périphériques des schèmes collectifs. Néanmoins, Fortin, Chamberland et Lachance (2000) ont constaté que les comportements de rejet²³ sont plus reconnus comme violents par 127 parents que les comportements d'intimidation et d'isolement ; c'est la seule catégorie de comportement pour laquelle les parents répondent de la même façon, quel que soit leur niveau de risque de maltraitance.

-
15. Toute conduite qui exprime à l'enfant qu'il est indésirable, de trop, un fardeau.
 16. Toute parole ou attitude qui dénigre la personnalité, l'apparence, l'intelligence, la compétence et les réalisations de l'enfant, le ridiculise ou l'humilie.
 17. Est traité de manière inéquitable. Voir le syndrome de Cendrillon.
 18. Les interactions quotidiennes sont empreintes de sécheresse, de critique et de coercition.
 19. Toute conduite (parole, geste et attitude) qui a pour effet d'intimider, d'insécuriser, d'apeurer et même de terroriser l'enfant.
 20. Toute conduite qui nuit à la réalisation de l'enfant ou qui le lèse dans ses droits fondamentaux.
 21. Tout moyen utilisé pour contrôler l'enfant et abuser de son pouvoir : contrôle social, manipulation ou chantage affectif.
 22. L'enfant est exposé à des situations troublantes, insécurisantes ou corruptrices associées aux habitudes de vie, à la santé mentale ou aux problèmes conjugaux de ses parents.
 23. Rire de l'apparence physique, donner à l'enfant un surnom négatif, dire à l'enfant qu'on aimerait s'en débarrasser, critiquer, dire à l'enfant qu'on regrette de l'avoir mis au monde, briser, détruire ou jeter ses jouets préférés, dire qu'il ne fera jamais rien de bon, minimiser ses succès scolaires.

Toutes les formes de négligence affective sont-elles pour autant violentes ou ne sont-elles pas plutôt une forme distinctive de maltraitance? Certains auteurs soutiennent que le climat non chaleureux, le renversement des rôles ou la non-disponibilité vis-à-vis de l'enfant pour des raisons de dépression ou de surinvestissement dans d'autres sphères que le rôle parental (par exemple, les parents workoliques) sont certes dommageables pour l'enfant mais ne constituent pas une forme de violence (Cicchetti et Lynch, 1993)²⁴. Dans le chapitre 1, nous questionnons les critères fondant notre représentation sociale de la violence privée. Est-il nécessaire qu'un agent spécifique commette une agression explicite? L'agression que subit ultimement la victime, par manque de soin ou de protection, pourrait-elle être suffisante pour reconnaître l'existence d'une agression potentiellement violente? Le débat reste ouvert!

Les facteurs qui influencent nos définitions de ce qui est violent ou maltraitant

Comme Graziano et Namaste (1990), Gagné (1999) établit une distinction intéressante entre des conduites qui menacent le bien-être et la qualité de vie des enfants et celles qui compromettent sa sécurité et son développement : les premières sont qualifiées de violentes et les secondes sont associées à de l'abus (voir le chapitre 1). Rappelons aussi que les représentations de la violence psychologique des participants de l'étude de Gagné (1999) reposent principalement sur l'impact psychologique qu'ils considèrent que ces conduites peuvent avoir sur la victime (voir le chapitre 3). L'intention de nuire ou de faire mal ne semble pas une condition nécessaire pour définir une situation comme psychologiquement maltraitante. Portwood (1998) fournit des informations intéressantes à propos des référents sur lesquels les adultes se basent pour juger si des comportements sont ou non maltraitants. Dans cette étude, les conduites maltraitantes sont de nature physique, psychologique et sexuelle. Contrairement à l'étude de Gagné (1999), qui est qualitative, la méthodologie retenue par Portwood est quantitative et déductive. Plus de 300 adultes, dont la moitié sont des parents, ont à déterminer l'importance des 21 facteurs qui influencent le plus leur jugement lorsqu'ils ont à déterminer un cas de maltraitance. Certains éléments réfèrent aux impacts physiques et psychologiques perçus ou probables; à la nature, à l'intensité ou à la gravité des conduites; à l'intention de l'agresseur ou à l'interprétation qu'en fait la victime; enfin, certains réfèrent à des causes qui pourraient éventuellement excuser le geste de l'agresseur (santé mentale, alcoolisme, histoire de maltraitance).

24. Je remercie Louise Éthier d'alimenter mes réflexions à ce sujet en questionnant mon point de vue sur ce point.

Les facteurs les plus influents pour construire le jugement des sujets sont d'abord l'impact physique et psychologique, réel ou potentiel, sur l'enfant. Ces observations corroborent ce que les participants de l'étude de Gagné (1999) ont révélé ; la reconnaissance de la violence s'effectue d'abord par la perception des conséquences sur la victime. Elles invitent aussi à élargir nos définitions en incluant la notion de conséquences probables ; cet ajout apparaît d'autant plus pertinent pour les situations de violence psychologique où, par essence, aucune blessure physique n'est discernable (Burnett, 1993). Plusieurs items liés aux conduites comme telles retiennent également l'attention des sujets ; les actes de type sexuel, la fréquence et la gravité de l'acte sont des informations utiles pour se faire une opinion. L'intention de l'agresseur, de même que la signification du geste pour la victime, viennent par la suite. Toutefois, Durning et Fortin (1996) déplorent le peu d'importance que l'on accorde généralement à l'interprétation que le jeune fait de l'événement dans les situations de maltraitance. Certains facteurs qui pourraient disculper partiellement l'agresseur sont pris en considération, mais dans une moindre mesure (voir la section sur les attributions). Les résultats de cette étude laissent penser que le processus de définition de la violence se construit d'abord en fonction de la nature et des conséquences des actes. Certains facteurs contextuels peuvent néanmoins affecter le jugement de la personne.

Les expériences sociales qui conditionnent ces représentations

Parmi les facteurs sociodémographiques étudiés, le genre du parent est la variable la plus régulièrement associée à une conception restreinte de la violence. Les autres variables sociodémographiques étudiées ne permettent pas de conclure à une association claire entre, d'une part, le revenu, la scolarité ou même l'âge du parent et, d'autre part, une définition plus ou moins étroite de la violence physique ou psychologique (Fortin et Lachance, 1996 ; Portwood, 1998). Les femmes reconnaissent généralement plus les situations où il y a de la violence parentale et incluent généralement plus de comportements dans ce qui la définit (Burnett, 1993 ; Chamberland *et al.*, 2003 ; Fortin et Lachance, 1996 ; Knutson et Selner, 1994 ; Kelder *et al.*, 1991 ; Koski et Mangold, 1988). Dans l'étude de Burnett (1993), la seule catégorie sociale qui distingue les évaluations des sujets est leur genre. Être parent ou travailleur social (familiarité avec ce problème) ne semble pas affecter l'évaluation de ce qui est ou non violent psychologiquement. De plus, les femmes de l'étude de Knutson et Selner (1994) sont plus susceptibles de reconnaître leur passé d'abus que les hommes. L'âge ne semble pas non plus associé à des représentations distinctes de la violence. Toutefois, cette recherche portait essentiellement sur des sujets adultes. Pour sa part, Roscoe (1990) constate que les évaluations d'adolescents (17-20 ans) sont plus sévères que celles de parents et de

professionnels quand il s'agit des comportements parentaux exposés dans les mêmes vignettes que celles utilisées dans l'étude de Giovanni et Becerra (1979).

Portwood (1998) a noté que les parents d'enfants plus vieux ont un peu plus tendance à définir différents comportements comme abusifs. Ils sont un peu moins enclins à associer des conduites négligentes à de l'abus mais évaluent plus sérieusement des situations d'abus sexuels. Les professionnels qui ont déjà travaillé avec des enfants maltraités traitent différemment l'information que ceux qui n'ont pas ces expériences; leur jugement se construit principalement en fonction de l'impact psychologique et de la gravité des conduites, et ils accordent nettement moins d'importance aux facteurs qui pourraient excuser l'agresseur. Toutefois, les situations ambiguës sont jugées plus abusives par les non-professionnels.

L'histoire de maltraitance ou de violence est également un déterminant important dans les perceptions et la reconnaissance de la violence parentale. Portwood (1998) n'a relevé aucune relation entre une expérience de victimisation et les référents sur lesquels se fonde la définition des contenus de la violence. Toutefois, il est possible que les sujets sous-estiment leur propre expérience de violence ou de maltraitance. Dans la recherche de Bower et Knutson (1996), les étudiants qui rapportent avoir été l'objet de conduites de violence sévère et qui ne considèrent pas avoir été physiquement abusés ont tendance à juger moins d'événements disciplinaires abusifs que les étudiants qui ont subi une punition physique sévère et qui rapportent avoir été victimes d'abus. La non-reconnaissance de sa propre victimisation peut s'ajouter comme facteur de risque: elle peut même être associée à la tolérance et la justification de pratiques disciplinaires problématiques. L'appréciation des conduites de violence mineure est également affectée par l'expérience. Même si la plupart des étudiants de l'étude considèrent la fessée comme un acte non abusif, cette tendance est accentuée lorsque le jeune adulte rapporte avoir lui-même reçu la fessée. Et si, au contraire, une majorité considère que frapper avec un objet est abusif, ceux qui ont été victimes d'une telle pratique ont plus tendance à la considérer comme non abusive.

Les pratiques parentales influencent aussi la conception de la violence parentale. Fortin, Chamberland et Lachance (2000) constatent que les parents qui rapportent des incidents de violence sévère, dont certains sont suivis par les services de la Protection de la jeunesse, ont des définitions de la violence envers l'enfant plus étroites que les parents qui rapportent n'avoir recours à aucune conduite disciplinaire de type physique. Ils

perçoivent moins les comportements d'intimidation²⁵ et d'isolement²⁶ comme des gestes violents. Ces mêmes parents jugeraient moins sévèrement le comportement d'isolement que les parents qui disent utiliser des comportements de violence physique mineure. Les comportements de rejet sont évalués de la même façon par les trois groupes. Toutefois, ne pas considérer l'isolement comme une conduite violente fait partie des facteurs qui permettent de distinguer les parents qui ont recours à des gestes abusifs de ceux qui rapportent ne pas utiliser la punition corporelle. Conjuguées à une histoire de maltraitance, à de la violence conjugale et à la pauvreté, les cognitions problématiques accentuent la probabilité que l'enfant vive dans un milieu dangereux. Chamberland, Fortin *et al.* (2003) constatent également une relation entre le recours à de la violence mineure et une tendance à considérer l'intimidation comme moins violente. Enfin, dans l'étude de Moreau *et al.* (2001), les jeunes mères jugées à risque et maltraitantes qui rapportent vivre le niveau de stress parental le plus élevé sont celles qui ont la conception de la violence parentale la plus étroite, en particulier lorsqu'il est question d'intimidation mais aussi de rejet. Les grands-mères, également interviewées, définissent de manière encore plus restreinte la violence parentale, particulièrement en ce qui concerne les conduites de rejet. Cette dernière observation laisse croire que les définitions de la violence s'ancreraient aussi dans une histoire familiale.

En somme

Les représentations sociales de la violence des parents envers l'enfant ont évolué. Elles incluent de plus en plus des conduites psychologiques violentes et abusives. Différentes recherches font référence à des catégories parfois élaborées par les chercheurs et parfois émergeant du discours des participants. Il est intéressant de constater la convergence des conclusions obtenues selon qu'on fait appel à une approche plus inductive ou déductive pour évaluer les conceptions de la violence psychologique, problème social en voie de développement. Quoi qu'il en soit, la violence, qu'elle soit psychologique ou physique, est d'abord définie par son impact observable ou potentiel. Les conduites les plus extrêmes sont généralement les mieux perçues. Il est intéressant de constater la diversité des conduites psychologiquement maltraitantes considérées. Toutefois, il existe entre les recherches des différences

25. Faire des colères, gifler, donner une tape, pousser et brasser, menacer de faire mal, faire peur en lançant ou en fracassant un objet, pincer et donner des ordres. Ce sont des conduites de violence physique et aussi psychologique.
26. Interdire d'amener des amis à la maison, empêcher de parler aux voisins, critiquer les amis, interdire toute activité en dehors de l'école.

taxonomiques qui réduisent notre capacité à comparer les résultats. Néanmoins, si l'on se fie à certaines études, les comportements de rejet semblent particulièrement visibles; ce constat n'est cependant pas corroboré dans toutes les études consultées. Contrairement aux études portant sur la violence conjugale, celles sur la violence faite aux enfants s'intéressent peu à l'intentionnalité du parent. L'interprétation de la victime est rarement considérée : à notre connaissance, peu de recherches ont interrogé les enfants victimes pour connaître leur conception de la violence ou la manière dont ils perçoivent les réactions « disciplinaires » de leur parent.

Le parent construit de manière active sa conception de la violence qu'il exerce envers son enfant. Il élabore le contenu de ses représentations au fil de ses interactions avec l'environnement social et suivant la manière dont il décode son environnement. Ainsi, le contenu des représentations de la violence parentale est fortement influencé par ses expériences et ses positionnements dans la réalité sociale. Nos insertions sociales variables²⁷ dans le monde social conditionnent la manière dont se construisent nos référents à propos de la violence. Différentes trajectoires peuvent mener à concevoir de manière plus ou moins restreinte la violence parentale : l'expérience passée de victimisation et le fait de reconnaître qu'on a ou non été victime sont parmi des facteurs influents. Les femmes sont en général plus perceptives. Enfin, le type de pratiques parentales est aussi associé au niveau de conscience de la violence exercée à l'endroit de l'enfant : on peut probablement difficilement être violent et concevoir qu'on l'est. Cela soulèverait un conflit cognitif déstabilisant et un inconfort émotionnel évident. Ne pas reconnaître qu'on puisse être violent, voire abusif, ou qu'on ait été victime sont des facteurs de risque importants dans la reproduction de la violence parentale.

Finalement, les conceptions de la violence chez les parents révèlent leurs partis pris dans la sélection des informations : certaines sont retenues, d'autres occultées. Elles influencent les processus de traitement de l'information dans toutes les phases du décodage des interactions sociales. Reconnaître ou non qu'un comportement est plus ou moins violent influence le niveau de tolérance chez la victime, ses stratégies de défense, la propension qu'elle a ou non à y réagir ainsi que la probabilité future qu'elle y recoure comme futur agresseur. Chez l'agresseur,

27. L'ancrage d'une personne est influencé par plusieurs expériences sociales différentes. L'appartenance à une classe sociale, le niveau d'éducation, le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la religion ou encore l'histoire (personnelle, familiale, sociale, phylogénétique) contribuent à générer des expériences sociales de même que des repères pour interpréter les événements.

la capacité à considérer ses conduites comme violentes est liée à la capacité d'analyse critique chez le parent et à la probabilité de réagir ou de choisir des stratégies violentes pour faire face à des situations stressantes ou frustrantes. Cette capacité influence aussi sa compétence à percevoir ou non l'impact de ses comportements sur l'enfant, information cruciale pour reconnaître la violence dans son environnement. L'organisation du contenu du schéma de violence parentale chez une personne révèle également les normes, opinions et valeurs individuelles et sociales qui, réciproquement, participent aussi à son élaboration (Gagné, 1999; Lessard, 2001).

Les attitudes parentales

Dans une interaction sociale, les attitudes sont mises à contribution à toutes les phases du décodage du traitement de l'information. À l'étape de la perception et de l'attribution d'une signification aux événements, la discrimination et le sens donné aux transgressions et aux comportements difficiles de l'enfant sont affectés par les attitudes du parent à propos 1) de l'enfance, de l'éducation et de la discipline; 2) de son propre enfant; 3) de l'éducation qu'il a lui-même reçue. Au moment de réagir ou de sélectionner une stratégie de réponse, ces attitudes sont également opérantes; entrent aussi en considération les émotions²⁸, les patrons de comportements appris ou ceux qui n'ont pas été acquis, de même que l'anticipation des impacts de tels choix. Après la réaction parentale, les attitudes orientent la manière dont le parent percevra et réfléchira ou non aux conséquences potentielles ou réelles observées chez son enfant.

Ainsi, des croyances tolérantes sont celles qui cautionnent, légitiment et banalisent les pratiques parentales coercitives, les rendant plus acceptables aux yeux des parents (Fortin et Lachance, 1996). La tolérance à la violence se traduit notamment par une conception plutôt négative de l'enfance, par la tendance à approuver des pratiques disciplinaires coercitives, par la minimisation de la gravité des besoins exprimés par certains comportements négatifs des enfants ou encore par la non-reconnaissance ou la négation de l'impact du contrôle coercitif sur les personnes (Dodge *et al.*, 1995 dans Fortin et Lachance, 1996). En résumé, des croyances tolérantes sont celles qui font croire que des pratiques coercitives sont efficaces pour éduquer l'enfant et qu'elles sont sans conséquences négatives pour lui (Straus, 1994).

28. Comme nous l'avons dit souvent, les émotions accompagnent et parfois gouvernent les processus de traitement de l'information durant tout le déroulement d'une interaction sociale.

« Si on est sévère envers l'enfant, il nous remerciera plus tard. »
(Théories sur les pratiques parentales.)

« Les enfants ont besoin d'une bonne poigne d'autorité pour se sentir en sécurité. » (Théories sur les pratiques parentales.)

« Une tape sur les fesses n'a jamais fait de tort. » (Théories sur les pratiques parentales.)

« Il y a des enfants qui ont besoin de se faire brasser une fois de temps en temps. » (Théories sur les pratiques parentales.)

« Les enfants pleurent souvent pour rien. » (Minimisation des besoins.)

« Aujourd'hui, les enfants ne respectent plus leurs parents. »
(Théorie sur l'enfance.)

« Les enfants mentent facilement. » (Théorie sur l'enfance.)

« Les enfants n'ont pas de limites. » (Théorie sur l'enfance.)²⁹

Les théories à propos de l'enfance et de l'éducation

Nous disions plus haut que la socialisation d'un jeune est un défi plus vaste que la discipline parentale. Depuis plusieurs années, Baumrind (1996) a examiné les relations entre la manière dont le parent joue son rôle et le développement des enfants. Les processus de base visent essentiellement deux dimensions indépendantes (Maccoby, 1983 dans Baumrind, 1996) : la capacité parentale de répondre (*responsiveness*) aux besoins de l'enfant et la capacité parentale de demander (*demandingness*). La première compétence implique des qualités comme être chaleureux, affectueux, sensible, soutenant et capable de communiquer clairement de manière non agressive. La seconde compétence réfère à la capacité d'offrir un environnement encadrant et d'exercer la fonction disciplinaire du rôle parental : confronter, superviser et fournir des règles claires et structurantes ainsi que réagir positivement comme négativement suivant les comportements de l'enfant. Ses travaux ont décrit trois contextes familiaux : les familles autoritaires³⁰,

29. Items extraits de la mesure de la justification de la violence envers l'enfant (MJVE) (Fortin, 1994).

30. Cette approche s'inspire de la position philosophique de Hobbes et des croyances religieuses fondamentalistes (Baumrind, 1996). Il existe également un lien avec la pédagogie noire de Miller (1984, 1986 dans Fortin et Lachance, 1996) qui repose sur une idée négative de l'enfance : l'enfant est un être manipulateur, agressif, asocial, mauvais que les parents ont pour tâche de socialiser et d'améliorer. L'enfant naît méchant, c'est la société qui le rend bon. Les méthodes coercitives, voire violentes, et physiquement abusives sont plus probables dans ce type de famille. La discipline peut être exercée de façon systématique ou erratique. Dans la recherche de Malo, Moreau *et al.* (2003), cela correspondrait aux profil 2 pour le premier cas et au profil 4 pour le second cas.

permissives³¹ et autocratiques³². Dans les familles autoritaires, la conception de l'éducation favorise un positionnement hiérarchique qui avantage le parent; dans les familles permissives, c'est l'inverse qui se produit; et dans les familles autocratiques, le parent détient l'autorité mais l'exerce de manière éclairée dans le meilleur intérêt de l'enfant. Dans les sociétés dites avancées, le développement de l'enfant se révèle optimal dans la dynamique autocratique (Baumrind, 1996). Ce qui distingue la manière autoritaire d'être parent de la manière autocratique, c'est l'approche éducative pratiquée: la première se centre plus sur le parent (*parent-centered*) et parfois sur des objectifs à court terme (faire cesser le comportement inapproprié), alors que la seconde vise l'enfant (*child-centered*). Ce qui distingue la manière permissive d'éduquer de la manière autocratique, c'est le manque d'encadrement de la première et l'exercice de cette fonction dans la seconde. Les parents autoritaires mettent plus l'accent sur l'obéissance et le respect de l'autorité. Ils sont surtout demandants et peu répondants; leurs enfants seraient plus retirés et méfiants. Chez le parent autocratique, l'éducation vise la socialisation plus large de l'enfant; le parent est à la fois répondant et demandant. Leurs enfants seraient plus

31. Cette approche peut donner lieu à deux extrêmes selon la sensibilité du parent à l'endroit de l'enfant. Dans le cas des familles où le parent est chaleureux, on constate une certaine conception rousseauiste de l'enfance et du paradigme de la primauté des droits de l'enfant: l'enfant est naturellement bon, c'est la société qui le corrompt. Les méthodes éducatives placent l'enfant dans une relation de pouvoir avantageuse, le parent étant plus un soutien. Dans le cas où le parent est non chaleureux, on remarque plus de négligence et d'impuissance chez le parent. Cette dynamique s'apparenterait dans ce dernier cas au profil 3 dans la recherche de Malo, Chamberland *et al.* (2003).

32. Certains ont traduit ce dernier type en référant au concept de famille démocratique. Pour notre part, nous considérons que cela ne traduit pas le point de vue de Baumrind à propos des familles dites *authoritative*. Les parents ayant une relation d'autorité, il est non pertinent d'assumer que parents et enfants évoluent dans une démocratie; cela supposerait une relation d'égalité qui n'est pas le propre du rapport social parent-enfant. On reconnaît explicitement aux parents le droit et la responsabilité d'éduquer l'enfant, notamment de mettre des limites. Les pratiques éducatives doivent donc s'inscrire à mi-chemin entre le droit des enfants et la responsabilité des parents. Toutefois, les pratiques doivent viser le développement de l'autonomie de l'enfant et de ses compétences sociales; l'obéissance de l'enfant et le développement de son autonomie ne sont pas conçus comme mutuellement exclusifs mais plutôt comme des objectifs interdépendants. L'enfant est ainsi encouragé à raisonner de manière autonome sur des problèmes moraux. Des pratiques encadrantes mais sensibles, adaptées au niveau de développement des enfants, sont recommandées. On évite d'appliquer des sanctions coercitives arbitraires mais non d'imposer des règles ou des contingences extrinsèques. Les pratiques sont centrées sur l'enfant; la finalité est leur développement, qui doit être envisagé à long terme. Ce n'est pas nécessairement le cas pour le parent permissif et chaleureux qui agit dans l'intérêt de l'enfant, pour son bien-être à court terme. La dynamique autocratique correspondrait au profil 1 de l'étude de Malo *et al.* (Malo, Moreau *et al.*, 2003).

autonomes, curieux et capables d'autocontrôle. Dans les familles permissives, le parent est surtout répondant; leurs enfants seraient moins autonomes et moins curieux.

Les buts du parent (*parental goal*) seraient encore plus déterminants que les attitudes ou les valeurs éducatives générales pour prédire le comportement parental (Bugental et Johnston, 2000). L'éducation de l'enfant peut viser deux grands buts: promouvoir le développement du caractère et soutenir l'acquisition de compétences instrumentales valorisées par la culture d'appartenance³³. Bien souvent, les buts sont des opérationnalisations des résultats attendus et souhaités chez l'enfant comme chez le parent (*outcome*); ils sont généralement formulés de manière plus spécifique en fonction du contexte et des défis liés à une étape précise du développement de l'enfant. Ils circonscrivent les attentes du parent face aux comportements de l'enfant; ces cognitions sont des déterminants puissants lorsque le parent interprète les épisodes disciplinaires. Ces attentes expriment des représentations de l'enfance aussi bien que de l'éducation parentale. Les buts peuvent être définis selon que l'éducation priorise les intérêts du parent ou ceux de l'enfant, ou encore mettent l'accent sur des objectifs à court ou à long terme. En fait, les buts expriment de manière plus précise les conduites parentales spécifiques associées à des valeurs éducatives plus générales.

Les parents qui sont centrés sur leur propres objectifs seraient plus négatifs et contrôlants que ceux qui visent d'abord le développement de leur enfant; ils auraient aussi plus recours à des stratégies éducatives punitives (Hastings et Grusec, 1998). Cela est d'autant plus vrai lorsque le parent attribue les situations difficiles au caractère de l'enfant et à des intentions malveillantes de sa part (attribution d'intention). Ainsi, plus les études observent des perceptions spécifiques à la réalité parentale de l'adulte, plus ces cognitions ont une valeur discriminante élevée: le sentiment d'efficacité avec un enfant particulier (attribution de contrôle) prédit davantage le comportement parental que des croyances générales éducatives (Grusec *et al.*, 1994). Nous verrons plus loin que la perception du lieu de contrôle du parent est une dimension névralgique de l'activité cognitive.

33. Une personne qui a du caractère, c'est quelqu'un qui persévère, même quand c'est difficile, qui a le sens des responsabilités et de l'éthique et qui est autodiscipliné. Les compétences valorisées dans les sociétés occidentales sont les habiletés à se lier aux autres (solidarité, affiliation) ainsi qu'à être autodéterminé (initiative, curiosité et leadership) (Baumrind, 1996; Prillentsky *et al.*, 2001).

L'apprentissage du respect

Parmi les finalités éducatives régulièrement invoquées par les parents, l'apprentissage du respect des autres est très certainement une priorité qui fait consensus ; elle fait partie des dimensions du caractère évoquées plus haut. Néanmoins, elle peut vouloir dire une chose et son contraire. C'est pourquoi il est plus instructif de sonder les parents sur leurs attitudes à propos de ce qu'ils associent à un manque de respect. Le manque de respect signifie généralement l'atteinte à la dignité d'une personne. Encore faut-il s'entendre sur la signification de ces termes. Dans une conception très hiérarchique des rapports humains, on peut juger qu'un individu est irrespectueux parce qu'il met en péril une position sociale ou encore parce qu'il dévie des normes et conventions sociales préétablies. Une conception plus égalitaire définit le respect en fonction des besoins et droits fondamentaux formulés dans les grandes chartes des droits humains (voir le chapitre 1). Par exemple, agresser physiquement un pair (transgression morale) peut être jugé inacceptable parce que l'enfant ne s'est pas conformé aux conventions sociales ou plutôt parce qu'il a blessé et atteint le sentiment de sécurité d'une autre personne. L'accent sur la conformité aux normes ou sur le manque d'empathie et de sensibilité distingue deux ensembles d'attitudes qui fondent des représentations bien différentes de ce qu'il est convenu d'appeler le respect. Le parent autoritaire adhérerait davantage aux premiers types de représentations alors que le parent démocratique ou même permissif intégrerait un ensemble d'attitudes allant plus dans le sens de la seconde conception du respect. Par conséquent, la construction d'une personne respectueuse peut émerger à la faveur de stratégies éducatives bien différentes : par la conformité ou encore par la délibération morale autonome.

Kohn (1977) avait déjà constaté, il y quelques décennies, que les valeurs des parents à propos des conduites éducatives différaient selon leur appartenance de classe : les parents de classe ouvrière se concentreraient davantage sur l'obéissance de l'enfant, alors que les parents de classe moyenne valoriseraient plus l'autonomie³⁴. Hastings et Rubin (1999) mettent

34. Les compétences instrumentales dans les sociétés technologiques avancées sont notamment la capacité d'apprendre à apprendre. On ne sera pas surpris que les pratiques éducatives, y compris les stratégies disciplinaires, insistent tant sur le développement de l'autonomie et le recours au raisonnement. À cet égard, les études de Kohn (1977) sur les valeurs parentales ont permis de rendre explicite le lien entre conditions objectives de classe (col bleu *vs* col blanc) et finalités éducatives. Pour un col bleu, le message à envoyer à son enfant, c'est de se conformer à son employeur. Pour le col blanc, c'est de prendre des initiatives. Cette perception de ce qui est nécessaire pour survivre se traduit dans les compétences instrumentales à faire acquérir à l'enfant. Les repères symboliques sont construits en fonction de ces nécessités.

en évidence que des mères ayant des conduites abusives se centrent aussi plus sur le respect de l'autorité que sur l'autonomie de l'enfant. Cependant, les mères de l'étude de Trickett et Susman (1988), qu'elles soient dans le groupe abusif ou le groupe contrôle³⁵, ont des points de vue similaires sur les finalités éducatives : être heureux, obéir et être honnête. Néanmoins, les pratiques parentales des mères étiquetées comme abusives sont différentes : elles encouragent moins l'indépendance et l'ouverture à des expériences nouvelles, notamment les contacts avec la communauté, utilisent moins le raisonnement, recourent plus à des comportements comme les restrictions verbales et le retrait de privilèges. Ce qui distingue les mères dites abusives ayant ou non une histoire de victimisation des mères non abusives ayant ou non une histoire de victimisation de l'étude de Caliso et Milner (1992), c'est la présence de croyances éducatives rigides. L'accent est mis sur la loi et l'ordre : l'enfant doit être propre, ordonné, obéissant, être vu mais pas entendu, tranquille, être attentif mais ne pas s'exprimer. L'enfant doit s'intégrer dans un univers organisé en dehors de lui mais où il n'a pas vraiment de place ; ces croyances éducatives sont principalement centrées sur le parent essentiellement demandant face à l'enfant.

Des attentes de conformité et d'obéissance : une croyance risquée ?

Dans l'étude de Dix et Reinhold (1991) réalisée auprès de mères tout-venant, une idéologie éducative autoritaire mettant l'accent surtout sur l'obéissance de l'enfant est associée à des états émotionnels négatifs ainsi qu'à des styles d'attribution et de communication problématiques. Les mères participant à l'étude de Hastings et Rubin (1999) qui ont des attitudes autoritaires envers leur enfant de deux ans sont plus susceptibles de s'attendre à ce que leur enfant soit obéissant quand il aura quatre ans. Trickett et ses collaborateurs (1991) ont noté que les parents abusifs tolèrent moins bien les comportements autonomes de leurs enfants de quatre à huit ans. Ces réactions différentes face aux défis que posent les comportements difficiles de l'enfant révèlent beaucoup sur leur connaissance du développement de l'enfant. Non seulement les parents autoritaires considèrent que les enfants sont dominés par des motivations égoïstes, mais encore ils négligent les limites de l'enfant « en voie de développement ». Caliso et Milner (1992) constatent que la demande de conformité et la rigidité cognitive sont des facteurs de risque importants, particulièrement lorsqu'ils sont associés à des états émotionnels négatifs. Les mères à risque de l'étude de Chilamkurti et Milner (1993) s'attendent

35. Les familles de cet échantillon proviennent de classe moyenne inférieure.

plus à ce que leur enfant obéisse après une intervention disciplinaire, lorsque la transgression est de nature personnelle. Les attentes d'obéissance non remplies peuvent induire chez le parent une perception d'inefficacité; la réaction de l'enfant est dès lors jugée provocante et défiante. Ces perceptions peuvent générer des émotions d'impuissance et de colère qui intensifient l'escalade et le cycle d'événements négatifs, ce qui augmente la probabilité de pratiques parentales coercitives (Malo, Moreau *et al.*, 2003).

Kelley, Power et Wimbush (1992) rapportent des résultats qui invitent à nuancer ces derniers points de vue. Différents types d'attitudes parentales peuvent jouer de manière indépendante. L'étude réalisée auprès d'une quarantaine de mères afro-américaines résidant dans des quartiers défavorisés et dangereux révèle que des pratiques coercitives peuvent coexister avec une vision empathique de l'enfant³⁶. Les stratégies disciplinaires seraient dans ce cas plus motivées par leur appréhension de voir leur enfant imiter les comportements antisociaux très prévalents dans leur environnement, que par leur valorisation de l'obéissance chez les enfants (supervision et encadrement). Cependant, l'adhésion à une conception plus profonde de la religion, visant des valeurs humanistes, prédit davantage des attitudes parentales visant les besoins de l'enfant (chaleur, affection). Le défi est précisément d'équilibrer les comportements parentaux demandants et répondants.

The optimal parent-child relationship at any stage of development can be recognized by its imbalance between parent's acknowledgement of the child's immaturity, shown by providing structure, control and regiment (demandingness) and the parent's acknowledgement of the child's emergence as a confident, competent person, shown by providing stimulation, warm up and respect for individuality (responsiveness). (Baumrind, 1996.)

Des attentes irréalistes ?

Les connaissances et les idées sur le développement de l'enfant façonnent les attentes du parent et ses attitudes face à la discipline à exercer dans la situation. Le parent maltraitant a tendance à entretenir des attentes irréalistes à propos de l'enfant. Kempe *et al.* (1985) ont mis en évidence le fait que ces parents s'attendaient plus ou moins à ce que leur enfant joue un rôle de parent dans la famille (rôle inversé). Cependant, d'autres recherches

36. L'étude de Deater et Dodge (1997), dont nous parlons dans le chapitre 2, invite également à nuancer les points de vue entre pratiques disciplinaires autoritaires et perception des buts de l'éducation.

nuancent ce point de vue : les parents abusifs ont aussi tendance à avoir des croyances qui les amènent à considérer le développement de leur enfant comme un processus plus lent (Perry, Wells et Doran, 1983). Toutefois, Azar *et al.* (1984) n'ont pas observé de différence dans la connaissance des étapes du développement (*developmental milestone*) ; ils ont par ailleurs constaté que les parents abusifs étaient moins réalistes lorsqu'ils attendaient de leur enfant un comportement difficile à avoir, compte tenu de son niveau de développement. En outre, certains chercheurs ont constaté que les parents abusifs avaient des connaissances erronées sur le développement des enfants, ce qui amène à percevoir tantôt un développement plus lent, tantôt un développement plus accéléré (Kravitz et Driscoll, 1983 ; Milner et Chilamkurti, 1991, Twentyman et Plotkin, 1982).

En fait, il se dégage des recherches que les attentes du parent à risque ou abusif oscillent entre deux pôles : la conformité excessive de l'enfant aux demandes du parent et, paradoxalement, l'autonomie de l'enfant face à ses propres besoins. En somme, ces parents seraient très demandants mais peu répondants. Ainsi, les demandes d'attention liées à l'immaturité et la dépendance de l'enfant sont mal perçues, mais l'exigence du parent est très élevée face aux transgressions de l'enfant, particulièrement lorsqu'elles sont mineures (Chilamkurti et Milner, 1993). Strasberg (1997) a comparé les jugements de deux groupes de mères d'enfants d'âge préscolaire lorsqu'on leur présente des vignettes décrivant des situations où l'on demande à l'enfant d'interrompre une activité plaisante. Les réponses de l'enfant vont de l'obéissance à l'opposition. Les mères d'enfants agressifs ont tendance à juger plus sévèrement que les mères d'enfants peu agressifs les demandes (*request*) et les commentaires neutres (*statement*) de l'enfant. Pourtant, ces réactions pourraient créer un climat de communication réciproque qui serait éducatif et offrirait à l'enfant l'occasion de faire l'expérience d'un environnement répondant. Par ailleurs, aucune différence n'est observée face aux réactions plus confrontantes et de non-conformité de l'enfant comme s'opposer, ignorer ou se plaindre. Les attitudes des parents de cette étude laissent suggérer une conception de l'éducation qui néglige les dimensions répondantes du rôle parental.

Larrance et Twentyman (1983) ont également observé la présence d'attentes plus négatives chez des mères considérées comme abusives ou négligentes. Le parent est invité à raconter une histoire à partir de quelques photographies illustrant son enfant et un autre enfant. Des histoires décrivent des situations de jeu d'habileté (casse-tête) ou de hasard ; d'autres mettent en scène une situation interpersonnelle ambiguë où c'est parfois son enfant qui transgresse et parfois l'autre ; d'autres histoires se terminent de manière destructive ; et enfin, d'autres illustrent un jeu

compétitif où il est possible de gagner par chance ou par habileté. Pour toutes ces situations, les attentes des mères jugées abusives et négligentes sont plus négatives que celles du groupe de comparaison ; les histoires racontées sont systématiquement toujours plus négatives. La présence de différences significatives, même dans les situations de jeu de hasard, indique la présence possible de distorsions cognitives qui révéleraient un certain pessimisme et de l'hostilité de manière généralisée. Les attributions manifestées laissent suggérer que leur enfant, loin d'être un proche, semble plutôt perçu comme un compétiteur (voir la présentation des résultats dans la section sur les attributions).

Les schèmes du parent concernant ce qui est approprié ou non selon l'âge de l'enfant affectent non seulement ses attentes mais aussi ses processus d'attribution (de compétence, de responsabilité et de blâme) ; ce qui rend l'interaction potentiellement dangereuse. Ainsi Dix, Ruble et Zambarano (1989) soumettent à des mères tout-venant d'enfants de quatre à douze ans différents scénarios susceptibles d'entraîner des réactions disciplinaires. Ces mères rapportent un niveau d'irritabilité, de rigidité et de coercition physique et psychologique élevé lorsqu'elles jugent que l'enfant a une responsabilité dans les événements négatifs et lui attribuent les compétences nécessaires pour avoir une meilleure réaction. Les attentes sont toutefois plus grandes chez les enfants plus âgés : plus d'affects négatifs et une tendance plus grande à préférer des stratégies coercitives sont observés lorsque l'enfant est plus vieux. Les attributions de compétence, d'intention et de responsabilité seraient des médiateurs importants entre, d'une part, les caractéristiques de l'enfant (âge et nature des transgressions) et du parent (croyances, valeurs et idées sur l'éducation) et, d'autre part, les préférences de ce dernier pour une stratégie disciplinaire spécifique. Ainsi, les habiletés du parent à inférer conjointement les compétences requises par une situation problématique donnée et les habiletés que possède l'enfant eu égard à son âge ou son état, sont déterminantes dans la construction plus ou moins réaliste de ses attentes. En résumé, l'ensemble des recherches révèlent qu'une conception de l'éducation visant plus les besoins du parent que ceux de l'enfant est potentiellement associée à des pratiques disciplinaires coercitives.

Approuver des pratiques disciplinaires coercitives

Les populations tout-venant

Les croyances du parent à propos de la manière d'éduquer son enfant sont-elles ou non de bons prédicteurs des pratiques disciplinaires ? Valoriser ou non la punition physique ou psychologique est-il associé aux conduites parentales ? Plusieurs recherches effectuées auprès d'échantillons

tout-venant ou cliniques montrent en effet des relations directes entre l'approbation de la punition physique et son utilisation (Holden *et al.*, 1995; Murphy, Brewin et Silka, 1997; Corral-Verdugo *et al.*, 1995; Frias-Armenta et McCloskey, 1998). Ces attitudes pourraient générer des processus puissants à la base de la reproduction de la violence intergénérationnelle (Kelder, McNamara, Carlson et Lynn, 1991).

On constate en général une approbation assez importante de l'usage de la punition physique chez les populations tout-venant. Toutefois, les jugements varient selon la gravité des conduites parentales. Plus les agressions parentales sont extrêmes, plus elles sont jugées inadéquates. Chez un groupe d'étudiants de premier cycle (Risin, 1991), la fessée ou le retrait dans la chambre sont jugés plus appropriés que les coups donnés à l'aide d'un objet ou générant des blessures. La majorité des étudiants de l'étude de Graziano et Namaste (1990) acceptent la fessée comme stratégie disciplinaire et vont même dans une certaine mesure la promouvoir; elle serait non seulement justifiée dans certaines circonstances, mais aussi efficace et légitime. Dans un cas sur quatre, aucune autre solution n'est envisagée. Dans huit cas sur dix, on croit qu'on l'utilisera avec ses propres enfants (intention comportementale). Les opinions des parents tout-venant de l'étude de Buntain-Ricklefs *et al.* (1994) sont assez semblables: neuf parents sur dix approuvent le recours à la fessée et le retrait dans la chambre; de 20 à 25 % sont en accord avec des punitions physiques comme frapper avec la ceinture ou un objet; plus de 15 % approuvent des conduites comme pincer, tirer les cheveux ou secouer; très peu (6 %) cautionnent des punitions physiques sévères (battre, brûler, enfermer, etc.); enfin, près d'un parent sur cinq approuve le recours à des agressions psychologiques (critiquer, ridiculiser, être témoin de violence). Ainsi les représentations sociales de la discipline ont pour noyau les punitions psychologiques (le retrait) ou physiques (la fessée) et pour périphérie les agressions psychologiques plus sévères, susceptibles de générer de la peur, de menacer le sentiment de sécurité et l'accès à des figures auxquelles l'enfant est attaché (enfermer, être témoin de violence) ou encore le développement de l'estime de soi (critiquer, ridiculiser), ainsi que les agressions physiques plus sévères, comme battre, donner des coups avec un objet, brûler, étrangler.

Les étudiants de l'étude de Kelder *et al.* (1991) confirment les observations précédentes. Le niveau d'approbation de la punition corporelle décroît à mesure que sa sévérité augmente: la fessée est plus acceptée que les coups avec un objet qui, à leur tour, sont plus acceptés que battre ou étrangler. Toutefois, le jugement est également influencé par l'ampleur de la provocation perçue dans le comportement négatif de l'enfant: plus la provocation est importante, plus les individus approuvent le recours à la

punition corporelle. Ainsi, les attitudes face à la discipline se modifient au gré des contextes dans lesquels se déroule l'interaction parent-enfant. Comme nous le constatons précédemment, les transgressions de l'enfant sont des déclencheurs importants d'épisode coercitif. Toutefois, les désobéissances de l'enfant ne sont pas toutes de même nature. Les adultes (et même les enfants plus âgés) de l'échantillon de Catron et Masters (1993) jugent que la fessée est plus justifiée lorsque la transgression enfreint les normes morales ou met en péril la sécurité de l'enfant que lorsqu'elle dévie des conventions sociales. Cette observation est corroborée par Holden *et al.* (1995) : les parents d'enfants d'âge préscolaire recourent à la fessée surtout lorsque l'enfant manifeste lui-même des comportements d'agression. En fait, le consensus face à la punition est plus probable lorsqu'il y a des enjeux de protection : de l'enfant ou de la société.

Holden *et al.* (1997)³⁷ ont constaté que les attitudes d'une personne pouvaient se modifier au moment où elle est confrontée concrètement aux réalités éducatives. Plus d'une centaine de mères ont été rencontrées alors que leur enfant avait trois ans. Les chercheurs ont voulu savoir si leurs attitudes face à la punition corporelle avaient changé depuis la grossesse. Ils ont aussi analysé les facteurs d'influence de leurs croyances et de leur changement d'opinion, le cas échéant. Avant la grossesse, six mères sur dix se disent favorables à l'utilisation de la punition. Leurs attitudes révèlent une intensité d'affect plus importante que celles de mères qui se disent défavorables ; elles répondent aux valeurs plus extrêmes des échelles de l'instrument. Les facteurs d'influence seraient notamment : les attitudes perçues chez leurs parents et chez leur conjoint, les croyances religieuses, leurs propres expériences avec de jeunes enfants et le fait d'avoir été témoin de situations où des enfants étaient punis. Lorsque l'enfant a trois ans, six mères sur dix sont encore favorables à la punition corporelle et 82 % disent y avoir recours ; plus elles utilisent fréquemment des pratiques coercitives, plus elles ont des attitudes punitives. Les mères de garçons sont plus favorables à la punition corporelle que les mères de filles ; toutefois leurs comportements disciplinaires ne diffèreraient pas. Cependant, deux mères sur trois ont changé d'attitude, dans un sens ou dans l'autre. Les réactions négatives de l'enfant ont été particulièrement déterminantes pour motiver les changements d'attitude de mères qui ne sont plus favorables à la punition corporelle (une sur trois) : l'empathie envers l'enfant, l'absence d'effet sur le comportement attendu et l'observation

37. Nous décrivons de manière plus exhaustive cette recherche en raison des multiples informations pertinentes qu'elle a générées.

des réactions des autres enfants sont les principales raisons qu'elles invoquent. Les mères se rappellent aussi plus les expériences négatives des punitions qu'elles ont subies comme enfant ; il est possible que la mise en perspective de sa propre expérience de victimisation facilite le développement de sentiments empathiques à l'endroit de leur enfant. Les normes sociales, que ce soient les attitudes des amis ou les messages véhiculés par les médias, contribuent au changement d'attitude. Les réactions négatives de l'enfant sont également prépondérantes pour expliquer le changement d'attitude de mères qui sont maintenant favorables (une sur trois) : l'efficacité de la punition corporelle pour mobiliser l'attention de sa progéniture et pour faire face à son enfant très « tête » ainsi que l'observation d'enfant turbulent et incontrôlable. L'absence de solution de rechange efficace ou encore les écrits de la Bible sont aussi invoqués pour justifier le changement d'attitude. Interrogées sur les effets du comportement négatif de l'enfant chez les mères qui sont devenues favorables à la punition physique, près de 60 % disent moins utiliser la punition corporelle, 20 % rapportent y recourir davantage, et la même proportion, que les réactions de leur enfant n'ont aucun effet sur leurs comportements disciplinaires. Les auteurs concluent que, même si les attitudes d'avant la venue de l'enfant prédisent les attitudes parentales, l'influence des réactions des enfants (le sien, mais aussi les autres dans l'environnement) contribue de manière importante à dissuader ou à encourager le parent à recourir à la punition corporelle. Un modèle bidirectionnel est ainsi préféré à une conception unilatérale voulant que seule l'attitude de l'adulte précède son comportement ; les représentations sont ancrées dans les interactions sociales quotidiennes. Les systèmes d'interprétation sont sujets à évoluer, dans un sens comme dans l'autre ; ils sont également perméables à des influences sociales variées.

Approuver des conduites disciplinaires coercitives parce qu'on constate qu'elles ont un impact positif peut créer un contexte cognitif risqué. Le danger croît si plusieurs cognitions problématiques se cumulent : l'adhésion à une idée de l'éducation autoritaire, la sous-évaluation des impacts négatifs de la coercition sur l'enfant et la perception de gains concrets consécutifs à son utilisation. Un tel système référentiel est associé à une probabilité élevée de recourir à des méthodes de contrôle coercitif.

Des attitudes parentales à géométrie variable

En général, le raisonnement qui légitime les stratégies disciplinaires coercitives invoque les concepts de droit et de devoirs parentaux (Newel, 1989). Comme on pouvait s'y attendre, la responsabilité de socialiser l'enfant est bien souvent le prétexte pour cautionner le recours à des stratégies disciplinaires coercitives. Cet exercice de légitimation a aussi

pour effet de construire une image de soi comme être moral. Dans une recherche qualitative menée auprès d'une dizaine de parents, Gough et Reavy (1997) ont surtout constaté que les parents tout-venant interviewés avaient un discours complexe et confus qui révélait chez eux des attitudes parfois contradictoires quant à la punition physique. Ils la jugent tantôt inefficace et indésirable comme stratégie de contrôle et valorisent une approche éducative centrée sur la résolution pacifique des conflits, mais considèrent en même temps qu'elle est indispensable dans la concrétisation de leur rôle comme parent. Elle sert parfois des fins pédagogiques, comme l'expression de son autorité envers l'enfant ou encore comme catalyseur (soulagement d'une tension). Il y a là une double construction cognitive qui s'opère : d'une part, les agressions des enfants ne sont pas acceptables et, d'autre part, les agressions envers l'enfant ne sont pas illégitimes. Interrogés sur leur évaluation des punitions qu'ils avaient subies durant leur enfance, les parents ont tenu des propos également contradictoires. À certains moments, ils approuvaient les punitions physiques qu'ils avaient reçues en invoquant qu'ils s'étaient mal conduits et que c'était pour leur bien. À d'autres moments dans l'entrevue, ils confiaient à quel point ils s'étaient sentis humiliés, qu'ils ne considéraient pas l'avoir mérité et ils étaient bien trop jeunes pour subir un tel châtimement. En somme, les propos de ces parents révèlent un réseau d'associations d'attitudes parfois incohérentes entre elles, complexe sur le plan structural, traversé par des paradoxes que les parents tentent tant bien que mal de rendre tolérables. Les représentations sont ici conçues à la manière des post-modernes, non pas tant comme le reflet d'un état intérieur réel, mais plutôt comme une position utile pour cautionner ses conduites dans certaines circonstances. Les attitudes ne reflètent pas tant ce que l'on perçoit de la réalité, mais la manière dont on se l'explique ; une attitude dans un certain contexte peut facilement être substituée par une autre dans un autre contexte. La réalité est objectivée selon les multiples ancrages qui inscrivent le parent dans ses réalités sociales multiples. Les auteurs de cette étude déplorent à juste titre le silence des enfants quant aux pratiques disciplinaires exercées à leur endroit. La réalité est dans la grande majorité des cas définie par les adultes, dont les attitudes révèlent des médiations culturelles prépondérantes ; des systèmes de légitimation sont érigés pour cautionner moralement ces pratiques coercitives. Lorsqu'on interpelle l'enfant dans l'adulte, on se rend compte que les cognitions sont moins médiées socialement et plus influencées par les émotions directes vécues dans des situations semblables.

As opposed to the earlier construction of punishment in the cruel to be kind vein, the parents are reviewed as unkind, if not cruel. There is no embellishment, no rationalization of the parents' action; rather, we find reconstruction of emotions accompanied by self exoneration (« I don't think I deserve that [...] ») – the self-as-child is painted as an innocent victim while the

parents are the perpetrators of a harsh disciplinarian regime. So we have variation and contradiction in accounts relating to self, parents, and memories in general. (Gough et Reavey, 1997, p. 426.)

Et pourtant, interrogés en tant que parents, les participants de l'étude se définissent parfois comme des victimes, désappropriées et provoquées par les conduites négatives de leur enfant (voir les constats des recherches de Bugental, 1992). Sonder les adultes sur leurs attitudes parentales, en examinant les dilemmes et les tensions auxquels sont confrontés les parents dans l'exercice quotidien de leur rôle, permettrait de lever le voile sur l'extraordinaire complexité des systèmes d'interprétation activés dans différents contextes éducatifs. Ces contradictions vécues sur le plan individuel pourraient être, du moins en partie, le reflet de systèmes de valeurs divergents qui coexistent aussi dans leur environnement. L'approche dialectique et sociogénique du développement humain élaborée par Vygotsky (Valsiner, 1987, 1993, 1994 dans Melo Dantas et Branco, 1996) stipule en effet que l'individu se construit en interaction avec un environnement traversé de contradictions. Les messages culturels sont négociés, transformés et internalisés de manière dynamique et non déterministe.

Therefore, the person gradually develops a particular belief and rule system within the context of the personal culture (Valsiner et al., 1997), co-constructing preferences and norms that participate of a complex multi-dimensional functional system related to the person's life style (family and professional life, leisure, etc.). The individual belief system comprises reflections, ideas and thoughts about the world and about relationships. Those relationships quite often reveal important aspects of cultural messages which are prevalent in the collective culture, and which lead the individual to construct specific meanings to events occurring in different situations. Inconsistencies, thus, can co-exist within discourse or practice, considering the heterogeneity of cultural messages and the diversity of cosmogonies and life styles found in the social group. (Melo Dantas et Branco, 1996, p. 4.)

Ces différents systèmes symboliques (voir le chapitre 2) viennent parfois de notre très ancienne histoire d'adaptation : les contenus cognitifs sont alors structurés en fonction des enjeux de base de survie et fortement gouvernés par des émotions qui prennent racine dans des régions plus primitives du système nerveux³⁸. D'autres systèmes symboliques ne sont pas actuellement très *politically correct* (comme le patriarcat) mais continuent à laisser des traces dans les sociétés occidentales³⁹, quand ils ne sont

38. Voir ici les travaux de Crittenden et de Bugental, cités abondamment dans ce livre.

39. N'oublions pas que la génération des *baby-boomers* qui composent une fraction importante des parents actuels est née entre 1946 et 1964. Leur enfance s'est déroulée dans un environnement surtout patriarcal. Cela laisse des traces !

pas fortement dominants dans certaines cultures. Enfin, les référents plus contemporains qui nous viennent d'une conception de la famille plus compatible avec nos idéaux démocratiques, ouverts aux différentes cultures, ne sont pas sans contradictions⁴⁰ : les parents ont le devoir d'éduquer mais dans un contexte culturel qui érige en principe supérieur le droit des enfants. On peut s'imaginer l'ampleur des contradictions auxquelles sont soumis les parents immigrants qui proviennent d'une culture patriarcale où l'on impose explicitement à l'enfant le devoir d'obéissance et où la punition physique est une option tout à fait légitime. En somme, les comportements et attitudes pas toujours cohérents des parents seraient le produit des interactions avec un milieu tout aussi incohérent.

Les populations cliniques ou à risque

Selon Steele et Pollock, les parents jugés abusifs perçoivent que la punition physique est un outil essentiel pour éduquer l'enfant; qu'elle est efficace pour contrôler l'enfant (Caselles et Milner, 2000). Les mères abusives de l'étude de Corral-Verdugo, Frias-Armenta, Romero et Munoz (1995) ont plus tendance à croire aux effets positifs de la punition physique que des mères qui n'ont rien à voir avec les systèmes de protection de la jeunesse; elles estiment avoir le droit de recourir à ces stratégies dans le but de corriger les comportements inadéquats de leur enfant. Elles ne considèrent toutefois pas que les punitions auxquelles elles ont recours sont sévères (voir les conceptions). Les mères à haut risque des études de Chilamkurti et Milner (1993), de Milner et Crouch (1997) et de Milner et Dopke (1997) privilégient la coercition et moins le raisonnement. Fortin *et al.* (2000) ont également constaté la présence d'attitudes tolérantes⁴¹

40. Pensons à trois grandes valeurs qui sont les vecteurs majeurs des sociétés dites modernes et qui ont inspiré les grandes révolutions des derniers siècles : la liberté, l'égalité et la fraternité. Elles sont à l'origine de bien des débats sociaux et de politiques sociales. Comme guides sur le plan individuel, elles apportent leurs contingents de tensions : par exemple, les controverses issues du besoin de liberté (l'identité individuelle) et de celui de fraternité (l'identité collective) génère bien des conflits. Ces tensions trouvent écho dans l'expérience quotidienne du parent. Doit-on encourager le développement de l'indépendance, de l'ambition et de l'esprit d'initiative ou plutôt celui de l'interdépendance, de l'empathie et de la capacité d'appartenir à son groupe? L'intégration sociale consiste-t-elle à réussir à posséder et à contrôler un maximum de ressources (argent, statut, prestige...) ou à s'inscrire dans des rapports réciproques avec son milieu? Ces questions ne sont pas seulement théoriques. Elles façonnent plus ou moins consciemment la réflexion du parent sur les buts à viser comme éducateur : quel type de personne je souhaite contribuer à développer? Voir Kagan, Kearsley et Zelazo (1980) pour les implications culturelles de ce type de questionnement.

41. Des attitudes parentales jugées tolérantes mesurées dans l'instrument utilisé dans cette étude (MJVE) incluent non seulement des items liés au degré d'approbation de pratiques parentales coercitives, mais aussi à une conception négative de l'enfance et à une tendance à minimiser les besoins de l'enfant lorsqu'il a des conduites négatives.

(recours à de l'agression physique sévère) chez des parents dits maltraitants (dont une partie sont suivis par la Protection de la jeunesse) et à risque (recours à de l'agression physique mineure). Comparativement à un groupe de parents témoins (aucune agression physique dans la dernière année), le risque est six fois plus élevé dans le premier groupe et quatre fois plus dans le second. Dans l'étude de Malo, Chamberland, Laporte *et al.* (2002)⁴² plus les jeunes mères, vulnérables ou non, rapportent que leur enfant est agressé physiquement et verbalement, plus elles témoignent d'attitudes problématiques face à l'enfance ou à la discipline. Cette observation trouve aussi écho chez les jeunes mères à risque et celles suivies par la Protection de la jeunesse de l'étude de Moreau *et al.* (2001) ; toutefois, seul le recours à des agressions verbales est lié à des attitudes tolérantes⁴³. Dans l'étude de Chamberland, Fortin *et al.* (2003)⁴⁴, seules les attributions du parent sont liées à la victimisation des enfants. Les attitudes peuvent aussi avoir un effet indirect. En effet, selon Frias-Armenta et McCloskey (1998), le mode de vie dysfonctionnel du parent (abus de drogue ou d'alcool) a un impact négatif sur les pratiques dans la mesure où il serait médié par les croyances en la valeur de la punition.

Par ailleurs, d'autres études ne constatent pas la présence d'attitudes différentes chez des parents qui ont des conduites abusives. Kelley, Grace et Elliot (1990) ont comparé les attitudes éducatives de trois groupes de mères lorsque l'enfant se conduit de façon plus ou moins problématique. Les mères sont référées par la cour (étiquetées comme abusives), recrutées dans un groupe de parents anonymes (à risque) ou proviennent de la communauté (tout-venant). En général, le renforcement positif est une pratique plus valorisée que le retrait, et le retrait sans la fessée est préféré à la fessée. Le groupe abusif ne diffère pas du groupe tout-venant. Toutefois, les mères dites à risque approuvent davantage le retrait et la fessée que celles des deux autres groupes et sont plus en faveur du retrait que du renforcement. En outre, le revenu des familles est négativement associé à l'approbation de la fessée. Dans les études de Caselles et Milner (2000) et de Chilamkurti et Milner (1993), les mères jugées abusives et à risque évaluaient plus négativement leurs choix disciplinaires que les mères des groupes contrôles. Il est possible que l'inadéquation perçue par les mères de ces études soit attribuable au fait qu'elles sont déjà suivies par la Protection de la jeunesse (ou à risque de l'être) et sont ainsi possiblement

42. *Idem.*

43. *Idem.*

44. *Idem.*

plus conscientes de la désapprobation sociale de leurs conduites parentales. Il est aussi possible que les attitudes parentales ne soient pas un facteur d'influence suffisant pour inhiber les stratégies de contrôle coercitif.

Des facteurs d'ancrage qui influencent les attitudes face à la discipline

La culture d'appartenance

Les croyances éducatives sont affectées par différentes expériences d'insertion sociale. Parmi celles-ci, l'appartenance culturelle (et raciale) est un facteur non négligeable. Les croyances culturelles sont à la fois un résultat et un déterminant. Résultat, parce qu'elles reflètent l'histoire d'adaptation d'un groupe social ; déterminant, parce qu'elles sont à l'origine des normes qui structurent les conduites sociales. Ainsi, la société mexicaine prônerait plus une approche de l'éducation autoritaire et valoriserait plus le recours à la punition corporelle sévère que leurs voisins du nord ; d'ailleurs, l'adhésion à ces valeurs culturelles prédirait le recours au châtiment corporel sévère (Frias-Armenta et McCloskey, 1998). Les mères anglaises de l'échantillon de Murphy-Cowan et Stringer (2001) sont près de trois fois plus nombreuses à approuver la punition physique que les mères états-unienues.

Buntain-Ricklefs et ses collègues (1994) constatent qu'être afro-américain est un facteur associé de manière significative à des attitudes favorables à la punition physique sévère et à l'agression émotionnelle. Comme nous le faisons remarquer plus haut, Kelley, Power et Wimbush (1992) ont apporté une nuance intéressante concernant la propension plus grande des Afro-Américains à approuver la punition physique. Ils distinguent les attitudes orientant leur conception de l'éducation (centrée sur l'enfant ou sur le parent) de celles orientant les comportements parentaux (les pratiques disciplinaires) ; ces deux dimensions sont faiblement corrélées entre elles. Selon une vision culturelle, les pratiques parentales sont fortement influencées par le caractère instrumental des compétences nécessaires pour survivre dans un milieu donné. Ainsi, les pratiques peuvent être autoritaires dans les cas où le parent estime que la conformité de l'enfant à ses prescriptions est impérieuse : lorsque, par exemple, l'environnement est dangereux. Dans cette recherche, l'échantillon comprend des familles qui habitent un quartier fortement criminalisé où les occasions de développer des comportements antisociaux sont très nombreuses. De plus, leur histoire d'esclavage les a également entraînées à l'exigence de la conformité. Toutefois, les mères qui adhèrent à une vision humaniste et plus éthique de la religion ont une conception de l'éducation qui tient plus compte des sentiments, des pensées et des désirs des enfants. Ce sont les mères les plus jeunes, les moins éduquées, sans conjoint et les moins impliquées dans une

pratique religieuse qui présentent le profil cognitif le plus à risque : elles adhèrent à une conception de l'éducation centrée sur le parent et expriment des attitudes approuvant des pratiques parentales autoritaires.

En somme, au-delà de la race, l'interprétation plus ou moins nuancée des principes religieux (ou éthiques) ainsi que le caractère plus ou moins sécuritaire de l'environnement social sont des déterminants importants dans le développement des repères chez le parent. Il faudrait que ces visions de l'éducation s'alimentent à des systèmes symboliques qui font une place à l'enfant et tiennent compte des réalités concrètes des familles. Ainsi, si l'on veut modifier les croyances éducatives sur les pratiques de contrôle, encore faut-il songer à modifier les conditions concrètes d'existence de ces familles. Selon l'approche culturelle de Ogbu (1981), les systèmes symboliques se construisent de manière instrumentale ; ils se modifient dans la mesure où les conditions objectives de l'environnement se transforment. Enfin, il est possible que l'impact de la violence parentale sur l'enfant diffère selon que la culture majoritaire cautionne ou non cette pratique. L'expérience subjective de l'enfant pourrait différer selon que le parent transgresse ou non les normes sociales de la culture dominante. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, la définition de ce qui est violent est fortement influencée par les référents culturels majoritaires du milieu social ambiant. Les difficultés d'adaptation des parents qui migrent d'un pays dont les valeurs éducatives sont autoritaires dans un pays où les valeurs parentales sont plus autocratiques sont souvent évoquées par les intervenants qui travaillent dans les systèmes de protection de la jeunesse (Piat, Trottier et Iasenza, 2001).

L'histoire de la victimisation

Les attitudes parentales prédisent, en partie du moins, des pratiques parentales problématiques chez une population tout-venant. Les comportements parentaux de parents considérés comme maltraitants ou à risque sont plus associés à des attitudes favorables à des pratiques coercitives que ceux des parents qui ne recourent pas à des stratégies disciplinaires problématiques. L'histoire passée de violence influence-t-elle alors plus en amont les attitudes parentales ? Dans les études de Murphy (1997) et de Corral-Verdugo *et al.* (1995), l'expérience d'avoir été soi-même puni est un facteur qui prédit fortement les attitudes et les comportements punitifs. Buntain-Ricklefs *et al.* (1994) constatent même que l'expérience de la punition est un facteur de risque plus important que la race, le revenu et l'éducation ; le type d'expérience punitive subie est étroitement lié à son approbation. Les parents qui rapportent avoir été victimes de pratiques parentales punitives physiques et psychologiques sont trois fois plus nombreux à approuver de telles conduites que ceux qui n'ont pas

vécu de telles expériences. Cependant, il y a toujours moins de parents qui approuvent une pratique coercitive que de parents qui rapportent l'avoir subie. En outre, le degré d'approbation de la punition dépend de sa gravité : les adultes de l'étude de Kelder *et al.* (1991) qui ont été les plus sévèrement punis sont ceux qui approuvent le plus la punition physique. En outre, les attitudes les plus tolérantes face à la punition sont observées chez ceux qui légitiment le plus leur propre expérience de victimisation. Rappelons que les jeunes adultes de l'étude de Bower et Knutson (1996) qui rapportaient avoir été victimes d'une forme spécifique de punition corporelle avaient moins tendance à étiqueter cette conduite comme abusive. Ainsi, avoir été sévèrement puni et ne pas reconnaître ces expériences comme abusives serait une condition propice à la reproduction de la victimisation. Avoir été sévèrement puni mais reconnaître sa propre victimisation affecterait positivement les seuils de tolérance face à de telles pratiques : ces adultes présentaient des attitudes comparables à ceux dont l'histoire de discipline était la moins sévère. En somme, avoir été victime de punitions physiques mineures ou graves augmente le risque de développer des repères cognitifs favorables à de telles pratiques. Ces antécédents peuvent être toutefois neutralisés par la conscience et la mise à distance face à de telles expériences.

Les attitudes face à son enfant

Les transgressions de l'enfant sont des déclencheurs importants d'épisode agressif, voire maltraitant ; l'enfant est un acteur (Milner et Chilamkurti, 1991 ; Caselles et Milner, 2000 ; PazMontes, de Paul et Milner, 2000). On sait que les enfants maltraités ont des problèmes développementaux et psychosociaux ; ces difficultés peuvent résulter du contexte socioéducatif dans lequel ils grandissent (conséquence) et les rendre plus susceptibles de subir des mauvais traitements (antécédent) (Trickett, 1993). Les situations les plus à risque sont produites par une double conjoncture : un enfant difficile et un système d'interprétation problématique chez le parent (Bugental, 1992). Ainsi, une partie du risque d'abus serait attribuable à la perception négative du parent face à son enfant ; les aspects négatifs sont ciblés au détriment des aspects positifs. Ainsi, les mères de l'étude de Trickett et Susman (1988) considèrent avoir plus de difficulté à assumer leur rôle parental et disent éprouver moins de satisfaction avec leur enfant. Comparativement aux mères non abusives, les mères étiquetées comme abusives ou à risque jugent leur enfant plus intentionnellement dérangeant et désobéissant, moins engagé socialement, plus agressif et hyperactif, ainsi que moins compétent sur le plan intellectuel (Chilamkurti et Milner, 1993 ; Mash et Johnston, 1983 ; Milner et Chilamkurti, 1991 ; Trickett, 1993). Des observateurs indépendants ne voient pas de telles différences entre les enfants des différents groupes. De plus, ces

mères attribuent aux caractéristiques positives de leur enfant des facteurs précaires et externes, et à ses caractéristiques négatives, des facteurs stables et internes; tandis que c'est l'inverse chez le groupe de mères non abusives (voir la section suivante sur les attributions). Dans leur recherche, Oldershaw, Walters et Hall (1989)⁴⁵ observent une certaine correspondance entre perception maternelle et conduite des enfants. Ils constatent que les mères étiquetées comme abusives perçoivent plus négativement leur enfant que les mères non abusives; toutefois, les mères étiquetées comme négligentes psychologiquement jugent leur enfant plus calme, moins agressif et moins aversif que les mères catégorisées comme intrusives ou hostiles. Par ailleurs, les enfants du groupe contrôle ne diffèrent sur aucune mesure des enfants des mères considérées comme négligentes psychologiquement. Les enfants des mères jugées intrusives sont en effet plus agressifs et plus désobéissants, alors que ceux des mères hostiles sont plus demandants. Enfin, les mères dites à risque et maltraitantes de l'étude de Moreau *et al.* (2001) estiment également que leur enfant est difficile et le considèrent comme un élément négatif dans leur vie. Cette perception négative serait associée à la détresse parentale de ces femmes.

Les seuils de tolérance face aux comportements inadéquats seraient aussi plus bas chez les mères des enfants victimisés; les transgressions de type conventionnel ou personnel⁴⁶ sont évaluées plus sévèrement (Caselles et Milner, 2000). Les parents de l'étude de Trickett (1993) jugent que leur fille a autant de problèmes de comportement que leur garçon; cependant, lors d'une séance d'observation, les filles sont évaluées plus calmes, méfiantes et obéissantes que les garçons qui sont jugés plus négatifs, exigeants et désobéissants. Les problèmes des filles seraient peut-être moins publics et moins apparents pour des observateurs extérieurs à la famille. Ou encore, les parents seraient moins tolérants face à leur fille.

45. Dans cette étude, quatre groupes de mères sont comparées : des mères qui ne reçoivent pas de services du système de protection et trois groupes de mères qui sont suivies par ce même système. Les mères dites négligentes psychologiquement expriment peu d'affect positif face à l'enfant et l'ignorent beaucoup. Elles manifestent plus de désapprobation que les mères du groupe contrôle mais moins que celles des deux autres groupes. Les mères dites intrusives sont celles qui réagissent le plus à l'enfant. Elles manifestent un niveau élevé de comportements positifs mais aussi de comportements négatifs comme la désapprobation, la coercition et le rejet (humilier, nier les demandes). Les mères dites hostiles sont peu coercitives (punition, menace) mais sont surtout rejetantes (humiliation, déni, désapprobation).

46. Les transgressions aux conventions sociales sont notamment liées aux thèmes suivants : propreté, manières, règles familiales, prudence. Les transgressions de nature personnelle sont, par exemple, se ronger les ongles (Milner, 1993.)

Gara et ses collaborateurs (2000) ont comparé les perceptions maternelles à différents moments du développement de l'enfant (six mois, un an et deux ans). Deux groupes sont comparés : des mères ayant une histoire de maltraitance et des mères ne rapportant aucun antécédent de victimisation, mais comparables sur le plan sociodémographique. Dans ces deux groupes, les chercheurs observent une augmentation des descripteurs négatifs à mesure que l'enfant vieillit. Les deux groupes utilisent autant de termes positifs et négatifs pour décrire leur enfant. Toutefois, les mères ayant un passé d'abus perçoivent de manière moins précise les comportements négatifs de leur enfant ; elles ont en fait accès à moins de schèmes que les autres mères pour décrire de façon nuancée les événements difficiles qu'elles vivent avec leur enfant. Les situations aversives pour le parent sont par conséquent plus susceptibles d'être traitées de manière moins discriminative. La capacité de résolution des problèmes s'en trouve possiblement réduite ; une faible capacité à analyser les situations affecte la recherche d'options variées pour répondre aux problèmes spécifiques que pose l'enfant. Cette tendance à moins bien discriminer les situations négatives ne révèle pas une tendance généralisée à percevoir plus globalement des événements aversifs. Au contraire, les mères ayant un passé d'abus rapportent des perceptions négatives plus précises lorsqu'elles sont amenées à décrire autrui. Ainsi, leurs descriptions de leur mère sont plus négatives que chez l'autre groupe. Cela suggère que ces femmes auraient une identification plus négative à leur propre mère, ce qui affecterait leur capacité d'analyser de manière précise les comportements de l'enfant lorsqu'elles se retrouvent, comme mères, à faire face à un contexte de stress parental. L'identification négative appellerait une mobilisation défensive qui altérerait les capacités à porter attention aux événements qui caractérisent une interaction difficile avec un enfant. Bugental et ses collègues ont bien décrit le caractère primitif et défensif du traitement de l'information lorsque des individus perçoivent une menace (voir la section sur les attributions).

En somme

Même s'il n'y a pas de correspondance parfaite entre l'attitude et le comportement, les attitudes sont associées de manière régulière aux conduites parentales, tant chez des échantillons de jeunes adultes et de parents tout-venant que chez des parents suivis par les services de Protection de la jeunesse ou ceux qui sont à risque. Les populations tout-venant ont des attitudes assez tolérantes face à la punition corporelle. Cette tolérance varie toutefois en fonction de la sévérité de la punition et de la gravité des transgressions ; le consensus s'établit toutefois lorsque le comportement de l'enfant compromet sa sécurité ou

celle de la société. Compte tenu qu'une grande majorité de la population est favorable à des punitions corporelles mineures (comme la fessée)⁴⁷ et y recourt, il faudrait plutôt sonder les opinions des parents à propos de l'usage parcimonieux de ces pratiques, la contingence de leur application et la valorisation de stratégies plus positives et variées dans le répertoire parental⁴⁸.

L'impact perçu de ces stratégies est un déterminant important dans le développement et les changements d'attitudes : la perception d'effets positifs et, conjointement, la non-reconnaissance des effets négatifs favorisent l'adhésion à des attitudes disciplinaires punitives. Les parents recrutés dans les services de protection ou qui sont à risque seraient en général plus enclins à approuver la punition physique pour assumer leurs responsabilités parentales et à croire en son effet positif. Toutefois, certaines études ne notent pas la présence d'attitudes problématiques chez les parents qui ont des conduites abusives ou à risque : soit la sanction sociale exerce un impact plus important chez ces groupes, soit la mesure des attitudes ne discrimine pas les processus à l'œuvre dans des situations critiques avec l'enfant, soit les croyances éducatives ne sont pas des facteurs d'influence suffisamment importants.

En outre, dans les familles problématiques, les intérêts du parent ont généralement préséance sur ceux des enfants. Les attentes du parent peuvent aussi être contradictoires : l'obéissance face aux demandes du parent (notamment pour des transgressions plus mineures, de type personnel et social) mais les demandes d'autonomie indépendamment des besoins des enfants. En général, le parent autoritaire conçoit l'enfant comme un être motivé par des tendances égoïstes, et ses pratiques disciplinaires sont surtout coercitives. Toutefois, il existe certaines preuves que des parents peuvent être empathiques et en même temps coercitifs. Un parent qui approuve le contrôle coercitif peut aussi avoir une vision de l'enfance plus positive. La question est de savoir si la conduite de contrôle est à court ou à long terme : si le parent vise des buts éducatifs, s'il veut simplement faire cesser un comportement indésirable, ou s'il a l'intention de blesser l'enfant. Même si l'impact peut être similaire, les intentions du parent peuvent être diamétralement opposées : punir pour son « bien » ou pour lui nuire. De plus, les parents ne

47. Les interactions conflictuelles entre les parents et leur enfant d'âge préscolaire peuvent survenir de 3 à 15 fois par jour (Lee et Bates, 1985). Soixante-cinq pour cent des interactions du parent avec son enfant de deux ans et demi sont consacrées à interdire (Minton *et al.*, 1971).

48. Les enfants dont les mères utilisent essentiellement la punition physique ont un niveau d'autocontrôle très bas, sur la mesure de Bailey, à l'âge de 21 mois. Par ailleurs, aucune différence n'apparaît entre les enfants dont les mères utilisent occasionnellement la punition physique et ceux dont les mères ne l'utilisent pas du tout (Power et Chapiesky, 1986).

sont pas toujours très cohérents; ils adhèrent parfois à des attitudes contradictoires, valorisant tantôt des conduites inductives, tantôt l'obéissance. Cette confusion dans les valeurs caractérise aussi l'environnement social dans lequel les familles évoluent.

Parmi les facteurs d'influence importants, l'histoire de victimisation constitue un risque sérieux, surtout si la victime ne reconnaît pas avoir subi de la violence. Un double processus pourrait alors jouer, qui favorise la reproduction intergénérationnelle de la violence. L'exposition à des conduites punitives favoriserait l'acquisition d'un répertoire coercitif par procuration ou par apprentissage. Mais il y a un autre type de processus de reproduction problématique: des repères, acquis sans distance critique, qui cautionnent et légitiment de telles pratiques. Il y a alors internalisation des représentations de l'enfance et de l'éducation potentiellement dangereuses, qui s'organisent notamment en fonction d'attitudes désavantageant l'enfant et favorisant le recours à la punition et au contrôle coercitif.

De plus, il est démontré que les parents à risque ou maltraitants perçoivent plus négativement leur enfant. Le consensus est moins clair pour ce qui est des perceptions positives. Certaines recherches laissent supposer que les enfants maltraités ou à risque de l'être seraient plus difficiles, mais d'autres laissent plutôt penser que c'est le regard du parent qui ferait une différence. En outre, les perceptions des parents seraient moins précises face à des comportements négatifs de l'enfant, ce qui altère les processus de traitement de l'information sociale disponibles et oriente négativement la réflexion puis l'action consécutives. L'enfant serait subjectivement plus stressant et le parent serait aussi moins équipé pour y faire face. Enfin, les réactions négatives des enfants peuvent avoir un impact diamétralement opposé sur les attitudes des parents. Elles peuvent susciter une réponse d'empathie, particulièrement si elles rappellent au parent sa propre expérience négative de punition comme enfant; cela favoriserait alors l'émergence ou la consolidation d'attitudes qui inhibent le recours à des stratégies de contrôle coercitif (Feschbach, 1987). Mais les réactions difficiles de l'enfant peuvent au contraire amplifier la perception négative du parent, en provoquant de l'irritabilité et des sentiments d'impatience et en favorisant le sentiment d'être bravé par l'enfant défiant (Bugental, 1992); les attitudes favorables à la coercition s'en trouveraient ainsi renforcées. L'ouverture au point de vue de l'enfant et la recherche de nouveaux moyens éducatifs sont plus probables dans le premier cas; le renforcement du système d'interprétation de type défensif et des méthodes disciplinaires coercitives sont plus vraisemblables dans le second (Holden *et al.*, 1997). Outre les réactions négatives de l'enfant qui a été puni, plusieurs zones d'influence façonnent les attitudes valorisant ou dévalorisant la punition corporelle: les attitudes et les pratiques

disciplinaires des grands-parents, des souvenirs négatifs quant à sa propre victimisation, des stratégies limitées de *coping*, les attitudes du conjoint et des amis ou encore les médias et la religion.

Ainsi, que ce soit au début, pendant ou après les mesures de discipline, le parent recourt de manière automatique, ou au contraire de manière réfléchie, à son bagage cognitif pour évaluer la situation, planifier ses réponses ou juger des impacts. Le contenu des attitudes nous révèle les idées implicites du parent et la complexité relative de ses représentations⁴⁹. Des attitudes problématiques ont pour effet de banaliser, de légitimer des conduites parentales potentiellement dangereuses pour l'enfant. Les attitudes ne sont toutefois pas que des réseaux d'information neutre. Elles sont aussi empreintes d'émotions; elles nous en disent long sur les valeurs, les croyances, l'identité, mais aussi sur les blessures passées et présentes du parent. Les réactions parentales sont ainsi fortement ancrées dans des processus de traitement de l'information dont le passé a souvent laissé bien des traces.

LES ATTRIBUTIONS PARENTALES

La construction d'une explication donne un sens à l'expérience vécue par le parent; elle est un des résultats des processus d'attribution. Ceux-ci sont névralgiques lorsque l'adulte tente de comprendre les causes d'une situation difficile avec l'enfant et parfois de juger de la responsabilité, voire du blâme. Ce sont de véritables filtres interprétatifs dont les variations influencent les états émotifs ainsi que le comportement parental (Geller et Johnston, 1995b; Smith-Slep et O'Leary, 1998). Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, il existe quatre dimensions dans les processus d'attribution: les attributions d'intention, de cause, de responsabilité et de blâme. On parle d'attributions problématiques lorsque le parent attribue des intentions malveillantes à l'enfant, considère que les causes des événements négatifs sont dues principalement à des traits de caractère difficilement modifiables (cause interne et stable), que les facteurs liés au parent ou à l'environnement sont occultés, que l'enfant a plus le contrôle sur la situation que le parent (lieu de contrôle) et que les inférences sont peu différenciées (causes globales). L'enfant est surresponsabilisé et parfois blâmé pour les agressions dont il est pourtant la principale victime.

49. L'étude de Holden et ses collaborateurs (1997) indique que les attitudes parentales à l'endroit de la punition corporelle sont bipolaires et suscitent des réponses d'une grande intensité. Cette dernière propriété de l'attitude permet de constater que la composante affective de ce contenu cognitif est élevée (voir la section attitudes, p. 127 dans le chapitre 3).

La raison donnée pour expliquer qu'un parent bat son enfant est que...⁵⁰

- Le parent ne veut plus se faire monter sur la tête (blâme).
- L'enfant est violent (cause interne, enfant/blâme).
- L'enfant ne comprend pas autrement (cause interne/enfant/blâme).
- L'enfant est colérique (cause interne/enfant blâme).
- Le parent a été battu dans son enfance (cause interne, parent/excuse).
- Le parent est violent (cause interne, stable, parent/excuse).

Les populations tout-venant

Considérer que l'enfant défie l'autorité parentale est un déclencheur important d'épisode coercitif; cela peut aussi être une attribution d'intention malicieuse dangereuse. Holt, Strassberg et Treboux (1996) ont soumis à une quarantaine de mères adolescentes des vignettes dans lesquelles s'exprimaient des attentes claires d'obéissance et l'enfant manifestait différentes émotions positives ou négatives. Les mères devaient évaluer si les états de l'enfant étaient motivés par de la colère et des intentions malveillantes (défier), et indiquer les pratiques coercitives qu'elles utilisaient envers leur propre enfant. Les résultats montrent que les mères qui attribuent des états de colère à l'enfant sont plus susceptibles de lui attribuer aussi des intentions malicieuses; et que ces deux attributions prédisent le niveau de coercition parental. Toutefois, l'attribution d'intention est un déterminant plus important que l'attribution d'émotion négative. Le défi de l'enfant serait considéré comme quelque chose sur quoi il a plus de contrôle que le fait d'être en colère. De plus, les attributions de la mère ne sont pas liées à l'âge de leur enfant; l'absence d'influence du facteur âge est ici problématique. Avoir des intentions suppose une capacité d'anticiper des effets; or, les plus jeunes enfants n'ont pas encore développé cette capacité cognitive. Comme nous le disions précédemment, le fait que le parent attende de son enfant un comportement pour lequel il n'a pas encore acquis la compétence contribue au développement de cognitions dangereuses.

Ainsi, les croyances éducatives et des états émotionnels négatifs sont liés à des pratiques coercitives. Les attributions pourraient contribuer à exacerber l'influence de ces facteurs négatifs sur la réaction parentale. Dix

50. Items extraits de la mesure de la justification de la violence envers l'enfant (MJVE) (Fortin et Lachance, 1996). Dans cet instrument, deux attitudes sont à la base de la mesure des attributions parentales : excuser le parent ou blâmer l'enfant.

et Reinhold (1991) ont examiné si la relation entre, d'une part, les croyances éducatives autoritaires et les états émotionnels négatifs transitoires (induits) et, d'autre part, les affects négatifs (réactifs) et la désapprobation envers l'enfant est médiée par la présence de biais d'attribution. Après avoir regardé une vidéo qui mettait en scène un enfant qui désobéit, les mères dont les croyances éducatives sont autoritaires attribuaient plus d'intentions négatives à l'enfant, attribuaient son comportement à des traits de caractère et rendaient l'enfant responsable de son comportement : ces mères sont plus déstabilisées sur le plan affectif et jugent plus important de communiquer leur désapprobation à l'enfant. Ainsi, un parent qui met l'accent sur le devoir d'obéissance centrerait plus son attention sur des conduites qui dérogent aux attentes de conformité ; l'enfant est plus facilement blâmé lorsqu'il viole ces attentes. Dix, Ruble et Zambarano (1989) ont également observé une relation positive entre l'attribution d'une intention négative, des affects négatifs et des préférences pour des stratégies coercitives. Dans une seconde étude, ces mêmes chercheurs ont également évalué la perception que le parent a du niveau de compétence de l'enfant. Ainsi, les mères qui attribuent un niveau de compétence et de responsabilité élevé à l'enfant sont celles qui rapportent plus de sentiments d'irritation et préfèrent discipliner de manière coercitive. Attribuer plus de compétences à l'enfant augmente en effet la probabilité de surresponsabiliser l'enfant pour ses conduites négatives. Le parent qui a des croyances autoritaires est précisément celui qui ne tolère pas de transgressions chez l'enfant ; si celui-ci désobéit, il est donc plus susceptible d'être blâmé. Smith-Slep et O'Leary (1998) ont montré expérimentalement l'impact négatif de l'attribution de responsabilité sur les réactions parentales. Deux conditions sont induites expérimentalement avant une séance d'observation en laboratoire exigeante pour la dyade mère-enfant : à dix mères, on a dit que leur enfant était responsable de ses comportements demandants et aux dix autres, l'inverse. Les mères dont on a dit de l'enfant qu'il était responsable de ses comportements négatifs manifestent des attributions d'intention négative et des attributions de responsabilité plus élevées, ont des conduites disciplinaires surréactives et disent ressentir plus de colère. Les mères à qui l'on a dit que leur enfant n'avait pas de contrôle sur ses comportements négatifs s'attribuent personnellement plus de responsabilité. C'est comme si, à défaut de blâmer l'enfant, elles se blâmaient, ce qui créerait possiblement chez elles un état d'impuissance. Ce résultat était inattendu, mais il est instructif. Il peut être parfois très facile d'induire de la culpabilité chez des mères !

Comprendre les causes d'un événement, c'est aussi évaluer à quel point on peut contrôler ces causes. Nous avons déjà mentionné que les mères de l'étude de Gough et Reavey (1997) reconnaissaient recourir à

des punitions physiques parce qu'elles manquaient de contrôle sur la situation. Elles se décrivaient même parfois comme les victimes impuissantes de leur enfant. Le parent qui considère que le développement de ses enfants dépend de ses propres comportements est réputé avoir un lieu de contrôle interne ; il juge que les comportements de son enfant sont influencés par ses stratégies disciplinaires. Ce parent aurait alors plus tendance à utiliser le raisonnement et demanderait plus de comportements matures à son enfant (Janssens, 1994). Inversement, le parent qui attribue les conduites de l'enfant à la chance ou au hasard a un lieu de contrôle externe ; il se considère moins en sécurité et reconnaît moins d'efficacité aux méthodes d'éducation plus ouvertes. Ces parents ont le sentiment que les causes des situations difficiles avec leur enfant leur échappent ; ils sont plus à risque de tenter de retrouver le contrôle par des moyens coercitifs (Loeb, 1975). Ce sont des parents qui se disent aussi plus souvent victimes d'événements incontrôlables et qui se sentent impuissants face à leur enfant (Bugental et Shennum, 1984). Ce sentiment d'impuissance est exacerbé, surtout si l'enfant est particulièrement difficile. Cet élément est central dans la thèse de Bugental (1992) : la combinaison d'un enfant difficile et d'un parent qui considère avoir moins de contrôle que son enfant. Les attributions les plus risquées sont celles où le parent surresponsabilise l'enfant et se déresponsabilise lui-même comme acteur. La conception du lieu de contrôle est alors plus interactive. L'attribution du lieu de contrôle n'est pas tant un trait personnel qu'une caractéristique relative à l'interaction singulière ; la combinaison la plus risquée conjugue le sentiment d'impuissance chez le parent et l'inférence de puissance chez l'enfant. Nous présenterons plus en détail ce modèle dans la section suivante. Janssens (1994) constate en effet que des parents qui ont un lieu de contrôle externe et qui décrivent leur enfant comme difficile (problèmes internalisés et externalisés) rapportent des intentions comportementales de type autoritaire. Toutefois, si le parent considère qu'il a le contrôle sur son environnement éducatif et que son enfant a des problèmes de type internalisé, la relation s'inverse : ses intentions comportementales sont moins autoritaires. Ainsi, se considérer comme un parent responsable et imputable de ses propres comportements éducatifs est incompatible avec la tendance à blâmer facilement l'enfant. Katsurada et Sugawara (2000) ont pour leur part confirmé partiellement le modèle transactionnel de Bugental (1987). Les mères qui attribuent plus de contrôle à leur enfant qu'à elles-mêmes rapportent des affects négatifs quand l'enfant désobéit, seulement lorsqu'il est décrit comme agressif par le professeur ; aucun effet sur le comportement parental n'est cependant observé. La perception qu'ont les mères de l'agressivité de leur enfant est liée à des comportements parentaux moins positifs ; aucun effet médiateur

dû au style d'attribution n'est toutefois identifié⁵¹. Enfin, Chamberland, Fortin *et al.* (2003) ont constaté que les attributions des pères et des mères sont associées à leurs pratiques coercitives. Les parents qui usent de la violence sévère sont aussi ceux qui ont plus tendance à blâmer l'enfant dans des situations disciplinaires difficiles. Les mères qui usent de violence sévère ont en plus des attributions qui disculpent le parent. Toutefois, Chamberland *et al.* (2003) n'ont pas colligé d'information pour savoir si l'enfant était considéré comme moins difficile par le parent et à quel point; cette étude ne permet donc pas de vérifier l'hypothèse de la médiation des attributions.

En fait, le lieu de contrôle apparaît de plus en plus comme une dimension majeure de l'attribution, surtout lorsqu'il est conjugué avec d'autres facteurs problématiques. Muller, Caldwell et Hunter (1994) ont examiné différents prédicteurs de la tendance à blâmer des enfants victimes de mauvais traitements (scénario fictif), chez près de mille étudiants de niveau collégial. Des déficits dans la capacité d'empathie, une histoire personnelle de victimisation et la difficulté d'analyser de manière critique sa propre histoire (attribution à soi de la responsabilité des punitions subies), ainsi que la perception de similitudes entre soi et les enfants décrits dans les vignettes sont associés à une probabilité accrue de blâmer l'enfant pour les punitions qui lui sont infligées. Les chercheurs soutiennent que ces résultats appuient la théorie de l'attribution défensive (voir le chapitre 3). La capacité d'être sensible à la détresse d'une victime est improbable dans la mesure où l'expérience menaçante qu'elle subit rappelle des expériences douloureuses. Lorsqu'en plus on a le sentiment que le contrôle des causes des événements négatifs nous échappe, ce sentiment d'insécurité risque de s'accroître. Cette constellation de facteurs est propice au développement d'attributions problématiques. Des schèmes de défense automatiques inscrits dans la mémoire peuvent ainsi émerger rapidement et altérer la capacité à traiter de manière complexe la situation sociale présentée. Il est vraisemblable de penser que des jeunes, au seuil de la vie adulte, présentant un cumul de tous ces facteurs risquent de développer des systèmes d'interprétation pas très indulgents à l'endroit de leurs futurs enfants, lorsque, comme parents, ils seront confrontés à des problèmes d'éducation. En somme, plus le parent interprète de manière rigide les situations difficiles qu'il vit avec son enfant, moins il s'inscrit dans un système relationnel

51. La confirmation partielle du modèle de Bugental s'explique de deux façons. Les données sur l'enfant, l'affect et les réactions parentales proviennent de la même source, d'où une possibilité réelle de colinéarité et de variance partagée élevée. Les auteurs soulèvent aussi la possibilité que l'évaluation du niveau d'agressivité de l'enfant par le professeur soit plus objective ou révèle des dimensions différentes de l'agressivité de l'enfant.

bidirectionnel ou transactionnel. L'influence est alors unilatérale, le pouvoir étant davantage entre les mains du parent qui, paradoxalement, est dans un état subjectif d'impuissance.

Les populations cliniques ou à risque

Plusieurs études se sont intéressées aux attributions de parents qui ont des enfants présentant des problèmes de comportement ou leur posant un problème particulier (l'enfant non contingent) (Bugental, Blue et Lewis, 1990; Strassberg, 1997; Bicket, Milich et Brown, 1996; Dix et Lochman, 1990; Johnston et Patenaude, 1994). Par exemple, les mères d'enfants d'âge préscolaire étiquetés comme agressifs, sont plus susceptibles que les mères d'enfants non agressifs d'attribuer des intentions négatives à leur enfant lorsqu'il ne suit pas la consigne parentale; elles perçoivent plus de défi dans tous les comportements de non-conformité, même ceux qui ne sont pas intrinsèquement négatifs (comme des demandes ou des commentaires) (Strassberg, 1997). Cependant, ces réactions négatives aux transgressions des enfants prédisent moins que le fait de leur attribuer des intentions malicieuses la coercition parentale ou l'appartenance au groupe le plus problématique. Les cognitions de type plus interprétatif auraient un pouvoir plus discriminatif que les cognitions de type descriptif. Ces observations appuient les constats précédents voulant que : 1) les enfants difficiles sont plus à risque d'être victimes de violence ou d'abus : 2) et les attributions problématiques sont étroitement associées à la coercition parentale.

Certaines recherches ont porté directement sur des échantillons de parents à haut risque d'abus ou déjà suivis par les services de Protection de la jeunesse. Paz Montes, de Paul et Milner (2000) ont présenté à un groupe de mères, dont la moitié sont à haut risque, des scénarios mettant en scène un enfant d'âge scolaire (niveau primaire) qui commet des transgressions de type moral, social et personnel. Les mères jugées à haut risque font plus d'attributions globales et internes à l'enfant. Dietrich *et al.* (1990) constatent que certains parents suivis par la Protection de la jeunesse justifient le recours à la coercition en blâmant l'enfant et en jugeant qu'il a défié son autorité. Les raisons invoquées sont multiples : l'enfant a fait le contraire de ce que le parent lui demandait, il était agressif, son comportement était intentionnel ou dirigé contre le parent. Un des facteurs les plus corrélés à la justification est la perception de la défiance. De plus, dans l'étude de Gara *et al.* (2000), les mères ayant une histoire de victimisation ont des descriptions moins précises des comportements négatifs de leur enfant. Cette difficulté du parent à percevoir de manière distincte les situations aversives auxquelles il est confronté pourrait affecter non seulement la diversité de ses choix de réponses mais aussi sa capacité à identifier spécifiquement les éléments qui influencent ces mêmes situations. On peut

postuler que les attributions pourraient être plus globales que spécifiques. Les mères abusives et négligentes de l'échantillon de Larrance et Twentyman (1983) ont aussi des attributions plus problématiques⁵². Elles attribuent les transgressions de l'enfant ou son échec à une tâche à des causes internes et stables à celui-ci ; inversement, elles attribuent ces mêmes comportements à des causes plus externes et instables lorsque ce n'est pas leur enfant qui est en cause. Lorsque leur enfant réussit, elles l'attribuent à des causes instables et externes. Les mères jugées négligentes ont des attributions intermédiaires aux deux groupes et ne semblent pas être affectées par les différentes modifications de l'environnement. Leur jugement ne varie pas selon que l'enfant transgresse ou non ou encore selon qu'il réussit ou échoue à la tâche. Ce résultat appuie la conception du parent négligent comme quelqu'un qui serait plus indifférent qu'ouvertement hostile. Fortin, Chamberland et Lachance (2000) ont également constaté l'importance des attributions dans des familles jugées maltraitantes ou à risque, et plus particulièrement les cognitions qui ont pour effet de disculper l'agresseur. Les parents qui ont rapporté des agressions sévères (et dont la majorité sont suivis par la Protection de la jeunesse) sont 13 fois plus à risque de manifester des attributions qui excusent l'agresseur qu'un groupe de parents qui ne rapportent aucune conduite d'agression physique ; les parents qui rapportent des agressions mineures sont cinq fois plus à risque.

Ainsi, des attributions problématiques témoigneraient de la rigidité des perceptions chez le parent. Cela s'exprime notamment dans la capacité plus ou moins grande de considérer le niveau de développement ou le contexte comme des facteurs disculpant l'enfant ou modérant sa responsabilité lorsqu'il désobéit. Les parents qui ont des attentes irréalistes vis-à-vis de leur enfant sous-évaluent l'importance capitale de cette information dans leur jugement d'attribution (Dix *et al.*, 1989 ; Dix *et al.*, 1986 ; Fincham et Emery, 1988). De plus, il arrive parfois que le comportement négatif s'explique par des facteurs situationnels et transitoires qui excusent, en partie du moins, la transgression de l'enfant. Milner et Foody (1994) ont constaté qu'en général la présence de facteurs atténuants diminuait la probabilité de blâmer l'enfant, seulement chez les parents à faible risque. Paz Montes, de Paul et Milner (2000) ont également introduit dans la moitié des vignettes une information mitigée susceptible de diminuer la perception de responsabilité de l'enfant. Ils ont cependant observé le contraire : la présence d'information pouvant atténuer la responsabilité de l'enfant a affecté le jugement des mères à plus haut risque. Ils expliquent ces résultats contradictoires par le fait que les scores des mères à faible risque étant déjà très bas, la variation des scores était techniquement plus improbable.

52. Pour une description plus détaillée de la méthodologie, se référer au point portant sur les attentes dans la section consacrée aux attitudes dans ce même chapitre.

Quand on fait parler les parents

Bugental *et al.* (1990) constatent que les méthodes d'analyse plus qualitative des propos sur un incident spécifique permettent d'accéder à des représentations plus complexes des attributions chez les parents. Dans l'étude de Malo *et al.* (2002), les parents les plus à risque d'abuser psychologiquement de leur enfant ont des attributions remarquablement nuancées : ils sont très exigeants face à leur enfant (cause interne à eux), ils ont des problèmes financiers (cause externe), ils ont de la difficulté à se contrôler (lieu de contrôle externe) et ils ont appris de leur parent (cause stable/interne qui renvoie à une certaine externalité). Cette recherche a ceci d'original qu'elle a aussi donné la parole aux pères, ce qui est une rareté dans ce domaine. Pères et mères présentent plus de similitudes que de différences. Toutefois, les pères ont un peu plus tendance à parler des limites associées à l'âge de l'enfant (et la normalité des conduites des enfants) et de leur manque d'expérience ; les mères font plus référence à leur impatience, à l'immatunité de l'enfant (qu'elles contribueraient en partie à renforcer), au besoin d'affirmation de l'enfant, et à leur manque de soutien. Plusieurs facteurs font également référence à des états émotifs pendant et après l'incident. La richesse des interprétations des parents de cette étude souligne l'importance de recourir à des méthodologies variées pour éviter de construire une représentation du problème qui serait plus rigide que ne le sont les parents eux-mêmes. Des données probantes peuvent émerger des recherches utilisant des méthodes d'investigation complémentaires.

À cet égard, les trop rares recherches cliniques auxquelles nous avons accès sont très précieuses. Silvester *et al.* (1995) ont analysé les attributions des parents dans 18 familles qui sont suivies en thérapie par suite de l'abus physique ou sexuel sévère dont a été victime l'un des enfants. Les intervenants identifient trois types de familles selon leur pronostic : bon, incertain et faible⁵³. Le but de la recherche est de valider

53. En général, les parents dans les familles dont le pronostic est bon acceptent la responsabilité du comportement abusif, ne blâment pas l'autre partenaire, reconnaissant que le traitement est nécessaire, et n'utilisent pas l'enfant comme bouc émissaire. Enfin, le lien d'attachement parent-enfant est perceptible dans ces familles. Les parents de familles « incertaines » présentent une ou plusieurs de ces caractéristiques : expriment une ambiguïté à propos de la responsabilité perçue pour ce qui est arrivé à l'enfant, ont une tendance à blâmer l'autre conjoint, ne reconnaissent pas le besoin de changer, se centrent plus sur leurs besoins que sur ceux de leur enfant, attribuent à leur enfant un rôle de bouc émissaire. Dans ces familles, l'attachement de l'enfant est ambivalent ou anxieux, les patrons familiaux sont rigides et les relations avec les intervenants sont ambivalentes. Enfin, dans les familles où le pronostic est faible, les parents ont plus tendance à nier leur responsabilité et à blâmer et rejeter l'enfant ; les besoins des parents sont prioritaires ; les parents ne reconnaissent pas leurs problèmes (santé mentale, toxicomanie) ; et enfin, les relations avec les intervenants sont à un point de rupture.

la grille utilisée par les intervenants, qui tient compte des connaissances disponibles sur les attributions problématiques; l'origine, la stabilité, la globalité et la contrôlabilité des causes sont analysées. Les attributions sont mesurées dans le discours des parents lors de la première séance d'évaluation⁵⁴. Seuls, les parents des familles ayant un bon pronostic s'attribuent plus de contrôle sur la situation qu'ils en attribuent à l'enfant; les parents de familles dont le pronostic est incertain ou faible ne diffèrent pas sur cette dimension de l'attribution. Ainsi, c'est le fait que l'on attribue le contrôle à soi ou aux autres qui semble le plus distinctif. Ce point de vue est similaire à celui de Bugental *et al.* (1998) : le pouvoir est attribué à celui qui, objectivement, en a le moins, l'agresseur se positionnant en victime. En outre, les parents des familles les plus fonctionnelles ont tendance à moins attribuer les comportements négatifs de l'enfant à des causes stables; les familles dont le pronostic est incertain ont des scores intermédiaires sur cette dimension et les familles les plus problématiques sont celles qui rapportent le plus d'attributions qui réfèrent à des causes stables et négatives chez l'enfant. Les parents des familles ayant un bon pronostic s'identifient significativement plus souvent comme les causes des problèmes familiaux; les familles dont les pronostics sont incertains et plus faibles ne se distinguent pas sur cette dernière caractéristique. Les défis pour les thérapeutes sont donc très différents selon la configuration des attributions des parents. La situation est particulièrement optimiste lorsque l'enfant est très peu blâmé (bon pronostic). Il y a la situation où le parent (c'est surtout le père) tient un discours très manichéen : ce sont des causes stables et globales qui interpellent essentiellement l'enfant. Non seulement l'enfant est blâmé mais la perception à son égard est cristallisée. Dans ce cas, encourager le parent à se juger plus responsable des événements est une des principales tâches du professionnel. Il y a des parents dont les attributions sont nettement défensives et autoprotectrices; le parent est centré sur ses besoins. Il a alors un discours de victime qui considère l'enfant comme une menace pour son estime de soi. Le blâme n'est pas seulement imputé à l'enfant mais aussi, plus généralement, aux

54. Le LACS (*Leeds Attributional Coding System*) est un outil qui permet d'identifier les attributions dans le discours spontané. Sa fiabilité et sa validité ont été bien montrées dans des groupes cliniques et non cliniques. Après transcription du verbatim, des propos sur la causalité des situations sont identifiés de sorte à pouvoir déterminer les relations entre un événement, ses conséquences et ses causes (Stratton, 1988). Chaque attribution est codée selon cinq dimensions : stable/instable ; globale/spécifique ; interne/externe ; personnelle/universelle ; contrôlable/non contrôlable. Les attributions sont finalement codées selon qu'elles génèrent des conséquences positives ou négatives. De plus, il est possible de distinguer entre la personne qui cause les conséquences (l'agent) et celle vers qui est dirigé l'événement, définie comme la cible. Dans cette étude, 917 commentaires de type attributionnel ont été extraits des entrevues, dont 655 (71,3 %) décrivent des événements négatifs.

services sociaux avec lesquels il a souvent eu un passé difficile. Le défi consiste à recadrer ces perceptions et à agir sur ces attributions problématiques. Enfin, il existe des situations où l'enfant est beaucoup moins perçu comme une menace ; les parents ont plus de difficultés à reconnaître que ce qu'ils font est inadéquat. L'intervention devra plutôt viser à modifier les conceptions de ce qui est ou non violent, ainsi que leurs croyances éducatives. En somme, considérer que son enfant a plus de pouvoir que soi, avoir des attitudes rigides et négatives face à l'enfant et le blâmer pour des situations dont il est pourtant la victime déclarée sont des cognitions qui prédisent la présence de mauvais traitements à son endroit.

En somme

Il existe de plus en plus de preuves que les attributions problématiques des parents contribuent de manière importante au développement d'états émotionnels négatifs et de patrons disciplinaires coercitifs ; ce qui suscite un plus grand intérêt chez les chercheurs⁵⁵. Ces processus cognitifs seraient même plus déterminants que l'évaluation de la gravité des conduites non conformistes de l'enfant. Les attributions problématiques induisent une vision pessimiste de l'enfant et témoignent d'une conception négative de l'enfance ; elles stimulent l'hostilité et la colère chez le parent. En outre, des biais dans les attributions sont plus probables lorsque le parent est dans un état émotionnel négatif (colère, irritabilité et dépression) et adhère à des croyances problématiques (attitudes face à l'enfance, à l'éducation et à son enfant).

La rigidité cognitive des parents les plus à risque s'exprime tant dans les contenus d'information traités que dans les processus d'attention, de sélection et d'évaluation. En effet, des croyances problématiques sur la violence (conceptions), l'enfance et l'éducation viennent interagir avec des processus de traitement de l'information peu nuancés et peu complexes. Les transgressions sont interprétées malicieusement comme des provocations et des défis à l'autorité. L'obéissance est une valeur prédominante aux yeux de ces parents ; cela contribue à réduire considérablement leur seuil de tolérance face aux transgressions. Ces interprétations déclenchent des états de colère et aussi d'impuissance qui entravent les possibilités d'analyse plus complexe des événements aversifs. L'attention est dirigée vers l'enfant, que le parent considère comme la cause principale de son trouble. La vision pessimiste et hostile aidant, les perceptions déjà cristallisées et figées qu'il a de son enfant

55. Pour un état de la situation sur les recherches dans le domaine des attributions parentales, voir le très bon article de Bugental *et al.* (1998). Elle soulève de nombreux enjeux conceptuels et méthodologiques qui tracent des orientations pertinentes pour les futures recherches dans ce domaine.

se voient renforcées (confirmation du schéma à propos de l'enfant). L'analyse est globale, peu spécifique et par conséquent peu discriminante; les influences du contexte, des circonstances atténuantes ou des limites de développement sont négligées. Bref, peu d'informations sont traitées qui pourraient avoir pour effet de disculper l'enfant. Peu de place pour l'empathie et beaucoup pour l'exigence! À ces processus passablement explosifs s'ajoute un facteur clé qui sera plus amplement détaillé dans la section suivante: les déficits de contrôle perçus entre le parent et l'enfant. L'ensemble de cette conjoncture est propice à surresponsabiliser l'enfant, voire à le blâmer. Le jugement de culpabilité attribué à l'enfant est une caution, voire une licence pour justifier le recours à des stratégies coercitives. Combien d'adversaires ont été châtiés et de guerres entreprises sur la base de telles interprétations! Toutefois, il est important de mettre un bémol à la construction sociale du problème de l'attribution parentale problématique. Trop peu de recherches plus qualitatives sont réalisées; elles nous donnent pourtant accès à une représentation plus riche et parfois plus nuancée des interprétations parentales.

Dans la section suivante, nous présentons des données qui décrivent et expliquent les processus à l'œuvre dans la mise en place d'une relation coercitive. Même s'il est bien démontré que les parents jugés à risque ou maltraitants ont des systèmes d'interprétation désavantageux pour l'enfant, loin de nous l'idée de prétendre qu'ils sont pour autant pleinement conscients de ces processus internes. L'interprétation défensive de l'agression suggère que l'enfant n'est pas le seul à être en danger.

L'AMORCE D'UNE INTERACTION DANGEREUSE

Bugental *et al.* (1989; 1993; 1996; 1997) ont depuis plusieurs années accumulé un ensemble de données permettant d'élucider les interrelations entre cognition, affect et comportement abusif, particulièrement lorsque les situations défont les normes sociales. Même si plusieurs recherches soutiennent le fait que les parents maltraitants ou à risque perçoivent plus négativement leur enfant (voir la section sur les attitudes), on constate que ce facteur n'est pas suffisant pour déclencher un épisode agressif. Encore faut-il que le parent interprète négativement le comportement socialement difficile de l'enfant. Les recherches de Bugental *et al.*, d'une grande élégance théorique et méthodologique, ont permis de mettre en évidence des processus importants à l'origine de systèmes familiaux dysfonctionnels (pour plus de détails sur l'amorce d'une dyade dysfonctionnelle, voir le chapitre 3). L'interaction parent-enfant se développe à l'image d'une spirale négative (Bugental, 1992). Elle met en action des cognitions, des affects négatifs, des réactions du système autonome qui

mobilisent défensivement le parent, ou encore des comportements sous contrôle volontaire qui visent à rétablir la maîtrise de la situation. Dans cette dyade, l'enfant est un acteur qui peut amplifier le sentiment d'incompétence et d'impuissance du parent et contribuer malheureusement à confirmer ses inférences et ses schèmes dangereux, toujours accessibles. Les agressions du parent sont dès lors en partie gouvernées par des cognitions et des systèmes de réponses physiologiques et émotionnelles dont certains échappent à sa conscience ; elles sont aussi en partie déterminées par des cognitions et des réponses de nature plus volontaire. Le débat sur la distinction entre la violence défensive et la violence stratégique devient alors de plus en plus complexe.

Ainsi, l'enfant difficile⁵⁶ peut connaître deux types de scénario, selon qu'il est en présence d'un adulte qui perçoit son comportement comme une menace ou non (voir la figure 1). Bugental et son équipe ont mis au point un instrument permettant d'identifier l'adulte aux schèmes défensifs⁵⁷. Il est décrit comme un individu qui, dans une situation sociale négative, a tendance à minimiser son pouvoir et à maximiser celui de l'enfant. Les causes internes à lui-même sont, par exemple, la fatigue ou une mauvaise journée ; au contraire, un adulte qui s'attribuerait du pouvoir sur la situation évoquerait, notamment, ses stratégies disciplinaires. Attribuer les causes à l'enfant laisse supposer que ce dernier a le pouvoir sur les événements, qu'il n'a pas fait assez d'efforts ou encore qu'il est têtue. Des raisons qui disculperaient l'enfant, comme la fatigue ou la maladie, sont négligées.

Des schèmes défensifs sont spontanément et automatiquement activés. Ils révèlent une conception particulièrement négative des relations avec autrui et se seraient développés précocement, au gré de l'expérience de la personne avec ses proches (voir la section sur les schèmes dans le chapitre 3). Ils seraient particulièrement résistants au changement, d'autant plus qu'ils échappent à la conscience. On peut comparer ces cognitions au *working model* de Bowlby (1978), au concept de schémas

-
56. L'enfant difficile est celui qui pose un défi social à l'adulte parce que ses comportements sont inhabituels, bizarres, inappropriés ou non dépendants aux efforts de l'adulte d'entrer en communication avec lui (évitement visuel, retrait). Les enfants qui présentent des risques biologiques sont plus susceptibles d'avoir des comportements de ce type : enfants prématurés, malades chroniques, handicapés physiquement ou mentalement, ou avec des troubles d'apprentissage (Bugental, Blue et Lewis, 1990 ; Bugental, 1992). Les enfants avec des troubles de comportement sont aussi des enfants difficiles.
57. Le construit correspond à la composante du lieu de contrôle dans les schèmes d'attribution, quoique le concept mesuré soit plus interactif ; il s'apparente au lieu de contrôle formulé par Levinson (1974). On insiste sur l'écart perçu entre le pouvoir attribué à l'autre et celui attribué à soi ; on réfère donc au déficit de pouvoir. Pour plus de détails psychométriques sur le *Parental Attributional Test* et sur la construction des quatre scores composites, consultez Bugental, Blue et Cruzcosa, 1989.

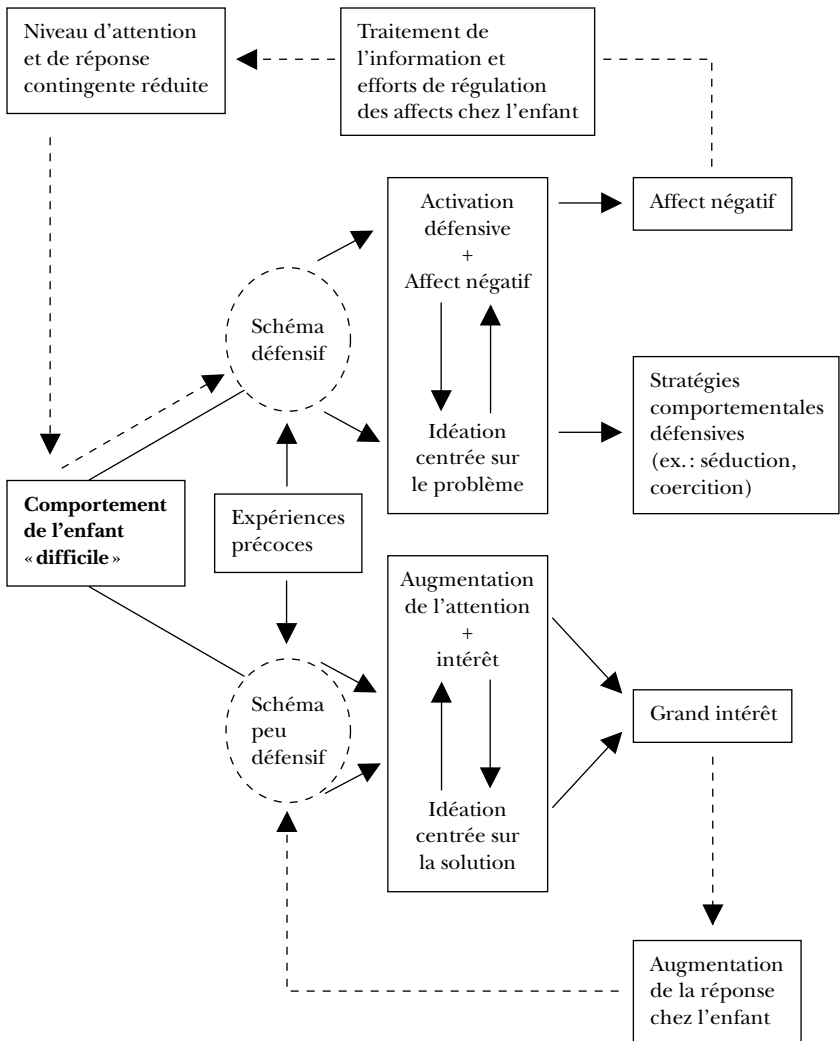
associés aux relations interpersonnelles de Markus et Kitayama (1991), à la théorie des *scripts* (Nelson, 1986) ou au style attributionnel (Bugental *et al.*, 1998). C'est ainsi que le comportement de l'enfant a le pouvoir de faire vivre de l'impuissance à l'adulte. On se trouve ironiquement devant une situation où les difficultés de l'enfant, loin de susciter de l'empathie ou de l'attention de la part de l'adulte, génèrent chez lui une activité défensive, des émotions négatives et une construction de la réalité centrée sur le problème qu'elles lui posent. Le modèle de Bugental et ses collaborateurs prévoit une séquence d'événements qui sera précisément modulée selon la perception qu'a l'adulte des comportements difficiles de l'enfant (voir la figure 1). Le parcours de l'interaction suit une géométrie variable qui dépend beaucoup de la construction du sens des comportements de l'enfant.

Ce modèle est particulièrement éclairant pour comprendre les raisons qui font que les comportements immatures de l'enfant ou encore ses transgressions mineures, personnelles ou sociales suscitent en général peu de comportements coercitifs chez une majorité de parents, tandis qu'ils entraînent de la coercition chez les parents jugés à risque et maltraitants (Peterson *et al.*, 1994; Caselles et Milner, 2000; Paz Montes, de Paul et Milner, 2000). Ces réactions parentales coercitives ont souvent pour effet de déclencher à leur tour des comportements de défense et de retrait chez l'enfant, ce qui contribue à renforcer la spirale négative. Paradoxalement, l'enfant est perçu comme un adversaire plutôt qu'un être à protéger ou à socialiser.

Bugental et ses collègues ont documenté chacune des étapes du modèle par une série de recherches descriptives ainsi que par de judicieuses études expérimentales sur la difficulté de l'enfant et la propension de l'adulte à réagir de manière défensive. L'ensemble de ces études permet de comprendre les processus qui font que, chez ces adultes, les interactions avec l'enfant se transforment en conflit de pouvoir. Les différentes recherches que l'équipe de Bugental a faites depuis une quinzaine d'années auprès d'échantillons cliniques et tout-venant permettent d'éclairer les étapes de l'installation d'une spirale coercitive. Nous les décrirons brièvement en fonction de l'étape qu'elles contribuent à documenter⁵⁸.

58. Les travaux de l'équipe de Bugental durant les quinze dernières années sont présentés en détail en raison de leur utilité pour comprendre l'influence des cognitions parentales problématiques dans le développement d'une interaction coercitive. Leur qualité théorique et méthodologique est impressionnante; leur contribution scientifique aussi. Il serait intéressant d'examiner la valeur heuristique de ses propositions théoriques dans le développement de la coercition dans les relations conjugales.

Figure 1
Schéma élaboré par Bugental pour illustrer son modèle de système de comportements parentaux centrés sur la menace



Traduction des pages 225 et 226 de Bugental (1992).

Des schèmes relationnels et d'attribution défensifs et accessibles

Une étude réalisée auprès de 21 mères recrutées dans une agence de protection (dont la moitié sont des cas fondés), de 19 mères à risque et de 40 mères recrutées dans la communauté permet de constater que les mères du premier groupe sont plus nombreuses que celles des deux autres groupes à présenter un schéma de relations interpersonnelles axé sur un désavantage de pouvoir (mesuré par le *Parental Attribution Test*) (Bugental, Blue et Cruzcosa, 1989). L'accès spontané à ce schéma serait donc une caractéristique probable chez le parent maltraitant (2)⁵⁹. Une seconde étude permet cette fois-ci de cerner la présence d'idées de domination chez les parents « schématiques ». Quarante-deux (42) mères et 81 pères prennent connaissance d'une liste de 75 mots (adjectifs décrivant soi et les autres), dont le quart expriment des contenus de domination. Deux conditions sont testées : avec et sans activité cognitive (*no-load and load memory*). Le parent doit réagir aux stimuli en disant si ces adjectifs s'appliquent plus à lui ou à son enfant (schéma de soi et schéma de l'autre). Deux mesures sont colligées : les temps de réaction et la décision. Ces parents se définissent comme dominants dans la situation la plus légère (*no load*) et définissent l'enfant comme celui ayant plus de pouvoir dans la situation la plus demandante (*load*). Globalement, les parents schématiques réagissent plus rapidement devant des attributs de domination. Ces résultats laissent supposer que ces contenus sont structurés et facilement accessibles chez les parents se percevant en désavantage de pouvoir, particulièrement lorsqu'ils sont soumis à un stress (2). Les patrons de domination sont inversés dans la situation moins stressante : les parents ont plus tendance à se juger plus dominants que l'enfant. Le sentiment d'impuissance se révélerait d'avantage en condition de stress ; les structures cognitives surappries sont dès lors facilement accessibles en situation de danger (perçu). Dans la condition moins demandante, on peut interpréter les perceptions du parent comme une stratégie autocorrectrice ; la représentation de soi apparaît plus avantageuse que celle de l'enfant. En somme, on constate que le parent schématiquement organisé en fonction de la notion de domination interprète de manière sélective les situations sociales ; l'information est d'abord traitée en fonction des thèmes liés au pouvoir. Cette hypervigilance l'amène à mobiliser facilement son système de défense.

59. Le nombre entre parenthèses indique le numéro de l'étape dans le modèle de Bugental, présenté dans le chapitre 3.

Des schèmes de réponses mobilisant un système de défense

Une troisième recherche effectuée auprès de 160 mères d'enfants d'âge préscolaire (échantillon tout-venant) montre cette fois la troisième étape du processus décrit au chapitre 3 (Bugental *et al.*, 1993). Des réponses de défense émergent. Lorsque deux conditions sont présentes : un enfant qui pose un défi particulier (performance qui ne répond pas aux attentes de l'adulte) couplé avec un adulte fortement structuré en fonction du schème de domination, la fréquence cardiaque et l'activité électrodermale de l'adulte augmentent. L'adulte évalue négativement l'enfant qui ne répond pas à ses attentes (*unresponsive*). Ce même adulte manifeste une réaction opposée face à un enfant qui réagit à ses efforts d'entraînement (en améliorant sa performance). Ses réactions physiologiques sont alors inverses : c'est une réponse d'ouverture à l'enfant plus conformiste et gratifiant. Ses évaluations à propos de l'enfant laissent soupçonner des affects plus positifs : elles sont nettement plus favorables que dans la situation où l'adulte est devant un enfant moins répondant. Par ailleurs, l'adulte non schématique réagit positivement (physiologiquement et dans ses évaluations de l'enfant) quelle que soient les caractéristiques de l'enfant.

Les parents qui deviennent impuissants devant des situations qui défient les normes sociales auraient non seulement des systèmes d'interprétation problématique, déclenchés automatiquement, mais aussi des systèmes de réponses défensives, favorisant l'installation d'une relation compétitive. En outre, ces adultes ne s'adaptent pas à la réalité, mais assimilent les éléments de leur environnement social dans des structures de connaissance préexistantes, ce qui laisse peu de place à une interprétation nuancée des événements. Cela met vraisemblablement aussi en péril la relation avec leur enfant.

Des schèmes cognitifs pour interpréter la menace

Dans une quatrième étude, on demande à 40 mères d'enfants d'âge scolaire de choisir des images pour raconter une histoire qui met en scène un problème dans la relation du parent avec l'enfant. Elles doivent ensuite sélectionner d'autres images qui les orienteront dans leur recherche de solutions (Bugental, Lyon, Krantz et Cortez, 1997). On veut examiner ainsi les différents processus de traitement de l'information selon que l'on met l'accent sur le problème ou sur la solution. Les temps de latence et les choix d'images sont les mesures retenues pour estimer la nature des schèmes qui dominent le traitement de l'information dans ces situations. Les parents qui considèrent n'avoir que peu de contrôle dans les situations sociales avec un enfant réagissent différemment aux images associées aux problèmes. Ils ont des temps de latence moyennement plus courts face à

ces images et en choisissent un plus grand nombre. Aucune différence n'apparaît toutefois dans les réactions des deux groupes (lieu de contrôle interne et externe) face aux images associées à la résolution du conflit ou encore à des images mettant en scène l'enfant seulement. Ces résultats appuient le fait que certains parents ont rapidement accès à des idées organisées en fonction de la menace subjective que peut parfois représenter leur enfant. Les cognitions involontaires (automatiques) et volontaires se conjuguent pour exacerber une situation déjà difficile. Dans les sections suivantes portant sur les conceptions, attitudes et attributions, nous ferons état de l'avancement des connaissances sur les relations entre cognitions parentales problématiques et agression.

Des perceptions problématiques conjuguées à une mobilisation défensive

La fixation du parent sur les aspects problématiques de la situation avec l'enfant est un facteur de risque. Lorsque, en plus, l'adulte attribue des intentions malveillantes à l'enfant, on se trouve dans un contexte vraiment dangereux. Dans une autre recherche, Bugental, Lewis, Lin, Lyon et Kopeikin (1999) ont raffiné leur procédure. Cent cinquante-huit (158) mères d'enfant d'âge préscolaire sont regroupées selon le degré de défi que représente l'enfant; s'ajoutent aux situations précédentes l'enfant qui a des comportements ambigus (parfois répondants et parfois non répondants) ainsi qu'un contexte où l'adulte peut évaluer l'enfant (autorité forte), où c'est l'enfant qui évalue les compétences de son entraîneur (autorité faible) et une situation où il n'est nullement question d'évaluation de la performance (autorité non déterminée). Outre les mesures habituelles, les chercheurs mesurent aussi les attributions d'intention chez l'enfant et le degré de force physique déployée sur un clavier lorsqu'il fournit un *feedback* après la séance d'entraînement (réponse interprétée comme une mesure de force punitive; pour plus de détails sur la méthodologie, voir Bugental, Lewis *et al.*, 1999). La situation qui évoque le plus d'activation physiologique de type défensif chez le parent dont le lieu de contrôle est externe (et donc considéré comme contrôlable par l'enfant) est celle qui met en scène un enfant dont les réactions sont inconsistantes (ambiguës). Les comportements de force physique sont également plus nombreux. C'est aussi le groupe qui attribue le plus d'intention négative à l'enfant. La fréquence cardiaque interfère partiellement dans la relation entre la propension à externaliser le contrôle chez le parent et les comportements de force physique. Le contrôle attribué⁶⁰ à l'enfant ou au

60. Qui est ici induit par l'expérience.

parent ne produit aucun effet. Deux autres constats émergent de cette recherche : l'activation de cognitions impliquant des systèmes volontaires (3b) et la présence d'attributions d'intention malveillante. Ce processus cognitif caractérise bon nombre de parents coercitifs et maltraitants (voir la section sur les attributions). En outre, les parents qui ont un contrôle externalisé ont une activité motrice qui laisse supposer qu'ils sont très tendus (4a) : le recours à la force physique chez ces adultes est gratuit et non instrumental (n'a aucun effet sur la performance de l'enfant). L'activation du système autonome, révélée par l'activation physiologique et motrice, serait un indicateur du système de réponses de mobilisation face au danger (voir le chapitre 2). Wolfe, Fairbank, Kelly et Bradlyn (1983) avaient déjà constaté que les parents abusifs ont un système autonome d'un grand niveau de réactivité. Comme nous le disions dans le chapitre 2, cette propension à réagir reflète un répertoire de réponses bien organisé pour faire face au danger ; elle est toutefois dysfonctionnelle lorsqu'il s'agit de réagir à un proche qui dépend de soi.

From an evolutionary standpoint, the individual's survival may depend upon such responses. The defensive responses shown by lower-parents are not intrinsically dysfunctional; they are dysfunction because of the inappropriate target: a dependent child. (Bugental et al., 1999, p. 1376.)

Les parents jugés abusifs sont souvent inconscients de la force qu'ils utilisent auprès de l'enfant lorsqu'ils le secouent, le prennent par le bras ou lui administrent la fessée (*hidden power assertion*) (Vasdta, 1982). Les parents sont parfois confrontés à des événements plus complexes, voire ambigus ; traiter les informations dans ces situations sociales est déjà un défi. Les affects négatifs observés chez eux indiquent le désarroi que ces interactions engendrent. Les parents qui se considèrent comme désavantagés sur le plan du pouvoir se sentent ainsi en danger. Les études sur le pouvoir font un constat très intéressant : ceux qui utilisent le plus le pouvoir coercitif sont souvent ceux qui doutent de leur propre pouvoir (Kipnis, 1976).

Un traitement de l'information altéré, des tentatives de se réguler

Se mobiliser face au danger entraîne différentes conséquences cognitives. On ne peut pas simultanément se sentir au bord du chaos et réfléchir comme si on l'était au bord d'un long fleuve tranquille. Se sentir sans pouvoir perturbe les fonctions cognitives. En même temps, le déséquilibre étant un état très inconfortable, l'humain est fortement motivé à se reréguler.

Cent soixante mères d'enfant du primaire sont soumis à l'expérience type de l'équipe de Bugental (Bugental, Lewis *et al.*, 1999). Cette fois, une analyse acoustique du nombre et de la durée des pauses durant différents moments de l'expérience permet d'évaluer les perturbations dans les

aspects non verbaux de la communication, comme mesure de comportements expressifs involontaires (4a). De plus, une analyse des propos permet d'avoir accès à des informations descriptives et analytiques (tentative de réguler). Ces comportements expriment chez l'adulte une tentative d'orienter son interaction avec l'enfant (4b). Les parents qui considèrent avoir moins de contrôle que leur enfant ont un style de communication moins clair et fluide qui indique une plus grande déstabilisation : plus de pauses et plus de paroles de type régulateur (*regulatory though*). En effet, les communications plus ambiguës indiquent une tentative de maîtriser et de réguler l'interaction avec l'enfant. Ces données illustrent la confusion dans laquelle se retrouve l'adulte « impuissant » et sa tentative de retrouver un certain contrôle ; en même temps, l'enfant est quant à lui confronté à un environnement équivoque.

Lorsque l'adulte est perturbé mais essaie d'établir un contact... peu sincère !

Les états émotionnels des parents sont une réaction au stress qui provoque chez l'enfant des comportements d'évitement ; c'est un indice du stress qu'éprouve cette fois l'enfant. Quarante mères sont recrutées dans des agences de protection de la jeunesse ainsi que leurs 80 enfants dont la moitié sont considérés par celles-ci comme difficiles (Bugental, Blue et Lewis, 1990)⁶¹. Quarante mères sont aussi recrutées dans la communauté, mais avec des enfants qui ne sont pas les leurs. Les mères sont soumises à une expérience analogue aux études précédentes. Quatre types de dyades sont évaluées : mère échantillon clinique–enfant difficile ; mère échantillon clinique–enfant non difficile ; mère tout-venant–enfant difficile ; mère tout-venant–enfant non difficile. On mesure cette fois les affects de l'adulte comme les expressions faciales et vocales exprimant de la joie ou de la tristesse (4b). Comme dans les autres recherches, on mesure aussi les attributions de contrôle de ces femmes. Les interactions entre les adultes et les enfants sont enregistrées sur vidéo dans un contexte non structuré. Les enfants considérés comme difficiles se comportent différemment des autres enfants : ils évitent plus les regards. Les mères qui considèrent avoir moins de pouvoir que l'enfant⁶² manifestent plus d'affects négatifs à l'endroit de l'enfant difficile. Les mères regroupées avec d'autres enfants que les leurs et qui ont le sentiment d'avoir peu de pouvoir, ont des réactions affectives opposées : une diminution des émotions positives à mesure

61. La raison pour laquelle ces familles sont suivies par les services de protection est que ces mères éprouvent des difficultés avec l'enfant difficile (identifié comme cible – *target*, dans cette recherche). L'enfant non difficile provient de la fratrie.

62. Cette observation est valide, que l'enfant soit avec sa propre mère ou non.

que l'interaction avec l'enfant difficile évolue (comportements dysphoriques chez les mères) et une augmentation des émotions positives avec l'enfant non difficile. Chez les mères non affiliées à l'enfant et dont les attributions de contrôle ne sont pas problématiques, les comportements dysphoriques avec l'enfant difficile sont absents. En somme, l'enfant difficile n'a pas le pouvoir d'influencer les réactions de l'adulte confiant dans son propre pouvoir, alors qu'il l'a avec le parent insécure.

Dans une autre étude, Bugental, Brown et Reiss (1996) examinent comment le traitement de l'information est perturbé et les tentatives de contact sont vaines chez des parents qui font des attributions de contrôle externe (4ab). Cent soixante (160) mères tout-venant recrutées dans la communauté tentent d'apprendre une tâche cognitive à un enfant difficile ou facile (simulation). Les comportements des mères sont enregistrés, après l'interaction, les mères peuvent regarder la bande vidéo. Elles doivent écrire ce qu'elles pensaient à huit moments différents de l'interaction. Leurs sourires sont également décodés de sorte à obtenir une mesure du sourire sincère (*Duchenne smiles*) et du sourire non sincère (non associé à des affects positifs; masquage d'affects négatifs). Les mères dont les attributions de contrôle sont problématiques et qui sont exposées à un enfant difficile, manifestent plus de faux sourires (faux affect positif) que celles des autres groupes, ont des temps de réponse plus longs avant de se mettre à écrire et rapportent plus souvent ne pas se rappeler ce qui s'est passé durant l'interaction. Les affects négatifs et la mobilisation défensive viendraient altérer leur capacité à traiter avec pertinence l'information sociale; en conséquence, leurs capacités d'adaptation et d'ouverture face à l'enfant se trouvent affectées.

Under threatening circumstances, one's attention is narrowly focused on the threat stimulus itself (and ways to manage the threat) and is withdrawn from peripheral events. (Bugental et al., 1996, p. 405.)

En même temps, l'adulte tente désespérément d'entrer en contact en essayant d'enjôler l'enfant. Toutefois, ces stratégies de séduction sont surtout observées lorsque le parent n'a pas la possibilité d'exercer un contrôle coercitif sur l'enfant, comme c'est le cas dans la situation expérimentale créée par l'équipe de Bugental. Les stratégies coercitives seraient plus déployées lorsque l'adulte perçoit qu'il a la possibilité de le faire (*control opportunities*) (Bugental et Clayton, 1998). C'est ainsi que réactions défensives, déséquilibres et recherche de contrôle se succèdent, chacun de ces états marquant les différentes étapes de l'interaction conflictuelle. Cela soulève le dilemme de ce qui est volontairement ou involontairement sous le contrôle de l'agresseur... et de son niveau de conscience !

Lorsque l'enfant devient un stimulus de plus en plus aversif

Les stratégies de séduction (*ingratiating*) sont facilement perçues par l'enfant qui y répond de manière négative ; les perceptions négatives se cristallisent et la spirale coercitive s'installe. Bugental et Shennum (1984) avaient depuis longtemps observé ce type de comportements chez l'adulte impuissant face à l'enfant. En outre, elles avaient observé que ces comportements enjôleurs avaient l'effet contraire de ce que l'adulte espérait. Dans ces situations, l'enfant brise le contact visuel dans les secondes qui suivent le sourire non sincère. Ce patron de réponse est plus accentué chez des enfants victimes d'abus (5). L'enfant difficile devient alors encore plus aversif (6). Ces réactions ont ainsi bien souvent pour effet de confirmer le schème d'attribution de l'adulte : son impuissance à avoir de l'influence sur l'enfant (7).

Enfin, la dernière recherche illustre les effets pervers des réactions ambiguës chez l'adulte qui perçoit que l'enfant a plus de pouvoir que lui (5 et 6) (Bugental, Lyon, Lin, McGrath et Bimbela, 1999). Des enfants de 7 à 10 ans sont exposés à des messages où l'ambiguïté non verbale de l'adulte varie⁶³. On mesure chez l'enfant l'attention, la performance cognitive et la satisfaction de l'entraîneur. Les réactions d'attention, la performance et la satisfaction envers l'adulte varient selon la clarté des messages que communique celui qui assiste l'enfant dans l'apprentissage d'un jeu (trouver le centre d'un labyrinthe). La situation la plus ambiguë⁶⁴ suscite des réactions défensives (augmentation de la fréquence cardiaque et de l'activité électrodermale), une moins bonne performance cognitive (nombre d'erreurs à une tâche arithmétique) et une évaluation plus négative du professeur. Ce patron de réponses refléterait une certaine forme de désengagement dans la relation, l'enfant utilisant ses ressources d'adaptation surtout pour réguler ses émotions ; malheureusement, les effets bénéfiques sont à très court terme. Vasey (1996) considère en effet que la diminution de l'attention (*attentional disengagement*) permet de protéger l'enfant de l'anxiété ; mais réduit en même temps sa capacité de comprendre et de répondre à l'adulte. La diminution de l'attention (sous contrôle autonome) et les erreurs cognitives (plus sous le contrôle de comportements volontaires) sont les conséquences des efforts de régulation de l'enfant. Malheureusement, ces stratégies peuvent intensifier l'escalade

63. L'ambiguïté des communications est une des caractéristiques du parent qui se juge désavantagé pour ce qui est de son pouvoir.

64. C'est une situation caractérisée par une communication non fluide (pauses fréquentes) et des expressions faciales non sincères (des faux sourires) chez l'adulte.

avec l'adulte. Pensons aux nombreuses fois où le parent doit aider l'enfant dans ses différents apprentissages et où l'interaction se conclut par une escalade coercitive !

En somme

L'amorce du conflit et la transformation d'un incident contrariant en une relation conflictuelle viennent d'abord d'une conjonction trouble : un enfant pas facile et des perceptions parentales problématiques. Celles-ci révèlent l'étonnante vulnérabilité de l'adulte face à un être qui pose un défi réel mais qui, néanmoins, dépend de lui. L'interaction a été découpée en séquences ; l'équipe de Bugental s'est donné le mandat de documenter systématiquement chacune des parties du scénario, pour faire le bilan d'un épisode agressif mettant en scène le parent et son enfant. Le décryptage des séquences indique que comportements involontaires et volontaires se succèdent plus souvent qu'autrement dans un climat d'insurrection appréhendée. S'agit-il de maintenir ou de gagner du pouvoir sur l'enfant, ou plutôt de réagir à une perte de contrôle ? Pour le moment, nous optons plutôt pour la deuxième hypothèse, du moins dans les situations examinées. Les études de Bugental nous informent sur les processus défensifs et expressifs de la violence parentale. Les théories du conditionnement classique et les théories de l'attachement sont plus utiles pour comprendre les mécanismes à l'œuvre. Le comportement d'évitement de l'enfant semble relever plus du contrôle involontaire que d'une stratégie pour obtenir quelque chose du parent. On peut interpréter le comportement du parent de la même façon. Les tentatives volontaires d'établir une communication se font dans un état de déséquilibre plutôt que dans un contexte d'ouverture à l'enfant. Finalement, le comportement ambigu de l'adulte qui essaie d'établir un contact pour reprendre le contrôle sur la situation, a des effets aggravants. Ces observations ne sont pas sans rappeler l'influence des conduites parentales erratiques et inconsistantes sur la genèse de comportements négatifs chez l'enfant. La clarté des consignes est une condition nécessaire pour favoriser le développement des enfants. Et voilà que la perception de danger déstabilise l'adulte ; sa capacité à fournir un environnement aux normes claires est donc sérieusement compromise. C'est ainsi que la violence apparaît au carrefour des émotions et du besoin de pouvoir. Les transgressions et le défi de l'autorité sont une provocation à l'autorité du parent ; elles suscitent chez lui la colère et entraînent une succession de pensées et de réactions qui peuvent rapidement devenir périlleuses pour l'enfant. Nous n'avons pas eu accès à des données semblables pour analyser les

épisodes d'agression dans le couple⁶⁵. Il serait intéressant de voir si ces résultats peuvent se généraliser aux relations qui s'inscrivent dans un tout autre rapport social. S'en dégagerait-il des similitudes ? S'il y a des différences, où s'expriment-elles ? Pour l'instant, c'est à suivre !

CONCLUSION

Les informations qui proviennent des études empiriques sur les cognitions familiales et la violence permettent de tracer le portrait qui suit. Les enjeux qui sont à l'origine du déclenchement d'un épisode agressif, voire violent, mettent en scène les forces sociales qui structurent les rapports entre les hommes et les femmes et ceux entre les générations, sans oublier les besoins humains de base. Le sentiment d'être défié, d'être rejeté ou d'être confronté à des demandes trop envahissantes, au cœur de plusieurs amorces, révèle des enjeux liés à la fois aux besoins de sécurité et aux besoins de contrôle. La transgression des normes et de l'autorité, un comportement considéré comme dangereux ou encore les besoins de dépendance exprimés par un proche, sont des conduites très peu prisées par le conjoint ou par le parent violent, dont les intérêts priment souvent sur ceux de leur partenaire ou de leur enfant. Ces déclencheurs éveillent parfois des conflits qui dépassent le problème immédiat. Les sociétés modelées selon les chartes de droits lancent d'autres défis aux familles : l'égalité des femmes, la participation des pères dans les tâches domestiques et l'éducation des enfants la moins coercitive possible sont les nouvelles prescriptions qui façonnent puissamment les représentations sociales de la normalité dans la vie privée. Récentes dans notre histoire, ces idées sont certes porteuses de nouvelles attitudes, mais aussi de nouvelles tensions familiales, à l'origine d'épisodes de violence privée.

Les agressions physiques sévères constituent le noyau central des représentations de la violence faite aux femmes et aux enfants ; les agressions psychologiques sont plus périphériques, mais de plus en plus reconnues par la collectivité. L'impact des agressions sur la victime est une information cruciale pour déceler la présence de la violence privée. Les contenus des représentations des agresseurs semblent plus déficients, tant pour la nature du phénomène que pour son impact sur la victime ; les agresseurs seraient en quelque sorte plus aschématiques. Chez eux,

65. Les chercheurs qui étudient les relations de couple en ont certainement produit cependant (par ex., Markman...).

l'intention de nuire détermine à quel point ils sont conscients de leur violence et se sentent responsables face à leur victime ; cette intention n'est pas nécessairement un élément constitutif du problème. Plusieurs chercheurs déplorent l'insuffisance des données sur les points de vue de la victime ; cela est particulièrement vrai pour les enfants.

Les attitudes tolérantes face à la violence sont celles qui conçoivent négativement la femme ou l'enfant et qui les positionnent de manière désavantageuse. Des perceptions problématiques à propos notamment des relations intimes, de l'égalité entre les sexes, de l'enfance, de l'éducation ou encore, plus directement, de la violence entre proches alimentent des attentes qui servent de repères pour juger les conduites de sa partenaire ou de son enfant. Ces attitudes sont risquées lorsqu'elles combinent l'exigence d'obéissance et de soumission avec un minimum d'empathie pour la victime, parfois considérée comme un adversaire. Ces théories implicites produisent des référents de base qui vont déterminer si une transgression ou encore un comportement aversif sont acceptables ou s'ils commandent au contraire une correction ou une réparation. La vigilance des agresseurs aux aspects négatifs de la conjointe ou de l'enfant induit un contexte affectif peu propice à l'analyse nuancée des événements et au repérage de facteurs situationnels ou transitoires qui pourraient les disculper. Néanmoins, la pensée humaine n'est pas un phénomène lisse : elle est tissée de contradictions qui révèlent la complexité de l'univers idéologique dans lequel les familles évoluent. C'est pourquoi il est important d'examiner non seulement les contenus associés aux attitudes mais aussi la manière dont ces dernières se structurent entre elles. Leur coexistence est à la source de bien des tensions entraînant des dissonances cognitives chez l'adulte. Les dimensions conatives de l'attitude ont une valeur prédictive ; considérer que l'agression est un moyen efficace et planifier y recourir sont clairement associés à son recours. Ainsi, la combinaison la plus dangereuse consisterait à ne pas percevoir les impacts négatifs des agressions sur la victime et à anticiper les gains que leur utilisation entraînera.

L'attribution des causes et des responsabilités influence considérablement la construction du sens que l'on donne à la situation ; elle permet aussi de juger de qui offense et de qui subit des torts. Trois processus sont à l'œuvre dans ces activités qui ne sont pas que cognitives : l'identification positive ou négative à la victime, la dissonance cognitive et le besoin de contrôle. Le premier processus révèle le degré de similitude⁶⁶ ainsi que la proximité affective qui lie l'agresseur à la victime ; le second illustre l'inconfort que ressent la personne devant les contradictions entre les faits

66. Les mécanismes d'identification peuvent enclencher des mécanismes de projection.

vécus et ses attitudes ; et le troisième processus montre le rôle majeur du contrôle dans les dynamiques de violence. En fait, ces processus éclairent deux dimensions fondatrices de la violence : la piètre qualité des liens socioaffectifs et les abus de contrôle et de pouvoir. En effet, agresser une personne jugée négativement et de surcroît offensante n'est pas en tant que tel contradictoire. Si l'identification à la victime est négative, il y a peu de risque que l'agresseur ressente un inconfort à l'agresser ; et la perception d'une similitude a plutôt l'effet de susciter des réactions défensives à son endroit. En outre, l'agression est souvent motivée par des besoins de contrôle ; des représentations organisées en fonction du contrôle, du pouvoir et de la domination seraient un facteur de risque chez les conjoints comme chez les parents. L'agression défensive serait plus expressive dans sa nature et exprimerait plus une perte de contrôle ; l'agression instrumentale ou stratégique serait plus offensive et exprimerait plutôt une prise de contrôle. Les tentatives de reprise de contrôle seraient donc motivées par le sentiment d'impuissance ou par la volonté de dominer. Il est probable que plusieurs épisodes de violence privée combinent simultanément ces deux modes d'agression, défensif et offensif, la réalité étant rarement manichéenne. De plus, les tentatives pour reprendre le contrôle sont dans certains cas des efforts plus ou moins désespérés de rerégulation. L'activation du système autonome, et donc involontaire, est source d'actions impulsives ; celles-ci s'insèrent alors dans une séquence d'événements où se manifestent aussi des conduites coercitives volontaires.

Les adultes les moins à risque sont ceux qui considèrent qu'ils ont le contrôle sur leurs comportements agressifs ; leur lieu de contrôle est généralement plus interne. Blâmer la victime implique à la fois qu'on s'identifie peu à elle et qu'on lui attribue une partie importante du contrôle sur la situation. Cette externalisation du contrôle est souvent invoquée par l'agresseur pour s'innocenter⁶⁷. Parfois, l'aliénation de la victime est telle qu'elle minimise la gravité des conduites qu'elle subit et prend la responsabilité des agressions qui lui sont faites ; c'est dire l'image qu'elle a d'elle-même ! Dans ces cas, la victime doit relever un défi de taille et intégrer une contradiction à la limite du tolérable : assurer le contrôle du manque de contrôle de son agresseur. L'interprétation la plus dangereuse est le jugement de responsabilité qui blâme la victime tout en disculpant l'agresseur.

67. L'attribution externe peut indiquer deux réalités : le fait que l'agresseur contrôle difficilement ses comportements agressifs ou le fait que l'agresseur qui les contrôle préfère aliéner sa victime en lui imputant la responsabilité de ses comportements.

Les recherches que nous avons consultées montrent qu'un des ancrages sociaux le plus déterminant est le genre. Comme la société fait des femmes le pilier socioaffectif de la famille, elles sont à la fois plus conscientes et plus vulnérables. Elles sont d'abord plus sensibilisées à la violence (schéma plus diversifié, attitudes moins tolérantes face à la violence). De plus, l'harmonie familiale leur incombant le plus souvent, leur identité (schéma de soi) repose davantage sur leur capacité à assurer l'équilibre familial. Cette exigence peut favoriser une identification positive à l'agresseur⁶⁸ ainsi que la propension à minimiser les agressions qu'elles subissent et à pardonner à leur agresseur. L'appartenance culturelle et sociale est également un facteur d'ancrage non négligeable ; la légitimation de pratiques coercitives entre proches s'érige bien souvent dans un contexte antagoniste. Avoir été soi-même victime de violence n'est pas un facteur de risque absolu ; la capacité de nommer et de se distancier de ces expériences difficiles est un facteur de protection non négligeable.

En somme, les cognitions, qu'elles soient descriptives, analytiques ou évaluatives, agissent dans la construction des interprétations, dans l'appréciation des options et dans l'évaluation des conséquences aux agressions. Elles contribuent à objectiver la réalité de l'agresseur en dévoilant la nature de ses perceptions et, parfois, à imposer celles-ci à la victime. Le traitement des informations est aussi fortement connecté aux affects qui obscurcissent malheureusement trop souvent le jugement de personnes en état de stress et parfois de détresse. Les perturbations qui en résultent génèrent une hypervigilance à la menace et un manque d'attention qui empêchent l'encodage des informations permettant une analyse plus nuancée de la situation. Cognitions et affects dangereux se succèdent ; l'incident contrariant s'intensifie dans une escalade en spirale.

68. La recherche sur la violence des jeunes face à leur mère, dont nous avons parlé dans le chapitre 1, révèle aussi la tendance des mères à minimiser la violence de leur enfant et à le disculper.

© 2003 – Presses de l'Université du Québec

Édifice Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bureau 450, Québec, Québec G1V 2M2 • Tél. : (418) 657-4399 – www.puq.ca
Tiré : *Violence parentale et violence conjugale*, Claire Chamberland, ISBN 2-7605-1216-9 • D1216N

Tous droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation réservés

AGIR AUPRÈS DES FAMILLES OÙ IL Y A DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET DE LA VIOLENCE PARENTALE

**Geneviève Lessard en collaboration
avec Claire Chamberland¹**

Après avoir parlé de la définition et des fondements théoriques et empiriques de la violence conjugale et parentale, nous ne pouvons terminer cet ouvrage sans traiter de l'action déployée pour y faire face. Ce chapitre vise à cerner les enjeux actuels liés à la construction d'une problématique au carrefour de deux réseaux de services. Nous décrirons donc les efforts concrets, législatifs, sociaux et cliniques consentis au fil des dernières années en fonction des besoins exprimés par ceux vers qui ils étaient dirigés. Le choix de fixer notre attention sur les familles confrontées à la double problématique de violence conjugale et parentale se justifie par deux raisons : d'abord, la violence dans ces familles est souvent plus sévère et complexe (voir le chapitre 1) ; ensuite, elles représentent un défi de taille pour les réseaux de services qui doivent intervenir.

1. Nous souhaitons aussi remercier Dominique Damant, professeure à l'École de service social de l'Université Laval, pour ses commentaires judicieux qui ont contribué à améliorer tant le contenu que la forme de ce chapitre.

DES SOLUTIONS ENVISAGÉES

Dans cette section, nous décrivons l'évolution récente des réponses sociales face à la violence conjugale et familiale². La violence conjugale et les mauvais traitements envers les enfants ont acquis le statut de problèmes sociaux lorsque les législateurs se sont mobilisés pour concevoir des lois et politiques sociales visant à atténuer ces violences dans la sphère privée. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, le droit exerce une influence considérable sur la définition des réalités sociales. Ainsi, les politiques sociales et les services spécialisés pour faire face aux situations de victimisation les plus sévères ont considérablement évolué durant les dernières décennies. Nous présentons d'abord les principaux événements et réalisations qui ont jalonné l'histoire de l'intervention dans les différents réseaux d'action et soulignerons les controverses qui n'ont pas manqué de surgir.

LES LÉGISLATIONS ET LES POLITIQUES SOCIALES

C'est encore le droit qui encadre nos pratiques professionnelles [...] C'est également un secteur d'intervention important en ce qui a trait à l'amélioration des conditions de vie des femmes. C'est le domaine du droit qui leur a reconnu des droits civils. C'est le droit criminel qui interdit et sanctionne les actes de violence. (Cadrin, 1995, p. 99.)

Dans le domaine de la violence conjugale

Si le domaine du droit exerce une influence considérable sur les pratiques professionnelles, des services ont été offerts aux femmes violentées, comme nous le verrons un peu plus loin, bien avant que des lois soient votées au sujet de la violence conjugale³. Dans plusieurs pays, notamment au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Amérique du Sud et en Amérique centrale, les années 1980 furent marquées par la conception ou la modification des lois et des politiques sociales de manière à mieux protéger les femmes violentées (Walker, 1999). Aussi incroyable que cela puisse paraître, jusque dans les années 1960, la loi canadienne stipulait que l'homme avait le droit de battre sa femme avec un bâton, à condition qu'il ne soit pas plus gros que son pouce (Taylor, 1991) ! Grâce aux efforts des féministes,

2. Nous examinons surtout les réponses sociales nord-américaines, mais donnons quelques exemples de réponses britanniques.
3. Par exemple, au Québec, c'est en 1977 que le ministère des Affaires sociales, devenu maintenant le ministère de la Santé et des Services sociaux, a accordé ses premières subventions aux maisons d'hébergement (Damant *et al.*, 1999).

de telles lois sont disparues, du moins dans les sociétés occidentales; il existe maintenant des organismes internationaux⁴ qui luttent contre la violence conjugale.

Aux États-Unis, c'est depuis la loi de 1985 (*Domestic Violence Prevention Act*) et surtout depuis celle de 1994 (*Violence Against Women Act*) que le gouvernement s'implique davantage dans la lutte contre la violence conjugale (Schechter et Edleson, 1999; Walker, 1999). Au Canada, en 1982, le ministère du Solliciteur général, qui est par la suite devenu le ministère de la Sécurité publique, a instauré une politique favorisant l'arrestation de l'agresseur dans les situations où il y a des preuves raisonnables de violence conjugale (Taylor, 1991). Si les femmes violentées choisissent d'amener leur situation devant la cour, au moins trois mesures légales peuvent les aider à se protéger elles et leurs enfants. Elles peuvent tenter, avec l'aide d'un avocat, d'obtenir 1) la garde de l'enfant, 2) une ordonnance de protection qui exclut l'agresseur de la maison, et 3) des conditions de probation que l'agresseur devra respecter (Zorza, 1995).

L'étude de Lavergne (1998) décrit de façon fort éclairante comment la violence faite aux femmes est devenue un problème sociopénal au Québec. L'auteure a interrogé 22 personnes représentant des groupes de femmes, des associations, des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, des services policiers et du système judiciaire. Les résultats montrent un processus en quatre étapes. La première étape débute au milieu des années 1970 lorsque les groupes de femmes, ancrés dans les mouvements féministes, commencèrent à se battre pour faire de la violence conjugale un problème public. Dans la deuxième étape, le problème s'est transporté sur le terrain de l'État lorsqu'un organisme paragouvernemental, le Conseil du statut de la femme, s'est impliqué dans la définition du problème. Dans la troisième, l'État reconnaît officiellement le problème et accepte de le prendre en charge par des actions du ministère des Affaires sociales, devenu le ministère de la Santé et des Services sociaux (*Politique d'aide aux femmes violentées*, 1985⁵), ainsi que du ministère de la Justice et du ministère du Solliciteur général (*Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, 1986). Enfin, la quatrième et dernière étape est celle où s'expriment l'insatisfaction et la contestation. En effet, les représentants des services spécialisés en violence conjugale, des autres services sociaux, des ressources pour conjoints violents et du Conseil du

4. À ce propos, Walker (1999) énumère certains départements des Nations unies et certains organismes comme le *Centre for Human Rights*, la *Division for the Advancement of Women*, le *Department for Policy Coordination and Sustainable Development* et le *International Research and Training Institute for the Advancement of Women, Liaison Office*.
5. Cette politique a été suivie d'une version révisée en 1987.

statut de la femme contestent les solutions de l'État et indiquent plusieurs lacunes dans leur application sur le terrain. Le gouvernement québécois réagit donc en proposant, en 1995, une nouvelle politique interministérielle, la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* intitulée *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Selon la chercheuse, cette réponse des institutions au problème de la violence conjugale, qui laisse autant de place aux solutions sociales qu'à la criminalisation⁶, est particulière au Québec. En effet, certains États nord-américains ont plutôt choisi de financer des organismes non gouvernementaux et de ne faire intervenir leur gouvernement directement qu'à travers le système pénal.

Dans le domaine des mauvais traitements

Des législations et des politiques sociales ont également été instaurées dans la plupart des États et provinces d'Amérique du Nord pour protéger les enfants contre les mauvais traitements qu'ils subissent de la part de leurs parents, par exemple, le *Child Abuse Prevention and Treatment Act* (1974) aux États-Unis et la *Loi sur la protection de la jeunesse* (1979) au Québec. L'article 38 de cette dernière loi définit les diverses situations pouvant compromettre la sécurité et le développement de l'enfant. En vertu de l'article 39, les intervenants professionnels sont tenus de signaler toute situation compromettant la sécurité ou le développement de l'enfant. Au Québec, on considère que les jeunes qui ont des troubles de comportement graves ont eux aussi besoin de protection. Nous parlerons de l'application de ces lois sur le terrain dans la section portant sur les services aux enfants maltraités.

Enjeux légaux dans les cas de la double problématique de violence

Il n'existe pas encore de définition légale de la concomitance des problèmes de violence conjugale et de mauvais traitements, ce qui soulève des enjeux légaux importants. La violence conjugale est devenue un problème d'ordre public grâce à l'influence du mouvement féministe, processus que nous décrirons dans la section suivante, et la revendication

6. Les actes de violence conjugale considérés par le Code criminel sont énoncés dans les articles 85-87, 140, 175, 177, 219, 229-235, 239, 244-245, 264-268, 271-273, 278-279, 348-349, 372, 423, 430 (pour plus de détails sur les actes criminels, voir Morier *et al.*, 1991, p. 33-34). Les victimes d'actes criminels reçoivent des services en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* et de la *Loi d'aide aux victimes d'actes criminels*. Ces services sont offerts par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels et par le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels. Ce dernier offre des services psychosociaux : accueil, écoute, soutien, accompagnement dans le processus judiciaire, information sur les droits et recours (Morier *et al.*, 1991).

centrale de ce mouvement est le droit des femmes à l'égalité⁷. La réponse sociale au problème de mauvais traitements s'est construite à partir d'une revendication tout à fait différente, soit le droit des enfants à la sécurité et au développement. Cette différence reflète bien l'influence des valeurs et des idéologies dans la construction de représentations des problèmes sociaux. Certains auteurs (Cervantes, 1993; Ryan, 1995; Walker, 1990) estiment que si les professionnels n'ont pas l'obligation légale de signaler les femmes violentées comme ils le font pour les enfants maltraités, ils ont au moins l'obligation éthique de les informer des dangers afin qu'elles prennent les mesures nécessaires pour se protéger. Par exemple, lorsqu'un homme est en thérapie pour ses comportements violents et avoue ses intentions de violence, l'intervenant devrait briser la confidentialité avec son client et aviser la femme du danger potentiel.

Enfin, l'existence de lois distinctes pour faire face aux problèmes concomitants de violence conjugale et de mauvais traitements a entraîné la création de réponses judiciaires spécifiques. Par exemple, au Québec, les dossiers de violence conjugale et de mauvais traitements ne sont pas entendus par les mêmes juges⁸. La plupart du temps, les dossiers de mauvais traitements sont traités au Tribunal de la jeunesse, alors que les dossiers de violence conjugale passent devant la Cour criminelle pour adultes. Ainsi, une femme peut être considérée à la fois comme une victime à la Cour criminelle en raison de la violence conjugale qu'elle a subie, et comme une coupable au Tribunal de la jeunesse, parce qu'elle n'a pas assuré la protection de ses enfants. Parallèlement au système québécois, il y a aussi la Cour supérieure, qui relève du gouvernement fédéral. Celle-ci se subdivise en deux instances, soit la Cour criminelle et la Cour civile. C'est à cette dernière cour que sont traités les cas de divorce ainsi que les décisions relatives à la garde des enfants. Puisque les cas de violence conjugale sont traités à la Cour du Québec, les juges de la Cour supérieure ne sont pas nécessairement informés des ordonnances imposées au conjoint violent et, par conséquent, ils peuvent privilégier des modalités de garde des enfants et des droits de visite du père qui mettent en

7. Cette revendication des femmes s'inscrit en conformité avec la reconnaissance universelle des droits humains prononcée par l'ONU en 1948 (voir le chapitre 1). De même, selon l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés : « La loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous ». Un peu plus loin dans cette loi, on peut lire à l'article 28 que « les droits et libertés qui y sont mentionnés sont garantis également aux personnes des deux sexes ». Au Québec, il y a aussi une loi semblable énoncée aux articles 1, 2 et 10c de la Charte des droits et libertés de la personne (Cadrin, 1995; Morier *et al.*, 1991).

8. Le système judiciaire québécois est constitué d'une Cour criminelle, d'une Cour civile et d'un Tribunal de la jeunesse.

danger la sécurité de la mère et de l'enfant. Pour les intervenants qui travaillent quotidiennement avec des familles dans lesquelles il y a à la fois de la violence conjugale et des mauvais traitements, les enjeux légaux sont donc considérables. Dans les cas où une accusation contre le conjoint violent est portée au criminel, les policiers, les procureurs de la Couronne, les agents de libération conditionnelle et tout autre acteur du système judiciaire jouent un rôle fondamental dans le processus d'intervention sociojudiciaire qui s'ensuit⁹. Cependant, nous avons choisi, dans les sections suivantes, de nous limiter à la description des services psychosociaux et de santé généralement offerts aux femmes violentées et aux enfants maltraités. Nous verrons toutefois que la fragmentation du système judiciaire trouve un écho dans le réseau des services sociaux et de santé.

LES SERVICES PSYCHOSOCIAUX OFFERTS AUX FEMMES VIOLENTÉES

Si le mouvement féministe a joué un rôle considérable dans la reconnaissance sociale du problème de la violence conjugale, il a également contribué à créer des ressources d'aide pour les victimes. En effet, c'est à l'initiative de ce mouvement que sont apparus les maisons d'hébergement et les groupes d'aide pour femmes violentées. Ces organismes communautaires non gouvernementaux ont démarré sur une base bénévole jusqu'à ce que l'État reconnaisse la valeur de leur travail et les appuie financièrement. À partir de ce moment, on observe une professionnalisation des services offerts en maison d'hébergement ; les intervenantes¹⁰ ne sont plus comme auparavant des femmes violentées ayant décidé de s'impliquer dans la lutte contre la violence en aidant leurs semblables (Schneider, 1994; Taylor, 1991).

Dans les années 1970, des femmes ont pris conscience de l'ampleur du problème de la violence conjugale et ont décidé de le dénoncer publiquement. En outre, elles ont réalisé que plusieurs besoins des femmes violentées et de leurs enfants n'étaient pas comblés par les services sociaux existant à cette époque. C'est pourquoi elles ont mis sur pied les maisons d'hébergement, qui privilégient une approche globale d'intervention à l'orientation féministe (Findlater et Kelly, 1999a; Prud'homme, 1994). Au Québec, le premier centre de jour pour femmes a été créé en 1975. Par la suite, les quatre premières maisons d'hébergement pour les femmes

9. Pour une description du processus d'intervention sociojudiciaire au Québec, voir Morier *et al.* (1991).

10. Dans cette section, le féminin sera employé pour parler des intervenants, étant donné que la très grande majorité des intervenants auprès des femmes violentées sont des femmes.

violentes et leurs enfants sont apparues à Montréal, Québec, Longueuil et Port-Alfred. Entre 1978 et 1980, les maisons d'hébergement se sont multipliées si rapidement que déjà, en 1979, les femmes ont ressenti le besoin de fonder le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (Morier *et al.*, 1991). Quelques années plus tard, en 1986, un autre regroupement s'est formé : la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. Les membres de cette fédération accueillent, en plus des femmes violentées, les femmes itinérantes et celles qui présentent des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie (Damant *et al.*, 1999).

D'autres organismes interviennent aussi auprès des femmes violentées. Au Québec, ces organismes sont principalement les Centres locaux de services communautaires (CLSC). Ces établissements font partie du réseau de la santé et des services sociaux et ont comme mandats la prévention, le dépistage et l'intervention auprès de clientèles qui vivent divers problèmes sociaux ou de santé. Bien sûr, les approches privilégiées peuvent varier selon le contexte organisationnel dans lequel se situe l'intervenante. Par ailleurs, comme nous le verrons dans la section suivante, le mouvement féministe à l'origine de la création des maisons d'hébergement a aussi influencé les services offerts aux femmes violentées dans les autres organisations. En effet, certaines intervenantes en CLSC ont reçu une formation à l'intervention féministe (Rinfret-Raynor *et al.*, 1992).

Description des services offerts aux femmes violentées

Si les femmes violentées reçoivent des services de différents organismes, ces femmes, ainsi que leurs enfants, constituent l'unique clientèle des maisons d'hébergement, ce qui n'est pas le cas pour les autres organismes (par ex. : les CLSC). Les services offerts en maison d'hébergement comprennent trois volets principaux (Findlater et Kelly, 1999a ; Prud'homme, 1994 ; Schechter et Edleson, 1999 ; Morier *et al.*, 1991 ; Weisz, 1999) :

- la réponse aux besoins des femmes et des enfants hébergés : logement, nourriture, intervention psychosociale auprès des femmes et des enfants, consolidation de la relation mère-enfant, information et référence, accompagnement de la femme dans ses démarches judiciaires ou autres, protection contre le conjoint ;
- les services externes : consultation au téléphone ou en personne, suivi, accompagnement, informations et références pour les femmes non hébergées ;

- la sensibilisation du public (y compris les intervenants des autres secteurs d'activité) au problème de la violence conjugale, à ses causes et conséquences et aux interventions appropriées.

Que ce soit en maison d'hébergement, en CLSC ou dans un autre type d'organisme, l'approche féministe est souvent privilégiée dans l'intervention auprès des femmes violentées. Au Québec, les services offerts en violence conjugale ont été fortement influencés par le modèle conçu par Larouche¹¹. Ce modèle a pour objectif de réduire les tensions vécues par la femme violentée, de soutenir ses décisions, de l'aider à reconquérir son estime d'elle-même et son autonomie et, enfin, de diminuer ses comportements de victime (Rinfret-Raynor, Pâquet-Deehy, Larouche et Cantin, 1992). Selon Register (1993), l'approche féministe vise plusieurs objectifs d'intervention : assurer la sécurité des femmes ; écouter, valider et croire leur expérience de victimisation ; identifier leurs émotions ; les aider à prendre conscience de l'impact de la violence conjugale sur leur comportement ; favoriser l'*empowerment*¹² des femmes ; enseigner des habiletés de résolution de problème ; référer les femmes à des groupes de soutien ou leur enseigner comment et où trouver les services appropriés à leurs besoins ; se montrer prêtes à poursuivre l'intervention thérapeutique.

Rinfret-Raynor *et al.* (1992) ont évalué l'efficacité du modèle d'intervention conçu par Larouche en comparant les impacts de l'intervention sur les femmes violentées selon que leur intervenante avait ou non été formée à ce modèle¹³. L'échantillon était composé, d'une part, de femmes ayant bénéficié d'une intervention féministe individuelle (n=61) ou de

-
11. Pour une description de ce modèle, voir 1) Larouche, G. (1985). *Guide d'intervention auprès des femmes violentées*. Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, Montréal ; 2) Larouche, G. (1987). *Agir contre la violence*. Montréal : La Pleine Lune.
 12. L'*empowerment* est le processus par lequel une personne acquiert le sentiment qu'elle peut exercer un plus grand contrôle sur sa réalité par des actions concrètes dans des conditions de vie incapacitantes ; le résultat d'un tel processus est l'augmentation des sentiments d'estime de soi, d'efficacité, de contrôle ou de pouvoir sur le plan individuel, organisationnel et communautaire (Dallaire et Chamberland, 1996 ; Drolet, 1997 ; Le Bossé et Lavallée, 1993 ; Parsons, 1991 ; Perkins et Zimmerman, 1995 ; Stark et Flitcraft, 1996). L'*empowerment* implique nécessairement une analyse et une transformation du rapport de pouvoir entre l'intervenant et son client (Dallaire et Chamberland, 1996). L'intervention centrée sur l'*empowerment* se caractérise par l'importance accordée à l'estime de soi, aux compétences de l'individu, à la conscientisation concernant les inégalités sociales et les conditions structurelles liées aux problèmes individuels et à la participation active de l'individu dans la transformation de sa situation (Dallaire et Chamberland, 1996 ; Hattendorf et Tollerud, 1997 ; Le Bossé et Lavallée, 1993 ; Parsons, 1991).
 13. Les intervenants qui ont participé à cette étude travaillaient principalement dans des centres locaux de services communautaires (CLSC) ou dans des centres de services sociaux (CSS).

groupe (n=60), les intervenantes ayant préalablement été formées au modèle féministe ; d'autre part, d'un groupe contrôle de femmes ayant bénéficié d'une intervention individuelle par des intervenantes non formées au modèle féministe (n=60). Les intervenantes du dernier groupe utilisaient notamment l'approche psychosociale, l'approche systémique et l'intervention en situation de crise. Quatre entrevues structurées¹⁴ ont été réalisées auprès des femmes, soit avant l'intervention, un mois après la fin de l'intervention et deux entrevues de relance à six mois d'intervalle chacune¹⁵. Les résultats de l'évaluation font ressortir que les femmes violentées bénéficient grandement de l'aide qu'elles reçoivent, quelle que soit l'approche privilégiée par leur intervenante¹⁶. L'efficacité de l'intervention s'observe par le fait que les femmes suivies ont amélioré leur estime d'elles-mêmes, leurs capacités d'affirmation, leur ajustement et leur santé mentale et subissaient moins de violence après l'intervention. Les auteures précisent par ailleurs que les intervenantes qui n'ont pas été formées à l'approche féministe privilégient une pratique semblable à celle des autres intervenantes. Elles expliquent ce résultat par le fait qu'il y a eu, dans les années 1980, plusieurs campagnes de sensibilisation à la violence conjugale qui mettaient l'accent sur la promotion du modèle féministe pour comprendre la violence conjugale et intervenir face à elle. Les chercheuses identifient cinq conditions nécessaires pour que l'intervention auprès des femmes violentées soit efficace :

- une analyse féministe du problème de la violence conjugale ;
- une intervention centrée sur la femme plutôt que sur le couple ou la famille ;
- un accent particulier sur la restauration de l'estime de soi ;
- l'importance de l'aide concrète ;
- un travail sur les émotions liées à la violence.

14. Les instruments étaient des échelles de mesure et des questions fermées.

15. À chacune des étapes, l'échantillon de femmes participantes se réduisait pour passer de 181 à 123.

16. Les auteures expliquent ce résultat par le fait que, à cette époque, plusieurs intervenants psychosociaux s'intéressaient à l'approche féministe. Ainsi, même si elles n'avaient pas reçu la formation sur le modèle de Larouche, plusieurs participantes à l'étude avaient peut-être lu ses travaux. Toutefois, le contact avec le modèle féministe n'est qu'une interprétation possible de l'efficacité des interventions, il se peut également que cette efficacité vienne des attitudes des intervenantes ou d'autres facteurs...

D'autres auteurs soulignent également l'importance de la lutte contre la violence conjugale, de la défense des droits des femmes et de l'augmentation de leur pouvoir d'apporter les changements nécessaires dans leur vie ou, autrement dit, la dévictimisation qui implique un processus d'*empowerment* (Ericksen et Henderson, 1998 ; Hughes et Marshall, 1995 ; Orava, McLeod et Sharpe, 1996 ; Pearce, 1999 ; Walker, 1990 ; Weisz, 1999). Dutton (1992) a conçu un modèle d'intervention favorisant l'*empowerment* des femmes violentées. Il vise trois objectifs : 1) assurer la protection et la sécurité des femmes ; 2) favoriser la prise de décision et la résolution des problèmes liés à la relation avec le conjoint, à la relocalisation et aux autres transitions ; et 3) aider la femme à se remettre du traumatisme causé par la violence. La dévictimisation présuppose que la femme violentée est considérée non pas comme une victime, mais plutôt « comme une personne qui a des ressources et peut se prendre en main à condition d'être amenée à se "choisir" » (Pâquet-Deehy et Ouimet, 1994 : 292). En fait, il s'agit de procurer à la femme toute l'information dont elle a besoin, d'explorer avec elle les options possibles et de soutenir sa décision finale (Peled, Eisikovits, Enosh et Winstok, 2000 ; Stark et Flitcraft, 1996). Si l'intervenante ne respecte pas la décision de la femme, elle contribue à accentuer son vécu d'oppression :

Women must be recognized as the experts in their lives, and practionners working with them and their children must always guard against doing anything to perpetuate the oppression under which they have been living. (Ericksen et Henderson, 1998, p. 154.)

Une étude récente de Damant, Paquet, Bélanger et Dubé (2001) portait justement sur le processus d'*empowerment* de 29 femmes violentées qui ont fait une démarche de poursuite judiciaire contre leur conjoint. Ces femmes ont été rencontrées en entrevues semi-dirigées. L'analyse de contenu a montré que le processus d'*empowerment* de ces femmes suit trois étapes dynamiques et itératives plutôt que linéaires : d'abord, les femmes violentées vivent un déficit de pouvoir ; ensuite, elles prennent conscience de la violence subie et, finalement, elles gagnent du pouvoir. Chacune de ces étapes est marquée par des émotions, des cognitions et des comportements spécifiques (voir le chapitre 3). Cette étude fait aussi ressortir les facteurs liés aux pratiques des acteurs du système judiciaire (patrouilleurs, enquêteurs, substituts du procureur général, juges, intervenantes des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels, etc.), des acteurs du réseau communautaire ou de la santé et des services sociaux qui facilitent la démarche de poursuite judiciaire entreprise par les femmes ou lui font obstacle et qui ont, par conséquent, un effet sur l'expérience d'*empowerment* de ces femmes. Parmi ces éléments, plusieurs se rapportent aux attitudes positives ou négatives des intervenants envers les femmes violentées.

Controverses à propos des interventions en matière de violence conjugale

Dans les cas de violence conjugale, l'approche systémique et la thérapie de couple soulèvent bien des controverses chez les féministes, controverses attribuables au fait que ces approches portent sur tous les membres de la famille. La recherche de McKeel et Sporakowski (1993), réalisée auprès de 121 intervenantes qui travaillent dans des maisons d'hébergement de la Caroline du Nord et de la Virginie, fait ressortir la diversité des représentations chez un groupe de praticiens œuvrant pourtant dans des milieux semblables. Si la plupart des répondantes jugent que le conjoint est complètement (38 %) ou le premier (54 %) responsable de la violence conjugale, d'autres (8 %) estiment que l'homme et la femme sont également responsables. Les intervenantes qui font les deux premières attributions seraient féministes, alors que celles qui font la dernière attribution seraient plus d'orientation systémique. En ce qui concerne les pratiques, 63 % croient qu'il faut soutenir la décision de la femme de rester avec son conjoint, tandis que 37 % croient qu'il faut encourager la femme à le quitter. Les représentations du problème sont liées aux interventions privilégiées. En effet, la plupart de celles qui croient que l'homme est complètement responsable de la violence conjugale pensent que ce dernier est incapable de modifier son comportement ; c'est pourquoi elles orientent leur action vers la séparation du couple. Par contre, celles qui croient que femmes et hommes sont tous deux responsables de la violence dans leur couple entretiennent plus d'espoir que la situation va s'améliorer ; elles sont donc beaucoup plus enclines à soutenir la femme dans sa décision de rester avec son conjoint.

Dans certains cas, quitter le conjoint violent représente une augmentation du danger pour la femme et les enfants (Daigle, 1998 ; Magen, 1999 ; Peled, 1997), c'est pourquoi plusieurs auteurs soutiennent qu'il faut respecter la décision de la femme (Baker, 1997 ; Pâquet-Deehy et Ouimet, 1994 ; Peled *et al.*, 2000 ; Rothery, Tutty et Weaver, 1999). Inversement, dans d'autres cas, le fait de respecter la décision de la femme de rester avec son conjoint peut contribuer à augmenter le risque pour l'enfant (Beeman, Hagemeister et Edleson, 1999). La femme qui reste avec son conjoint ne doit pas être considérée comme une victime passive ; elle peut en fait choisir d'affronter un danger connu au lieu de se placer elle-même et son enfant dans une situation dangereuse dont elle ne connaît pas l'ampleur (Magen, 1999). Cependant, les femmes qui décident de rester avec leur conjoint violent sont plus à risque de ne pas recevoir l'aide nécessaire, car les politiques et les programmes répondant à leurs besoins spécifiques sont rares (Baker, 1997). Bien sûr, au Québec, les CLSC offrent

des services à ces femmes, mais elles doivent en faire la demande elles-mêmes, puisqu'il s'agit de services volontaires. Or, ce ne sont pas toutes les femmes violentées qui font cette démarche pour elles-mêmes ou leurs enfants. Les intervenantes féministes qui travaillent avec des femmes violentées ne peuvent donc pas aider toutes les femmes et leurs enfants en privilégiant une solution unique. Elles orientent donc leur action en fonction du respect du rythme de la femme et de la protection des enfants, mais il n'est pas toujours facile d'établir l'équilibre entre ces deux pôles. Jusqu'à quel point les enfants sont-ils en sécurité lorsque la femme choisit de retourner avec son conjoint violent?

Pour répondre aux besoins des familles qui choisissent de rester unies, une intervention centrée sur la famille et dont l'approche est systémique a été conçue et réalisée dans un CLSC montréalais. Des chercheurs québécois (Rondeau et Brodeur, 2001) ont évalué le processus et les résultats de cette intervention, et ont conclu à sa pertinence : la démarche permet de rejoindre des familles qui n'ont pas *a priori* décidé de se séparer. Les femmes violentées qui ne sont pas prêtes à quitter leur conjoint ont autant besoin d'aide que celles qui quittent leur conjoint, temporairement ou définitivement, pour se réfugier en maison d'hébergement. Cette expérience montre aussi que les finalités de l'intervention systémique ne se réduisent pas à la seule préservation de la cellule familiale à tout prix. En effet, dans cette expérience, cinq des six familles qui ont bénéficié d'une intervention systémique se sont séparées. Cependant, cette évaluation portait sur un très petit nombre de familles (n=6). Il faudrait donc répéter l'expérience avec plus de familles pour avoir une idée plus juste de la pertinence et de l'efficacité de cette modalité d'intervention.

En somme, les féministes critiquent l'intervention de couple ou familiale d'orientation systémique parce que, même si elle reconnaît que l'homme est responsable de ses gestes violents, elle inscrit la violence dans le patron de causalité circulaire des interactions entre conjoints et fait ainsi de la victime la responsable de certains des gestes contribuant à la dynamique de violence. Elles critiquent aussi le cadre théorique qui sous-tend ces interventions : il met l'accent sur les interactions conjugales dysfonctionnelles et ne tient pas compte, dans l'explication du problème, des facteurs sociaux et politiques. Ce faisant, il néglige les forces sociales et structurelles (Hansen, 1993 ; Hattendorf et Tollerud, 1997 ; Register, 1993 ; Schechter et Edleson, 1999). Les divergences de points de vue entre les féministes et les tenants de l'approche systémique font apparaître un enjeu bien concret pour l'intervenant : soutenir ou non la décision de la femme de rester ou de quitter son conjoint. Lorsqu'une femme décide de maintenir l'intégrité de sa cellule familiale, le risque que cela suppose pour elle-même et ses enfants est augmenté, surtout s'ils ne reçoivent

aucune aide. L'expérience évaluée par Rondeau et Brodeur (2001) montre qu'une intervention sensible aux besoins des femmes favorise aussi leur émancipation. La réalité sur le terrain réussit dans ce cas à dépasser des controverses qui sont souvent théoriques et idéologiques.

Controverses sur l'intervention à privilégier dans les cas de concomitance

D'après Pearce (1999), les interventions visant l'*empowerment* de la femme et la lutte contre la violence conjugale auront toujours un effet bénéfique sur les enfants. Les femmes violentées constituent la clientèle première des maisons d'hébergement; lorsque celles-ci sont confrontées à un manque de ressources¹⁷, la réponse aux besoins de l'enfant passe par la réponse aux besoins de sa mère (Pearce, 1999). Ce raisonnement achoppe toutefois lorsque les femmes hébergées maltraitent leurs enfants. Les féministes ignorent parfois cette réalité (Gordon, 1987; Peled, 1997). Il peut être éclairant d'apporter ici quelques précisions sur l'évolution du mouvement féministe par rapport à la question de la maternité. Dans les années 1960¹⁸, les féministes se sont battues pour obtenir l'égalité des sexes sur les plans social, politique et économique. Elles voulaient être reconnues en tant que femmes et non seulement en tant que mères, aussi ont-elles lutté pour obtenir un accès égal au marché du travail et un partage plus équitable des responsabilités parentales. Cette vision libérale du mouvement féministe fait peu de cas du rôle de mère des femmes (Descarries et Corbeil, 1994; Ashe et Cahn, 1994)¹⁹. Les années 1970 et 1980 furent marquées par une approche beaucoup plus radicale que la précédente. Les féministes dénoncent alors avec plus de vigueur les stéréotypes sexuels, la domination masculine et la violence que les hommes

-
17. Malgré le soutien financier du gouvernement, les maisons d'hébergement demeurent sous-financées et, par conséquent, ne peuvent répondre à tous les besoins des femmes et des enfants (Findlater et Kelly, 1999a; Peled, 1993; Schechter et Edleson, 1999).
 18. Le féminisme n'a pas débuté dans les années 1960 (voir le chapitre 1). La première vague du mouvement se situe entre 1880 et 1930 (Gordon, 1987). À cette époque, les féministes plaçaient leurs efforts, non pas dans la lutte contre la violence conjugale, mais dans la défense des droits des enfants et des femmes, le droit à la protection et le droit d'être desservis par des institutions sociales. Ce féminisme s'appuyait donc sur des valeurs bien différentes et c'est probablement pour cette raison que plusieurs auteurs ne l'incluent pas dans la présentation de l'évolution du mouvement féministe.
 19. Ashe et Cahn (1994) expliquent ce qui les a amenées à travailler sur les problèmes de mauvais traitements commis par les mères. Elles ont travaillé comme procureures de la Couronne à la défense de parents, souvent des mères, accusés d'avoir maltraité leurs enfants. Ce travail les a amenées à se demander si des mauvaises mères peuvent réellement exister. Mais elles sont parvenues à la conclusion que, si certains parents sont inadéquats, ils n'en demeurent pas moins les parents et qu'une rupture absolue de la relation parent-enfant n'est jamais justifiée.

exercent sur les femmes. La plupart de ces nouvelles féministes refusaient le rôle de mère qui leur avait été imposé par le système patriarcal²⁰. Elles revendiquaient plus de contrôle sur leur corps, une plus grande accessibilité aux moyens de contraception récemment mis au point et la possibilité de choisir la période de vie idéale pour devenir mère. Par la suite, au cours des années 1980, certaines féministes ont cessé de considérer la maternité comme un esclavage pour voir en ce phénomène une voie de libération à laquelle seules les femmes ont accès. Cette dernière perspective ne nous aide cependant pas plus à comprendre la violence des mères et à intervenir auprès d'elles, puisqu'elle se centre exclusivement sur les aspects positifs de la maternité. De plus, ce mouvement profamille tend à assimiler les intérêts des enfants à ceux des femmes (Delphy, 1991).

Descarries et Corbeil (1994) estiment que les féministes de l'avenir n'auront d'autre choix que de viser un meilleur partage des responsabilités parentales; la paternité doit être reconnue et promue comme condition de l'émancipation des femmes. Aux yeux de Gordon (1987), il apparaît évident que le mouvement féministe doit s'ajuster à la complexité de l'intervention auprès des familles dans lesquelles les mères sont à la fois des victimes et des agresseurs. Elle rappelle que, dans les sociétés patriarcales, les mères bénéficient d'avantages par rapport aux enfants (voir le chapitre 1). Ainsi, les théories féministes ont dû enrichir leurs explications de la violence conjugale et familiale afin de s'ajuster aux différentes réalités possibles. Il n'existe donc pas une grande théorie féministe, mais plusieurs courants de pensée féministes qui cohabitent, à l'image des tenants du postmodernisme (Ashe et Cahn, 1994). Le modèle de la mauvaise mère qui violente volontairement ses enfants et celui de la mère victime impuissante (syndrome de la femme battue) sont tous deux non seulement extrêmes mais réducteurs face au problème de concitance qui, pour sa part, est tout sauf simple. Ashe et Cahn (1994) arrivent donc à la conclusion que si le féminisme se préoccupe de situations atypiques (*outsiders*), il doit aussi pouvoir concevoir des théories pour les femmes atypiques que sont les mères violentes ou négligentes.

Il est donc crucial de travailler autant sur la violence dans la relation de couple que sur les patrons de relations problématiques avec l'enfant (Rhodes, Gordon et Zelman, 1996). Ces mères doivent apprendre des méthodes éducatives non violentes. On doit aussi répondre aux besoins de l'enfant, selon les différentes formes de violence qu'il a subies (exposition à la violence conjugale et autres types de mauvais traitements). Ces

20. Voir le chapitre 1 sur les approches féministes en regard de la violence des mères. Ce point de vue correspond à la première approche définie par Lavergne *et al.* (2001a).

enfants doivent aussi apprendre à acquérir des stratégies non violentes de résolution de conflit. Dans un contexte d'hébergement, la vie communautaire favorise différentes expériences de soutien. Ces femmes réalisent d'abord qu'elles ne sont pas seules dans leur situation. Elles peuvent, en outre, comparer leurs pratiques parentales et échanger des informations et des savoir-faire. Rhodes et ses collaborateurs (1996, p. 300) expliquent que certains facteurs rendent les femmes plus disposées à améliorer leurs pratiques parentales dans un contexte d'hébergement. Premièrement, elles sont moins préoccupées par leur propre sécurité et deviennent, par conséquent, plus conscientes des besoins de l'enfant. Deuxièmement, après un certain temps, le stress de la séparation et de l'adaptation à un nouveau milieu de vie se dissipe. Troisièmement, les enfants peuvent présenter plus de troubles de comportement en maison d'hébergement, ce qui crée chez la mère un besoin d'habiletés particulières pour arriver à gérer ces comportements difficiles. Et finalement, les règles de la maison d'hébergement interdisent à la mère de punir son enfant physiquement, alors qu'elle était plus libre de le faire auparavant.

Même si le contexte d'intervention en maison d'hébergement favorise le développement d'habiletés parentales, il arrive parfois que la sécurité et le développement de l'enfant soient tout de même compromis. La gravité des situations de violence conjugale, même en l'absence de mauvais traitements directs, peut se révéler très menaçante pour l'enfant. Dans ces situations, signaler les enfants aux services de protection de l'enfance n'est pas une responsabilité facile à assumer pour les intervenantes en maison d'hébergement; cette démarche risque en effet de revictimiser la mère et de renforcer son sentiment d'incompétence parentale (Hughes et Marshall, 1995)²¹.

En somme, si les modalités d'intervention à privilégier dans les cas de concomitance soulèvent des controverses et des tensions, c'est que les enjeux sont complexes: la sécurité des femmes mais aussi celle de leurs enfants. Il y a toutefois deux attitudes de base à respecter: reconnaître le vécu d'oppression et d'impuissance des femmes violentées et mettre l'accent sur leurs forces et sur leur capacité d'agir. On ne peut faire l'économie de l'une ni de l'autre; la complexité de ces situations appelle à concevoir une vision non réductrice de la réalité vécue par ces familles (Mahoney, 1994).

21. Nous disions dans le chapitre 1 que les cas de concomitance sont souvent transformés en négligence. La mère est en général celle qui est tenue pour responsable.

LES SERVICES PSYCHOSOCIAUX POUR LES ENFANTS MALTRAITÉS

Les programmes d'intervention visant à prévenir la cruauté envers les enfants existent depuis longtemps; les travaux réalisés par le Dr Henry Kempe sur le syndrome de l'enfant battu ont cependant permis que les mauvais traitements deviennent un problème social d'ordre public (Beeman et Edleson, 2000; Kaplan, 1996). La plupart des États et provinces en Amérique du Nord et en Europe ont pris le problème en charge en instaurant des lois et des services gouvernementaux afin d'assurer la protection et le bien-être des enfants.

Description des services offerts aux enfants maltraités

Contrairement à l'approche féministe, centrée sur la femme, les services de protection de l'enfance ont comme cible principale la sécurité de l'enfant et privilégient une philosophie visant le soutien aux parents et la préservation du système familial (Beeman et Edleson, 2000). Les professionnels ont le mandat légal de s'assurer que les parents qui ont la garde de l'enfant remplissent adéquatement leur responsabilité de protéger l'enfant et de lui procurer les soins nécessaires à son bien-être et à son développement. Pour vérifier si l'enfant a besoin de la protection de l'État, l'intervenant évalue la gravité des faits signalés, la vulnérabilité de l'enfant, les capacités parentales et les ressources du milieu.

Le développement d'un enfant est considéré comme compromis lorsqu'il se trouve dans une situation qui limite de façon importante l'actualisation de ses capacités [...] la Loi sur la protection de la jeunesse n'a pas pour objectif la satisfaction de tous les besoins d'un enfant mais plutôt de corriger les situations où le développement est entravé par des besoins fondamentaux non satisfaits. (Gouvernement du Québec, 1998, p. 142-143.)

Au Québec, après l'évaluation, le dossier peut être fermé si l'intervenant juge que la sécurité et le développement de l'enfant ne sont pas compromis. Dans le cas contraire, il recommande pour la famille l'application de mesures de protection. Un autre intervenant se charge alors, en collaboration avec la famille, de mettre au point un plan d'intervention, puis, de suivre l'évolution de la situation. Si le risque disparaît, le dossier est fermé; s'il persiste, il est possible que le dossier passe en cour pour le placement de l'enfant en dehors de son milieu familial (Gouvernement du Québec, 1998; Findlater et Kelly, 1999a).

Intervenir lorsque les enfants sont témoins de violence conjugale

Le dépistage de la violence conjugale, qui s'avère fondamental pour assurer la sécurité de l'enfant, s'effectue généralement lors de l'entrevue d'évaluation des signalements (Carter et Schechter, 1997; Zuskin, 2000b).

Lorsque la violence conjugale est dépistée, le professionnel devrait évaluer plusieurs aspects : le danger potentiel pour la mère et l'enfant, le risque de mauvais traitements, les impacts de la violence conjugale sur l'enfant et les stratégies que la mère a déjà utilisées et qui se sont avérées efficaces pour protéger l'enfant. Il doit aussi établir un plan de protection pour la mère et l'enfant (Carter et Schechter, 1997; Wilson, 1998). Dans ces familles, l'enfant, sa mère et son père ont tous besoin d'aide, bien que leurs besoins soient différents. L'intervenant du système de protection peut diriger l'enfant vers une intervention de groupe ou individualisée conçue spécifiquement pour les enfants exposés à de la violence conjugale. L'intervention auprès de la mère inclut l'information sur les services légaux et cliniques disponibles, la sensibilisation aux effets de la violence conjugale sur l'enfant, le soutien et le respect de son autonomie et de ses décisions. L'intervention auprès de l'agresseur vise la protection immédiate des victimes (mère et enfants) et nécessite parfois l'utilisation de sanctions légales. De plus, le père doit être dirigé vers une thérapie qui l'aidera à modifier ses comportements violents, à saisir les impacts négatifs de la violence conjugale sur lui-même, sur sa femme et sur ses enfants et à se sentir responsable de ses comportements (Carter et Schechter, 1997; Zuskin, 2000b). Afin de responsabiliser davantage l'agresseur, Carter et Schechter (1997) recommandent d'inscrire le dossier de mauvais traitements à son nom même s'il n'a pas la garde légale de l'enfant²². Toutefois, ces recommandations ne sont pas nécessairement appliquées dans tous les centres de protection de l'enfance ni par tous les professionnels, souvent en raison de la grande difficulté à retracer le père.

Controverses lorsque l'enfant est exposé à la violence conjugale

L'approche à privilégier pour intervenir dans les situations où l'enfant est témoin de violence conjugale, qu'il soit lui-même maltraité ou non, suscite bien des controverses au sein des services de protection de l'enfance (Mills *et al.*, 2000). Les deux principaux problèmes que soulève ce contexte organisationnel sont, d'une part, le dépistage de la violence conjugale et, d'autre part, la difficulté d'appliquer les lois sur la protection de l'enfance tout en tenant compte du problème de violence conjugale.

22. Cette recommandation est liée au problème décrit dans la section suivante sur les accusations portées contre les femmes violentées qui ne protègent pas l'enfant adéquatement.

Le dépistage de la violence conjugale

Les praticiens en protection de l'enfance ne dépistent pas toujours la violence conjugale (Carter et Schechter, 1997; Findlater et Kelly, 1999a) et, même quand ils le font, leur pratiques ne tiennent souvent pas compte de ce problème additionnel²³ (Daigle, 1998; Findlater et Kelly, 1999a). L'étude de Humphreys (2000) porte précisément sur l'intervention des centres de protection de l'enfance en Grande-Bretagne dans les cas où les familles sont aussi confrontées à la violence conjugale. Les travailleurs sociaux responsables de l'intervention auprès des 32 familles sélectionnées²⁴ parmi la clientèle des services de protection de l'enfance sont rencontrés lors d'entrevues semi-structurées. Les données ainsi collectées sont complétées par une analyse documentaire des notes aux dossiers, des plans d'intervention et des notes des chercheurs qui ont observé les discussions dans les équipes d'intervenants. Les résultats font ressortir que les cas de violence conjugale dépistés sont souvent les plus sévères; les travailleurs sociaux minimisent en général les formes de violence moins sévère en les définissant comme des disputes ou des conflits conjugaux. Le fait qu'il y ait reconnaissance du problème seulement dans les cas de violence conjugale sévère indique que les cas moins graves ne relèvent pas de leur responsabilité. Leur représentation des problèmes conjugaux sur lesquels il faut intervenir les entraîne ainsi à réagir aux situations les plus extrêmes. Il leur semble toutefois plus approprié d'intervenir sur les problèmes de santé mentale de la mère et sur la consommation d'alcool ou de drogues du conjoint; les liens entre ces problèmes et la violence conjugale sont bien souvent occultés. Ils privilégient ainsi les théories psychologiques pour expliquer le problème. Leurs représentations des difficultés vécues dans ces familles les amènent à se centrer sur les manifestations individuelles et à objectiver leur réalité en tenant compte des repères déjà construits. Ces intervenants ont surtout l'habitude de travailler sur les problèmes de santé mentale et de toxicomanie des parents; ils associent alors plus facilement les nouvelles informations en faisant référence à ces problèmes. Cette étude met cependant en évidence le fait qu'on exerce une pression sur les femmes violentées afin qu'elles quittent leur conjoint. Selon l'auteure, il s'est produit un changement dans les pratiques au cours des dix dernières années, puisque la préservation de la cellule familiale

23. Voici des exemples de pratiques qui ne tiennent pas compte de ce problème : responsabiliser la mère pour la violence conjugale ou retirer l'enfant à sa mère plutôt que lui apporter du soutien afin qu'elle se libère de la violence qu'elle-même et ses enfants subissent.

24. Pour un total de 93 enfants dans l'échantillon.

pour le bien de l'enfant ne semble plus aussi prioritaire. Cela peut aussi refléter une transformation dans les représentations du problème et de ses solutions.

Dans une autre étude, réalisée aux États-Unis cette fois, on a invité 74 intervenants à répondre à des questions sur des dossiers sélectionnés au hasard parmi ceux d'un service de protection de l'enfance (Shepard et Raschick, 1999). Dans seulement 45 % des cas examinés, l'intervenant a recueilli des informations afin de dépister la violence conjugale. Lorsque la violence conjugale est dépistée, les pratiques visent à assurer la sécurité de la mère et de l'enfant ; toutefois, peu de familles sont dirigées vers une maison d'hébergement (25 %) ou des services spécialisés pour les femmes violentées (17 %) ou pour les enfants exposés à la violence conjugale (8 %). Cela en dit long sur les représentations qu'ont les intervenants du problème de violence conjugale et de ses solutions. En effet, ne pas faire de lien entre la violence conjugale et le besoin de services spécialisés révèle les représentations des difficultés de ces familles : le noyau central, c'est-à-dire les problèmes avec lesquels les intervenants en protection de l'enfance travaillent quotidiennement, n'inclut pas la violence conjugale comme un élément constructif des mauvais traitements envers les enfants.

L'intervention et les lois de protection de la jeunesse

Une fois que la violence conjugale est reconnue et dépistée, la façon d'appliquer les lois visant à assurer la protection des enfants est aussi objet de controverses. Suivant les prescriptions des lois sur la protection des enfants, les intervenants peuvent être amenés, dans les cas de violence entre conjoints, à considérer les parents comme négligents eu égard à la protection de leur enfant (*failure to protect*)²⁵. Mais le problème est que ce sont surtout les mères qui se retrouvent au banc des accusés : elles sont plus souvent tenues pour responsables de la protection de l'enfant et doivent, par conséquent, soit contrôler les comportements violents du conjoint, soit le quitter (Beeman *et al.*, 1999 ; Carter et Schechter, 1997 ; Daigle, 1998 ; Davidson, 1995 ; Edleson, 1998 ; Fugate, 2001 ; Magen, 1999 ; Pearce, 1999 ; Peled, 1993). Dans l'étude de Humphreys (2000), parmi les

25. Si cette disposition de la loi n'est pas exclusive aux situations de violence conjugale, elle est souvent utilisée dans de tels cas. L'accusé est le parent qui a la responsabilité légale de protéger l'enfant, donc plus souvent la mère. Il y a quatre situations dans lesquelles la mère peut être accusée de n'avoir rien fait pour protéger l'enfant : 1) elle est absente lors de l'événement ou elle n'en a pas été informée ; 2) elle est au courant de l'événement mais est incapable d'agir ; 3) elle tente une action pour protéger l'enfant mais sans succès ; et 4) elle est au courant de l'événement mais ne s'en préoccupe pas. Mais pour que l'accusation soit valide, la mère doit avoir été au courant de l'événement et avoir omis d'agir pour l'empêcher (Daigle, 1998 ; Davidson, 1995).

32 familles sélectionnées en raison de la présence de violence conjugale, 24 femmes ont été menacées de se faire enlever leurs enfants ou ont effectivement perdu leur droit de garde temporairement ou définitivement.

Les attentes et les pratiques sociales en matière d'éducation des enfants influencent considérablement les jugements et les actions qui défavorisent le plus souvent les mères. Lorsque les parents sont séparés²⁶, les femmes obtiennent plus souvent la garde des enfants; par conséquent, elles ont statistiquement plus de probabilités d'être accusées d'avoir négligé leur protection (Fugate, 2001; Whitney et Davis, 1999). En outre, si les mères monoparentales apparaissent omniprésentes dans les cas de négligence, c'est souvent parce qu'on a omis d'analyser leur histoire familiale. Dans l'étude de Palacio-Quintin (1995), plusieurs des mères étiquetées comme négligentes sont devenues monoparentales après s'être séparées d'un conjoint violent; dans certains cas, la violence conjugale précéderait les épisodes de mauvais traitements. De plus, dans ces familles séparées, 23 % des pères ne s'occupent plus du tout de leurs enfants, ce qui constitue aussi une forme de négligence. Mais celle-ci est souvent occultée en raison des représentations dominantes à propos des soins et de l'éducation des enfants dans nos sociétés. Il y aurait donc un parti pris sexiste chez les intervenants œuvrant auprès des familles; les pratiques parentales des mères sont scrutées plus attentivement que celles des pères²⁷. L'accès aux mères est d'autant facilité qu'elles ont plus tendance à coopérer avec les services visant l'amélioration de leurs habiletés parentales (Daigle, 1998; Fugate, 2001; Whitney et Davis, 1999). Swift (1991, 1995) critique aussi vivement cette tendance à se centrer sur les lacunes des mères dans les soins (ou du manque de soins) apportés aux enfants plutôt que sur les conditions structurelles dans lesquelles cette négligence est vécue²⁸. Les services de protection de l'enfance sous-estiment l'importance de l'attachement et de la préoccupation que la mère a de son enfant (*caring about*) et mettent plus l'accent sur la vérification des soins qu'elle lui donne (*caring for*)²⁹. Malheureusement, les femmes violentées sont

26. Selon la loi, dans les cas de parents séparés, le parent qui n'a pas la garde de l'enfant est excusé de toute responsabilité légale, si ce n'est l'obligation de contribuer financièrement à l'éducation et aux besoins de l'enfant (Davidson, 1995). Les intervenants en protection de l'enfance ne sont donc pas mandatés pour intervenir auprès du parent non gardien (Beeman *et al.*, 1999).

27. L'attention sélective fait partie du processus d'objectivation des représentations sociales.

28. Notamment la pauvreté.

29. Swift (1991, 1995) fait remarquer que la négligence est un problème construit socialement; les pratiques parentales que notre société nord-américaine qualifie de négligentes sont considérées comme normales ailleurs et vice-versa.

souvent étiquetées comme de « mauvaises mères » sans recevoir pour autant le soutien nécessaire pour devenir ce qu'on estime être une « bonne mère » (Humphreys, 2000).

Pour rétablir l'équilibre, Magen (1999) recommande un changement dans la terminologie. À son avis, parler « d'interférence dans les habiletés parentales » plutôt que de « négligence de protection » serait moins culpabilisant pour la mère. Formulé de cette manière, le blâme serait moins attribué à la mère puisque l'interférence est causée par la violence conjugale qu'exerce le conjoint. De surcroît, cette nouvelle dénomination va dans le sens des représentations qui existent déjà en protection de l'enfance, où l'on met l'accent sur l'influence des parents sur le développement de l'enfant. Ce nouveau concept viendrait aussi enrichir les éléments périphériques des représentations, et favoriser ainsi la transformation progressive des schémas de violence familiale ; les mauvais traitements envers les enfants ne seraient plus dissociés de la violence conjugale.

Des voies prometteuses

La recherche de Hester et Pearson (1998) s'avère fort intéressante, car elle offre des pistes de solution pour contrer les problèmes de dépistage et d'intervention. Un protocole de dépistage de la violence conjugale est mis au point et évalué dans des services de protection de l'enfance au Royaume-Uni ; l'établissement de relations avec les autres organismes est également examiné. Une méthodologie semblable à celle de Humphreys (2000) est privilégiée, soit l'analyse des informations recueillies lors d'entrevues avec les intervenants, des documents clés et des réunions d'équipe. Dans les situations de violence conjugale étudiées (n=111), le parent responsable des mauvais traitements est souvent le conjoint violent. Le protocole de dépistage implanté a permis de sensibiliser les intervenants à la violence conjugale ; de les aider à mieux comprendre les liens entre ce problème et les mauvais traitements ; et de les sensibiliser aux besoins de protection de ces enfants. Le projet a aussi favorisé une approche qui ne juge pas la mère violentée et qui responsabilise davantage l'agresseur. Enfin, il a facilité l'établissement de relations positives avec d'autres organismes, en particulier avec les maisons d'hébergement. Cette étude montre qu'il est possible de modifier les représentations du problème et des solutions en sensibilisant les intervenants des services de protection aux situations de violence conjugale auxquelles sont confrontées les familles avec lesquelles ils travaillent.

Des défis à relever

Les critiques à l'endroit des intervenants des services de protection de l'enfance semblent passer sous silence les difficultés qu'ils vivent quotidiennement dans leur travail. En réalité, ils ressentent souvent beaucoup d'impuissance à cause du manque de ressources externes auxquelles ils

peuvent référer; ils éprouvent aussi une certaine frustration lorsque la femme violentée refuse de quitter son conjoint ou retourne avec lui après une séparation (Beeman *et al.*, 1999; Stanley, 1997). En outre, ils ne sont pas toujours bien informés du risque que représente la séparation des parents, tant pour la mère que pour l'enfant (Daigle, 1998). La plupart d'entre eux n'ont pas reçu de formation sur le problème de la violence conjugale, sur ses impacts sur les femmes et les enfants et sur les interventions appropriées à leurs besoins (Humphreys, 2000). De surcroît, lorsqu'aucun protocole n'est mis en place pour faciliter le dépistage, la référence et l'intervention auprès de familles où la violence conjugale s'additionne aux mauvais traitements, la solitude des praticiens est lourde, et leur tâche d'autant plus complexe et difficile (Daigle, 1998). Ils se posent de nombreuses questions qui demeurent souvent sans réponse : la mère est-elle consciente des dangers associés à la violence conjugale ? Est-elle vraiment décidée à changer sa situation ? Se préoccupe-t-elle réellement d'offrir à son enfant un environnement sécuritaire ? Possède-t-elle les capacités et les ressources nécessaires pour atteindre cet objectif ? (Wilson, 1998). Lorsqu'il est clair pour l'intervenant que les réponses à une ou à plusieurs de ces questions sont négatives, il doit prendre une décision : agir ou non à la place de la mère pour protéger l'enfant. Par exemple, il peut décider de retirer l'enfant de son milieu familial, même si ses croyances valorisent aussi le respect du droit de la mère à l'autodétermination (Wilson, 1998). Quoi qu'il fasse, l'intervenant soucieux à la fois des intérêts de la mère et de ceux de l'enfant se voit confronté à un sérieux dilemme et exposé aux critiques consécutives à ses choix, quels qu'ils soient. S'il laisse l'enfant dans son milieu familial violent, la direction de son établissement et la population peuvent le sanctionner parce qu'il n'a pas rempli sa mission de protéger l'enfant. S'il place l'enfant, les défenseurs des droits des femmes risquent de l'accuser d'avoir revictimisé la mère (Echlin et Marshall, 1995). À toutes ces difficultés s'ajoute la lourdeur du travail en contexte de protection, qui a pour conséquence de limiter l'offre de soutien à long terme à ces familles qui en ont cruellement besoin ; certains cas de mauvais traitements jugés « moins graves » sont souvent négligés au profit de situations plus graves (Echlin et Marshall, 1995 ; Friend, 2000 ; Humphreys, 2000 ; Magen, 1999 ; Peled, 1993).

En somme

Bien que les mauvais traitements et la violence conjugale soient étroitement liés, cette dernière est peu détectée par les services de protection de l'enfance, parce que les praticiens manquent d'habiletés pour poser les bonnes questions ou parce qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour faire face au problème (Friend, 2000). Même lorsque l'agresseur

est le père, l'intervention est souvent centrée sur la mère, ce qui contribue à amplifier son expérience de victimisation (Stanley, 1997). Il est donc primordial que les intervenants se libèrent des attitudes qui les amènent à n'attribuer qu'à la femme la responsabilité non seulement de protéger ses enfants mais aussi de contrôler les comportements violents de son conjoint.

Without a social work focus on men that involves exposing and examining their violence, mothers in situations of domestic violence may be left carrying intolerable burdens, and child protection intervention may prove at worst, oppressive or, at best, ineffective. (Stanley, 1997, p. 143.)

La sensibilisation ainsi que l'implantation de protocoles pour faciliter le dépistage de la violence conjugale et l'intervention auprès de ces familles sont des conditions nécessaires pour faire évoluer les représentations du problème de la violence conjugale et de ses solutions dans le secteur de la protection de la jeunesse³⁰.

Enfin, trois lacunes du système judiciaire devraient être comblées pour éviter que les femmes ne soient accusées de négligence de protection (Fugate, 2001). La loi devrait définir plus clairement les situations dans lesquelles le parent est obligé de protéger l'enfant; elle devrait aussi préciser davantage ce que doit faire le parent qui découvre que son enfant est maltraité; enfin, les personnes qui craignent pour leur sécurité ou celle de leur enfant devraient avoir accès à un système de défense légal. En fait, les intervenants psychosociaux et ceux du système judiciaire jugent les mères en faisant peu de cas de leur expérience de violence conjugale et de ses séquelles (Berliner, 1998; Fugate, 2001; Stanley, 1997).

LES AUTRES ORGANISATIONS OFFRANT DES SERVICES AUX FEMMES VIOLENTÉES ET À LEURS ENFANTS

Dans plusieurs États en Amérique du Nord et en Europe on trouve, en plus des maisons d'hébergement et des services de protection de l'enfance, des organisations qui offrent des services psychosociaux et de santé aux femmes violentées et aux enfants maltraités, sans que la violence dans la famille soit pour autant leur principale préoccupation d'intervention. Toutefois, dans

30. L'évaluation de la formation au dépistage systématique de la violence conjugale au CLSC Saint-Hubert a d'ailleurs montré que l'implantation du protocole de dépistage permet de fournir aux intervenants des référents pour leur construction de représentations par rapport à la violence conjugale. Par exemple, la liste des signes de la grille d'observation donne une bonne idée des manifestations possibles de la violence conjugale (voir l'étude de Rinfret-Raynor *et al.*, 2001, décrite dans le présent chapitre).

les cas de mauvais traitements, l'intervenant est généralement obligé par la loi de signaler l'enfant aux services de protection de l'enfance s'il estime que les mauvais traitements dont il est victime compromettent sa sécurité et son développement. C'est pourquoi cette section porte surtout sur les interventions psychosociales et de santé dans les cas de violence conjugale.

Les services psychosociaux

Au Québec, comme nous l'avons dit plus haut, les CLSC³¹ offrent des services psychosociaux aux familles qui vivent de la violence conjugale et familiale. Pour contrer ce problème, diverses formes d'intervention et d'approches sont mises en application, au Québec comme ailleurs. Il est généralement recommandé que des services distincts soient offerts à l'agresseur et à la victime (Hattendorf et Tollerud, 1997), l'intervention auprès de cette dernière s'inscrivant habituellement dans une perspective féministe. Parfois, une action est initiée pour améliorer les pratiques parentales des mères violentées. Les enfants de familles violentes ont aussi besoin de services psychosociaux; ces services prennent souvent la forme d'une intervention de groupe. Les professionnels qui travaillent auprès d'enfants ayant des troubles de comportement devraient être sensibilisés au problème de la violence conjugale car, selon l'étude longitudinale menée par Magdol, Moffitt, Caspi et Silva (cités dans Moffitt et Caspi, 1998), il s'agit du facteur de risque le plus fortement associé aux troubles de comportement.

Les services de santé

Dans le domaine de la santé, Stark et Flitcraft (1988, 1991, 1996) furent parmi les premiers auteurs féministes à s'intéresser à la violence conjugale et à énoncer les principes d'une intervention médicale appropriée à ce problème. D'après eux, le rôle des professionnels de la santé dans les dossiers de violence conjugale devrait comporter cinq dimensions : 1) protéger les victimes ; 2) lutter contre la violence conjugale par l'appui d'une socialisation non stéréotypée selon le genre ; 3) participer à la mise sur pied des ressources d'aide pour les victimes et pour les agresseurs ; 4) dépister la violence conjugale et diriger le client vers les ressources appropriées ; et 5) sensibiliser le public en vue de réduire l'acceptation sociale de la violence (Stark et Flitcraft, 1991). Ils insistent également sur l'importance de privilégier une approche d'*empowerment*, suivant laquelle l'intervenant défend les droits de la femme, favorise son autonomie, lui offre le soutien et l'aide nécessaires tout en lui laissant la possibilité de choisir les options les plus appropriées à sa situation et en respectant ses décisions (Stark et

31. Centres locaux de services communautaires.

Flitcraft, 1988). Ils résument bien leur approche par la phrase suivante : *Whatever you to, do with her, not to her* (Stark et Flitcraft, 1996 : 200). Suivant les traces de Stark et Flitcraft (1996), Campbell (1998) renforce l'importance d'une approche centrée sur l'*empowerment* des femmes violentées. Cependant, il semble que les pratiques actuellement mises de l'avant ne respectent pas toujours ces beaux idéaux, comme nous le verrons dans la section suivante.

Controverses sur le dépistage de la violence conjugale et les attitudes des intervenants

Les médecins et les infirmières sont dans une position privilégiée³² pour dépister les femmes violentées et leurs enfants, puis les diriger vers une maison d'hébergement, un centre de protection de l'enfance ou un autre organisme qui offre des services psychosociaux (Cadrin, 1995 ; Humphreys, 1998 ; Jones, 1997 ; Le Bossé, Lavoie et Martin, 1991 ; Taylor, 1991 ; Taylor, 1997). Malheureusement, plusieurs d'entre eux évitent d'interroger les femmes et les enfants sur la cause des blessures qui les amènent à les consulter ; ils considèrent que ce qui se passe à la maison fait partie de la vie privée des gens (Taylor, 1991 ; Taylor, 1997). L'efficacité de certains programmes de prévention de mauvais traitements peut être contrecarrée par la violence conjugale au sein des familles. Eckenrode *et al.* (2000) ont évalué l'impact de la violence conjugale sur l'efficacité d'un programme de visites à domicile effectuées par des infirmières. Trois cent vingt-quatre (n=324) femmes enceintes provenant d'un quartier défavorisé de New York ont été sélectionnées. Parmi elles, 184 ont reçu les services périnataux habituels et 216 ont bénéficié du programme de visites à domicile. Les participantes et leurs enfants ont été suivis durant quinze ans. Les résultats indiquent que la violence conjugale limite l'efficacité du programme pour diminuer les mauvais traitements.

Certains intervenants psychosociaux, médecins, infirmières ou policiers, ont des croyances problématiques eu égard à la violence conjugale ; ils nient la présence de la violence conjugale ou ils attribuent la responsabilité du problème à la victime (Baker, 1997 ; Hattendorf et Tollerud, 1997 ; Stark et Flitcraft, 1996). Deux recherches de Harway et Hansen (1993) portent sur la perception de la violence conjugale qu'ont des intervenants sociaux et sur leurs interventions. Les deux études ont été réalisées la même année³³. Dans la première, on a envoyé des questionnaires

32. En effet, ils sont souvent les premiers ou même les seuls intervenants du réseau de la santé et des services sociaux à entrer en contact avec les femmes violentées et les enfants maltraités (Taylor, 1991).

33. En 1990-1991.

à 362 membres de l'*American Association for Marriage and the Family Therapy*. Les résultats font ressortir que plusieurs thérapeutes n'identifient pas la violence conjugale comme un problème central et travaillent plutôt sur la communication et sur la relation conjugale; ou alors, ils minimisent la gravité de la violence vécue au sein du couple. Seulement 11 % d'entre eux ont mentionné qu'ils concevraient un plan de sécurité pour la femme, qu'ils la dirigeraient vers une maison d'hébergement ou qu'ils l'aideraient à obtenir une ordonnance de protection. Ainsi, les intervenants en protection de l'enfance ne sont pas les seuls à centrer leur attention de manière sélective et à négliger de repérer et d'analyser les éléments relatifs à la violence entre conjoints. Les solutions qu'ils privilégient découlent de la représentation qu'ils ont du problème. Dans la seconde recherche, on a présenté une situation de violence conjugale très grave à 405 membres de l'*American Psychological Association*; puis, on leur a demandé quelle intervention ils proposeraient. Les résultats montrent qu'il y a trois catégories de psychologues: ceux qui veulent intervenir pour assurer la sécurité de la femme (54 %), ceux qui mettent l'accent sur les difficultés de communication dans le couple (34 %) et ceux qui n'osent pas se prononcer sur l'intervention à privilégier parce qu'ils estiment manquer d'information sur le cas (9 %); rappelons que la situation qu'on leur avait exposée décrivait de manière explicite un cas de violence conjugale très grave. Les chercheurs concluent que les intervenants psychosociaux ont besoin d'être sensibilisés davantage à cette problématique de violence et aux interventions appropriées. Une étude québécoise de Martin et Lavoie (1994) arrive sensiblement au même constat: bien qu'il y ait une plus grande sensibilisation et une attitude généralement bienveillante des intervenants³⁴ de première ligne à l'égard des femmes violentées, certains préjugés ou réactions négatives sont perceptibles.

Pour combler les lacunes dans le dépistage de la violence conjugale, des chercheurs et intervenants québécois ont mis au point un protocole de dépistage systématique de la violence conjugale qui a été implanté au CLSC Saint-Hubert. Les impacts de l'utilisation de ce protocole sur la clientèle, sur les interventions et sur l'organisme ont fait l'objet d'une évaluation (Rinfret-Raynor, Turgeon et Dubé, 2001). Ce protocole a permis d'intervenir plus efficacement sur ce qui pose réellement problème

34. Dans le volet qualitatif de cette étude, on a rencontré 12 policiers, 6 intervenants du réseau des affaires sociales, 3 intervenantes en maison d'hébergement, 15 médecins et 5 infirmières. Dans le volet quantitatif, on a demandé à 282 policiers, 123 intervenants sociaux, 515 infirmières et 465 médecins de remplir des échelles d'attitudes.

pour les femmes violentées, de sensibiliser les intervenants à la problématique, de parfaire leurs habiletés à dépister la violence conjugale et d'améliorer la collaboration entre les différents professionnels au sein de l'organisme. Récemment, les intervenants de la plupart des CLSC du Québec ont reçu une formation sur l'implantation de ce protocole de dépistage. Cette initiative montre que ceux qui décident des orientations à privilégier en matière de services sociaux reconnaissent de plus en plus l'importance de ce problème. De même, certains programmes de formation québécois incluent une sensibilisation des futurs intervenants au problème de la violence conjugale et familiale³⁵.

Lorsque la violence conjugale est dépistée, les intervenants qui offrent des services psychosociaux, de santé ou de protection à la population ont le choix parmi diverses modalités d'intervention. Quelques études³⁶ ont examiné l'influence de la formation des professionnels sur les pratiques qu'ils privilégient. Les résultats de l'étude de Davis (1984)³⁷ indiquent que les médecins recommandent plus l'hébergement des femmes violentées que les infirmières, même si ces deux catégories d'intervenants travaillent souvent ensemble. Les travailleurs sociaux proposent plus souvent une thérapie dans les cas de violence conjugale, alors que les policiers recommandent surtout une poursuite en justice. Le milieu de travail a lui aussi son influence : les travailleurs sociaux qui œuvrent dans des organismes d'aide aux familles sont particulièrement enclins à recommander l'intervention de couple dans les cas de violence conjugale, ce qui n'est le cas ni des travailleurs sociaux en milieu hospitalier ni des intervenantes en maison d'hébergement. Une autre étude fait ressortir les différences dans les pratiques des policiers (n=188) et des travailleurs sociaux (n=235) (Home, 1991). Les premiers ont tendance à privilégier la médiation, tandis que les seconds dirigent les femmes violentées vers une maison d'hébergement, des services sociaux ou une aide

35. Par exemple, les externes en médecine de l'Université Laval et les résidents en médecine familiale de l'Est du Québec, les étudiants en service social et en techniques policières de plusieurs cégeps et universités.

36. Les études mentionnées ci-après ont toutes été réalisées avant l'instauration de la politique interministérielle de 1995. Il serait donc intéressant de faire des recherches semblables afin de vérifier si les pratiques ou les attitudes des intervenants se sont modifiées, particulièrement depuis que tous les CLSC du Québec ont reçu une formation sur le dépistage systématique de la violence conjugale.

37. Dans cette étude, l'échantillon était constitué de : 37 travailleurs sociaux en milieu hospitalier, 69 travailleurs sociaux dans des organismes offrant des services sociaux aux familles, 89 intervenants du réseau public d'aide sociale, 35 intervenants dans les départements de probation, 55 infirmières, 41 médecins, 121 policiers, 34 intervenantes en maison d'hébergement ou qui travaillent sur des lignes téléphoniques d'urgence pour les femmes violentées et 20 juges à la cour familiale.

légale afin d'assurer leur sécurité et celle de leurs enfants. Les répondants, mais surtout les policiers, tendent à se montrer plus actifs³⁸ dans les cas de violence conjugale physique ou lorsque l'agresseur a aussi maltraité l'enfant.

Si la formation des intervenants influence les services qu'ils offrent aux femmes violentées, les travaux d'un groupe de chercheurs québécois montrent que c'est surtout le milieu de travail des professionnels de la santé qui influe sur leurs attitudes par rapport à la violence conjugale (Le Bossé *et al.*, 1991)³⁹. Des caractéristiques organisationnelles comme le manque de temps pour le travail clinique et les problèmes d'accessibilité et de connaissance des ressources disponibles dans la communauté affectent les systèmes de représentations; d'autres facteurs organisationnels influents se rapportent aux rôles que s'attribuent les intervenants⁴⁰ ou au manque de soutien de la part de leurs collègues de travail⁴¹. Ainsi, au-delà des attitudes individuelles, il faut s'assurer que les politiques organisationnelles du milieu n'annihilent pas les efforts des individus (Martin et Lavoie, 1994, p. 225).

En somme

Les recherches sur les facteurs qui influencent les attitudes des intervenants par rapport à la violence conjugale montrent que la socialisation professionnelle est un facteur d'ancrage des processus d'objectivation du problème comme de ses solutions. Rappelons que le processus d'ancrage renvoie à l'enracinement de la représentation dans les valeurs, les croyances et la culture sociale du groupe d'appartenance; la construction du sens en est le principal enjeu (Jodelet, 1989; Mannoni, 1998). La socialisation professionnelle prend racine dans la culture du groupe d'appartenance de l'intervenant; sa formation et son milieu de travail contribuent à la production des repères qu'il utilisera pour détecter la violence et intervenir auprès des familles touchées par ce problème.

38. Les actions des policiers dans ces cas peuvent être d'arrêter le conjoint, de recommander une enquête policière ou d'encourager la femme à porter plainte.

39. Ces résultats sont ceux de l'analyse d'entrevues semi-structurées auprès de quinze médecins et cinq infirmières.

40. Par exemple, certains médecins estiment qu'il leur revient d'intervenir dans les cas de violence conjugale, bien qu'ils trouvent cela très difficile.

41. Comme la violence conjugale n'est ni populaire ni reconnue pour faire partie du champ d'expertise médicale, elle crée un malaise; les intervenants ne savent pas trop s'ils doivent ou non appuyer leurs collègues désireux de s'impliquer dans ce problème.

LES ENJEUX CONTEMPORAINS DE L'INTERVENTION

La perspective féministe jette un éclairage indispensable sur le problème social qu'est la violence conjugale. Toutefois, certaines chercheuses féministes minimisent ou ignorent complètement la réalité des femmes violentées qui maltraitent leurs enfants (Peled, 1997). Dans ce chapitre, nous parlerons surtout des enjeux pratiques et politiques. Sur le terrain des idées, une analyse mieux intégrée, qui va au-delà des théories qui se contredisent, permet d'approfondir la compréhension du phénomène de concomitance de la violence au sein d'une même famille; la présence de représentations divergentes peut cependant être source de conflits sur le terrain de la pratique⁴². Les individus qui font partie du même groupe social perçoivent plus de similitudes dans leur représentation d'un objet (assimilation), mais une nette différence avec celle qu'ils attribuent aux membres d'un autre groupe social (contraste) (Doise, 1989). Par conséquent, des divergences sont à prévoir dans les représentations et les actions des intervenants qui ont surtout œuvré en violence conjugale ou en enfance maltraitée.

INTÉGRER LES POINTS DE VUE FÉMINISTE ET SYSTÉMIQUE

La complexité des situations de violence concomitantes au sein d'une même famille nécessite une analyse interdisciplinaire qui tient compte de plus d'une théorie (voir le chapitre 1). Bien sûr, l'intégration des perspectives féministe et systémique représente un défi considérable (voir le chapitre 2). Mais Goldner *et al.* (1990) ont réussi à concevoir un cadre explicatif pour la violence conjugale et une approche d'intervention novatrice qui mettent à contribution ces deux points de vue. À notre avis, ce cadre explicatif pourrait aussi permettre de comprendre pourquoi certaines femmes violentées maltraitent leurs enfants, sans pour autant les rendre responsables de la violence qu'elles subissent. Leur définition de la violence conjugale se nourrit de deux courants: c'est une stratégie d'intimidation au service de la domination masculine, stratégie que l'homme choisit consciemment. Mais c'est aussi une action impulsive qui exprime le désir qu'à l'homme de se distinguer de la gent féminine et de

42. Selon Couturier (2000), même la notion d'intervention reflète l'interdisciplinarité, puisque des professionnels de différentes disciplines en sciences sociales sont appelés « intervenants ». Selon cet auteur, le concept d'intervention remplit une fonction langagière en permettant à des personnes qui travaillent quotidiennement ensemble de se comprendre lorsqu'elles discutent de dossiers communs, et ce, même si elles ont été formées dans des disciplines différentes. Ainsi, l'action des intervenants sociaux possède déjà un caractère interdisciplinaire (Leemann, 2001), aucun organisme ne pouvant fonctionner totalement en vase clos.

défendre sa position au sein de la famille (voir le chapitre 1). C'est ainsi que Goldner *et al.* (1990) ne se sont pas limitées à proposer une compréhension théorique intégrée; elles ont aussi conçu un modèle intégré d'intervention. Ce modèle s'appuie sur les principes suivants⁴³:

- L'inégalité des genres est une réalité sociale mais, en même temps, les patrons de relations réciproques et complémentaires du couple contribuent au cycle de la violence.
- L'agresseur est responsable de sa violence, alors que la victime est responsable de sa protection.
- Si le contrôle social (arrestation du conjoint et imposition de mesures judiciaires) est parfois nécessaire pour briser le cycle de la violence conjugale, le travail avec le couple sur les dimensions psychologiques de la violence conjugale⁴⁴ est tout aussi important.

Rondeau et Brodeur (2001) estiment aussi que les approches féministe et systémique ne sont pas nécessairement incompatibles. Par contre, dans la pratique, l'application de modèles d'intervention semblables à celui de Goldner *et al.* (1990) demeure assez rare. En effet, après recension des écrits, il ressort plutôt que l'on a affaire à des représentations très divergentes du problème de la violence dans la famille. Ces représentations entraînent des désaccords entre certains groupes d'intervenants sur les services à concevoir pour répondre à ce problème (Gelles et Loseke, 1993; Shepard, 1991). Sur le terrain de la pratique, différents groupes d'acteurs défendent les intérêts des femmes et des enfants. La promotion de leurs droits engendre parfois des paradoxes et des contradictions; leurs représentations de la violence conjugale et familiale sont aussi divergentes que les pratiques sont cloisonnées.

HARMONISER LES INTERVENTIONS auprès des femmes et des enfants

Il n'est pas surprenant de constater que les services offerts aux femmes et aux enfants sont, dans la plupart des cas, fragmentés; d'ailleurs, les acteurs de ces deux systèmes d'action se critiquent amplement. Les défenseurs des droits des femmes accusent ceux qui travaillent en protection de

43. Ces principes d'intervention ont été établis pour intervenir en violence conjugale. Ils nécessiteraient un réajustement afin de pouvoir s'appliquer aux mauvais traitements envers les enfants.

44. On aide les partenaires à comprendre et à critiquer les paradoxes qu'engendre la présence simultanée de la violence, de l'amitié et de l'attachement affectif entre conjoints.

l'enfance de tenir les femmes violentées pour responsables de la violence conjugale et de leur enlever leur enfant malgré les efforts qu'elles font pour assurer leur protection ; ils considèrent que ces pratiques ont pour effet de revictimiser les femmes violentées (Beeman et Edleson, 2000 ; Findlater et Kelly, 1999b ; McKay, 1994). Une autre critique fréquente à l'égard des services de protection de l'enfance vise leur philosophie de préservation familiale ; elle ne serait pas adéquate parce qu'elle encourage la femme violentée à rester avec l'agresseur au nom du bien-être de l'enfant (Beeman et Edleson, 2000 ; Findlater et Kelly, 1999b). Elle serait, au mieux, inefficace et, au pire, punitive pour la femme violentée (Stark et Flitcraft, 1988). De leur côté, les défenseurs des droits des enfants estiment que les services en maison d'hébergement sont trop centrés sur la femme et laissent dans l'oubli les besoins de l'enfant (Beeman et Edleson, 2000 ; Findlater et Kelly, 1999b ; Peled, 1997). De plus, on déplore que les mauvais traitements envers l'enfant ne retiennent pas suffisamment l'attention, surtout lorsqu'ils sont perpétrés par la mère (Beeman et Edleson, 2000 ; Findlater et Kelly, 1999b ; McKay, 1994).

Les facteurs qui contribuent à produire et à renforcer les conflits entre ces deux groupes d'intervenants sont nombreux. Premièrement, ces organismes sont issus de mouvements sociaux bien distincts. Ces groupes entrent parfois en compétition pour l'obtention de financement et de reconnaissance. Deuxièmement, leur philosophie d'intervention et leurs pratiques sont radicalement opposées : les uns travaillent principalement avec la femme et considèrent le conjoint comme un agresseur, alors que les autres travaillent avec l'enfant et sa famille en incluant le père dans l'intervention, autant que faire se peut. Troisièmement, ces organismes communiquent et collaborent peu, parce qu'ils n'ont pas de langage commun et parce qu'ils ne comprennent pas toujours la nature et la

Tableau 1
Synthèse des différences entre les deux types de pratiques

Services auprès des femmes violentées	Services auprès des enfants maltraités
Type d'organisme : surtout réseau communautaire	Type d'organisme : réseau public de services sociaux
Approche centrée sur la femme et ses enfants	Approche centrée sur l'enfant et sa famille
Norme sociale influente : droit à l'égalité	Norme sociale influente : droit à la sécurité et au développement
Objectif d'intervention : aider la femme à reprendre du pouvoir sur sa situation en se protégeant du danger	Objectif d'intervention : assurer la protection et le meilleur intérêt de l'enfant

pertinence des services offerts par les autres organismes. Finalement, il y a des partis pris culturels, raciaux ou de genre dans les services offerts aux enfants, aux femmes violentées et à leur conjoint (Beeman et Edleson, 2000 ; Findlater et Kelly, 1999b ; Gelles, 2000 ; Mills *et al.*, 2000). Le tableau précédent résume les différences dans les pratiques sociales de ces deux groupes d'intervenants.

LES DYNAMIQUES DE POUVOIR

Ces pratiques sont aussi le lieu de dynamiques de pouvoir, non seulement dans les relations familiales, mais aussi dans les relations intervenant-client⁴⁵ et entre les professionnels des différents organismes. Selon l'approche poststructuraliste (Foucault, 1978 cité dans Healy, 1998), le pouvoir n'est pas une propriété que l'on possède ou pas, mais plutôt quelque chose qui se traduit dans le discours et les pratiques ; un même individu peut ainsi vivre diverses relations de pouvoir, selon les rapports sociaux qui le relient aux autres. Le pouvoir n'est pas détenu par une seule personne, ni un seul type d'organisme. Les dynamiques de pouvoir sont donc complexes et multiples (voir le chapitre 1). Par exemple, la femme violentée peut être indulgente (peu de pouvoir et beaucoup d'intimité)⁴⁶ dans sa relation avec son conjoint, tout en étant négligente ou indifférente (peu de pouvoir et peu d'intimité), *autoritaire* (beaucoup de pouvoir et peu d'intimité) ou *autocratique* (beaucoup de pouvoir et beaucoup d'intimité) dans sa relation avec l'enfant⁴⁷. Dans ses relations avec l'intervenant, la femme violentée n'est pas nécessairement une victime passive ; elle peut parfois faire certains gestes dans le seul but d'obtenir ce qu'elle veut même lors d'une intervention en contexte d'autorité, comme celle de la protection de l'enfance (Healy, 1998)⁴⁸. Par ailleurs, les intervenants en protection de l'enfance, malgré l'importante fonction de contrôle social qui leur est conférée, vivent parfois beaucoup d'impuissance (Healy, 1998). Compte tenu de la complexité

45. Pour aller plus loin sur la question du pouvoir dans la relation intervenant-client, voir le texte de Lemay (1999).

46. Shantz (1999) explique que les relations interpersonnelles suivent deux axes, celui du pouvoir et celui de l'intimité. Ces deux axes créent quatre types de relations, un même individu pouvant se positionner différemment selon les personnes avec lesquelles il interagit.

47. Concernant le degré de pouvoir du parent dans sa relation avec l'enfant, voir aussi la catégorisation de Baumrind (1996), présentée dans le chapitre 4.

48. Il est intéressant de noter, comme Schantz (1999), que le contrôle sur sa vie (beaucoup de pouvoir) et l'indépendance (peu d'intimité) sont fortement valorisés et nettement moins dans les sociétés orientales.

des situations familiales de violence, et du peu d'influence qu'ils ont sur les causes de cette violence, il n'est en effet pas facile pour eux de susciter des changements réels.

LES REGARDS DIVERS SUR LA VIOLENCE

Le point de vue constructiviste invite à concevoir la violence comme un problème construit socialement. La réalité qui émerge résulte donc de la conjonction des regards des acteurs impliqués. Au chapitre 1, nous soulignons l'importance de définir le problème en fonction aussi des représentations qu'en ont les différents membres de la famille, point de vue essentiel pour penser convenablement les interventions. Ainsi, Peled *et al.* (2000) invitent à considérer la façon dont la femme violentée se représente sa situation.

Too often practitioners, advocates, and researchers are campaigning against a paternalistic approach to battered women by using the very same means against which they rebel. On the one hand practitioners traditionally campaign against the oppression arising from the use of power and control in working with battered women; on the other hand they too often impose their own ways of constructing reality on the women. (Peled et al., 2000, p. 21.)

Comme nous l'avons vu plus haut, les différents acteurs des systèmes d'intervention se sont aussi construits des représentations des problèmes de violence familiale qui ne sont pas toujours compatibles les uns avec les autres. Leurs ancrages multiples produisent des images de ces problèmes qui s'apparentent à une mosaïque; la vision qui s'en dégage est loin d'être intégrée. Comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, ces problèmes se sont construits au cours d'un processus qui a débuté dans les années 1960 pour les mauvais traitements et dans les années 1970 pour la violence conjugale. Au Québec, le problème des mauvais traitements a été reconnu officiellement en 1979, lorsque la Loi sur la protection de la jeunesse est entrée en vigueur. Pour sa part, le problème de la violence conjugale a été reconnu par le gouvernement au milieu des années 1980⁴⁹. Les représentations sociales⁵⁰ sont influencées par le contexte dans lequel elles sont élaborées. Le problème des mauvais traitements s'est construit à partir des travaux du Dr Kempe sur le syndrome de l'enfant battu, alors que le problème de la violence conjugale est issu des revendications du

49. Selon Doise (1989), la reconnaissance sociale d'un problème accentue sa « naturalisation », la dernière étape du processus d'objectivation, durant laquelle l'individu reconnaît de moins en moins l'influence de son groupe d'appartenance sur sa représentation du problème.

50. Plus précisément, le contenu et le processus de construction des représentations sociales.

mouvement social féministe. Le processus d'ancrage des représentations de ces deux problèmes s'enracine donc dans des valeurs et des normes très différentes⁵¹. La reconnaissance officielle de la violence conjugale et des mauvais traitements a favorisé le développement d'une réponse sociale différente pour chacun de ces problèmes.

À partir des années 1980, les défenseurs des droits des femmes et les défenseurs des droits des enfants se sont penchés sur le problème des enfants exposés à la violence conjugale. Les études sur l'expérience vécue par ces enfants ont montré que plusieurs d'entre eux sont directement maltraités en plus d'être exposés à la violence conjugale. Depuis le début des années 1990, mais surtout depuis trois ou quatre ans, les chercheurs s'intéressent à la concomitance de ces deux problématiques. Or, le processus de construction des représentations du problème de concomitance ne fait que débiter, ce qui est illustré par des pointillés dans la figure 1.

Pour arriver à concilier les représentations et les pratiques de ces deux réseaux, une stratégie intéressante consiste à se centrer sur les besoins et la réalité vécue par les femmes violentées et leurs enfants, à placer ces besoins et ces expériences au cœur des débats. C'est dans cette intention que nous présentons ci-après quelques résultats d'études réalisées auprès des femmes et des enfants.

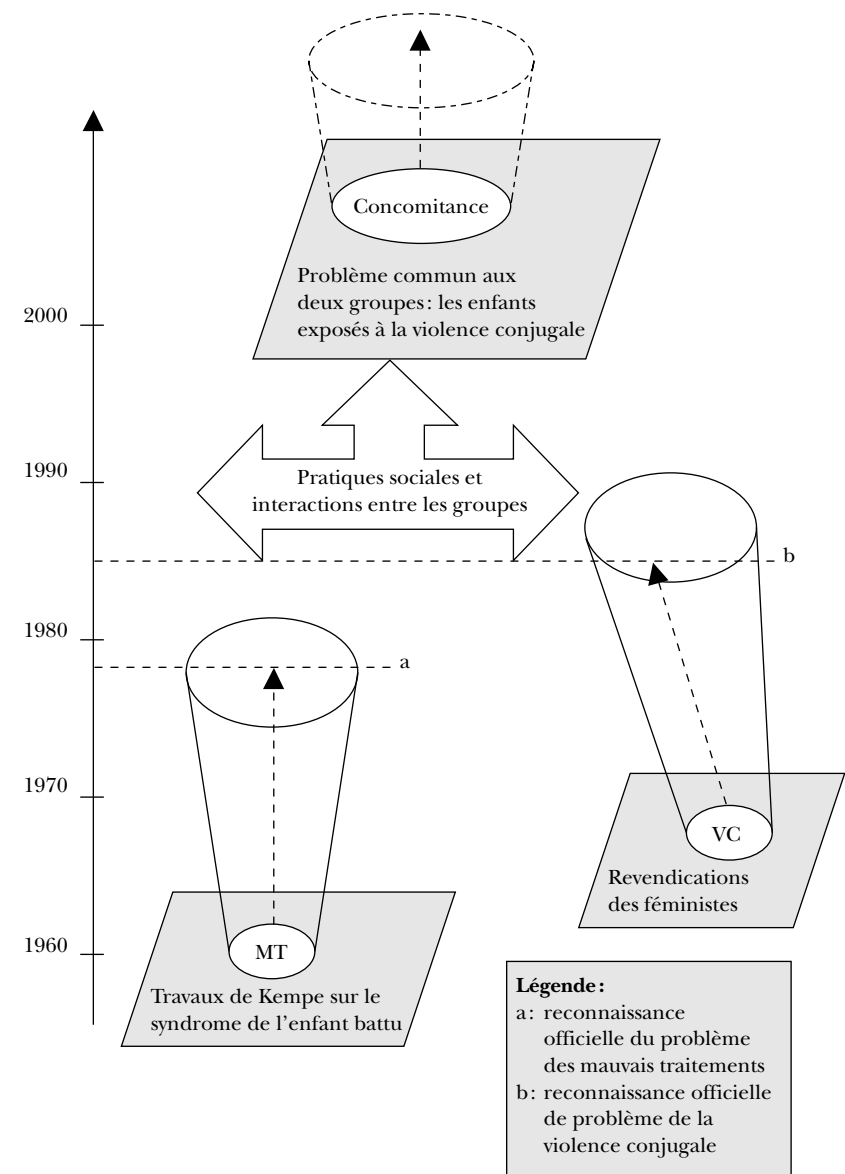
REPLACER AU CŒUR DES DÉBATS LES RÉALITÉS VÉCUES PAR LES VICTIMES DE VIOLENCE AINSI QUE LEURS BESOINS

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons présenté les solutions mises au point pour répondre aux problèmes de la violence conjugale et des mauvais traitements. Or, afin de bien saisir les enjeux de l'intervention auprès des familles qui sont aux prises avec un double problème de violence, il importe également d'examiner le point de vue des personnes directement visées par ces services. Compte tenu du fait qu'il existe des représentations divergentes du problème et des interventions à privilégier, les femmes violentées qui recherchent de l'aide pour elles-mêmes et pour leurs enfants sont confrontées à des systèmes d'aide qui ont des politiques, des approches et des priorités différentes. Bien que les buts et les actions de chaque organisme d'aide soient importants et légitimes, les femmes et les enfants se retrouvent souvent coincés entre les orientations de deux ou plusieurs milieux de pratique ; par conséquent, il est possible que ces femmes reçoivent des conseils contradictoires de la part de différents

51. Voir, dans ce même chapitre, nos propos sur les normes ayant influencé les lois sur la violence conjugale et les mauvais traitements.

Figure 1

Processus de construction des représentations sociales des mauvais traitements, de la violence conjugale et de la concomitance de ces deux problèmes



organismes (Pearce, 1999). En outre, pour appliquer une philosophie d'action visant à ce que les victimes s'approprient véritablement leur vie, il faut examiner la réalité que vivent les principales intéressées.

L'impact de la violence conjugale sur le fonctionnement des femmes et leurs habiletés parentales

Prendre soin d'un enfant est une tâche difficile, même dans les meilleures conditions. Pour les femmes violentées, cette responsabilité est encore plus lourde à cause des nombreuses séquelles de la violence qu'elles subissent. En effet, ces femmes vivent d'abord une grande détresse psychologique qui se manifeste de diverses façons : peur constante, hypervigilance, anxiété et dépression, faible estime de soi, sentiments de culpabilité, de tristesse et de colère, malaises somatiques, consommation abusive de drogues ou d'alcool, etc. Cette détresse occasionne aussi des changements cognitifs : perte du sentiment de sécurité, perte d'une vision positive du monde, croyances négatives par rapport à elles-mêmes, impression qu'il n'y a aucune alternative à la violence et augmentation du seuil de tolérance face à cette même violence. De plus, ces femmes vivent des difficultés dans leurs relations interpersonnelles (par exemple : dépendance affective ou difficulté à faire confiance) et des problèmes sexuels (Dutton, 1992). Enfin, la violence conjugale affecte non seulement le fonctionnement personnel et interpersonnel, mais aussi l'acquisition d'habiletés parentales positives. Plus spécifiquement, ces femmes vivent quatre difficultés dans leur rôle parental :

1. **La peur de se faire enlever ses enfants.** Cette peur amène souvent les femmes violentées à taire les mauvais traitements que leurs enfants subissent (Daigle, 1998 ; MacLeod, 1987 ; Mills *et al.*, 2000 ; Pearce, 1999 ; Rothery *et al.*, 1999).
2. **La difficulté à encadrer et à discipliner adéquatement ses enfants.** Plusieurs femmes violentées hésitent à contrôler les comportements de leurs enfants et à établir des règles de fonctionnement familial, car elles associent ces pratiques à un abus de pouvoir. Ces mères ont donc besoin d'acquérir un sentiment de compétence parentale et d'apprendre à formuler des instructions de façon positive (Bilinkoff, 1995).
3. **La difficulté de choisir un lieu de résidence sécuritaire pour elle-même et ses enfants.** Si la femme décide de rester à la maison, elle devient responsable de la violence qu'elle-même ou ses enfants risquent de subir. Si elle choisit de quitter son conjoint, elle peut bénéficier des services d'une maison d'hébergement ; cette solution

est cependant temporaire. À plus long terme, elle doit être en mesure d'offrir à ses enfants un toit et de la nourriture, sinon elle risque de perdre la garde de ses enfants (Pearce, 1999).

4. **Les difficultés financières.** Aux États-Unis, pour être éligible à l'aide financière (*Aid to Families with Dependant Children*), la femme doit avoir la garde légale de ses enfants. Parfois, les services de protection de l'enfance enlève à la femme ses enfants parce qu'il y a de la violence dans le couple ou qu'elle n'a pas réussi, après avoir quitté son conjoint violent, à leur procurer un logement et une alimentation appropriés. En perdant la garde de ses enfants, elle perd du même coup la possibilité de recevoir une aide financière et, sans l'argent nécessaire pour procurer les soins appropriés à ses enfants, elle ne peut plus les récupérer. Dans les écrits états-uniens, cette situation est connue sous le nom de *catch-22*. Au Canada, la femme peut bénéficier de l'aide sociale. Par ailleurs, l'aide financière du gouvernement n'est parfois pas suffisante, et la femme est contrainte à se trouver un emploi. Si elle n'a jamais été sur le marché du travail auparavant, cette démarche peut constituer un énorme défi (Pearce, 1999).

Bien que certains insistent sur les difficultés de ces femmes à assumer leur rôle parental, elles ne sont pas toutes affectées au même point et chacune réagit différemment à la violence conjugale ; les ressources personnelles et le soutien de l'entourage et des professionnels font une différence (Dutton, 1992). Une étude récente révèle que la situation de ces femmes ne se réduit pas à une expérience d'impuissance : la violence conjugale peut aussi avoir pour effet que la mère se mobilise et s'investisse encore plus dans son rôle parental (Levendosky, Lynch et Graham-Berman, 2000). Lors d'entrevues semi-structurées réalisées auprès de 95 femmes et leur enfant, la majorité recrutés dans la communauté (n=61) et les autres en maison d'hébergement (n=34), la plupart des femmes mentionnent que la violence conjugale affecte leurs pratiques parentales. Cette influence peut être négative : moins d'énergie, de motivation ou de temps à consacrer à l'enfant, plus d'agressivité envers lui, ce qui peut entraîner des mauvais traitements ; mais aussi positive : plus d'empathie, de soins et de protection à l'égard de l'enfant, plus grande préoccupation de l'impact de la violence conjugale sur l'enfant. Quant aux éléments qui contribuent à rendre leur rôle parental plus difficile, les femmes insistent sur leurs difficultés financières, les problèmes de santé physique ou affective, les conflits avec leur conjoint, le fait d'être seule à assumer la responsabilité parentale, c'est-à-dire à exercer la discipline, à gérer les troubles de comportement ou à répondre aux besoins spécifiques de l'enfant. Par ailleurs, près d'une femme sur quatre (23) ne considère pas qu'elle aurait été un parent différent si elle n'avait pas été victime de violence.

Le point de vue des enfants de familles violentes

Depuis plusieurs années, des chercheurs s'intéressent aux conséquences pour les enfants de l'exposition à la violence conjugale. Si la plupart des recherches se fondent sur l'opinion des mères de ces enfants ou celle des intervenants, deux études québécoises (Bourassa et Turcotte, 1998; Boutin, 1998) ont recueilli le point de vue des enfants eux-mêmes sur la réalité qu'ils vivent. Il ressort de ces études que l'exposition à la violence conjugale couvre plusieurs réalités et peut constituer en soi une forme directe ou indirecte de mauvais traitements, selon que les enfants eux-mêmes sont ou non maltraités par un ou les deux parents en plus d'être exposés à la violence. Dans l'étude de Bourassa et Turcotte (1998), 11 des 13 enfants interrogés déclarent avoir subi de la violence, que celle-ci soit physique ($n=6$), psychologique ou verbale ($n=11$). Des proportions semblables ressortent de la seconde étude : sur 18 enfants, 12 sont victimes de violence physique et 15, de violence verbale ou psychologique (Boutin, 1998). L'enfant exposé peut être un témoin oculaire ou auditif de la violence conjugale, mais il peut aussi devoir vivre avec les conséquences de la violence sans avoir vu ni entendu la scène de violence⁵². Cela a évidemment des conséquences néfastes sur sa santé physique et mentale, son fonctionnement social et ses habiletés cognitives et scolaires. De plus, ces enfants font l'apprentissage de représentations erronées du rôle de l'homme et de la femme dans la famille, et de la façon d'établir des relations et de gérer des conflits (Bourassa et Turcotte, 1998; Boutin, 1998).

Les besoins des femmes violentées et de leurs enfants

Bennett, Dawe et Power (1999) ont interrogé des mères violentées ($n=27$) vivant en maison d'hébergement sur la perception qu'elles ont de leurs besoins et de ceux de leurs enfants. En premier lieu, elles mentionnent que leurs enfants ont besoin d'aide pour faire face aux conséquences de la victimisation indirecte qu'ils subissent en étant exposés à la violence conjugale. Deuxièmement, les mères estiment que leurs enfants ont besoin de vivre dans un contexte le plus normal possible. En ce sens, elles trouvent difficile de s'adapter au contexte communautaire et parfois chaotique des maisons d'hébergement. Troisièmement, elles soulignent l'importance des loisirs et des jeux pour les enfants; ces activités sont cruciales en maison d'hébergement. Les femmes identifient aussi des besoins qui sont à la frontière entre leurs propres besoins et ceux de leurs

52. Devoir vivre avec les conséquences de la violence conjugale signifie par exemple constater que sa mère est blessée, qu'elle pleure, l'entendre raconter ce qui s'est passé et dire qu'elle veut quitter la maison, ou encore voir les policiers arriver à la maison.

enfants : elles réclament du temps pour acquérir de nouvelles habiletés parentales qui leur permettent d'exercer de manière non violente leur autorité et le contrôle sur les comportements difficiles de leur enfant. En réalité, même si les femmes évitent d'utiliser la punition physique lorsqu'elles sont en maison d'hébergement, plusieurs d'entre elles continuent de croire à la pertinence de cette méthode éducative. Ces femmes affirment avoir besoin de partager leur expérience avec d'autres mères, de se sentir acceptées et assez importantes pour qu'on s'occupe d'elles. Finalement, elles disent avoir besoin que l'on accepte et que l'on comprenne les difficultés qu'elles éprouvent à s'adapter au contexte d'hébergement : notamment, l'obligation de réaliser certaines tâches, la peur d'être mises à la porte si elles ne se conforment pas aux règles ou la crainte de perdre la garde de leurs enfants.

Une autre étude, menée auprès de 20 femmes violentées (Hilton, 1992), révèle qu'elles sont inquiètes à l'idée de voir leur enfant, une fois devenu adulte, reproduire la violence à laquelle il a été exposé. La plupart souhaite que leur enfant reçoive de l'aide, particulièrement pour lui enseigner à ne pas reproduire les comportements violents du père. Dans 55 % des cas étudiés, les femmes ont quitté leur conjoint parce que l'enfant était maltraité par le conjoint ou parce que sa sécurité était sérieusement compromise. Deux autres études (Rothery *et al.*, 1999 ; Weisz, 1999) montrent elles aussi que si les femmes quittent leur conjoint, c'est d'abord pour la sécurité et le bien-être de l'enfant⁵³. Or, pour plusieurs femmes violentées, le prix à payer pour devenir indépendantes du conjoint, c'est accepter une autre forme de dépendance : celle de l'aide financière publique. Les onze femmes interviewées par Schillinger (1988) parlent des diverses formes de dépendance qu'elles vivent par rapport aux organismes d'aide financière : une dépendance légale et économique et une dépendance psychologique. Cette dernière forme de dépendance vient du fait que la femme doit accepter d'avoir besoin d'une thérapie pour s'en sortir, ce qui est particulièrement culpabilisant ; il est aussi psychologiquement difficile d'accepter son incapacité à acquérir une indépendance financière. Une approche centrée sur des principes d'appropriation ne sera vraiment applicable que lorsque ces organismes d'aide financière favoriseront, non pas une relation de dépendance, mais plutôt l'émancipation des femmes.

53. Dans la recherche de Rothery *et al.* (1999), entrevues semi-structurées auprès de 35 femmes violentées révèlent d'autres facteurs motivant la décision de quitter leur conjoint violent : notamment, la façon dont elles se représentent la violence conjugale, les ressources concrètes sur lesquelles elles peuvent compter (argent, logement, services légaux) et le soutien qu'elles ont reçu sur le plan affectif et informationnel.

Finalement, Hamilton et Coates (1993) ont examiné ce que 270 femmes violentées considèrent comme les interventions les plus aidantes. Il ressort de leur étude que ces femmes consultent une grande variété de professionnels (travailleurs sociaux, policiers, médecins, psychologues, membres du clergé, etc.), mais le plus souvent des travailleurs sociaux. Ceux-ci, de même que les intervenantes de crise en maison d'hébergement ou celles qui répondent aux lignes téléphoniques d'urgence, sont considérés comme les professionnels les plus utiles. L'intervention des policiers, des conseillers financiers et des conseillers en emploi est jugée moins aidante. Les femmes apprécient lorsque les professionnels les écoutent respectueusement et croient ce qu'elles racontent. Par contre, elles considèrent les comportements suivants comme non aidants : donner des conseils, ne pas informer la femme sur les ressources existantes, critiquer parce qu'elle reste avec son conjoint, lui proposer une thérapie de couple, poser des questions personnelles, minimiser la gravité de la violence subie ou nier son impact. Ce qui est considéré comme soutenant par les femmes s'oppose parfois aux pratiques professionnelles. Par ailleurs, l'étude de Damant *et al.* (2001) montre que les interventions des policiers, des juges et des procureurs de la Couronne peuvent aussi être utiles aux femmes violentées et constituer une aide importante.

LE PROBLÈME DE L'ENFANT EXPOSÉ : DES CONVERGENCES POSSIBLES

Des représentations à ajuster

Les conflits qui ont longtemps opposé les défenseurs des droits des enfants aux défenseurs des droits des femmes pourraient se résoudre, du moins en partie, par l'analyse du problème de l'enfant exposé à la violence conjugale. Ce problème émergent⁵⁴ est en effet de plus en plus considéré par les systèmes de protection de l'enfance (Lavergne *et al.*, 2001b ; Chamberland, Laporte *et al.* 2002 ; Trocmé *et al.*, 2001). Il a le potentiel de rendre plus productives les controverses qui opposent ces deux groupes. À la faveur d'une interactivité accrue, ces derniers doivent relever le défi de concevoir de nouvelles représentations moins antagonistes ainsi que des pratiques qui favorisent une plus grande coopération. « Toute contradiction entre les représentations sociales et les pratiques amène nécessairement la transformation de l'une ou de l'autre » (Abric, 1994, p. 237). En effet, les représentations sociales, les théories scientifiques et les pratiques s'influencent mutuellement. Selon les tenants de la théorie des représentations sociales, « la discorde, loin d'être un raté ou une résistance,

54. Voir la figure 1, p. 309.

est, en l'occurrence, le levier le plus précieux du changement » (Moscovici et Doise, 1992, p. 30). Dans le même sens, Gelles et Loseke (1993) constatent que les controverses sont nécessaires à l'avancement des connaissances. Les groupes opposés sont plus susceptibles de parvenir à un consensus si les individus concernés sont directement impliqués dans les discussions (participation), si les différences entre les individus, leurs connaissances et leurs opinions sont plus marquées et si le sujet de la discussion a beaucoup d'importance pour les individus (Moscovici et Doise, 1992 : 100). Les valeurs jouent en effet un très grand rôle dans les situations où des positions extrêmes s'opposent : elles servent de repères pour prendre des décisions. Dans le cas présent, la valeur qui semble rallier la plupart des intervenants et des chercheurs, peu importe leur affiliation institutionnelle et leur cadre théorique ou idéologique, est la non-acceptation de la violence (Gelles et Loseke, 1993). Dans la pratique, cette valeur se transforme en une lutte contre la violence, lutte dans laquelle il est primordial d'assurer la sécurité et le bien-être des victimes, la mère et l'enfant. Selon Sudermann et Jaffe, « une intervention efficace en faveur des enfants ne peut être dissociée du recours à des mécanismes efficaces de lutte contre la violence envers les femmes » et inversement « la sécurité des femmes est indissociable de la sécurité des enfants » (1999, p. 5). Dans les cas de concomitance, les auteurs⁵⁵ recommandent généralement les interventions suivantes :

- instaurer des lois, des politiques et des programmes d'intervention qui tiennent compte des deux problématiques ;
- améliorer la concertation entre les services offerts aux femmes violentées et ceux offerts aux enfants maltraités ;
- sensibiliser et former l'ensemble des intervenants (santé et services sociaux, policiers, juges, avocats) à la concomitance des problèmes de violence conjugale et de mauvais traitements, et aux interventions à privilégier ;

55. Depuis environ quatre ans, de nombreux auteurs ont fait les mêmes recommandations : Baker (1997), Beeman et Edleson (2000), Beeman, *et al.* (1999), Bennett *et al.* (1999), Carter et Schechter (1997), Daigle (1998), Davidson (1995), Edleson (1998), Friend (2000), Hester et Pearson (1998), Humphreys (1998), Humphreys (2000), Jones (1997), Kaplan (1996), Levendosky *et al.* (2000), Magen (1999), McKay (1994), Mills *et al.* (2000), Peled *et al.* (2000), Peled (1997), Schechter et Edleson (1999), Shepard et Raschick (1999), Stanley (1997), Stark et Flitcraft (1988, 1991, 1996), Taylor (1997), Whitney et Davis (1999), Wilson (1998).

- éviter d'enlever l'enfant à sa mère ou de la tenir pour responsable de la violence qu'elle et son enfant ont subie, mais considérer plutôt l'agresseur comme le responsable ;
- privilégier les interventions visant l'*empowerment* des femmes, car la sécurité et le bien-être de l'enfant et de sa mère sont étroitement liés.

CONCEVOIR DES PRATIQUES EN RÉSEAU

Il existe actuellement quelques programmes qui s'adressent spécifiquement aux familles vivant une double problématique de violence. Au Michigan, une collaboration s'est installée entre le *Family First*⁵⁶ et le *Domestic Violence Prevention et Treatment Board*, puis s'est étendue aux services de protection de l'enfance (Beeman et Edleson, 2000 ; Findlater et Kelly, 1999b ; Peled, 1997). Au Massachusetts, le ministère du Service social a intégré une unité d'intervenants spécialisés en violence conjugale dans les services de protection de l'enfance (Beeman et Edleson, 2000 ; Findlater et Kelly, 1999a ; Peled, 1997). À Boston, le programme AWAKE⁵⁷ a été mis en œuvre en milieu hospitalier pour mieux répondre aux besoins des femmes violentées et des enfants maltraités (Peled, 1997). À Miami, un nouveau projet au sein du *Miami-Dade County Juvenile Court* vise une meilleure coordination des services offerts par la police, le système de protection de l'enfance, les organismes pour femmes violentées et la cour juvénile (Beeman et Edleson, 2000). Enfin, à Québec, un projet d'intervention concertée et intersectorielle impliquant plusieurs organismes intéressés⁵⁸ par la problématique des enfants exposés à la violence conjugale a été lancé en mai 2000 (Lampron, 2003). Ces initiatives reflètent le besoin de plus en plus pressant d'améliorer la collaboration entre les différents organismes qui travaillent auprès des enfants maltraités et des femmes violentées. Les travaux de Bilodeau (2000) font très bien ressortir l'utilité de la théorie de la traduction en sociologie, conçue par Callon et Latour en 1986, pour étudier la façon dont un réseau d'acteurs (ou d'intervenants sociaux) se constitue pour travailler ensemble à ce qui peut être une préoccupation commune. Selon cette théorie, ce sont des controverses qu'émergent des stratégies de collaboration innovatrices comme celles indiquées plus haut. Le concept de traduction renvoie au fait que des partenaires n'évoluant pas dans le même univers et ne recourant pas au même langage doivent

56. Programme de préservation familiale subventionné par l'État.

57. *Advocacy for Women and Kids in Emergencies*.

58. Les organismes intéressés sont : les centres jeunesse, les maisons d'hébergement, les CLSC, les écoles et milieux de garde, la police, la justice, les milieux hospitaliers et les organismes pour les autochtones.

apprendre à communiquer. Cette nécessaire interactivité suppose l'importance de l'activité médiatrice d'un traducteur, pour faire converger les représentations parfois très différentes des acteurs en cause et réconcilier leurs intérêts contradictoires (Bilodeau, 2000). Ces processus de médiation s'actualiseront dans la mesure où un nombre croissant de personnes accepteront de se positionner au carrefour des réseaux d'action en matière de violence familiale. Il faudra également qu'on accepte d'intégrer les acteurs qui aident les hommes violents. Il faudra probablement aussi entendre des voix très dissonantes par rapport aux représentations sociales dominantes : les femmes peuvent en effet être capables de violence dans leur couple, et leur violence n'est pas toujours le signe de leur impuissance ni motivée par la légitime défense (voir les chapitres 1, 2, 3 et 4).

CONCLUSION

Ce dernier chapitre était consacré à l'action auprès des familles où le conjoint est violent et au moins un des parents maltraite les enfants. Les interventions pour contrer la violence conjugale et familiale sont à la fois politiques, législatives, sociales et cliniques ; elles sont également institutionnelles et communautaires. Comme nous l'avons vu, c'est d'abord le milieu communautaire qui a mis en branle des moyens pour réduire la violence conjugale et surtout les milieux institutionnels qui ont encadré les actions pour faire face à la victimisation sévère des enfants. La diversité des acteurs impliqués et le relatif parallélisme des solutions imaginées pour protéger la conjointe ou l'enfant sont à la source des contradictions qui ne manquent pas d'assaillir l'intervenant confronté à la double problématique de la violence conjugale et de la violence parentale. Les principales critiques que les féministes adressent aux intervenants œuvrant auprès des couples ou dans les services de protection de l'enfance portent sur les attributions de responsabilité et sur les philosophies d'intervention. On constate que les femmes sont blâmées pour les mauvais traitements de leur enfant. De plus, la philosophie d'intervention privilégiée met surtout l'accent sur la préservation de la famille au détriment de la sécurité des femmes, ou encore pénalise celles-ci en leur enlevant la garde des enfants. Les attitudes des intervenants quant à la décision de la conjointe de quitter ou non le conjoint violent sont au cœur de bien des débats. Celles qui choisissent de rester se retrouvent bien souvent isolées et sans ressources.

Les ancrages sociaux des intervenants influencent leur manière d'objectiver la violence familiale : la formation et le milieu de travail sont des facteurs d'influence importants. Les cognitions problématiques des intervenants sont descriptives (nier, minimiser la gravité), explicatives

(attribution de responsabilité, blâme) et évaluatives (attitudes psychologisantes). Elles représentent des obstacles importants pour le dépistage de la violence envers des femmes ou des enfants lorsque l'organisation n'a pas le mandat de desservir les unes ou les autres.

Ainsi, les services pour les femmes violentées et pour les enfants maltraités ont été conçus suivant des systèmes de pensée et d'action très différents. Si les besoins des femmes violentées et ceux des enfants maltraités entrent parfois en conflit, il ne faut pas pour autant tolérer que les services offerts à ces familles soient fragmentés (Stanley 1997). Par conséquent, les conflits entre les défenseurs des droits des femmes et les défenseurs des droits des enfants doivent absolument se résoudre. Les intervenants en violence conjugale ont l'obligation de se préoccuper des risques de mauvais traitements de l'enfant; inversement, ceux qui travaillent auprès des enfants maltraités doivent tenir compte de la problématique de violence conjugale. Toutefois, l'intervention auprès de ces familles demeure complexe; il n'y a pas de solution unique qui s'appliquerait à toutes les situations (Berliner, 1998). S'il est encourageant de constater que des programmes ont déjà été conçus pour répondre à la fois aux besoins des enfants maltraités et à ceux des femmes violentées, il reste qu'on en sait encore très peu sur leur efficacité. Des études descriptives sont également nécessaires pour mieux cerner la nature des services qu'offrent ces programmes, et pour mieux connaître les interventions préconisées dans les cas de concomitance lorsque de tels programmes ne sont pas encore implantés.

Élaborées de manière isolée, les connaissances pratiques et théoriques sur la violence conjugale et les mauvais traitements doivent maintenant être mieux intégrées pour tenir compte des enjeux que nous avons décrits dans ce chapitre. La théorie des représentations sociales peut éclairer de façon judicieuse la manière dont un groupe d'acteurs parvient à déconstruire ses schèmes de pensée et d'action et à reconstruire de nouveaux repères pour penser autrement la violence conjugale et familiale. La théorie de la traduction permet de réfléchir aux innovations sociales qu'il faudrait concevoir pour favoriser des pratiques de réseau susceptibles de répondre aux besoins et aux droits des enfants et des adultes qui vivent dans des familles violentes. Enfin, les écrits qui traitent de la double problématique de la violence conjugale et de la violence parentale sous-tendent une conception particulière de la violence des femmes. Dans le contexte conjugal, elle est ou bien niée ou bien considérée comme défensive; en contexte parental, elle devient la manifestation d'un état d'impuissance. En ce sens, les auteurs qui s'intéressent à la concomitance appartiennent majoritairement au deuxième courant féministe que nous avons décrit au chapitre 1.

UNE RÉFLEXION SUR LE THÈME DE LA VIOLENCE PRIVÉE

Claire Chamberland

Les passés vous forment, ils vous expliquent peut-être.
Ils ne vous obligent pas [...] Il est important de croire aux
hommes et en leur liberté¹.

Claude ASKOLOVITCH

QUELQUES PRÉCISIONS : LES LIMITES ET DES POSTULATS DE BASE

Bien des limites réduisent la portée de cet ouvrage sur la violence familiale : le peu ou l'absence d'attention accordée à la violence sexuelle et à la violence dans la fratrie, l'intérêt exclusif pour les enfants et les femmes comme victimes dans la famille, les théories explicatives inexplorées et, sûrement, bien des écrits non recensés. Les faiblesses dans la collecte des informations empiriques et dans la conceptualisation théorique

1. Claude Askolovitch, *Le Nouvel Observateur*, août 2001, p. 25. M. Askolovitch est l'auteur d'une biographie de Lionel Jospin.

sont possiblement plus importantes dans l'analyse de la violence entre les conjoints. Nous tenons à préciser que notre expertise est d'abord en violence parentale et dans l'analyse de la perspective écologique.

Au terme de cet ouvrage, nous souhaitons néanmoins tracer les lignes de fond qui traversent nos propos sur la violence privée. Nous avons beaucoup référé à nos collègues pour élaborer nos idées. Nous souhaitons en faire ici une synthèse personnelle². Nous emprunterons donc la forme de l'essai plutôt que celle de la recension systématique d'information provenant de la communauté scientifique. Nous tenons aussi à préciser que cette réflexion ne reprend pas de façon exhaustive l'ensemble de l'information traitée dans ce livre, quoiqu'elle s'articule aux thèmes qui y ont été développés ; certaines idées ont toutefois émergé de manière plus inductive au fil de l'écriture. Chacune de ces réflexions ne prétend pas non plus s'appliquer à toutes les réalités de violence conjugale ou parentale. Nous avons convenu dès le départ de la *multiplicité des dynamiques* qui caractérisent la violence entre conjoints et entre parent et enfant ; ce sont des réalités plurielles, à géométrie variable. Toute tentative d'homogénéiser nos perceptions à propos de ce que peuvent vivre des couples ou des parents et leurs enfants doit donc être évitée. Notre but est plutôt d'amener notre point de vue personnel sur la violence entre proches. Et surtout, nous souhaitons partager avec les lecteurs des observations et constats que nous avons faits au cours de la préparation de ce livre.

LA NATURE DE LA VIOLENCE

Spécifions d'entrée de jeu que le concept d'attaque à l'intégrité physique, psychologique et sociale est au cœur de notre analyse de la violence privée ; on réfère donc à l'idée d'agression qui est très près étymologiquement de celle d'attaque. Notre représentation de la violence vécue dans la sphère de la vie privée inclut aussi les phénomènes de négligence violente (par exemple, négligence de protection, négligence affective, etc.) et les agressions commises par des agents éloignés des victimes, comme c'est le cas dans les violences systémiques et structurelles. Ces commissions indirectes et omissions délétères sont considérées comme violentes dans la mesure où elles attaquent l'intégrité de la conjointe ou de l'enfant. Les agents à l'origine de ces attaques sont alors considérés sinon comme agresseurs, du

2. C'est pourquoi nous ne parlerons pas d'autres auteurs, sauf dans quelques notes infrapaginales. Nous prendrons seules la parole.

moins comme responsables. Utiliser le mot « violence » pour désigner certaines attaques exprime à la fois l'intensité des situations et les seuils de tolérance collective. En effet, les repères pour considérer une agression comme non violente dépendent beaucoup des réactions sociales et donc des schémas symboliques qui prévalent alors dans la société. En général, les auteurs qui colligent des données empiriques ont recours tantôt au concept d'agression, et tantôt au concept de violence ; les concepts d'attaque à l'intégrité des personnes, de négligence violente et d'agressions structurelles sont peu présents dans les écrits recensés. Les chercheurs ne font pas toujours la différence entre le concept d'agression et celui de violence. Par exemple, le *Family Violence Laboratory* établit une distinction entre la violence mineure et la violence sévère ; les chercheurs de cette équipe ne considèrent toutefois pas l'agression psychologique comme une forme de violence, même s'ils distinguent les agressions psychologiques sévères et mineures. Ce choix suppose que ces chercheurs ont une représentation de la violence limitée aux attaques qui menacent l'intégrité physique. Selon nous, des impacts qui menacent l'intégrité psychologique sont aussi liés à la violence. D'autant plus que des femmes violentées physiquement mentionnent que la blessure la plus grande est d'abord psychologique. Les victimes de violence physique comme psychologique se trouvent parfois anéanties par de telles expériences ; cela altère non seulement le développement d'un sentiment de sécurité mais aussi la construction d'une identité et la capacité de vivre de l'intimité sans violence.

LES IMPACTS SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PERSONNES ET DES FAMILLES

La violence est détectée par sa nature (souvent les conduites les plus sévères) ou par son impact négatif sur le développement des personnes. Lorsque les attaques nuisent au bien-être et à la qualité de vie, on dira qu'elles sont violentes. Lorsqu'elles menacent la sécurité et le développement des individus, on dira qu'elles sont abusives. La violence génère des sentiments de peur qui rend vigilant. Elle installe la méfiance et peut même faire vivre des sentiments de trahison qui compromettent sérieusement la capacité de faire confiance et de vivre des relations intimes positives. Elle est à l'origine de la dépression et de l'impuissance qui menacent le développement de l'estime de soi et la construction d'une identité solide ; elle compromet aussi les capacités d'affirmation de soi, d'autodétermination et de réalisation de soi chez la victime. En somme,

elle mine le développement des individus qui la subissent³. Sur le plan familial, elle perturbe les systèmes de soutien et de cohésion entre les membres, et les conflits en disent long sur les dynamiques de pouvoir en cause ; elle est présente dans des familles chaotiques mais aussi dans des familles structurées de manière rigide. La violence est considérée par certains comme spécifique aux humains⁴.

UNE ORIENTATION

En écrivant ce livre, nous voulions proposer un cadre conceptuel qui permette de construire des passerelles entre les écrits sur la violence conjugale et ceux sur la violence parentale. Problèmes que nous avons dès le départ défini comme étant interreliés. Le parallélisme observé dans le travail des chercheurs comme des intervenants proviendrait des divergences entre les intérêts spécifiques des femmes et ceux des enfants. La promotion et la défense de leurs droits ont historiquement connu des chemins différents ; il nous apparaît illusoire de penser que les uns soient subordonnés aux autres. La protection des enfants ne passe pas nécessairement (ou seulement) par celle des femmes. Cette croyance est pourtant encore largement répandue. Il nous semble essentiel de questionner les fondements qui soutiennent un tel point de vue ; les intérêts de la femme sont parfois en conflit avec les intérêts de l'enfant. Il est néanmoins absolument indispensable d'arrimer davantage les recherches et l'intervention auprès de ces deux groupes d'acteurs. La pertinence des connaissances et l'efficacité des pratiques sont ici en cause. Le travail d'intégration théorique et empirique réalisé dans ce livre a justement favorisé l'émergence de constats plus transversaux face à ces deux domaines de connaissances. Une conclusion s'est progressivement imposée : la violence apparaît lorsque les besoins et les droits humains sont ignorés et bafoués. Les attaques dans la sphère de la vie privée compromettent aussi la capacité des femmes et des enfants à faire face aux défis développementaux nécessaires pour s'ajuster

-
3. La Loi de la protection de la jeunesse du Québec distingue les enjeux de sécurité et ceux de développement ; et pourtant, le développement d'un sentiment de sécurité physique et affective est à la base du développement de la personne. Ce clivage fait que les systèmes d'intervention se centrent sur la sécurité, en la considérant cependant de plus en plus dans ses dimensions affectives. Ce clivage a comme conséquence d'occulter les autres enjeux de développement, mais surtout d'empêcher de percevoir le développement des jeunes de manière plus holistique. Cette orientation favorise une action pointue ciblant la sécurité des enfants, et réduit les probabilités qu'on intervienne sur les autres besoins de la famille et la promotion de leur bien-être.
 4. De nombreux chercheurs pensent en effet que la montée en puissance de la violence a commencé au néolithique, quand les hommes se sont sédentarisés et ont maîtrisé progressivement l'élevage et l'agriculture (Galus, C., *Le Monde*, 17 mai, 2002, p. 31).

à un environnement complexe et exigeant. Ces attaques font également ressortir les difficultés historiques et contemporaines de l'agresseur qui fait face à ces mêmes défis et besoins.

Des thèmes ont émergé progressivement de l'analyse du matériel consulté. Nous les avons regroupés de la façon suivante : les paradoxes dans les besoins et les enjeux pour le développement humain qui mettent en relief la vie affective et le besoin de pouvoir des acteurs familiaux ; les dimensions subjectives (conscience) et objectives (les forces structurelles)⁵ qui amplifient ou modèrent les possibilités de violence familiale ; et enfin, les enjeux biologiques, psychologiques et sociaux sous-jacents aux incidents critiques qui dégénèrent en violence. Nous tenons à répéter que les idées que nous allons développer dans les sections suivantes ne sont pas applicables systématiquement à toutes les familles qui vivent de la violence. Nous proposons seulement quelques pistes de réflexion dont la pertinence peut varier selon les situations. L'exercice qui suit est plutôt une variation sur des thèmes qui nous sont apparus importants au fil de l'écriture de ce livre.

LES BESOINS SOCIAUX ET AFFECTIFS : LES BESOINS DE SÉCURITÉ ET LES ENJEUX D'IDENTITÉ ET D'INTIMITÉ

Les liens d'attachement qui tissent parfois puissamment les relations entre les membres des familles violentes sont sous-estimés. Les sentiments amoureux succèdent aux sentiments de haine, ce qui crée un paradoxe digne des drames shakespeariens. Les forces d'attraction sont parfois aussi intenses que les forces répulsives ; elles pourraient même s'exacerber réciproquement. Les parents aiment souvent l'enfant qu'ils maltraitent et les conjoints sont soudés par des liens qui sont très souvent sous-estimés. Ces attachements prennent racine dans l'insécurité⁶ et ont parfois valeur de réparation⁷ ; il n'en demeure pas moins qu'ils existent et doivent être mieux compris par les chercheurs et les intervenants. Et ce, même si ces liens s'édifient sur les fragiles fondements des blessures, de l'intimidation,

-
5. Je tiens à remercier ici Louise Lemay, étudiante au doctorat en sciences humaines appliquées, qui m'a inspiré la formulation de cette idée.
 6. Les besoins de sécurité sont vraisemblablement importants tant chez la victime que chez l'agresseur. Leur histoire d'attachement donne à penser que leur adaptation sociale repose sur des styles d'attachement inquiets ou désorganisés.
 7. C'est parfois l'espoir de réparer des expériences passées de rejet parental qui unit les conjoints l'un à l'autre ou le parent à son enfant.

du rejet, des trahisons ou de l'abandon. L'enfant qui résiste à un placement, comme la conjointe qui ne veut pas quitter son conjoint sont, nous semble-t-il, des preuves tangibles de l'existence de relations affectives bien établies.

DU CÔTÉ DE L'AGRESSEUR

L'identité personnelle floue de certains conjoints ou de parents laisse supposer que les frontières entre eux et leur partenaire ou leur enfant sont dans certains cas mal définies. Un paradoxe semble ainsi se dégager entre la difficulté de se différencier d'avec son proche et la perception que ce dernier est intrusif ou envahissant. L'externalisation du contrôle des événements aversifs et la surresponsabilisation de la victime, les perceptions et l'identification négatives des conjointes et des enfants, les rôles inversés, des difficultés évidentes à percevoir les besoins et les intérêts de l'autre, le sentiment d'être facilement envahi par les besoins de dépendance ou par l'hostilité que génère la peur d'être trop semblable sont des indicateurs de ce qui nous semble être à la frontière des problèmes identitaire et d'altérité⁸. Les rapports à l'autre sont altérés parce que les rapports à soi sont confus. La dépendance est ici une question névralgique qui précarise autant l'agresseur que la victime. Les modèles de référence à soi, à l'autre et à l'intimité sont problématiques. Ce n'est pas seulement les attitudes ou les comportements qui posent problème, mais aussi le style d'attachement qui relie l'agresseur à la victime⁹.

DES DÉPENDANCES DANGEREUSES, CONTINGENTES... ET HISTORIQUES

On se retrouve devant des paradoxes qui pourraient avoir émergé voilà bien longtemps. À l'aube de l'histoire de l'humanité, la division des sexes a favorisé le rôle de pourvoyeur chez l'homme au sein du système familial naissant; les expériences et les occasions étaient alors nombreuses pour exercer ses capacités d'action et de contrôle. Ce sont des ingrédients favorables à la construction de l'identité et d'habilités instrumentales. Ses atouts sont sa force et son courage, et sa vulnérabilité est expressive et affective. Les attentes sont lourdes et stressantes; sa position de pourvoyeur suppose qu'il compétitionne pour une position de domination dans sa communauté; s'il assume mal cette responsabilité, il peut se voir méprisé par sa conjointe et se sentir très dévalorisé.

8. Nous pensons ici aux besoins d'identité et d'intimité.

9. Voir les conclusions de la thèse de Turcotte (2002) et les références qu'il fait aux travaux de Bartholomew et Horowitz (1991) ainsi qu'à ceux de Scott et Wolfe (2000).

La femme était alors soumise à des conditions bien différentes ; la protection et les soins aux enfants lui incombant davantage, elle a eu plus d'occasions d'exercer ses compétences et de développer des qualités comme la sensibilité et l'empathie. Par ailleurs, cette position sociale ne favorisait pas des capacités plus instrumentales, mais contribuait plutôt à lui apprendre le besoin de compter sur un autre pour survivre ; son accès aux opportunités sociales était donc indirect. Les deux conséquences majeures de cet arrangement historique seraient les attentes de prise en charge par le partenaire et le surinvestissement parental. La maternité est aussi un thème majeur dans la représentation de soi ; les attentes sociales envers elle sont plus centrées sur la vie privée. Le besoin de dépendance des enfants s'additionne à la dépendance entre les conjoints et multiplie les occasions de tension. Dans ce contexte, l'enfant peut être perçu comme envahissant, surinvesti ou objet de conflits au sein du couple. Les atouts de la femme sont de type affectif, mais sa vulnérabilité est matérielle et concrète.

Comme nous le constatons, les défis d'adaptation de l'homme et de la femme se sont joués sur des scènes différentes. Leur nécessaire complémentarité n'assure pas pour autant l'installation de processus pacifiques dans leur relation. Les hommes ont dû mettre en veilleuse leur propre besoin de protection et de dépendance pour développer leur capacité prédatrice ; les femmes ont subordonné leurs besoins d'identité personnelle aux besoins de sécurité des enfants et à l'interdépendance familiale. La dépendance affective mal assumée du conjoint se traduit par des exigences d'exclusivité qu'il justifie parfois par son pouvoir de pourvoyeur. La dépendance matérielle de la conjointe compromet son pouvoir d'action et d'autodétermination. Cette dépendance réciproque problématique renforce aussi les liens d'attachement anxieux. Leurs vulnérabilités respectives sont alors potentiellement explosives¹⁰. L'oppression de genre compromet non seulement l'adaptation des femmes mais aussi celle des hommes¹¹. En somme, ces contraintes sont patriarcales dans leurs origines ; ces schèmes culturels pourraient bien aussi avoir des racines phylogénétiques.

10. Ce type d'interdépendance et les dynamiques socioaffectives en résultant sont plus caractéristiques des familles organisées selon une logique patriarcale. Toutefois, nous croyons qu'en dépit des transformations importantes de la famille dans les sociétés modernes, l'héritage sociobiologique laisse encore des traces profondes. Il influencerait encore les schémas de base des relations entre proches et façonnerait toujours les aspirations des conjoints. Le choix d'un partenaire est aussi déterminé par la recherche chez cette personne de caractéristiques susceptibles d'assurer les meilleures conditions de survie et de reproduction possible dans l'environnement.

11. Ce point de vue est développé dans la thèse de Turcotte (2002).

Il est intéressant de constater que les défis de la famille moderne touchent précisément ces questions : l'affranchissement économique des femmes et l'engagement des pères. Ces nouveaux arrangements génèrent toutefois eux aussi une interdépendance propice aux conflits provoquant des épisodes d'agression familiale. L'accroissement du pouvoir social et économique des femmes autorise désormais la confrontation ; la domestication des pères multiplie aussi les conflits dans la répartition des responsabilités familiales.

DU CÔTÉ DE LA VICTIME

Dans ces épisodes d'agression, l'enfant ou la femme sont trop souvent traités comme des objets et non des sujets ; ils ne sont pas respectés dans leurs besoins. Ils sont surtout investis de responsabilités ; le conjoint ou le parent peut au contraire s'attribuer plus de droits que de responsabilités. Des émotions négatives, comme la honte et la culpabilité¹², qui servent à réguler les rapports sociaux dans la société, contribuent parfois à amplifier le problème familial. La honte peut inciter l'agresseur à la vengeance qui le motive à exiger réparation ; elle peut aussi inhiber la recherche d'aide chez la victime et contribuer au développement d'une image de soi très négative, alimentée par la perception très négative du conjoint à son égard (« une moins que rien »). La culpabilité peut pousser la victime à faire amende honorable même si c'est elle qui a subi les foudres de l'agresseur. Femme et enfant travaillent parfois très fort pour maintenir une proximité physique et affective avec leur agresseur. Leur vulnérabilité accentue les risques d'agression ; la fragilité du moi, une faible estime de soi ainsi qu'une dépendance affective et matérielle¹³ peuvent les amener à interpréter les événements de façon à assumer la plus grande part des responsabilités. Il y a aliénation de la victime lorsque cette dernière accepte que les droits soient du côté de l'agresseur et que des obligations de réciprocité positive lui incombent. La combinaison suivante est particulièrement dangereuse : d'une part, un agresseur peu introspectif mais intrusif face à son proche et, d'autre part, une victime sensible, ou du moins vigilante aux besoins de l'autre. Dans ce cas, les besoins d'attachement et d'intimité nuisent au développement de l'identité et de l'auto-détermination. À cet égard, le rôle de responsable de la protection des

-
12. La honte est fortement liée à la désapprobation sociale, tandis que la culpabilité indique plutôt l'autodésapprobation. Ces réactions négatives, externalisées ou internalisées, révèlent que des normes sociales sont enfreintes.
 13. Rappelons à cet égard que l'enfant est dans une position absolue de vulnérabilité par rapport au parent.

enfants et de la vie affective de la famille que la société a dévolu aux femmes produit deux effets pervers : une tendance à excuser l'agresseur et à lui pardonner, et une surresponsabilisation vis-à-vis de la victimisation des enfants.

LES DYNAMIQUES AGRESSIVES

Les débordements émotionnels et la projection de ses désirs¹⁴ ou de ses besoins¹⁵ sur l'autre indiquent eux aussi une identité mal définie et une difficulté à vivre sainement des relations intimes. On attaque parce qu'on manque d'inhibition, les proches étant une cible idéale pour ventiler les stress et les frustrations accumulées qui ne les concernent cependant pas toujours ; parce qu'on est déçu dans ses attentes, idéaux et fantasmes qui sont souvent très exigeants pour les proches qui n'arrivent pas toujours à se conformer ou à performer de façon satisfaisante ; parce qu'on est blessé par la critique, le reproche, le dénigrement, l'insulte, l'humiliation, la séparation, qui sont des expériences plus ou moins graves de rejet et d'abandon ; parce qu'on est méfiant, hostile, amer, jaloux, vindicatif et enragé, sentiments qui nourrissent la haine et sont incompatibles avec l'amour, l'intimité, l'empathie et l'altérité ; parce qu'on est intimidé par les agressions des proches ; parce qu'on est préoccupé, inquiet, confus et parfois même effrayé par les nombreuses sources d'insécurité du monde dans lequel on cherche parfois désespérément à survivre ; ou encore parce que l'autre désobéit, transgresse les prescriptions, compromet l'atteinte de nos buts ou ne s'y subordonne pas.

L'agresseur peut ainsi présenter parfois son attaque comme un acte de légitime défense, une réaction à la provocation et à la défiance ou encore légitimée par sa frustration ou ses insatisfactions. L'agression est alors un moyen de défense utilisé pour se protéger ; une manière de réagir à l'offense qui commande vengeance, réparation et correction ; mais aussi une façon de ventiler l'impatience, l'irritation, la colère et la rage. Elle exprime un rapport au danger mais aussi une recherche d'opportunités. Elle est donc un outil d'adaptation qui peut malheureusement compromettre la survie de ses proches.

14. Surprotéger ou surprojeter ses désirs de réalisation peut générer de la violence psychologique chez le parent : infantiliser ou surstimuler.

15. Besoins de sécurité, d'identité, d'intimité, de pouvoir ou de réalisation (Glaser *et al.*, 1993).

En somme

En fait, les tensions sont élevées dans ces familles parce que les conflits sont quotidiens et les frustrations importantes; les désirs inassouvis alimentent aussi des frustrations qui rétrécissent l'univers d'espoirs et le champ d'opportunités. La dépendance, nourrie par l'anxiété, peut coexister avec la fermeture aux besoins de l'autre. Les capacités de conflits excèdent les capacités de communication. Les dynamiques conflictuelles affectent aussi négativement les capacités parentales; l'enfant se trouve bien souvent sur un terrain miné! Ses loyautés sont mises à dure épreuve; il récolte les fruits de l'insatisfaction, de l'impatience, du stress et de la détresse. L'insécurité, les problèmes d'identité et d'intimité risquent sérieusement de devenir chroniques. Ce ne sont pas que les comportements qui se reproduisent; des processus socioaffectifs problématiques peuvent aussi s'installer dans l'autre génération.

Ainsi, la violence familiale s'inscrit dans des dynamiques d'oppression mais aussi de dépression. L'amour et la haine sont le ferment de ces drames qui se jouent sur la scène familiale et qui, dans leurs extrêmes, se concluent par la mort; la mise en scène et l'évolution du scénario échappent bien souvent aux acteurs. Le pouvoir en est aussi une composante importante.

LES BESOINS DE POUVOIR: ÉVITER LES MENACES OU RECHERCHER DES OPPORTUNITÉS

Réduire la violence familiale à une représentation monolithique où l'agresseur agresse directement et unilatéralement la victime nous apparaît être une position peu prometteuse. La représentation que nous proposons est plurielle; elle tolère la complexité et les paradoxes. Les théories systémiques nous invitent à concevoir les relations familiales de manière interactive et transactionnelle; les échanges ne sont pas seulement dyadiques mais aussi multilatéraux¹⁶. L'attaque du conjoint face à sa partenaire peut ainsi être indirecte; en agressant l'enfant, il menace aussi sa conjointe dont l'identité de mère l'incite fortement à protéger l'enfant. Ainsi, en plus des dynamiques affectives, plusieurs rapports sociaux sont activés dans

16. Par exemple, les alliances dans une famille viennent souvent compliquer les dynamiques affectives et de pouvoir en cause.

de tels épisodes. Les agressions unilatérales laissent supposer des dynamiques de pouvoir verticales, alors que les agressions multilatérales indiquent des rapports de pouvoir moins asymétriques.

DES RÉALITÉS PLURIELLES

Les agresseurs comme les victimes sont des acteurs. Les interactions dans les dyades laissent rarement l'impression que les victimes, femme comme enfant, sont passives, consentantes et sans pouvoir. Bien souvent, elles réagissent, cherchent à modifier la situation et à faire valoir leurs intérêts ; malheureusement, elles contribuent parfois à intensifier le conflit par des comportements de légitime défense, de résistance ou de recherche de contrôle. L'abus de pouvoir n'entraîne pas nécessairement une réaction conformiste ; c'est précisément dans la résistance et la révolte que les victimes s'exposent aux représailles et que la spirale agressive se transforme en violence.

La famille patriarcale type n'est plus majoritaire ; dans les recherches que nous avons consultées, la domination masculine et parentale caractérise une proportion de moins en moins grande des familles occidentales¹⁷. Dans ce type de système, les positions des adultes et des enfants sont définies de manière rigide et stable : d'une part, la protection des femmes et des enfants mais, d'autre part, en contrepartie, le pouvoir des hommes et des parents. Les conduites de violence sévère se retrouveraient davantage dans ces familles ; l'idéologie patriarcale est dangereuse, non seulement parce qu'elle soutient une vision inégalitaire et abusive des relations entre conjoints et entre adulte et enfant, mais aussi parce qu'elle empêche la construction de pères permettant de critiquer les oppresseurs.

Néanmoins, dans les sociétés modernes¹⁸, le pouvoir¹⁹ est une caractéristique à géométrie variable²⁰ ; il renvoie au statut, aux privilèges, aux atouts et aux ressources ; ceux qui en manquent sont plus susceptibles de se retrouver dans la position de victime et d'être en déficit de pouvoir.

17. Nous ne pouvons pas toutefois généraliser cette conclusion à tous les types de société ou à tous les groupes ethniques.

18. ...et postmodernes.

19. Même si ce concept est considéré comme central dans les définitions de la violence, il est rarement défini.

20. Les relations entre conjoints sont déterminées par l'évolution des rapports sociaux entre homme et femme, alors que les relations entre parent et enfant sont fortement dépendantes des rapports entre générations qui prévalent dans une société donnée, à un moment donné de son histoire. Les structures et les dynamiques familiales sont fortement dépendantes de l'arrangement entre ces acteurs.

Les différentes insertions sociales (classe sociale, éducation, emploi, genre, âge, ethnie, etc.) sont déterminantes pour comprendre l'arrangement social des membres au sein d'une même famille. La distribution des responsabilités, des obligations et des pouvoirs au sein des familles non patriarcales laisse entrevoir des dynamiques de réciprocité plus fluides, symétriques et modifiables. Femmes et enfants ne jouent pas uniquement le rôle de victime dans les familles violentes. Plusieurs études révèlent que la lutte pour le contrôle est au cœur des épisodes de violence au sein du couple; en particulier, les études réalisées auprès d'adolescentes et de jeunes femmes adultes révèlent leur capacité de violence. Le jeune, à mesure qu'il grandit, acquiert les moyens d'affirmer ses droits, ses besoins ou ses intérêts, et il recourt parfois à la violence pour s'imposer face à des parents permissifs ou inconsistants.

LA VIOLENCE DES FEMMES ET LA NÉGLIGENCE DES PÈRES

Les chercheurs et les intervenants ont encore beaucoup de difficulté à parler de la violence de ceux qu'ils considèrent *a priori* comme les victimes, soit les femmes et les enfants. Cela relève toujours du tabou. Ainsi, ceux qui travaillent dans le domaine de la violence conjugale acceptent en général de parler de la violence de la conjointe ou de la mère dans la mesure où leurs actes expriment un état d'impuissance. Leur violence est alors rarement considérée autrement que pour sa nature expressive et défensive. Il y a un malaise à parler de la violence offensive et instrumentale des conjointes et des mères. De la même manière, il est plus ou moins interdit de parler de la violence défensive et expressive des hommes à qui l'on attribue *de facto* le rôle d'agresseur. Les processus de justification à l'œuvre sont condamnés dans certains cas et tolérés dans d'autres. On invoque la perte de contrôle quand il s'agit des femmes; mais on la rejette comme quelque chose d'absolument répréhensible quand il s'agit des hommes.

Les chercheurs qui étudient le problème de la maltraitance ont plutôt la tendance inverse. Pour eux, l'enfant est une victime, la mère est en général responsable des agressions ou de la non-protection de l'enfant; la désertion et les agressions des pères sont souvent occultées... et la violence des jeunes envers leur parent reste aussi dans l'ombre. Les difficultés familiales sont aussi fréquemment psychologisées par ce réseau; les forces sociales et culturelles s'en trouvent par conséquent négligées.

LA VIOLENCE COMME PRISE DE CONTRÔLE OU PERTE DE CONTRÔLE

Les recherches tendent à valider l'existence de patrons de violence qualitativement différents entre conjoints et aussi chez les parents. Le point de vue que nous avons défendu dans cet ouvrage est que la violence n'est pas

que l'expression intentionnelle d'un pouvoir et n'a pas que des finalités stratégiques. La violence privée n'est pas un phénomène homogène, car différents intérêts sont en cause lorsqu'un épisode violent s'amorce. Les tentatives de contrôle peuvent ainsi refléter la recherche de pouvoir et de domination de la conjointe ou de l'enfant²¹. L'agression exprime alors la volonté explicite de contrôler les ressources, les décisions, les comportements, ou même parfois les pensées du proche. Les transgressions et les comportements qui ne répondent pas aux attentes sont sanctionnés. La frustration engendrée par la résistance est à l'origine de la colère. La recherche de contrôle peut cependant aussi prendre racine dans les sentiments d'insécurité et d'impuissance; la colère comme l'agression expriment alors la perte plutôt que le gain de contrôle. L'anxiété, les déficits de pouvoir²² et la perception d'être en danger dominent la subjectivité de l'agresseur, obnubilé par une motivation d'autoprotection; l'impuissance peut alors générer des sentiments dépressifs qui nourrissent des états de colère. La colère serait plus froide dans les cas de violence stratégique et déstabilisante dans les cas de violence défensive. Toutefois, dans les deux cas, qu'il s'agisse de violence stratégique ou défensive, les intérêts de la victime sont subordonnés à ceux de l'agresseur: ce dernier est centré sur lui-même et manque incontestablement d'empathie.

En somme, nous postulons l'existence de deux modes d'organisation de l'agression: la perte de contrôle et la prise de contrôle²³. L'une est plus irréfléchie, impulsive, défensive, expressive et autoprotectrice. Elle survient lorsque l'agresseur se sent en danger, anxieux et impuissant. Le lieu de contrôle est alors externe; l'agression est un comportement que l'agresseur contrôle peu²⁴. Il cherche à réduire son déficit de pouvoir, car

21. C'est la position la plus largement répandue et généralement soutenue par plusieurs chercheuses et intervenantes féministes pour expliquer la violence du conjoint.

22. Bugental et Martorell (1999) ont constaté que les adultes qui ont une perception de déficit de pouvoir sont plus susceptibles d'avoir un attachement anxieux.

23. Gondolf (2001) pose l'hypothèse qu'il y aurait aussi deux grandes tendances chez les hommes violents: la première s'inscrirait dans une logique narcissique, alors que la seconde serait articulée selon un continuum évitant/*borderline*. Dans le premier cas, les hommes montrent une plus grande propension à se légitimer et à se sentir dans leur droit. Dans le second, la violence sert à exprimer et à réguler l'anxiété. Straus constate aussi que la violence peut être instrumentale ou expressive (Straus, 2001). Ces différents types correspondent également à la typologie de Gilgun (2000) déjà présentée: les proactifs et les réactifs.

24. Bugental et Martorell font néanmoins une précision importante entre la mesure d'attribution du *Parental Attributional Test* et la perception du lieu de contrôle comme indicateur individuel. Elles spécifient que c'est une mesure relative de l'écart entre la perception de son pouvoir et celle de l'autre; ce concept est interactif et rejoint la mesure du lieu de contrôle de Levinson (1974). Ce dernier instrument évalue aussi une mesure du contrôle exercé par d'autres (*powerful others*).

il en attribue plus à l'autre qu'à lui-même. L'autre est plus réfléchie, préméditée, offensive et prédatrice. Elle est motivée par la volonté d'accéder aux ressources ou de les contrôler et aussi par la recherche d'opportunités. Le lieu de contrôle est plus interne ; l'agresseur sait quel sera l'effet de son agression : faire mal, se venger, sanctionner une transgression, réagir à une offense ou une provocation, ou encore modifier les comportements de l'autre. Il cherche à augmenter son pouvoir sur l'autre ; la domination est son but. Ces différentes logiques affecteraient donc la structuration des conduites agressives. Les comportements violents d'un conjoint ou d'un parent peuvent suivre une logique parfois défensive et autoprotectrice, parfois stratégique et prédatrice. Cette hypothèse s'applique aux agressions et non aux agresseurs.

Même si l'agression est impulsive, elle implique des actions volontaires et devient, avec le temps, instrumentale. La séquence des événements met en scène une alternance des réactions gouvernées par les systèmes de mobilisation et de celles impliquant un niveau de conscience plus élevé. Par répétition, le recours à l'agression comme mode de réaction à une situation problématique acquiert une fonction instrumentale ; il y a donc une certaine conscience de l'utilité et de l'efficacité de ces conduites, dans la mesure où elles s'avèrent efficaces pour réduire le sentiment d'anxiété en évitant ou en échappant aux menaces perçues. Les agressions plus réfléchies et préméditées sont nettement plus volontaires et instrumentales ; elles sont efficaces si elles atteignent leurs objectifs ou si elles ont les effets qu'on attendait d'elles.

LE POUVOIR ET LA RECHERCHE DE CONTRÔLE SONT AUSSI UNE QUALITÉ

Dans les écrits sur la violence, la représentation du pouvoir est bien souvent connotée négativement. Pourtant, les définitions occidentales de la santé mentale incluent souvent les concepts comme la maîtrise de son environnement, la capacité d'action ou la perception de la compétence ; ces notions renvoient toutes à des capacités instrumentales de contrôler son environnement. Tout le long de ce livre, nous avons vécu ce malaise ou ce paradoxe. Le pouvoir est autant positif qu'il peut être négatif. L'expérience de la vie est viscéralement liée à l'apprentissage du pouvoir et à la nécessité d'apprendre des effets de nos conduites : l'enfant confiant et industriel, l'adolescent qui expérimente qui il est et où il va, le jeune adulte qui tente de suivre un parcours d'insertion réussie, l'adulte qui actualise ses capacités et sa créativité dans une carrière ou un métier, les parents qui donnent naissance à des enfants qui grandissent bien, et le grand-parent qui réfléchit à sa vie avec satisfaction. Réussir sa vie implique une bonne dose d'instrumentalité et de préméditation, mais aussi qu'on la construise sans faire de mal !

LES DIMENSIONS SUBJECTIVES : LA VIOLENCE IMPULSIVE OU PRÉMÉDITÉE

Nous avons situé le concept de conscience au cœur de notre réflexion. À une extrême, l'agression peut donc être un acte impulsif, expressif et défensif, alors qu'à l'autre extrême, elle peut être un acte prémédité, stratégique et prédateur. Entre ces deux extrêmes, il existe de subtiles combinaisons où des actes involontaires et volontaires se succèdent de manière itérative. L'agression défensive, autoprotectrice dans sa nature, serait ainsi moins sous le contrôle de l'agresseur ; les émotions comme la peur et le sentiment d'être en danger gouverneraient davantage les processus d'interprétation de la réalité. La conscience des effets sur la victime, des buts à atteindre et des moyens pour y arriver serait altérée. Certains considèrent que l'agression verbale (jurer ou râler contre quelqu'un devant un tiers) n'est pas de la violence dans la mesure où il n'y a pas une intention de faire mal. Nous croyons pour notre part que si l'agression affecte la personne visée, elle est potentiellement violente. Les motivations de l'agresseur sont cependant moins hostiles ; il vise plus à exprimer ses émotions ou son point de vue. L'agression verbale a en ce sens des caractéristiques communes avec l'agression défensive. L'agression offensive et prédatrice est, en règle générale, plus stratégique ; elle semble aussi impliquer plus souvent des processus plus réfléchis²⁵. Les effets sont connus de l'agresseur et désavantageux pour sa victime ; l'agression est un moyen de les atteindre. Il se peut qu'une même personne recoure à l'agression de manière défensive, expressive et offensive à différentes occasions. Nous estimons néanmoins que les preuves qu'il existe deux types d'agresseurs, l'un organisé selon une logique de domination (opportunités) et l'autre gouverné par les émotions (menaces), sont très sérieuses.

Dans les deux cas, on constate toutefois chez l'agresseur une incompetence à être empathique aux effets négatifs subis par la victime, alors que la perception de l'impact de l'agression sur la victime est névralgique dans la reconnaissance (et la conscience) de sa violence. Comme nous l'avons dit plus haut, les émotions sont des informations ; elles indiquent l'intensité des situations sociales. Or, manifestement, les agresseurs, qu'ils soient impulsifs ou stratégiques²⁶, accusent une déficience à capter ses indices et à décoder ce type d'information. Cette insensibilité est souvent comprise comme de l'égoïsme. Nous avançons toutefois l'hypothèse que cette caractéristique commune aux agresseurs n'est pas nécessairement déterminée par les mêmes processus. Les émotions de la victime

25. Il est toutefois concevable qu'une agression offensive soit impulsive.

26. L'agresseur stratégique est celui qui recourt à l'agression de manière préméditée.

seraient des informations non pertinentes et, par conséquent, peu captées et traitées chez l'agresseur stratégique²⁷. Pour l'agresseur impulsif, la perception des émotions d'un proche serait aversive car surstimulante²⁸; ce dernier est mobilisé et envahi par ses propres états affectifs, vécus sans médiation cognitive réfléchie. Le traitement de l'information serait alors primitif et amoindri; les cognitions sont plus préconscientes et automatiques, fortement ancrées dans l'histoire problématique des personnes plutôt que modulées par les événements spécifiques du contexte. En fait, peu d'affects ou trop d'affects engendrent des distorsions et des biais dans le décodage de la réalité. Cela perturbe sensiblement aussi la capacité de se percevoir comme violent²⁹. L'agresseur qui recourt plus souvent à la violence stratégique n'est pas nécessairement plus conscient qu'il est à ce moment-là violent; légitimer ses comportements dangereux par son insensibilité aux effets négatifs sur autrui fait en sorte qu'il peut minimiser la gravité des agressions qu'il commet.

De plus, l'intention de l'agresseur³⁰ ne peut être considérée comme une condition nécessaire et intrinsèque de ce problème social. Elle sert plutôt à évaluer le degré de responsabilité de l'agresseur³¹. Enfin, les défis de l'intervention pourraient à la limite être tout à fait opposés: l'acquisition du contrôle de soi pour l'impulsif et la diminution du contrôle de l'autre pour le stratégique. Il est aussi essentiel de déconstruire le sentiment qu'a l'agresseur d'être agressé, en déficit de pouvoir ou encore provoqué.

DES INTERPRÉTATIONS DANGEREUSES

Une grande partie de ce livre a porté sur la manière dont les acteurs familiaux interprètent les événements lors d'épisodes d'agression. Plusieurs recherches tentent de voir ce que les conjoints et les parents comprennent à propos de ce qu'ils vivent dans de telles situations. La violence se nourrit

27. On pourrait parler ici de psychopathie.

28. La surstimulation (*stimulus overload*) a souvent été associée à une situation stressante.

29. Il nous semble utile d'établir ici des liens avec les types d'attachement. Les individus qui ont des liens d'attachement insécures évitants seraient plus enclins à soustraire les émotions comme information, alors que les individus dont les liens sont anxieux et ambivalents seraient plus susceptibles de vivre des débordements émotionnels.

30. La capacité de percevoir les conséquences de ses actes est une caractéristique qui différencie l'agression impulsive, plus mobilisée à réagir aux événements, de l'agression stratégique plus en amont des événements.

31. L'analogie avec le système judiciaire est ici utile; un homicide involontaire est passible d'une sanction moins grave qu'un homicide avec préméditation.

de perceptions biaisées et de distorsions cognitives. Les cognitions qui guident les processus de traitement de l'information sont descriptives (schémas/conceptions), explicatives (attributions) et évaluatives (attitudes/attributions).

Plusieurs données indiquent que le risque est plus élevé lorsque la personne a une conception étroite de ce qui est violent : pour elle, la violence laisse des marques tangibles. Comme nous le disions plus haut, ne pas percevoir les impacts sur la victime est également problématique. Des conceptions restreintes limitent la capacité de reconnaître la violence qu'on exerce comme celle qu'on subit ; le manque de capteurs rend plus aveugle et inconscient. La situation se complique si, en plus de ne pas percevoir l'impact négatif de son agression sur la victime, l'agresseur considère qu'elle est utile. Cette combinaison « cognitive » est dangereuse. Il faut aussi souligner l'importance des expériences de victimisation des agresseurs.

Ne pas reconnaître qu'on a été victime est à cet égard un risque important de (re) produire de nouvelles victimes ; occulter sa propre victimisation empêche l'élaboration d'une réflexion critique sur le traitement qu'on a subi. À l'inverse, une saine mise à distance éveille la conscience de soi, de ses peines et de ses douleurs passées et permet d'éviter de recourir de manière automatique à ces patrons de relations dangereux constitués historiquement.

Des dynamiques cognitives

Certaines dynamiques cognitives sont plus risquées que d'autres. L'activité cognitive est systémique. La conception de la violence chez une personne n'est pas un trait de caractère ; ce n'est donc pas une caractéristique stable et imperméable aux situations. Elle varie selon le contexte et les personnes en cause. Les victimes minimisent l'agression qu'ils subissent de la part d'un proche. L'intolérable est toléré lorsqu'on aime quelqu'un. Les processus d'attention cèdent le pas aux processus d'habitation ; les seuils de tolérance s'élèvent. Dans certains cas, l'information ne se rend pas dans la mémoire à long terme ; dans d'autres cas, elle est peu accessible, compte tenu de la souffrance qu'elle activerait. On excuse, on innocent ou l'on se blâme pour sauvegarder sa relation affective ; les femmes et les enfants maltraités ont parfois tendance à minimiser l'agression, à excuser et à pardonner leur agresseur. Cette souplesse, animée par des sentiments amoureux et nourrie par une piètre estime de soi et une identité personnelle floue, est pourtant très dangereuse. Elle renforce l'externalisation de la responsabilité chez l'agresseur, qui vit du ressentiment et se sent en légitime défense ; elle alimente la tendance chez la victime à se tenir pour

responsable et à se culpabiliser³². Agresseur comme victime semblent dynamiquement engagés à reconstruire la réalité de sorte à transformer la victime en agresseur. Dans ses formes les plus graves, cela a pour conséquence l'aliénation de la victime ; la réalité familiale est perçue à travers le regard hégémonique que construit l'agresseur. Les causes envisagées par l'agresseur se concentrent sur l'adversaire ; il n'y a que très peu d'introspection qui l'impliquerait personnellement dans la genèse du conflit, ou encore d'explication nuancée qui lui permettrait d'appréhender aussi les circonstances atténuantes chez la victime et les causes sociales à l'origine des stress familiaux. Et pourtant, ces activités cognitives rehaussent la conscience individuelle. En somme, l'agresseur objective la réalité de manière étroite et désavantageuse pour la victime.

Des théories ancrées dans les relations entre les proches

Les attitudes se fondent sur des référents qui révèlent la nature des schémas à propos de soi (comme femme, homme, parent, conjoint) et de ses proches (partenaire, enfant). Les attitudes sont aussi des théories implicites sur les relations intimes et comportent des ingrédients de violence qu'il faut neutraliser. À cet égard, les repères sur lesquels s'appuient l'agresseur comme la victime nous en disent long sur les idéologies qui circulent dans la société et la manière dont sont structurés les rapports sociaux dans la famille. Les objets traités peuvent concerner directement la violence. Néanmoins, des thèmes plus indirects sont aussi potentiellement rappelés à la mémoire au moment opportun : notamment les standards du couple à propos des relations intimes, de la sexualité, des rôles sexuels et de l'égalité des sexes, ou encore la conception du parent à propos de l'enfance, de l'éducation et de la discipline ; ils peuvent dès lors devenir des référents quand vient le temps de juger si le comportement de sa conjointe ou de l'enfant est inacceptable, aversif, intolérable et appelle une correction ou une réparation. Ainsi, les attitudes révèlent les intentions d'agir ; elles nous en disent long sur les buts du parent comme du conjoint. La frustration engendrée par la difficulté ou l'impossibilité d'atteindre les buts fixés³³ justifie parfois le recours à l'agression, surtout

32. Le lieu de contrôle est une dimension des processus d'attribution particulièrement névralgique ; se percevoir en déficit de pouvoir au profit d'un proche est un facteur de risque. L'événement désagréable se trouve soudainement sous le contrôle de l'autre : la responsabilité aussi. Conjoints et parents agressifs ont plus tendance à placer la cause en dehors d'eux-mêmes et à rendre la conjointe et l'enfant responsables du problème comme des solutions.

33. Les attitudes participent à leur définition.

si l'agresseur a peu de réserves face à ce moyen³⁴. Ainsi, les attitudes contiennent aussi les prescriptions à propos des moyens ; la perception de l'utilité de l'agression est une des cognitions les plus risquées.

Ces attitudes ont aussi le pouvoir d'évoquer des affects plus ou moins intenses. Le manque de complexité, les surgénéralisations, ainsi que la polarisation des contenus conditionnent un traitement peu nuancé et expéditif des situations familiales qui sont tout sauf simples. La centralité des enjeux auxquels ces attitudes³⁵ sont associées et leur facilité d'accès ont également une incidence affective importante ; ainsi, lorsque l'insécurité ou les menaces à l'estime de soi ou à son pouvoir sont en jeu, les repères à propos de soi, des proches et des objets justifiant la violence privée peuvent être facilement accessibles. D'autres schèmes ou attitudes qui pourraient modérer les interprétations ne sont pas évoqués. Bien des biais et distorsions cognitifs sont alors prévisibles.

Les attitudes ont aussi la capacité d'évoquer des images ancrées dans l'histoire personnelle (et phylogénétique) et le milieu social ; ces images expliquent en partie les dynamiques d'insertion sociale. L'expérience passée et contemporaine de la violence familiale, ainsi que l'appartenance à un genre, à une race, à une classe sociale, à une communauté ou à un réseau se révèlent dans le contenu des représentations. Différents rapports sociaux déterminent les interactions familiales. Les manières d'expliquer qu'ont l'agresseur comme la victime reposent sur des processus de légitimation non aléatoires ; la compassion est sélective pour les membres de sa race, de son ethnie ou de son genre³⁶. En outre, les femmes sont moins enclines à tolérer la violence et plus capables de la reconnaître ; la violence sévère est moins acceptée chez les populations scolarisées ou économiquement favorisées. Enfin, la violence des femmes serait culturellement plus tolérée dans les sociétés qui valorisent l'égalité des sexes, alors que la violence des hommes est plus acceptée dans des sociétés patriarcales.

34. Un manque d'attitudes ne favorise pas l'inhibition de ce moyen ou encore, des attitudes spécifiques autorisent son recours.

35. Une personne centrée sur ses intérêts ou insécure aurait des attitudes dont le thème est organisé autour de soi.

36. Ces processus sont en action lorsque les personnes font partie d'un groupe d'intérêt, quand elles défendent un groupe mais pas un autre.

En somme

L'interprétation de la réalité et le choix de se comporter de manière violente avec les proches (ou de subir ces agressions) sont fortement influencés par ces processus et contenus cognitifs qui sont systématiquement reliés entre eux. Ces derniers façonnent les processus d'objectivation de la réalité en captant sélectivement certaines informations et en les organisant de sorte à donner à la personne l'impression que son environnement social a du sens. La réalité familiale est ainsi définie, expliquée et évaluée. La minimisation de ce qui est vécu, l'externalisation du contrôle de l'agresseur et la surresponsabilisation de la victime sont des manières d'expliquer dangereuses qui concourent à maintenir malgré tout l'intégrité du système familial dysfonctionnel. Les interprétations dangereuses se caractérisent donc par les paramètres suivants : les intérêts de la victime sont subordonnés à ceux de l'agresseur ; l'agression est minimisée ; l'analyse des événements est centrée sur les torts de la victime et occulte la responsabilité de l'agresseur ou les facteurs contextuels atténuants ; et enfin, les conséquences négatives sur la victime sont sous-évaluées au profit des intérêts de l'agression pour l'agresseur³⁷.

Un bémol s'impose toutefois ; les recherches qualitatives que nous avons consultées nous permettent en effet de nuancer ces points de vue. Les perceptions d'un même événement peuvent être traversées par des contradictions. L'activité cognitive des acteurs familiaux n'est pas comme un long fleuve tranquille ; elle peut être complexe et générer des paradoxes. Ces contradictions peuvent être vécues comme des clivages ou, au contraire, faire l'objet de dissonance consciente ; dans un cas, l'inconfort conscient est évité, tandis que dans le second, le malaise est inévitable. Les conjoints et les parents sont en effet aux prises avec des ambivalences qui laissent suggérer un état mental où règne parfois la confusion. Cette ambivalence peut toutefois être le point de départ d'un processus d'intervention. Il semble néanmoins crucial d'intervenir auprès des familles pour augmenter leur capacité de réflexion et de conscientisation. Les approches et les outils d'intervention devraient favoriser l'introspection des processus et contenus cognitifs problématiques, contrer les effets négatifs de l'histoire de l'adulte, modifier la rigidité des patrons de relations et enfin, introduire des modes d'interactions plus prosociaux où les proches ne se considèrent plus comme des adversaires à combattre. Enfin, il faut viser non seulement la subjectivité des acteurs, mais aussi les conditions objectives qui structurent leurs rapports : la réduction de l'asymétrie de pouvoir entre les conjoints ou des abus de pouvoir chez les parents est un objectif incontournable.

37. Nous tenons ici à remercier Louise Lemay, étudiante au doctorat en sciences humaines appliquées, qui nous a inspiré la formulation de cette idée.

UNE CONJUGAISON DE PERSPECTIVES THÉORIQUES

Nous avons aussi tenté de construire un point de vue interdisciplinaire sur l'étude de la conscience de la violence privée. Les approches cognitivo-comportementales sont très populaires chez les chercheurs et les intervenants qui travaillent auprès des personnes violentes. Il est évident que ce courant a influencé nos propos, son hypothèse centrale étant que des cognitions dangereuses sont associées à des conduites dangereuses. Nous considérons toutefois que ce courant néglige le rôle des émotions dans les dynamiques cognitives et comportementales, les influences transactionnelles entre agresseur et victime, ainsi que les dimensions sociales de l'activité cognitive du sujet.

Les recherches qui se centrent sur le traitement de l'information sociale incluent de plus en plus les émotions comme source d'influence des processus de pensée. En considérant ce facteur, nous avons été amenées à différencier les agresseurs réactifs/impulsifs des agresseurs proactifs/stratégiques; nous avons aussi mieux saisi comment des situations anxio-gènes suscitent le recours aux systèmes biologiques de mobilisation face au danger, du déploiement de cognitions préconscientes³⁸ et au traitement plus primitif de l'information. Pour l'approche cognitivo-comportementale, l'activité cognitive de la personne violente est surtout consciente, délibérée et stratégique; à la limite, cette approche se centre sur la capacité qu'a l'agresseur de gérer sa colère. La gamme des émotions vécues par l'agresseur et l'agressé est cependant beaucoup plus étendue. Le sentiment d'insécurité peut rendre inquiet, préoccupé, stressé, anxieux, désespéré ou jaloux; les sentiments d'abandon, de rejet, de méfiance, d'hostilité, de trahison et de colère sont aussi vraisemblables dans ces situations. Lorsque l'estime de soi est menacée, la tristesse, le découragement, l'ennui, le vide ou la culpabilité peuvent conduire à des états dépressifs. Le ressentiment, le sentiment d'être ridiculisé, dénigré, la honte, la jalousie, le mépris, la vengeance, la colère, la haine, l'humiliation, le déshonneur, l'envie ou le sentiment d'injustice laissent suggérer non seulement que l'amour-propre est blessé, mais qu'il y a eu offense qui appelle réparation. Cependant, on peut supposer, dans ces derniers cas, que l'estime de soi et l'identité des personnes reposent sur des fondations plus solides. Ce sont plutôt les réactions sociales et les risques d'exclusion qui sont ici en cause.

38. Nous souhaitons ici apporter une précision. Les cognitions préconscientes ne sont pas toutes dangereuses. Plusieurs d'entre elles sont activées dans la vie de tous les jours. Elles correspondent aux routines acquises qui favorisent une réaction rapide et peu exigeante face aux situations familières. En ce sens, elles peuvent être tout à fait adaptatives.

Bref, les états affectifs sont divers et demandent une compréhension et une intervention différentielle. Parfois, ils révèlent la fragilité du moi, parfois, ils témoignent du besoin de contrôle, de valorisation ou de reconnaissance et quelquefois, ils doivent être contenus pour éviter de faire à nouveau des victimes.

De plus, en intégrant les théories des représentations sociales, nous avons reconstruit le concept de cognition ; ce n'est pas qu'une caractéristique personnelle, c'est aussi un indicateur du social. C'est par elle que la réalité est objectivée ; objectivation qui, paradoxalement, nous donne accès à la subjectivité de l'acteur. Les perceptions et interprétations individuelles sont également structurées en fonction de thèmes qui ne sont pas neutres, mais indiquent la position du conjoint et du parent dans l'échiquier social. Ces repères sont non seulement des filtres pour comprendre la réalité vécue et lui donner un sens, mais aussi des indicateurs tangibles de l'organisation sociale et des modes d'adaptation qui y prévalent.

LES DIMENSIONS OBJECTIVES : LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE ET L'INTÉGRATION SOCIALE

Nous avons consacré une grande partie de ce livre à l'influence de la subjectivité des acteurs familiaux sur les probabilités de violence dans la famille. Même si ce n'était pas l'objet principal de cet ouvrage, nous reconnaissons cependant l'influence importante des conditions de vie objectives sur le dysfonctionnement familial. Nous avons parlé des déterminants éthiques, culturels et structurels dans les chapitres 1 et 2. Les mauvaises conditions de vie et les inégalités structurelles, comme le manque d'argent et de temps dans la famille, l'incapacité de réaliser les désirs projetés par nos sociétés³⁹ et le manque de considération pour les femmes et les enfants, menacent la quiétude des familles et multiplient les occasions d'agression. En somme, les déficits dans le statut, le prestige, la valorisation et la reconnaissance sociales, les revenus ou les biens sont dangereux pour les familles. Les personnes exposées à cette précarité éprouvent beaucoup plus de difficulté à répondre aux attentes sociales qui idéalisent les gagnants et méprisent les perdants.

La violence sévère et chronique est plus probable dans des environnements stressants et défavorables ; la violence se transmet plus de génération en génération dans ces familles. Les familles signalées à la Protection

39. Conditions qui font que certains ne peuvent accéder aux opportunités pourtant convoitées, ce qui leur renvoie une image frustrante de perdant.

de la jeunesse vivent le plus souvent dans des conditions difficiles, marquées par la pauvreté et la précarité. Dans ces familles, l'insécurité se conjugue au pluriel ; elle est physique, affective, sociale et économique. En fait, ces familles vivent plus souvent de la souffrance que du bien-être⁴⁰. Les stress économiques et l'exclusion sociale qui frappent souvent les femmes qui décident de quitter leur conjoint violent et se retrouvent seules à assumer l'intégration sociale de la famille illustrent aussi bien ce propos. En outre, le fait que la violence mineure ou psychologique soit présente dans toutes les couches sociales n'élimine en rien l'importance des influences macrosystémiques ; les classes moyennes et favorisées font aussi face à des questions de survie et d'adaptation fort complexes. Dans des sociétés où l'économie constitue une forme d'intégrisme quasi religieux, l'avoir est le pouvoir ; et l'appropriation et la consommation des biens sont des finalités absolues. L'idéologie du progrès, dominante et hégémonique, fait que le changement est la règle la plus stable. La pauvreté, les stress économiques⁴¹, la disqualification ou l'exclusion sociale, l'absence de repères, le vide et le déficit de sens, l'anomie et la solitude sont les prix que nous

-
40. Cinq zones d'adaptation sont décelables dans la vie quotidienne des familles : des zones de promotion, de prévention, de protection, de répression et de prédation. Le bien-être physique, psychologique et social est assuré lorsque les besoins et les droits de la conjointe et de l'enfant, mais aussi des conjoints et des parents, sont assurés. Les probabilités d'agression ou de négligence violente sont alors très réduites. Dans les zones de prévention, l'évitement de la menace est perceptible. Agresseur et victime sont encore en amont de l'attaque. Dans la zone de protection, la confrontation à un danger prédomine. Les victimes sont exposées à des attaques. Les agresseurs attaquent mais peuvent aussi se sentir menacés ou attaqués. Les systèmes de mobilisation face au danger sont alors activés chez la victime, mais aussi parfois chez l'agresseur défensif. Dans les zones de répression et de prédation, prévalent le contrôle des comportements et des pensées du proche, la sanction des transgressions, comme la punition ou les tentatives d'isolement, ou encore l'appropriation des ressources, comme la violence économique. L'agression est alors plus stratégique. Dans ces situations risquées, les victimes déploient des stratégies diverses, voire opposées : la recherche de proximité et le conformisme, la retraite et l'échappement hostile ; ou encore les représailles et la résistance ou l'affrontement. Ces différentes réalités sont façonnées à la fois par des dynamiques symboliques (les systèmes d'interprétation des acteurs en cause) et par des dynamiques objectives (les statuts et les rapports sociaux en cause). Les familles qui vivent beaucoup de précarité physique, affective et économique sont souvent plus soumises à des logiques d'adaptation préventive, protectrice, répressive ou prédatrice. La promotion de leur développement est un enjeu très peu présent dans leur vie. Ce point de vue trouve malheureusement trop souvent un écho dans les représentations des institutions chargées de surveiller les agresseurs et de protéger les victimes ; peu d'interventions sont pensées pour favoriser leur bien-être. Les problèmes de ces familles envahissent l'agenda d'action.
41. Les manifestations de stress sont d'autant plus sévères (l'hypertension artérielle grave) lorsque les conditions de travail combinent les risques physiques, la pénibilité, la lourde charge de travail, la précarité, l'absence de sécurité d'emploi, les revenus peu élevés ainsi qu'une faible latitude dans la prise de décision, l'autonomie et le contrôle (Delberghe, *Le Monde*, 10 juin 2002).

payons individuellement et collectivement pour profiter de cette sacro-sainte liberté libérale. Ces « valeurs et produits néolibéraux » ne sont franchement pas favorables au développement de relations familiales pacifiques, même chez les plus nantis. En plus, des idéologies multiples et contradictoires coexistent dans nos sociétés. Même si nous constatons une nette progression dans l'évolution des normes qui désapprouvent la violence privée, d'autres croyances sociales sont plus problématiques. La valorisation de l'individualisme, de la territorialité, de la compétition/domination et de l'élitisme, conjuguée à la tolérance complaisante d'écarts parfois considérables dans la distribution de la richesse, sont loin d'être des croyances qui diminuent les probabilités de violence⁴².

Ainsi, les valeurs sociales, les stress et inégalités structurels, le relâchement des liens sociaux et le rejet social contribuent à créer des conditions défavorables et des milieux dangereux. Ils compromettent la réussite de l'intégration sociale, surtout de ceux pour qui l'égalité des chances n'est qu'une abstraction politique. L'identité sociale, le pouvoir sur sa vie ainsi que les possibilités de réalisation, de productivité et de générativité⁴³ sont sérieusement handicapés dans ce cas. La sécurité économique est transactionnelle; elle est nécessaire pour garantir la sécurité physique des familles. La satisfaction des besoins de base comme manger, se vêtir, avoir un abri et un revenu décent dépend beaucoup des dispositifs sociaux qui protègent les familles de l'indigence et du désespoir. Elle dépend aussi de processus économiques sains qui ne tolèrent pas l'appauvrissement et les écarts de richesse excessifs. La qualité des conditions de vie, même si elle n'est pas suffisante pour promouvoir la sécurité affective des femmes et des enfants⁴⁴, est cependant nécessaire. L'affection, l'amour, la patience et la protection nécessitent des qualités humaines particulières qui sont mises à rude épreuve dans un contexte de stress et d'insécurité économique.

42. Comme le respect des autres et de la diversité, l'égalité, l'entraide et la générosité.

43. Nous faisons ici référence aux besoins de développement humain que nous a inspirés la lecture des théories de Maslow, Glaser, Pransky et Erickson. Les stades de développement de la vie adulte chez Erikson renvoient à la productivité et à la générativité. Cela veut dire, être en mesure, d'une part, de participer à la vie sociale en exerçant son initiative, sa créativité, sa compétence ou son leadership dans un domaine donné et, d'autre part, d'assurer la pérennité de ses gènes, de ses réalisations, de ses idées et de ses valeurs. Les enfants sont une des courroies de transmission qui permettent cette pérennité, mais pas la seule. En somme, la productivité suppose des réalisations; la générativité est associée à sa pérennité qui est en quelque sorte associée à un enjeu de reproduction biologique mais aussi sociale.

44. Particulièrement vulnérables sur ce point dans nos sociétés.

Il ne suffit pas de modifier les cognitions des conjoints et des parents pour espérer changer leurs comportements. Les cognitions risquées sont produites dans un milieu et, paradoxalement, elles sont parfois une adaptation à celui-ci. Cibler les environnements défavorables est aussi névralgique que cibler les personnes qui mettent en danger leurs proches ou que protéger ceux qui sont menacés par elles. Lorsque l'environnement est défavorable, la représentation du monde est hostile et la méfiance envers autrui est grande. Les premiers qui subissent les contrecoups de ces perceptions sont en général les proches. Il faut ainsi éviter de surpsychologiser un problème qui n'est pas seulement individuel ou interpersonnel. La violence est biologique, psychologique et sociale (politique, culturelle et économique). Les représentations de la violence privée qui dominent dans la société centrent encore trop notre attention sur ses manifestations microsystemiques. Nous avons un urgent besoin d'élargir notre vocabulaire pour parler de ce problème de manière plus nuancée et avoir des mots pour le dire⁴⁵.

LA PROFONDEUR DES ENJEUX : L'ANCRAGE BIOLOGIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET SOCIAL

Les déclencheurs à l'origine de l'incident qui dégénère ne sont pas neutres ; comme nous l'avons dit dans cet ouvrage, ils révèlent des enjeux d'insécurité et de pouvoir. Les agressions motivées par des sentiments de rejet, d'abandon et de jalousie nous semblent être à la frontière entre la violence défensive et la violence prédatrice. Comme les manifestations de violence, les enjeux sont pluriels : biologique, psychologique, familial et sociétal. Les incidents critiques liés à la protection des enfants ou à la sexualité⁴⁶ et à la

45. Par exemple, perdre son emploi est une agression psychologique (peur, insécurité et rejet) et économique qui expose les familles à une cascade d'autres agressions vécues en privé. Comment alors qualifier le comportement de ceux qui décident du sort économique du conjoint ou du parent et, par voie de conséquence, des possibilités de survie de la famille ?

46. La psychanalyse considère la sexualité comme une énergie vitale. Elle est à la frontière des pulsions de vie et de mort. Elle est source de plaisir mais aussi de pouvoir et de terreur. Elle est impulsive et stratégique. Elle est biologique, psychologique et sociale. Cela en fait une des activités les plus centrales de l'humanité. Elle est déterminante dans les processus d'accouplement. Or, l'accouplement est névralgique pour la survie et la reproduction de l'homme aussi bien que de la femme. À l'aube de notre histoire, l'activité sexuelle et l'accouplement sélectif ont permis au mâle d'assurer sa reproduction ; son degré de domination dans le groupe avait une influence directe sur son accès à une partenaire. Pour la femelle, la sexualité et l'accouplement étaient également des activités

jalousie⁴⁷ dans le couple nous rappellent que l'adaptation humaine se fonde sur des sédiments dont la profondeur n'a d'égale que l'ancienneté. Les besoins de soins, de sécurité, d'identité, d'intimité, de valorisation, de reconnaissance, de pouvoir et de réalisation sont au cœur du développement de la personnalité dans les sociétés modernes; ils peuvent déclencher des épisodes violents tant entre parent et enfant qu'entre conjoints⁴⁸. De plus, quand la violence menace l'intégrité de la famille, c'est paradoxalement la volonté de la maintenir, même si elle est souffrante et dysfonctionnelle, qui engendre à son tour des situations de violence⁴⁹.

LES RAPPORTS ENTRE LES CONJOINTS

Des enjeux névralgiques, au carrefour de l'histoire biologique, personnelle et sociale (les rapports de genre), peuvent parfois être de véritables détonateurs. La propension de l'homme à devenir un conjoint agresseur vient d'une socialisation qui prohibe chez lui l'expression des besoins de sécurité et d'intimité, et réduit les occasions qu'il pourrait avoir de développer ses capacités d'empathie. La dépendance affective est pourtant

très instrumentales et stratégiques; elles l'ont assurée d'une protection et d'un accès indirect aux ressources et opportunités. Encore aujourd'hui, le choix du partenaire a une incidence importante sur le positionnement social de toute la famille; à titre d'exemple, la désertion du père est fréquente chez les familles signalées à la Protection de la jeunesse. La sexualité est ainsi une activité prépondérante, symboliquement comme concrètement, dans le développement de la vie du couple et son maintien. C'est pourquoi elle participe activement à souder les liens du couple et à renforcer une dépendance concrète comme affective; c'est une activité éminemment contingente. L'intégrité du couple est particulièrement menacée lorsqu'un des partenaires approche sexuellement une autre personne. La sexualité ou la jalousie sont des raisons fréquemment évoquées pour expliquer la violence ou la discorde dans un couple. Les sentiments d'intimité et de propriété (pouvoir) sont alors plus ou moins entremêlés. Par la sexualité, l'homme et la femme s'approprient, d'une certaine façon, l'autre; ce n'est pas une appropriation seulement du corps mais aussi de la ressource que chacun représente pour l'autre. C'est ce qui pourrait expliquer que l'adultère ou la séparation soient des événements si potentiellement explosifs. Ils évoquent la perte, le rejet, la honte, bref des menaces d'une intensité extrême, compte tenu de «l'épaisseur» des enjeux. Les sociétés patriarcales ont sanctionné beaucoup plus vigoureusement l'adultère de la femme que celui de l'homme, l'appropriation de la femme par l'homme étant un des fondements de ces systèmes sociaux. Par ailleurs, les recherches que nous avons consultées laissent suggérer que les femmes sont également jalouses et violentes face à l'adultère de leur partenaire. Dans un couple plus égalitaire, l'adultère de l'homme comme de la femme provoquerait des incidents violents.

47. La jalousie est un déclencheur qui soulève des enjeux multidimensionnels car les systèmes de motivation impliqués sont complexes et variés. Elle est intimement liée à la sexualité, à l'intimité et à la propriété.
48. Comme l'abandon, le rejet, le sentiment d'être envahi par les besoins de l'autre, les conflits de contrôle, le pouvoir, la légitime défense, la vengeance, les tentatives d'éduquer.
49. La séparation, le divorce, l'adultère.

alimentée par cette propension stéréotypée à rejeter ses besoins légitimes de réassurance et d'affiliation affective. Il en résulte que l'agresseur peut confondre les besoins de sécurité et d'intimité avec les besoins de propriété (ou de pouvoir). Les attentes d'exclusivité sont la conséquence logique d'une telle représentation des relations de couple. Dans ce cas, il n'est pas surprenant que des événements comme une séparation ou l'adultère génèrent des sentiments d'abandon, de rejet et soient considérés comme une atteinte à l'amour-propre ; en tout cas, cela soulève des passions explosives. Les processus biologiques, psychologiques et sociaux qui contribuent à faire d'une femme une victime potentielle sont bien différents. Sa sensibilité peut lui être fatale, surtout lorsque ses besoins d'affiliation et d'intimité ont dominé son développement au détriment de ses besoins d'identité, d'autodétermination et de réalisation personnelle. Les conséquences logiques d'un tel parcours sont la dépendance effective vis-à-vis de l'agresseur et la propension à l'excuser et le pardonner. Ainsi, dans certains cas, des questions de sécurité et d'intimité chez l'homme et des enjeux identitaires chez la femme convergent pour produire une dynamique conjugale⁵⁰ violente qui est peut-être initiée par le conjoint, mais est aussi entretenue par sa partenaire. L'histoire biologique de différenciation sexuelle, le développement de l'identité sexuelle et la socialisation stéréotypée se conjuguent ici pour produire un agresseur et une victime. Les questions en cause sont par conséquent multidimensionnelles. En somme, la dépendance psychologique et les rapports sociaux sont aussi ancrés biologiquement.

LES RAPPORTS PARENT-ENFANT

La violence dans les rapports parent-enfant suit elle aussi cette triple logique. La dépendance des enfants aux soins et à la protection des adultes, d'abord biologique dans sa nature, est à l'origine de bien des négligences ; les défis d'éduquer et de discipliner sont des déclencheurs fréquents d'épisodes d'agression parentale. La capacité de l'enfant de faire face aux différents défis qui jalonnent son développement actuel et futur est conditionnelle à la capacité des parents de répondre aux différents besoins psychosociaux déjà évoqués plus haut. Les attentes sociales, cristallisées en attitudes, définissent ce que sont et devraient être les capacités parentales. Ces représentations constituent un défi particulièrement exigeant pour des familles

50. Nous avons souhaité illustrer une dynamique conjugale violente. Ce n'est sûrement pas la seule. Pour les femmes indépendantes économiquement et qui ont une identité personnelle claire et des capacités d'autodétermination bien affirmées, les questions suscitant les conflits sont certainement différentes. Le choc des pouvoirs et des identités risquant d'être plus périlleux.

stressées ou démunies. Ces attentes interpellent davantage la mère, surtout quand ça va mal. La violence à l'endroit des enfants est au carrefour de deux types de rapports sociaux : l'âge et le genre. Dans les deux cas, il y a un fondement sociobiologique ; la protection de l'être en développement par celui qui a atteint la maturité et le positionnement de la mère qui est dans une relation de proximité historique avec l'enfant. Cela a façonné considérablement les représentations de la parentalité, l'actualisation concrète des pratiques familiales et l'identification du coupable dans les contextes de victimisation de l'enfant. L'engouement récent pour la promotion de la paternité devrait contribuer à remodeler les dynamiques de dépendance entre les adultes et les enfants. Définir les liens qui existent entre la violence conjugale et la violence envers l'enfant devrait élargir notre compréhension des dynamiques familiales et déplacer l'intérêt jusqu'à maintenant presque exclusif pour la mère vers le père. La maternité n'est pas que biologique ; elle est aussi beaucoup un fait social⁵¹.

UNE APPROCHE BIOPSYCHOSOCIALE

Pour conclure, nous avons jugé utile de représenter sous forme de tableau (voir tableau épilogue) une synthèse des concepts de base qui ont émergé de la réflexion que nous a inspirée l'écriture de ce livre. Différentes dimensions regroupent les concepts clés ; les conditions structurantes préalables, les besoins des agresseurs et des victimes, les déclencheurs et les enjeux qui leur sont associés, les facteurs qui influencent l'interprétation des événements avant et après l'épisode d'agression, la nature des agressions et les conséquences sur les victimes sont les éléments sur lesquels a porté notre réflexion sur la violence familiale.

D'abord, les conditions structurantes préalables renvoient à l'héritage transmis par nos ancêtres les primates, les conditions objectives de société et le type de famille dans laquelle agresseur et victime prennent place comme acteurs (nous y reviendrons à la fin de cette section). Puis, le concept de besoin nous permet de comprendre pourquoi l'agresseur attaque et la nature de la menace qui pèse sur la victime. Les besoins sont des antécédents dans la mesure où ils motivent l'agression ; comme nous l'avons constaté dans ce livre, les besoins de sécurité et de pouvoir sont souvent à l'origine du déclenchement d'épisodes coercitifs. Les dépendances dangereuses, l'incapacité à protéger, l'impuissance, les attentes de conformité, les luttes pour le contrôle, la perception d'une provocation ou le sentiment d'être défié expriment parfois des sentiments d'insécurité,

51. Voir l'argumentation très intéressante de Delphy (1991) à ce sujet.

parfois la volonté de dominer ou l'affirmation de son pouvoir. Bien souvent, le conjoint ou le parent sont plus exigeants que sensibles face au partenaire ou à l'enfant ; ils font passer leur désirs et leurs intérêts avant ceux de la victime. Les besoins sont aussi des conséquents parce que l'agression met en péril la capacité de la victime à les satisfaire. Nous avons dit en effet que la violence menace le sentiment de sécurité et la capacité de faire confiance, détruit l'estime de soi, génère de l'impuissance, laquelle compromet sérieusement l'autodétermination et la possibilité de se réaliser. Les déclencheurs à l'origine d'un épisode d'agression relèvent aussi de questions de sécurité, d'estime de soi et de pouvoir.

L'interprétation des acteurs permet de saisir comment l'agresseur et la victime objectivent la réalité, et ce, avant et après l'agression. La médiation est à la fois émotive (la colère étant un affect prédominant, mais il y en a beaucoup d'autres) et cognitive (schémas, attitudes, attributions ; cognitions préconscientes et automatiques ou conscientes et réfléchies). L'information est traitée (orientation, codage, emmagasinage) par des processus psychophysiologiques comme l'attention (sélection, perte d'information), l'habituation (tolérance), la mémoire (épisode et sémantique ; accès et confirmation des schémas) et l'apprentissage (répertoire ; coûts/bénéfices). Le traitement de l'information est aussi fortement influencé par les ancrages historiques et sociaux des personnes. En amont de l'agression, il influence la perception, le jugement, l'intention et la sélection des comportements. En aval, il affecte la capacité de reconnaître les impacts sur la victime et l'efficacité de l'agression. En somme, les interprétations sont dangereuses quand elles favorisent des explications qui minimisent, banalisent, excusent, pardonnent ou externalisent l'agression.

De plus, on peut qualifier l'acte agressif selon sept paramètres : la nature de l'acte, la présence ou non de médiation entre l'agent et l'agression, le momentum, le niveau stratégique, le contexte qui pousse à adopter ce comportement, le niveau de conscience de l'agresseur et enfin, les enjeux ou finalités de l'agression. Premièrement, la nature de l'agression est multiforme ; elle peut être physique, psychologique, sexuelle et économique⁵². Deuxièmement, il peut y avoir parfois une médiation (ou intermédiaire) entre l'agent à l'origine de l'attaque et l'agression qui atteint une victime. L'agression peut donc être directe ou indirecte. Les négligences violentes et les agressions structurelles sont deux exemples d'agressions indirectes. Troisièmement, le momentum de l'agression précise si

52. On peut considérer la violence économique du conjoint comme une forme de domination, donc de violence psychologique. Mais il est peut-être pertinent d'ajouter cette nouvelle catégorie pour inclure les phénomènes de violence structurelle exercée contre la famille.

l'agression est en aval ou en amont d'une attaque ; l'agression est défensive lorsqu'elle est réactive et offensive quand elle est proactive. Une agression défensive suppose la perception d'une menace ; l'agression est alors dissuasive et autoprotectrice. L'agression offensive est plus de nature prédatrice ou réparatrice. Elle est prédatrice lorsqu'elle vise à dominer la conjointe ou l'enfant ; elle peut alors avoir pour objectif de faire mal, de nuire, de détruire, d'anéantir ou d'écraser. L'agression offensive est réparatrice lorsque le conjoint ou le parent sont blessés dans leur amour-propre ou menacés dans leur statut ; la restauration de l'identité et de l'estime de soi, ou encore de l'honneur, sont alors les motivations prioritaires. Quatrièmement, le caractère stratégique de l'agression est aussi variable ; l'agression peut donc être parfois expressive, parfois instrumentale. En effet, l'agresseur peut avoir une connaissance limitée ou, au contraire, explicite des effets de son comportement. L'agression n'est donc pas toujours instrumentale ni stratégique ; elle est alors plus réactive et exprime parfois des besoins sur lesquels l'agresseur n'a que peu de contrôle. L'agression peut ainsi exprimer un mal-être ou une recherche de soutien⁵³. Cinquièmement, l'agression est une activité contingente. L'agression protectrice est généralement renforcée négativement ; elle permet d'éviter ou d'échapper à une menace. L'agression motivée par la recherche d'opportunités (comme le pouvoir) est plus renforcée positivement. Sixièmement, le niveau de conscience de l'agresseur n'est pas le même quand l'acte est impulsif, volontaire, intentionnel ou prémédité. Un acte impulsif est peu instrumental (connaissance limitée ou nulle des effets) ; le lieu de contrôle de ce comportement est externe. Un acte volontaire indique un meilleur contrôle de la réponse chez l'agresseur, même s'il n'est pas toujours intentionnel ou prémédité. L'acte intentionnel traduit la capacité de l'agresseur à anticiper les effets, alors que l'acte prémédité indique une planification plus systématique des moyens pour produire les effets. Bien que l'agression défensive soit en général plus impulsive parce qu'elle répond à un danger et à une menace⁵⁴, elle peut parfois être instrumentale, volontaire, intentionnelle et préméditée ; l'attaque en réaction à une provocation ou par légitime défense peut être un geste réfléchi et planifié⁵⁵. De la même manière, l'agression offensive peut aussi être impulsive. L'intention de produire un effet, ou encore de nuire, le contrôle volontaire de ces actes et la planification des moyens pour atteindre ses fins sont différents paramètres pour juger du niveau de conscience de l'agresseur ; l'ensemble de ces renseignements nous informent sur le caractère plus ou moins instrumental

53. Comme jurer ou râler contre quelqu'un pour rechercher le soutien d'un tiers.

54. Et donc plus susceptible d'être contrôlée par les émotions.

55. L'attaque défensive planifiée est le lot de bien des guerres.

ou expressif du geste. Toutefois, nous tenons à préciser qu'un agresseur qui prémédite son geste n'est pas nécessairement conscient d'être une personne violente. Pour cela, il faudrait qu'il reconnaisse que son acte est, par nature, un comportement violent ou qu'il perçoive les effets délétères qu'il a sur la victime⁵⁶. On peut aussi vouloir faire mal (connaissance des effets) sans s'étiqueter violent. Enfin, septièmement, l'agression peut par ses actes soulever des enjeux bien différents; elle peut être autoprotectrice (la sécurité), réparatrice (l'honneur) ou dominatrice/prédatrice (le profit).

La dernière dimension renvoie aux conséquences de l'agression. La gravité de l'impact est déterminante pour saisir si une agression sera ou non considérée comme violente. Elle le sera si la santé, le développement psychosocial et l'intégration sociale de la victime sont compromis. Des conséquences prévisibles de la violence sont anticipées lorsque deux enjeux clés de l'adaptation humaine sont compromis: la sécurité et la capacité d'exercer du pouvoir sur son milieu. Les sentiments de sécurité et de pouvoir sont multidimensionnels. L'insécurité économique est également psychologique. L'exclusion sociale menace aussi l'identité personnelle.

Retour sur les conditions structurantes préalables

La protection des enfants et l'accouplement sont des activités très anciennes. Elles sont à la base de notre adaptation. Elles sont aussi porteuses de multiples occasions de violence. Elles se sont sédimentées et structurées en fonction d'enjeux qui se sont complexifiés au cours de la phylogénèse. La protection des enfants, la recherche de nourriture, le rang dans le groupe social et la reproduction de son patrimoine génétique par l'accouplement étaient, dans l'histoire de nos ancêtres, les enjeux de base à l'origine de l'agression mais aussi de l'affiliation. À cela, se sont progressivement ajoutées les nécessités affectives et identitaires ainsi que des organisations sociales et économiques plus complexes; «ces additions» ont profondément reconfiguré les interdépendances familiales. La survie et la reproduction ne sont pas des notions anachroniques, mais la sélection est de moins en moins naturelle et de plus en plus culturelle et économique. Elle est en somme de plus en plus contrôlée par l'humain. Même si les sources de contingences se complexifient, le processus de sélection demeure opérant. L'agression violente est encore contingente; elle permet de contrer les menaces chez le conjoint et le parent, de ventiler leur trop-plein d'émotions, d'améliorer leur accès aux opportunités, de réparer les blessures ou encore d'assouvir une vengeance. Les besoins de sécurité et de pouvoir

56. Comme nous l'avons vu plus haut, l'agression peut être minimisée ou justifiée par l'agresseur, ce qui a pour effet de transformer l'intolérable en tolérable.

ont cependant changé. La sécurité physique est de plus en plus indissociable de la sécurité affective et économique. Le pouvoir n'est pas que dans le contrôle de la nourriture ou des « femelles » (pour se reproduire) ; il s'exerce, individuellement, dans la capacité d'agir (compétences instrumentales) et, socialement, dans l'accès et le contrôle à un capital social et économique. La capacité de domination se révèle notamment dans le statut, le prestige, les privilèges, l'accumulation des biens ou le réseau d'affiliations.

Comme nous l'avons déjà dit, l'insécurité économique et des déficits de pouvoir social créent des conditions de vie physiques et des contextes psychologiques risqués pour la famille. Manquer de ressources ou avoir un statut désavantageux sont biologiquement, psychologiquement et socialement périlleux. Biologiquement, cela compromet la capacité de survie et de reproduction des agresseurs comme des victimes. Psychologiquement, cela compromet la capacité des membres de la famille à satisfaire leurs différents besoins psychosociaux. Socialement, cela mine la capacité à se positionner et à survivre dans des environnements qui sont plus une source de menaces que d'opportunités. Cela révèle aussi l'incapacité d'une société à faire respecter les droits individuels et sociaux définis dans les chartes pourtant dûment entérinées par les responsables politiques.

Dans le contexte actuel, les femmes qui ont à s'adapter aux sociétés dites modernes sont certainement plus avantagées que celles qui subissent le patriarcat. Mais ne nous leurrions pas ; la contingence est la même, on inclut seulement de nouveaux acteurs. Les femmes sont (enfin !) invitées à compétitionner pour l'accès à ces ressources ; elles sont désormais directement touchées par les questions d'exclusion sociale et économique. En outre, elles doivent aussi partager avec leur partenaire les responsabilités familiales. La nature des conflits conjugaux et parentaux risque d'être différente, mais leur fréquence ne diminuera pas nécessairement, malgré les exhortations vigoureuses à se comporter de façon non violente dans la vie privée. Trop de conditions objectives qui alimentent les possibilités de tensions et de conflits au sein de la famille subsistent encore !

Mary Robinson, haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, a récemment donné son point de vue sur la lutte contre le terrorisme. Elle associe ce combat à celui contre les inégalités structurelles et pour la promotion de la dignité humaine, érigées comme valeur de base des droits humains. Cette thèse va tout à fait dans le sens de ce que nous avons défendu dès le chapitre 1 de ce livre. Le terrorisme politique a beaucoup en commun avec le terrorisme dans la famille. Il y a aussi une victime et un agresseur dans la sphère privée lorsque les droits humains et sociaux sont bafoués.

En 1994, déjà, le rapport des Nations unies pour le développement humain nous rappelait que « la sécurité, ce n'est pas une question d'arme, c'est une question de vie et de dignité » et mettait en exergue les composantes qui garantissent la sécurité de l'être humain : l'économie, la nourriture, la santé, l'environnement, la sécurité politique et communautaire et celle des personnes [...] Si l'on souhaite qu'il puisse atteindre ses objectifs et parvenir à une plus grande sécurité pour l'homme, le combat contre la terreur doit aussi être une guerre menée contre le dénuement, la discrimination et le désespoir. (Mary Robinson, *Le Monde*, 15 juin 2002.)

VIVEMENT L'INTERDISCIPLINARITÉ : POUR COMPRENDRE ET POUR AGIR

Un développement durable est un développement qui satisfait les besoins du présent sans risquer que les besoins des générations futures ne puissent être satisfaits⁵⁷.

En somme, nous invitons les lecteurs à réfléchir sur la violence différemment de la façon habituelle ; les déterminants biologiques, psychologiques et sociaux sont représentés d'une façon stratifiée, sectorielle et parfois contradictoire. Ces facteurs sont appréhendés aussi par des disciplines de recherche distinctes ; les intervenants qui agissent sur ces différents déterminants ne se fréquentent guère plus. Lorsqu'on affirme que la violence est biologique, on ne veut pas dire qu'elle n'est pas sociale. Notre histoire d'adaptation laisse encore des traces qu'il convient de bien saisir. Les modes de régulation sociale actuels génèrent de nouveaux enjeux qui structurent le cadre dans lequel les dynamiques d'adaptation évoluent. Les besoins de sécurité et de pouvoir s'ancrent dans des dynamiques multidimensionnelles qui ne sont pas indissociables les unes des autres. En somme, examiner la violence familiale du point de vue de différents courants théoriques nous invite à considérer la violence de façon multidimensionnelle. La violence est biologique parce que l'agression est un mode de comportement qui a des fondements très anciens ; notamment, le traitement de l'information en situation de danger active des structures et des processus que nous avons acquis au fil de notre histoire d'adaptation. La violence est aussi psychologique parce qu'elle met en scène des enjeux identitaires et d'intimité à la frontière de la relation à soi et à autrui. Elle est enfin sociologique parce que les forces culturelles et structurelles

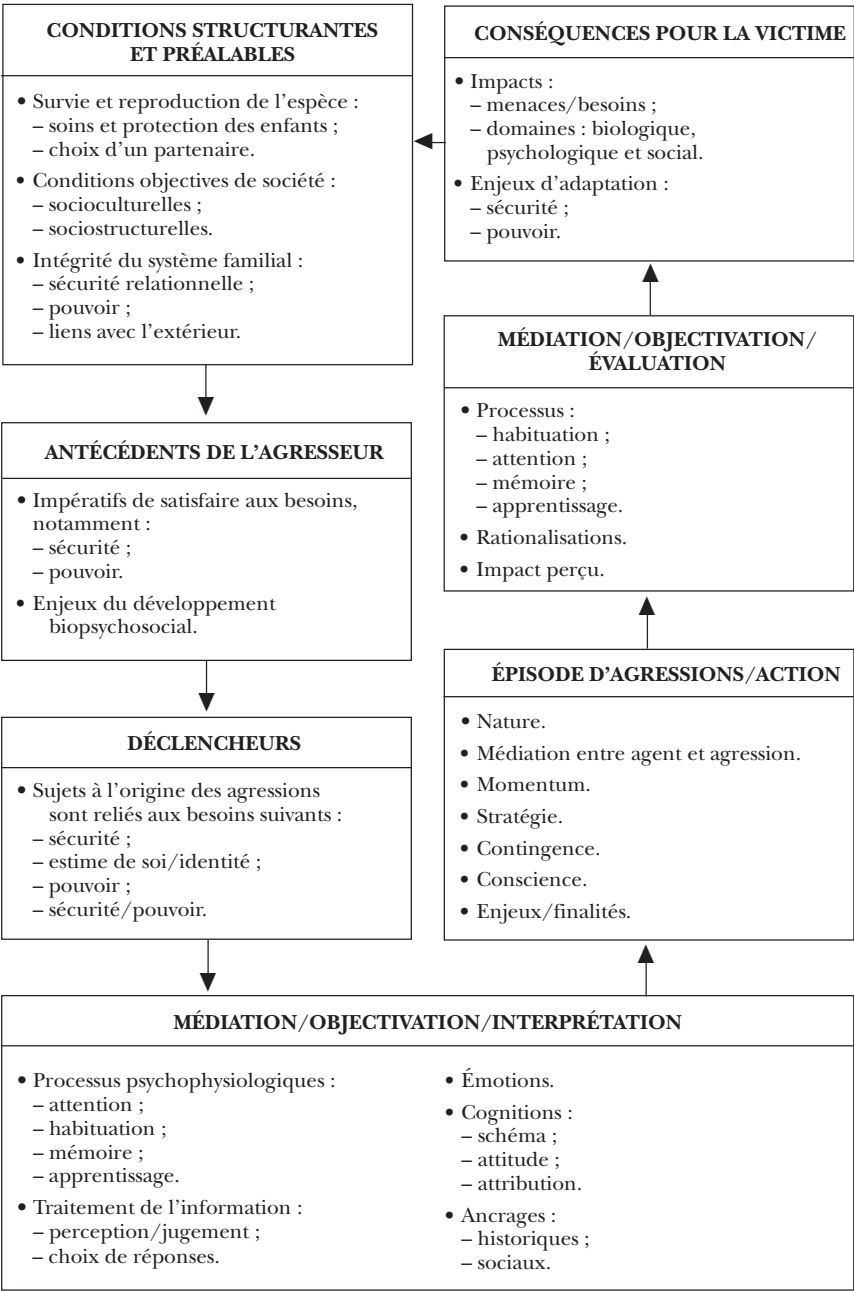
57. Extrait du rapport Brundtland commandé par les Nations unies, Réal Pelletier, *La Presse*, 25 août 2002, p. A11.

contribuent à créer des environnements dangereux qui compromettent sérieusement la capacité des conjoints, des parents et des enfants à négocier pacifiquement et sereinement.

Comme nous le disions pour les réseaux de chercheurs et d'intervenants intéressés par la violence conjugale et parentale, nous encourageons le lecteur à pratiquer davantage l'interdisciplinarité et à construire des passerelles avec ceux qu'il ignore ou néglige normalement⁵⁸. La violence privée n'appartient à aucune discipline, à aucune profession, à aucune catégorie d'acteurs. Ses dimensions et ses enjeux se vivent de manière holistique par ceux qui la subissent ou par ceux qui y ont recours. Les actions pour contrer la violence privée doivent viser les ingrédients qui alimentent directement et indirectement les attaques au sein de la famille. Nos solutions doivent être aussi généreuses que nos explications sont complexes. Cela implique nécessairement qu'un réseau de partenaires soit capable de concerner ses énergies, d'interagir plus fréquemment, de dépasser les controverses qui les divisent et d'adopter un mode de relation où la coopération l'emporte sur les divisions sectaires stériles⁵⁹. La promotion des droits humains est vraisemblablement le dénominateur commun sur lequel peuvent s'édifier des consensus féconds.

58. Les intervenants œuvrant dans les services de protection reconnaissent en général que la violence parentale peut être expressive ou stratégique, défensive comme offensive, impulsive ou délibérée. Leur parcours professionnel et disciplinaire s'inscrit davantage dans le domaine de la santé mentale et de la psychopathologie développementale qui reconnaissent que l'histoire personnelle et les besoins humains déterminent les conduites. Les intervenantes qui travaillent auprès des femmes violentées ont pour leur part un ancrage très différent. Le féminisme a d'abord construit une représentation de la réalité où les forces sociostructurelles sont nettement priorisées. La violence des femmes est considérée comme plus expressive, non instrumentale et défensive. Celle des hommes est construite différemment; elle est jugée stratégique, instrumentale, offensive et délibérée.

59. On a trop souvent organisé l'intervention selon des logiques de déterminants (psychologique, sociale) ou de sous-systèmes familiaux (le conjugal, le parental).



Conditions structurantes et préalables	Antécédents de l'agresseur			Déclencheurs
Suivi et reproduction de l'espèce (Activités stratégiques) - Soins et protection des enfants - Choix d'un partenaire	Besoins/ agresseur	Domaines	Développement bio-physicosocial	
Conditions objectives de sociétés • Dimensions sociostructurelles (normes et pratiques sociales) : - Interactions entre conjoints - Interactions parent-enfant - Autres sphères privées et publiques • Dimensions socioculturelles : - Droits humains et statuts - Répartition de la richesse/ pauvreté - Liens sociaux/ anomie - Modes de régulation sociale	- Sécurité/ impuissance - Amour - Plaisir - Valorisation - Estime de soi - Pouvoir - Appartenance - Reconnaissance - Réalisation	- Biologique - Psychologique - Social	- Santé - Confiance - Identité - Intimité - Productivité - Générativité - Affiliations - Statut - Prestige - Positionnement matérielles	- Réjet - Abandon - Légitime défense - Jalousie - Humiliation - Défiance - Transgression - Recherche de contrôle - Sexualité/ adultère - Argent - Répartition des tâches
Intégrité du système familial • Sécurité relationnelle : - Cohésion/ alliances - Expression de soi - Conflits • Pouvoir: - Contrôle et systèmes d'influences - Régulations/ organisation • Liens avec l'extérieur : - Frontières				

Médiation/Objectivation/Interprétation

Processus	Traitement de l'information	Émotions	Cognitions	Ancrage
Attention sélective	Perception/jugement - Vigilance/hypersensibilité aux menaces/défiance, etc. - Attentes/intérêts	Sécurité - Inquiet/préoccupé - Stressé / anxieux - Désespéré - Jaloux/trahi - Méfiant / hostile, etc.	Schémas • Définition • Réseaux d'associations	- Histoire phylogénique - Histoire de victimisation
Habitude Mémoire épisode, sémantique	- Codage/emmagasinage - Tolérance - Perte d'information	Estime de soi - Triste/découragé/fatigué - Ennui/vide - Coupable, etc.	Attitude • Dimension : - cognitive : contenus - affective : polarité, intensité, centralité, complexité, accessibilité - conative : intentions comportementales • Thèmes - relations de couple, rôles sexuels, égalité, enfance, éducation - discipline, punitions envers conjointe, enfant, soi - violence entre proches : impact utilité, autres options - idéations sur le pouvoir	- Classe sociale - Scolarité - Sexe - Âge
Apprentissage antérieur	Choix de réponse - Perception de l'utilité de l'agression - Intentions / impacts anticipés : s'exprimer, éduquer, nuire - Plans d'action	Identité/pouvoir - Ridiculisé/humilié/dénié - Déshonoré - Rancunier - Jaloux - Méprisant - Vindictif/ enragé - Envieux - Frustré - Injustice, etc.	Honte/culpabilité/réparation/vengeance	- Ethnie / race - Religion...
		Colère/dominance, etc.		
			Attributions • Intention • Cause : lieu, stabilité, spécificité, contrôle • Responsabilité • Blâme • Contexte actuel, histoire	

Épisode d'agression /Action					
Nature	Médiation entre agent et agression	Momentum	Stratégie	Contexte	Conscience
- Physique	- Directe	- Défensive (réactive)	- Expressive	- Contrer les menaces (protection)	- Impulsive/involontaire
	- Indirecte	- Offensive (proactive)	- Instrumentale	- Rechercher des opportunités (accès/contrôle ressources)	- Volontaire
- Sexuelle					- Intentionnelle
- Économique					- Préméditée
					- Autoprotectrice (sécurité)
					- Réparatrice (estime de soi /honneur)
					- Dominatrice/prédatrice (contrôle/pouvoir/profit)

Médiation/Objectivation/Évaluation			Conséquences pour la victime		
Processus	Rationalisation	Impact perçu	Impact		Enjeux d'adaptation
Attention	Sélection des informations en fonction des intérêts prédominants	- Reconnaissance limitée/impact sur la victime - Efficacité perçue/agression	Menaces/Besoins	Développement biopsychosocial	Sécurité
			Domaines		
Habituation	Tolérance et acceptation de la violence		Biologique	- Santé	- Physique - Affective
				- Confiance	
Mémoire	Consolidation des schémas, attitudes et attributions		Psychologique	- Identité	- Capacité d'action, (compétences instrumentales)
				- Intimité	
Apprentissage	- renforcement/évitement des menaces ou gain d'opportunités - punition/coûts			- Productivité	- Intégration sociale
				- Générativité	
				- Affiliations	
				- Statut	
				- Prestige	
				- Positionnement	
				- Ressources matérielles	
				- Reconnaissance	
				- Réalisation	

© 2003 – Presses de l'Université du Québec

Édifice Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bureau 450, Québec, Québec G1V 2M2 • Tél. : (418) 657-4399 – www.puq.ca
Tiré : *Violence parentale et violence conjugale*, Claire Chamberland, ISBN 2-7605-1216-9 • D1216N

Tous droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation réservés

- ABRAMSON, L.Y., M.E. SELIGMAN et J.D. TEASDALE (1978). «Learned helplessness in humans: Critique and reformulation », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 87, n° 1, p. 49-74.
- ABRIC, J.-C. (1994). «Pratiques sociales, représentations sociales», dans J.-C. Abris (dir.), *Pratiques sociales et représentations*, Paris, Presses universitaires de France, p. 217-238.
- AINSWORTH, M.S., M.C. BLEHAR, E. WATERS et S. WALL (1978). *Patterns of Attachment: A Psychological Study of the Strange Situation*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum Associates.
- AJZEN, I. (1985). «From intentions to actions: A theory of planned behavior», dans J. Kahl et J. Beckmann (dir.), *Action Control: From Cognition to Behavior*, Hillsdale, NJ, Erlbaum.
- AJZEN, I. (1988). *Attitudes, Personality and Behaviors*, Chicago, Dersey Press.
- ALPERT, E.J., S. COHEN et R.D. SEGE (1997). «Family violence: An overview », *Academic Medicine*, vol. 72, n° 1, p. 53-56.
- ANDREWS, B. et C.R. BREWIN (1990). «Attributions of blame for marital violence: A study of antecedents and consequences », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 52, n° 3, p. 757-767.
- ANGUS, G. et G. HALL (1996). «Child Abuse and Neglect. Australia 1994-1995 », *Child Welfare Series*, vol. 16, Canberra, Australian Institute of Health and Welfare.
- ANTAKI, C. (1988). *Analyzing Everyday Explanation: A Casebook of Methods*. Thousand Oaks, CA, Sage Publications.
- APPEL, A.E. et G.W. HOLDEN (1998). «The co-occurrence of spouse and physical child abuse: A review and appraisal », *Journal of Family Psychology*, vol. 12, n° 4, p. 578-599.
- ARIAS, I. et P. JOHNSON (1989). «Evaluations of physical aggression among intimate dyads », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 4, n° 3, p. 298-307.
- ARON, L.Y. et K.K. OLSON (1997). *Efforts by Child Welfare Agencies to Address Domestic Violence: The Experiences of Five Communities*, Rapport de recherche non publié, Université du Minnesota.

- ARONOWITZ, S., J. BLEIFUSS, P. BOND, F.A. BOYLE, W. BLUM, H. CALDICOTT, S. COOPER et W. CHURCHILL (2002). « Lettre de citoyens américains à leurs amis en Europe », *Le Monde*, 9 avril 2002.
- ARONSON, E. (1984). *The Social Animal* (4^e éd.), New York, Freeman.
- ASHE, M. et N.R. CAHN (1994). « Child abuse : A problem for feminist theory », dans M.A. Fineman et R. Mykitiuk (dir.), *The Public Nature of Private Violence: The Discovery of Domestic Abuse*, New York, Routledge, p. 166-194.
- AUGER, L. (1990). *Validité conceptuelle et stabilité transculturelle d'un inventaire de la justification de la violence conjugale*, document inédit, Université de Montréal.
- AUGER, L. et J. TURGEON (1990). *La justification de la violence conjugale; conceptualisation et mesure*, 58^e congrès de l'ACFAS, Québec.
- AZAR, S.T., D.R. ROBINSON, E. HEKIMIAN et C.T. TWENTYMAN (1984). « Unrealistic expectations and problem-solving ability in maltreating and comparison mothers », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 52, n° 4, p. 687-691.
- BACHMAN, R. (1994). *Violence against Women: A National Crime Victimization Survey Report*, Washington, DC. Department of Justice, Statistics USA.
- BAKER, P.L. (1997). « And I went back. Battered women's negotiation of choice », *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 26, n° 1, p. 55-74.
- BALL-ROKEACH, S.J. (1980). « Normative and deviant violence from a conflict perspective », *Social Problems*, vol. 28, p. 45-62.
- BANDURA, A. (1977). *Social Learning Theory*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice-Hall.
- BANDURA, A. (1999). « Moral disengagement in the perpetration of inhumanities », *Personality and Social Psychology Review*, vol. 3, n° 3, p. 193-209.
- BARGH, J.A. (1982). « Attention and automaticity in the processing of self-relevant information », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 43, n° 3, p. 425-436.
- BARGH, J.A., M. CHEN et L. BURROWS (1996). « Automaticity of social behavior: Direct effects of trait construct and stereotype activation on action », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 71, n° 2, p. 230-244.
- BARTHOLOMEW, K. et L.M. HOROWITZ (1991). « Attachment styles among young adults: A test of a four-category model », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 61, n° 2, p. 226-244.
- BAUER, W.D. et C.T. TWENTYMAN (1985). « Abusing, neglectful, and comparison mothers' responses to child-related and non-child-related stressors », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 53, n° 3, p. 335-343.
- BAUMEISTER, R.F. (2001). « Violent pride », *Science of America*, vol. 284, p. 96-101.
- BAUMRIND, D. (1996). « Parenting: the discipline controversy », *Family Relations*, vol. 45, p. 405-414.
- BEEHAN, S.K. et J.L. EDLESON (2000). « Collaborating on family safety: Challenges for children's and women's advocates », *Journal of Aggression, Maltreatment and Trauma*, vol. 3, n° 1, p. 345-358.
- BEEHAN, S.K., A.K. HAGEMEISTER et J.L. EDLESON (1999). « Child protection and battered women's services: From conflict to collaboration », *Child Maltreatment*, vol. 4, n° 2, p. 116-126.
- BEEHAN, S.K., A.K. HAGEMEISTER et J.L. EDLESON (2001). « Case assessment and service receipt in families experiencing both child maltreatment and woman battering », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 16, n° 5, p. 437-458.

- BELSKY, J. (1980). « Child maltreatment: An ecological integration », *American Psychologist*, vol. 35, n° 4, p. 320-335.
- BELSKY, J. (1984). « The determinants of parenting: A process model », *Child Development*, vol. 55, n° 1, p. 83-96.
- BENEDICT, M.I., S. ZURAVIN, D. BRANDT et H. ABBEY (1994). « Types and frequency of child maltreatment by family foster care providers in an urban population », *Child Abuse and Neglect*, vol. 18, n° 7, p. 577-585.
- BENNETT, L., D. DAWE et J. POWER (1999). « Children's needs in shelters: mother's perceptions », *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 18, n° 1, p. 57-76.
- BERGER, A.M., J.F. KNUTSON, J. MEHM et K.A. PERKINS (1988). « The self-report of punitive childhood experiences of young adults and adolescents », *Child Abuse and Neglect*, vol. 12, n° 2, p. 251-262.
- BERKELY PLANNING ASSOCIATES (1983). *The Exploration of Client Characteristics, Services and Outcomes*, National Center on Child Abuse and Neglect.
- BERKOWITZ, L. (1989). « Frustration aggression hypothesis: Examination and reformulation », *Psychological Bulletin*, vol. 106, n° 1, p. 59-73.
- BERKOWITZ, L. (1993). *Aggression: Its Causes, Consequences, and Control*. New York, McGraw-Hill.
- BERLINER, L. (1998). « Introduction to the commentary. Battered women and abused children: the question of responsibility », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 13, n° 2, p. 287-288.
- BETHKE, T.M. et D.M. DEJOY (1993). « An experimental study of factors influencing the acceptability of dating violence », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 8, n° 1, p. 36-51.
- BIBEAU, G. (2001). « Des cultures violentes? Non ! », dans *Regards divers sur la violence: recueil de textes de conférences. Programme de conférences organisé par l'IRDS, le GRAVE, le Conseil multidisciplinaire des centres jeunesse de Montréal*, (p. 43-97), Montréal, IRDS.
- BICKET, L.R., R. MILICH et R.T. BROWN (1996). « Attributional styles of aggressive boys and their mothers », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 24, p. 457-472.
- BILLINKOFF, J. (1995). « Empowering battered women as mothers », dans E. Peled, P.G. Jaffe et J.L. Edleson, *Ending the Cycle of Violence: Community Responses to Children of Battered Women*, Thousand Oaks, Sage Publications, p. 97-105.
- BILODEAU A. (1987). *La violence conjugale: recherche d'aide des femmes*, Québec, Éditeur officiel.
- BILODEAU, A. (1999). *Les conditions associées à la qualité de l'action en partenariat dans le champ de la prévention-promotion de la santé et du bien-être*. Thèse de doctorat en sciences humaines appliquées, Université de Montréal.
- BILODEAU, A. (2000). *Les conditions associées à la qualité de l'action en partenariat dans le champ de la prévention-promotion de la santé et du bien-être, une question d'innovation sociale*, Thèse de doctorat en sciences humaines appliquées, Montréal, Université de Montréal.
- BOGRAD, M. (1988). « How battered women and abusive men account for domestic violence: Excuses, justification or explanation? », dans G.T. Hotaling et al. (dir.), *Coping with Family Violence: Research and Policy Perspectives*, Newbury Park, Sage Publications, p. 60-70.

- BOND, S. (1997). *Les systèmes violents et la thérapie familiale: L'intégration dans les approches systémique et féministe*, Montréal/Québec, CRI-VIFF, collection « Réflexions », vol. 7, p. 43-49.
- BOOKWALA, J., I.H. FRIEZE, C. SMITH et K. RYAN (1992). « Predictors of dating violence: A multivariate analysis », *Violence and Victims*, vol. 7, n° 4, p. 297-311.
- BOUCHARD, C. et R. TESSIER (1996). « Conduites à caractère violent dans la résolution de conflit entre proches », *Monographie n° 2, Enquête sociale et de santé 1992-1993*, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, p. 21-76.
- BOURASSA, C. et D. TURCOTTE (1998). « Les expériences familiales et sociales des enfants exposés à la violence conjugale: des observations tirées de leurs propos », *Intervention*, vol. 107, p. 7-18.
- BOURRHIS R.Y. et A. GAGNON (1994). « Les préjugés, la discrimination et les relations intergroupes », dans C.J. Vallerand (dir.), *Les fondements de la psychologie sociale*, Gaëtan Morin éditeur, Boucherville, p. 707-773.
- BOUTIN, R. (1998). *Mon père me fait peur. Vécu des enfants exposés à la violence conjugale*, Québec, Éditions Deslandes.
- BOWEN, F., M.A. PROVOST et F. VITARO (1999). « Les différentes manifestations de l'agressivité proactive et réactive au préscolaire et au primaire », dans *Actes du colloque: Violence subie et violence perpétrée: des liens à établir*, p. 5-10.
- BOWER, M.E. et J.F. KNUTSON (1996). « Attitudes toward physical discipline as a function of disciplinary history and self-labelling as physically abused », *Child Abuse and Neglect*, vol. 20, n° 8, p. 689-699.
- BOWLBY, J. (1978a). *La séparation, angoisse et colère*, Paris, Presses universitaires de France, collection « Le fil rouge ».
- BOWLBY, J. (1978b). « Attachment theory and its therapeutic implications », *Adolescent Psychiatry*, vol. 6, p. 5-33.
- BRADBURY, T.N. et F.D. FINCHAM (1990). « Attributions in marriage: Review and critique », *Psychological Bulletin*, vol. 107, n° 1, p. 3-33.
- BRINKERHOFF, M.B. et E. LUPRI (1988). « Interspousal violence. Canadian », *Journal of Sociology*, vol. 13, p. 407-435.
- BROADBENT, A. et R. BENTLEY (1997). « Child Abuse and Neglect, Australia, 1995-1996 », *Child Welfare Series*, vol. 17, Canberra, Australian Institute of Health and Welfare.
- BRODY, G.H. et R. FOREHAND (1986). « Maternal perceptions of child maladjustment as a function of the combined influence of child behavior and maternal depression », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 54, n° 2, p. 237-240.
- BRONFENBRENNER, U. (1979). *The ecology of human development*. Cambridge, Harvard University Press.
- BRONFENBRENNER, U. (1986). « Ecology of the family as a context for human development: Research perspectives », *Developmental Psychology*, vol. 22, n° 6, p. 723-742.
- BRONFENBRENNER, U. (1996). « Le modèle écologique dans l'étude du développement de l'enfant », dans G. Tarabulsy et R. Tessier (dir.), *Enfance et famille: Contextes de développement*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 9-59.

- BROWNE, K.D. et C.E. HAMILTON (1999). « Police recognition of the links between spouse abuse and child abuse », *Child Maltreatment*, vol. 14, n° 2, p. 136-147.
- BUGENTAL, D.B. (1987). « Attributions as moderator variables within social interactional systems », *Journal of Social and Clinical Psychology*, vol. 5, n° 4, p. 469-484.
- BUGENTAL, D.B. (1992). « Affective and cognitive processes within threat-oriented family systems », dans I.E. Sigel *et al.* (dir.), *Parental Beliefs Systems: The Psychological Consequences for Children*, 2^e éd., Hillsdale, Lawrence Erlbaum Associates, p. 478.
- BUGENTAL, D.B. (1993). « Communication in abusive relationships », *American Behavioral Scientist*, vol. 36, n° 3, p. 288-308.
- BUGENTAL, D.B., J. BLUE, V. CORTEZ et K. FLECK *et al.* (1993). « Social cognitions as organizers of autonomic and affective responses to social challenge », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 64, n° 1, p. 94-103.
- BUGENTAL, D.B., J. BLUE, M. CRUZCOSA (1989). « Perceived control over caregiving outcomes: Implications for child abuse », *Developmental Psychology*, vol. 25, n° 4, p. 532-539.
- BUGENTAL, D.B., J. BLUE et J. LEWIS (1990). « Caregivers beliefs and dysphoric affect directed to difficult children », *Developmental Psychology*, vol. 26, n° 4, p. 631-638.
- BUGENTAL, D.B., M. BROWN et C. REISS (1996). « Cognitive representations of power in caregiving. Relationships: Biasing effects on interpersonal interaction and information processing », *Journal of Family Psychology*, vol. 10, n° 4, p. 397-407.
- BUGENTAL, D.B. et L.J. CLAYTON (1998). « Interpersonal power repair in response to threats to control from dependent others », dans K. Miroslaw *et al.* (dir.), *Personal Control in Action: Cognitive and Motivational Mechanism*, The Plenum series in social/clinical psychology, p. 341-362.
- BUGENTAL, D.B. et L.J. CLAYTON (1999). « The paradoxical misuse of power by those who see themselves as powerless: How does it happen ? », *Journal of Social Issues*, vol. 55, n° 1, p. 51-64.
- BUGENTAL, D.B. et K. HAPPANEY (2000). « Parent-child interaction as a power contest », *Journal of Applied Developmental Psychology*, vol. 21, n° 3, p. 267-282.
- BUGENTAL, D.B. et C. JOHNSTON (2000). « Parental and child cognitions in the context of the family », *Annual Review of Psychology*, vol. 51, p. 315-344.
- BUGENTAL, D.B., C. JOHNSTON, M. NEW et J. SILVESTER (1998). « Measuring parental attributions: Conceptual and methodological issues », *Journal of Family Psychology*, vol. 12, n° 4, p. 459-480.
- BUGENTAL, D.B., J.C. LEWIS, E. LIN, J. LYON et H. KOPEIKIN (1999). « In charge but not in control: The management of teaching relationships by adults with low perceived power », *Developmental Psychology*, vol. 35, n° 6, p. 1367-1378.
- BUGENTAL, D.B. et E.K. LIN (1997). « Attention-grabbing vocal signals: Impact on information processing and expectations », *The Society for Personality and Social Psychology*, vol. 23, n° 9, p. 965-973.

- BUGENTAL, D.B., J.E. LYON, J. KRANTZ et V. CORTEZ (1997). « Who's the boss? Differential accessibility of dominance ideation in parent-child relationships », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 72, n° 6, p. 1297-1309.
- BUGENTAL, D.B., J.E. LYON, E.K. LIN, E.P. MCGRATH et A. BIMBELA (1999). « Children "tune out" in response to the ambiguous communication style of powerless adults », *Child Development*, vol. 70, n° 1, p. 214-230.
- BUGENTAL, D.B. et G. MARTORELL (1999). « Competition between friends: The joint influence of the perceived power of self, friends, and parents », *Journal of Family Psychology*, vol. 13, n° 2, p. 260-273.
- BUGENTAL, D.B. et W.A. SHENNUM (1984). « "Difficult" children as elicitors and targets of adult communication patterns: An attributional-behavioral transactional analysis », *Monographs of the Society for Research in Child Development*, vol. 49, n° 1, p. 79.
- BUNTAIN-RICKLEFS, J.-J., K.J. KEMPER, M. BELL et T. BABONIS (1994). « Punishments: What predicts adult approval », *Child Abuse and Neglect*, vol. 18, n° 11, p. 945-955.
- BURNETT, B.B. (1993). « The psychological abuse of latency age children: a survey », *Child Abuse and Neglect*, vol. 17, n° 4, p. 441-454.
- BUSHMAN, B.J. et R.F. BAUMEISTER (1998). « Threatened egotism, narcissism, self-esteem, and direct and displaced aggression: Does self-love or self-hate lead to violence? », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 75, n° 1, p. 219-229.
- BYRNE, C.A. et I. ARIAS (1997). « Marital Satisfaction and Marital Violence: Moderating Effects of Attributional Processus », *Journal of Family Psychology*, vol. 11, n° 2, p. 188-195.
- CADRIN, H. (1995). « Évolution de la notion de violence à l'endroit des femmes », *Le médecin du Québec*, vol. 30, n° 10, p. 95-106.
- CALISO, J.A. et J.S. MILNER (1992). « Childhood history of abuse and child abuse screening », *Child Abuse and Neglect*, vol. 16, n° 5, p. 647-659.
- CAMPBELL, D.C., J. KUB, R.A. BELKNAP et T.M. TEMPLIN (1997). « Predictors of depression in battered women », *Violence Against Women*, vol. 3, n° 3, p. 271-293.
- CAMPBELL, J.C. (1998). « Making the health care system an empowerment zone for battered women: health consequences, policy recommendations, introduction and overview », dans J.C. Campbell (dir.), *Empowering Survivors of Abuse: Health Care for Battered Women and their Children*, Thousand Oaks, Sage Publications, p. 3-22.
- CAMPBELL, J.C., M. SAPOCHNIK et S. MUNCER (1997). « Sex differences in aggression: Does social representation mediate form of aggression? », *British Journal of Social Psychology*, vol. 36, n° 2, p. 161-171.
- CANTIN, S. (1994). *La violence envers les femmes: y a-t-il abus dans la façon de la définir et de la mesurer?*, Montréal/Québec, CRI-VIFF, collection « Réflexions », vol. 4, p. 4-7.
- CARLSON, B.E. (1991). « Outcome of physical abuse and observation of marital violence among adolescents in placement », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 6, n° 4, p. 526-534.

- CARTER, J. et S. SCHECHTER (1997). *Child abuse and domestic violence: creating community partnerships for safe families. Suggested components of an effective child welfare response to domestic violence*, document disponible sur le site Internet de l'Université du Minnesota.
- CASCARDI, M. et D. VIVIAN (1995). « Context for specific episodes of marital violence: gender and severity of violence differences », *Journal of Family Violence*, vol. 10, n° 3, p. 265-293.
- CASELLES, C.E. et J.S. MILNER (2000). « Evaluations of child transgressions, disciplinary choices, and expected child compliance in a no-cry and a crying infant condition in physically abusive and comparison mothers », *Child Abuse and Neglect*, vol. 24, n° 4, p. 477-491.
- CASPI, A., D.J. BEM et G.H. ELDER (1989). « Continuities and consequences of interactional styles across the life course », *Journal of Personality*, vol. 57, n° 2, p. 375-406.
- CASTEL, R. (1995). « Les pièges de l'exclusion. Lien social et politique », *RIAC*, 34/74, p. 13-21.
- CATALANO, R. (1979). *Health, Behavior and the Community*, New York, Pergamon Press.
- CATRON, T.F. et J.C. MASTERS (1993). « Mothers' and children's conceptualizations of corporal punishment », *Child Development*, vol. 64, n° 6, p. 1815-1828.
- CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE (1998). *La violence familiale au Canada: Un profil statistique*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE (2001). *La violence familiale au Canada: Un profil statistique*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- CERVANTES, N.N. (1993). « Therapist duty in domestic violence cases: Ethical considerations », dans M. Hansen et M. Harway (dir.), *Battering and Family Therapy: A Feminist Perspective*. Newbury Park, Sage Publications, p. 147-155.
- CHAMBERLAND, C. (1996a). « Écologie et prévention: pertinence pour la santé communautaire », dans R. Tessier et G. Tarabulsky (dir.), *Le modèle écologique dans l'étude du développement de l'enfant*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 61-79.
- CHAMBERLAND, C. (1996b). « Tisser des fils d'Ariane pour prévenir la violence », dans G. Rondeau, S. Cantin et I. Pépin (dir.), *Impact des changements sociaux actuels sur la violence faite aux femmes et aux enfants*, Montréal/Québec, CRI-VIFF, collection « Réflexions », vol. 5, p. 55-70.
- CHAMBERLAND, C. et J. BEAUDRY (1989). « Émergence du paradigme écologique et étude des mauvais traitements envers les enfants », dans R. Tessier (dir.), *Pour un paradigme écologique*, Montréal, HMH Hurtubise, collection « Brèches », p. 211-246.
- CHAMBERLAND, C., C. BOUCHARD et J. BEAUDRY (1986). « Les mauvais traitements envers les enfants: réalités canadienne et américaine », *Revue canadienne des sciences du comportement*, vol. 18, n° 4, p. 391-412.
- CHAMBERLAND, C. et M. CÔTÉ (1991). « Contribution des pères au rôle domestique et identité sexuelle de leur garçon d'âge préscolaire », *Revue canadienne des sciences du comportement*, vol. 23, n° 2, p. 214-227.

- CHAMBERLAND, C., D. DAMANT, M. JACOB et C. LAVERGNE (1999). *Développement et manifestations de la victimisation des femmes et des enfants au sein d'une même famille: analyse des dynamiques interactionnelles et des structures de pouvoir*. Point de vue des jeunes, des mères et des pères. Projet de recherche acheminée au CRSH.
- CHAMBERLAND, C., A. FORTIN, J. TURGEON, L. LAPORTE et S. LÉVEILLÉE (2003). *Étude de la conception de deux formes de violence familiale: la violence faite aux femmes et la violence faite aux enfants*, Rapport final, CQRS, Québec.
- CHAMBERLAND, C., L. LAPORTE et C. LAVERGNE (2003). « Définir et reconnaître la violence faite aux enfants et aux femmes en contexte familial: considérations éthique, théorique et empirique », dans C. Chamberland, *Violence conjugale et violence parentale*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- CHAMBERLAND, C., L. LAPORTE, C. LAVERGNE, M. TOURIGNY, M. MAYER, J. WRIGHT, S. HÉLIE et C. MALO (sous presse). « Psychological maltreatment of children reported to youth protection services: A situation of grave concern », *Journal of Emotional Abuse*.
- CHAMBERLAND, C. et C. MALO (1999). « Le regard de la psychologie sur l'intentionnalité », dans D. Damant et M. Clément (dir.), *Violence et intentionnalité*, Montréal/Québec, CRI-VIFF, collection « Réflexions », vol. 9, p. 43-59.
- CHAPAIS, B. (1999). *Les origines évolutives de la violence liée à la sexualité et à la reproduction*. Conférence présentée dans le cadre des conférences de l'IRDS: Regards divers sur la violence.
- CHILAMKURTI, C. et J.S. MILNER (1993). « Perceptions and evaluations of child transgressions and disciplinary techniques in high- and low-risk mothers and their children », *Child Development*, vol. 64, n° 6, p. 1801-1814.
- CICCHETTI, D. et M. LYNCH (1993). « Toward an ecological/Transactional model of community violence and child maltreatment: Consequences for children's development », *Psychiatry*, vol. 56, n° 1, p. 96-118.
- CLÉMENT, M.-E., C. BOUCHARD, M. JETTÉ et S. LAFERRIÈRE (2000). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*, Québec, Institut de la statistique du Québec, collection « La santé et le bien-être ».
- CLÉMENT, M.-E., C. BOUCHARD et R. TESSIER (1999). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, collection « La santé et le bien-être ».
- COLEMAN, D.H. et M.A. STRAUS (1986). « Marital power, conflict and violence in a nationally representative sample of American couples », *Violence and Victims*, vol. 1, n° 2, p. 141-157.
- COOHEY, C. et N. BRAUN (1997). « Toward an integrated framework for understanding child physical abuse », *Child Abuse and Neglect*, vol. 21, n° 11, p. 1081-1094.
- COOK, W.L. (2001). « Interpersonal influence in family systems: A social relations model analysis », *Child Development*, vol. 72, n° 4, p. 1179-1197.
- CORRAL-VERDUGO, V., M. FRIAS-ARMENTA, M. ROMERO et A. MUNOZ (1995). « Validity of a scale measuring beliefs regarding the positive effects of punishing children: A study of mexican mothers », *Child Abuse and Neglect*, vol. 19, n° 6, p. 669-679.

- COULTON, C.J., J.E. KORBIN, M. SU et J. CHOW (1995). « Community level factors and child maltreatment rates », *Child Development*, vol. 66, n° 5, p. 1262-1276.
- COUTURIER, Y. (2000). « Intervenir et coopérer : la question d'une langue partagée dans le travail interprofessionnel », *Intervention*, vol. 112, p. 44-50.
- CRITTENDEN, P. (1998). « Dangerous behaviors and dangerous contexts: a 35-year perspective on research on the developmental effects of child physical abuse », dans P.K. Trickett et C.J. Schellenbach (dir.), *Violence against Children in the Family and the Community*, Washington, American Psychological Association, p. 11-38.
- CRITTENDEN, P. (2001). *Danger, développement et adaptation : les effets de la maltraitance sur le développement des enfants*, Montréal, Conférence IRDS.
- CRITTENDEN, P.M. et M.D.S. AINSWORTH (1989). « Child maltreatment and attachment theory », dans D. Cicchetti et V. Carlson (dir.), *Child Maltreatment: Theory and Research on the Causes and Consequences of Child Abuse and Neglect*, New York, Cambridge University Press, p. 432-463.
- CROKENBERG, S. (1987). « Predictors and correlates of anger toward and punitive control of toddlers by adolescent's mothers », *Child Development*, vol. 58, n° 4, p. 964-975.
- CROKENBERG, S. et A. LANGROCK (2001). « The role of specific emotions in children's responses to interparental conflict : a test of the model », *Journal of Family Psychology*, vol. 15, n° 2, p. 163-182.
- CROSSMAN, R.K., S.M. STITH et M.M. BENDER (1991). « Sex role egalitarianism and marital violence », *Sex Roles*, vol. 22, n° 5-6, p. 293-304.
- DAIGLE, L.E. (1998). « Empowering women to protect : improving intervention with victims of domestic violence in cases of child abuse and neglect ; a study of Travis County, Texas », *Journal of Women and the Law*, vol. 7, n° 2, p. 287-317.
- DAJOZ, R. (1971). *Précis d'écologie*, Paris, Dunod.
- DALLAIRE, N. (1998). *Enjeux et voies d'avenir de la promotion/prévention, une réflexion dans le champ enfance-jeune-famille*, soutenance de thèse, 3^e cycle, novembre.
- DALLAIRE, N. et C. CHAMBERLAND (1996). « Empowerment, crises et modernité » *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 15, n° 2, p. 87-107.
- DALY, M. et M. WILSON (1985). « Child abuse and other risks of not living with both parents », *Ethology and Sociobiology*, vol. 6, n° 4, p. 197-210.
- DAMANT, D. et al. (1999). *Bilan analytique des initiatives, des ressources, des politiques et de la recherche dans le domaine de la violence conjugale au Québec*. Rapport de recherche, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.
- DAMANT, D. et M. CLÉMENT (1999). *Violence et intentionnalité*, Montréal/Québec, CRI-VIFF, collection « Réflexions ».
- DANDURAND, R. (1991). « Transformation et diversification de la vie familiale au Québec entre 1940 et 1990 », *Intervention*, vol. 88, p. 26-30.
- DANSEREAU, P. (1957). *Biogeography: An Ecological Perspective*, New York, The Ronald Press Company, p. 3-11.
- DARO, D. et A.H. COHN (1988). « Child maltreatment evaluation efforts : What have we learned? », dans G.T. Hotaling et D. Finkelhor (dir.) *et al., Coping with Family Violence: Research and Policy Perspectives*, Thousand Oaks, CA, Sage Publications, p. 275-287.

- DAVIDSON, H.A. (1995). « Child abuse and domestic violence : Legal connections and controversies », *Family Law Quarterly*, vol. 29, n° 2, p. 243-250.
- DAVIS, N.J. (1984). « Beliefs of service providers about abuse women and abusing men », *Social Work*, vol. 18, n° 2, p. 243-250.
- DE GAUJELAC, V. (1989). « Honte et pauvreté », *Santé mentale au Québec*, vol. XIV, n° 2, p. 128-137.
- DEAN, A.L., M.M. MALIK, W. RICHARDS et S.A. STRINGER (1986). « Effects of parental maltreatment on children's conceptions of interpersonal relationships », *Developmental Psychology*, vol. 22, n° 5, p. 617-626.
- DEATER-DECKARD, K. et K.A. DODGE (1997). « Externalizing behavior problems and discipline revisited : Nonlinear effects and variation by culture, context, and gender », *Psychology Inquiry*, vol. 8, n° 3, p. 161-175.
- DELGADO, A.R. et R.A. BOND (1993). « Attenuating the attribution of responsibility : The lay perception of jealousy as a motive for wife battery », *Journal of Applied Social Psychology*, vol. 23, n° 16, p. 1337-1356.
- DELPHY, C. (1991). « Libération des femmes ou droits corporatistes des mères? », *Nouvelles questions féministes*, vol. 12, nos 16-17-18, p. 93-118.
- DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES (1995). « Lifetime and annual incidence of intimate partner violence and resulting injuries – Georgia », *Morbidity and Mortality Weekly Report*, vol. 47, p. 849-852.
- DESCARRIES, F. et C. CORBEIL (1994). « Entre discours et pratiques : l'évolution de la pensée féministe sur la maternité depuis 1960 », *Nouvelles questions féministes*, vol. 15, n° 1, p. 69-93.
- DIETRICH, D., L. BERKOWITZ, A. KADUSHIN et J. MCGLOIN (1990). « Some factors influencing abusers' justification of their child abuse », *Child Abuse and Neglect*, vol. 14, n° 3, p. 337-345.
- DIX, T. et J.E. LOCHMAN (1990). « Social cognition and negative reactions to children : A comparison of mothers of aggressive and non-aggressive boys », *Journal of Social and Clinical Psychology*, vol. 9, n° 4, p. 418-438.
- DIX, T. et D.P. REINHOLD (1991). « Chronic and temporary influences on mothers' attributions for children's disobedience », *Merrill-Palmer Quarterly*, vol. 37, n° 2, p. 251-271.
- DIX, T., D.P. REINHOLD et R.J. ZAMBARANO (1990). « Mothers' judgment in moments of anger », *Merrill-Palmer Quarterly*, vol. 36, n° 4, p. 465-486.
- DIX, T., D.N. RUBLE, J.E. GRUSEC et S. NIXON (1986). « Social cognition in parents : Inferential and affective reactions to children of three age levels », *Child Development*, vol. 57, n° 4, p. 879-894.
- DIX, T., D.N. RUBLE et R.J. ZAMBARANO (1989). « Mothers' implicit theories of discipline : Child effects, parent effects, and the attribution process », *Child Development*, vol. 60, n° 6, p. 1373-1391.
- DOBASH, R.P., R.E. DOBASH, M. WILSON et M. DALY (1992). « The myth of sexual symmetry in marital violence », *Social Problems*, vol. 39, n° 1, p. 71-89.
- DODGE, K.A. (1991). « The structure and function of reactive and proactive aggression », dans D.J. Pepler et K.H. Rubin (dir.), *The Development and Treatment of Childhood Aggression*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum Associates, p. 201-218.

- DODGE, K.A., J.E. LOCHMAN, J.D. HARNISH, J.E. BATES *et al.* (1997). « Reactive and proactive aggression in school children and psychiatrically-impaired chronically assaultive youth », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 106, n° 1, p. 37-51.
- DODGE, K.A., G.S. PETTIT, J.E. BATES et E. VALENTE (1995). « Social information-processing patterns partially mediate the effect of early physical abuse on later conduct problems », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 104, n° 4, p. 632-643.
- DOISE, W. (1989). « Les représentations sociales », dans C. Bonnet *et al.*, *Traité de psychologie cognitive. Tome 3. Cognition, représentation, communication*. Paris, Dunod, p. 111-174.
- DOISE, W. (1990). « Les représentations sociales », dans J. Beauvois, M. Bromberg, J. Deschamps *et al.* (dir.), *Traité de psychologie cognitive*, Paris, Dunod, p. 113-172.
- DOWNEY, G. et E. WALKER (1989). « Social cognition and adjustment in children at risk for psychopathology », *Development Psychology*, vol. 25, n° 5, p. 835-845.
- DOZIER, M. (2002). *S'adapter à une rupture des soins parentaux : Le défi des jeunes enfants en familles d'accueil*, Conférence donnée aux Journées d'enfance, Université Laval et Centres jeunesse de Québec, mai.
- DROLET, M. (1997). « L'empowerment et l'intervention familiale : concept paradoxal occultant parfois la pauvreté », *Reflets*, vol. 3, n° 1, p. 55-79.
- DURNING, P. et A. FORTIN (1996). « La maltraitance psychologique : quatrième modalité ou dimension essentielle de tout mauvais traitement? », dans M. Gabel *et al.* (dir.), *Maltraitance psychologique*, Paris, Fleurus-Tardy, p. 53-76.
- DUTTON, D.G. (1986). « Wife assaulters' explanations for assault: The neutralization of self-punishment », *Canadian Journal of Behavioral Science*, vol. 18, n° 4, p. 381-390.
- DUTTON, D.G. (1994). « Patriarchy and wife assault: the ecological fallacy », *Violence and Victims*, vol. 9, n° 2, p. 167-182.
- DUTTON, D.G. (1994). « The origin and structure of abusive personality », *Journal of Personality Disorders*, vol. 8, n° 3, p. 181-191.
- DUTTON, D.G. et J.J. BROWNING (1988). « Concern for power, fear of intimacy, and aversive stimuli for wife assault », dans G.T. Hotaling *et al.* (dir.), *Family Abuse and its Consequences : New Directions in Research*, Thousand Oaks, Sage Publications, p. 163-175.
- DUTTON, M.A. (1992). *Empowerment and Healing the Battered Women : A Model of Assessment and Intervention*, New York, Springer.
- ECHLIN, C. et L. MARSHALL (1995). « Child protection services for children of battered women : Practice and controversy », dans E. Peled, P.G. Jaffe et J.L. Edleson (dir.), *Ending the Cycle of Violence : Community Responses to Children of Battered Women*, Thousand Oaks, CA, Sage Publications, p. 170-185.
- ECKENRODE, J., B. GANZEL, C.R. HENDERSON, E. SMITH, D.L. OLDS, J. POWERS, R. COLE, H. KITZMAN et K. SIDORA (2000). « Preventing child abuse and neglect with a program of nurse home visitation; the limiting effects of domestic violence », *Journal of the American Medical Association*, vol. 284, n° j11, p. 1385-1391.
- ECKHARDT, C.I., K.A. BARBOUR et G.C. DAVISON (1998). « Articulated thoughts of maritally violent and nonviolent men during anger arousal », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 66, n° 2, p. 259-269.

- EDLESON, J.L. (1998). « Responsible mothers and invisible men : Child protection in the case of adult domestic violence », *Journal of Domestic Violence*, vol. 13, n° 2, p. 294-298.
- EDLESON, J.L. (1999). « The overlap between child maltreatment and woman battering », *Violence against Women*, vol. 5, p. 134-154.
- EGELAND, B., D. JACOBVITZ et L.A. SROUFE (1988). « Breaking the cycle of abuse », *Child Development*, vol. 59, n° 4, p. 1080-1088.
- EHRENSAFT, M.K. et D. VIVIAN (1999). « Is partner aggression related to appraisals of coercive control by a partner? », *Journal of Family Violence*, vol. 14, n° 3, p. 251-266.
- EISIKOVITS, Z.C. et E. BUCHBINDER (1996). « Toward a phenomenological intervention with violence in intimate relationships », dans J.L. Edleson et Z.C. Eisikovits (dir.), *Future Interventions with Battered Women and their Families. Sage Series on Violence Against Women*, vol. 3, Thousand Oaks, Sage Publications, p. 186-200.
- ELLINGTON, J.E. et L.L. MARSHALL (1997). « Gender role perceptions of women in abusive relationships », *Sex Roles*, vol. 36, n° 5-6, p. 349-369.
- EMERY, R.E. et L. LAUMANN-BILLINGS (1998). « An overview of the nature, causes, and consequences of abusive family relationships », *American Psychologist*, vol. 53, n° 2, p. 121-135.
- EPSTEIN, S. (1984). « Controversial issues in emotion theory », *Review of Personality and Social Psychology*, n° 5, p. 64-88.
- ERCHAK, G.M. (1984). « Cultural anthropology and spouse abuse », *Current Anthropology*, vol. 25, n° 3, p. 331-332.
- ERICKSEN, J.R. et A.D. HENDERSON (1998). « Diverging realities : Abused women and their children », dans J.C. Campbell (dir.), *Empowering Survivors of Abuse : Health Care for Battered Women and their Children*, Thousand Oaks, Sage Publications, p. 138-155.
- FANTUZZO, J.W., L.M. DEPAOLA, L. LAMBERT, T. MARTINO *et al.* (1991). « Effects of interparental violence on the psychological adjustment and competencies of young children », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 59, n° 2, p. 258-265.
- FAZIO, R.H. (1989). « On the power and functionality of attitudes : The role of attitude accessibility », dans A.R. Pratkanis, S.V. Breckler et *al.* (dir.), *Attitude Structure and Function*, Mahwah, NJ, Lawrence Erlbaum Associates, p. 153-181.
- FEATHERSTONE, B. (1997). « What has gender got to do with it? Exploring physically abusive behavior towards children », *British Journal of Social Work*, vol. 27, n° 3, p. 419-433.
- FECTEAU, J.-M. (2001). « L'histoire comme expérience de la violence ». Dans *Regards divers sur la violence : recueil de textes de conférences*. Programme de conférences organisées par l'IRDS, le GRAVE, le conseil multidisciplinaire des Centres jeunesse de Montréal. Montréal, IRDS, p. 9-21.
- FÉDÉRATION DES RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ AU QUÉBEC (2001). *Rapport d'hébergement global annuel. Statistiques 2000-2001*.
- FELD, S.L. et M.A. STRAUS (1989). « Escalation and desistance of wife assault in marriage », *Criminology*, vol. 27, n° 1, p. 141-161.

- FELSON-DUCHAN, J. (1987). « Perspectives for understanding children with communicative disorders », dans P. Knoblock (dir.), *Understanding Exceptional Children and Youth*, New York, Little, Brown and Co., p. 163-199.
- FERGUSON, D.M. et J. HORWOOD (1998). « Exposure to interparental violence in childhood and psychosocial adjustment in young adulthood », *Child Abuse and Neglect*, vol. 22, n° 5, p. 339-357.
- FERGUSON, D.M., L.J. HORWOOD, K.L. KERSHAW et F.T. SHANNON (1986). « Factors associated with reports of wife assault in New Zealand », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 48, n° 2, p. 407-412.
- FERNET, M. (2002). *Une conceptualisation dynamique et ancrée de la violence subie en situation de couple par des adolescentes*. Thèse de doctorat, Faculté de médecine, Université de Montréal, 263 p.
- FESHBACH, N.D. (1987). « Parent empathy and child adjustment/maladjustment », dans N. Eisenberg et J. Strayer (dir.), *Empathy and its Development*, New York, Cambridge University Press, p. 271-291.
- FESHBACH, N.D. et S. FESHBACH (1998). « Aggression in the schools: Toward reducing ethnic conflict and enhancing ethnic understanding », dans P.K. Trickett et C.J. Schellenbach (dir.), *Violence against Children in the Family and the Community*, Washington, DC, American Psychological Association, p. 269-286.
- FINCHAM F.D. et T.N. BRADBURY (1993). « Marital satisfaction, depression and attributions: A longitudinal analysis », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 64, n° 3, p. 442-452.
- FINCHAM, F.D., T.N. BRADBURY et C.K. SCOTT (1990). « Cognition in marriage », dans F.D. Fincham et T.N. Bradbury (dir.), *The Psychology of Marriage: Basic Issues and Applications*, New York, Guilford Press, p. 118-149.
- FINCHAM, F.D. (1985). « Attribution processes in distressed and nondistressed couples: II. Responsibility for marital problems », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 94, n° 2, p. 183-190.
- FINCHAM, F.D. et T.N. BRADBURY (1992). « Assessing attributions in marriage: The relationships attribution measures », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 62, n° 3, p. 457-468.
- FINCHAM, F.D., T.N. BRADBURY, I. ARIAS, C.A. BYRNE et B.R. KARNEY (1997). « Marital violence, marital distress, and attributions », *Journal of Family Psychology*, vol. 11, n° 3, p. 367-372.
- FINCHAM, F.D. et R.E. EMERY (1988). « Limited mental capacities and perceived control in attribution of responsibility », *British Journal of Social Psychology*, vol. 27, n° 3, p. 193-207.
- FINDLATER, J.E. et S. KELLY (1999a). « Child protective services and domestic violence », *Future of Children*, vol. 9, n° 3, p. 84-96.
- FINDLATER, J.E. et S. KELLY (1999b). « Reframing child safety in Michigan: Building corporation among domestic violence, family preservation, and child protection services », *Child Maltreatment*, vol. 4, n° 2, p. 167-174.
- FINKELHOR, D. et K. KENDALL-TACKETT (1996). *A Developmental Perspective on the Childhood Impact of Crime, Abuse and Violent Victimization*, manuscrit non publié.
- FISKE, S.T. et S.E. TAYLOR (1991). *Social Cognition*, New York, McGraw-Hill.
- FITZGERALD, R. (1999). *La violence familiale au Canada: un profil statistique*, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.
- FOGLIA, P. (2001). « La morale scientifique », *La Presse*, p. 5.

- FOLLINGSTAD, D.R., S. WRIGHT, S. LLOYD et J.A. SEBASTIAN (1991). « Sex differences in motivations and effects in dating violence », *Family Relations*, vol. 40, n° 1, p. 51-57.
- FORTIN, A., C. CHAMBERLAND et L. LACHANCE (2000). « La justification de la violence envers l'enfant : un facteur de risque de violence », *Revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 4, n° 2, p. 5-34.
- FORTIN, A., M. CYR et L. LACHANCE (2000). *Les enfants témoins de violence conjugale : Analyse des facteurs de protection*, Montréal/Québec, CRI-VIFF, collection « Réflexions », vol. 13.
- FORTIN, A. et L. LACHANCE (1996). « Mesure de la justification de la violence envers les enfants : Étude de la validation auprès d'une population Québécoise », *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, vol. 31, p. 91-104.
- FRAULCK-PINARD, G. et L. PAGANI (2000). *Clinical Assessment of Dangerousness*, Cambridge University Press.
- FREEDENFELD, R.N., S.R. ORNDUFF et R.M. KELSEY (1995). « Object relations and physical abuse : A TAT analysis », *Journal of Personality Assessment*, vol. 64, n° 3, p. 552-568.
- FRIAS-ARMENTA, M. et L.A. MCCLOSKEY (1998). « Determinants of harsh parenting in Mexico », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 26, n° 2, p. 129-139.
- FRIEND, C. (2000). « Aligning with the battered women to protect both mother and child : direct practice and policy implication », *Journal of Aggression, Maltreatment, and Trauma*, vol. 3, n° 1, p. 253-267.
- FUGATE, J.A. (2001). « Who's failing whom ? A critical look at failure-to-protect laws », *New York University Law Review*, vol. 76, n° 1, p. 272-308.
- FURSTENBERG, F.F., J. BROOKS-GUNN et S. PHILIP-MORGAN (1987). *Adolescent Mothers in Later Life*. Cambridge, Cambridge University Press.
- FURSTENBERG, F.F., S.P. MORGAN et P.D. ALLISON (1987). « Paternal participation and children's well-being after marital dissolution », *American Sociological Review*, vol. 52, n° 5, p. 695-701.
- GABLE, R.K., C.N. RUCKER et E.V. SMITH (1997). « Assessing student perceptions of affective outcomes of special education programs : Instrument development, validation, and comparisons to regular education students », *Educational and Psychological Measurement*, vol. 57, n° 4, p. 685-697.
- GAGNÉ, M.H. (1999). « Les conduites psychologiquement violentes des parents : l'enfer est-il uniquement pavé de bonnes intentions ? », dans M. Clément et D. Damant (dir.), *Violence et intentionnalité*, Actes du colloque dans le cadre du 66^e congrès de l'ACFAS.
- GARA, M.A., L.A. ALLEN, E.P. HERZOG et R.L. WOOLFOLK (2000). « The abused child as parent : The structure and content of physically abused mothers' perceptions of their babies », *Child Abuse and Neglect*, vol. 24, n° 5, p. 627-639.
- GARANT, V. et M. ALAIN (1995). « Perception de contrôle, désir de contrôle et santé psychologique », *Revue canadienne des sciences du comportement*, vol. 27, n° 3, p. 251-267.
- GARBARINO, J. (1995). « Growing up in a socially toxic environment : Life for children and families in the 1990s », dans G. Melton *et al.* (dir.), *The Individual, the Family and Social Good : Personal Fulfillment in Times of Change*, Lincoln, University of Nebraska Press.

- GARBARINO, J. (1997). « Growing up in a socially toxic environment », dans D. Cicchetti, S.L. Toth (dir.), *Developmental Perspectives on Trauma: Theory, Research, and Intervention*, Rochester Symposium on Developmental Psychology, vol. 8, Rochester, NY, University of Rochester Press, p. 141-154.
- GARBARINO, J. (1998). « Children in a violent world: A metaphysical perspective », *Family and Conciliation Courts Review*, vol. 36, n° 3, p. 360-367.
- GARBARINO, J. et A.C. CROUTER (1978). « Defining the community context for parent-child relations: The correlates of child maltreatment », *Child Development*, vol. 49, n° 3, p. 604-616.
- GARBARINO, J. et D. SHERMAN (1980). « High-risk neighbourhoods and high-risk families: The human ecology of child maltreatment », *Child Development*, vol. 51, n° 1, p. 188-198.
- GELLER, J. et C. JOHNSTON (1995a). « Predictors of mothers' responses to child noncompliance: Attributions and attitudes », *Journal of Clinical Child Psychology*, vol. 24, n° 3, p. 272-278.
- GELLER, J. et C. JOHNSTON (1995b). « Depressed mood and child conduct problems: Relationships to mothers' attributions for their own and their children's experiences », *Child and Family Behavior Therapy*, vol. 17, n° 2, p. 19-34.
- GELLES, R.J. (1991). « Physical violence, child abuse and child homicide: A continuum of violence or distinct behavior? », *Human Nature*, vol. 2, n° 1, p. 59-72.
- GELLES, R.J. (1992). « Poverty and violence toward children », *American Behavioral Scientist*, vol. 35, n° 3, p. 258-275.
- GELLES, R.J. (2000). « Public policy for violence against women: 30 years of successes and remaining challenges », *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 19, n° 4, p. 298-301.
- GELLES, R.J. et D.R. LOSEKE (1993). *Current Controversy on Family Violence*, Newbury Park, CA, Sage Publications.
- GELLES, R.J. et M.A. STRAUS (1988). *Intimate Violence: The Definitive Study of the Causes and Consequences of Abuse in the American Family*, New York, Simon and Schuster.
- GEORGIA WOMEN HEALTH SURVEY (1995). *Morbidity and Mortality Weekly Report*, Washington, Department of Health and Human Services.
- GILGUN, J.F.A. (2000). *Comprehensive Theory of Interpersonnal Violence*, Communication présentée à la Conférence on victimization of children and youth, Durham, NH.
- GIOVANNONI, J. et R. BECCERA (1979). *Defining Child Abuse*, New York, Free Press.
- GLASER, B.A., T.V. SAYGER et A.M. HORNE (1993). « Three types of family environment scale profiles: Functional, distressed, and abusive families », *Journal of Family Violence*, vol. 8, n° 4, p. 303-311.
- GOBEIL, A. (1996). « Les représentations sociales de la violence chez les jeunes », dans F. Ouellet et M. Clément (dir.), *Violences dans les relations affectives: représentations et interventions*, Montréal/Québec, CRI-VIFF, collection « Réflexions », vol. 4, p. 68-82.

- GODDARD, C.R. et P.C. HILLER (1992). *Tracking Physical and Sexual Abuse Cases from Hospital Setting into Victoria's Criminal Justice and Child Protection Systems – A Report for the Victorian Law Foundation* (vols 1-3), Melbourne. Department of Social Work and Anthropology, Monash University.
- GOLDNER, V., P. PENN, M. SHEINBERG et G. WALKER (1990). « Love and violence : Gender paradoxes in volatile », *Family Process*, vol. 29, n° 4, p. 343-364.
- GONDOLF, E. (1985). « Fighting for control: a clinical assessment of men battered », *Social casework*, vol. 66, p. 48-54.
- GONDOLF, E.W. (2002). *Batherer Interaction Systems: Issues, Outcomes and Recommendations*, Thousand Oaks, CA, Sage Publications.
- GOODNOW, J.J. (1988). « Parents' ideas, actions, and feelings: Models and methods from developmental and social psychology », *Child Development*, vol. 59, n° 2, p. 286-320.
- GORDIS, E.B., G. MARGOLIN et R.S. JOHN (1997). « Marital aggression, observed parental hostility, and child behavior during triadic family interaction », *Journal of Family Psychology*, vol. 11, n° 1, p. 76-89.
- GORDON, L. (1987). « Feminism and social control: The case of child abuse and neglect », dans J. Mitchell et A. Oakley (dir.), *What is Feminism ?*, New York, Pantheon Books, p. 63-84.
- GORTNER, E.T., J.K. GOLLAN et N.S. JACOBSON (1997). « Psychological aspects of perpetrators of domestic violence and their relationships with the victims », *The Psychiatric Clinics of North America*, vol. 20, n° 2, p. 337-351.
- GOUGH, B. et P. REAVY (1997). « Parental accounts regarding the physical punishment of children : Discourses of dis/empowerment », *Child Abuse and Neglect*, vol. 21, n° 5, p. 417-430.
- GOVERNEMENT DU CANADA (1983). *Canadian Urbanisation Survey: Female Victims of Crime*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- GOVERNEMENT DU CANADA (2000). *Enquête sur les maisons d'hébergement 1999-2000*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1992). *La politique de santé et du bien-être*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1993). *Enquête sociale et de santé 1992-1993*, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, p. 21-76.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1995). *Cadre normatif CJ-LPJ: système d'information clientèle des centres jeunesse, Protection de la jeunesse. Banque de données LPJ sur Média*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux – MSSS.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1995). *Politique gouvernementale sur l'intervention en matière de violence conjugale*, Québec, Gouvernement du Québec.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Québec, Gouvernement du Québec.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1997). *Base de données LPJ sur Média*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1998). *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*, Québec, Gouvernement du Québec.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1998). *Rapports statistiques annuels des centres jeunesse 1997-1998*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

- GRANDIN, E. et E. LUPRI (1997). « Intimate violence in Canada and the United States: A cross-national comparison », *Journal of Family Violence*, vol. 12, n° 4, p. 417-443.
- GRANDIN, E., E. LUPRI et M.B. BRINKERHOFF (1998). « Couple violence and psychological distress », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 89, n° 1, p. 43-47.
- GRAZIANO, A.M. (1994). « Why we should study subabusive violence against children », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 9, n° 3, p. 412-419.
- GRAZIANO, A.M. et K.A. NAMASTE (1990). « Parental use of physical force in child discipline: A survey of 679 college students », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 5, n° 4, p. 449-463.
- GREENBLAT, C.S. (1983). « The salience of sexuality in the early years of marriage », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 45, n° 2, p. 289-299.
- GREENFIELD, L.A. et al. (1998). *Violence by Intimates: National Crime Victimization Survey*, Washington DC, US Department of Justice.
- GRUSEC, J.E., P.D. HASTINGS et N. MAMMONE (1994). « Parenting cognitions and relationship schemas », dans J.G. Smetana (dir.), *Beliefs about Parenting: Origins and Developmental Implications. New Directions for Child Development*, San Francisco, Jossey-Bass/Pfeiffer, p. 5-19.
- GUAY, M., C. LAVERGNE et M. MAYER (2002). *Ampleur des menaces au bien-être des enfants en contexte familial : faisabilité d'une stratégie d'enquête*, Montréal, Régie régionale des services de la santé et des services sociaux de Montréal-centre.
- HACHETTE (1997). *Dictionnaire universel francophone*.
- HAMELIN, A. (2000). *Description et évolution d'une clientèle d'adolescentes victimes d'agressions sexuelles ayant reçu des services psychologiques en CLSC*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, École de service social.
- HAMILTON, B. et J.L. COATES (1993). « Perceived helpfulness and use of professional services by abused women », *Journal of Family Violence*, vol. 8, n° 4, p. 313-331.
- HANGEN, E. (1994). *D.S.D. Interagency Domestic Violence Team Pilot Project: Program data evaluation*, Boston, Department of Social Services.
- HANSEN, M. (1993). « Feminism and family therapy: A review of feminist critiques of approaches to family violence », dans M. Hansen et M. Harway (dir.), *Battering and Family Therapy: A Feminist Perspective*, Newbury Park, CA, Sage Publications, p. 69-81.
- HANSON, R.K., O. CADSKY, A. HARRIS et C. LALONDE (1997). « Correlates of battering among 997 men: Family history, adjustment, and attitudinal differences », *Violence and Victims*, vol. 12, n° 3, p. 191-208.
- HART, B. (1998). « Beyond the duty to warn: A therapist's "duty to protect" battered women and children », dans K. Yllo et M. Bograd (dir.), *Feminist Perspectives on Wife Abuse*, Thousand Oaks, Sage Publications, p. 234-248.
- HART, S.N., R. GERMAIN et M.R. BRASSARD (1987). *The Challenge: The Better Understanding and Combat of the Psychological Maltreatment of Children and Youth*, New York, Pergamon Press, p. 3-24.
- HARWAY, M. et M. HANSEN (1993). « Therapist perceptions of family violence », dans M. Hansen et M. Harway (dir.), *Battering and Family Therapy: A Feminist Perspective*, Newbury Park, CA, Sage Publications, p. 42-53.

- HASTINGS, P.D. et J.E. GRUSEC (1998). « Parenting goals as organizers of responses to parent-child disagreement », *Developmental Psychology*, vol. 34, n° 3, p. 465-479.
- HASTINGS, P.D. et K.H. RUBIN (1999). « Predicting mothers' beliefs about pre-school-aged children's social behavior: Evidence for maternal attitudes moderating child effects », *Child Development*, vol. 70, n° 3, p. 722-741. Blackwell Publishers, US.
- HATTENDORF, J. et T.R. TOLLERUD (1997). « Domestic violence: counseling strategies that minimize the impact of secondary victimization », *Perspectives in Psychiatric care*, vol. 33, n° 1, p. 14-23.
- HEALY, K. (1998). « Participation and child protection: the importance of context », *British Journal of Social Work*, vol. 28, n° 6, p. 897-914.
- HEIDER, F. (1958). *The Psychology of Interpersonal Relations*. Hillsdale, Lawrence Erlbaum Associates.
- HERZLICH, C. (1972). « La représentation sociale » dans S. Moscovici, *Introduction à la psychologie sociale*, Paris, Librairie Larousse, p. 302-325.
- HESS, P.M., G. FOLARON et A.B. JEFFERSON (1992). « Effectiveness of family reunification services: An innovative evaluation model », *Social Work*, vol. 37, n° 4, p. 304-311.
- HESTER, M. et C. PEARSON (1998). « From periphery to centre: domestic violence in work with abused children », Bristol, Policy press.
- HIGGINS, E. TORY et J.A. BARGH (1987). « Social cognitions and social perception », *Annual Review of Psychology*, vol. 38, p. 369-425.
- HILTON, Z.N. (1989). « When is an assault not an assault? The canadian public's attitudes towards wife and stranger assault », *Journal of Family Violence*, vol. 4, n° 4, p. 331-344.
- HILTON, Z.N. (1992). « Battered women' concerns about their children witnessing wife assault », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 7, n° 1, p. 77-86.
- HOLDEN, G.W. (1995). « Parental attitudes towards childrearing », dans M.H. Bornstein (dir.), *Handbook of parenting*, vol. 3: *Status and Social Conditions of Parenting*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum Associates, p. 359-392.
- HOLDEN, G.W., S.M. COLEMAN et K.L. SCHMIDT (1995). « Why 3-year-old children get spanked: Parent and child determinants as reported by college-educated mothers », *Merrill-Palmer Quarterly*, vol. 41, n° 4, p. 431-452.
- HOLDEN, G.W. et K.L. RITCHIE (1991). « Linking extreme marital discord, child rearing, and child behavior problems: Evidence from battered women », *Child Development*, vol. 62, n° 2, p. 311-327.
- HOLDEN, G.W., E.E. THOMPSON, R.J. ZAMBARANO et L.A. MARSHALL (1997). « Child effects as a source of change in maternal attitudes toward corporal punishment », *Journal of Social and Personal Relationships*, vol. 14, n° 4, p. 481-490.
- HOLT, C., Z. STRASSBERG et D. TREBOUX (1996). *Adolescent Mothers' Attributions for Child Emotion Expressions*, 15th Biennial Conference of the International Society for the Study of Behavior Development, Society of the Study of Behavioral Development, Québec.
- HOLTZWORTH-MUNROE, A. (1992). « Social skill deficits in maritally violent men: Interpreting the data using a social information processing model », *Clinical Psychology Review*, vol. 12, p. 605-617.

- HOLTZWORTH-MUNROE, A. et G. HUTCHINSON (1993). « Attributing negative intent to wife behavior: The attributions of maritally violent versus non-violent men », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 102, n° 2, p. 206-211.
- HOLTZWORTH-MUNROE, A., N. SMUTZLER et B. SANDIN (1997). « A brief review of the research on husband violence. Part II: The psychological effects of husband violence on battered women and their children », *Aggression and Violent Behavior*, vol. 2, n° 2, p. 179-213.
- HOLTZWORTH-MUNROE, A. et G.L. STUART (1994a). « The relationship standards and assumptions of violent versus nonviolent husbands », *Cognitive Therapy and Research*, vol. 18, n° 2, p. 87-103.
- HOLTZWORTH-MUNROE A. et G.L STUART (1994b). « Typologies of male batterers: Three subtypes and the differences among them », *Psychological Bulletin*, vol. 116, p. 476-497.
- HOME, A. (1991). « Responding to domestic violence: A comparison of social worker's and police officer's interventions », *Social Work and Social Sciences Review*, vol. 3, n° 2, p. 150-162.
- HORNEFFER, K.J et F.D. FINCHMAN (1997). « Attributional models of depression and marital distress », *Personality and Social Psychology Bulletin*, vol. 23, n° 4, p. 439.
- HOTALING, G.T et D.B. SUGARMAN (1990). « A risk marker analysis of assaulted wives », *Journal of Family Violence*, vol. 5, n° 1, p. 1-13.
- HUGUES, H.M. et M. MARSHALL (1995). « Advocacy for children battered women », dans E. Peled, P.G. Jaffe et J.L. Edleson (dir.), *Ending the Cycle of Violence: Community Responses to Children of Battered Women*, Thousand Oaks, CA, Sage Publications, p. 121-144.
- HUGHES, H.M., D. PARKINSON et M. VARGO (1989). « Witnessing spouse abuse and experiencing physical abuse: "A double whammy"? », *Journal of Family Violence*, vol. 4, n° 2, p. 197-209.
- HUMPHREYS, C. (2000). *Social Work, Domestic Violence and Child Protection: Challenging Practice*, Bristol, The Policy Press.
- HUMPHREYS, J. (1998). *Case Planning Issues where Domestic Violence Occurs in the Context of Child Protection: A Report for Coventry Social Services Child Protection Unit*, Coventry, Applied Social Studies, University of Warwick.
- HUMPHREYS, J. (1998). « Helping battered women take care of their children », dans J.C. Campbell (dir.), *Empowering Survivors of Abuse: Health Care for Battered Women and their Children*, Thousand Oaks, Sage Publications, p. 121-137.
- JANOFF-BULMAN, R. (1992). *Shattered Assumptions: Towards a New Psychology of Trauma*, New York, Free Press.
- JANSSENS, J.M.A.M. (1994). « Authoritarian child rearing, parental locus of control, and the child's behavior style », *International Journal of Behavioral Development*, vol. 17, n° 3, p. 485-501.
- JODELET, D. (1989). *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France.
- JOHNSON, H. et V.F. SACCO (1995). « Researching violence against women: Statistics Canada National Survey », *Journal of Criminology*, vol. 37, n° 3, p. 281-304.
- JOHNSTON, C. et R. PATENAUDE (1994). « Parent attributions of inattentive-overactive and oppositional-defiant child behaviors », *Cognitive Therapy and Research*, vol. 18, n° 3, p. 261-275.

- JOHNSTONE, H. et A. BROADBENT (1998). *Child Abuse and Neglect Australia, 1996-1997*, Child Welfare Series, 21, Canberra, Australia, Australian Institute of Health and Welfare.
- JONES, F.C. (1997). « Community violence, children and youth : Considerations for programs, policy, and nursing roles », *Pediatric Nursing*, vol. 23, n° 2, p. 131-137.
- JOURILES, E.N., J. BARLING et K.D. O'LEARY (1987). « Predicting child behavior problems in maritally violent families », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 15, n° 2, p. 165-173.
- JOURILES, E.N. et S.H. LECOMPTE (1991). « Husbands' aggression toward wives and mothers' and fathers' aggression toward children : Moderating effects of child gender », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 59, n° 1, p. 190-192.
- JOYAL, R. (2000). *L'évolution de la protection de l'enfance au Québec : entre surveillance et compassion : des origines à nos jours*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- KAGAN, J., R.B. KEARSLEY et P.R. ZELAXO (1980). *Infancy: Its Place in Human Development*, Cambridge, Harvard University Press.
- KAPLAN, S.J. (1996). *Family Violence: A Clinical and Legal Guide*, Washington DC, American Psychiatric Press.
- KASHANI, J. H., A.E. DANIEL, A.C. DANDROY et W.R. HOLCOMB (1992). « Family violence: Impact on Children », *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 31, n° 2, p. 181-189.
- KASIAN, M. et S. PAINTER (1992). « Frequency and severity of psychological abuse in a dating population », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 7, n° 3, p. 350-364.
- KATSURADA, E. et A.L. SUGAWARA (2000). « Moderating effects of mothers' attribution on the relationships between their affect and parenting behaviors and children's aggressive behaviors », *Journal of Child and Family Studies*, vol. 9, n° 1, p. 39-50.
- KATZ, D. (1960). « The functional approach to the study of attitudes », *Public Opinion Quarterly*, vol. 24, n° 2, p. 163-204.
- KATZ, J., A. STREET et H. ARIAS (1997). « Individual differences in self-appraisals and responses to dating violence scenarios », *Violence and Victims*, vol. 12, n° 3, p. 265-276.
- KAUFMAN KANTOR, G. et L. LITTLE (2001). *Defining the Boundaries of Child Maltreatment: When does Domestic Violence Equate with Parental Failure to Protect ?*, Family Research Laboratory, University of New Hampshire.
- KELDER, L.R., J.R. MCNAMARA, B. CARLSON et S.J. LYNN (1991). « Perceptions of physical punishment: The relation to childhood and adolescent experiences », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 6, n° 4, p. 432-445.
- KELLEY, M.L., N. GRACE et S.N. ELLIOT (1990). « Acceptability of positive and punitive discipline methods : comparisons among abusive, potentially abusive, and nonabusive parents », *Child Abuse and Neglect*, vol. 14, n° 2, p. 219-226.
- KELLEY, M.L., T.G. POWER et D.D. WIMBUSH (1992). « Determinants of disciplinary practices in low-income black mothers », *Child Development*, vol. 63, n° 3, p. 573-582.

- KEMPE, C.H. et al. (1985). «The battered child syndrome», *Child Abuse and Neglect*, vol. 9, n° 2, p. 143-154.
- KENNEDY, L.W. et D.G. DUTTON (1989). «The incidence of wife assault in Alberta», *Revue canadienne des sciences du comportement*, vol. 21, p. 40-54.
- KIPNIS, D. (1976). *The Powerholders*, Oxford, University of Chicago Press.
- KITZMAN, M. (2000). «Effects of marital conflict on subsequent triadic family interactions and parenting», *Developmental Psychology*, vol. 36, p. 3-13.
- KNUDSEN, D.D. (1988). «Child maltreatment over two decades: Change or continuity?», *Violence and Victims*, vol. 3, n° 2, p. 129-143.
- KNUTSON, J.F. et M.B. SELNER (1994). «Punitive childhood experiences reported by young adults over a 10-year period», *Child Abuse and Neglect*, vol. 18, n° 2, p. 155-166.
- KOHN, M-L. (1977). *Class and Conformity, A Study in Values*, Chicago, University of Chicago Press.
- KORBIN, J.E. et C.J. COULTON (1996). «The role of neighbors and the government in neighborhood-based child protection», *Journal of Social Issues*, vol. 52, n° 3, p. 163-176.
- KOSKI, P.R. et W.D. MANGOLD (1988). «Gender effects in attitudes about family violence», *Journal of Family Violence*, vol. 3, n° 3, p. 225-237.
- KOVEROLA C., J.V. HINSON et M.E. MORAHAN (2001). *Psychological Sequelae of Childhood Sexual Abuse in Adult Latina Population*, New Hampshire, 7th International Family Violence Research Conference.
- KRAVITZ, M.A. et J.M. DRISCOLL (1983). «Expectations for childhood development among child-abusing and nonabusing parents», *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 53, n° 2, p. 336-344.
- KRISTIANSEN, C.M. et R. GIULIETTI (1990). «Perception of wife abuse: Effects of gender, attitudes toward women, and just-world beliefs among college students», *Psychology of Women Quarterly*, vol. 14, n° 2, p. 177-189.
- KRUTTSCHNITT, A. et M. DORNFELD (1992). «Will they tell? Assessing pre-adolescents' reports of family violence», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 29, n° 2, p. 136-147.
- KRUTTSCHNITT, A., J.D. MCLEOD et M. DORNFELD (1994). «The economic environment of child abuse», *Social Problems*, vol. 41, n° 2, p. 298-313.
- LAFRENAYE, Y. (1994). «Les attitudes et le changement des attitudes», dans R.J. Vallerand (dir.), *Les fondements de la psychologie sociale*, Montréal/Paris/Casablanca, Gaëtan Morin éditeur, p. 327-405.
- LAMPRON, C. (2003). *Les enfants de 0-12 ans exposés à la violence conjugale: Projet d'intervention concertée et intersectorielle dans la région de Québec. Bilan de la réalisation des activités du projet*, Québec, Centre national de prévention du crime, Comité conjoint de gestion Justice Canada et Sécurité publique.
- LAPORTE, L. et C. CHAMBERLAND (1999). *Attitudes reliées aux relations amoureuses (ARA)*, Montréal, Questionnaire d'opinions, IRDS.
- LAPORTE, L. et C. CHAMBERLAND (2002). *Les cognitions des jeunes à l'égard de la violence dans les relations amoureuses*, Montréal, Atelier jeunes – Cité des Prairies.
- LAPORTE, L., C. CHAMBERLAND, S. HAMEL et M. COUSINEAU (1999). *Victimisation familiale et violence des adolescents dans les sphères privée et publique: liens entre comportements et cognitions*, Demande de subvention acheminée au CQRS.

- LAROUCHE, G. (1985). *Guide d'intervention auprès des femmes violentées*. Montréal, Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec.
- LAROUCHE, G. (1987). *Agir contre la violence*. Ville Saint-Laurent, La Pleine Lune.
- LARRANCE, D.T. et C.T. TWENTYMAN (1983). « Maternal attributions and child abuse », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 92, n° 4, p. 449-457.
- LAVERGNE, C. (1998). « Analyse du processus de construction de la violence faite aux femmes en contexte conjugal comme un problème sociopénal au Québec », *Revue Femmes et Droit*, vol. 10, n° 2, p. 377-400.
- LAVERGNE, C., C. CHAMBERLAND et L. LAPORTE (2001a). *Contributions féministes à la compréhension du phénomène des mauvais traitements envers les enfants dans le contexte familial*, Sherbrooke, 69^e congrès de l'ACFAS, Violence envers les femmes et les enfants en contexte familial: théories explicatives et données empiriques, Université de Sherbrooke.
- LAVERGNE, C., C. CHAMBERLAND, L. LAPORTE *et al.* (2001b). *Importance and Characteristics of Child Maltreatment's Reports Assessed by Child Protection Services in Quebec (Canada) where Domestic Violence has been Identified*, Victimization of Children and Youth: An International Research Conference, New Hampshire.
- LAVERGNE, C. et M. TOURIGNY (2000). « Incidence de l'abus et la négligence envers les enfants: recension des écrits », *Criminologie*, vol. 33, n° 1, p. 47-71.
- LE BOSSÉ, Y. et M. LAVALLÉE (1993). « Empowerment et psychologie communautaire: aperçu historique et perspective d'avenir », *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, vol. 18, p. 7-20.
- LE BOSSÉ, Y., F. LAVOIE et G. MARTIN (1991). « Influence du contexte de travail des professionnels et professionnelles de la santé en regard de leurs attitudes vis-à-vis des femmes violentées en milieu conjugal », *Recherches féministes*, vol. 4, n° 1, p. 119-136.
- LEE, C.L. et J.E. BATES (1985). « Mother-child interaction at age two years and perceived difficult temperament, *Child Development*, vol. 56, n° 5, p. 1314-1325.
- LEMAY, L. (1999a). *Le phénomène de pouvoir dans les rapports professionnels/clients visant à promouvoir l'empowerment*, Examen synthèse au doctorat en sciences humaines appliquées, Université de Montréal, 72 p.
- LEMAY, L. (1999b). *Examen de synthèse réalisé dans le cadre du programme de doctorat en sciences humaines appliquées*, Montréal, Université de Montréal, p. 99.
- LEMAY, L. (2000). *La structuration des rapports de pouvoir entre les professionnels et les clientes dans un contexte de pratique orientée vers l'empowerment des clientes*, Travail pour le projet de thèse, sciences humaines appliquées, Université de Montréal, 22 p.
- LERNER, H.E. (1980). « Internal prohibitions against female anger », *American Journal of Psychoanalysis*, vol. 40, n° 2, p. 137-148.
- LESEMANN, F. (2001). *Interdisciplinarité et recherche orientée: bilan d'une pratique d'un centre de recherche*, Conférence sur l'indisciplinarité et les enjeux en société donnée le 15 février 2001, dans le cadre du programme de doctorat en sciences humaines appliquées (SHA).
- LESSARD, G. (1998). « Les représentations sociales des clientèles à risque chez des intervenants sociaux », *Revue canadienne de service social*, vol. 15, n° 1, p. 39-54.

- LESSARD, G. (2001). *Les théories des représentations sociales : un cadre d'analyse qui permet de mieux saisir les enjeux de l'intervention auprès des femmes violentées dont l'enfant est aussi violenté et négligé*, Examen de synthèse, Université de Montréal, Doctorat sciences humaines appliquées.
- LESSARD, G. (2003). « Agir auprès des familles où il y a de la violence conjugale et parentale » dans C. Chamberland (dir.), *Violence parentale et violence conjugale*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- LEVENDOSKY, A.A., M. LYNCH et S.A. GRAHAM-BERMAN (2000). « Mother's perception of the impact of women abuse and their parenting », *Violence against Women*, vol. 6, n° 3, p. 247-271.
- LEVINSON, D. (1989). *Family Violence in Cross-cultural Perspective*, vol. 1, Thousand Oaks, Sage Publications, collection « Frontiers of Anthropology ».
- LEVINSON, P.J. (1974). « An analysis of analogical reasoning in children », *Dissertation Abstracts International*, vol. 34, n° 8-B, p. 4113.
- LEVY, R.I. (1984). « Emotion, knowing, and culture », dans R.A. Shweder et R.A. Levine (dir.), *Culture Theory – Essays on Mind, Self and Emotions*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LOCKE, D. et R. CODE (2001). *Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000*, *Juristat*, vol. 2.
- LOCKE, L.M. et C.L. RICHMAN (1999). « Attitudes toward domestic violence : Race and gender issues », *Sex Roles*, vol. 40, n° 3-4, p. 227-247.
- LOEB, R.C. (1975). « Concomitants of boys' locus of control examined in parent-child interactions », *Developmental psychology*, vol. 11, n° 3, p. 353-358.
- LUNG, C.T. et D. DARO (1996). *Current Trends in Child Abuse Reporting and Fatalities : The Results of the 1995 Annual Fifty Stats Survey*, Chicago, National Committee to Parent Child Abuse.
- MACLEOD, L. (1987). *Pour des vraies amours... Prévenir la violence conjugale*. Document préparé pour le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.
- MAGEN, R.H. (1999). « In the best interest of battered women : reconceptualizing allegations of failure to protect », *Child Maltreatment*, vol. 4, n° 2, p. 127-135.
- MAGEN, R.H., K. CONROY, P.M. HESS, A. PANCIERA et B.L. SIMON (1995). *Evaluation of a Protocol to Identify Battered Women during Investigation of Child Abuse and Neglect*, Document présenté au 4th international family violence research conference, University of New Hampshire, Durham.
- MAGGIONCALDA, A.N. et R.M. SAPOLSKY (2002). « Disturbing behaviors of the orangutan », *Scientific American*, vol. 286, n° 6, p. 46-51.
- MAHONEY, M.R. (1994). « Victimization or oppression ? Women's lives, violence and agency », dans M.A. Fineman et R. Mytikiuk, *The Public Nature of Private Violence : The Discovery of Domestic Abuse*, New York, Routledge, p. 59-92.
- MAIN, K.M., L.S. JR LELAND et G.C. BARTLETT (1998). « The properties of one : Facial memory and the isolation effect », *Journal of General Psychology*, vol. 125, n° 2, p. 192-206.
- MAISON KINSMEN-MARIE-ROLLET DE QUÉBEC (1999). *Les enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection qui freinent la reproduction de la violence et la victimisation à travers les générations. Programme de partenariat en*

- prévention du crime en lien avec la stratégie nationale de prévention du crime*. Demande de subvention présentée en octobre 1999 au Comité conjoint de gestion Justice Canada et Sécurité publique Québec.
- MAITRA, B. (1996). « Child abuse : A universal diagnostic category? The implication of culture in definition and assessment », *International Journal of Social Psychiatry*, vol. 42, n° 4, p. 287-304.
- MALO, C., C. CHAMBERLAND, L. LAPORTE, J. MOREAU et D. PAQUETTE (2002). *Émotions et processus cognitifs chez des mères adolescentes à risque de mauvais traitements envers leur enfant*, Rapport final, Montréal, IRDS.
- MALO, C., J. MOREAU, C. CHAMBERLAND, S. LÉVEILLÉ et C. ROY (sous presse). « Parental cognitions, emotions, and behaviors associated with the risk of psychological maltreatment of preschoolers », *Journal of Emotional Abuse*.
- MALO, C., J. MOREAU, C. CHAMBERLAND, C. ROY et S. LÉVEILLÉ (2002). « Émotions, cognitions et réactions des pères en situation disciplinaire : semblables ou différentes de celles des mères? », *Revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 6, n° 1, p. 41-56.
- MALO, C., J. MOREAU, C. CHAMBERLAND et C. ROY (2003). « Psychological maltreatment of preschoolers: Four profiles of parent-child interaction associated with various cognitive, emotional, and behavioral characteristics », dans K. Kufeldt et B. McKenzie (dir.), *Child Welfare: Connecting Research, Policy and Practice*, Waterloo, Ontario, Wilfrid Laurier University Press.
- MANN, P.A. (1978). *Community Psychology: Concept and Application*, New York, Free Press.
- MANNONI, P. (1998). *Les représentations sociales*. Paris, Presses universitaires de France, collection « Que-sais-je ? ».
- MARGOLIN, G. (1998). « Effects of domestic violence on children », dans P.K. Trickett et C.J. Schellenbach (dir.), *Violence against Children in the Family and the Community*, p. 57-101.
- MARKUS, H. et R.B. ZAJONC (1985). « The cognitive perspective in social psychology », dans G. Lindsay et E. Aronson (dir.), *The Handbook of Social Psychology* (3^e éd.), New York, Random House, p. 137-236.
- MARKUS, H.R. et S. KITAYAMA (1991). « Culture and the self: Implications for cognition, emotion, and motivation », *Psychological Review*, vol. 98, n° 2, p. 224-253.
- MARTIN, G. et F. LAVOIE (1994). « Attitudes à l'égard de la violence conjugale chez les intervenantes et intervenants de première ligne », dans M. Rinfret-Raynor et S. Cantin, *Violence conjugale : recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, p. 209-230.
- MASH, E.J. et C. JOHNSTON (1983). « Parental perceptions of child behavior problems, parenting self-esteem, and mothers' reported stress in younger and older hyperactive and normal children », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 51, n° 1, p. 86-99.
- MAYER, M. (1997). *Les contextes d'incidence de mauvais traitements à l'égard des enfants de la région de Montréal*, Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal.
- MAYER, M. (1998). « La négligence envers les enfants : ses liens avec la violence », *Défi Jeunesse*, vol. 4, n° 4, p. 11-15.

- MCCLOSKEY, L. (1997). « The continuum of harm : Girls and women at risk for sexual abuse across the lifespan », dans D. Cicchetti et S.L. Toth (dir.), *Developmental Perspectives on Trauma : Theory, Research, and Intervention, Rochester Symposium on Developmental Psychology*, vol. 8, Rochester, NY, University of Rochester Press, p. 553-578.
- MCCLOSKEY, L.A., A.J. FIGUEREDO et M.P. KOSS (1995). « The effect of systemic family violence on children's mental health », *Child Development*, vol. 66, p. 1239-1261.
- MCCURDY, K. et D. DARO (1994). « Child maltreatment: A national survey of reports and fatalities », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 9, n° 1, p. 75-94.
- MCGUIGAN, W.M. et C.C. PRATT (2001). « The predictive impact of domestic violence on three types of child maltreatment », *Child Abuse and Neglect*, vol. 25, n° 7, p. 869-883.
- MCKAY, M.M. (1994). « The link between domestic violence and child abuse: Assessment and treatment considerations », *Child Welfare*, vol. 73, n° 1, p. 29-39.
- MCKEEL, A.J. et M.J. SPORAKOWSKI (1993). « How shelter counselors' view about responsibility for wife abuse relate to services they provide to battered wives », *Journal of Family Violence*, vol. 8, n° 2, p. 101-107.
- MCLENNAN, W. (1996). *Women's Safety in Australia*, Sydney, Australian Bureau of Statistics.
- MELO DANTAS, C. et A. BRANCO (1996). « Child development in low-income context: A co-constructive approach to mother's belief orientation system », Québec, XIVth Biennial ISSBD Conference.
- MILLER, A. (1986). *L'enfant sous terreur*, Paris, Aubier.
- MILLS, L. (1996). « Empowering battered women transnationally: the case for postmodern interventions », *Social Work*, vol. 41, n° 3, p. 261-268.
- MILLS, L.G., C. FRIEND, K. CONROY, A. FLECK-HENDERSON, S. KRUG, R.H. MAGEN, R.L. THOMAS et J.H. TRUDEAU (2000). « Child protection and domestic violence: Training, practice, and policy issues », *Children and Youth Services Review*, vol. 22, n° 5, p. 313-332.
- MILLS, R.B. et K. MALLEY-MORRISON (1998). « Emotional commitment, normative acceptability, and attributions for abusive partner behaviors », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 13, n° 6, p. 682-699.
- MILNER, J.S. (1993). « Social information processing and physical child abuse », *Clinical Psychology Review*, vol. 13, n° 3, p. 275-294.
- MILNER, J.S. (1998). « Individual and family characteristics associated with intrafamilial child physical and sexual abuse », dans J.S. Milner (dir.), *Causes of Different Forms of Violence against Children*, chapitre 6, p. 141-170.
- MILNER, J.S. et C. CHILAMKURTI (1991). « Physical child abuse perpetrator characteristics », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 6, n° 3, p. 345-366.
- MILNER, J.S. et J.L. CROUCH (1997). « Impact and detection of response distortions on parenting measures used to assess risk for child physical abuse », *Journal of Personality Assessment*, vol. 69, n° 3, p. 633-650.
- MILNER, J.S. et C. DOPKE (1997). « Child physical abuse: Review of offender characteristics », dans D.A. Wolfe et al. (dir.), *Child Abuse: New Direction in Prevention and Treatment Across the Lifespan*, p. 27-54.

- MILNER, J.S. et R. FOODY (1994). « The impact of mitigating information on attributions for positive and negative child behavior by adults at low- and high-risk for child-abusive behavior », *Journal of Social and Clinical Psychology*, vol. 13, n° 4, p. 335-351.
- MINTON, C., J. KAGAN et J.A. LEVINE (1971). « Maternal control and obedience in the two-years-old », *Child Development*, vol. 42, n° 6, p. 1873-1894.
- MIRRELES-BLACK, C., T. BUDD, S. PARTRIDGE et P. MAYHEW (1998). *The 1998 British Crime Survey. England and Wales*, International Crime Victimization Survey (ICVS).
- MOFFITT, T.E. et A. CASPI (1998). « Annotation : Implications of violence between intimate partners for child psychologists and psychiatrists », *Journal of Child Psychology and Psychiatry and Allied Disciplines*, vol. 39, n° 2, p. 137-144.
- MOORE, T.E. et D. PEPLER (1998). « Correlates of adjustment in children at risk », dans G.W. Holden *et al.* (dir.), *Children Exposed to Marital Violence: Theory, Research, and Applied Issue*, APA Science Volumes, p. 157-184.
- MOOS, R.H. et B.S. MOOS (1976). « A typology of family social environments », *Family Process*, vol. 15, n° 4, p. 357-371.
- MOREAU, J., C. CHAMBERLAND, J. OXMAN-MARTINEZ, C. ROY, S. LÉVEILLÉ et N. TABAKIAN (2001). *Transmission intergénérationnelle de la maltraitance : étude des liens entre les facteurs de protection et les facteurs de risque auprès d'une population de mères en difficulté : rapport d'activités scientifiques*, Montréal, Institut de recherche pour le développement social des jeunes.
- MORIER, Y., C. BLUTEAU, G. BRUNEAU, C. LESSARD et P. BEAUDET. (1991). *Intervention sociojudiciaire en violence conjugale*, Montréal, Centre éducatif et culturel inc.
- MOSCOVICI, S. (1986). « L'ère des représentations sociales », dans W. Doise et A. Palmonci (dir.), *L'étude des représentations sociales*, p. 35-79.
- MOSCOVICI, S. et W. DOISE (1992). *Dissensions et consensus*. Paris, Presses universitaires de France.
- MULLEN, P.E., S.E. ROMANS-CLAEKSON, V.A. WALTON et G.P. HERBISON (1988). « Impact of sexual and physical abuse on women's mental health », *Lancet*, vol. 16, p. 841.
- MULLER, R.T., R.A. CALDWELL et J.E. HUNTER (1994). « Factors predicting the blaming of victims of physical child abuse or rape », *Canadian Journal of Behavioral Science*, vol. 26, n° 2, p. 259-279.
- MURPHY, E. (1997). *Attitudes Toward and Use of Physical Punishment by US and UK Mothers*, National Clearinghouse of Family Violence, 1994.
- MURPHY, E., C.R. BREWIN et L. SILKA (1997). « The assessment of parenting using the parental bonding instrument: Two or three factors? », *Psychological Medicine*, vol. 27, n° 2, p. 333-342.
- MURPHY-COWAN, T. et M. STRINGER (2001). « Religious affiliation and attitudes toward the use of corporal punishment in Northern Ireland », *Irish Journal of Psychology*, vol. 22, n° 1, p. 55-62.
- NATIONAL INCIDENT-BASED REPORTING SYSTEM (1998). *Incidents of Family Violence*, A Special Study on Crime in the United States.
- NEDEGAARD, R. *et al.* (1997). *Deciding to be violent: the perceived utility of abusive behavior in marriage*, A preliminary analysis, the 5th International Family Violence Research Conference at the University of New Hampshire, p. 1-9.

- NELSON, R. (dir.) (1986). *Event knowledge: Structure and Functions of Development*, Norwood, NJ, Ablex.
- NEWELL, P. (1989). *Children are People Too*, London, Bedford Square Press.
- NEY, P.G. (1987). « Does verbal abuse leave deeper scars: a study of children and parents », *Canadian Journal of Psychiatry*, vol. 32, n° 5, p. 371-377.
- NOBES, G., M. SMITH, P. UPTON et A. HEVERIN (1999). « Physical punishment by mothers and fathers in British homes », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 14, n° 8, p. 887-902.
- O'KEEFE, M. (1995). « Predictors of child abuse in maritally violent families », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 10, n° 1, p. 3-25.
- OGBU, J.U. (1981). « Origins of human competence: A cultural-ecological perspective », *Child Development*, vol. 52, n° 2, p. 413-429.
- OLDERSHAW, L., G.C. WALTERS et D.K. HALL (1989). « A behavioral approach to the classification of different types of physically abusive mothers », *Merrill Palmer Quarterly*, vol. 35, n° 3, p. 255-279.
- ONU (1999). « Déclaration sur le droit au développement », décembre 1986.
- ORAVA, T., P.J. MCLEOD et D. SHARPE (1996). « Perceptions of control, depressive symptomatology, and self-esteem of women in transition from abusive relationships », *Journal of Family Violence*, vol. 11, n° 2, p. 167-186.
- OUELLET, F. et M. CLÉMENT (1996). « Les représentations de la violence psychologique selon le genre », dans F. Ouellet et M. Clément, *Violences dans les relations affectives: représentations et interventions*, Montréal/Québec, CRI-VIFF, collection « Réflexions », vol. 4, p. 45-68.
- PAINTER, K. et D.P. FARRINGTON (1998). « Marital violence in Great Britain and its relationship to marital and non-marital rape », *International Review of Victimology*, vol. 5, p. 257-276.
- PALACIO-QUINTIN, E. (1995). « Les mauvais traitements envers les enfants: facteurs sociaux et dynamique familiale. Liens entre la violence physique, psychologique et sexuelle et la violence », Montréal/Québec, CRI-VIFF, collection « Réflexions », vol. 3, p. 5-14.
- PÂQUET-DEEHY, A. (1997). « Fondements, originalité et forces de l'intervention féministe en violence conjugale », Montréal/Québec, CRI-VIFF, collection « Réflexions », vol. 7, p. 51-65.
- PAQUÊT-DEEHY, A. et M.-F. OUMET (1994). « Vécu des intervenantes au cours d'une formation à l'intervention féministe », dans M. Rinfret-Raynor et S. Cantin (dir.), *Violence conjugale: recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, p. 285-308.
- PAQUETTE, D. (2002). « Du nouveau dans la relation d'attachement père-enfant », *Défi jeunesse: revue professionnelle du conseil multidisciplinaire*, vol. 8, n° 2, p. 6-12.
- PAQUETTE, D. et C. MALO (1998). « Vers une conceptualisation commune de la violence », *Défi Jeunesse*, vol. 4, n° 4, p. 3-6.
- PARIS, J. et D. SOOKMAN (2001). *Differentiating Affective Instability from Mood Disorder Symptoms in Patients with Borderline Personality Disorder and Major Depression*, Grant submission.
- PARSONS, R.J. (1991). « Empowerment: Purpose and practice principles in social work », *Social Work with Groups*, vol. 14, n° 2, p. 7-21.

- PATTERSON, G.R., J.B. REID et T.J. DISHION (1998). « Antisocial Boys », dans J.F.M. Jenkins et K. Oatley *et al.* (dir.), *Human Emotions: A Reader*, Malden, MA, Blackwell Publishers, p. 330-336.
- PAZ MONTES, M., J. DE PAUL et J.S. MILNER (2000). *Social Information Processing in Mothers at High- and Low-Risk for Child Physical Abuse in Galicia*, New Hampshire, Congrès Victimization of children and youth: An international research conference.
- PEARCE, D.M. (1999). « Doing the triple combination: Negotiating the Domestic violence welfare systems », dans R.A. Brandwein, *Battered women, Children, and Welfare Reform: The Ties That Bind*, Thousand Oaks, Sage Publications, p. 109-120.
- PEIRSON, L., M.-C. LAURENDEAU et C. CHAMBERLAND (2001). « Context, contributing factors and consequences », dans I. Prilleltensky, G. Neilson et L. Peirson (dir.), *Promoting Family Wellness and Preventing Child Maltreatment*, Toronto, University of Toronto Press, p. 41-123.
- PELED, E. (1993). « Children who witness women battering: concerns and dilemmas in the construction of a social problem », *Children and Youth Services Review*, vol. 15, n° 1, p. 43-52.
- PELED, E. (1997). « The battered women's movement response to children of battered women: a critical analysis », *Violence against Women*, vol. 3, n° 4, p. 424-446.
- PELED, E., Z. EISIKOVITS, G. ENOSH et Z. WINSTOK (2000). « Choice and empowerment for battered women who stay: Toward a constructivist model », *Social Work*, vol. 45, n° 1, p. 9-25.
- PELLETIER, L.G. et R.J. VALLERAND (1994). « Les perceptions et les cognitions sociales: percevoir les gens qui nous entourent et penser à eux », dans R.J. Vallerand (dir.), *Les fondements de la psychologie sociale*, Montréal/Paris/Casablanca, Gaëtan Morin éditeur, p. 193-258.
- PERKINS, D.D. et M.A. ZIMMERMAN, (1995). « Empowerment theory, research, and application », *American Journal of Community Psychology*, vol. 23, n° 5, p. 569-579.
- PERRY, M.A., E.A. WELLS et L.D. DORAN (1983). « Parent characteristics in abusing and nonabusing families », *Journal of Clinical Child Psychology*, vol. 12, n° 3, p. 329-336.
- PETERSON, L., B. EWIGMAN et T. VANDIVER (1994). « Role of parental anger in low-income women: Discipline strategy, perceptions of behavior problems, and the need for control », *Journal of Clinical Child Psychology*, vol. 23, n° 4, p. 435-443.
- PIAGET, J. (1954). *Intelligence and Affectivity*, Palo Alto, Annual Reviews.
- PIAT, M., S. TROTTIER et I. IASENZA (2001). *Comment éduquer nos enfants sans utiliser la correction physique: un programme de renforcement des compétences parentales*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal et Maison d'Haïti.
- PITTMAN, T.S. et N.L. PITTMAN (1980). « Deprivation of control and the attribution process », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 39, n° 3, p. 377-389.
- PLICHTA, S.B. et C.S. WEISMAN (1995). « Spouse or partner abuse, use of health services, and unmet need for medical care in US women », *Journal of Women's Health*, vol. 4, n° 1, p. 45-54.

- PORGES, S. (2000). *Social Behavior: An emergent property of the mammalian autonomic nervous system*, XVI^e congrès biennal de l'ISSBD, Beijing.
- PORTWOOD, S.G. (1998). « The impact of individuals' characteristics and experiences on their definitions of child maltreatment », *Child Abuse and Neglect*, vol. 22, n° 5, p. 437-452.
- POULIN, C. et L.R. ROSS (1997). « Recherche sur la violence familiale : contribution des différentes épistémologies », *Criminologie*, vol. XXX, n° 2, p. 7-25.
- POWER, T.G. et M.L. CHAPIESKI (1986). « Childrearing and impulse control in toddlers: A naturalistic investigation », *Developmental Psychology*, vol. 22, n° 2, p. 271-275.
- POWER, T.G. et M.L. CHAPIESKI (1988). « Mothers and fathers teaching three-years-old: authoritative parenting and adult scaffolding of young », *Developmental Psychology*, vol. 24, p. 832-839.
- PRILLETENSKY, I., M.-C. LAURENDEAU, C. CHAMBERLAND et L. PEIRSON (2001). « Vision and values for child and family wellness », dans I. Prilleltensky, G. Nelson et L. Peirson (dir.), *Promoting Family Wellness and Preventing Child Maltreatment*, Toronto, University of Toronto Press.
- PRILLETENSKY, I., L. PEIRSON, M.-C. LAURENDEAU et C. CHAMBERLAND (1999). Trousse de 10 bulletins en français résumant les principales informations du rapport de recherche *La promotion du bien-être de la famille et la prévention des mauvais traitements infligés aux enfants : bases pour la réflexion et l'action*, subventionné par le Programme de partenariats en développement social, Développement des ressources humaines Canada.
- PRUD'HOMME, D. (1994). « Impact des maisons d'hébergement sur les femmes violentées et leurs enfants », dans M. Rinfret-Raynor et S. Cantin (dir.), *Violence conjugale : recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, p. 341-362.
- RATNER, P.A. (1993). « The incidence of wife abuse and mental health status in abused wives in Edmonton », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 84, p. 246-249.
- REGISTER, E. (1993). « Feminism and recovering from battering: working with the individual women », dans M. Hansen et M. Harway (dir.), *Battering and Family Therapy: A Feminist Perspective*, Newbury Park, Sage Publications, p. 93-104.
- RHODES, R.M., J.B. GORDON et A.B. ZELMAN (1996). « Comprehensive mental health consultation to a shelter for battered women: Preventive implications », dans A.B. Zelman (dir.), *Early Intervention with High-risk Children: Freeing Prisoners of Circumstance*. Northvale, NJ, Jason Aronson, p. 293-305.
- RIEDER, C. et D. CICHETTI (1989). « Organizational perspective on cognitive control functioning and cognitive: Affective balance in maltreated children », *Development psychology*, vol. 25, n° 3, p. 382-393.
- RIGGS, D.S. et M.B. CAULFIELD (1997). « Expected consequences of male violence against their female dating partners », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 12, n° 2, p. 229-240.
- RINFRET-RAYNOR, M. et al. (1992). *Intervenir auprès des femmes violentées : évaluation de l'efficacité d'un modèle féministe*, Montréal, Saint-Martin.
- RINFRET-RAYNOR, M. et al. (2001). « Évaluation des effets du protocole de dépistage systématique de la violence conjugale au CLSC Saint-Hubert », *Intervention*, vol. 113, p. 38-47.

- RINFRET-RAYNOR, M., S. CANTIN et A. RIOU (2002). *La violence conjugale : de graves répercussions sur les femmes victimes*, Communication présentée au 70^e congrès de l'ACFAS, Québec, Université Laval.
- RIOU, A., C. CHAMBERLAND et M. RINFRET-RAYNOR (1996). « Conduite à caractère violent à l'endroit des conjointes », dans C. Lavallée, M. Clarksen et L. Chénard (dir.), *Conduites à caractère violent dans la résolution de conflit entre proches*, Montréal, Santé Québec, p. 77-134.
- RISIN, L.I. (1991). « An examination of the relation between childhood and adolescent experiences and perceptions of physical punishment », *Dissertation Abstracts International*, vol. 51, n° 12-B, Pt 1, p. 6117-6118.
- RISIN-KELDER L. (1991). « Perception of physical punishment. The relation to childhood and adolescent experiences », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 6, n° 4, p. 432-445.
- ROCHER, G. (1999). *La violence, entre ordre et désordre social*, Conférence présentée dans le cadre des conférences de l'IRDS: Regards divers sur la violence, Montréal, IRDS.
- ROCHER, G. (2001). « La violence : entre ordre et désordre social... », dans *Regards divers sur la violence : recueil de textes de conférences*. Programme de conférences organisées par l'IRDS, le GRAVE, le Conseil multidisciplinaire des centres jeunesse de Montréal, Montréal, IRDS, p. 23-41.
- RONDEAU, G. et N. BRODEUR (2001). « Évaluation d'un programme intégré d'intervention en violence familiale implanté en CLSC », *Intervention*, vol. 113, p. 48-56.
- ROSCOE, B. (1990). « Defining child maltreatment: Ratings of parental behaviors », *Adolescence*, vol. 25, n° 99, p. 517-528.
- ROTHERY, M., L. TUTTY et G. WEAVER (1999). « Tough choices : women, abusive partners, and the ecology of decision-making. », *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 18, n° 1, p. 5-18.
- ROUSE, L.P. (1990). « The dominance motive in abusive partners: Identifying couples at risk », *Journal of College Student Development*, vol. 31, n° 4, p. 330-335.
- ROY, B. et G. RONDEAU (1997). « Le contrôle exercé sur la conjointe : comparaison de quatre groupe d'hommes », *Criminologie*, vol. 30, n° 1, p. 47-65.
- RYAN, M.A. (1995). « Clinical ethics and intervention in domestic violence », *Ethics and behavior*, vol. 5, n° 3, p. 279-282.
- SAMEROFF, A. (1975). « Transactional models in early social relations », *Human Development*, vol. 18, n°s 1-2, p. 65-79.
- SCHAFER, J., M.D. CAETANO et C.L. CLARK (1998). « Rates of intimate partner violence in the United States », *American Journal of Public Health*, vol. 88, n° 11, p. 1702-1704.
- SCHECHTER, S. et J.L. EDLESON (1999). *Effective intervention in domestic violence and child maltreatment cases : Guidelines for policy and practice*. Recommendations from The National Council of Juvenile and Family Court Judges, Family Violence Department, Reno, Nevada.
- SCHILLINGER, E. (1988). « Dependency, control, and isolation : battered women and the welfare system », *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 16, n° 4, p. 469-490.

- SCHNEIDER, E.M. (1994). «The violence of privacy», dans M.A. Fineman et R. Mykitiuk (dir.), *The Discovery of Domestic Abuse*, New York, Routledge, p. 36-58.
- SCOTT, K.L. et D.A. WOLFE (2000). «Change among batterers: Examining men's success stories», *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 15, n° 8, p. 827-842.
- SEDLAK, A.J. (1990). *National Incidence and Prevalence of Child Abuse and Neglect*, Revised Report. Rockville, Westat.
- SEDLAK, A.J. et D.D. BROADHURST (1996). *Executive Summary of the National Incidence Study of Child Abuse and Neglect*, Washington, DC, US Department of Health and Human Services, National Center on Child Abuse and Neglect.
- SEV'ER, A. (1997). «Recent or imminent separation and intimate violence against women: A conceptual overview and some canadian examples», *Violence Against Women*, vol. 3, p. 566-589.
- SHALHOUB-KEVORKIAN, N. (1997). «Tolerating Battering: Invisible Methods of Social Control», *International Review of Victimology*, vol. 5, p. 1-21.
- SHANTZ, C.U. (1999). «Commentary: development, modalities, and relationships», dans W.A. Collins et B. Laursen, *Relationships as Developmental Contexts. The Minnesota Symposia on Child Psychology*, Mahwah, Lawrence Erlbaum Associates, vol. 30, p. 315-322.
- SHAVER, K.G. (1970). «Defensive attribution: Effects of severity and relevance on the responsibility assigned for an accident», *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 14, n° 2, p. 101-113.
- SHAVER, P., J. SCHWARTZ, D. KIRSON et C. O'CONNOR (1987). «Emotion knowledge: Further exploration of a prototype approach», *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 52, n° 6, p. 1061-1086.
- SHEPARD, M. (1991). «Feminist practice principles for social work intervention in wife abuse», *Affilia*, vol. 6, n° 2, p. 87-93.
- SHEPARD, M. et M. RASCHICK (1999). «How child welfare workers assess and intervene around issues of domestic violence», *Child Maltreatment*, vol. 4, n° 2, p. 148-156.
- SHEPARD, M.F. et J.A. CAMPBELL (1992). «The Abusive Behavior Inventory: A measure of psychological and physical abuse», *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 7, n° 3, p. 291-305.
- SILVA-SLETZ, O. (2001). *Latino' Parents Perception of Pre-School Children's Discipline Problems*, 7th International Family Violence Research Conference, New Hampshire.
- SILVERMAN, J.G. et G.M. WILLIAMSON (1997). «Social Ecology and Entitlements Involved in Battering by Heterosexual College Males: Contributions of Family and Peers», *Violence and Victims*, vol. 12, n° 2, p. 147-164.
- SILVERN, L., J. KARYL, L. WAEDELDE, W.F. HODGES *et al.* (1995). «Retrospective reports of parental partner abuse: Relationship to depression, trauma symptoms, and self-esteem among college students», *Journal of Family Violence*, vol. 10, n° 2, p. 177-202.
- SILVESTER, J., A. BENTOVIM, P. STRATTON et H.G. HANKS (1995). «Using spoken attributions to classify abusive families», *Child Abuse and Neglect*, vol. 19, n° 10, p. 1221-1232.

- SIMONS, R.L., C. WU, C. JOHNSON et R.D. CONGER (1995). « A test of various perspectives on the intergenerational transmission of domestic violence », *Criminology*, vol. 33, n° 1, p. 141-172.
- SMITH M.D. (1987). « The incidence and prevalence of women abuse in Toronto », *Violence and victims*, vol. 2, n° 3, p. 173-193.
- SMITH, M.D. (1991). « Male peer support of wife abuse », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 6, n° 4, p. 512-519.
- SMITH-SLEP, A.M. et S.G. O'LEARY (1998). « The effects of maternal attributions on parenting: An experimental analysis », *Journal of Family Psychology*, vol. 12, n° 2, p. 234-243.
- SNYDER, M. et W.B. SWANN (1976). « When actions reflect attitudes: The politics of impression management », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 34, n° 5, p. 1034-1042.
- STANLEY, N. (1997). « Domestic violence and child abuse: developing social work practice », *Child and Family Social Work*, vol. 2, p. 135-145.
- ST-ANTOINE, M. (1999). « Les troubles de l'attachement », *Défi Jeunesse*, vol. 6, n° 1, p. 3-7.
- STARK, E. et A.H. FLITCRAFT (1988). « Women and children at risk: a feminist perspective on child abuse », *International Journal of Health Services*, vol. 18, n° 1, p. 97-118.
- STARK, E. et A.H. FLITCRAFT (1991). « Spouse abuse », dans M.L. Rosenberg et M.A. Fenley, *Violence in America. A Public Health Approach*. New York, Oxford University Press, p. 123-157.
- STARK, E. et A.H. FLITCRAFT (1996). *Women at Risk. Domestic Violence and Women's Health*, Thousand Oaks, Sage Publications.
- STATISTIQUE CANADA (1993). « L'enquête sur la violence envers les femmes », *Le Quotidien*, jeudi 18 novembre 1993.
- STATISTIQUE CANADA (1996). « Homicide in Canada », Centre for Justice Statistics. *Juristat*, vol. 17, p. 8.
- STATISTIQUE CANADA (2000). *Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, Statistique Canada.
- STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ AU QUÉBEC (2000). *Direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité*, Ministère de la Sécurité publique.
- STERNBERG, K.J. et M.E. LAMB (1991). « Can we ignore context in the definition of child maltreatment? », *Development and Psychopathology*, vol. 3, n° 1, p. 87-92.
- STETS, J.E. (1995). « Role identities and person identities: Gender identity, mastery identity, and controlling one's partner », *Sociological Perspectives*, vol. 38, n° 2, p. 129-150.
- STITH, S.M. et S.C. FARLEY (1993). « A predictive model of male spousal violence », *Journal of Family Violence*, vol. 8, n° 2, p. 183-201.
- STRASBERG, Z. (1997). « Levels of analysis in cognitive bases of maternal disciplinary dysfunction », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 25, n° 3, p. 209-215.
- STRATTON, P. (1988). « Parents' conceptualization of children as the organizer of culturally structured environments », dans J. Valsiner (dir.), *Parental Cognition and Adult-child Interaction. Child Development within Culturally Structured Environments*, vol. 1, Westport, CT, Ablex Publishing, p. 5-29.

- STRAUS, M.A. (1979). « Measuring intrafamily conflict and violence: The Conflict Tactics (CT) scale », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 41, p. 75-88.
- STRAUS, M.A. (1994a). « State-to-state differences in social inequality and social bonds in relation to assaults on wives in the United States », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 25, n° 1, p. 7-24.
- STRAUS, M.A. (1994b). « Ten myths that perpetuate corporal punishment », dans M.A. Straus. *Beating the Devil out of them: Corporal Punishment in American Families*, San Francisco, Jossey-Bass.
- STRAUS, M.A. (1996). « Corporal Punishment in America and its effects on children », *Journal of Child Centered Practice*, n° 3, p. 57-77.
- STRAUS, M.A. (2001a). *Beating the Devil out of them: Corporal Punishment in American Families and its Effects on Children*, New Brunswick, NJ, Transaction Publishers.
- STRAUS, M.A. (2001b). « Physical aggression in the family: Prevalence rates, links to non-family violence, and implications for primary prevention of societal violence », dans M. Martinez (dir.), *Prevention and Control of Aggression and the Impact on its Victims*, New York, Kluwer Academic/Plenum.
- STRAUS, M.A. et R.J. GELLES (1986). « Societal change in family violence from 1975 to 1985 as revealed by two national surveys », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 48, n° 3, p. 465-479.
- STRAUS, M.A. et R.J. GELLES (1990a). « How violent are american families? Estimates from the national family violence survey and other studies », dans M.A. Straus et R.J. Gelles (dir.), *Physical Violence in American Families: Risk Factors and Adaptations to Violence in 8145 Families*, New Brunswick, NJ, Transaction Publishers.
- STRAUS, M.A. et R.J. GELLES (1990b). *Physical Violence in American families*, New Brunswick, NJ, Transaction Press.
- STRAUS, M.A., R.J. GELLES, et S. STEINMETZ (1980). *Behind Closed Doors. Violence in American Families*, New York, Anchor Press.
- STRAUS, M.A., S.L. HAMBY, S. BONEY-MCCOY et D.B. SUGARMAN (1996). « The revised Conflict Tactics Scale (CTS2): Development and preliminary psychometric data », *Journal of Family Issues*, vol. 17, n° 3, p. 283-316.
- STRAUS, M.A., D. HAMBY, D.W. FINKELHOR et al. (1998). « Identification of child maltreatment with the parent-child Conflict Tactics Scale: Development and psychometric data for a national sample of American parents », *Child Abuse and Neglect*, vol. 22, n° 4, p. 249-270.
- STRAUS, M.A., G.K. KANTOR et D.W. MOORE (1997). « Change in cultural norms approving marital violence from 1968 to 1994 », dans K.G. Kantor et J. Jasinski (dir.), *Out of the Darkness: Contemporary Research Perspectives on Family Violence*, p. 1-16.
- STRAUS, M.A. et R.E. LARZELERE (1994). « Should the use of corporal punishment by parents be considered child abuse? », dans M.A. Mason et K. Gambrill (dir.), *Debating Children's Lives: Current Controversis on Children and adolescents*, Thousand Oaks, Sage Publications, p. 197-221.
- STRAUS, M.A. et A.K. MATHUR, (1996). « Social Change and Trends in Approval of Corporal Punishment by parents from 1968 to 1994 », dans D. Fresher, W.S. Horn et K.-D. Bussmann (dir.), *Family Violence against Children: A Challenge for Society*, New York, Walter de Gruyter.

- STRAUS, M.A. et C.L. YODANIS (1996). « Corporal punishment in adolescence and physical assaults on spouses in later life: What accounts for the link? », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 58, p. 825-841.
- SUDERMANN, M. et P. JAFFE (1999). *Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale: Guide à l'intention des éducateurs et des intervenants en santé et services sociaux*, Ottawa, Santé Canada.
- SUGARMAN, D.B. et G.T. HOTALING (1997). « Intimate violence and social desirability », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 12, n° 2, p. 275-290.
- SUH, E. et E.N. ABEL (1990). « The impact of spousal violence on the children of the abused », *Journal of Independent Social Work*, vol. 4, n° 4, p. 27-34.
- SWIFT, K.J. (1991). « Contradictions in child welfare: Neglect and responsibility », dans C.T. Baines, P.M. Evans et S.M. Neysmith (dir.), *Women's Caring: Feminist Perspectives on Social Welfare*, Toronto, McClelland and Stewart, p. 234-271.
- SWIFT, K.J. (1995a). « An outrage to common decency: Historical perspectives on child neglect », *Child Welfare*, vol. 74, n° 1, p. 71-91.
- SWIFT, K.J. (1995b). *Manufacturing "bad mothers": A critical perspective on child neglect*, Toronto, University of Toronto Press.
- TAYLOR, I. (1991). « For better or for worse: caring and the abused wife », dans C.T. Baines, P.M. Evans et S.M. Neysmith (dir.), *Women's Caring: Feminist Perspectives on Social Welfare*, Toronto, McClelland and Stewart, p. 204-233.
- TAYLOR, R.B. (1997). *Preventing Violence against Women and Children*, New York, Mibank Memorial Fund.
- TESSIER, H. (1996). « Lutte contre la pauvreté: question de droits de la personne et mesure de prévention contre une violence systémique à l'égard des enfants », *Les cahiers de droit*, vol. 37, n° 2, p. 475-505.
- TESSIER, R. (1989). « L'émergence du paradigme écologie en psychologie », dans R. Tessier (dir.), *Pour un paradigme écologique*. Québec, Éditions HMH Hurtubise Ltée, p. 55-68.
- TÉTREAULT, P.A. et M.A. BARNETT (1987). « Reactions to stranger and acquaintance rape », *Psychology of Women Quarterly*, vol. 11, n° 3, p. 353-358.
- THÉBERGE, D. (1997). « Une vision systémique de la violence conjugale », Montréal/Québec, CRI-VIFF, collection « Réflexions », vol. 7, p. 15-24.
- THOMPSON, A.E. et J.E. JACOBS (1991). « Defining psychological maltreatment: Research and policy perspectives », *Development and Psychopathology*, vol. 5, n° 4, p. 167-171.
- TJADEN, P. et N. THOENNES (1998). *Prevalence, Incidence and Consequences of Violence against Women: Findings from the National Violence against Women Survey, Research in Brief*, National Institute of Justice Centers for Disease Control and Prevention, U.S. Department of Justice, novembre.
- TOLAN, P.C. (2000). *Parenting and Family Functioning*, XVI^e congrès biennal de l'ISSBD, Beijing.
- TOLAN, P.H. et H. BROWN (1998). « Evaluation Research on Violence Interventions: Issues and Strategies for Design », dans P.K. Trickett et C.J. Schellenbach (dir.), *Violence against Children in the Family and the Community*, Washington, DC, American Psychological Association, p. 439-464.

- TOLAN, P.H. et N. GUERRA (1998). « Societal causes of violence against children », dans P.K. Trickett et C.J. Schellenbach (dir.), *Violence against Children in the Family and the Community*, Washington, DC, American Psychological Association, p. 195-209.
- TOLMAN, R.M. (1989). « The development of a measure of psychological maltreatment of women by their male partners », *Violence and Victims*, vol. 4, n° 3, p. 159-177.
- TOLMAN, R.M. (1992). « Psychological abuse of women », dans R.T. Ammerman et M. Hersen (dir.), *Assessment of Family Violence: A Clinical and Legal Sourcebook*, New York, John Wiley and Sons.
- TOLMAN, R.M., J.L. EDELSON et M. FENDERICH (1996). « The applicability of the theory of planned behavior to abusive men's cessation of violent behavior », *Violence and victims*, vol. 11, n° 4, p. 341-354.
- TOMISON, A.M. (1995). « Child abuse and other family violence. Findings from a case tracking study », *Family Matters*, vol. 41, p. 33-38.
- TOMISON, A.M. (2000). « Exploring family violence: Links between child maltreatment and family violence », *Child Abuse Prevention*, n° 13, p. 1-24.
- TONIZZO, S., K. HOWELLS, A. DAY, D. REIDPATH et I. FROYLAND (2000). « Attributions of negative partner behavior by men who physically abuse their partners », *Journal of Family Violence*, vol. 15, n° 2, p. 155-167.
- TOURIGNY, M. (1991). *Rapport concernant la littérature scientifique sur l'incidence, les facteurs de risque et les programmes de prévention des abus sexuels envers les enfants*, document inédit, Groupe de travail pour les jeunes, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- TOURIGNY, M., M. MAYER, J. WRIGHT, C. LAVERGNE, S. HÉLIE, N. TROCMÉ, C. BOUCHARD, C. CHAMBERLAND, C. CLOUTIER, M. JACOB, M.C. LARRIVÉE et J. BOUCHER (2002). *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (EIQ)*, Montréal, Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP).
- TRICKETT, P.K. (1993). « Maladaptive development of school-aged, physically abused children: relationships with the child-rearing context », *Journal of Family Psychology*, vol. 7, n° 1, p. 134-147.
- TRICKETT, P.K., V. CARLSON, J.L. ABER et D. CICCHETTI (1991). « Relationship of socioeconomic status to the etiology and developmental sequelae of physical child abuse », *Development Psychology*, vol. 27, n° 1, p. 148-158.
- TRICKETT, P.K. et F.W. PUTNAM, (1998). « Developmental consequences of child sexual abuse », dans P.K. Trickett et C.J. Schellenbach (dir.), *Violence against Children in the Family and the Community*, p. 39-56.
- TRICKETT, P.K. et C.J. SCHELLENBACH (1998). « Violence against children in the family and the community », American Psychological Association, p. 3-9.
- TRICKETT, P.K. et E.J. SUSMAN (1988). « Parental perceptions of child-rearing practices in physically abusive and nonabusive families », *Development Psychology*, vol. 24, n° 2, p. 270-276.
- TROCMÉ, N. (1992). « Estimating the scope of child abuse and neglect in Ontario: A guide to understanding child maltreatment statistics », *Research Connection*, septembre, p. 2-6.

- TROCMÉ, N. *et al.* (2001). *Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect, Final Report*, Ottawa, Ontario, Minister of Public works and government services Canada.
- TROCMÉ, N., B. FALLON, B. MACLAURIN, J. DACIUK, K. BARTHOLOMEW, J. ORTIZ, J. THOMPSON *et* W. HELFRICJ (2002). *1998 Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect (OIS 1998)*, Toronto, Ontario, Centre of Excellence for Child Welfare, Faculty of Social Work, University of Toronto.
- TROCMÉ, N., D. MCPHEE *et* K.K. TAM (1995). « Child abuse and neglect in Ontario : Incidence and characteristics », *Child Welfare*, vol. 74, n° 3, p. 563-586.
- TURCOTTE, G., D. DUBEAU, C. BOLTÉ *et* D. PAQUETTE (2001). « Pourquoi certains pères sont-ils plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants ? Une revue des déterminants de l'engagement paternel », *Revue canadienne de psychoéducation*, vol. 30, n° 1, p. 65-91.
- TURCOTTE, P. (2002). *Points de vue de clients masculins sur leur processus de changement face à la violence conjugale*, Thèse de doctorat, Montréal, École de service social, Université de Montréal.
- TURGEON, J. (1996). « Étude de la conception de la violence conjugale et évaluation de sa sévérité », dans F. Ouellet *et* M. Clément (dir.), *Violence dans les relations affectives : représentations et interventions*, Montréal/Québec, CRI-VIFF, Collections « Réflexions », vol. 4, p. 83-104.
- TURGEON, J. *et* C. CHAMBERLAND (1994). *Six scènes de la vie conjugale*, Service audiovisuel, Université de Montréal : vidéo dont l'un des objectifs permet de mieux reconnaître les différentes formes et manifestations de la violence conjugale, Subventionné par l'Institut de recherche canadien sur les femmes (ICREF) *et* la FAS.
- TURNER, J. (2000). *Analyse descriptive d'un service d'intervention psychosocial pour enfants de 6 à 12 ans victimes d'abus sexuel ou manifestant des comportements sexuels problématiques*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, École de service social.
- TWENTYMAN, C.T. *et* R.C. PLOTKIN (1982). « Unrealistic expectations of parents who maltreat their children : An educational deficit that pertains to child development », *Journal of Clinical Psychology*, vol. 38, n° 3, p. 497-503.
- US DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES (1981). *National Study of the Incidence and Severity of Child Abuse and Neglect*, Washington, Office of Human Development Services, Administration for Children, Youth and Families, Children's Bureau, National Center on Child Abuse and Neglect.
- US DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES (1995). *Child Maltreatment 1993 : Reports from the States to the National Child Abuse and Neglect Data System*, Washington, US Government Printing Office.
- US DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES (1996). *Third National Incidence Study of Child Abuse and Neglect : Final Report (NIS-3)*, Washington, National Center on Child Abuse and Neglect.
- US DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES, CHILDREN'S BUREAU (1998). *Child Maltreatment 1996 : Reports from the States to the National Child Abuse and Neglect Data System*, Washington, US Government Printing Office.
- US DEPARTMENT OF JUSTICE (1998). *Violence by Intimates*, Washington, US Department of Justice.

- UMBERSON, D., K. ANDERSON, J. GLICK et A. SHAPIRO (1998). « Domestic violence, personal control, and gender », *Journal of Marriage and Family*, vol. 60, n° 2, p. 442-452.
- VALLERAND, R.J. (1994). « Les attributions de la psychologie sociale », dans R. Vallerand (dir.), *Les fondements de la psychologie sociale*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur.
- VALSINER, J., A.U. BRANCO et C.M. DANTAS (1997). « Co-construction of human development: Heterogeneity within parental belief orientations », dans J.E. Grusec et L. Kuczynski (dir.), *Parenting and Children's Internalization of Values: A Handbook of Contemporary Theory*, New York, John Wiley, p. 283-304.
- VASDTA, R. (1982). « Physical child abuse: A dual-component analysis », *Developmental Review*, vol. 2, p. 125-149.
- VASEY, M.W. (1996). « Anxiety-related attentional biases in childhood », *Behaviour Change*, vol. 13, n° 4, p. 199-205.
- VISSING, Y.M., M.A. STRAUS, R.J. GELLES et J.W. HARROP (1991). « Verbal aggression by parents and psychosocial problems of children », *Child Abuse and Neglect*, vol. 15, n° 3, p. 223-238.
- WALKER, G.A. (1990). *Family Violence and the Women's Movement*, Toronto, Toronto Press.
- WALKER, L.E. (1990). « Feminist ethics with victims of violence », dans H. Lerman et N. Porter (dir.), *Feminist Ethics in Psychotherapy*, New York, Springer Publishing Company, p. 214-226.
- WALKER, L.E. (1999). « Psychology and domestic violence around the world », *American Psychologist*, vol. 54, n° 1, p. 21-29.
- WALSTER, E. (1966). « Assignment of responsibility for an accident », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 3, n° 1, p. 73-79.
- WANG, C.-T. et D. DARO (1998). *Current Trends in Child Abuse Reporting and Fatalities: The Results of the 1997 Annual Fifty State Survey*, Chicago, Center on Child Abuse Prevention Research, National Committee to Prevent Child Abuse.
- WAUCHOPE, B.A. et M.A. STRAUS (1990). « Physical punishment and physical abuse of american children: Incidence rates by age, gender and occupational class », dans M.A. Straus et R.J. Gelles (dir.), *Physical Violence in American Families: Risk Factors and Adaptations to Violence in 8145 Families*, New Brunswick, NJ, Transaction Books.
- WEINER, B. (1986). « Attribution, emotion, and action », dans R.M. Sorrentino et E.T. Higgins (dir.), *Handbook of Motivation and Cognition: Foundations of Social Behavior*, New York, NY, Guilford Press, p. 281-312.
- WEISS, B., K.A. DODGE, J.E. BATES et G.S. PETTIT (1992). « Some consequences of early hard discipline: Child aggression and a maladaptive social processing style », *Child Development*, vol. 63, n° 6, p. 1321-1335.
- WEISZ, A.N. (1999). « Legal advocacy for domestic violence survivors: the power of an informative relationship », *Families in Society*, vol. 80, n° 2, p. 138-147.
- WHITNEY, P. et L. DAVIS (1999). « Child abuse and domestic violence in Massachussets: Can practice be integrated in a public child welfare setting? », *Child Maltreatment*, vol. 4, n° 2, p. 158-166.

- WILSON, C. (1998). «Are battered women responsible for protection of their children in domestic violence cases? », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 13, n° 2, p. 268-293.
- WILSON, E.O. (2002). *The Future of Life*, New York, Alfred A. Knopf.
- WILSON, M. et M. DALY (1993). «An evolutionary psychological perspective on male sexual proprietariness and violence against wives », *Violence and Victims*, vol. 8, n° 3, p. 271-294.
- WOLFE, D.A., J.A. FAIRBANK, J.A. KELLY et A.S. BRADLYN (1983). «Child abusive parents' physiological responses to stressful and non-stressful behavior in children », *Behavioral Assessment*, vol. 5, n° 4, p. 363-371.
- WORCHEL, S., J. COOPER, G.R. GOETHALS et J.M. OLSON (2000). *Social Psychology*, Belmont, CA, Wadsworth/Thomson Learning.
- WRIGHT, J., J. BOUCHER, J.-Y. FRAPPIER, T. LEBEAU et S. SABOURIN (1997). *The Incidence of Child Sexual Abuse in Quebec*, Document présenté à la 4th International Family Violence Research Conference, Durham, NH, University of New Hampshire, 1^{er} juillet.
- WYER, R.S. et T.K. SRULL (1986). «Human cognition in its social context », *Psychological Review*, vol. 93, p. 322-359.
- ZORZA, J. (1995). «How abused women can use the law to help protect their children », dans E. Peled, P.G. Jaffe et J.L. Edleson (dir.), *Ending the Cycle of Violence: Community Responses to Children of Battered Women*. Thousand Oaks, Sage Publications, p. 147-169.
- ZUSKIN, R. (2000a). «How do I protect children when there is a history of domestic violence in the family? », dans H. Dubowitz et D. DePanfilis, *Handbook for Child Protection Practice*. Thousand Oaks, Sage Publications. p. 246-249.
- ZUSKIN, R. (2000b). «What interventions are most effective in addressing domestic violence? », dans H. Dubowitz et D. DePanfilis, *Handbook for Child Protection Practice*. Thousand Oaks, Sage Publications, p. 470-473.